

République Algérienne Démocratique et Populaire

ECOLE POLYTECHNIQUE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME (E.P.A.U)
EL-HARRACH-ALGER

مدرسة علوم الهندسة المعمارية و التمدين

DIRECTION DE POST-GRADUATION

PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DES MONUMENTS ET SITES HISTORIQUES

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES EN VUE D'OBTENTION DU DIPLOME DE MAGISTERE

Présenté par :

Mme Souad SELAMI-MECHOUCHE

Sous la direction de :

Pr Saïd MAZOUZ

LA RECONNAISSANCE ET SAUVEGARDE DU PATRIMOINE HISTORIQUE DANS LA VILLE CONTEMPORAINE

CAS D'ETUDE : LA VILLE DE TOUGGOURT



Membres du Jury :

- **Président :** Pr CHENNAOUI Yousef ; E.P.A.U
- **Rapporteur :** Pr MAZOUZ Saïd ; Université d'Oum-Bouaghi
- **Examinatrice :** Pr SASSI Souad ; Université de Constantine
- **Examinatrice :** Dr CHABOU Meriem ; E.P.A.U

Soutenu le 09 novembre 2014

**LA RECONNAISSANCE ET SAUVEGARDE DU
PATRIMOINE HISTORIQUE DANS LA VILLE
CONTEMPORAINE
CAS D'ETUDE : LA VILLE DE TOUGGOURT**

REMERCIEMENTS

Je remercie vivement mon rapporteur

Le Professeur Saïd MAZOUZ

Pour m'avoir permis d'accomplir ce travail.

Je tiens aussi à remercier la Direction de la Post-Graduation de l'EP.A.U.

Je remercie tous les services techniques de la wilaya de Ouargla ainsi que toute personne ayant contribué à la réalisation de ce travail.

*Merci à tous mes ami(e)s qui m'ont beaucoup encouragée,
sans oublier le personnel de mon cabinet d'architecture « Modern Ink » .*

*A la mémoire de nos ancêtres
ces « Hommes Sages » qui ont bâti le pays de leurs propres mains,
A mes très chers parents,
A mon cher mari Achour,
A mes chers frères et sœurs,
A toute ma famille et spécialement ma tante « Zika »,
A mon « Autre Frère » : Idriss,
A mes enfants : Djazira, Nadine et Yassine,
L'espoir de demain*

SOMMAIRE

<u>INTRODUCTION GENERALE</u>	05
<u>PARTIE I : LA VALLEE DE L'OUED-RIGH</u>	19
<u>Chapitre I : Le milieu naturel</u>	21
1.1- Le Bas-Sahara	21
1.2- La vallée de l'Oued Righ	21
1.2.1- Le climat de l'Oued Righ	24
1.2.2- Relief et géologie	24
1.2.3- Hydrographie et hydrologie	25
1.2.4- La pédologie	28
Conclusion	28
<u>Chapitre II : Esquisse historique</u>	29
- Avant-propos	30
- Epoque pré-islamique	30
- Les berbères Gétules : ancêtres des Zenata	32
- Les Zenata	33
- Les Righa	33
- La pénétration des arabes et de l'Islam	35
- 1 ^{ère} période de l'islamisation	35
- 2 ^{ème} période de l'islamisation	35
- L'Oued Righ au XI ^e siècle	37
- L'Oued Righ au XII ^e siècle	39
- L'Oued Righ au XIII ^e -XIV ^e siècles	40
- La légende d'el-Bahdja : Mythe ou réalité	41
- L'Oued Righ au XV ^e siècle	41
- Sidi M'hammed ben Yahia	41
- El-Hadj-Soleïman el-Mérini	42
- La période française	44
- Populations et installations	45
- Les confréries dans l'Oued Righ	46
-	
Synthèse esquisse historique	47

<u>Chapitre III : Les hommes dans le milieu : Aménagement du territoire</u>	49
- III.01- Le caractère agricole des oasis	50
- III.02- L'oued Righ au milieu des pistes commerciales	61
- III.03- Architecture des ksour de l'Oued Righ	65
- III.04- Les petits monuments funéraires	74
- III.05- Les principales mosquées de l'Oued Righ	76
Synthèse chapitre III	78
<u>Chapitre IV : Répertoire des oasis de l'Oued Righ</u>	80
Conclusion partie I	110
<u>PARTIE II: LA VILLE DE TOUGGOURT</u>	111
<u>Chapitre V : Evolution urbaine de la ville</u>	114
- Première période : les noyaux d'origine	114
- Deuxième période (1900-1948) : Continuités et ruptures	117
- Troisième période : la ville actuelle face au passé	119
- Synthèse chapitre V	121
<u>Chapitre VI : La reconnaissance du patrimoine historique :</u>	
<u>Processus de patrimonialisation</u>	122
6.1- Identification du patrimoine historique de Touggourt	125
6.2- Evaluation du patrimoine historique de Touggourt	126
6.2.1- Evaluation par analyse comparative	126
A- Le noyau d'origine de Touggourt : Ksar ou Médina	126
B- La grande mosquée de Touggourt	137
6.2.2- Evaluation par cotation du patrimoine historique de Touggourt	141
- Critères de l'évaluation	143
- Différences régionales	151
- Cotation verbale	151
- Notation (points numériques fixes et variables)	152
- Fiches d'évaluation (verbale et numérique)	153
- Emploi des ordinateurs (graphiques)	156
- Signification du total des points (Classification)	157
<u>Chapitre VII : Répertoire du Patrimoine historique de Touggourt</u>	158
- Architecture Cultuelle	158
- Centres Historiques	189
- Architecture Coloniale	225
- Biens Exceptionnels	291
- Tableaux comparatifs des valeurs patrimoniales	304
- Synthèse Chapitre VII	309
Conclusion générale	312
Bibliographie	321
Annexes	327
Résumés (Arabe, Français, Anglais)	350

INTRODUCTION GENERALE

INTRODUCTION GENERALE

L'expression "Patrimoine historique", d'après Françoise CHOAY " désigne un fonds destiné à la jouissance d'une communauté élargie aux dimensions planétaires et constitué par l'accumulation continue d'une diversité d'objets que rassemble leur commune appartenance au passé: oeuvres et chefs-d'oeuvre des beaux arts et des arts appliqués, travaux et produits de tous les savoirs et savoir-faire des humains"(2)

Parmi le fonds immense et hétérogène du patrimoine historique, le présent travail aura pour objet d'étude: le patrimoine historique bâti.

L'architecture qui est une articulation formelle demeure, pour l'homme, l'outil le plus important de conservation des significations (2). Le but de tout être humain est d'assurer, de garantir une assise existentielle. Pour garantir cette assise, l'homme a besoin de comprendre l'univers, le monde vaste et complexe où il vit. L'homme, par ses facultés mentales, peut comprendre, interpréter et même trouver des relations entre les lois *Gestalt* (3) qui régissent son univers, ce sont les significations. Une fois ces significations sont acquises, l'homme va chercher à les conserver pour pouvoir les réutiliser. Pour cela, il utilise des symboles, des outils tels que des gestes, des oeuvres d'art, des constructions,...etc. Malgré que cet éventail d'outils de conservation est large et varié, l'architecture demeure la concrétisation palpable de ces significations. C'est ainsi que le monde devient cette demeure significative dans laquelle l'homme peut habiter. " De tous les actes, le plus complet est celui de construire" (Paul Valéry).

la recherche de l'assise existentielle ne peut être un travail propre à chaque individu. L'homme de par sa sociabilité, va utiliser les significations que les groupes d'hommes avaient déjà, au préalable, acquises. Il va penser donc à développer celles-ci et aussi à développer d'autres. Finalement, elles vont des plus simples (primaires) aux plus complexes (avancées), au fil du temps. L'homme acquiert des significations au cours de sa propre vie et aussi au cours de l'histoire de l'humanité.

Dans un premier temps, le terme de patrimoine historique bâti n'englobait que les monuments historiques. Ensuite, d'autres formes de l'art de bâtir ont été annexées qu'elles soient savantes ou populaires, urbaines ou rurales, publiques ou privées, somptuaires ou utilitaires. De nouveaux termes sont nés, en l'occurrence, "architecture mineure", terme venu d'Italie pour désigner les constructions privées non monumentales; "architecture vernaculaire", venu d'Angleterre pour distinguer les édifices marqués par les terroirs; "architecture industrielle" des usines, des gares et autres.

L'élargissement du concept patrimoine a été dicté lors de la deuxième conférence internationale pour la conservation des monuments historiques, à Venise, en 1964.

(1): " L'allégorie du patrimoine", F.CHOAY, Seuil, 1992,

(2): "Les significations et la symbolique des lieux dans l'architecture occidentale". C.N.SCHULTZ. Editions Pierre Mardaga, 4^{ème} édition, 1985.

(3): Gestalt: totalité dans laquelle chaque partie singulière a une fonction pertinente à l'intérieur du tout

La charte internationale de Venise (1964):

Le document politique international le plus important est la Charte pour la Conservation et la Restauration des monuments et des Sites, dite Charte de Venise, issue du deuxième * Congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques, qui s'est tenu à Venise en mai 1964. Ce document constitue aujourd'hui une référence fondamentale pour les politiques de conservation dans le monde.

Lors de ce IIème congrès, la notion de monument historique s'est élargie pour englober aussi bien la création architecturale isolée que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un évènement historique. Le patrimoine comprend non seulement les grandes créations architecturales mais aussi les oeuvres modestes qui ont acquis avec le temps, une signification culturelle (1). On doit sauvegarder tout autant l'oeuvre d'art que le témoin d'histoire.

Comme la charte de Venise a fait étendre l'échelle de la conservation d'un monument jusqu'à englober le cadre traditionnel, s'il subsiste, où se situe le monument. Toute destruction et tout aménagement qui pourrait altérer les rapports de volumes et de couleurs seront proscrits. Le monument se trouve, finalement, inséparable de l'histoire dont il est témoin et du milieu où il se situe.

La tendance aujourd'hui est d'appréhender le patrimoine culturel dans son sens le plus large, c'est-à-dire avec tous les signes qui témoignent des activités et des réalisations des êtres humains au cours du temps. Il se compose de différents types de biens qui s'inscrivent dans divers cadres; il comprend non seulement les monuments importants, les zones et les jardins historiques mais aussi l'environnement créé par l'homme dans sa globalité. La recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques et leur rôle dans la vie contemporaine, de l'UNESCO, formulée à Nairobi en 1976, indique à cet effet (Principes généraux, II, 2) que:

“Chaque ensemble historique ou traditionnel et son environnement devraient être considérés dans leur globalité comme un tout cohérent dont l'équilibre et le caractère spécifique dépendent de la sythèse des éléments qui le composent et qui comprennent les activités humaines autant que les bâtiments, la structure spatiale et les zones d'environnement. Ainsi tous les éléments valables, y compris les activités humaines même les plus modestes, ont, par rapport à l'ensemble, une signification qu'il importe de respecter”

Le patrimoine culturel est considéré, de nos jours, comme l'une des plus importantes ressources non renouvelables face à la tendance mondiale à l'urbanisation au même titre que le pétrole, les minéraux, l'eau, les forêts, etc...

(*): Le premier congrès s'est tenu à Athènes en 1931.

(1): Article 1 de la Charte de Venise, 1964

(2): “Sites historiques en Italie; Pratiques courante de la conservation et perspectives de innovation”
J.Y Jacobucci- F. Giovanetti, C.A.S, Roma, 1988

Problèmes des sites historiques à travers le monde :

Malgré que le thème du patrimoine immobilier historique suscite un intérêt croissant aussi bien chez les tutelles administratives que les particuliers, il y a beaucoup de problèmes qui restent non résolus, à savoir :

1- Le problème de l'abandon

Le problème de l'abandon, de la dégradation et de la perte de la mémoire continue à revêtir une extrême importance. La cause principale de l'abandon est liée au fait que les sociétés actuelles, aspirent à un nouveau mode de vie auquel les biens historiques semblent ne pas y répondre vu leurs matériaux de construction traditionnels, le manque de résistance de leurs structures, l'incapacité de leurs conceptions à s'adapter aux nouvelles exigences etc. Donc, l'édifice ou le centre historique, devenu symbole de pauvreté ancestrale, est abandonné. Le cycle périodique de la maintenance dont profitaient ces biens se retrouve interrompu et ces derniers tendent à être dans un état de délabrement avancé difficilement récupérable voire en ruine.

2- Le problème de la surutilisation

À l'inverse des problèmes d'abandon, certains problèmes sont générés par l'usage excessif du patrimoine et d'une utilisation inadéquate. Les édifices historiques anormalement occupés sont souvent dégradés par des destinations impropres qui en altèrent la perception et parfois les structures: stockage de produits industriels, prolifération du commerce, excès de demande touristique ou autres.

3- L'insuffisance de la tutelle par servitudes

Très souvent, la compétence en matière d'orientation et le degré d'initiative des autorités préposées à la protection du patrimoine historique sont très réduites. Alors qu'elles doivent garantir l'application de la loi fondamentale de la tutelle par la notification de contraintes spéciales et qu'elles doivent assurer la conservation active du patrimoine en le dénombant, en en faisant l'acquisition et en l'insérant dans le cycle de la valorisation, le contrôle et la surveillance des transformations des édifices historiques et de l'environnement en général, pratiqués par ces organismes demeurent très limités.

A cela, s'ajoute la crise liée aux corps des lois, des normes et des procédures qui amène le plus souvent à contrôler l'activité de transformation du territoire et sa mise en valeur de façon lente, inopportune et éloignée que les particuliers n'entendent pas respecter. D'où multiplication d'intervention de réhabilitation illégales, spontanées et sortant du cadre des lois et des normes.

4- La qualité des matériaux et de la main d'oeuvre

Un nouveau problème, latent depuis bien des années, a surgi: l'incompatibilité des matériaux et des techniques de la production moderne de matériaux de construction avec les bâtiments historiques. On assiste à une disparition des matériaux et des techniques traditionnels et leur remplacement par des matériaux et des techniques de matrice industrielle.

Les matériaux modernes démontrent quotiennement leur incompatibilité avec le patrimoine historique tels que le mortier à base de ciment, les peintures à base de résines plastiques, consolidation trop lourde des maçonneries à l'aide d'injection de ciment, raidissement excessif des planchers et des semelles de béton armé.

Les chantiers, également, ont subi de profonds changements: des ouvriers habitués au montage précipité d'éléments semi-industriels ont pris la place des ouvriers qui soignaient les détails et étaient habiles à inventer une solution ad hoc pour chaque problème d'exécution.

L'hégémonie de la modernité des techniques de constructions ne va pas sans avoir des répercussions sur l'équilibre technico-structurel et esthétique des édifices historiques.

5- Détérioration des constructions historiques

Plusieurs des sites et monuments historiques sont exposés à de permanentes destructions causées aussi bien par les effets naturels _ quand ces constructions sont abandonnées_ par l'action directe de l'homme ou d'autres causes liées au développement historique, économique ou social. Ils se retrouvent, ainsi, dans un état délabré, sous-équipés (désuétude des réseaux alimentation en eau, assainissement, électricité, etc.). L'absence de la protection des pouvoirs publics, le manque d'initiatives collectives et l'insuffisance des ressources financières causent la perte de ressources immobilières souvent d'un grand intérêt économique que représentent ces biens.

6- Des problèmes de circulation :

Les problèmes de la circulation mécanique, même s'ils existent aussi dans les villes modernes avec de grands espaces ouverts, demeurent particulièrement difficiles à gérer à l'intérieur des sites historiques. Dans les sites où la création de percées, l'aménagement d'aires de stationnement ou et de parking se faisait sentir de manière accrue, la circulation des véhicules, des piétons et leur chevauchement reste mal organisée.

7- Une urbanisation mal adaptée :

Les nouvelles urbanisations connues durant les années passées ont souvent évolué sans tenir compte aussi bien des centres urbains ou ruraux que des monuments historiques. Les nouvelles constructions édifiées restent en dehors et brisent même l'harmonie générale tant connue à travers les sites historiques.

Le patrimoine culturel en Algérie

L'Algérie, de par sa situation dans le continent africain et aussi dans le bassin méditerranéen n'a cessé un lieu de passage obligé des différentes civilisations qui s'y sont succédé.

De l'antiquité jusqu'à nos jours, elle a été marquée par plusieurs périodes importantes, celle des berbères (premier peuplement du pays), des phéniciens, des romains, des arabes musulmans, des turques et des colons français. Des siècles durant, ces différentes étapes d'histoires n'allaient pas sans laisser leurs empreintes sur le cadre bâti. Qui de nous, aujourd'hui, roulant en voiture ou se promenant à pieds, que se soit à Alger, Annaba, Oran, Tlemcen, Constantine ou au Sahara n'a pas remarqué quelque vestiges d'anciennes bâtisses modestes ou somptueuses en pierre ou en toub ériger dans le paysage urbain de nos villes et villages? Un patrimoine historique riche et varié: sites archéologiques, mausolées, zaouia, mosquées, "Médina", villages ruraux des montagnes et "ksour" villages fortifiés du désert ...etc

Le concept de patrimoine remonte à l'époque coloniale française. La puissance coloniale avait surtout pris en charge les sites et les monuments historiques de la période romaine d'abord, puis ceux des autres époques (1).

Au lendemain de l'indépendance, malgré les tâches urgentes de reconstruction d'un pays ravagé par la guerre, l'Algérie, par la loi 62-157 du 31 décembre 1962 reconduisait la législation française applicable aux monuments historiques dans ses dispositions non contraire à la souveraineté algérienne. Par la suite, une série de textes juridiques définissant la politique en matière de protection et de mise en valeur des monuments et sites historiques furent promulgués notamment, l'ordonnance 67-281 du 20 décembre 1967 et la loi 98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel.

Si l'ordonnance 67-281 ne recouvrait, dans ses catégories de définitions, que les notions de monuments et sites archéologiques et ne prévoyait comme mesure de protection que l'acte de restauration visant à maintenir en l'état ou à reconstituer l'état originel, la loi 98-04 marque une étape d'affinement des notions du patrimoine culturel en intégrant les biens culturels immatériels (cérémonies, chants, gestuelles, etc..) et en créant les secteurs sauvegardés où toute la mémoire collective est mise en oeuvre (histoire, art, savoirs-faire traditionnels, etc...)

Le classement des biens culturels en Algérie:

A titre indicatif, le nombre de monuments et sites historiques culturels et naturels classés, jusqu'à 2002, à l'échelle nationale, s'élève à quelques 500 biens répartis par période de classement (avant et après indépendance: 1962) comme suit:

(1): "La stratégie de prise en charge de patrimoine culturel en Algérie" Sid Ahmed Soufiane, Annaba; 2002

Tableau 01: Répartition des sites par période de classement (avant et après indépendance: 1962) (1)

Avant 1962		Après 1962	
Période	Quantité	Période	Quantité
Av. 1900	6	1960-1970	12
1900-1910	117	1970-1980	9
1910-1920	11	1980-1990	40
1920-1930	41	1990-2002	180
1930-1940	7		
1940-1950	29		
1950-1960	48		
Total	259	Total	241

Malgré que le tableau ci-dessus fait ressortir une nette amélioration du classement des sites et monuments durant les deux dernières décennies 90, mais ce nombre demeure très en deçà par rapport au nombre considérable de biens existants sur l'ensemble du territoire qui méritent d'être classés et menacent de disparaître à jamais. Le classement est une mesure de protection (2).

En Algérie, les biens culturels sont soumis au classement par arrêté du ministre chargé de la culture après avis de la commission nationale des biens culturels sur sa propre initiative ou à l'initiative de toute personne y ayant intérêt.

La demande de classement est accompagnée d'un dossier comprenant les mentions suivantes: la nature du bien et sa description, sa situation géographique, l'intérêt justifiant son classement, la nature juridique, l'étendue du classement, servitudes et obligations.

La procédure de classement comporte quelques problèmes:

- Les critères d'identification et de jugement sur la base desquels est effectué le choix du bien à classer sont non codifiés du point de vue théorique et méthodologique et sont souvent soumis à l'appréciation tout à fait subjective de la personne proposant le classement. Il n'y a pas une échelle de valeur objective, codée sur laquelle les membres de la commission s'entendent.
- La législation en vigueur ne protège que les biens classés, inscrits sur l'inventaire supplémentaire ou faisant partie d'un secteur sauvegardé. Il n'existe aucune disposition législative pour le contrôle des biens non encore classés et qui se trouvent dans une situation de péril permanent.
- La lenteur de la procédure de classement et son application face au processus d'urbanisation accéléré du territoire (légale et illégale) qui se fait aux dépens de la préservation du patrimoine culturel.

(1): "La stratégie de prise en charge de patrimoine culturel en Algérie" Sid Ahmed Soufiane, Annaba; 2002

(2) Article 16 de la loi 98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel.

Le cas d'étude : La ville de Touggourt

La ville de Touggourt se situe, dans la vallée de l'oued Righ, au sud est de l'Algérie, à 650 Km de la capitale Alger.

Les origines de Touggourt El-Bahdja (1) remontent très loin dans l'histoire. Sa région a été occupée depuis la préhistoire. Au moyen âge, elle a été relatée dans les textes de Ibn Khaldoun, visitée par Léon l'Africain et par El-Ayyachi lors de son voyage à la Mecque, en 1663. Elle avait connu différentes périodes et civilisations qui l'ont marquée: les Hammadites du Hodna, les Almoravides de Bougie (Béni-Ghania), les Béni Hilal, les Béni-Mouzni de Biskra (Almohades) et les Hafçides.

Elle a été le théâtre de beaucoup de guerres, l'asile à de multiples populations berbères ou nomades arabes jusqu'aux chefs Mérénides, venus de Fès au Maroc, les Béni-Djellab qui sont venus s'installer, là, et bâtir leur dynastie qui durera plus de quatre siècles jusqu'à l'arrivée des français en 1854. Le nom de Touggourt restera longtemps et même jusqu'à aujourd'hui lié aux sépultures de ces Béni-Djellab: "les Tombeaux des rois"

Elle est fille du grand commerce transsaharien, qui, pendant près de dix siècles a animé ces vastes espaces entre rive nord et rive sud du Sahara. Un commerce favorisé par l'assise agricole dont elle dispose. En effet, la vallée de l'oued Righ, grand réservoir d'eaux souterraines, est ponctuée de vastes étendues de palmeraies et d'oasis dont Touggourt est le principal centre. Alors, elle était une place commerciale très active en même temps qu'un lieu de transit pour le pèleriage. On l'appellait le "ventre du Sahara". Un commerce qui avait favorisé la genèse des ksour le long de cet itinéraire.

Touggourt est réputée par ses nombreuses koubba, mosquées et zaouias. Les plus célèbres de toutes restent la zaouia de Sidi M'hammed Ben Yahia, chef spirituel à Touggourt, et la zaouia Tidjana à Témachine, située à 10 km au sud de Touggourt. Ici, on voit affluer des Touaregs, des gens de l'oued Souf, de Tunisie, du Sénégal ...etc. Cette zaouia, fondée par Sidi el-Hadj Ali Témacini un des disciples de Sidi Ahmed Tidjani a même pris le pas sur celle de Ain-Madhi, son noyau d'origine.

Les investissements ayant été importants, pendant la colonisation française. Très tôt, on a vu la réalisation d'un chemin de fer et d'un aéroport. De sa situation de terminal ferroviaire construit, en 1914, et dans le cadre de l'exploitation systématique des palmeraies de l'oued Righ, Touggourt a occupé une place forte par son activité économique liée à l'exportation des dattes vers l'Europe. Cette position va être renforcée avec la découverte du pétrole, en 1956, à Hassi-Messaoud.

Touggourt a connu Charles De GAULLES, personnalité connue à l'échelle internationale, en 1958, André CITROËN le grand industriel français, en 1922, et avant cela, à la fin du XIXème siècle l'aventurière Isabelle HEBERHARDT, l'amie de Sidi El-Hachemi cheikh de la zaouia Kadiria avant qu'elle ne s'installât à El-Oued.

Donc, Touggourt dispose d'une mémoire, d'un urbanisme et d'une architecture fortement ancrés dans l'histoire.

Cependant, l'urbanisation actuelle qui est d'une ampleur importante semble tourner le dos à cet héritage historique. Celui-ci subit la démolition soit par l'action de la nature, quand il est livré à lui-même et abandonné, soit par l'action directe de l'homme. Il est remplacé, par la suite, par une architecture nouvelle par ses formes, ses matériaux et ses plans selon un modèle importé d'ailleurs qui est souvent inadapté aux conditions naturelles et culturelles de la région.

(1): El-Bahdja est le qualificatif sous lequel est connue la ville de Touggourt

Ces monuments historiques qui, autrefois, avaient une place primordiale dans la formation des cités et avaient pu résister pendant des siècles, s'effacent, aujourd'hui, sous l'action du bulldozer sans les avoir répertoriés, étudiés et analysés pour en déduire des enseignements susceptibles de fonder notre nouvelle architecture.

A Touggourt, beaucoup de biens historiques vivent cette situation. Peut être l'exemple le plus représentatif demeure la vieille ville de Touggourt (qu'on appelle localement Mestaoua) qui se situe au coeur du centre-ville. Celle-ci qui avait un urbanisme et une architecture très spécifiques, notamment ses voies labyrinthiques et très obscures - on l'appellait d'ailleurs la ville souterraine- a été, durant les années 90, suite à de fortes pluies, complètement démolie, au bulldozer. Il n'en subsiste que les mosquées et un petit noyau d'habitations. Aujourd'hui, elle est en état de ruine très avancé sans aucune prise en charge.

Cette situation paradoxale ne serait-elle pas la cause directe d'une méconnaissance de son capital patrimonial et de son importance? D'un manque profond de tentatives de réconciliation avec son histoire? La méconnaissance ou l'incompréhension n'engendre-t-elle pas la négation? le refus? Ne dit-on pas que l'homme est ennemi de ce qu'il ignore? L'héritage culturel de Touggourt demeure méconnu ou non suffisamment connu par ses propres habitants et encore moins par les étrangers. Ne serait-elle pas aussi engendrée par un manque de repères? à une époque où de grands changements s'opèrent sur notre cadre de vie, sans que notre identité culturelle ait voix au chapitre ?

Tels sont les problèmes qui ont engendré cette recherche dont le but principal est de définir et répertorier les richesses patrimoniales bâties de Touggourt. La reconnaissance est une forme de sauvegarde. Elle garantit la pérennité du patrimoine pour pouvoir en déduire des leçons en matière d'architecture et d'urbanisme futures.

Hypothèses d'approche :

- 1- Malgré que la population eût adopté d'autres modèles de représentation urbanistique et architecturale, un « back-ground » ethnocentriste fondé sur des valeurs arabo-musulmanes opère toujours et qui va et revient selon les sollicitations, mais jamais perdu définitivement. C'est seulement à travers une vraie connaissance et réconciliation avec son histoire que l'identité culturelle se renforce afin de pouvoir bâtir un avenir sûr.
- 2- La sauvegarde de la mémoire collective dépend d'une compréhension adéquate des ressources historiques existantes. Elle est tributaire de l'identification et de la reconnaissance des repères architecturaux et urbanistiques traditionnels.
- 3- La reconnaissance ne peut être efficace que si elle est établie sur la base de critères scientifiques et objectifs.

Objectifs de la recherche :

- 1- Définition du patrimoine historique de la ville de Touggourt et des valeurs qui lui sont rattachées.
- 2- Définition de critères objectifs d'identification et d'évaluation des biens historiques pouvant être un support de jugement équilibré.
- 3- Constitution d'une « banque de données », d'une documentation concernant le patrimoine architecturale de la vallée de l'Oued Righ et de la ville de Touggourt.

Echelles de la reconnaissance:

La reconnaissance du patrimoine historique de Touggourt est basée sur l'idée qu'un bien culturel immobilier quelconque ne saurait être dissocié du contexte où il se trouve, donc, pour mieux le comprendre, il faudra l'insérer dans un environnement plus vaste et que l'homme, dans sa quête de son assise existentielle, agit sur son espace à des niveaux différents d'environnement: paysage (ou territoire) – ville – édifice indiquant les schémas des lieux, de parcours et de domaines qui sont les éléments constitutifs de son espace existentiel ainsi que les interactions de ces niveaux.

Paysage:

A ce niveau, il y a une interaction des actions de l'homme avec celles de la nature. Il nous indique sur les zones particulièrement favorables à l'implantation et au développement des lieux et indiquent des parcours naturels.

Ville:

au niveau urbain, les structures sont principalement déterminées par l'ouvrage de l'homme. C'est "notre lieu". En se développant, l'individu découvre l'existence d'un tout qu'il partage avec d'autres et qui, plus que toute autre chose, lui procure un sentiment d'identité. La ville a toujours été une "civitas" c'est-à-dire un monde connu et sécurisant qui offre à l'homme une assise sûre au milieu des éléments inconnus qui l'entourent.

Edifice (maison):

A l'intérieur du niveau urbain, on trouve l'unité plus petite de l'édifice ou de la maison.

La maison représente le besoin fondamental d'être quelque part. Cette fonction est la fonction essentielle de la demeure et la maison est toujours le centre de l'existence humaine.

(1) "Les significations et la symbolique des lieux dans l'architecture occidentale". C.N.SCHULTZ. Editions Pierre Mardaga, 4^{ème} édition, 1985. P 434

Méthode d'approche:

Nous avons choisi le terme de “reconnaissance” plutôt que “identification” parce que “reconnaître”, d'après LAROUSSE, signifie: a-juger, déterminer comme déjà connu. b- Identifier en fonction d'un caractère donné. c- Comprendre clairement une situation ou une explication complexe. Donc, le terme de "reconnaissance comporte, outre le constat, qui est propre à l'identification, l'évaluation et l'analyse. L'évaluation pourrait se faire de deux manières:

- Soit par comparaison de l'architecture locale à d'autres connues et célèbres
- Soit par l'établissement d'un système de cotation verbale et/ou numérique.

Dans la présente recherche, nous avons adopté la méthode d'évaluation des bâtiments historiques de Harold KALMAN, un spécialiste de l'histoire de l'architecture et conservation du patrimoine, à l'agence Parcs Canada. En tant que chef de file international dans le domaine de la conservation du patrimoine, Parcs Canada possède une histoire riche en recherches remontant à presque 100 ans. Il a joué un rôle important dans la protection et la mise en valeur des exemples représentatifs du patrimoine culturel du Canada en favorisant, chez le public, la connaissance, l'appréciation et la jouissance de manière à en assurer l'intégrité commémorative. Parmi ses travaux, se situe l'élaboration du nouvel Inventaire des Bâtiments Historiques du Canada (IBHC), durant les années 1970 où un programme de relevé est lancé à l'échelle du territoire de Canada. Chaque bâtiment est identifié, daté et décrit.

Harold KALMAN qui, à travers son ouvrage “Evaluation des bâtiments historiques” édité en 1980, nous décrit une méthode simple et commode pour évaluer tout bâtiment historique. Cet ouvrage est à la portée de toutes les personnes engagées dans un aspect ou l'autre de la conservation. Son but est de déterminer quels bâtiments d'une quelconque localité ont le plus d'importance et méritent d'être conservés et pour quelles raisons, de démythifier le jugement de valeur architectural et de montrer que ce jugement peut se faire de manière rationnelle objective et assurée.

Cette méthode d'évaluation exigeant une bonne connaissance de l'histoire et de l'architecture de la localité étudiée consiste à l'action simple et rationnelle d'établir un ensemble de critères qui constitueront les valeurs absolues en fonction desquelles les bâtiments seront jugés puis classés d'après une échelle de cotes verbales ou notes numériques. Les bâtiments qui répondent le mieux aux critères retenus auront une importance particulière et seront préservés.

Critères:

pour établir différentes classes de bâtiments, il convient d'adopter une liste assez longue de critères où chaque élément d'un bâtiment est évalué séparément. Ils sont répartis en cinq catégories: Architecture - Histoire - Environnement – Utilisations possibles – Intégrité

Cotes et/ou points numériques

Ensuite à chaque critère correspond une série de cotes verbales (Excellent, Très bon, bon et Passable/Médiocre) ou points numériques. Le classement par cotes ou notes permet de s'approcher de l'idéal de l'objectivité, de réduire les écarts et ne pas susciter beaucoup de contestations.

Classification:

l'évaluation globale du bâtiment se fonde sur une moyenne des cotes ou points obtenus. Le bâtiment ayant reçu le total le plus élevé sera classé dans la meilleure catégorie.

Structure du mémoire:

PARTIE I: Le territoire de l'oued Righ:

- 1- Chapitre premier: l'étude du milieu naturel de l'oued Righ nous permettra d'analyser les conditions naturelles (climat, relief, hydrographie, pédologie.. etc) dans lesquelles évolue l'Oued-Righ afin de comprendre les critères qui avaient favorisé l'implantation des hommes, dans cette partie du désert, et leur établissement. L'étude hydrogéologique de la région mettra en évidence son potentiel en eaux souterraines.
- 2- Chapitre second: une esquisse historique sera présentée avec un essai de reconstitution chronologique, depuis la préhistoire jusqu'au Xxème siècle. Une attention particulière sera accordée à cette esquisse afin de combler, en quelque manière, les lacunes, les manques, tellement ressentis, lorsqu'il s'agit de relater les origines de Touggourt et de son histoire. Pour cela, tout fait ou évènement historique ayant une relation, directe ou indirecte, avec la région de l'oued Righ ou la ville de Touggourt, sera cité. Le récit historique nous permettra de mettre en évidence les événements qui avaient eu une incidence sur le cadre urbain et bâti.
- 3- Toujours à l'échelle du territoire, le troisième chapitre étudiera les interactions qui peuvent naître entre les peuplements humains et le contexte naturel dans lequel ils résident. Ces interactions seront traduites par des aménagements du territoire, par l'aménagement d'oasis, par des constructions de villages ou de ksour, etc. elles expliqueront comment que l'homme avait réussi à s'adapter aux conditions naturelles sévères soient-elles du désert. Elles expliqueront ces actions et ses réactions dans le microcosme où il vit. Un aperçu sur le patrimoine historique, à l'échelle du territoire, sera présenté. C'est à dire les biens culturels ayant eu une importance quelconque dans le développement, l'histoire de la région et ayant été transmis jusqu'à aujourd'hui. Ce volet sera abordé afin de montrer que la ville de Touggourt qui sera étudiée plus tard fait partie d'un système de préexistences plus vaste. Parmi les biens culturels que nous retrouverons, à cette échelle, il y a: le système des ksour, les koubba, les mosquées et zaouias qui ont toujours une importance capitale dans la vie des habitants de la vallée. Les "ziarat" y sont très prépondérantes.
- 4- Le quatrième chapitre est un répertoire des ksour existants, aujourd'hui, dans la vallée de l'oued Righ. C'est une navigation le long de ce territoire, par image satellite et aussi visite sur sites pour le repérage des établissements humains encore existants. Pour le repérage des villages historiques disparus, nous nous sommes aidés d'anciens plans de la région datant de 1863. Ce chapitre va nous permettre de comprendre la situation actuelle de ces anciens établissements humains. C'est une connaissance à l'échelle territoriale.

PARTIE II: La ville de Touggourt:

- 5- Le cinquième chapitre étudiera l'évolution urbaine de la ville de Touggourt à travers les différentes périodes: pré-coloniale, coloniale et récente. Cette évolution sera étudiée sur la base d'un fond de carte constitué principalement d'anciens levés établis par les français juste après la colonisation (1875 et 1881) , du plan du Sénatus Consulte 1948 et du plan actuel de la ville.
- 6- La reconnaissance du patrimoine historique de la ville de Touggourt, dans la ville actuelle et processus de patrimonialisation qui consiste en le réinventisme et réappropriation du patrimoine autour de plusieurs enjeux ou valeurs économique, culturelle, symbolique ou sociale, etc. La reconnaissance comportera deux principales étapes: dans un premier temps, l'identification qui englobe l'inventaire des biens cultures légués des différentes étapes historiques qu'a connues la ville et dans un second l'évaluation et l'analyse de sa qualité patrimoniale. Dans ce chapitre, il s'agira d'ouvrir des parenthèses, montrer qu'un jugement de valeur reste toujours possible. L'évaluation sera faite de deux manières:
 - une étude comparative d'un échantillon représentatif constitué d'un ensemble historique (ksar par exemple) et d'un bien culturel isolé (mosquée) avec d'autres de la même catégorie mais appartenant à une civilisation célèbre et connue.
 - Une technique de cotation verbale et/ou numérique. La méthode d'évaluation numérique adoptée, dans ce chapitre, est celle de Harold KALMAN que nous avons présentée plus haut.
- 7- Un répertoire des biens culturels de Touggourt sera élaboré. Pour cela, un modèle de fiche d'identification sera établi où les renseignements principaux du bien seront notés. Le répertoire comprendra quatre catégories de biens: l'architecture culturelle (koubba, mosquées, zaouia, etc...), les centres historiques (les ksour, ...), l'architecture coloniale et les biens exceptionnels. L'intérêt des constructions léguées de l'époque coloniale réside dans l'emploi des matériaux et des techniques de construction traditionnelle tout en apportant des améliorations. Ce sont des constructions adaptées au climat. A chaque catégorie de biens, seront attribués un code et une couleur. Le répertoire nous informera sur la consistance des richesses patrimoniales de Touggourt et nous permettra de définir le "Que faut-il préserver?".

Cette étude n'a nullement la prétention d'épuiser un aussi vaste sujet qu'est la reconnaissance et la sauvegarde mais veut plutôt aborder ces thèmes à une juste échelle géographique réduite, celle de Touggourt. Il s'agira d'ouvrir des portes en espérant susciter un approfondissement ultérieur et enclencher des processus de recherches plus poussées.

Il convient, peut-être, de rappeler, ici, le message de Nikita Elisséeff, à propos de la ville islamique: "In order to illustrate the growth of the medieval cities of the orient before the last vestiges of the ancient past are obliterated by bulldozers. It is a matter of urgency not only to have more urban monographs, but also, draw up an **"Atlas of the medieval cities of the muslim world"** to stand along with the atlas of european cities..."

Définitions:

Monument: du latin monumentum, de monere (avertir, rappeler): ce qui interpelle la mémoire. Un monument est un artefact élaboré par une communauté pour se remémorer ou remémorer à d'autres générations des personnes, des événements, rites ou croyances. Fait vibrer le passé de manière à maintenir des valeurs communautaires. Rassure en conjurant le temps. (F. CHOAY)

Bien du patrimoine: peut se concevoir comme un tout constitué d'un assemblage de parties. Ce tout forme une unité potentielle à travers laquelle chaque partie peut être décrite et définie par l'intention originale. (Guide de gestion des sites du patrimoine culturel mondial)

Patrimoine culturel: se compose de différents types de biens qui s'inscrivent dans divers cadres; il comprend non seulement les monuments importants, les zones et les jardins historiques, mais aussi l'environnement créé par l'homme dans sa globalité. (Guide de gestion des sites du patrimoine culturel mondial)

Ensembles historique: tout groupement de constructions constituant une agglomération qui, par son homogénéité comme par son unité architecturale et esthétique, présente par elle-même un intérêt historique archéologique ou artistique (Charte de Venise, 1964)

Un ensemble historique ne doit pas être considéré en fonction du seul cadre architectural; il comprend également des valeurs humaines liées à son contexte social et économique. La question des parcs et des paysages historiques revêt également une importance particulière (Guide de gestion des sites du patrimoine culturel mondial)

Centre historique: n'est donc pas le simple résultat d'une somme de composantes (édifices, rues, places) parce qu'il témoigne, au-delà de la valeur de chaque pierre, d'une culture urbaine qui a le caractère de bien immatériel et qui est souvent encore vivante et active. (Projets et mémoires. A. CLEMENTI)

Sites: oeuvres de l'homme ou oeuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique. (UNESCO)

Parcours: structure apte à assurer le transit. Première des quatre structures (avec les établissements, les aires productives, les noyaux urbains) de l'organisme territorial. (Muratori)

Conservation: utilisation des techniques et des procédés matériels qui servent à garder les édifices dans leur intégrité. (Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Paris 1988)

Restauration: la restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel. Elle a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques. Elle s'arrête là où commence l'hypothèse: sur le plan des reconstitutions conjecturales, tout travail de complément reconnu indispensable pour raisons esthétiques et techniques relève de la composition architecturale et portera la marque de notre temps. La restauration sera toujours précédée et accompagnée d'une étude archéologique et historique du monument. (Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites).

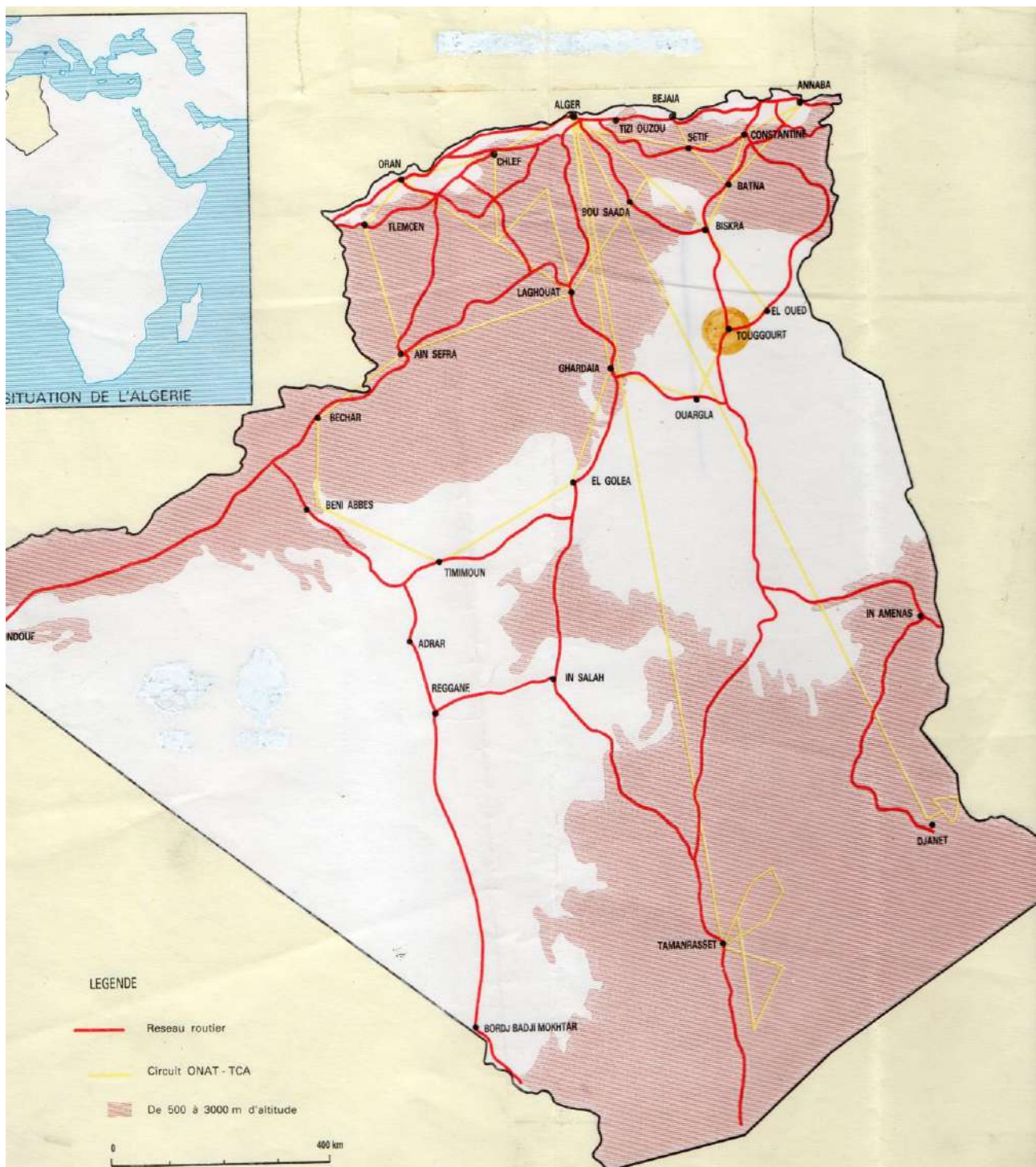
Partie 01 : LA VALLEE DE L'OUED RIGH

Chapitre I : Le milieu naturel

Chapitre II : Esquisse historique

Chapitre III : Les hommes dans le milieu : Aménagement du territoire et éléments du patrimoine

Chapitre IV : Répertoire des oasis de l'Oued-Righ



PL.01-Carte de l'Algérie

I- LEMILIEU NATUREL

I.1- Le Bas-Sahara:

La région du Bas-Sahara, dans laquelle se situe la vallée de l'Oued Righ, se présente comme une vaste cuvette limitée à l'ouest par la dorsale du Mزاب, au sud par les hamadas du Tadmait et de Tinghert et à l'est par les plateaux du Dahar tunisien. Ses bordures, de hauteur modeste, s'inclinent en pente douce vers la partie déprimée matérialisée par l'axe SSW-NNE des oued Mya et Righ. Vers le nord au contraire, dressée au-dessus d'une dépression longitudinale occupée par des chotts et dont le fond est inférieur au niveau de la mer, une haute barrière composée des monts des Ouled Naïl, de l'Aurès et des Nememcha en constitue la limite (1).

Géographiquement, le Bas-Sahara est structuré par les régions de (2):

- 1- Ziban: piémont allongé ouest-est profitant des eaux et des sols provenant des massifs Aurès Nememcha situés au nord. Il est commandé par la ville de Biskra.
- 2- Oued Righ, longue dépression méridienne conduisant des Zibans vers les territoires pétroliers. Gouttière artésienne et couloir de communication ont fait la richesse de cet espace comprenant un ruban d'oasis animées par Touggourt
- 3- Souf, morceau d'erg, commandé par El-Oued
- 4- Ouargla, située dans l'oued Mya, au sud
- 5- Djerid et Nefzaoua, à l'est, dans le sud tunisien

I.2- La vallée de l'Oued Righ:

La vallée de l'oued Righ est une vaste dépression allongée, dans le sens sud nord, entre les latitudes nord 32°54' et 34°9' (3). Elle s'étend sur 15 Km de largeur et 150 Km de longueur. Elle prend naissance, à une trentaine de kilomètres au sud de Touggourt, au confluent des oueds Igharghar et Mya, à la côte 100 environ, et s'abaisse progressivement vers le nord jusqu'à la côte -10 au pied du plateau de Still, 150 km plus haut (4). Ce plateau, immense surface plane, domine la vallée en le chott Merouane, par un abrupt de plusieurs dizaines de mètres (5).



PL.02- Croquis de situation de l'Oued Righ

(1): Recherches sur l'Algérie, Cl. NESSON, Dj. SARI, P. PEILLON; Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, 1978; p: 17
 (2): La ville et le désert. Le Bas-Sahara algérien, Marc COTE; Kathala, 2005; p: 8
 (3): Oasis du Sahara algérien, C. NESSON, Institut Géographique National, Paris, 1973; p: 1
 (4): Etude du Plan d'Urbanisme Directeur (P.U.D), C.E.R.A.U, Bruxelles, 1978; p: 16
 (5): ibidem; p: 23

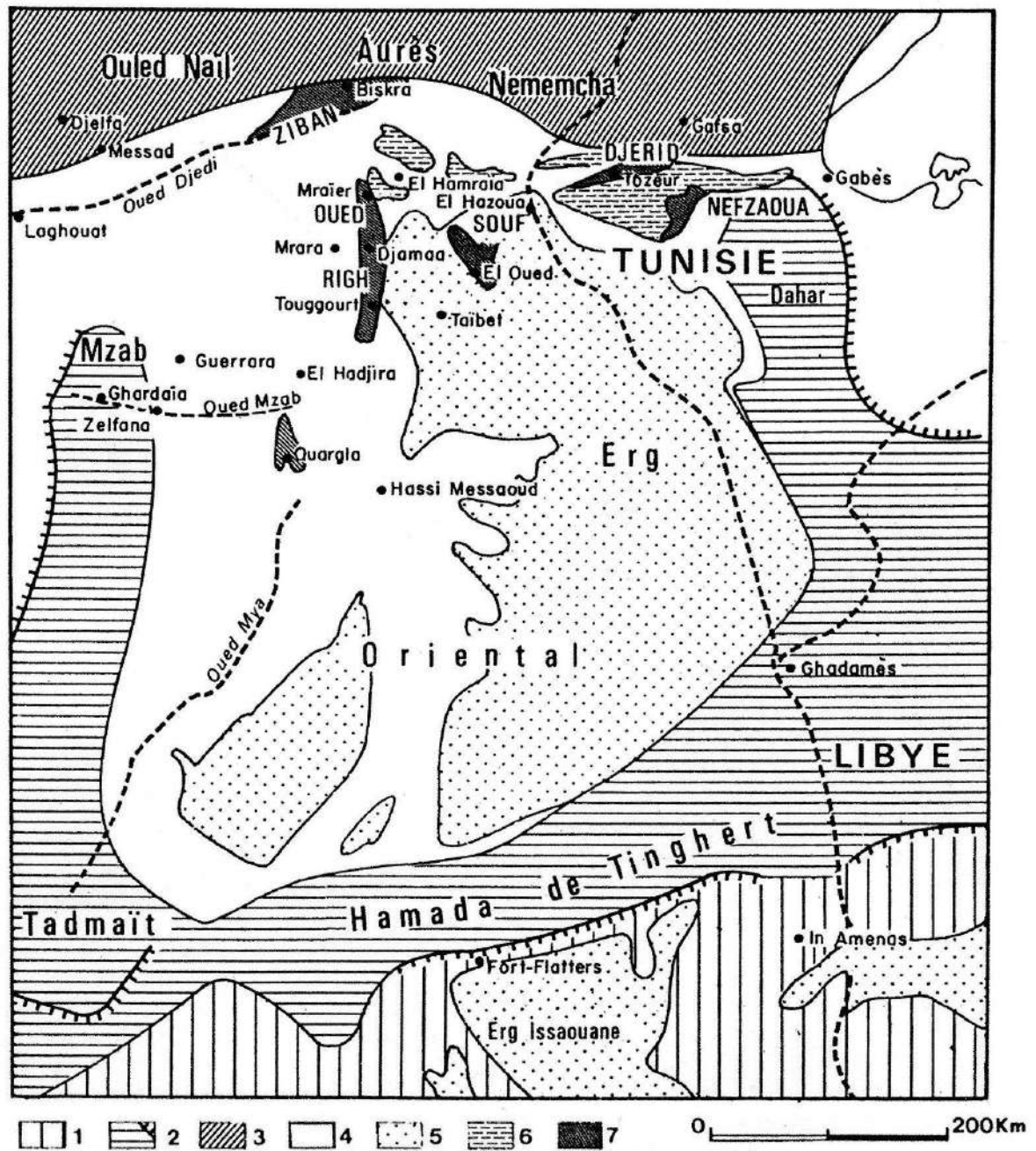
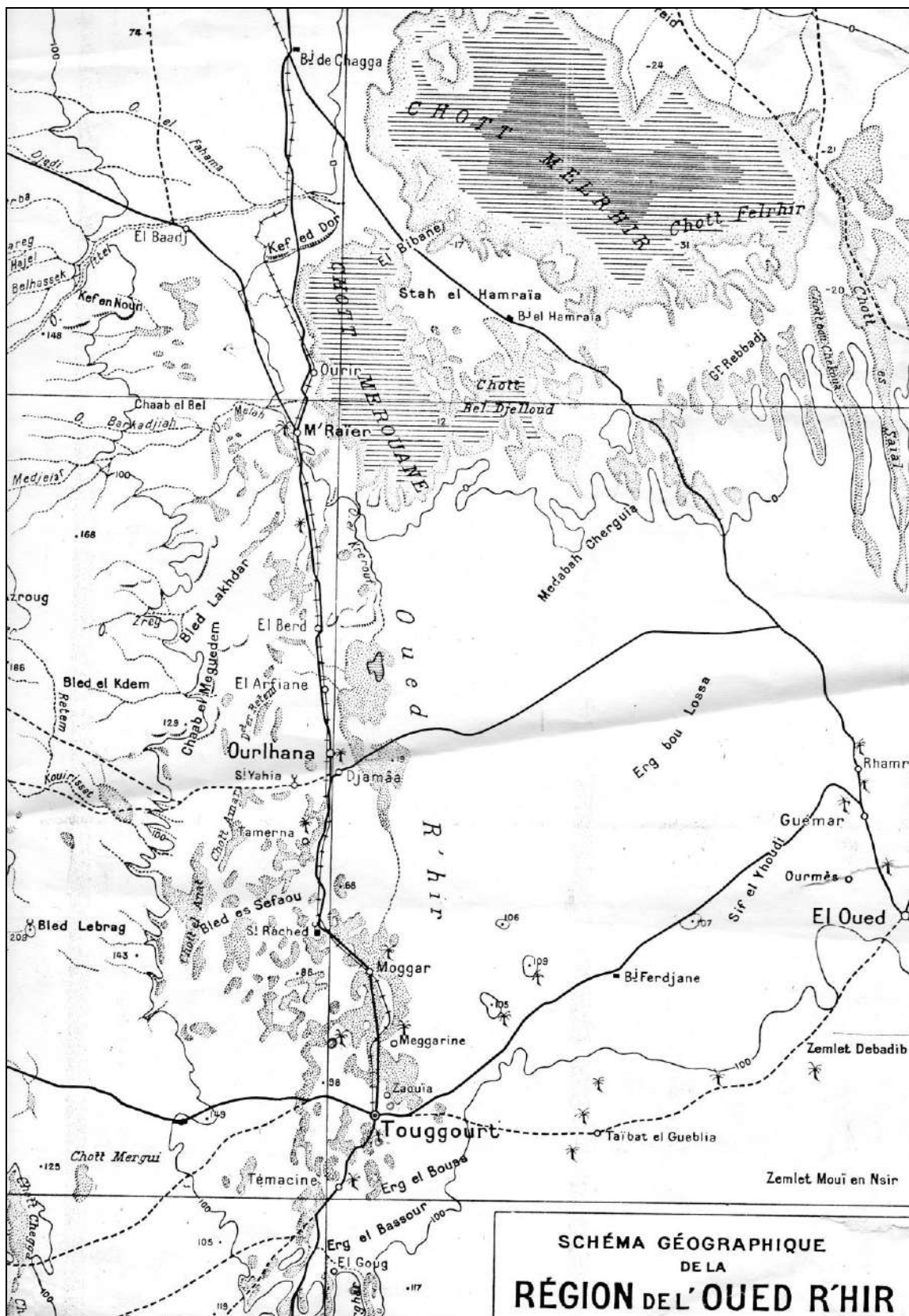


FIG. 1. — Les oasis du Bas-Sahara.

1. Affleurements primaires. — 2. Plateaux crétacés et cuestas. — 3. Reliefs atlasiques. — 4. Remblaiement du Continental terminal. — 5. Ergs. — 6. Sebkhas. — 7. Grandes régions d'oasis.

PL.03- LE BAS-SAHARA

D'après Cl. NESSON, Dj. SARI, P. PEILLON. p: 18



PL.04- Schéma géographique de la région de l'Oued Righ
D'après Travaux de l'institut de Recherches Saharienne,
Université d'Alger, 1955. p: 76

I.2.1- Le climat de l'Oued Righ:

Le climat de la vallée de l'oued Righ est un climat sec à l'image de l'ensemble du Sahara. Il se caractérise par:

- a) une grande sécheresse de l'atmosphère, laquelle se traduit par un énorme déficit de saturation donc par un pouvoir d'évaporation considérable.
- b) une très forte insolation due à la faible nébulosité avec d'importantes variations diurnes et nocturnes des températures.
- c) une très faible pluviosité (moyenne annuelle 58mm). Cependant, des précipitations orageuses (comme en 1969) peuvent être enregistrées provoquant des crues d'oued et mettant en danger un habitat traditionnel à base d'argile sensible à l'érosion.
- d) de fréquents vents de sables et de poussière.

I.2.2- Relief et géologie:

La large dépression de l'Oued Righ est jalonnée de chotts (1) communiquant entre eux par le collecteur général (2) des oasis qui évacue les eaux de drainage dans le chott Merouane.

A l'exception du "bombement" de Still qui se caractérise par une carapace gypseuse Pliocène, les formations géologiques de l'oued Righ sont en majeure partie d'âge quaternaire et résultent de l'érosion continentale des dépôts Mio-Pliocènes. Ces derniers, largement représentés à l'ouest de l'axe routier Touggourt-Biskra et sur les versants abrupts qui matérialisent le plateau de Still, montrent des sables gypseux comportant à la base des intercalations d'argile plus ou moins sableuse, rougeâtre et également gypseuse.

Dans la vallée proprement dite, le Mio-Pliocène ne s'observe plus que sur quelques buttes témoins dont les bases sont actuellement le siège d'une intense accumulation éolienne. Cependant, vu l'importance de ces phénomènes d'ensablement qui masquent souvent le sub-stratum et son relief, le Mio-Pliocène pourrait bien avoir, au niveau de la vallée, une extension plus grande.

On peut concevoir, schématiquement, l'évolution de la région de l'oued Righ, au cours du quaternaire de la manière suivante: (3)

Au quaternaire ancien, l'approfondissement de la fosse pré-atlassique permit à l'oued Righ, qui devait collecter les eaux de l'oued Mya et de l'oued Igharghar, d'entailler sa vallée, dans le Mio-Pliocène. Des alluvions sablo-gypseuses, plus ou moins salées, assez semblables aux matériaux Mio-Pliocène duquel elles sont issues, furent déposées en terrasses sur la partie amont de la vallée. En aval, les oueds n'atteignant pas la mer, déversaient leurs eaux dans des lagunes sans profondeurs et sans rives précises (actuellement, représentées par les pré-chotts de Mraïr, d'Ourir et d'Oum Tiour) où les matériaux de texture fine se déposaient à leur tour.

(1) : Chott : (de l'arabe « chatt » « rivage ») est, en Afrique du Nord, une étendue d'eau salée permanente aux rivages changeants, située dans les régions semi-arides. Des géomorphologues le limitent à la partie tantôt ennoyée tantôt découverte autour du lac, portant quelque végétation et faisant partie d'un ensemble plus étendu qu'ils préfèrent nommer sabkha. Les chotts sont alimentés de façon discontinue lors des rares pluies et subissent une forte évaporation qui accumule les sels à la surface des limons parfois exploités. (<http://fr.wikipedia.org>)

(2): C'est le canal de drainage de toute la région de l'oued Righ, existant à la surface du sol et long de 150 km. Il est appelé localement: *Sfala*

(3): Etude du Plan d'Urbanisme Directeur (P.U.D), C.E.R.AU, Bruxelles, 1978; p: 24

Ces différents phénomènes d'érosion et de sédimentation se sont produits sous l'influence d'un climat assez humide au cours duquel le régime hydrologique des oueds était assez important.

Le climat s'orienta, par la suite, vers l'aridité et c'est au cours de cette phase que des mouvements tectoniques furent à l'origine de la formation de fosses subsidentes orientées sud nord. Cet affaissement du niveau de base favorisa, alors, des érosions importantes qui décapaient, entaillaient en entraînant vers les parties basses des alluvions anciennes.

La phase aride actuelle s'est progressivement installée fixant définitivement, les traits de la région. Les anciennes terrasses, sous l'effet de l'érosion, apparaissent comme de vagues glacis mollement ondulés ou en buttes témoins émergeant, nettement, dans des surfaces rigoureusement planes (pré-chott qui se raccordent insensiblement aux cuvettes de décantation actuelles.

I.2.3- Hydrographie et hydrologie:

a) - L'hydrographie:

L'oued Righ dont la vallée est retracée par un grand collecteur de drainage marque une dépression nord-sud, dans la région.

L'absence de précipitations importantes et l'évaporation dues aux températures élevées ne permettent pas un écoulement permanent des eaux. Ainsi, les oueds sahariens sont-ils le plus souvent à sec sauf en période de crue, suite à des averses violentes et sur une distance généralement courte.

La crue se perd, en effet, rapidement dans les dayas, sabkhas (1) ou autres chotts disposés le long du parcours des oueds et continuent son cours en souterrain (inféro-flux).

Ce phénomène amplifié encore par les eaux de drainage explique les nombreux puits artésiens qui alimentaient les palmeraies. Le niveau de l'eau se trouve à quelques mètres voire quelques centimètres de la surface du sol.

Ce phénomène pose quelques problèmes non seulement à l'agriculture et aux techniques d'irrigation, mais aussi aux fondations des constructions qui atteignent rapidement la première nappe ainsi qu'aux maçonneries elles-mêmes, au dessus du niveau du sol, à cause des remontées d'eau et de sels, en l'absence de techniques d'étanchéité.

(1) Sabkha : (d'origine arabe) terme utilisé par les géomorphologues pour désigner une dépression à fond plat, généralement inondable où les sols salés limitent la végétation. La sabkha peut être lacustre : les eaux s'évaporent et laissent des sels ou, en communication avec la mer actuellement ou dans le passé.

Une sabkha désigne un bassin occupant le fond d'une dépression à forte salinité et plus ou moins séparé d'un milieu marin, dans des régions arides (milieu supratidal).

Dans les deux cas, il va y avoir une augmentation de la salinité, une évaporation importante, l'apparition d'une saumure et la précipitation d'évaporites au fond du bassin si la profondeur est faible ou à une extrémité si la profondeur est importantes. Toutes les régions désertiques chaudes présentent des sabkhas (<http://fr.wikipedia.org>)

b) - L'hydrogéologie:

La région de l'oued Righ est au centre d'un vaste bassin artésien composé d'un ensemble de nappes souterraines superposées. Parmi ces nappes, les moins profondes avaient permis une mise en culture, depuis de longs siècles.

Il existe quatre niveaux aquifères (1) de plus ou moins grande importance, dans le sous-sol de la région:

- Les sables de surface avec la nappe phréatique
- L'ensemble détritique sableux de formation continentale du Pontien avec la nappe dite du Mio-Pliocène.
- Les calcaires sénoniens ou éocènes
- Le continental intercalaire avec la nappe dite de l'Albien.

La nappe phréatique:

Elle est contenue dans les sables alluviaux de la vallée, à une profondeur de 1 à 8 mètres selon le lieu et la saison. Elle s'écoule du sud vers le nord suivant la pente de la vallée. Son alimentation est complexe et varie selon les points: un premier apport est fourni par les précipitations infiltrées. D'autre part, les venues occultes des nappes inférieures fournissent un apport impossible à préciser. Les puits bouchés ou qui se sont effondrés dans les palmeraies mortes établissent des échanges entre la nappe phréatique et la nappe du Mio-Pliocène qui doivent se traduire par une alimentation de la nappe phréatique partout où son niveau piézométrique est inférieur à celui de la nappe Mio-Pliocène (c'est-à-dire, dans le sable des zones irriguées).

Le problème de l'abaissement de la nappe phréatique par drainage et évacuation est plus que jamais le problème majeur des oasis. Il commande aussi bien le développement de leur agriculture que celui de leur équipement urbain.

La nappe du Mio-Pliocène:

Son exploitation est extrêmement ancienne. C'est elle qui a permis la création des palmeraies de l'oued Righ. Elle est située entre 30 et 70 mètres. Pour arriver à ce niveau aquifère, il faut traverser quelques mètres d'alluvions sableux, puis un massif de gré compacte régnant jusqu'à 35 mètres de profondeur en moyenne, sous le bas-fond, et enfin, une couche marneuse imperméable de 5 à 10 mètres d'épaisseur, recouvrant les sables aquifères.

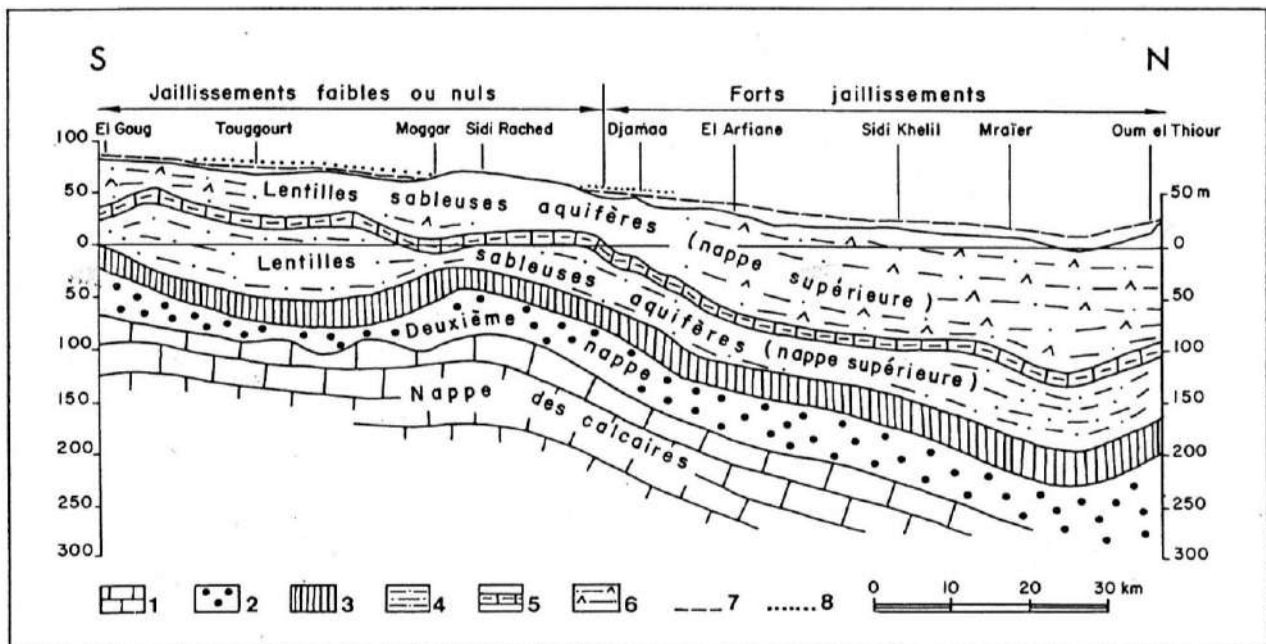
(1): Etude du Plan d'Urbanisme Directeur (P.U.D), C.E.R.AU, Bruxelles, 1978; p: 27

La nappe du Sénonien:

Cette nappe des calcaires sénoniens se trouve entre 100 et 200 mètres de profondeur. Elle forme avec la nappe des sables le complexe terminal. C'est la nappe la moins exploitée car son débit est mesuré en fonction des possibilités de la nappe albienne.

La nappe de l'Albien:

Le dernier niveau aquifère est celui des argiles sableuses et du grès du continental intercalaire. Le toit est formé par les marnes et les argiles gypsifères du céno-manien. Elle se trouve à 1600 mètres de profondeur à Touggourt. Sa température est de 50 à 55 °C. C'est un énorme réservoir qui est alimenté par l'infiltration des eaux dans l'Atlas saharien est, de plus, suralimenté par les eaux circulant sous le Hammada sud oranais et sous l'Erg occidental.



1. Calcaires du Sénonien supérieur marin, de l'Eocène inférieur marin, de l'Eocène moyen évaporitique. —
2. Sable grossier à graviers de la base du Continental terminal. — 3. Banc-repère inférieur de calcaire, grès calcaire et poudingues. — 4. Sables fins argileux et calcaires lacustres. — 5. Banc-repère supérieur de calcaire siliceux ou marneux. — 6. Argiles gypsifères à niveaux sableux. — 7. Niveau hydrostatique de la 2^e nappe. —
8. Niveau hydrostatique de la nappe des calcaires.

PL.05- Coupe hydrogéologique de l'Oued RIGH

« Recherches sur l'Algérie » Cl. NESSON, Dj. SARI, P. PEILLON
Paris, 1978. p 30

I.2.4- La pédologie:

Les sols de l'oued Righ sont, en général, des solontchaks (1). Ils sont pour la plupart des sols fins caractéristiques des milieux arides et donc peu fertiles. Ils sont de type calcaire ou gypseux contenant peu d'éléments nutritifs pour favoriser la croissance des plantes qui n'ont en général qu'une couche mince pour développer leurs racines. Les matières organiques n'y sont pas abondantes (2).

Dans la vallée de l'oued Righ, il existe quatre niveaux morpho-géologiques distincts (3):

- le niveau supérieur:

Il est représenté soit par des glacis à croûte gypseuse (plateau de Still) soit par des surfaces résiduelles apparaissant en buttes-témoins à relief plus ou moins accidenté.

- Le niveau intermédiaire :

Il caractérise, généralement, des glacis du quaternaire ancien. Le sol est sableux-gypseux.

- Les Pré-Chotts :

Appartenant à un niveau, nettement, au dessous et représentant des surfaces planes à pente faible

- Les Chotts :

Ils représentent les zones les plus basses de la vallée et jouent le rôle de cuvettes de décantation. La nappe phréatique est très proche de la surface et les sols ont un caractère excessivement salin.

Conclusion :

Le milieu naturel de l'Oued Righ était peu différent des conditions observables de nos jours, dans cette région, même s'il a connu quelques changements depuis plusieurs millénaires.

Il apparaît que bien qu'elles aient développé une agriculture plus ou moins prospère, les sociétés de l'Oued Righ ont dû faire face à de lourdes contraintes : un climat chaud et sec aux variations brutales, la sécheresse de l'oued, des sols généralement minces et salins (peu fertiles). Une sécheresse ne permettant qu'une agriculture en irrigué. Mais l'importance de l'eau dans le sous-sol et le relief plat facilitant le creusement des canaux qui ont permis la mise en culture de vastes surfaces.

Au fait c'est l'hydrologie (4) de l'immense bassin du Bas-Sahara qui explique l'implantation des hommes et la mise en valeur agricole. Se sont les eaux souterraines qui font l'originalité profonde de la vallée de l'oued Righ. Indépendantes des fluctuations climatiques, elles forment plusieurs nappes dont les caractéristiques dépendent des conditions paléogéographiques, stratigraphiques et tectoniques de la région.

(1) : Solontchak : (mot d'origine russe) est un type de sol de forte salinité se formant lorsque l'évaporation est supérieure aux apports par les pluies, sous l'influence d'une nappe phréatique affleurante permanente ou saisonnière voire sur les côtes par des infiltrations d'eau salée. (<http://fr.wikipedia.org>)

(2): Travaux de l'Institut de Recherches Sahariennes. Tome XIII, Université d'Alger, 1955; p: 118

(3) : Etude du Plan d'Urbanisme Directeur (P.U.D), C.E.R.AU, Bruxelles, 1978; p: 32.

(4) c'est un atout mais en même temps une ressource périssable

Partie I : LE TERRITOIRE DE L'OUED RIGH

CHAPITRE II : ESQUISSE HISTORIQUE

CHAPITRE II : ESQUISSE HISTORIQUE

Touggourt, la ville mystérieuse ! Touggourt demeure incomprise, anonyme et très étrangère même pour ces propres habitants. Qui de nous ne se fut pas apostrophé, un jour, sur le passé de sa propre ville ? « A quand remonte sa naissance ? » « Quel rôle avait-elle acquis au fil du temps ? » « était-elle une ville ou un simple hameau sans grande importance ? ». Des questions qui restaient en suspens.

C'est cette soif insatiable qui était à l'origine de cette esquisse historique qui n'a nullement la prétention de retracer avec exactitude l'histoire de Touggourt qui reste une tâche fort hasardeuse devant toutes les équivoques qui couvrent les origines de cette ville.

Ce qui se présente là, c'est un recueil ou plutôt une composition plus ou moins complète des éléments du puzzle c'est à dire les récits écrits ou oraux des uns et des autres, sur cette contrée, dans un ordre chronologique. Si des propos vont paraître dubitatifs c'est parce qu'ils seront livrés tels quels dans leur version originale.

Tout au long de ce récit, nous essayerons, à chaque fois que c'est possible, de rattacher l'histoire locale à celle du Maghreb central, d'en rechercher de quelconques rapprochements. Cela, afin de pouvoir comprendre et aussi de trouver des justifications quant au système urbanistique et architectural qui caractérise la région de Touggourt.

EPOQUE PRE-ISLAMIQUE :

Pendant la période préhistorique, le premier peuplement de la région était une ethnie capsienne(1) qui fut constituée de proto-méditerranéens à caractère négroïde.

Cette population émigrée probablement de Haute Egypte, sédentaire à techniques néolithiques (2), a dû assister à la formation progressive du Sahara actuel et aux transformations climatiques et physiques qu'il a subi. Le climat est devenu plus sec et la faune s'est modifiée(3). Ce qui remonterait à l'ère quaternaire(4).

(1): La lignée humaine d'homo-sapiens était constituée de Ibéromaurissiens et de Capsiens.

Les zones capsiennes se reconnaissent aux nombreuses "Rammadia" les cendrières appelées aussi les escargotières. Le capsien a fini par s'étendre jusqu'au pied de l'Atlas tellien au Nord, et a touché le Sahara du Nord non atteint par les Iberomaurissiens. On suit ses traces du Sud Constantinois jusqu'au Tidikelt.

L'industrie capsienne comporte de grandes lames et des lamelles à dos abattu, des burins d'angles, des lames à coches, des grattoirs, des microlithes géométriques.

(2):Période de la fin de la préhistoire allant de 5000 à 2500 av.J-C, entre le Mésolithique et l'âge des métaux .

En Algérie, le Néolithique est relativement récent et aussi pauvre dans le Nord contrairement au Sud, où il est très ancien et où se situe son apogée avec de nombreuses variétés régionales, c'est là que sont apparus des outils perfectionnés: pierres polies, pointes de flèches et un art inestimable de gravures rupestres, pierres écrites, peintures...Dans la civilisation Néolithique, l'homme pratiquait le polissage, la taille bifaciale des pointes de flèches, la céramique, l'agriculture et l'élevage.

(3):Un fragment de Mandibule de jeune équidé a été trouvé par Monsieur M. le Médecin-Lieutenant JEHL dans le gypse tendre de Touggourt en 1929.

(4):Ere la plus récente et la plus courte de l'histoire de la terre qui a commencé, il y a deux à trois millions d'années. Elle est caractérisée par l'apparition de l'homme et par son évolution.

Elle a été marquée aux latitudes tempérées par des glaciations successives (Pléistocène) précédant la période actuelle (Holocène).

Cette population fut suivie par l'installation d'hommes de type éthiopien, sans qu'ils soient noirs, auxquels d'autres auteurs anciens ont appliqué les dénominations de Mélando-Getuliens ou "hommes rouges"(1) indiqués par René Pottier, qui d'après lui ne sont pas comparables aux noirs de l'Afrique centrale ou du Soudan. Les hommes rouges ont un type mongolien et leur teint sombre a un reflet rouge qui, par le besoin d'un climat plus humide, avaient fouit le cours supérieur de l'Igharghar ou de l'Oued Ajal, pour se réfugier dans les bas fonds où l'aridité saharienne est moins sensible. On se trouverait ainsi en présence d'une population "résiduelle" dont l'origine lointaine pourrait être soit l'Ethiopie soit le sud africain.

On ne peut être formel quant à l'origine de ces hommes, car R.Pottier s'est basé sur une comparaison ou analogie des représentations de figures humaines travaillées en broderie, sur un châle traditionnel "bakhnoug" avec les figurations lithiques et en faisant un rapprochement de celles-ci avec les plus récentes, les libyco-berbères et même avec celles de la plus antique préhistoire dans une région où la pierre fait défaut.

D'autres peuplements se sont certainement installés dans la région à des dates imprécises et qui peuvent s'inscrire parmi les migrations humaines depuis l'Arabie et l'Egypte en direction de l'Afrique. Parmi ces peuples, des Sémites(2) de la Chaldée(3) chassés des rives fertiles du Nil par les Hyksos(4), des cananéens cousins germaines des phéniciens, vraisemblablement au XVIIIème siècle av JC. Pour échapper à leurs ennemis, une voie leur était ouverte: celle du désert, sans doute moins aride que de nos jours, ils la prirent.

Vers 1200-1185 Av-J-C, lorsque les juifs quittèrent l'Egypte pour s'emparer de la Palestine, ils expulsèrent complètement les nombreux peuples qui occupaient la région maritime depuis Sidon jusqu'aux frontières de l'Egypte. Ces tribus, probablement des Philistins, et dans l'impossibilité de s'installer en Egypte où la population était déjà très dense, se dirigèrent sur l'Afrique et occupèrent ce pays jusqu'à Cadix.(1)

N'y aurait-il pas eu une immigration juive au XIVème siècle dans l'Oued Righ, après la reconquête de l'Espagne par les catholiques en 1492, qu'ils fuyèrent et allèrent se réfugier dans les pays du bassin méditerranéen, en particulier l'Afrique du Nord pour être refoulés dans le désert ? Cette terre de transit de la poudre d'or qui ne pouvait que séduire ces juifs, grands orfèvres ? De toutes manières, se trouve tellement illustré dans le Sahara, le phénomène du brassage des peuples que leurs origines restent insaisissables.

(1): "Le Sahara" , Rene POTTIER , Paris. B. ARTHAUD , p 44

(2): SEMITES: fils de Sem. Famille ethnographique et linguistique qui comprend les divers peuples parlant ou ayant parlé des langues sémitiques. Le coeur de la race paraît être l'Arabie, autrefois moins desséchée qu'aujourd'hui. Les Assyriens et les Chaldéens appartenaient à ce type. A l'heure actuelle, les représentants du groupe sont les Arabes et les Juifs.(LAROUSSE)

(3): CHALDEE: nom du territoire occupé par les chaldéens, membres d'une tribu Araméenne établie dans la première moitié du premier millénaire av.J-C, près du golf persique. Après la ruine de l'Empire babylonien, l'influence des chaldéens grandit au point que l'ancienne Babylonie tout entière fut appelée Chaldée, par les historiens grecs.

(4): HYKSOS: "Princes des pays étrangers". Des nomades pasteurs de Syrie qui s'installèrent en Egypte du Nord et y régnèrent de 1660 à 1580 av.J-C. Ils furent définitivement chassés d'Egypte par Amosis (1578 av.J-C).

Les Berbères Gétules : ancêtres des Zénata

Juste avant l'arrivée des Romains en Afrique et pendant que le Nord était occupé par des Numides, des Lybiens et des Maures(2) les contrées sahariennes étaient jalonnées par des berbères Gétules dont l'origine remonte probablement aux philistins. Car selon Ibn-Khaldoun, le Sahara aurait connu deux immigrations berbères, l'une très ancienne et l'autre vers le IIème siècle av.J-C, ce qui concourt au mouvement humain indiqué plus haut.

L'occupation de ces berbères s'étendait sur toute la Gétulie, qui d'après PLINE (3), était située le long du Niger qui séparait l'Afrique de l'Ethiopie. Or si on considère la description que donne Ptolémée du Niger, celui-ci n'est autre que l'actuel Oued-Djedi et l'Ethiopie serait le Sahara(4). L'éloignement, les difficultés du terrain, le caractère indépendant et belliqueux des Gétules les avaient constamment, maintenus dans une certaine liberté et nulle influence romaine (5), Vandale(6) ou Byzantine(7) n'a été assez puissante pour laisser des traces durables (8). Les Gétules semblaient rester complètement en dehors de la population du Tell.

(1): "Le Sahara de la province de Constantine" W.Ragot, Constantine 1874. p:29.

(2)SALLUSTE(historien latin 86-35 av.j-C)a parlé des Gétules et Libyens comme étant les premiers habitants de l'Afrique.D'autres peuples, les Mèdes, les Perses et les Arméniens vinrent s'établir par la suite, en occupèrent les contrées les plus rapprochées de la mer. Les Mèdes et les Arméniens se joignirent aux Libyens qui habitaient plus près de la mer, et établirent avec l'Espagne un trafic commercial. Le nom de Mèdes fut altéré peu à peu par les Libyens pour devenir "Maures" (populations occidentales).

Quant aux Perses dont la puissance faisait de rapides progrès, se mêlèrent aux Gétules. Bientôt l'accroissement de la population en obligea un certain nombre à se séparer de leurs familles et à aller s'emparer d'un territoire situé près de Carthage. Comme ils étaient connus alors sous le nom de Numides, le pays reçut le nom de "Numidie". La partie inférieure de l'Afrique fut presque entièrement occupée par les Numides, un terme que les Grecs et les Carthaginois utilisaient pour désigner les peuples non sujets de Carthage.

Tandis que SALLUSTE réservait le nom de "Libyens" aux seules populations littorales, HERODOTE appelait Libyens, tous les habitants de l'Afrique de race blanche.Le terme d'"Afri" a été utilisé par les Grecs et les Carthaginois pour les populations qui résidaient dans le territoire contrôlé par Carthage, et pour le pays celui d'AFRICA.

Les Romains appelaient "Barbar", ceux qui ne parlaient pas le Latin. W.RAGOT, Le Sahara de la province de Constantine, Constantine, 1874, p:36

(3):Naturaliste et Ecrivain Latin de 23-79 ap.J-C.

(4):W.RAGOT, Le Sahara de la province de Constantine, Constantine, 1874, p:37

(5):Les Romains se sont réservés à installer des centres importants à la lisière Nord du Sahara. Ils atteignirent le Niger en 20 AV.J-C. La plupart du temps ils ne songeaient guère à s'enfoncer dans le Sahara, se contentant de prolonger

leur "Fossatum" défensif ou "Limès" de quelques points d'appuis destinés à assurer la sécurité de la frontière septentrionale du Sahara. Ce qui laisse supposer des insurrections berbères et l'hostilité des Gétules quant à l'occupation romaine de ces régions. Les romains ont eu une frontière militaire au Nord et très près du Djedi. Sans doute, les romains ont visité le pays au Sud du Djedi lorsqu'ils menageaient la garde des caravanes sur les lignes commerciales du Sud (des monnaies romaines furent ramassées sur plusieurs endroits de ces régions), mais ils n'y avaient fondé aucune ville.

Les Zénata :

Vers la fin de l'empire romain, il y aurait eu une refonte, un brassage des vieilles tribus dans une entité nouvelle, celle des Zenata. Les Zénata était le groupement berbère le plus important. Ils habitaient le Maghreb, depuis une époque très reculée, notamment le Maghreb central qui avait pris le nom de "Territoire des Zénata". On les trouvait dans les pays des dattiers, depuis Ghadamès jusqu'au Sous-el-Acsa dans le Tell, on les rencontrait aussi aux environs de Tripoli, au milieu des plaines de l'Afrique et dans les montagnes des Aurès. (8)

L'origine du terme "Zénata" est très discutée, on peut toutefois, retenir la conclusion d'Ibn-Khaldoun qu'il tient à son tour du livre "Djemhera" (collection des généalogie) du généalogue Abou-Mohamed-Ibn-Hazm. Selon lui, "Zenata" dérive de Chana ou Djana, ancêtre de la tribu et arrière petit fils de Kenan(Canaan), fils de Cham.

Les ramifications de la souche zénatienne sont très nombreuses. Mais les plus nombreuses et les plus puissantes étaient dans l'ordre: celles des Djeroua, des Meghraoua et des Béni-Ifren. Les Djeroua habitaient les Aurès, les Béni-Ifren au Sud de Tlemcen, quant aux Meghraoua, principale confédération Zénata et qui nous intéresse le plus du fait qu'elle générera la tribu des Righa, nomadisait, nous dit Ibn-Khaldoun, dans les hautes plaines de l'Oranie. Ils s'appuyaient sur Tiaret, Tlemcen et la grande ville de Fès. Les Béni-Sindja, les Righa, les Laghouat et les Béni-Ouerra étaient leurs principales tribus.

Les Righa :

Les Righa étaient établis entre la région du Zab et celle de Ouargla et avaient construit de nombreux ksour. Touggourt était leur plus grande oasis. La tribu des Righa, qui donnera lieu et nom à la contrée Oued-Righ, y serait venue, d'après Ibn-Khaldoun, lors des migrations qui accompagnèrent les divisions survenues dans le peuple zénatien et que l'on peut situer au cours du IVème ou Vème siècle.

Ils avaient installé les premières palmeraies vers le VIème siècle. La sédentarisation de cette tribu permit l'extension des palmeraies du VIème jusqu'au XIIIème siècle. Ainsi apparurent les premières oasis de la région.

"...les Righa ont bâti plusieurs villes, villages et bourgades sur les bords d'un ruisseau qui coule de l'Ouest à l'Est; tous entourés d'arbres, les bords du ruisseau sont couronnés de dattiers au milieu desquels circulent des eaux courantes dont les sources ont embelli le désert. La population de ces ksour est très nombreuse, de nos jours. On appelle la région le pays des Righa: en effet, ceux-ci y sont en majorité mais on y rencontre aussi des Sindja, des Beni Ifren et d'autres peuplades zénatiennes. L'union de ces populations ayant été brisée par les efforts des uns à dominer les autres, il en est résulté que chaque fraction occupe une ou plusieurs bourgades et y maintient son indépendance. L'on rapporte qu'autrefois, il y avait bien plus de monde qu'à présent et l'on attribue la ruine du pays à Ibn-Ghania qui dans ses guerres avec les Almohades avait fait des incursions dans toutes les provinces de l'Ifriqya et du Maghreb et avait dévasté ce territoire dont il abattit les arbres et combla les sources d'eau..." (9) telle est la description que donne Ibn-Khaldoun sur l'Oued Righ.

(6):Les Vandales ne firent qu'effleurer les lisières sahariennes.

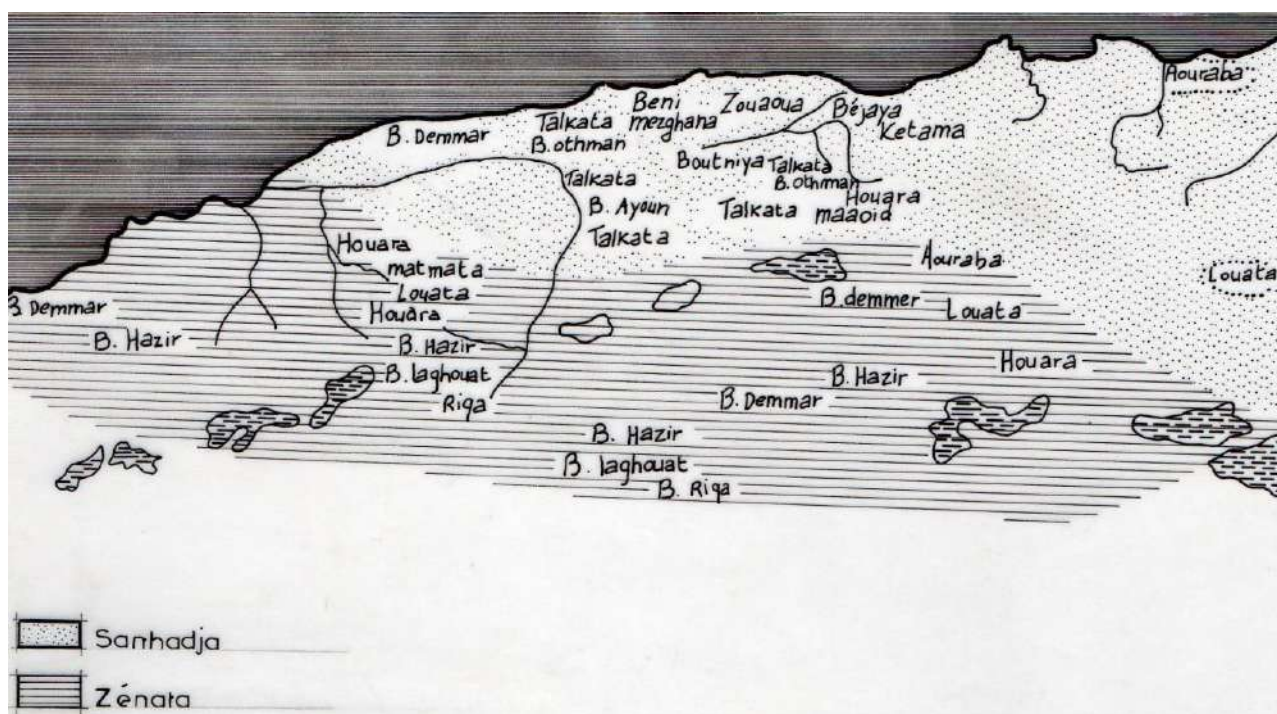
(7):Les Byzantins se sont résignés à réoccuper les forteresses romaines en particulier Tolga au Sud, pour mieux surveiller la région de Biskra. Cependant, les populations étaient maîtresses d'une grande partie du territoire du Sud.

(8): Le Sahara de la province de Constantine, W. RAGOT, Canstantine, 1874, p: 37

(9) : « Histoire des berbères », Ibn-KHALdoun. Trad. De SLANE , vol. VIII p 179

Des débris d'édifices et des troncs de dattiers renversés semblaient encore attester la véracité de cette tradition que Berbrugger a pu vérifier en visitant des traces encore visibles dès lors, de deux villages ruinés: Adamas et Djedlaoun et dont il n'en reste guère que le nom.(1) En somme, cette contrée a du jadis, être infiniment plus peuplée qu'aujourd'hui.

« J'ai remarqué dans beaucoup d'autres endroits ces traces d'antiques cultures et la tradition locale indique sur un assez grand nombre d'autres points des villes et des villages dont il ne reste guère que le nom. En somme, l'impression générale qui reste après avoir visité cette zone méridionale de l'Algérie c'est qu'elle a dû être jadis infiniment plus peuplée et mieux cultivée qu'aujourd'hui »(2) A.BERBRUGGER



PL. 06 - SANHADJA ET ZENATA
A la fin du Xe et au début du XI siècle
 D'après M.KADDACHE, l'Algérie médiévale
 ENAL, Alger, 1992, p: 49

(1): Histoire des Berbères..."Ibn-Khaldoun, trad: de Slane. Paris, Geutner 1934.vol:VIII, p 276.

(2): IBN KHALDOUN, op. Cit. p 277

LA PENETRATION DES ARABES ET DE L'ISLAM

1ère période de l'islamisation:

La pénétration de l'islam ne se fera ressentir profondément, dans la région, qu'à partir du XVème siècle. Avant la première conquête arabe qui fut conduite par Okba-Ibn-Nafi de 633 à 683 ap.J-C et jusqu'à cette date, les berbères professaient le Paganisme . Cependant, il leur arrivait parfois d'adopter la religion des vainqueurs. Ils ne commençaient à se convertir à l'Islam que peu à peu et surtout avec les progrès que réalisait Hassan-Ibn-Naaman, autre conquérant arabe venu après Sidi-Okba , celui-ci tué dans un combat à 20km au Sud-Est de Biskra.

Dans « Histoire des berbères.. », Ibn Khaldoun parle de la religion des tribus berbères en disant : « ...depuis le Maghreb el-Acsa jusqu'à Tripoli, ou pour mieux dire jusqu'à Alexandrie et depuis la mer romaine (la Méditerranée) jusqu'aux pays des noirs, toute cette région a été habitée par la race berbère. La religion de ce peuple, comme celle de toutes les nations étrangères de l'orient et de l'occident était le paganisme. Il arriva, cependant, de temps à autre que les berbères professaient la religion des vainqueurs ; car plusieurs grandes nations les avaient tenus dans la sujétion... » (1)

Il faudrait peut être noter l'importance des déplacements et des échanges commerciaux dans la propagation de la religion islamique dans les contrées les plus lointaines du Sahara. En effet, la conquête arabe n'avait pas dépassé les lisières Nord -peut être El-Meghair- de l'oued-Righ.

2ème période de l'islamisation:

Le premier courant religieux tenant de l'islam, introduit dans l'Oued Righ et que les habitants adoptèrent profondément, fut le schisme Ibadhite au Xème et XIème siècle.

Le principe plébiscitaire que prônait le schisme kharidjite ne pouvait que séduire les communautés nomades sahariennes, toujours en mal d'indépendance et de liberté. C'est ainsi que l'Islam kharidjite s'est développé rapidement, surtout parmi les masses rurales. Ces dernières et même les plus lointaines, reconnaissaient l'autorité de Tahert, capitale religieuse et important centre commercial (2).

Lorsque la ville de Tahert fut détruite en 909 par les Fatimides de doctrine chiite, les tiaretiens partirent pour le désert; c'est le début du fameux exode saharien des ibadhites. Refoulés en direction des parties Sud-Est du désert le Kharidjisme se manifeste dans la vallée de l'oued Righ avant d'aller se réfugier dans la région de Ouargla où les ibadhites fondèrent une ville très prospère, Sedrata, pour aller finalement s'installer dans l'Oued Mzab.

Ces ibadhites auraient édifié de nombreux villages, dans l'Oued-Righ. Parmi ces villages, figure Djedlaoun. Dans « Histoire des berbères... » A. BURBRUGGER dit : « ...le défunt cheikh de Touggourt m'a dit que cette bourgade (c'est-à-dire Djedlaoun) avait été bâtie par des Béni-M'zab et dévastée, il y a plusieurs siècles, par des nomades... » (3)

(1): Histoire des Berbères..."Ibn-Khaldoun, trad: de Slane. Paris, Geutner 1934.vol:VIII, p 206.

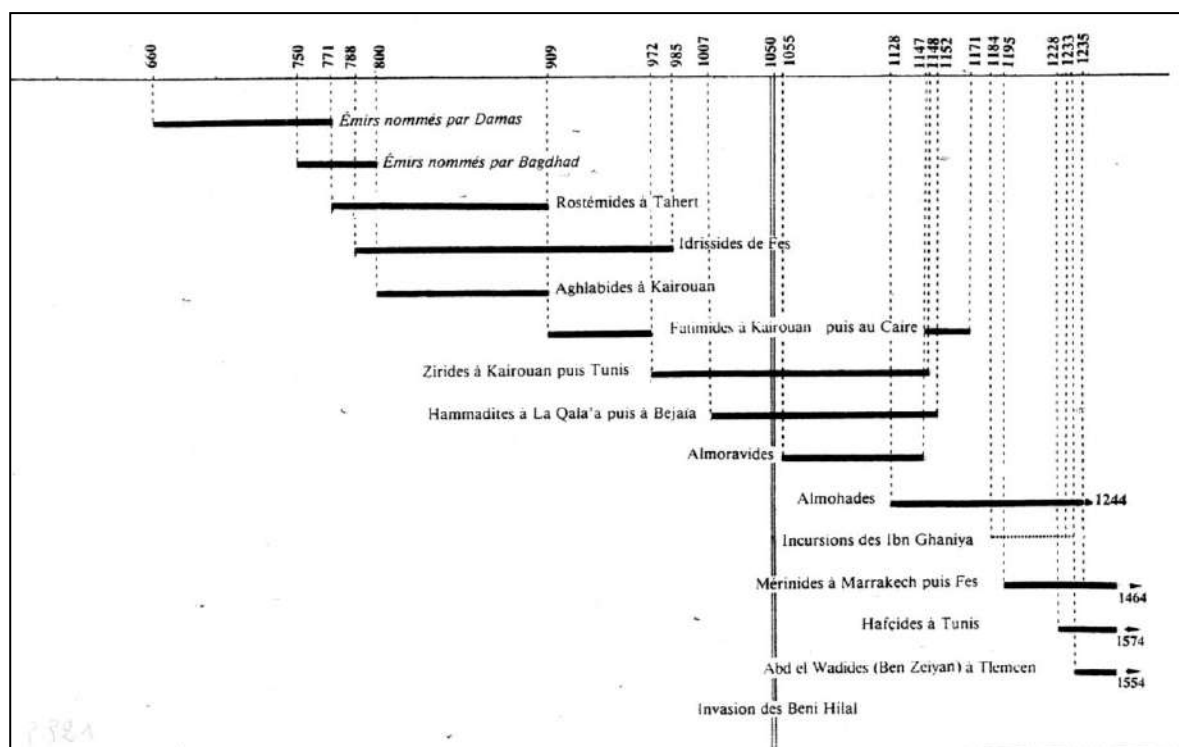
(2): LETHIELLEUX, op. cit. pp: 23 en parlant des ibadhites: " leur implantation se fera dans des lieux de transit et de commerce, ils transformeront ces points en lieux de trafic, comme si les relations commerciales, en attirant l'or, assuraient la puissance et si les échanges étaient aussi des moyens privilégiés pour la propagande des idées"

(3): IBN KHALDOUN, op.cit, p 276

Aussi on peut suivre les traces des Ibadhites à Ghomra, une petite oasis située au milieu des dunes, à douze kilomètres au nord-nord-ouest de Touggourt lorsque A. BURBRUGGER parle d'un dicton populaire disant : « Sahab el-Azzaba fi Ghomra »(4) c'est-à-dire, les amis des mozabites sont à Ghomra. BURBRUGGER dit « ...En effet, les habitants de cette petite oasis passent pour avoir des opinions religieuses des gens du M'zab. Ils ne parlent pas l'arabe et n'emploient que le dialecte berbère des Ghomra, dialecte qu'on appelle Zenatia dans le pays » (5)

Comme on peut retrouver leur traces également dans la grande mosquée de Touggourt à travers le récit de A. BURBRUGGER : « ...la principale mosquée de Touggourt porte encore le nom de Djamaa-el-azzabia. Le chef du pays, cheikh Abd-er-rahmane ben Djellab, m'a dit en 1850, qu'à l'époque où les Béni-M'zab dominaient dans le sud, leur lieu principal de prière à Touggourt se trouvait sur l'emplacement de la grande mosquée actuelle. D'où la désignation qui a persisté jusqu'à nos jours » (6)

La présence ibadhite dans l'Oued-Righ sera affaiblie plus tard par l'avancée du Sunnisme, au XV^{ème} siècle. J.LETHIELLEUX nous dit : « En effet, autour de Touggourt, la crise religieuse avait été facile à surmonter et les marabouts, propagateurs du Sunnisme, en particulier un Sidi-Yahia ben Mohammed, n'avaient plus en face d'eux que des noyaux ibadhites sans grande influence »(7)



TAB.01 : Tableau schématisant des principautés successives en Afrique du nord
D'après J.LETHIELLEUX, Ouargla Cité saharienne, Geuthner, 1983, p: 21

(4): Dans « Histoire des berbères... » d'Ibn Khaldoun, trad. De Slane, page 203, Azzaba signifie les hommes non mariés c'est-à-dire les initiés, ou les affiliés à la secte kharedjite.

(5) « Histoire des berbères... » Ibn Khaldoun, trad. De Slane. p.203

(6): IBN KHALDOUN, op.cit, p 276

(7) : « Ouargla, Cité saharienne » Jean LETUIELLEUX. Geutner 1983. p.179

L'OUED-RIGH AU XIÈME SIÈCLE:

Les Zirides installés en Ifriqiya avaient laissé au Maghreb central les Hammadides. Hammad fils de Bologhin, éleva une capitale, la qal'a Béni-Hammad, sur les pentes du djebel Maadi. La qal'a prospéra rapidement. Ainsi au milieu du XIème siècle, le Maghreb central était constitué par deux principautés unifiées, les Hammadides et les Zirides représentant un pouvoir politique bien organisé englobant outre le Maghreb central, l'Ifriqiya et la Tripolitaine. (1)

A cette époque, le Sahara oriental se soumet aux Hammadides. Les sultans de la qal'a des Béni-Hammad s'emparèrent de toute la région des oasis, de Biskra à Touggourt. C'est l'un de ces sultans, En-Naceur, qui envoya son fils El-Mansour châtier les kharidjites de Sedrata soulevés contre lui. Il fit raser la ville et ruiner les palmeraies, ainsi la suppression de la splendeur de Sedrata fut systématique.(2)

Les Zenata de l'Oued Righ furent en continuel conflit avec les Sanhadja et leurs princes, soient les Zirides de Kairouan ou les Béni-Hammad du Hodna. Les nomades berbères avaient souvent participé aux soulèvements, notamment en 1058 lorsque Biskra s'est révoltée contre Bologhin.

Jusqu'à cette date et depuis l'installation des Hammadides dans la Qal'a, les cheikhs qui gouvernaient Biskra appartenaient aux Béni Romman, famille originaire de la ville, et ce fut Djafer-Ibn-Abi-Romman qui avait dirigé le soulèvement de Biskra.

Le soulèvement des Béni-Romman dégénéra devant l'armée sanhadjienne qui prit la ville de Biskra d'assaut, et en transporta les chefs à la Qal'a où Bologhin les fit tous mourir.

Le conseil administratif de Biskra se composa ensuite des Béni-Sindi, autre famille de cette ville qui marquera un sérieux dévouement aux Sanhadja. A titre de récompense, le sultan Hammadide céda comme apanage, les compagnes du Zab et du Righ à Arous-Ibn-Sindi qui aurait tué El-Mansour-Ibn-Khazroun, chef zenatien. Ce dernier s'était insurgé contre le sultan à la tête des Maghraoua, des arabes Athbedj et des Béni-Aidi.

L'hypothèse sur l'annexion de l'histoire locale du Righ à celle du Zab, se révèle, à travers ce récit plus vraisemblable encore.

La seconde moitié du XIème siècle fut marquée par l'invasion des arabes nomades. Des Hilaliens venus de l'Est en 1051 (3). Envoyés par les Fatimides du Caire pour punir leurs vassaux Zirides, et par celle des Almoravides venus de l'ouest.

D'après Ibn-Khaldoun, des Douaouida, Riah et Athbedj firent leur apparition dans les bourgades du Zab jusqu'à la vallée de l'Oued Righ (4)

L'unité géographique qui lie le territoire du Zab et celui de l'Oued Righ, laisse supposer la similitude dans le déroulement des événements. Les faits manifestés dans la vallée des Righa n'étaient-ils pas une conséquence directe de la chronique du Zab ?

Cette famille qui, aux dires de Ibn-Khaldoun, tirait son influence du nombre de ses membres et de la possession de presque toutes les fermes voisines, n'aurait-elle pas eu de l'influence, voire le gouvernement des cantons de l'Oued Righ ?.

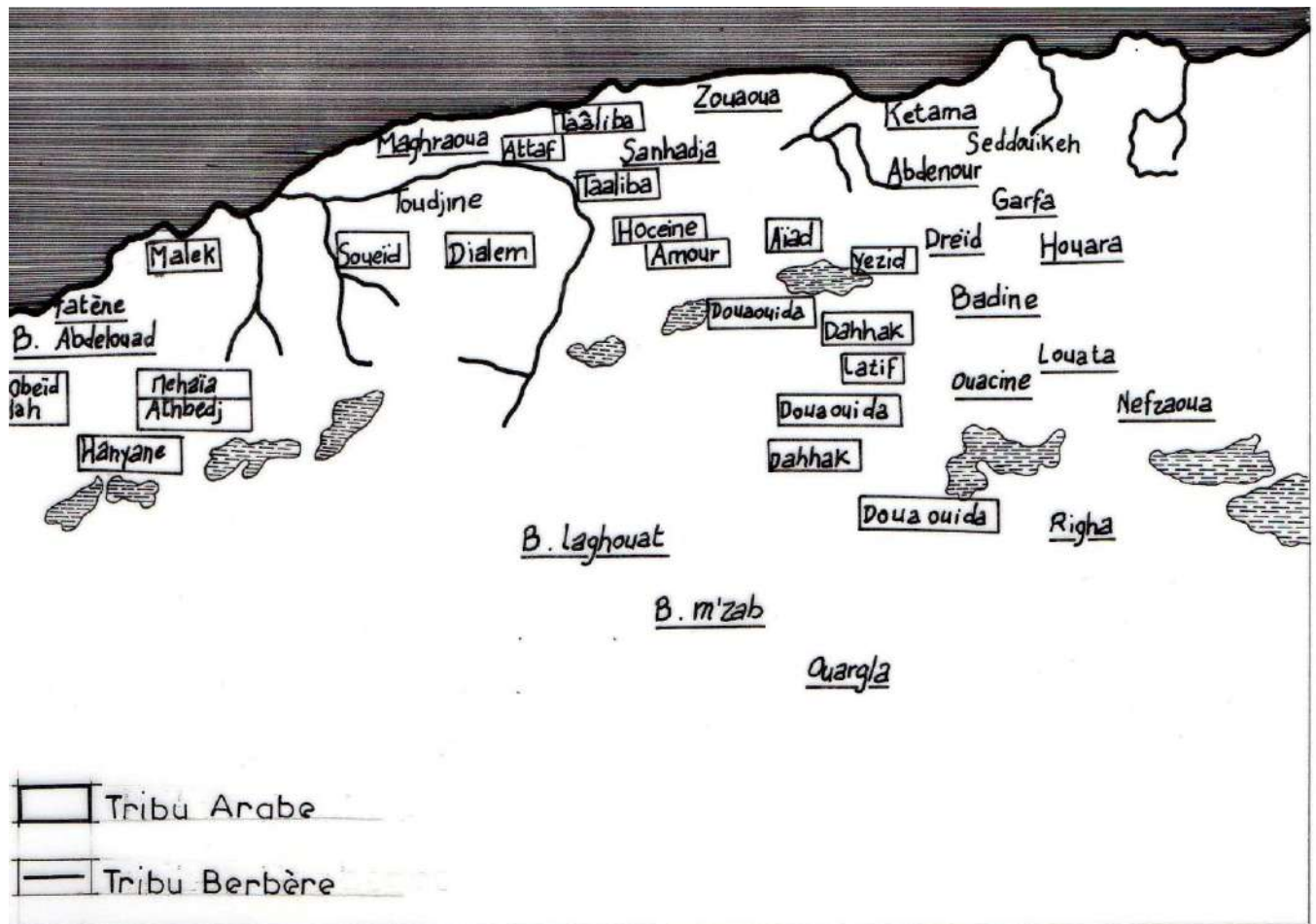
Vers la fin du XIème siècle et pendant que la dynastie ziride se désagrégeait, les Hammadides durent se réfugier à Bougie (En-Nâciria), leur nouvelle capitale en 1104. La Qalaa fut définitivement déchue au profit de Bougie. La chute des Sanhadja entraîna celle des Sindi.

(1) : « L'Algérie médiévale » Mahfoud KADDACHE, ENAL, Alger, 1992, p: 68

(2): "Ouargla, cité saharienne". J.Lethielleux. Paris, Geutner 1983, p: 85

(3): Mahfoud KADDACHE, op.cit. p: 84

(4): M. KADDACHE, op.cit. p: 87



PL.07- Les tribus au XIIIe siècle
 D'après M.KADDACHE, l'Algérie médiévale,
 ENAL, Alger, 1992, p: 145

L'OUED-RIGH AU XIIème SIECLE

Durant la première moitié de ce siècle, les Almohades réunirent sous la même autorité spirituelle et temporelle, un immense empire comprenant toute l'Afrique du Nord et l'Espagne musulmane. Le royaume Hammadide fut conquis par les Almohades en 1151. De nombreuses causes affaiblirent le royaume Hammadide: difficultés économiques, révoltes et insubordinations des gouverneurs.

En commerce, les Almohades ont été les intermédiaires entre l'Europe et l'Afrique noire. Tlemcen et son port Honain, la Qal'a et Bougie étaient l'aboutissement des routes caravanières qui venaient de l'Afrique noire et qui passaient par le Touat. Il faudrait rappeler qu'avec les israélites, les kharidjites avaient une part importante du commerce saharien.

A cette époque, Touggourt, El-Oued et Biskra avaient joué le rôle de centres de transit des marchandises venant surtout de Sedrata en direction de Bougie. Les principales importations depuis les pays noirs, portaient sur l'or et les esclaves.

Vers la fin du XIIème siècle, l'autorité Almohade avait rencontré des difficultés dans le Sud avec les tribus sahariennes, dans les grandes plaines constantinoises avec les Béni-Ghania et à Tlemcen avec le mystisme développé par Sidi-Boumediene.

Si l'on doit croire certains auteurs, le pays des Righa fut plus ou moins soumis aux Béni-Ghania, fraction des Almoravides venus par les Baléares s'installer à Bougie et dont le Sud constantinois leur servait de centre d'opérations contre les Almohades, lorsque ceux-ci cherchèrent à se tailler un royaume en 1184 entre Constantine et Meliana.

Il faut noter qu'à partir du Xème siècle, le kharidjisme était en régression, l'hérésie s'était refermée sur elle-même dans le désert où seuls subsistaient encore quelques îlots kharidjites. Toutefois, les Béni-Ghania continuèrent pour leur part à exercer une rigueur impitoyable contre les kharidjites. Selon les écrits de Ibn-Khaldoun, c'est l'un de ces Béni-Ghania qui aurait ruiné l'Oued Righ, au cours de ses luttes avec les Almohades (1).

Jusqu'à cette date, c'est à dire juste avant la fin du XIIème siècle, l'Oued Righ était placé sous l'autorité du chef Almohade, Ibn-Ottou qui gouvernait le Zab et les bourgades de Ouargla. Il fut tué par la tribu des Douaouida qui voulaient venger la mort de leur chef tué de guet-apens par EL-Mostancer, un souverain hafçide. Cette tribu ne s'était pas arrêtée là, elle est allée conquérir les plaines du Zab, du Righ et de Ouargla. Par la suite, le gouvernement hafçide leur concéda ces acquisitions à titre de fief.(2)

On assiste là, aux symptômes du morcellement de l'unité Almohade, c'est à dire aux premiers temps de la naissance de la dynastie Hafçide dans la partie orientale; l'Ifriqiya.

La décomposition de l'empire Almohade se fit lentement. Les tribus Hafçides, Mérénides et Abdelouadides (Zyanides) se détachèrent successivement de l'empire et se partagèrent le domaine Almohade.

En 1228, le gouverneur Hafçide de l'Ifriqiya rompit avec Marrakech. L'indépendance du pays fut complète en 1236.

En 1235, Yaghmorsan fit reconnaître l'indépendance de la région de Tlemcen, et proclama l'état Zyanide.

En 1269, Marrakech tomba aux Mérénides. L'empire Almohade disparut.

(1): "Histoire des berbères..." Ibn-Khaldoun. Paris, Geutner 1934. p: 275

(2): *ibidem*, p: 275

L'OUED RIGH AU XIIIème-XIVème SIECLE:

Dans de nombreuses régions de l'Ifriqiya, les tribus étaient le plus souvent, indépendantes et étaient dirigées par un cheikh appartenant à une famille privilégiée. Les cités du sud étaient plus libres encore, les Hafçides durent à la fin du XIIIème et au XIVème siècles, supporter certaines dynasties locales. En l'occurrence, le gouvernement des Obeïd-Allah (1) à Touggourt. Les Béni-Youcef-Ibn-Obeïd-Allah appartenaient à la tribu des Righa, ou peut-être à celle des Sindja. Tandis que Temacine, ville inférieure en étendue et en population, était gouvernée par les Béni-Brahim, autre famille des Righa. Toutes les autres villes de cette région étaient également, indépendantes et chacune d'elles était en conflit avec sa voisine. A savoir, les luttes continuelles des Obeïd-Allah avec les Béni-Brahim, souverains de Temacine (2).

En 1284, des intrigues éclatèrent entre les Béni-Romman et les Béni-Mouzni. Ces derniers allèrent se disperser dans les campagnes du Righ (3). Par ailleurs, la division bipartite du domaine Hafçide s'instaurait. Le royaume de Bougie s'agrandissait au détriment de celui de Tunis. El-Mansour, le chef des Béni-Mouzni et fils de Fadl-Ibn-Mouzni avait été arrêté par Abou-Hafs. Il réussit à s'évader de Tunis et reconnut la suzeraineté de Bougie. Il obtint de l'Emir de cette ville, Abou-Zakra, le contrôle de tout le sud constantinois y compris le Hodna, l'Aurès, l'Oued-Righ et Ouargla. Il attaqua aussi les Romman et les expulsa de la ville de Biskra (3). Dès lors, c'est à dire depuis 1293-4(693 de l'hégire), les villes de l'Oued Righ faisaient partie des domaines d'El-Mansour auquel succéda en 1325, son fils Abdel-Ouahed-Ibn-Mansour Ibn Mozni.

Abdel-Ouahed qui fut confirmé par le sultan de Tunis, continua à servir le gouvernement hafçide jusqu'à l'an 1328-9(729), quand son frère Youcef complota sa mort. Durant la première moitié du XIVème siècle, l'Emir Abou-Abdallah de Constantine dirigea de nombreuses expéditions hafçides contre les zones de dissidences, Biskra, Touggourt et l'Aurès.

Les Righa, alliés aux tribus arabes, participaient souvent aux différends qui opposaient les Douaouida aux Béni-Mouzni. En effet, vers 1332-3(733), les populations du Righ se mêlèrent au siège de Biskra sous la conduite d'Ali-Ibn-Ahmed, Emir des Douaouida Biskra était gouvernée par Youcef-Ibn-Mansour-Ibn-Mouzni.(4)

Pour s'opposer aux insurrections répétées des populations Righa et des tribus arabes, une expédition Hafçide fut conduite en 1339-40(740) par le Caïd Ibn-El-Hakim, dans le Zab. *"Traversant rapidement cette province, il occupa le village de Aoumech et força les Douaouida et les autres arabes Riahides à prendre la fuite. Ayant alors, reçu un riche tribut de Youcef Ibn-Mansour-Ibn-Mouzni, il s'éloigna d'Aoumech, passa dans l'Oued Righ, prit d'assaut et livra au pillage Touggourt, boulevard de cette contrée, et après avoir soumis tous les cantons du même pays; il repartit pour Tunis."* (5) Après la chute des seigneurs de Touggourt, battus par le Hafçide El-Hakim, l'anarchie s'installa en maîtresse.

A la fin du XIVème siècle, l'histoire locale n'est qu'une suite confuse de guérillas, mettant le plus souvent aux prises de Touggourt et de Temacine et de luttes de çofs parmi les berbères sédentaires qui faisaient toujours appel, là comme partout au Sahara, à la rescousse des tribus nomades.

(1): "Histoire des berbères..."vol:VIII. p 275. Huit membres de cette famille auraient accédé au gouvernement de l'Oued-Righ: Youcef ibn-Obeïd Allah, Daoud ben Youcef qui incorpora Ouargla à ses états, Messaoud, ensuite son fils Hacen, puis Ahmed fils de Hacen.

(2): IBN KHALDOUN, op. cit. p: 275

(3): IBN KHALDOUN, op. cit. p: 125

(4): IBN KHALDOUN, op. cit. p: 133

(5): "Histoire des berbères..."vol:VIII.p136.

LA LEGENDE D'EL-BAHDJA : Mythe ou réalité ?

Lorsque T'gg'rt une courtisane berbère, surnommée El-Bahdja (la joyeuse), fut chassée de son village Tadjit ou Tala, par une Djemâa particulièrement puritaine à cause du trouble qu'elle jetait dans la vie publique, elle était allée chercher asile dans la ville du cheikh Bellal, probablement Nezla, qui à son tour lui refusa de l'hospitalité. T'gg'rt se détourna alors de cette enceinte et alla camper non loin de là où elle fut rejointe par ses admirateurs de Tala.

BOUDJEMPLIN qui quêtait au Sahara pour l'impôt religieux dû à son monastère de M'sila. Il vint devant la cité de Bellal dont les portes lui restèrent fermées. Boudjemlin et ses compagnons se dirigèrent donc vers la hutte de T'gg'rt où les lois de l'hospitalité s'accomplirent. En guise de gratitude, Boudjemlin pria pour T'gg'rt afin que son lieu se peuple et prospère. Ainsi donc, tandis que la tente d'El-Bahdja devenait hameau, bourgade, village pour devenir finalement, une grande ville du nom de sa fondatrice, celle de Bellal se dépeuplait et disparaissait. Depuis, Touggourt la joyeuse s'établissait pour la suite du temps. (6)

L'OUED RIGH AU XVème SIECLE:

Le quinzième siècle sera marqué par le passage de deux personnalités qui vont graver leurs noms dans l'histoire de l'oued righ et y vont laisser des traces très importantes.

1- Sidi Mhammed Ben Yahia:

Le XVème siècle voit la floraison du maraboutisme. Le plus célèbre fut le marabout Sidi-Mhammed-ben-Yahia, un chef marocain de lignée idrisside et pronant l'islam sunnite qui passait par Touggourt en allant à la Mecque.

J. LETHIELLEUX nous dit: " *En effet, autour de Touggourt, la crise religieuse avait été facile à surmonter et les marabouts propagateurs du Sunnisme, en particulier, un Sidi Yahia ben Mohammed n'avait plus en face d'eux que des noyaux abadhites sans grande influence*" (7)

Parmi ses disciples, furent les cheikhs Sidi-Khelil, Sidi-Rached, Sidi-Yahia-ben-Belcacem, Sidi-Amrane-ben-Mohamed et Sidi-Sliman-ben-El-hadj qui avaient joué un rôle prépondérant dans la région. Un grand nombre d'oasis de l'oued Righ doivent leur création à l'un de ces personnages qui tentaient de ramener au bercail le Kharidjisme. En effet, c'est seulement au XVème siècle que l'orthodoxie islamique commençait à s'instaurer profondément, dans la vallée du Righ.

En s'y établissant cet homme a eu le mérite d'unifier la région, d'établir des accords avec les tribus Rahman, Selmia, Saïd Omar, Abadlia et d'organiser un référendum qui persiste jusqu'à nos jours, les "Ridjel Melah", sorte de rencontre régionale où les cheikhs des différents ksour se rassemblaient pour discuter et d'organiser la vie politique, économique et sociale de la région. Sauf que de nos jours, il est représenté par l'organisation d'une festivité régionale.

Mhammed-ben-Yahia aurait gouverné le pays pendant un quart de siècle pendant lequel, il aurait ramené paix quiétude. Après sa mort, les luttes intestines ayant repris de plus belle, un autre missionnaire, El-Hadj Sliman-el-Merini, surnommé el-Djellab vint dans la région. C'est le début de la fondation de la dynastie des Béni-Djellab qui gouvernera le pays pendant plus de quatre siècles jusqu'à l'arrivée des français en 1854 (8).

(6): Magali BOISNARD, Sultans de Touggourt, Paris, Geuthner, 1933,

(7): J.LETHIELLEUX, op.cit. p 179

(8): P.PASSAGER, Bulletin de liaison saharienne n°38, 1960, p: 154

2- El-Hadj Soleïman el-Mérini:

Au début du XVème siècle, on voyait passer des pèlerins et des commerçants venant du Maghreb. Parmi ces pèlerins, figurait le personnage de El-Hadj-Soleïman venant de Fès. Un "Emir Reqqab" (chef éclaireur). Il passait souvent dans l'oued Righ, y séjournait et y commerçait grâce à l'appui des Ouled Moulet. Alors, on l'avait surnommé le "Djellab" c'est à dire le bien faisant, à cause des richesses qu'il vendait dans la ville de Touggourt, à une époque où la sécheresse et la famine frappait de plein fouet les populations.

Mais J. LETHIELLEUX nous dit: *"entre 1470-1480 ce convoi fut plusieurs fois conduit par un chef entreprenant se disant de la lignée des Mérénides de Fès. Son passage coïncida à une période où la famine à plusieurs reprises désola l'oued Righ et d'autres régions; sa venue était ainsi d'autant mieux accueillie qu'il amenait troupeaux et grains...Pour mettre un terme aux maux engendrés par la faim et aux rapines des nomades à la recherche de nourriture, les gens de Touggourt crurent bon de se choisir comme chef l'émir de la caravane, Sidi el-Hadj Sliman el-Djellabi, qui aux alentours de 1480 devint ainsi fondateur d'une dynastie qui durera jusqu'à l'arrivée des français"(9)*

Selon une autre version, Sidi-Mhammed-ben-Yahia, ayant craint la servitude de son peuple, accablé de dettes, aux juifs orfèvres, légua le pouvoir de la contrée à El-Hadj-Soleïman, en 1414.

Mais J. LETHIELLEUX nous infirme cette thèse en disant: *" les auteurs européens donnent 1414 comme date de l'avènement du premier ben Djellab alors qu'il est dit dans les textes arabes que Touggourt avait son caïd tunisien depuis 1465 à la place d'un chef local qui n'était pas de la dynastie des Béni Djellab." (9)*

La présence de ce caïd tunisien se trouve confirmé par le récit suivant: *"Les hafçides, qui occupaient une grande partie du constantinois, faisaient encore figure de souverains puissants, malgré que depuis la fin du XIVème siècle, le Maghreb vivait le morcellement. Ils intervinrent au Maghreb central, installèrent à Tlemcen en 1427 et 1430, des princes dévoués à leur dynastie, occupèrent Biskra en 1402, Alger en 1410 et Touggourt en 1449".(10)*

Pour conforter sa position dans le Righ, El-Hadj-Soleïman avait besoin de l'alliance des nomades. Il épousa la fille du chef sakheri des Douaouida. Lorsqu'il eut remis de l'ordre dans la ville de Touggourt, il s'occupa du reste de la vallée et ne pouvant agir seul, sans troupes, il s'assura le concours des Douaouida, passa un traité avec eux, organisa un marché et y attira les nomades. (11)

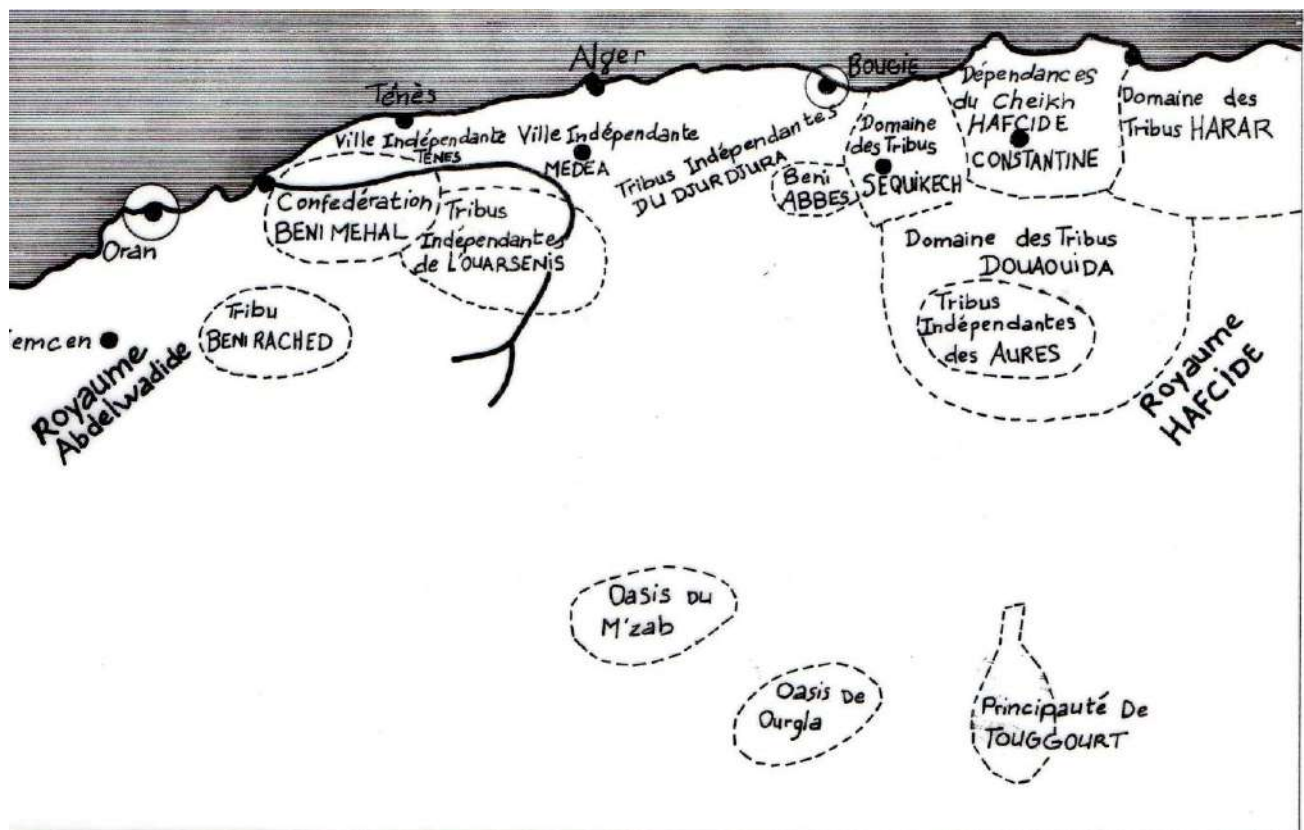
En assurant l'essor de Touggourt, en s'appuyant au point de vue religieux en sa qualité de Sunnite, ce premier Ben-Djellab se posait de bien des façons comme le rival d'Ouargla (12). Il faut dire que La dynastie des Béni-Djellab vint à une époque où Ouargla perdait de sa splendeur territoriale. Ouargla qui fut connue pour être la « porte du Soudan » par son grand commerce sud-nord et est-ouest était affaiblie par les rivalités qui l'entouraient. A l'intérieur de ses murailles, elle était divisée par les rivalités de quartiers et de sectes. Au delà de ses remparts, elle était mêlée aux luttes qui opposaient les nomades entre eux et surtout la jalousie de sa rivale N'goussa. Elle perdit, alors, de son équilibre et de sa prospérité.

(9): J. LETHIELLEUX, Ouargla Cité saharienne, Geuthner, 1983, p: 180

(10): M.KADDACHE, l'Algérie médiévale, ENAL, 1992, p 181

(11): LETHIELLEUX, op.cit, p: 180

(12): ibidem, p: 181



PL.08- Le morcellement politique à la fin du XVe siècle

D'après M. KADDACHE, l'Algérie Médiévale,
ENAL, 1992, p: 180

LA PERIODE FRANÇAISE

Juste après l'occupation, pendant les deux premiers mois, le Colonel DESVAUX a entamé le H. JUS nous dit : " Le Colonel DESVAUX prolongea son séjour, à Touggourt, jusqu'au 24 janvier. Ce temps fut employé à organiser l'oued Righ, à faire le levé des oasis, à connaître les ressources du pays, à dégager les abords de la casbah, à en augmenter les défenses, ...c'est pendant son séjour, à Touggourt, le C. DESVAUX conçut l'idée d'introduire la sonde artésienne dans le Sahara" (1)

Ainsi, le 19 juin 1856, le premier puits français fut inauguré à Tamerna Djedida (2). Depuis lors, les travaux de sondage de l'oued Righ ont été poursuivis par l'administration militaire sous la direction de l'ingénieur H. JUS, dans le cadre des mises en valeur des oasis. Ainsi de nouvelles oasis ont vu le jour dans l'oued Righ. Les dattes des oasis de la vallée de l'oued Righ étaient destinées à l'exportation vers l'Europe (3).

L'influence de la révolution de Bach-Agha El-Hadj-Mohamed-El-Mokrani atteignit la région de l'Oued Righ. Elle engendra la grande insurrection de Ahmed ben-Et-Toumi ben-Ibrahim, surnommé "BOU-CHOUCHA" (l'homme à la grande chevelure), en 1871. Cette révolte gagna la région, allant de Aïn-Salah jusqu'à Touggourt, en passant par Ouargla.

Bou-Choucha avait proclamé la guerre sainte. Il prit Ngoussa et Ouargla vers le 5 Mars 1871, il poussa ensuite dans l'oued Righ et pénétra le 15 Mai 1871 dans la Qasbah de Touggourt, placée sous l'autorité de Ali-Bey depuis l'arrivée des Français. Dans ses exploits, Bou-Choucha fut aidé par les chefs des tribus et qui étaient sous l'égide de Ben-Gana, gouverneur de Temacine placé par les français.

Parmi ces cheikhs furent Bouchemal-ben-Kobi cheikh de Nezla, El-Hadj Ahmed Trabelssi cheikh des Medjaria, cheikh des Rahman, cheikh des Selmia et cheikh des Ouled-Moulet.

Après avoir défait les goums et les tribus alliés aux français, en un combat aux alentours de Touggourt, Bou-Choucha plaça, le 21 Mai 1871, Bouchemal Agha de Touggourt et s'installa lui même à Ouargla.

Quelques mois plus tard, une colonne, commandée par le Général DELACROIX, partit de Biskra, occupa Touggourt, le 27 Décembre 1871, où il fit exiler plusieurs cheikhs, Trabelssi, Bouchemal,... et entra à Ouargla le 5 Janvier 1872. Ainsi, l'insurrection de Bou-Choucha fut anéantie.

Les français avaient procédé dès lors, à une restructuration administrative, où Touggourt était une zone neutre sous l'autorité des Ben-Gana.

-Ali bey à Batna

-Mohamed El-Hadj ben-Idriss, Agha de Ouargla.

-Larbi Mamlouk, Caïd à Oued-Souf .

-Hamou Harzallah Daoudi des Ouled-Zakri, Caïd au Nord de l'Oued Righ, Meghaier et Djamaa.

Dépassant le caractère purement administratif et militaire, la colonisation devint effective en 1914, avec l'installation d'une liaison ferroviaire entre Biskra et Touggourt.

(1): Les oasis de l'oued Rir' en 1856 et 1883, H. JUS, Paris, 1884 , p: 31

(2): La conquête du désert, Biskra-Touggourt-L'Oued Rir', G. ROLLAND, Challamel, Paris, 1889, p: 48

(3): Structures agraires et décolonisation; J.J.PERENNES, Alger, p: 110

POPULATIONS ET INSTALLATIONS

Il y a peu de contrées où les races sont aussi mêlées qu'au Sahara, et dans le Sahara même, il y a peu de régions où tant de races cohabitent qu'à Touggourt.

Quatre races et peut être cinq demeurent bien distinctes, malgré de nombreux métissages et la majeure partie de la population appartient à la race des Righa, une race agricole par excellence d'où l'appellation de "Hachachna" c'est-à-dire homme de palmier. Sur ce nombre de la race, une petite partie seulement appartient à la race du Soudan, anciens esclaves devenus libres.

L'autre partie est faite d'arabes ou berbères. Des berbères de la famille des Béni-Mzab constituent un noyau plus important par son activité commerciale (commerce des laines et des tissus) que par le nombre de ses membres. Ils se rattachent à Guerrara, dans la région de Ghardaia au Mzab.

Les Medjahria formaient depuis longtemps un îlot ethnique fermé ; Depuis quand était-elle à Touggourt, nul ne peut le dire. De nombreuses incertitudes et équivoques couvrent les origines de cette race. L'appellation de "Medjahria" ne serait-elle pas une simple altération du terme "Mehadjeria" c'est-à-dire les immigrés? Ne seraient-ils pas venus d'autres contrées, surtout si l'on considère les noms de famille Kafi, Trabelsi par référence au Kef en Tunisie et Trabels (Tripoli) et par référence aussi à une époque où de grands et forts rapports liaient Touggourt à ces différentes régions.

Tribus nomades Arabes:

Ces tribus nomades avaient joué un grand rôle dans les échanges commerciaux. A la saison des dattes, la tribu nomade des Ftaïts campait tout autour de l'Oasis de Touggourt, elle y achetait les dattes puis remontait jusque dans le Tell pour y changer les dattes et la laine contre des céréales. Pendant longtemps, ces nomades opprimaient la population sédentaire et lui prenaient le 4/5 de la récolte. On retrouve :

1° Les Ftaïts qui, autrefois habitaient Nezla (on disait Nezla des Ftaïts) ont pour ancêtre Sidi Ftita, enterré dans le quartier Nord de Nezla. Le point de chute de la tribu est Chegga des Ftaïts à 80 KM au Sud-Ouest de Touggourt où ils se regroupaient suivant un mouvement semi-nomade. Quelques uns sont fixés dans le quartier de Nezla.

Un noyau des Ftaïts aurait des prétentions sur Mrrara qui est un riche terrain alluvionnaire exceptionnel au Sahara (récolte de blé et orge, arbres fruitiers...) situé à une trentaine de kilomètres de Djamaa.

2° Les Taïbet; une tribu assez importante en nombre. Taïbet est un centre se trouvant sur la route de El-Oued, à 35 KM de Touggourt. On y décompte trois groupes, les Ouled Djamaa, les Ouled Sayah et les Ouled Abdelkader.

3° Les Ouled Moulet qui furent la garde prétorienne des rois de Touggourt se rattachent à Mrrara. On les trouve aussi sur Tinedla à 60 KM au Nord, l'Oued Khrouf où ils sont propriétaires. Un certain nombre est sur Djamaa et Sidi-Amrane.

4° Les Arab Ghraba sont rattachés à Oum-Tiour, à 100 KM au Nord de Touggourt. Ils se répartissent en deux rameaux : Les Selmia dont certains auraient des liens avec les Ouled Djellal dans la région de Biskra, et les Rahman.

LES CONFRERIES DANS L'OUED-RIGH

Les confréries qui ont le plus grand nombre d'adeptes sont celles des Kadria, les Tidjania, des Cheikhia, des Moulay et des Snoussia (1).

Les Kadria ont pour fondateur Sidi-Abdelkader El-Djilani, un grand mystique qui naquit aux environs de Bagdad, à Djilan. Les Kadria fondèrent leurs propres Zaouia, celles du Sud Constantinois et du Sud Algérois dont l'oeuvre était du Cheikh Mazouni qui vint du Kef et d'Aboubaker ben Ahmed Chérif qui vint de Nefta.

Les Ouled Sidi-Cheikh ont pour siège El-Abiodh. Les plus nombreux adhérents de cet ordre sont dans le Touat et chez les Chaâmba.

Les Moulay-Tayeb ont la ville d'Ouazzann pour centre qui se trouve à quelques distances de la côte septentrionale du Maroc au Nord du fleuve Sebou. Les adeptes de cet ordre sont répandus dans tout le Maroc et dans tout le Sahara du Nord jusqu'à Ghadamès.

Les Snoussia se répandent dans le Tripolitaine et le Sahara Oriental, à Ghadamès, à Rhât et au Fezzan. Leur siège est à la Zaouia de Djerhadjib.

A l'école des Khelouatia, on a rattaché les Tidjania et aussi les Rahmania qui comptent des adeptes dans le Nord Ouest du Sahara et plus particulièrement dans les régions de Touggourt et d'El-Oued.

L'ordre religieux des Tidjania fut fondé à Ain-Madhi (2), en 1775 par Sidi-Ahmed-Tidjani. Les Zaouia se multiplièrent et la plus importante fut celle de Tamellaht à 10 KM au Sud de Touggourt. Celle-ci a même pris le pas sur celle de Ain-Madhi.

L'ordre des Tidjania compte ses principaux clients parmi les Touareg dont un chef El-Hadj Othman qui avait fondé au pied du plateau du Tassili, une petite Zaouia qu'il avait nommé Temacininn c'est-à-dire petite Temacine. L'ordre a des ramifications dans l'Oued Souf où il possède, à Guemar une Zaouia, séjour d'été des chefs de Tamellaht et de leurs familles. Ils s'étend aussi en Tunisie.

Dans tout ordre religieux, le chef suprême prend le titre de Cheikh ou de l'Ouali. Les Zaouia ou centres religieux sont gouvernés par des Mokadems. Les affiliés ou clients se nomment Habbab c'est-à-dire amis sincères.

La Tidjania dans l'Oued-Righ:

Comment que la confrérie Tidjania - et qui nous interesse le plus à travers son célèbre à Tamellaht- s'est elle développée dans la région de l'Oued-Righ?

D'après une tradition, une caravane venait de Yambo (3) en Arabie (Hidjaz) et passait par l'Oued Righ. A cette date Sidi El-Hadj Aïssa s'installa à Meggarine où naquit en 1180 de l'Hegire, son fils Sidi El-Hadj Ali. Un Saint personnage et grand maître de la Tidjania.

On peut suivre les différents et successifs déplacements de El-Hadj Ali de Meggarine à Temacine en 1217 qu'il quitta aussitôt après l'assassinat d'un Imam. Redoutant l'anarchie, il alla s'installer à Tamellaht, terre aride et salée où il développa la plantation du palmier. Ainsi les premières palmeraies apparurent.

(1): Histoire du Sahara, R. POTTIER, Nouvelles Editions Latines, Paris, 1947, p: 212

(2): *un village à l'Ouest de Laghouat au pied du Djebel Amour*

(3): "Les Marabouts, petits monuments funéraires...". C.Cauvet. Rev.Afr.vol: 64,1923.p 307.

Rencontre avec Ahmed-Tidjani

Des disciples d'Ahmed Tidjani venaient d'El-Oued, Guemar et Taghzout et passaient par Tamellaht où ils s'arrêtaient avant de continuer leur parcours jusqu'à Aïn-Madhi, bourgade du Cheikh fort vénéré Ahmed-Tidjani(1150-1230 de l'Hégire).C'est à cette date que la rencontre entre El-Hadj Ali Temacini et Ahmed Tidjani s'établit et que le premier devint le Khalifa du second et un grand Cheikh de l'ordre Tidjania à Tamellaht.

El-Hadj Ali construisit alors, la deuxième Zaouia de l'ordre après celle de Guemar, construite en 1789. Cette première construction n'était qu'une simple hutte. Le grand mausolée qu'on voit de nos jours et qui est fort visité par la population de l'Oued-Righ, a été élevé peu après la mort d'El-Hadj Ali en 1844 (1260). il fut édifié par son fils Mohamed Laïd.

Synthèse Esquisse historique :

Aux temps les plus reculés de l'histoire, les occupants de la vallée de l'oued Righ furent, selon toute vraisemblance, les représentants de ces races noires et éthiopiennes, signalées par les auteurs anciens comme vivant au sud de la Libye et à qui Pline a assigné, l'actuel oued Djedi. Plus tard, les populations furent soumises aux Gétules, ancêtres des Zénètes. Rome n'occupa jamais la région et se contenta d'y faire effectuer quelques tournées intermittentes de police par ses légions cantonnées à Biskra et dans le Zab voisin.

La tribu des Righa, branche de la grande famille berbère des Zénètes, qui donna son nom à la contrée, y serait venue, d'après Ibn Khaldoun " lors des migrations qui accompagnèrent les divisions survenues parmi le peuple zénatien" et que l'on peut situer au cours des IV ou V ème siècles.

Au X et XIème siècles, les habitants n'avaient pas été sans subir l'influence du kharedjisme dont les chefs, après avoir été défaits dans le nord, étaient venus chercher refuge dans les environs de l'oasis actuelle de Ouargla où ils avaient fondé Sédrata et où ils apportèrent au pays une prospérité qui dura jusqu'à la grande période de troubles consécutifs à l'invasion des Banou-Hilal.

L'influence arabe, lors de la première conquête, fut à peu près négligeable, il en ira différemment avec l'invasion hilalienne du XIème siècle au cours de laquelle les populations se soumirent aux Béni Hachem qui, suivant Ibn Khaldoun, "avaient des mœurs plus douces que leurs autres compagnons et dont le type était beau".

Ensuite, les ksour de l'oued Righ étaient passés sous l'autorité des sultans Hammadites du Hodna. C'est l'un de ces sultans, En-Naceur, qui envoya son fils El-Mansour châtier les Kharedjites de Sédrata soulevés contre lui, fit raser la ville et ruiner les palmeraies. Plus tard, le pays fut plus ou moins soumis aux Béni-Ghania, ces Almoravides venus par les Baléars s'installer à Bougie et dont Ouargla fut, un temps, la place forte au Sahara. Les Beni-Ghania continuèrent, pour leur part, à exercer une rigueur impitoyable contre les kharedjites. Selon Ibn Khaldoun, c'est l'un d'eux qui aurait ruiné l'oued Righ au cours de ses luttes avec les Almohades.

Après les Beni Ghania, l'oued Righ passa sous la domination d'un chef almohade résidant à Biskra. A la dislocation de l'empire almohade et après la prise de pouvoir par les Hafçides, le pays fut soumis au XIIIe et XIVème siècles, à l'autorité du représentant de cette dynastie qui gouvernait le Zab pour le compte du Sultan de Bougie. Au temps d'Ibn-Khaldoun, le gouvernement de Touggourt, appartenait à la famille Youçof Ibn Obeïd Allah. Quant à Témacine, ville inférieure à

Touggourt en étendue et en population était gouvernée par les Beni Brahim, famille appartenant à la tribu des Righa.

A la fin du XIV^{ème} siècle, et après la chute des Obeïd Allah battus par le chef hafside El-Hakim, l'anarchie s'installa en maîtresse. L'histoire locale n'est, par la suite, qu'une succession de guérillas mettant le plus souvent aux prises les villes de Touggourt et de Témacine et de luttes de çofs parmi les berbères sédentaires qui faisaient appel, là comme partout au Sahara, aux tribus nomades.

Le XV^{ème} siècle, dans sa première moitié, voit la floraison du maraboutisme sunnite. C'est alors que vinrent du Maghreb, de nombreux missionnaires prêchant l'Islam sunnite et ramenant au bercail le Kharedjisme. Parmi ces personnages, fut Sidi Mhammed Ben Yahia cherif de la lignée idrisside et ses disciples: Sidi Khelil, Sidi Rached, Sidi Sliman et bien d'autres. Ce chef gouverna le pays pendant un quart de siècle et y ramena la paix.

Un autre personnage non moins important va apparaître dans la région. C'est el-Hadj Soleïman el-Merini surnommé el-Djellab de la lignée des Mérénides de Fès. Il sera le fondateur de la dynastie des Beni Djellab qui va gouverner le pays pendant plus de quatre siècles jusqu'à l'arrivée des français en 1854.

La présence Turque:

Au XVI^{ème} siècle, la région partagea les vicissitudes de la dynastie hafside, à laquelle elle demeurait soumise et passa comme elle sous l'autorité des Turcs à qui elle paya tribut. Quand le beylik de Constantine fut organisé en 1528 (1), les beys eurent comme principaux feudataires, dans le sud, le Cheikh el Arab des Douiaouida et le Sultan djellabite de Touggourt. Touggourt subit un premier siège turc, en 1552 conduit par le pacha Saleh Raïs (2), parce qu'elle et sa voisine Ouargla avaient refusé d'acquitter l'impôt. Touggourt qui se rendit au bout de trois jours fut largement pillée et dû payer un impôt supplémentaire de quinze esclaves. Par la suite, les Turcs ne firent que d'assez rares apparitions dans le pays. En 1788, toujours à la suite d'un refus de l'impôt, Touggourt subit un deuxième siège. Mais cette fois ses habitants aidés des Douiaouida, des autres tribus nomades et des gens de Ouargla résistèrent durant vingt jours à leurs assaillants commandés par Salah Bey. Enfin en 1820, eut lieu une troisième expédition turque dirigée par Ahmed Bey, le Mamlouk: celui-ci vint assiéger Touggourt. Mais une transaction opportune en espèces et en nature vint mettre fin aux opérations.

(1): P.PASSAGER, Bulletin de liaison saharienne, n° 38, p: 155

(2): L.Charles FERAUD; Histoire des sultans de Touggourt; GAL, Alger 2006, p: 43

CHAPITRE III: Les hommes dans le milieu : Aménagement du territoire

- III.1- Le caractère agricole des oasis de l'Oued Righ
- III.2- L'Oued Righ au milieu des pistes commerciales
- III.3- Architecture des ksour
- III.4- Les koubba : petits monuments funéraires
- III.5- Les principales mosquées de l'Oued Righ

CHAPITRE III: Les hommes dans le milieu : Aménagement du territoire

L'Oued Righ est un espace peu propice au développement d'une agriculture prospère à cause en particulier de la multitude des zones de sebkha qui sont des espaces très salins et au sol pauvre. Mais les aménagements humains, tirant profit des quelques potentialités de ce milieu, notamment, la présence d'un grand potentiel d'eaux souterraines, un relief bas et plat, ont renversé ces contraintes et ont fait de l'oued Righ un des espaces agricoles les plus productifs de dattes, en Algérie. Il en a résulté de divers ensembles de paysages agraires.

III.1- Le caractère agricole des oasis de l'Oued Righ:

Les oasis de l'oued Righ ont toutes pour origine un jaillissement artésien. Les premiers établissements humains (1) avaient utilisé l'écoulement naturel des eaux des "bhour" (sing. : bhar), petit lac circulaire et des "cheria" (2), éminence percée d'un cratère. Mais très tôt des puits artésiens creusés par l'homme furent utilisés (3). Le jaillissement naturel ayant disparu. D'après DURAND et GUYOT, ce serait vers 1340 que les premiers puits auraient été creusés (4).

L'aridité de la région et la particularité de son hydrogéologie rendent nécessaires des techniques culturelles élaborées. Outre la difficulté de maîtriser l'utilisation de l'eau, la nature des sols conduit à des problèmes spécifiques. Selon les pédologues *"les sols de l'oued R'hir sont donc en général des solantchaks sodiques et calciques qui, par l'irrigation, deviennent purement calciques, en même temps que la plus grande partie des sels est éliminée. Si l'eau manque, les sels ne sont plus lessivés et se concentrent à nouveau dans le sol. Tous contiennent de fortes proportions de gypse, un effet de l'irrigation est d'homogénéiser la teneur en gypse des divers horizons. Enfin les matières organiques ne sont jamais abondantes, mais la culture fait disparaître du sol le peu qu'il en contenait"*(5). L'excès de sel et le défaut de matières organiques rendent laborieuse la réussite de l'irrigation.

En outre, celle-ci est diversement possible, selon la configuration du terrain et les particularités des nappes aquifères. L'ingéniosité des hommes a cependant donné naissance à des techniques appropriées à chaque situation. Dans le Sahara algérien, on voit alors des procédés opposés: soit l'irrigation par foggara, particulièrement dans le Touat, le Tidikelt, le Gourara mais aussi le Hoggar : l'eau arrive dans les jardins par des galeries souterraines faisant parfois des kilomètres et creusées manuellement. Leur tracé est repérable par les alignements de regards qui permettent d'y accéder. L'autre procédé consiste à faire plonger les racines de palmiers dans la nappe. Cette technique est tout particulièrement en vigueur dans le Souf, célèbre par ses cultures en "bour": cuvettes de sable sans cesse vidées au fond desquelles les palmiers se nourrissent de la nappe phréatique. (6)

(1): "les premiers témoins de la présence de l'homme dans cette région se rencontrent aux alentours des cheria ou abreuvoirs, le plus souvent situés sur des buttes ou se trouvent de nombreux silex taillés. Ces buttes sont comparables à celles des sources "cratériformes" du Hodna et dont dû se former dans des conditions identiques aux points d'émergence des nappes. Dès le moyen âge, les habitants, dont l'attention était attirée par ces "cheria" et par les "behar" ont soupçonné l'existence de nappes souterraines qu'ils ont cherché à exploiter" DURAND-GUYOT, Travaux de l'Institut de Recherches Sahariennes, tome XIII, Alger, 1955, p:77.

(2) En berbère : « Tachrit » : c'est-à-dire : lac

(3): Oasis du Sahara algérien. C. NESSON, Institut Géographique National, Paris 1973, p: 1

(4) J-H.DURAND et J.GUYOT, "l'irrigation des cultures dans l'oued R'hir" Travaux de l'Institut de Recherches Sahariennes, Alger, t.XIII, 1955, p.77

(5): J-H.DURAND et J.GUYOT, op .cit. p.118

(6): Structures agraires et décolonisation. J.J.PERRENNES, O.P.U. Alger, p: 34

L'irrigation dans l'Oued Righ :

Dans l'Oued Righ, l'eau nécessaire pour l'irrigation extraite à partir d'un puits à balancier "khattara" ou « noria », chaîne à godets (1), était amenée vers les zones cultivées grâce à un réseau de rigoles principales et secondaires: les "séguia": point de vannes. Des mécanismes régulateurs étaient en place pour contrôler l'écoulement et le niveau de l'eau, notamment des bassins qui pouvaient être fermés. Le jardinier ouvre avec sa houe "la mesha" l'accès de sa parcelle quand vient son tour d'eau. Quelques mottes de terre suffisent ensuite à détourner l'eau vers la parcelle voisine.

Une technique traditionnelle de répartition réglait le partage de l'eau, dans l'Oued Righ. Contrairement à d'autres oasis, au Touat et au Gourara où le calcul se fait en unité d'eau: la habba, ici l'unité de mesure est le temps: chaque propriétaire reçoit, pendant un temps déterminé, à intervalles fixes la totalité du débit du puits. L'unité étant la "nouba" qui correspond à l'usage de l'eau d'un puits pendant une journée ou une nuit (2).



PH.01- Forage à Ourir, au nord de l'Oued Righ
Photo SELAMI, 2013



PH.02- Répartition des eaux par petits bassins
Photo SELAMI, 2013

A titre indicatif, en 1856, le nombre de puits était évalué à 300, permettant d'irriguer 300 000 palmiers en rapport. En 1927, il existait 1033 puits utilisés et irriguant 1 610 000 palmiers en rapport. En 1950, le total des puits était de 943 et permettant l'irrigation de 1 300 000 palmiers produisant environ 300 000 qx de dattes par an et permettant de vivre à une population de 50 000 habitants environ (3).

(1): une véritable technique de forage s'est développée dans cette région donnant naissance à une corporation spécialisée constituée de deux groupes: "Meallem" et "R'tassin. J.J.PERENNES op.cit. p 35

(2): J.J.PERENNES, op.cit. p 39.

(3): J-H.DURAND et J.GUYOT, "l'irrigation des cultures dans l'Oued R'hir" Travaux de l'Institut de Recherches Sahariennes, Alger, t.XIII, 1955, p.77

Le drainage :

Contrairement aux autres régions des ksour de l'Algérie, en l'occurrence la Saoura, le Gourara ou le Souf, dans l'Oued Righ, le drainage avait et a toujours une importance capitale pour la survie des palmeraies à cause de la concentration des sels dans le sol. Ici, l'eau d'irrigation doit être abondante puis évacuée par un autre réseau de drains: les "khandeg". Ces eaux usées, eaux de "nezz", aboutissent à un canal collecteur qui longe les palmeraies et les déverse dans les chotts. La présence de vastes dépressions comme le chott Merouane, au nord de l'oued Righ, apparaît donc comme le complément nécessaire de ce type d'irrigation (1)



PH.03-Le canal de drainage principal Oued Righ
Photo SELAMI, 2011



PH.04-La présence de beaucoup de lacs
artésiens dans la vallée de l'Oued Righ
Photo T.Boudjedri, 2011

Rituels :

Les communautés righiennes et leurs souverains avaient donc fait de l'entretien des aménagements de drainage une de leurs tâches principales, notamment leur réfection et leur curage.

Depuis le XV^{ème} siècle, une grande fête religieuse est organisée, à la saison de la récolte des dattes, par la population de l'Oued Righ sous le patronat des cheikhs des villages dont le chef t de vivre à une pop« Redjel el Hachane » accompagnait les travaux de curage et de réfection des parois du canal de drainage. C'est un rituel qui persiste jusqu'à aujourd'hui, au mois d'octobre de chaque année.

(1): J.J.PERRENNES, op.cit. p: 36

La culture du palmier dattier :

La culture du palmier dattier occupe une place majeure, dans l'Oued Righ. Cet arbre a besoin de beaucoup d'eau et on en trouvait de ce fait beaucoup dans le sous sol. Il supporte de plus les sols salins tout en appréciant le soleil et les fortes chaleurs. Autant de conditions favorables à son développement.

Le palmier est cultivé dans de grandes palmeraies. Elles sont irriguées et divisées en plusieurs lots regroupant des arbres plantés au même moment. Le jeune palmier « *djebbar* » ne commence à produire des dattes que vers la cinquième ou au mieux la troisième année et vit une soixantaine d'années. Il faut donc un investissement à moyen terme pour développer une palmeraie et ensuite planter régulièrement de nouveaux arbres.

La plantation de palmiers, quant à elle, s'associe toujours à une technique d'utilisation des pentes, empiriques certes, dans bien des cas, mais partout réelles. On confère aux rigoles d'irrigation une légère pente pour l'écoulement de l'eau et aux canaux de drainage, une sensible dénivellation pour une bonne évacuation des eaux usées. Quant aux lignes de niveau, elles étaient réservées à l'établissement des planches de plantation (*feddan*). La plantation au carré de neuf sur neuf était la plus répandue et la plus recommandée pour l'utilisation rationnelle du terrain et de l'eau et aussi pour le développement du palmier. Les "khandeg" étaient creusés parallèlement aux lignes de palmiers, un pour cinq rangées au minimum et un par rangée au maximum. En général, pour le dessalement du terrain c'est le nombre d'un "khandeg" par rangée qui était adopté (1).

Les Righa avaient développé la technique de pollinisation « *dhekar* » artificielle des palmiers pour maximiser leur rendement : le pollen mâle est fixé à la main sur les tiges femelles se trouvant au sommet de l'arbre, ce qui implique de l'escalader.



PH.05-La culture du palmier dattier



PH.06-La pollinisation du palmier par l'homme
(Photo S.SELAMI, 1998)

(1): DURAND-GUYOT: op.cit. p: 120

Sous le couvert de palmiers, de nombreuses cultures sont développées. Ce sont d'abord, des arbres fruitiers (figuiers, abricotiers, grenadiers, oliviers, etc.) puis des cultures de céréales (orge et blé) et de fourrage (la luzerne) et enfin des cultures mélangées des légumes les plus divers (carottes, navets, piments, tomates, etc.).

Exploitation du palmier dattier :

Les produits agricoles pouvaient faire l'objet d'une consommation finale directe sous forme alimentaire ou bien être utilisés dans le processus de production artisanale. Ils occupaient une place essentielle dans la vie des ksouriens.

Le palmier dattier fournissait une grande variété de produits. Pour l'alimentation, il donne des dattes qui constituent alors l'un des éléments de base de l'alimentation des habitants de l'Oued Righ et dont le noyau pouvait servir de combustible ou bien concassé d'aliment pour le bétail. Le palmier fournissait également des matériaux utiles : son bois servait pour les constructions, il pouvait être vidé pour former des canalisations et les différentes parties de ses palmes pouvaient être utilisées pour confectionner des paniers, des nattes, des cordages, etc..

Stockage :

Quant au stockage des denrées alimentaires et principalement les dattes, il avait une place essentielle dans la vie des habitants de l'Oued Righ. Ils aménageaient des silos semi-enterrés : la « *khabia* » ou le « *bayou* » ou bien de petits magasins « *makhzen* », au rez-de-chaussée des habitations.

Aménagement des oasis :

L'agencement des divers éléments, essentiellement ici, les puits, les rigoles d'irrigation et les fossés de drainage avait donné naissance à des types de terroirs (partie de sol désertique aménagée) ou oasis différentes selon l'époque et selon les lieux d'aménagement. Claude NESSON en avait fait un classement judicieux (1): des oasis circulaires avaient d'abord été constituées autour de behour, de cheriat ou de puits jaillissants. D'autres avaient été aménagées en anneaux autour de buttes ou en franges, au pied d'un escarpement. D'autres encore se sont étalées, dans toute la largeur du lit fossile de l'oued Righ en adoptant une structure complexe ou bien avaient été conçues en une seule fois sous forme de terroir bloc ou de terroir étalé à structure laniérée.

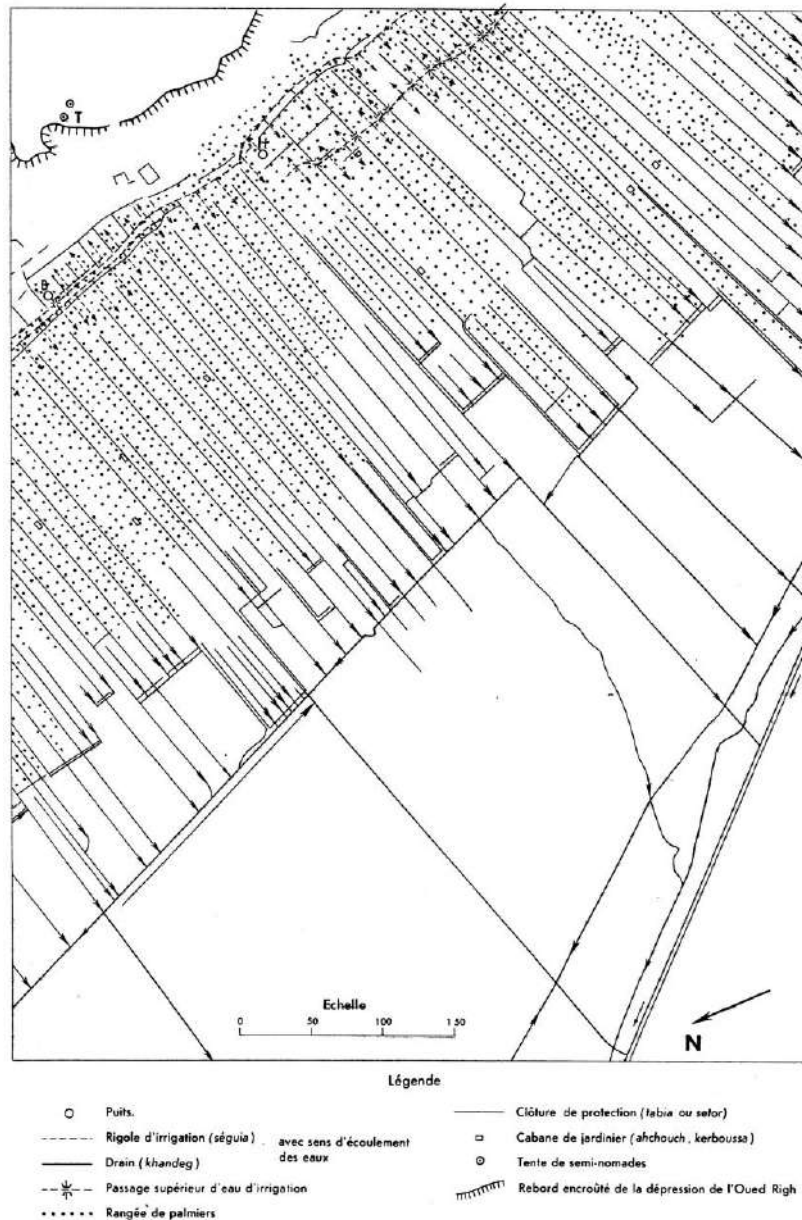
(1): C.NESSON, op.cit. p: 3

Exemples d'aménagement des oasis, dans l'oued Righ:

L'oasis dentellée de Chemorra-Cherguia:

Le terroir dentelé de Chemorra-Cherguia offre le mode d'organisation le plus simple, à partir de puits artésiens, alignés au pied d'un escarpement. Une séguia principale tracée à l'horizontale met en communication l'eau de plusieurs puits où certains cultivateurs possèdent des parts d'eau, ce qui conduit à un système d'irrigation complexe.

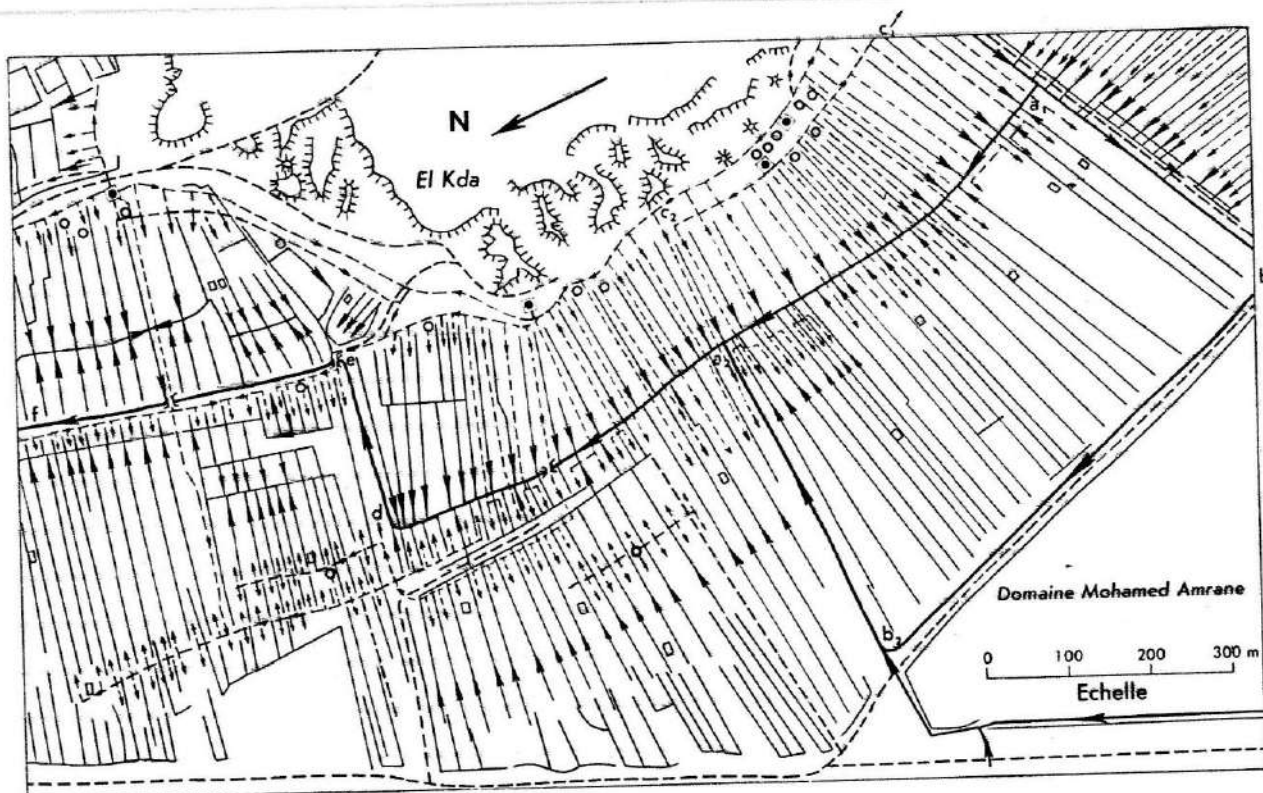
L'écoulement de l'eau, dans les séguia et les propriétés de jardins est pratiqué tantôt de jour, tantôt de nuit, est soumis à un contrôle sérieux, par un système d'ouverture de vannes en terre, par les jardiniers.



PL.09- Schéma de l'oasis dentellée de Chemorra-Cherguia
C.NESSON, Oasis du Sahara algérien, Paris, 1973, p: 6

L'oasis frangeante d'El- Kda:

Le terroir frangeant d'el-Kda, disposé en auréole autour d'une butte, résulte d'un système d'irrigation analogue à celui de Chemorra-Cherguia. Le fond de la vallée a été remblayé pour permettre de poursuivre l'irrigation par gravité sur plusieurs centaines de mètres, au-delà de l'ancien talweg.



Légende

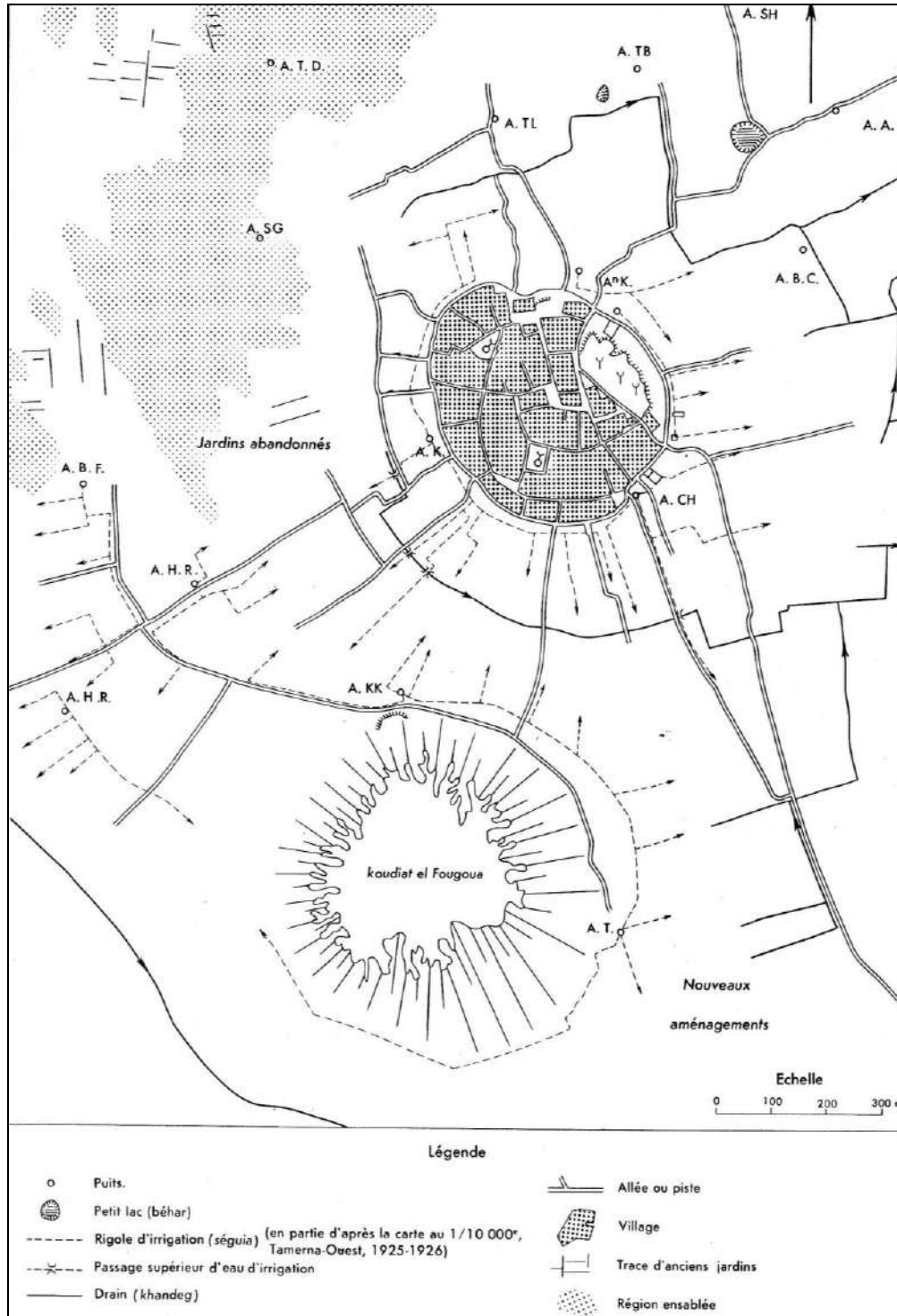
- ▣ Puits équipé d'une pompe électrique
- Puits tari ou à faible écoulement
- Rigole d'irrigation (séguia)
- Passage supérieur d'eau d'irrigation
- Drain (khandeg)

- Piste
- Clôture de protection (tabia ou setor)
- Cabane de jardinier (ahchouch, kerboussa)
- Escarpement

PL.10- Schéma de l'oasis frangeante d'el-Kda
C.NESSON, Oasis du Sahara algérien, Paris, 1973, p: 13

L'oasis circulaire de Tamerna-Djedida:

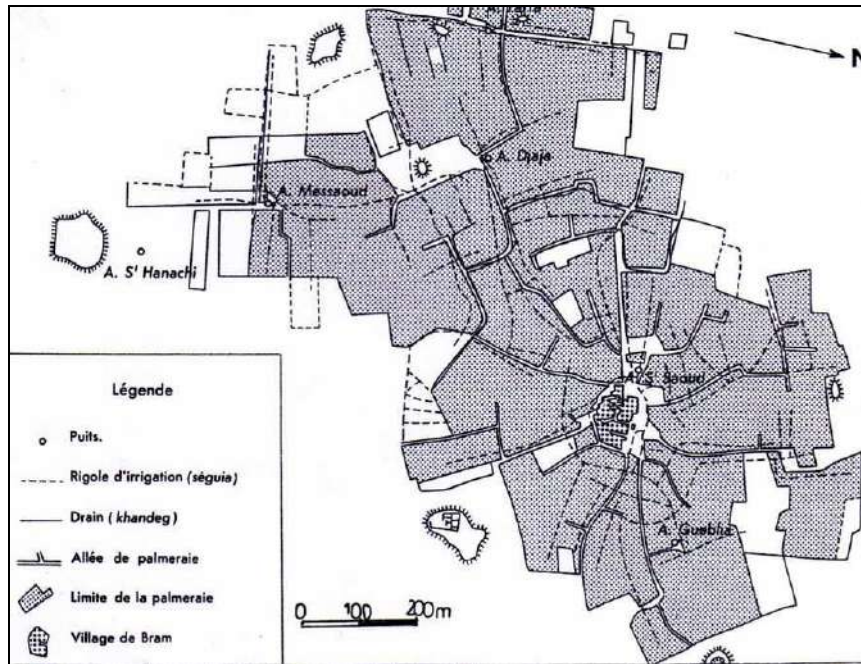
Le terroir circulaire de Tamerna, dont la palmeraie avait beaucoup souffert par manque d'eau, est organisé à partir de puits situés sur le pourtour d'une butte occupée par l'agglomération



PL.11 Schéma de l'oasis circulaire de Tamerna Djedida
C.NESSON, Oasis du Sahara algérien, Paris, 1973, p: 22

L'oasis circulaire de Bram:

L'oasis circulaire de Bram dont les palmiers avaient disparu, présente une disposition circulaire presque parfaite autour d'un "behar", lac artésien aujourd'hui tari.

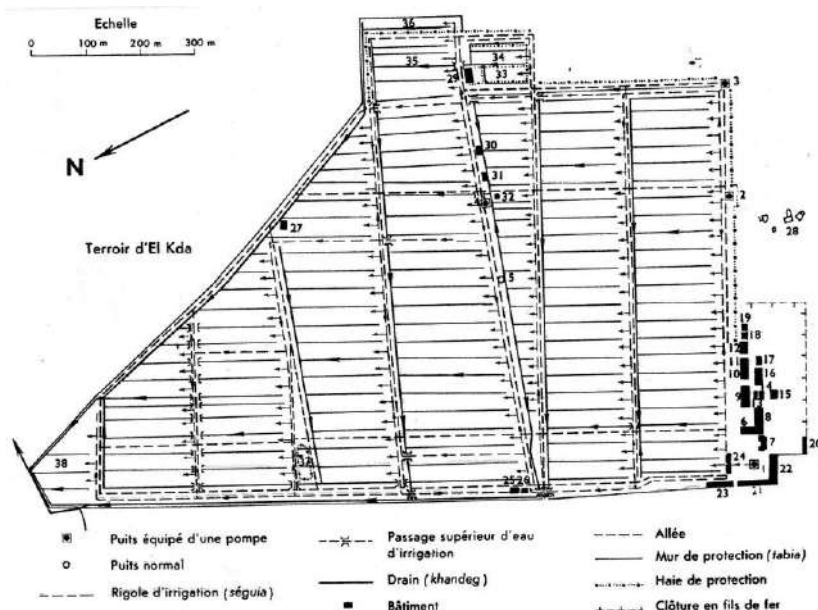


PL.12- l'oasis circulaire de Bram

D'après C. NESSON, Oasis du Sahara algérien;
les oasis de l'oued Righ, Paris, 1973, p:26

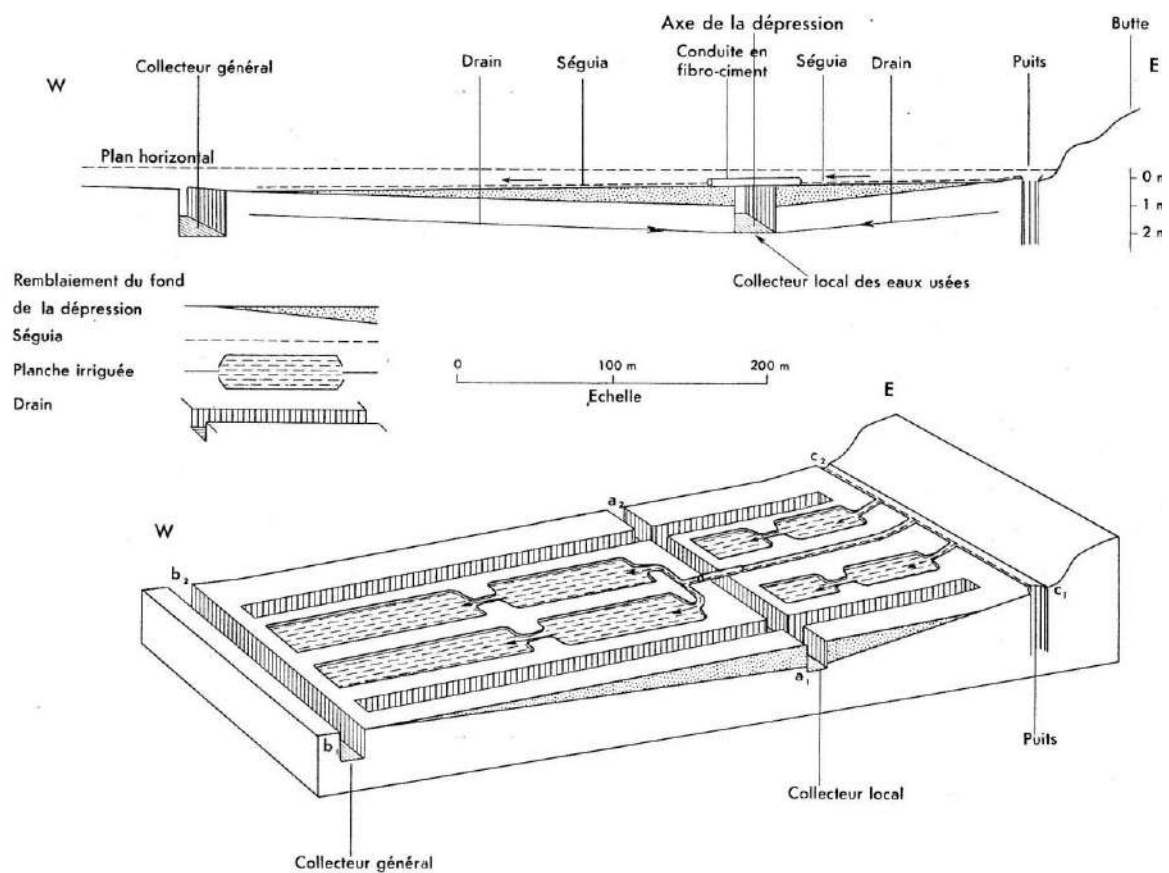
Le terroir bloc de Merdjadja :

Le terroir de Merdjadja, de forme trapézoïdale, s'étale largement dans une plaine alluviale quaternaire inclinée vers le nord, de la région de Témachine vers la dépression entourant la butte d'El Kda. C'est un espace de culture massif aux lignes dominantes rectilignes.

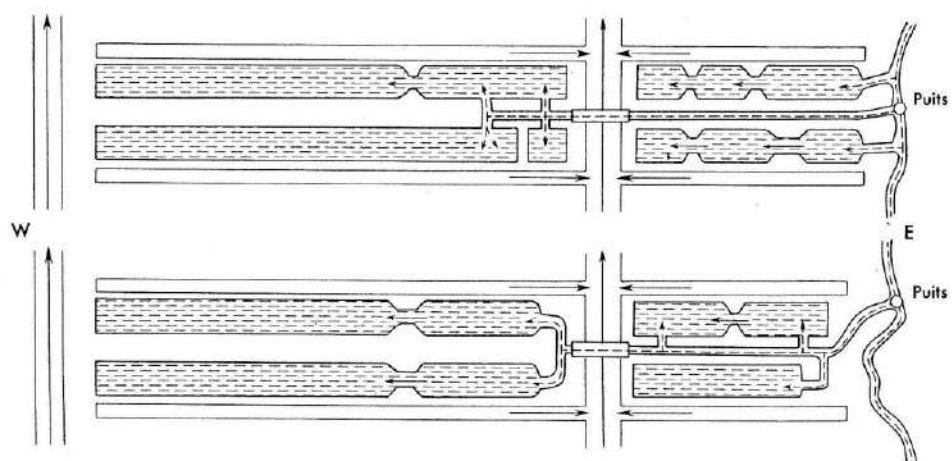


PL.13- Schéma du terroir bloc de Merdjadja

C.NESSON, Oasis du Sahara algérien, Paris, 1973, p: 17



PL.14 - L'irrigation à El Kda. Un léger remblaiement du fond de la dépression a permis une extension de la surface irriguée à partir des puits situés au pied de l'escarpement



PL.14- Schéma de l'irrigation et du drainage des parcelles
C.NESSON, Oasis du Sahara algérien, Paris, 1973, p: 15

Conclusion :

L'aménagement des campagnes de l'Oued Righ répondait à une volonté de lutter face à divers types de risques pouvant toucher les activités agricoles et plus largement les sociétés ksouriennes.

Le système d'irrigation était destiné à limiter les risques de sécheresse des terres cultivées. La fragilité des sols impliquait également des aménagements et des pratiques culturelles spécifiques pour les protéger, le plus simple étant la pratique des périodes de repos (jachères). Le choix de cultures adaptées à la sécheresse et sols plus pauvres, notamment le palmier dattier était une autre solution face à ce problème. En ce qui concerne les aménagements agricoles, la disposition des palmeraies semble avoir participé à leur préservation face à l'érosion : des « *tabia* » (mur de clôture en terre et palmes) étaient édifiées en limite des espaces cultivés pour les protéger des vents. L'habitude de combiner palmeraies et jardins profite de la faculté des grands arbres à protéger les petites plantes du soleil et des vents violents.

Néanmoins le plus gros problème des agriculteurs semble avoir été la lutte contre la salinisation des terres. Le problème est réel en raison de la forte teneur en sel des sols et de leur irrigation qui provoque une remontée des eaux chariant les sels contenus dans la terre jusqu'à la surface. Les Righa, pour y faire face, avaient développé des techniques de drainage : réseau ramifié de drains, lessivage des terres avant labours pour évacuer les sels et pratique de la jachère.

III.2- L'Oued-Righ au milieu des pistes commerciales :

Afin de soutenir les grands itinéraires caravaniers qui du VIII^{ème} au XVIII^{ème} siècles animèrent le Sahara et relièrent rives nord et sud, tout une logistique dut être progressivement mise en place par les populations: puits, oasis, relais et centres urbains qui, prenant de l'importance, devinrent de grandes places commanditant les caravanes.



PL.15- Les grandes pistes commerciales

D'après J. LETHIELLEUX, Ouargla Cité saharienne, p.22

Ainsi, tandis que dans l'ouest du Sahara, le Gourara et le Touat avec Timimoun et Tamentit jalonnaient un autre grand axe allant de Sidjilmassa, dans le Tell, vers Tombouctou et le soudan au sud, Ouargla, les oasis de l'oued Righ et Biskra jalonnaient l'itinéraire oriental menant vers Agadès et étaient des places commerciales actives en même temps que des lieux de transit pour le pèlerinage à la Mecque (1).

1): La ville et le désert. Le Bas-Sahara, Marc COTE, Kathala, 2005; p: 13

Ces régions vont occuper une place importante voire assumer un rôle international notamment dans le commerce de l'or qui a pris un essor considérable aux alentours de l'an 1000 ap J-C et jusqu'au XVIème. Jean Jacques PERRENES nous dit : *" Transitant désormais par le Sahara grâce aux caravanes des marchands musulmans, cet or atteint l'Afrique du Nord qui l'exporte vers les pays de la Méditerranée ou du Levant. Après avoir relié directement l'Egypte par le Tibesti, les marchands ont cherché des routes plus sûres et moins torrides par le Maghreb. Ce trafic de l'or donne lieu à d'autres échanges: le sel ..., les dattes principalement du Touat, de l'oued R'hir et des Zibans, quelques articles précieux: plume d'autruche..."* (1)

En dehors de cet axe sud-nord, un autre itinéraire ouest-est s'est développé en saison de pèlerinage. Les caravanes venant du Maghreb occidental que se soit de Fès ou de Sidjilmassa passaient par Touggourt pour aller poursuivre leur chemin vers la Mecque. J. LETHIELLEUX nous dit: *" Aussi les pèlerins, très traditionnalistes, pour se rendre à la Mekke, qui de Sijilmassa passaient par el-Goléa, évitent désormais Ouargla et la grande caravane annuelle de Fès fait halte à Touggourt dont l'ambiance religieuse lui convient mieux"*(2)

Les localités cherchaient à devenir lieux de halte des pèlerins car leurs caravanes transportaient des marchandises de tous genres.

Ceci se trouve aussi confirmé dans le récit du Lieutenant Colonel DAUMAS :

" l'affluence des étrangers est toujours considérable à Touggourt. Le commerce y appelle de nombreuses peuplades qui y arrivent au fur et à mesure de leurs besoins. Souvent encore, les caravanes du Maroc, qui se rendent à la Mecque en pèlerinage, s'y reposent quelques jours..."(3)

Sur le plan régional, la vallée de l'Oued Righ était un important et immense lieu d'échanges dont la plaque tournante était Touggourt. Le marché de Touggourt voit converger les tribus du Zab qui apportaient les céréales du Tell, l'immense tribu des Ouled Naïl qui y vendaient de la laine et des chameaux, celles du Djebel Amour et de l'ouest apportaient les tapis. Les Béni Mzab vendaient diverses marchandises et notamment les vêtements de laine. Les Touareg qui allaient tout d'abord à Ouargla et remontèrent à Touggourt, y apportaient de la poudre d'or, de l'alun, du soufre, de la poudre de salpêtre, des dents d'éléphant et esclaves(4). Des juifs orfèvres, cardeurs de laine, tisserands, ...etc. y vont, également, pour exploiter leur industrie(5).

Toutes ces peuplades s'y approvisionnaient soit par achat soit par échange contre principalement les dattes qui est en quantités incalculables.

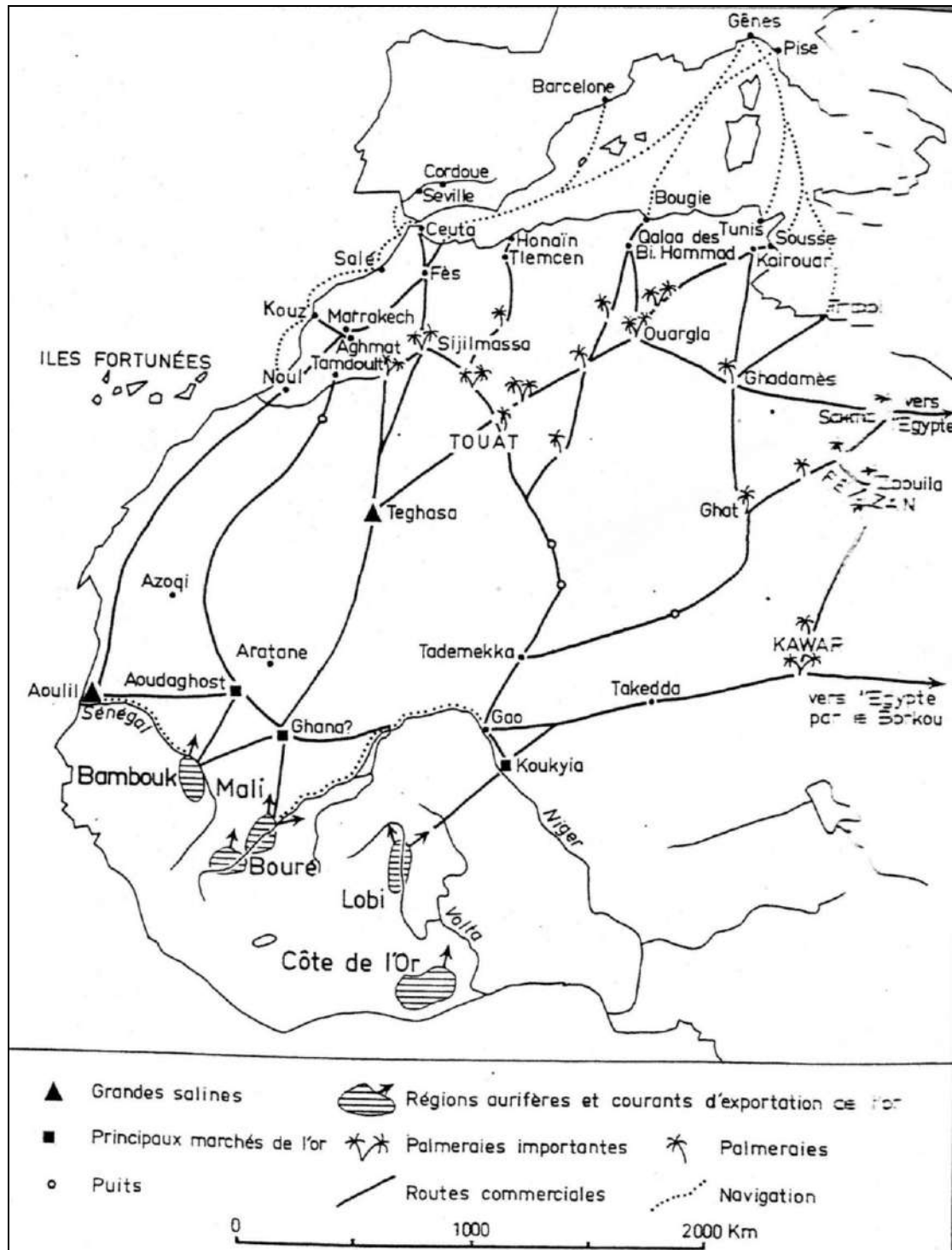
(1): Structures agraires et décolonisation. Les Oasis de l'Oued R'hir (Algérie), J.J. PERRENNES OPU, Alger; p 4

(2): Ouargla. Cité saharienne. Jean LETHIELLEUX, Geuthner, Paris, 1983, p: 179

(3): Le Sahara algérien, M. DAUMAS, Paris 1845. p: 140

(4): DAUMAS, op.cit. p: 136

(5): DAUMAS, op.cit. p: 140



PL.16- Les routes des caravanes au XIe et XIIe siècles
 D'après Michel Van der Meerschen, Les médinas maghrébines,
 UNESCO n°12, 1987, p:12

Le commerce le plus fécond et que Touggourt déversait sur tous les points du Sahara, du Tell et Tunis (1) était assurément celui qu'elle faisait de ses dattes. D'après J.LETHIELLEUX, les nomades pâturent dans les dayas du sud de Messaad venaient à Touggourt chercher les dattes dont ils avaient besoin pour leur transhumance tout en apportant du Tell des grains(2).

Quels bienfaits en tira l'Oued Righ avec son centre économique Touggourt?

Les richesses de Touggourt étaient constituées par les multiples taxes que les Béni Djellab imposaient: l'achour, dîme sur les récoltes (celle sur les dates étaient d'un revenu important), amendes pour les délits, droits de marché que devaient verser tous ceux qui opèrent des transactions dans l'oued Righ, principalement les tribus nomades. Tribut auquel chaque village était soumis. De fait, les agriculteurs des palmeraies devaient s'assurer la protection du sultan et de son makhzen contre les attaques nomades éventuelles (3).

La monnaie en circulation, dans la ville et dans sa circonscription est la monnaie de Tunis qu'on y appelle "Terbaga". Elle contient beaucoup d'alliage. On y reçoit également les douros d'Espagne (4)

Dans l'oued Righ, il y avait aussi Témacine, un ksar situé à 10 km au sud de Touggourt. Même s'il était beaucoup plus petit que Touggourt, avait ses marchés et ses prétentions à la centralisation des produits du désert. De là, des guerres éclatent, parfois, entre Témacine et Touggourt auxquelles les tribus arabes, campées autour de ces villes, prenaient part. Mais l'infériorité numérique de Témacine la forçait toujours à céder et à payer redevance annuelle(5).



PH.07-Le grand marché de Touggourt
Source : [www .delcampe.net](http://www.delcampe.net)



PH.08- Une rue commerçante au ksar Témacine
Source : [www .delcampe.net](http://www.delcampe.net)

(1): " les marchandises de Tunis arrivent à Touggourt qui en est l'entrepôt général, par les habitants des villes et des villages échelonnés sur la route et non point par de grandes caravanes, comme on le croit trop généralement. Ce mouvement commercial se fait à la fin du printemps et à petites journées sous la protection d'une colonne de l'armée de Tunis qui sortie, deux mois auparavant pour aller jusqu'à Nefta faire rentrer les contributions, opère alors sa marche de retour. Les routes sont donc parfaitement sûres. Les marchands de Touggourt et ceux des villages qui, dans toute autre saison, pourraient avoir à craindre les arabes de proie, portent leurs denrées et leurs produits à Tunis et vont s'y approvisionner. Ils rentrent chez eux, au mois de juillet" Le Sahara algérien, M. DAUMAS, Paris 1845. p: 137

(2): J.Lethielleux, op.cit, p: 181

(3): PERRENNES, op.cit, p: 32

(4): Le Sahara algérien, M. DAUMAS, Paris 1845. p: 140

(5): DAUMAS, op.cit. p 135.

CHAPITRE III: Les hommes dans le milieu : Aménagement du territoire

- III.1- Le caractère agricole des oasis de l'Oued Righ
- III.2- L'Oued Righ au milieu des pistes commerciales
- III.3- Architecture des ksour
- III.4- Les koubba : petits monuments funéraires
- III.5- Les principales mosquées de l'Oued Righ

CHAPITRE III: Les hommes dans le milieu : Aménagement du territoire

L'Oued Righ est un espace peu propice au développement d'une agriculture prospère à cause en particulier de la multitude des zones de sebkha qui sont des espaces très salins et au sol pauvre. Mais les aménagements humains, tirant profit des quelques potentialités de ce milieu, notamment, la présence d'un grand potentiel d'eaux souterraines, un relief bas et plat, ont renversé ces contraintes et ont fait de l'Oued Righ un des espaces agricoles les plus productifs de dattes, en Algérie. Il en a résulté de divers ensembles de paysages agraires.

III.1- Le caractère agricole des oasis de l'Oued Righ:

Les oasis de l'Oued Righ ont toutes pour origine un jaillissement artésien. Les premiers établissements humains (1) avaient utilisé l'écoulement naturel des eaux des "bhour" (sing. : bhar), petit lac circulaire et des "cheria" (2), éminence percée d'un cratère. Mais très tôt des puits artésiens creusés par l'homme furent utilisés (3). Le jaillissement naturel ayant disparu. D'après DURAND et GUYOT, ce serait vers 1340 que les premiers puits auraient été creusés (4).

L'aridité de la région et la particularité de son hydrogéologie rendent nécessaires des techniques culturelles élaborées. Outre la difficulté de maîtriser l'utilisation de l'eau, la nature des sols conduit à des problèmes spécifiques. Selon les pédologues *"les sols de l'Oued R'hir sont donc en général des solantchaks sodiques et calciques qui, par l'irrigation, deviennent purement calciques, en même temps que la plus grande partie des sels est éliminée. Si l'eau manque, les sels ne sont plus lessivés et se concentrent à nouveau dans le sol. Tous contiennent de fortes proportions de gypse, un effet de l'irrigation est d'homogénéiser la teneur en gypse des divers horizons. Enfin les matières organiques ne sont jamais abondantes, mais la culture fait disparaître du sol le peu qu'il en contenait"*(5). L'excès de sel et le défaut de matières organiques rendent laborieuse la réussite de l'irrigation.

En outre, celle-ci est diversement possible, selon la configuration du terrain et les particularités des nappes aquifères. L'ingéniosité des hommes a cependant donné naissance à des techniques appropriées à chaque situation. Dans le Sahara algérien, on voit alors des procédés opposés: soit l'irrigation par foggara, particulièrement dans le Touat, le Tidikelt, le Gourara mais aussi le Hoggar : l'eau arrive dans les jardins par des galeries souterraines faisant parfois des kilomètres et creusées manuellement. Leur tracé est repérable par les alignements de regards qui permettent d'y accéder. L'autre procédé consiste à faire plonger les racines de palmiers dans la nappe. Cette technique est tout particulièrement en vigueur dans le Souf, célèbre par ses cultures en "bour": cuvettes de sable sans cesse vidées au fond desquelles les palmiers se nourrissent de la nappe phréatique. (6)

(1): "les premiers témoins de la présence de l'homme dans cette région se rencontrent aux alentours des cheria ou abreuvoirs, le plus souvent situés sur des buttes ou se trouvent de nombreux silex taillés. Ces buttes sont comparables à celles des sources "cratériformes" du Hodna et dont dû se former dans des conditions identiques aux points d'émergence des nappes. Dès le moyen âge, les habitants, dont l'attention était attirée par ces "cheria" et par les "behar" ont soupçonné l'existence de nappes souterraines qu'ils ont cherché à exploiter" DURAND-GUYOT, Travaux de l'Institut de Recherches Sahariennes, tome XIII, Alger, 1955, p:77.

(2) En berbère : « Tachrit » : c'est-à-dire : lac

(3): Oasis du Sahara algérien. C. NESSON, Institut Géographique National, Paris 1973, p: 1

(4) J-H.DURAND et J.GUYOT, "l'irrigation des cultures dans l'Oued R'hir" Travaux de l'Institut de Recherches Sahariennes, Alger, t.XIII, 1955, p.77

(5): J-H.DURAND et J.GUYOT, op .cit. p.118

(6): Structures agraires et décolonisation. J.J.PERRENNES, O.P.U. Alger, p: 34

L'irrigation dans l'Oued Righ :

Dans l'Oued Righ, l'eau nécessaire pour l'irrigation extraite à partir d'un puits à balancier "khattara" ou « noria », chaîne à godets (1), était amenée vers les zones cultivées grâce à un réseau de rigoles principales et secondaires: les "séguia": point de vannes. Des mécanismes régulateurs étaient en place pour contrôler l'écoulement et le niveau de l'eau, notamment des bassins qui pouvaient être fermés. Le jardinier ouvre avec sa houe "la mesha" l'accès de sa parcelle quand vient son tour d'eau. Quelques mottes de terre suffisent ensuite à détourner l'eau vers la parcelle voisine.

Une technique traditionnelle de répartition réglait le partage de l'eau, dans l'oued Righ. Contrairement à d'autres oasis, au Touat et au Gourara où le calcul se fait en unité d'eau: la habba, ici l'unité de mesure est le temps: chaque propriétaire reçoit, pendant un temps déterminé, à intervalles fixes la totalité du débit du puits. L'unité étant la "nouba" qui correspond à l'usage de l'eau d'un puits pendant une journée ou une nuit (2).



PH.01- Forage à Ourir, au nord de l'Oued Righ
Photo SELAMI, 2013



PH.02- Répartition des eaux par petits bassins
Photo SELAMI, 2013

A titre indicatif, en 1856, le nombre de puits était évalué à 300, permettant d'irriguer 300 000 palmiers en rapport. En 1927, il existait 1033 puits utilisés et irriguant 1 610 000 palmiers en rapport. En 1950, le total des puits était de 943 et permettant l'irrigation de 1 300 000 palmiers produisant environ 300 000 qx de dattes par an et permettant de vivre à une population de 50 000 habitants environ (3).

(1): une véritable technique de forage s'est développée dans cette région donnant naissance à une corporation spécialisée constituée de deux groupes: "Meallem" et "R'tassin. J.J.PERENNES op.cit. p 35

(2): J.J.PERENNES, op.cit. p 39.

(3): J-H.DURAND et J.GUYOT, "l'irrigation des cultures dans l'oued R'hir" Travaux de l'Institut de Recherches Sahariennes, Alger, t.XIII, 1955, p.77

Le drainage :

Contrairement aux autres régions des ksour de l'Algérie, en l'occurrence la Saoura, le Gourara ou le Souf, dans l'Oued Righ, le drainage avait et a toujours une importance capitale pour la survie des palmeraies à cause de la concentration des sels dans le sol. Ici, l'eau d'irrigation doit être abondante puis évacuée par un autre réseau de drains: les "khandeg". Ces eaux usées, eaux de "nezz", aboutissent à un canal collecteur qui longe les palmeraies et les déverse dans les chotts. La présence de vastes dépressions comme le chott Merouane, au nord de l'oued Righ, apparaît donc comme le complément nécessaire de ce type d'irrigation (1)



PH.03-Le canal de drainage principal Oued Righ
Photo SELAMI, 2011



PH.04-La présence de beaucoup de lacs
artésiens dans la vallée de l'Oued Righ
Photo T.Boudjedri, 2011

Rituels :

Les communautés righiennes et leurs souverains avaient donc fait de l'entretien des aménagements de drainage une de leurs tâches principales, notamment leur réfection et leur curage.

Depuis le XV^{ème} siècle, une grande fête religieuse est organisée, à la saison de la récolte des dattes, par la population de l'Oued Righ sous le patronat des cheikhs des villages dont le chef t de vivre à une pop« Redjel el Hachane » accompagnait les travaux de curage et de réfection des parois du canal de drainage. C'est un rituel qui persiste jusqu'à aujourd'hui, au mois d'octobre de chaque année.

(1): J.J.PERRENNES, op.cit. p: 36

La culture du palmier dattier :

La culture du palmier dattier occupe une place majeure, dans l'Oued Righ. Cet arbre a besoin de beaucoup d'eau et on en trouvait de ce fait beaucoup dans le sous sol. Il supporte de plus les sols salins tout en appréciant le soleil et les fortes chaleurs. Autant de conditions favorables à son développement.

Le palmier est cultivé dans de grandes palmeraies. Elles sont irriguées et divisées en plusieurs lots regroupant des arbres plantés au même moment. Le jeune palmier « *djebbar* » ne commence à produire des dattes que vers la cinquième ou au mieux la troisième année et vit une soixantaine d'années. Il faut donc un investissement à moyen terme pour développer une palmeraie et ensuite planter régulièrement de nouveaux arbres.

La plantation de palmiers, quant à elle, s'associe toujours à une technique d'utilisation des pentes, empiriques certes, dans bien des cas, mais partout réelles. On confère aux rigoles d'irrigation une légère pente pour l'écoulement de l'eau et aux canaux de drainage, une sensible dénivellation pour une bonne évacuation des eaux usées. Quant aux lignes de niveau, elles étaient réservées à l'établissement des planches de plantation (*feddan*). La plantation au carré de neuf sur neuf était la plus répandue et la plus recommandée pour l'utilisation rationnelle du terrain et de l'eau et aussi pour le développement du palmier. Les "khandeg" étaient creusés parallèlement aux lignes de palmiers, un pour cinq rangées au minimum et un par rangée au maximum. En général, pour le dessalement du terrain c'est le nombre d'un "khandeg" par rangée qui était adopté (1).

Les Righa avaient développé la technique de pollinisation « *dhekar* » artificielle des palmiers pour maximiser leur rendement : le pollen mâle est fixé à la main sur les tiges femelles se trouvant au sommet de l'arbre, ce qui implique de l'escalader.



PH.05-La culture du palmier dattier



PH.06-La pollinisation du palmier par l'homme
(Photo S.SELAMI, 1998)

(1): DURAND-GUYOT: op.cit. p: 120

Sous le couvert de palmiers, de nombreuses cultures sont développées. Ce sont d'abord, des arbres fruitiers (figuiers, abricotiers, grenadiers, oliviers, etc.) puis des cultures de céréales (orge et blé) et de fourrage (la luzerne) et enfin des cultures mélangées des légumes les plus divers (carottes, navets, piments, tomates, etc.).

Exploitation du palmier dattier :

Les produits agricoles pouvaient faire l'objet d'une consommation finale directe sous forme alimentaire ou bien être utilisés dans le processus de production artisanale. Ils occupaient une place essentielle dans la vie des ksouriens.

Le palmier dattier fournissait une grande variété de produits. Pour l'alimentation, il donne des dattes qui constituent alors l'un des éléments de base de l'alimentation des habitants de l'Oued Righ et dont le noyau pouvait servir de combustible ou bien concassé d'aliment pour le bétail. Le palmier fournissait également des matériaux utiles : son bois servait pour les constructions, il pouvait être vidé pour former des canalisations et les différentes parties de ses palmes pouvaient être utilisées pour confectionner des paniers, des nattes, des cordages, etc..

Stockage :

Quant au stockage des denrées alimentaires et principalement les dattes, il avait une place essentielle dans la vie des habitants de l'Oued Righ. Ils aménageaient des silos semi-enterrés : la « *khabia* » ou le « *bayou* » ou bien de petits magasins « *makhzen* », au rez-de-chaussée des habitations.

Aménagement des oasis :

L'agencement des divers éléments, essentiellement ici, les puits, les rigoles d'irrigation et les fossés de drainage avait donné naissance à des types de terroirs (partie de sol désertique aménagée) ou oasis différentes selon l'époque et selon les lieux d'aménagement. Claude NESSON en avait fait un classement judicieux (1): des oasis circulaires avaient d'abord été constituées autour de behour, de cheriat ou de puits jaillissants. D'autres avaient été aménagées en anneaux autour de buttes ou en franges, au pied d'un escarpement. D'autres encore se sont étalées, dans toute la largeur du lit fossile de l'oued Righ en adoptant une structure complexe ou bien avaient été conçues en une seule fois sous forme de terroir bloc ou de terroir étalé à structure laniérée.

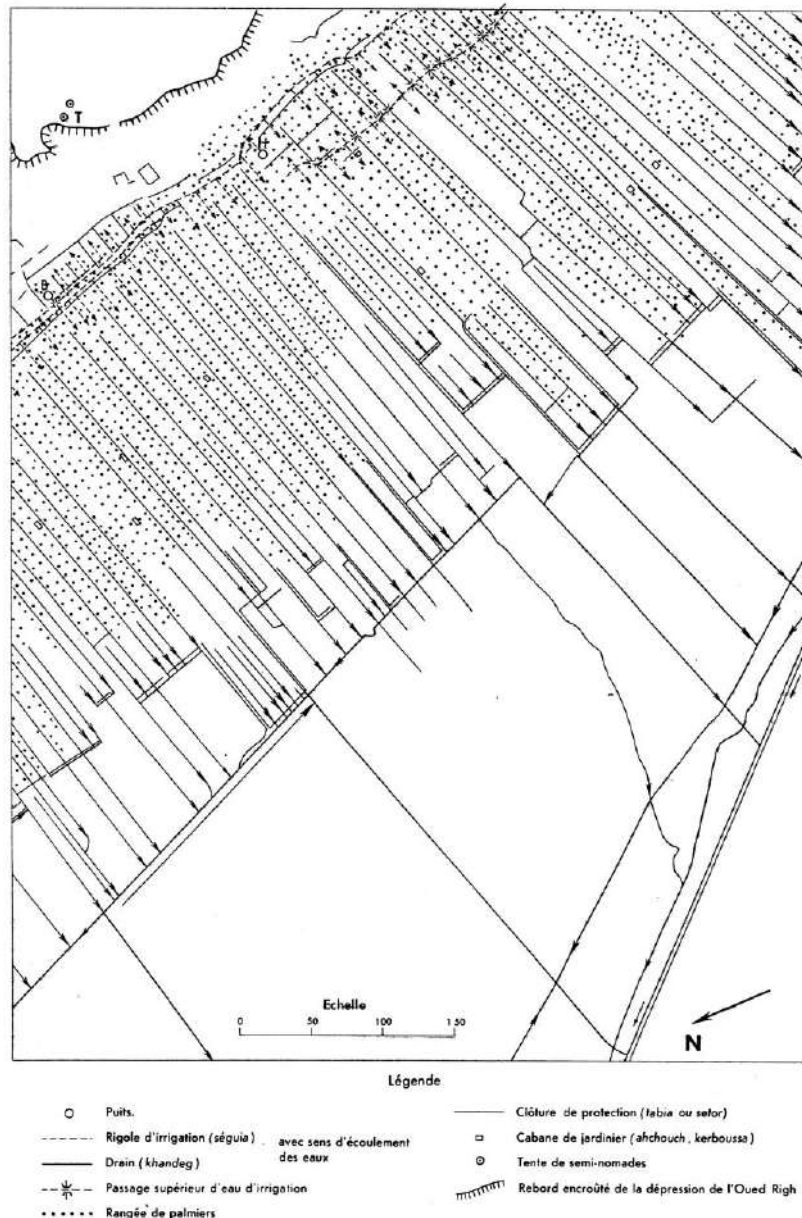
(1): C.NESSON, op.cit. p: 3

Exemples d'aménagement des oasis, dans l'oued Righ:

L'oasis dentellée de Chemorra-Cherguia:

Le terroir dentelé de Chemorra-Cherguia offre le mode d'organisation le plus simple, à partir de puits artésiens, alignés au pied d'un escarpement. Une séguia principale tracée à l'horizontale met en communication l'eau de plusieurs puits où certains cultivateurs possèdent des parts d'eau, ce qui conduit à un système d'irrigation complexe.

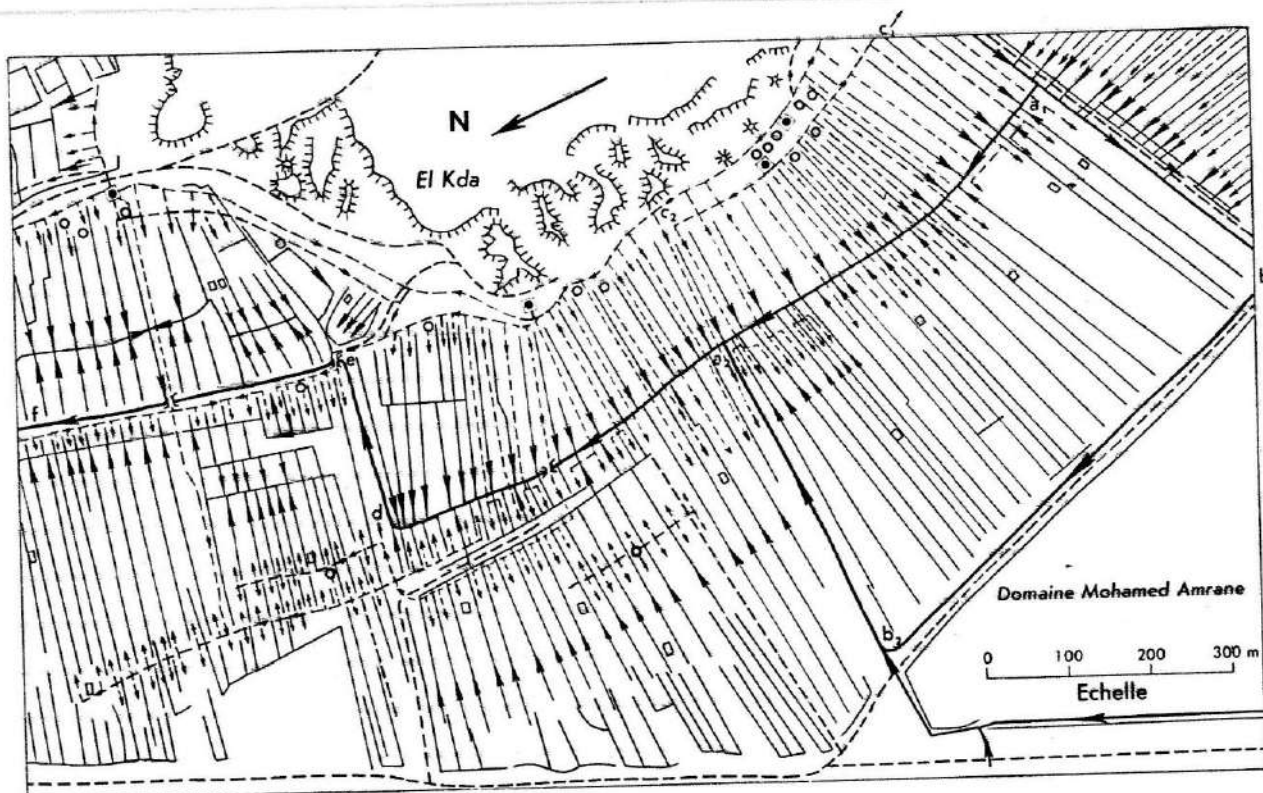
L'écoulement de l'eau, dans les séguia et les propriétés de jardins est pratiqué tantôt de jour, tantôt de nuit, est soumis à un contrôle sérieux, par un système d'ouverture de vannes en terre, par les jardiniers.



PL.09- Schéma de l'oasis dentellée de Chemorra-Cherguia
C.NESSON, Oasis du Sahara algérien, Paris, 1973, p: 6

L'oasis frangeante d'El- Kda:

Le terroir frangeant d'el-Kda, disposé en auréole autour d'une butte, résulte d'un système d'irrigation analogue à celui de Chemorra-Cherguia. Le fond de la vallée a été remblayé pour permettre de poursuivre l'irrigation par gravité sur plusieurs centaines de mètres, au-delà de l'ancien talweg.



Légende

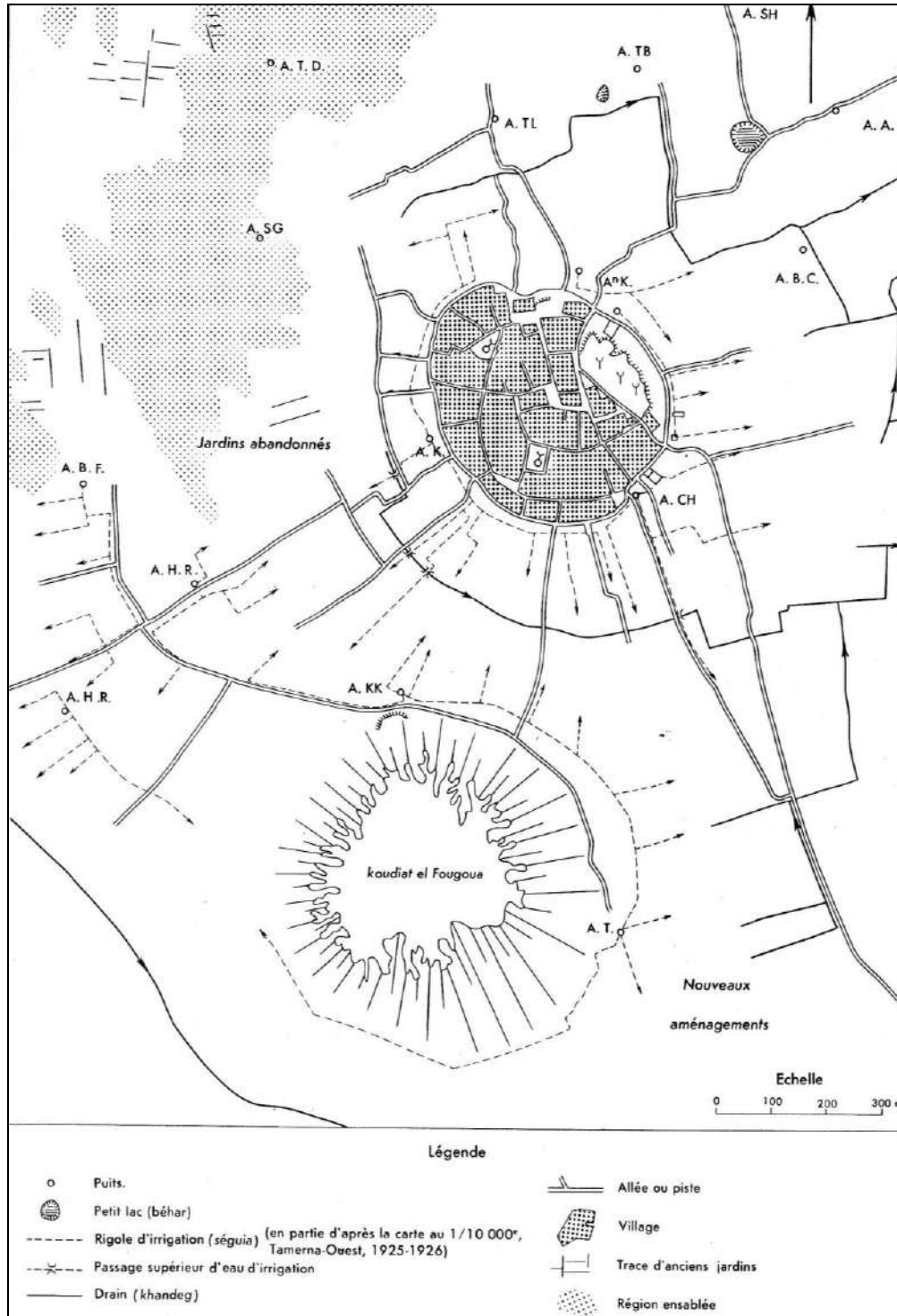
- ⊠ Puits équipé d'une pompe électrique
- Puits tari ou à faible écoulement
- Rigole d'irrigation (séguia)
- Passage supérieur d'eau d'irrigation
- Drain (khandeg)

- Piste
- Clôture de protection (tabia ou setor)
- Cabane de jardinier (ahchouch, kerboussa)
- Escarpement

PL.10- Schéma de l'oasis frangeante d'el-Kda
C.NESSON, Oasis du Sahara algérien, Paris, 1973, p: 13

L'oasis circulaire de Tamerna-Djedida:

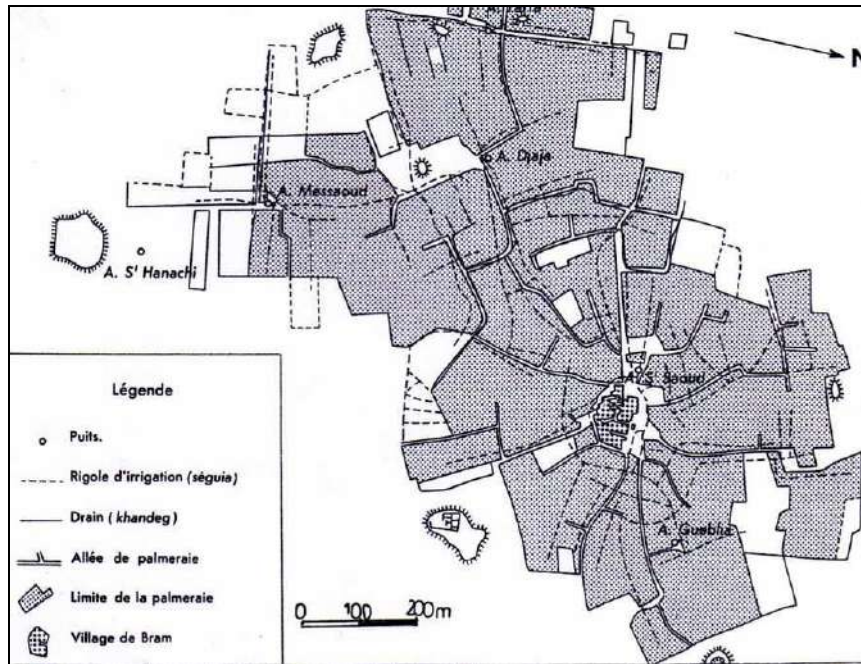
Le terroir circulaire de Tamerna, dont la palmeraie avait beaucoup souffert par manque d'eau, est organisé à partir de puits situés sur le pourtour d'une butte occupée par l'agglomération



PL.11 Schéma de l'oasis circulaire de Tamerna Djedida
C.NESSON, Oasis du Sahara algérien, Paris, 1973, p: 22

L'oasis circulaire de Bram:

L'oasis circulaire de Bram dont les palmiers avaient disparu, présente une disposition circulaire presque parfaite autour d'un "behar", lac artésien aujourd'hui tari.

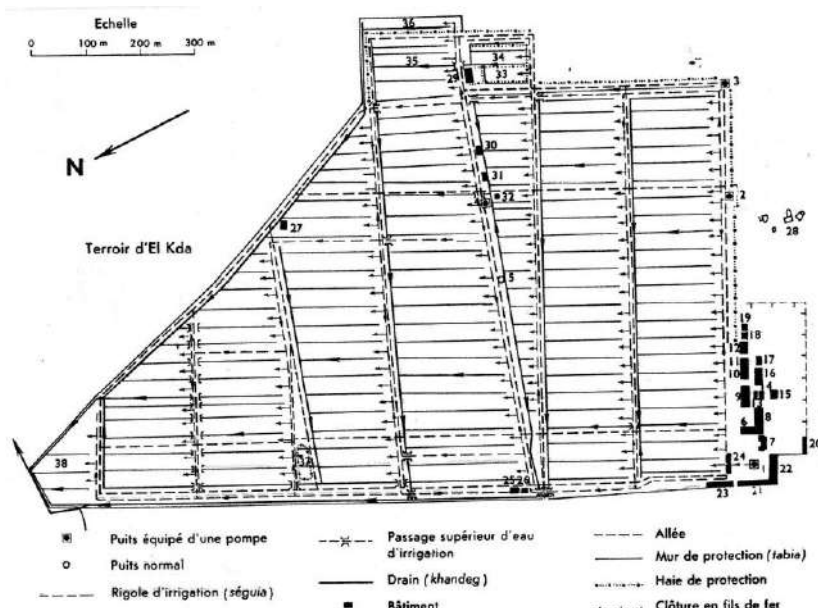


PL.12- l'oasis circulaire de Bram

D'après C. NESSON, Oasis du Sahara algérien;
les oasis de l'oued Righ, Paris, 1973, p:26

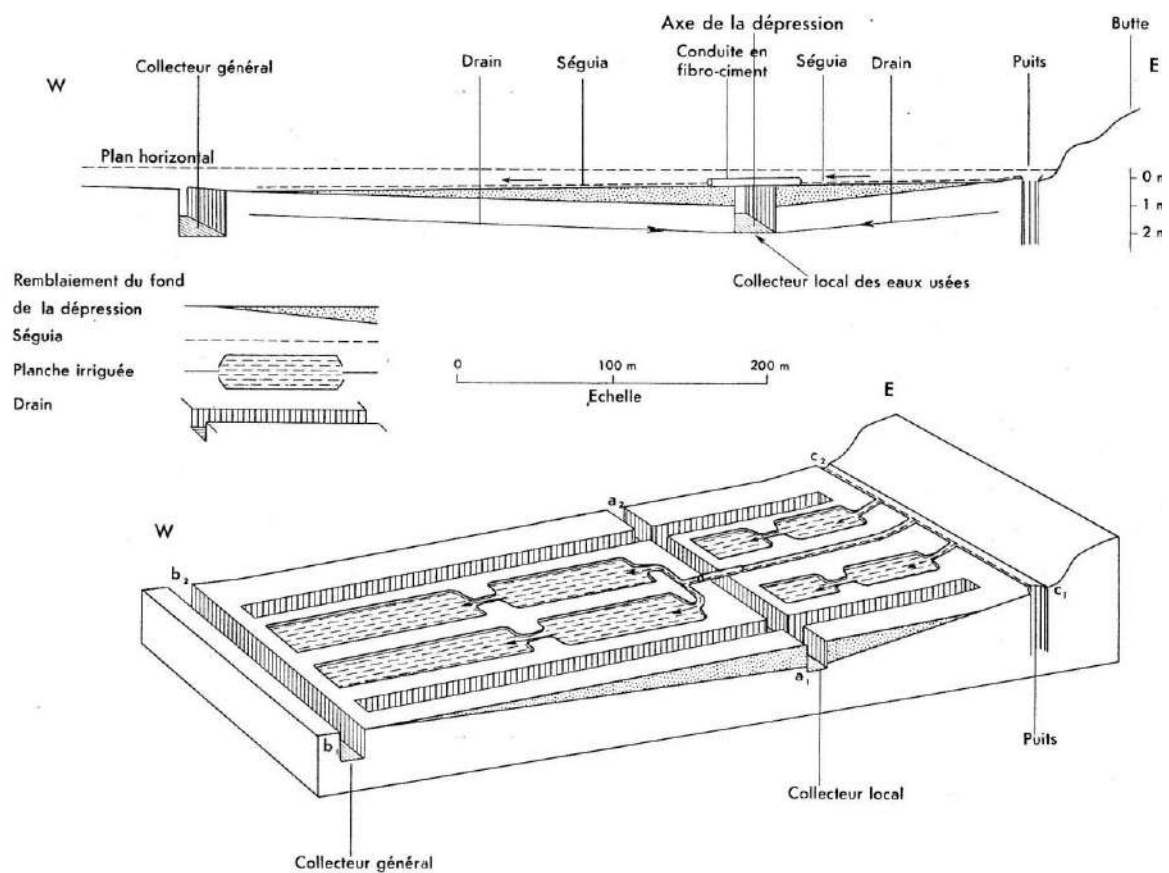
Le terroir bloc de Merdjadja :

Le terroir de Merdjadja, de forme trapézoïdale, s'étale largement dans une plaine alluviale quaternaire inclinée vers le nord, de la région de Témachine vers la dépression entourant la butte d'El Kda. C'est un espace de culture massif aux lignes dominantes rectilignes.

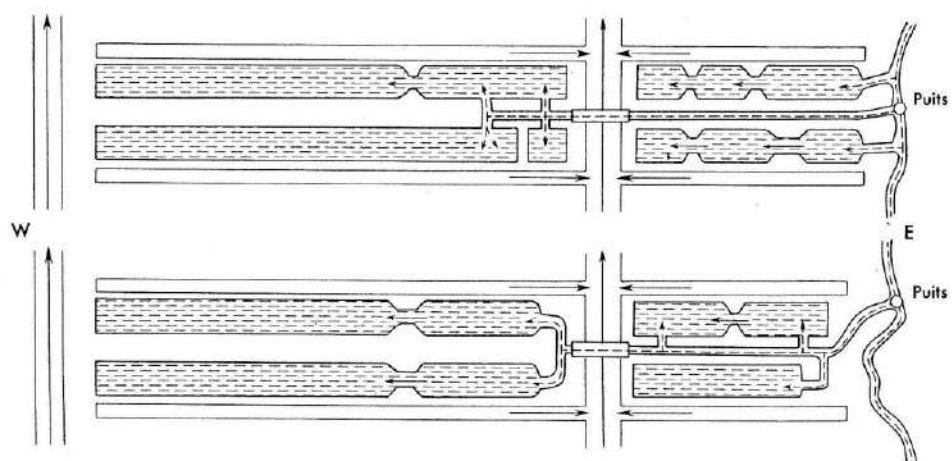


PL.13- Schéma du terroir bloc de Merdjadja

C.NESSON, Oasis du Sahara algérien, Paris, 1973, p: 17



PL.14 - L'irrigation à El Kda. Un léger remblaiement du fond de la dépression a permis une extension de la surface irriguée à partir des puits situés au pied de l'escarpement



PL.14- Schéma de l'irrigation et du drainage des parcelles
C.NESSON, Oasis du Sahara algérien, Paris, 1973, p: 15

Conclusion :

L'aménagement des campagnes de l'Oued Righ répondait à une volonté de lutter face à divers types de risques pouvant toucher les activités agricoles et plus largement les sociétés ksouriennes.

Le système d'irrigation était destiné à limiter les risques de sécheresse des terres cultivées. La fragilité des sols impliquait également des aménagements et des pratiques culturelles spécifiques pour les protéger, le plus simple étant la pratique des périodes de repos (jachères). Le choix de cultures adaptées à la sécheresse et sols plus pauvres, notamment le palmier dattier était une autre solution face à ce problème. En ce qui concerne les aménagements agricoles, la disposition des palmeraies semble avoir participé à leur préservation face à l'érosion : des « *tabia* » (mur de clôture en terre et palmes) étaient édifiées en limite des espaces cultivés pour les protéger des vents. L'habitude de combiner palmeraies et jardins profite de la faculté des grands arbres à protéger les petites plantes du soleil et des vents violents.

Néanmoins le plus gros problème des agriculteurs semble avoir été la lutte contre la salinisation des terres. Le problème est réel en raison de la forte teneur en sel des sols et de leur irrigation qui provoque une remontée des eaux chariant les sels contenus dans la terre jusqu'à la surface. Les Righa, pour y faire face, avaient développé des techniques de drainage : réseau ramifié de drains, lessivage des terres avant labours pour évacuer les sels et pratique de la jachère.

III.2- L'Oued-Righ au milieu des pistes commerciales :

Afin de soutenir les grands itinéraires caravaniers qui du VIII^{ème} au XVIII^{ème} siècles animèrent le Sahara et relièrent rives nord et sud, tout une logistique dut être progressivement mise en place par les populations: puits, oasis, relais et centres urbains qui, prenant de l'importance, devinrent de grandes places commanditant les caravanes.



PL.15- Les grandes pistes commerciales

D'après J. LETHIELLEUX, Ouargla Cité saharienne, p.22

Ainsi, tandis que dans l'ouest du Sahara, le Gourara et le Touat avec Timimoun et Tamentit jalonnaient un autre grand axe allant de Sidjilmassa, dans le Tell, vers Tombouctou et le soudan au sud, Ouargla, les oasis de l'oued Righ et Biskra jalonnaient l'itinéraire oriental menant vers Agadès et étaient des places commerciales actives en même temps que des lieux de transit pour le pèlerinage à la Mecque (1).

1): La ville et le désert. Le Bas-Sahara, Marc COTE, Kathala, 2005; p: 13

Ces régions vont occuper une place importante voire assumer un rôle international notamment dans le commerce de l'or qui a pris un essor considérable aux alentours de l'an 1000 ap J-C et jusqu'au XVIème. Jean Jacques PERRENES nous dit : *" Transitant désormais par le Sahara grâce aux caravanes des marchands musulmans, cet or atteint l'Afrique du Nord qui l'exporte vers les pays de la Méditerranée ou du Levant. Après avoir relié directement l'Egypte par le Tibesti, les marchands ont cherché des routes plus sûres et moins torrides par le Maghreb. Ce trafic de l'or donne lieu à d'autres échanges: le sel ..., les dattes principalement du Touat, de l'oued R'hir et des Zibans, quelques articles précieux: plume d'autruche..."* (1)

En dehors de cet axe sud-nord, un autre itinéraire ouest-est s'est développé en saison de pèlerinage. Les caravanes venant du Maghreb occidental que se soit de Fès ou de Sijilmasa passaient par Touggourt pour aller poursuivre leur chemin vers la Mecque. J. LETHIELLEUX nous dit: *" Aussi les pèlerins, très traditionnalistes, pour se rendre à la Mecque, qui de Sijilmasa passaient par el-Goléa, évitent désormais Ouargla et la grande caravane annuelle de Fès fait halte à Touggourt dont l'ambiance religieuse lui convient mieux"*(2)

Les localités cherchaient à devenir lieux de halte des pèlerins car leurs caravanes transportaient des marchandises de tous genres.

Ceci se trouve aussi confirmé dans le récit du Lieutenant Colonel DAUMAS :

" l'affluence des étrangers est toujours considérable à Touggourt. Le commerce y appelle de nombreuses peuplades qui y arrivent au fur et à mesure de leurs besoins. Souvent encore, les caravanes du Maroc, qui se rendent à la Mecque en pèlerinage, s'y reposent quelques jours..."(3)

Sur le plan régional, la vallée de l'Oued Righ était un important et immense lieu d'échanges dont la plaque tournante était Touggourt. Le marché de Touggourt voit converger les tribus du Zab qui apportaient les céréales du Tell, l'immense tribu des Ouled Naïl qui y vendaient de la laine et des chameaux, celles du Djebel Amour et de l'ouest apportaient les tapis. Les Béni Mzab vendaient diverses marchandises et notamment les vêtements de laine. Les Touareg qui allaient tout d'abord à Ouargla et remontèrent à Touggourt, y apportaient de la poudre d'or, de l'alun, du soufre, de la poudre de salpêtre, des dents d'éléphant et esclaves(4). Des juifs orfèvres, cardeurs de laine, tisserands, ...etc. y vont, également, pour exploiter leur industrie(5).

Toutes ces peuplades s'y approvisionnaient soit par achat soit par échange contre principalement les dattes qui est en quantités incalculables.

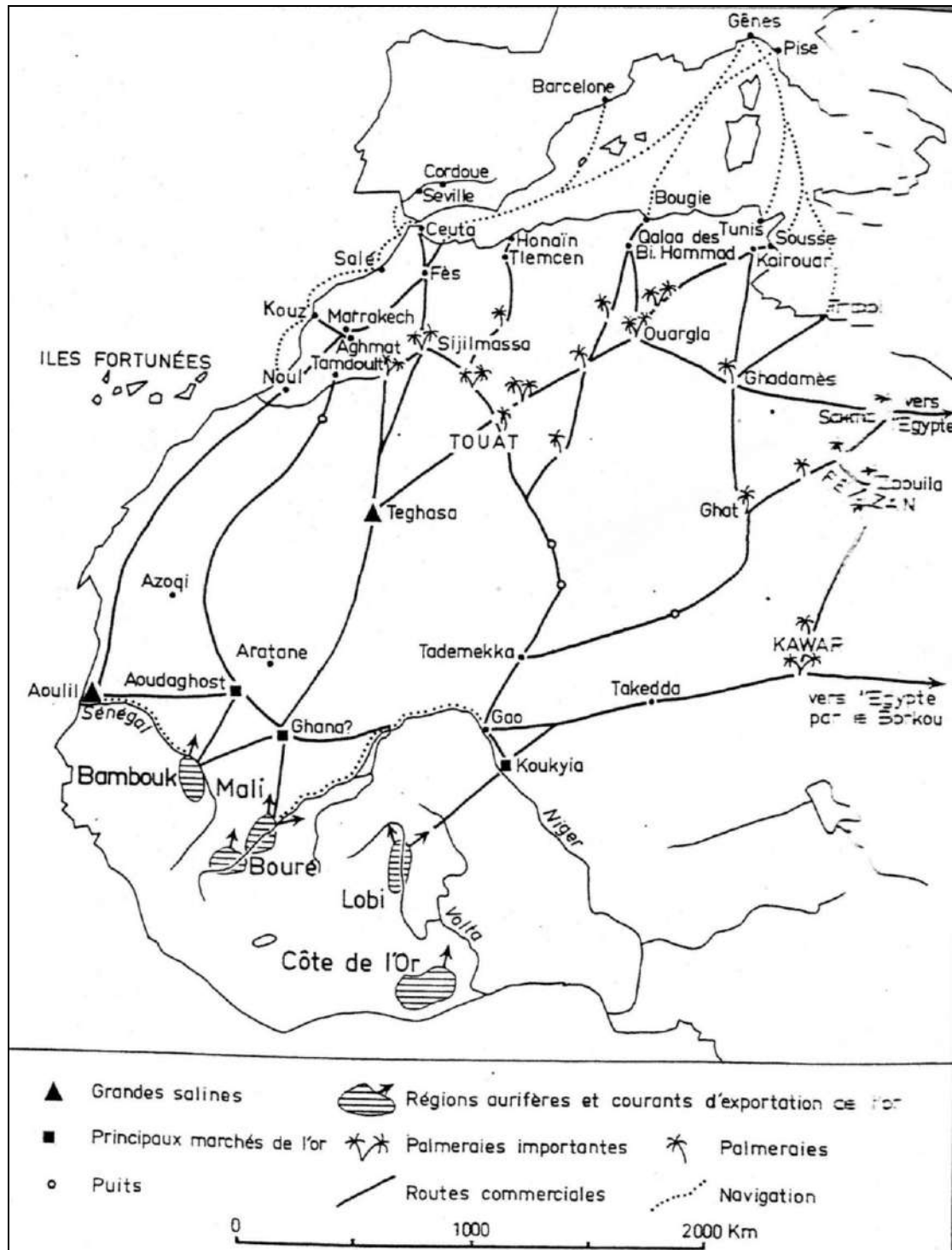
(1): Structures agraires et décolonisation. Les Oasis de l'Oued R'hir (Algérie), J.J. PERRENNES OPU, Alger; p 4

(2): Ouargla. Cité saharienne. Jean LETHIELLEUX, Geuthner, Paris, 1983, p: 179

(3): Le Sahara algérien, M. DAUMAS, Paris 1845. p: 140

(4): DAUMAS, op.cit. p: 136

(5): DAUMAS, op.cit. p: 140



PL.16- Les routes des caravanes au XIe et XIIIe siècles
 D'après Michel Van der Meerschen, Les médinas maghrébines,
 UNESCO n°12, 1987, p:12

Le commerce le plus fécond et que Touggourt déversait sur tous les points du Sahara, du Tell et Tunis (1) était assurément celui qu'elle faisait de ses dattes. D'après J.LETHIELLEUX, les nomades pâturent dans les dayas du sud de Messaad venaient à Touggourt chercher les dattes dont ils avaient besoin pour leur transhumance tout en apportant du Tell des grains(2).

Quels bienfaits en tira l'Oued Righ avec son centre économique Touggourt?

Les richesses de Touggourt étaient constituées par les multiples taxes que les Béni Djellab imposaient: l'achour, dîme sur les récoltes (celle sur les dates étaient d'un revenu important), amendes pour les délits, droits de marché que devaient verser tous ceux qui opèrent des transactions dans l'oued Righ, principalement les tribus nomades. Tribut auquel chaque village était soumis. De fait, les agriculteurs des palmeraies devaient s'assurer la protection du sultan et de son makhzen contre les attaques nomades éventuelles (3).

La monnaie en circulation, dans la ville et dans sa circonscription est la monnaie de Tunis qu'on y appelle "Terbaga". Elle contient beaucoup d'alliage. On y reçoit également les douros d'Espagne (4)

Dans l'oued Righ, il y avait aussi Témacine, un ksar situé à 10 km au sud de Touggourt. Même s'il était beaucoup plus petit que Touggourt, avait ses marchés et ses prétentions à la centralisation des produits du désert. De là, des guerres éclatent, parfois, entre Témacine et Touggourt auxquelles les tribus arabes, campées autour de ces villes, prenaient part. Mais l'infériorité numérique de Témacine la forçait toujours à céder et à payer redevance annuelle(5).



PH.07-Le grand marché de Touggourt
Source : [www .delcampe.net](http://www.delcampe.net)



PH.08- Une rue commerçante au ksar Témacine
Source : [www .delcampe.net](http://www.delcampe.net)

(1): " les marchandises de Tunis arrivent à Touggourt qui en est l'entrepôt général, par les habitants des villes et des villages échelonnés sur la route et non point par de grandes caravanes, comme on le croit trop généralement. Ce mouvement commercial se fait à la fin du printemps et à petites journées sous la protection d'une colonne de l'armée de Tunis qui sortie, deux mois auparavant pour aller jusqu'à Nefta faire rentrer les contributions, opère alors sa marche de retour. Les routes sont donc parfaitement sûres. Les marchands de Touggourt et ceux des villages qui, dans toute autre saison, pourraient avoir à craindre les arabes de proie, portent leurs denrées et leurs produits à Tunis et vont s'y approvisionner. Ils rentrent chez eux, au mois de juillet" Le Sahara algérien, M. DAUMAS, Paris 1845. p: 137

(2): J.Lethielleux, op.cit, p: 181

(3): PERRENNES, op.cit, p: 32

(4): Le Sahara algérien, M. DAUMAS, Paris 1845. p: 140

(5): DAUMAS, op.cit. p 135.

III.3. Architecture des Ksour de l'oued Righ :

On nomme ksour (sing. Ksar) les centres antiques du Sahara situés le long des voies de communication qui, depuis des millénaires, ont permis de féconds échanges entre la côte méditerranéenne et l'Afrique subsaharienne. Vestiges sur pitons isolés, greniers, mausolées, citadelles, importants villages fortifiés ou systèmes complexes d'habitations situés dans les palmeraies, sont des noyaux d'une incessante intervention qui dépasse les simples constructions et constitue un processus global de modification et d'édification de l'espace saharien(1).

Les ksour de l'oued Righ, indissociables des oasis, présentent une grande variété typologique. Ce sont soit des villages élevés sur des pitons ou prééminences isolés, soit, des bandes continues d'habitations et de végétation ou soit encore, de véritables complexes urbains. Ils étaient, généralement, munis de dispositifs de défense et de fortification. Dans le désert, l'hostilité de l'environnement et l'immensité des espaces avaient rendu indispensable le contrôle des points stratégiques qui, en fournissant de l'eau et des aliments, étaient des lieux de passage obligé pour les caravanes.

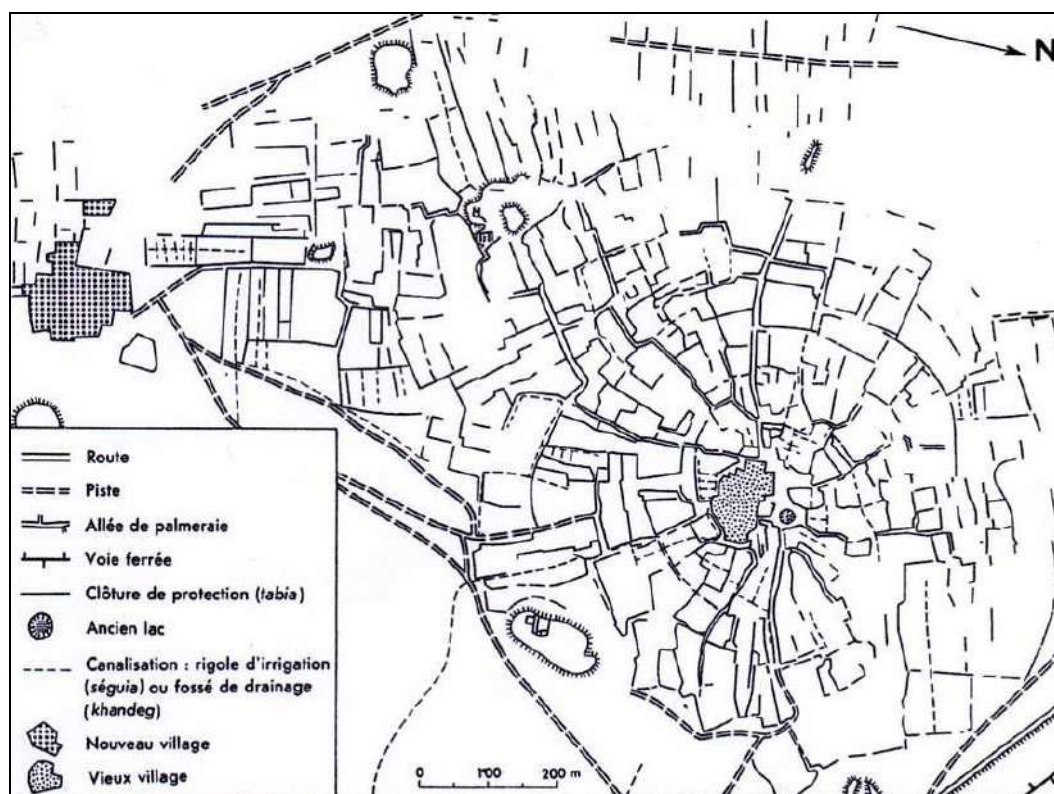
Du fait qu'il est très difficile et même parfois impossible de dater rigoureusement la naissance des différents ksour de l'oued Righ vu que l'habitat des différents groupes ethniques qui s'y sont succédés, s'y sont croisés ou avaient fusionné, à travers le temps, fut souvent abandonné, anéanti par les invasions ou parfois aussi réutilisé. Nous allons présenter, là, un schéma assurément hypothétique sur la typologie des établissements humains, selon une suite chronologique des plus anciens aux plus récents:

On peut supposer que, dans un premier temps, les établissements humains étaient des enceintes rudimentaires, circulaire épousant parfaitement la forme du relief et à peine marquées servant de refuge à la population et au bétail en cas d'hostilités. Les points d'eau, des lacs ou cheriat (jaillissements naturels) et les lieux de réunion et de culte devaient probablement se trouver au centre. Ces structures élémentaires étaient de simples zones de protection pour les points d'eau et les réserves alimentaires c'est-à-dire les moyens de survie.

DURAND et GUYOT nous confirment cette hypothèse: "*les premiers témoins de la présence de l'homme dans cette région se rencontrent aux alentours des cheria ou abreuvoirs, le plus souvent situés sur des buttes où se trouvent de nombreux silex taillés. Ces buttes sont comparables à celle des sources "cratériformes" du Hodna et ont dû se former dans des conditions identiques aux points d'émergence des nappes*" (1).

(1): Les ksour du Sahara algérien: un exemple d'architecture globale. Pietro LAUREANO, ICOMOS, n° 3, 1987, p 24
(2): DURAND-GUYOT, Travaux de l'Institut de Recherches Sahariennes, Alger, 1955, tome XIII, p 77

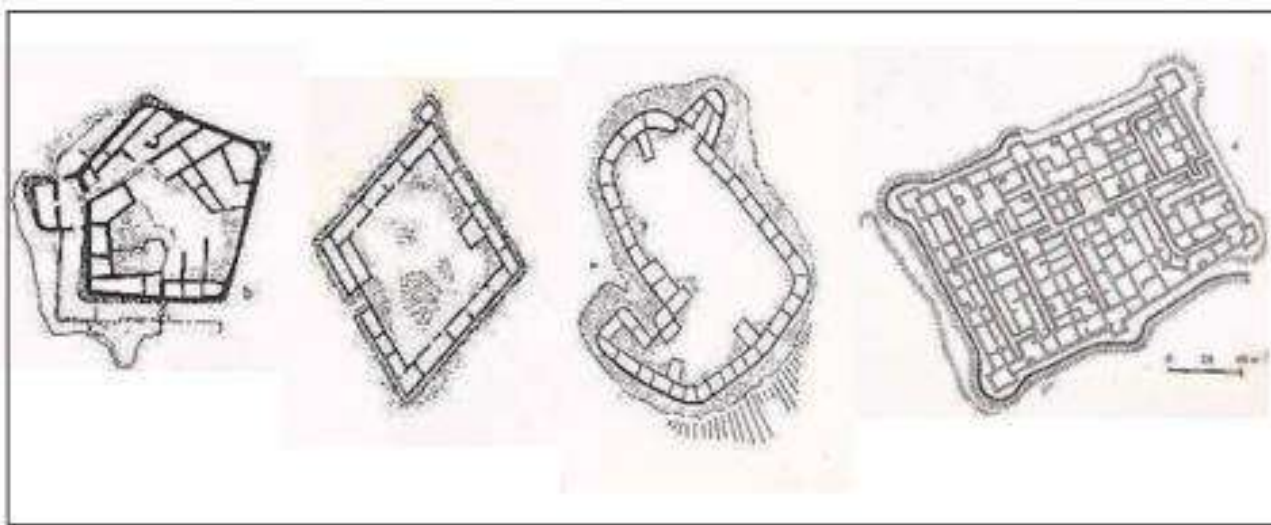
Le ksar de Bram est parmi les plus anciens ksour de la vallée de l'oued Righ. Aujourd'hui, il est en ruine et envahi par les sables. Une description de ce ksar qui nous est parvenue par Claude NESSON nous apporte beaucoup d'indications qui confirment cette thèse: " le centre du terroir est occupé par une petite dépression à fond incurvé, d'une profondeur d'un mètre vingt environ, bordée d'arbustes du genre tamaris. Cette dépression était remplie d'eau à la fin du XIX^e siècle et les habitants de Bram l'appelaient behar" ensuite, il poursuit: " immédiatement au sud de la dépression, un amas de constructions éboulées sur une légère butte-restes du village primitif de Bram- occupe, lui aussi, une position centrale dans le terroir. L'observation de ces ruines révèle un village compact, aux maisons serrées et l'enquête indique que l'agglomération entourée d'un mur aveugle se groupait autour d'une unique mosquée et des marabouts de Sidi Saoud, Sidi Aïssa et Sidi Hanachi...la carte levée en 1908 montre un village concentré comportant seulement trois entrées et dont les rues étroites et tortueuses reçoivent des impasses. Pour les hachachna qui l'habitaient, le village, qaria ou dechra, a été fondé il y a plusieurs centaines d'années par deux marabouts venus du Dra au Maroc" (1)



PL.17- L'Oasis de Bram, dans l'oued Righ;
D'après C. NESSON, Oasis du Sahara algérien;
les oasis de l'oued Righ, Paris, 1973, p:26

(1): C. NESSON, Oasis du Sahara algérien; les oasis de l'oued Righ, Paris, 1973, p:26

Aussi LAUREANO, dans *"les ksour du Sahara algérien"*, nous dit: " Ces villages situés sur des pitons isolés - prééminences rocheuses dont dérive leur forme circulaire- avaient un caractère prioritairement défensif et de contrôle territorial. Le calcaire de la base naturelle, perforé de cavités et d'anfractuosités où se récoltait l'eau, présente souvent aujourd'hui encore des traces de troglodytisme. Les parties construites au sommet étaient édifiées en pierres et organisées en petites pièces en tant que greniers et magasins" (1)



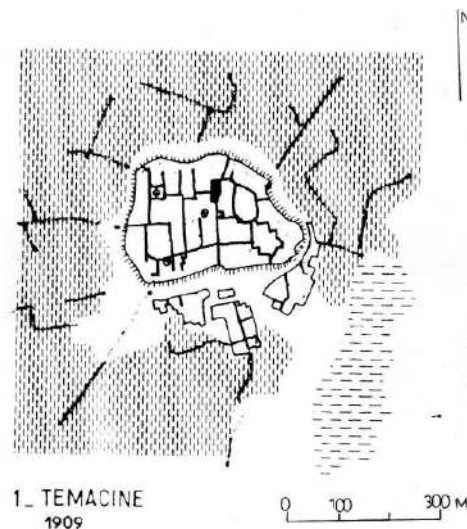
PL.18- Typologie des Ksour selon Piétro Laureano :
Ksour de pinacle circulaire et ksour quadrangulaires en pierre ou en terre crue,
dans « Sahara, Jardin méconnu », éditions Larousse, 1991, p.142.

On retrouve ce type d'établissements humains, dans tout le sud du Maroc, de l'Algérie ou de la Tunisie. En Tunisie, que se soit ksar citadelle ou kalâa (forteresse) qui est à vocation exclusivement défensive, ksar de montagne à vocation agricole même si le caractère défensif persiste toujours ou bien ksar de plaine, obéissent, en général, à un même schéma d'organisation: le ksar est généralement pourvu d'une seule entrée, protégée par une porte. Un couloir, appelé skifa, permet d'accéder à la cour. Ces lieux à la vie sociale: on peut s'y réunir, accueillir les visiteurs et effectuer des transactions commerciales. Sur la cour, de forme variable, débouchent les ghorfa (2) (cellules d'engrangement). Certains ksour possèdent une deuxième cour s'ils ont connu une extension. Les ghorfa sont des cellules superposées, closes du côté extérieur, présentant l'apparence d'un mur compact. Petites pièces, elles servent à stocker, sur de longues périodes, des produits alimentaires. Les différentes ghorfa sont jointives mais ne communiquent pas sauf si elles appartiennent à un même propriétaire et aucun couloir ne permet de se déplacer horizontalement entre elles. Elles ne sont d'ailleurs pas toujours au même niveau. On y accède par un escalier rudimentaire. Parfois un petit espace discret est aménagé entre deux ghorfa pour dissimuler de biens précieux (3).

(1): Pietro LAUREANO, *Les Ksour du Sahara algérien*, ICOMOS n°3, 1987, p: 27

(2): jusqu'à aujourd'hui, dans la région de l'oued Righ, on appelle les pièces situées au rez-de-chaussée: makhzen (dépôt), et les chambres de l'étage supérieur, qui sont généralement plus spacieuses et plus aérées: ghorfa

(3): <http://wikipedia.org/ksour de Tunisie>



PL.19- TEMACINE, 1909

J.C. ECHALLIER : *Essai sur l'habitat sédentaire traditionnel au Sahara algérien* , Université de Paris, Institut d'Urbanisme, 1968, p:

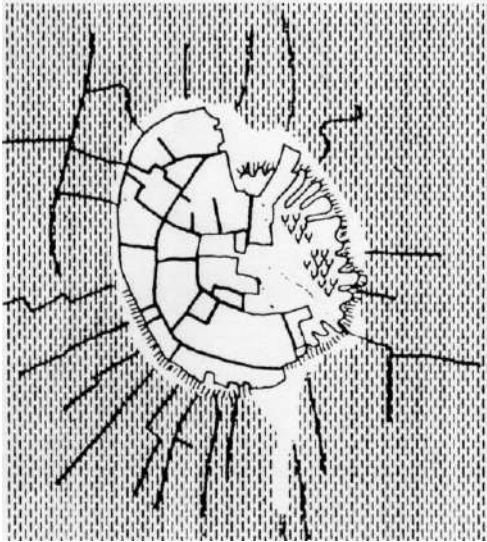
68



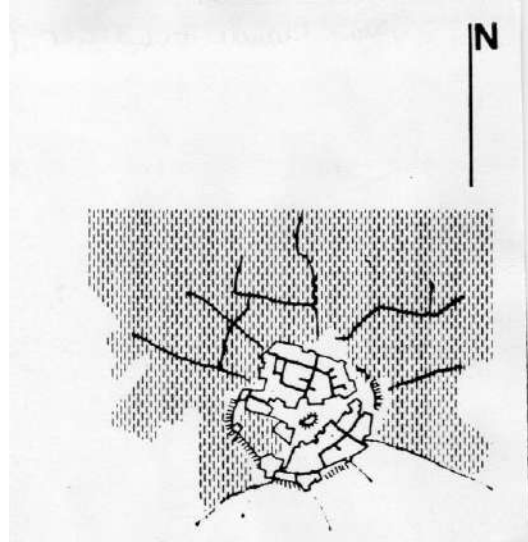
PH.09- La muraille de Témachine édifiée sur les troncs de palmiers (ancienne photo, source: association Schams, Témachine)

L'évolution ultérieure de ce type de construction alla générer, par la suite, des ensembles plus élaborés qui, en se développant, étaient devenus de véritables citadelles munies de fossés, d'enceintes en maçonnerie comportant de nombreuses constructions. C'étaient des villages circulaires ou para circulaires à structure radioconcentrique et parfaitement adaptés aux sommets naturels des collines peu élevées, sur lesquelles, ils étaient édifiés, chaque fois que la configuration du terrain le permettait. Dans le cas contraire, la colline fut façonnée. A témachine, un ksar situé au sud de la vallée de l'oued Righ, a été édifié sur un socle constitué de troncs de palmiers, pour compenser les dénivelées (les parties basses) de la colline. " Pour mieux assurer sa défense en ce pays plat, Témachine a été construite sur un énorme entassement de troncs de palmiers." (1)

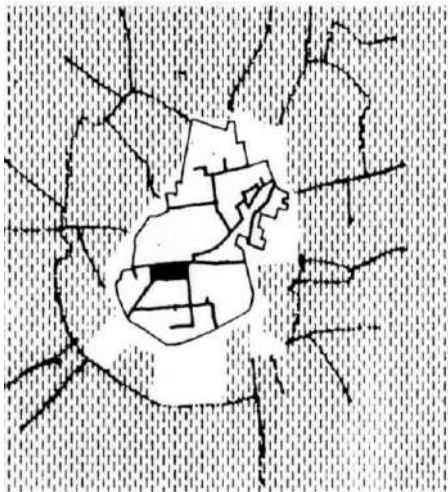
(1): Le Sahara, René POTTIER, Paris, 1950, p: 61



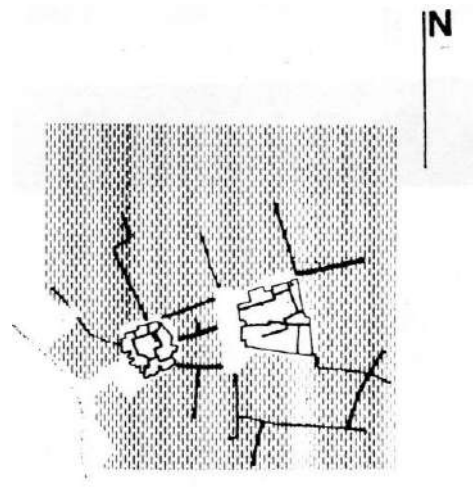
PL.20- Tamerna Djedida en 1908



PL.21- Tamerna Quedima en 1908



PL.22- Djamaa Quedima, 1908

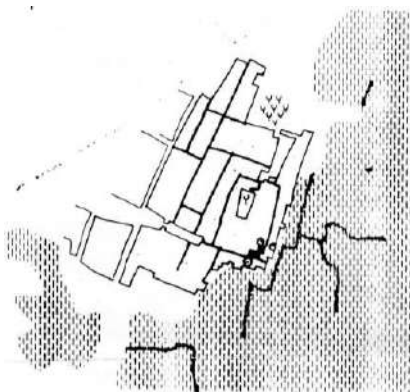


PL.23- Moggar Quedima et Djedida, 1908

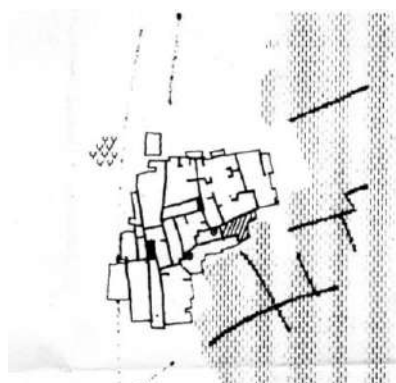
C. ECHALLIER: *Essai sur l'habitat sédentaire traditionnel au Sahara algérien*, Université de Paris, Institut d'Urbanisme, 1968, pp: 68- 70

Les édifications de l'époque suivante se distinguaient par leur forme quadrangulaire. Les changements intervenus étaient probablement dus aux conflits ethniques et aux profondes transformations économiques. Les structures carrées signifient l'abandon des sommets collinaires et une relation plus directe avec les produits agricoles, fruits des importants travaux hydrauliques. Comme elles peuvent signifier une conception plus évoluée par rapport aux premiers établissements du fait qu'elles répondaient à des règles de géométrie. Comme aussi, le changement opéré pourrait être lié à une époque plus pacifique où le besoin de s'établir sur une prééminence ne se faisait pas ressentir comme avant.

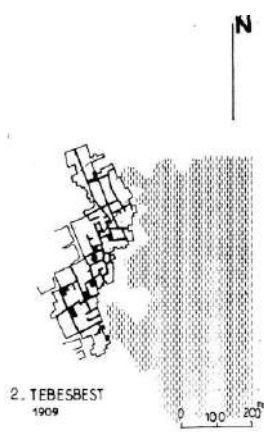
LAUREANO nous dit : *"Par la suite, le dessèchement progressif de la région et les conflits ethniques rendirent désuète cette structure d'implantation basée sur un environnement encore lacustre. Les plus archaïques ksour de pitons furent souvent abandonnés ou démantelés et remplacés par des villages situés plus en aval, en fonction de la nouvelle organisation de la production agricole (7).*



PL.24- Tamellaht 1909



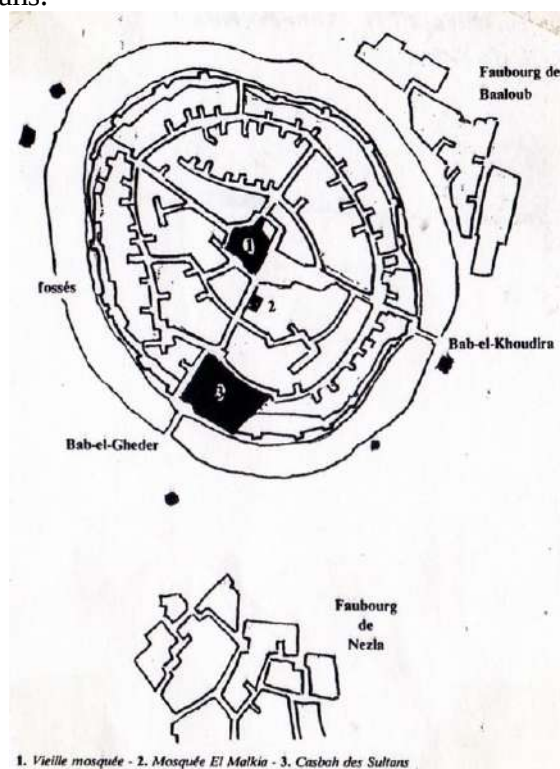
PL.25- Zaouia Labidia, 1923



PL.26- Tebesbest 1909

(7): LAUREANO, op. cit, p: 27

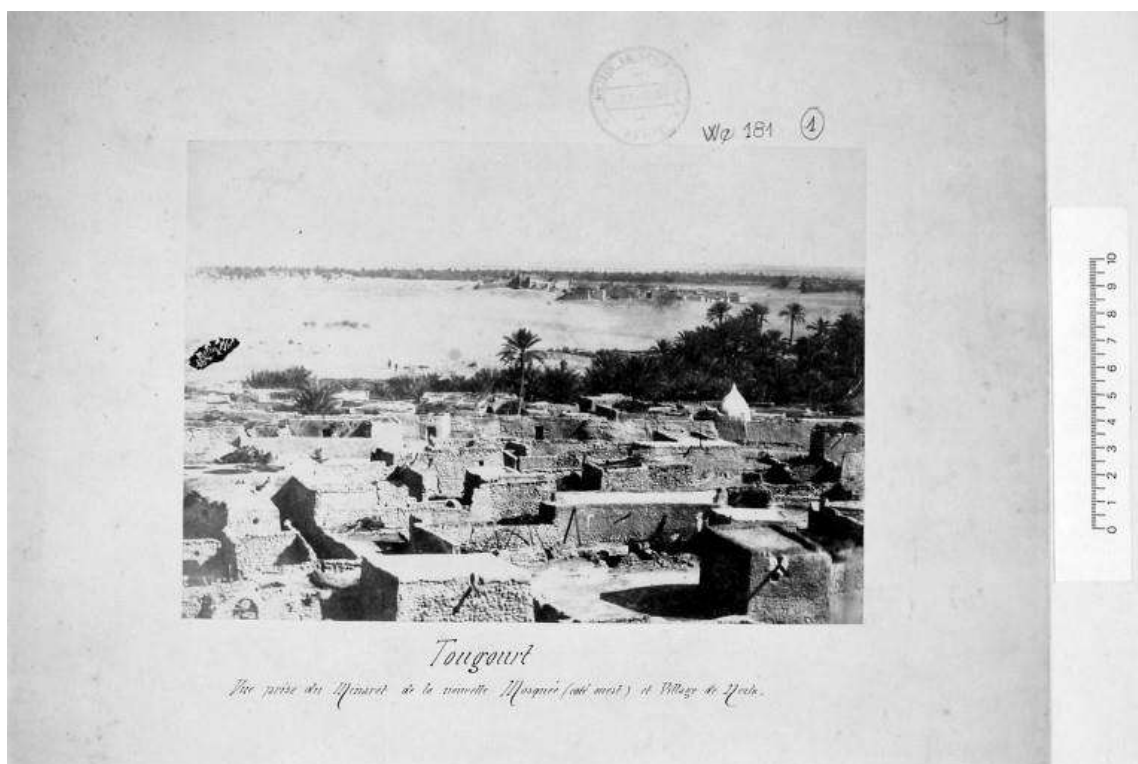
Au moyen âge, quand l'oued Righ connut un essor économique lié au commerce transsaharien, s'est effectué la diffusion maximale du modèle d'implantation avec des caractéristiques homogènes tout au long du réseau de communication. Les jardins et la culture des palmiers permirent l'établissement d'une population considérable avec d'importants travaux hydrauliques. L'ascension des Béni Djellab au règne de l'oued Righ pendant plus de quatre siècles, les mouvements de renouveau islamique et en particulier le processus de fondation des zaouia accentuèrent la dynamique de genèse urbaine. Le type d'habitat lié à cette période est devenu plus complexe, plus articulé : ce ne sont plus de simples villages agricoles mais des métropoles insérées dans le réseau des trafics mondiaux. Les noyaux originels, notamment, de Touggourt, Témacine étaient constitués par une forteresse circulaire, munie de petites tours, d'un fossé, de portes, de nombreuses mosquées places de marché et de casbahs.



PL.27- Plan de Touggourt

J.LETHIELLEUX, Ouargla Cité saharienne, p: 171

L'enceinte souvent entouré d'un fossé comportait des portes protégées par un dispositif de défense. Les habitations, compactes et denses à l'intérieur, se regroupaient autour d'une mosquée. On peut déjà lier la parution de ce modèle d'établissement à la pénétration de l'islam, dans la région, c'est-à-dire le VII et le VIIIème siècle APR J-C. Les ruelles étaient de temps à autre couvertes pour des raisons de protection climatique, dans une région aussi aride. Quant aux matériaux de construction généralement employés, étaient la terre crue, la pierre locale gypseuse et les troncs de palmiers. Le manque de bois avait, probablement, favorisé l'emploi des briques en terre crue (toub) séchée au soleil. Celles-ci offraient une plus grande facilité d'exécution et évitaient de dépenser le bois nécessaire à la cuisson des pierres calcaires.



PH.10- Touggourt, 1881
Vue prise du minaret de la vieille mosquée
Source : www.delcampe.net

Léon l'Africain nous rapporte cette description de Touggourt, lors de son voyage en Afrique du Nord:

« Techort est une ancienne cité, édifiée par les Numidiens sur une montagne en forme d'un promontoire et au dessous prend son cours un petit fleuve, sur lequel il y a un pont levis comme on a coutume de tenir aux portes des cités et forteresses. Elle est environnée de murailles à craye et pierre vive, fors du côté de la montagne, parce que les hauts rochers leur servent de rempart, ... toutes les maisons sont faites de brique et pierre vive, fors le temple dont la structure est de belles et grosses pierres entaillées.»

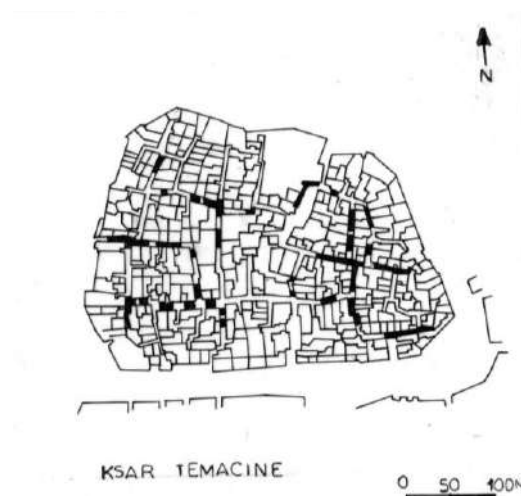
Concernant l'activité économique qui s'y déroulait, il dit :

« La cité est bien peuplée, tant d'artisans comme de gentilshommes, lesquels sont fort opulents en possessions de dattiers, mais ils se trouvent merveilleusement nécessiteux en grains, combien que les Arabes leur en apportent de Constantine, qu'ils troquent contre les dattes. ...Autour de la cité se voient plusieurs châteaux, villages,...."(1)

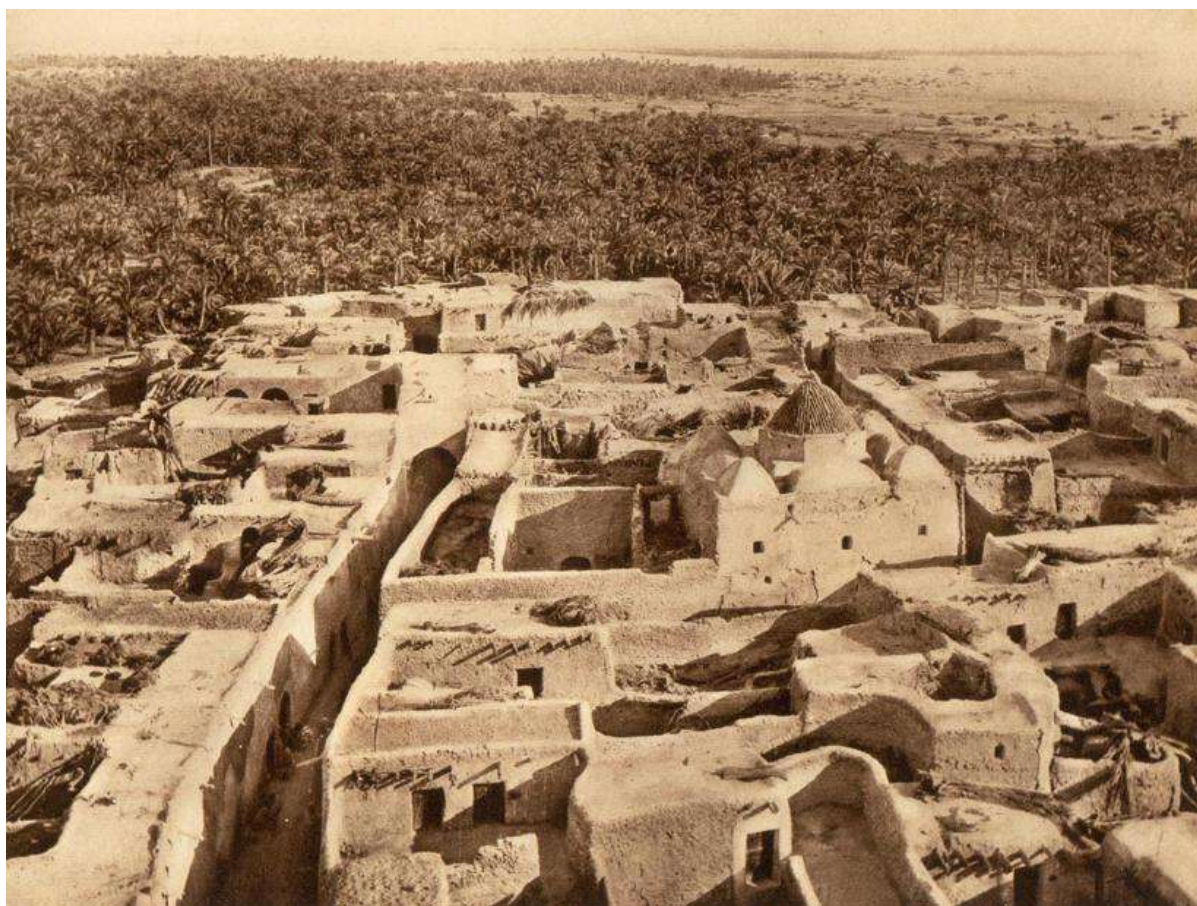
(1): Léon L'AFRICAIN, *Description de l'Afrique, Tierce partie du monde, t. 3, Bougie, Constantine, Tripoli, Tombouctou, le Soudan*, Neuilly-sur-Seine, Altaïr, 2001, pp. 245-247.

Une description du ksar de Témachine nous est parvenue par El-Ayachi :

" c'est une petite ville de 400 ou 500 maisons, située à sept ou huit lieues sud ouest de Touggourt, entourée de muraille crénelée et d'un fossé ... Témacin a six mosquées dont deux avec de hauts minarets; elle renferme des tolba, des écoles, ...etc. Son marabout le plus vénéré se nomme El-Hadj Ali; il habite auprès de la mosquée nommé Djema Aïne el- Bellouta, une très belle maison ornée de marbres et de carreaux de faïence tirés de Tunis"



PL.28 : Ksar Témachine
Source : R.Lamri, 1990



PH.11-Le ksar de Témachine vue panoramique
(ancienne photo, source: association Schams, Témachine)

III.4. LES PETITS MONUMENTS FUNERAIRES :

Les objets du patrimoine du territoire de l'Oued-Righ se trouvent être plongés dans un système de petits monuments funéraires (Koubba) qu'on retrouve parsemés sur tout le long de la structure territoriale. Ces koubba avaient été édifiés en hommage à de saints personnages dont les noms se trouvent étroitement liés à la toponomie et à la fondation même des villages. Ceci fait apparaître la symbolique qui faisait rattacher les hommes aux lieux où ils devaient s'établir.

Quant à la typologie des koubba, elle s'avère la même, du nord jusqu'à l'extrême sud du territoire. Généralement, la koubba est constituée d'un socle cubique surmonté d'une coupole hémisphérique et construite en terre crue ou en « Timchent ». Il est à noter que ce type de couverture a été, principalement, dictée par l'abondance des pierres gypseuses et la rareté du bois qui aurait pu favoriser des toitures terrasses ou autres.



PH 12 : Koubba à Touggourt
(Source : www.delcampe.net)



PH.13- La koubba de Sidi Bouhania, à Goug
Photo SELAMI, 2013

La koubba de Sidi Bouhania, à 25 Km au sud ouest de Goug, dernier village de la vallée du Righ. C'est un lieu de pèlerinage annuel de la population de la vallée. La Ziara se fait, jusqu'à aujourd'hui en deux étapes : la première exclusive aux hommes s'effectue au mois de mai de chaque année. La deuxième se fait à la récolte des dattes, au mois d'octobre. Pendant cette dernière étape, c'est un grand nombre de gens de la vallée du Righ qui s'y rend.

Une histoire énigmatique couvre les origines de Sidi Bouhania qui a donné son nom à la vallée. Parfois elle est appelée Oued Bouhania. D'après la tradition locale, Sidi Bouhania aurait été un compagnon de Okba Ibn Nafii, pendant les conquêtes arabo-musulmane. C'est lui qui avait islamisé les berbères Righa établis dans l'oued Righ.



PH.14- La ziara à Sidi Bouhania, au mois de mai
Photo SELAMI, 2013

b-La koubba de Sidi Mohamed Essayeh, à Blidet Amor

Sidi Mohamed Essayeh était un saint personnage qui se déplaçait beaucoup entre El-Hadjira, au sud ouest de Touggourt, Blidet-Amor et Taïbet, à l'est de Touggourt sur la route du Souf.

Cette koubba se trouvait non loin de l'ancien ksar de Blidet-Amor qui, aujourd'hui a complètement disparu. Seule demeure la koubba de Sidi Mohamed Essayeh qui est un lieu de visite et de pèlerinage annuel de la population de l'Oued Righ.



PH.15- Koubba Sidi Mohamed Essayeh à Blidet Amor
Photo SELAMI, 2013

c--La koubba de Sidi Mhammed Ben Yahia, à Nezla

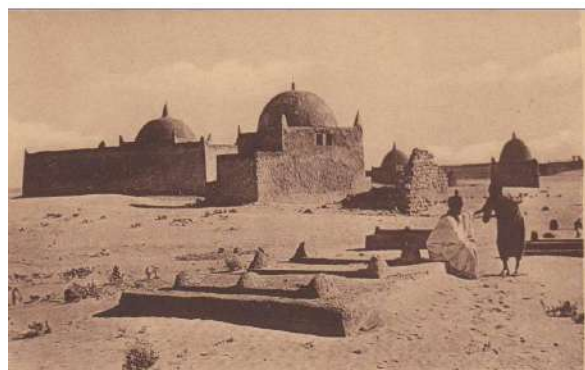
Sidi Mhammed ben Yahia était un saint personnage prêchant l'Islam sunnite. Il était aussi le premier sultan ayant gouverné la région de Touggourt, au XVème siècle avant l'arrivée des Béni-Djellab (des Mérénides venus du Maroc). Son règne s'étalait sur toute la vallée de l'Oued Righ Il avait beaucoup de disciples dont des villages portaient leurs noms :Sidi-Khellil, Sidi-Amrane, ...etc



PH.16- Koubba Sidi Mhammed ben Yahia à Nezla
Source: www.delcampe.net

d-Les tombeaux des rois de Touggourt

C'est un ensemble de koubba couvrant les tombes des trentaines de rois djellabites ayant gouverné Touggourt pendant plus de quatre siècles. du XVème au XIXème siècle.



PH.17- Tombeaux des rois de Touggourt
Source: www.delcampe.net

III.5- LES PRINCIPALES MOSQUEES DE L'OUED-RIGH :

Parallèlement à l' ensemble des koubba, de nombreuses mosquées ont été édifiées depuis des siècles dans la vallée de l'Oued-Righ. Les plus célèbres restent, irréfutablement, la grande mosquée de Touggourt, le minaret de Témacine, la mosquée de la coupole verte à Témacine et la mosquée de Sidi-el-Hadj Ali (La zouia Tidjania) à Tamellaht.

a-La grande mosquée de Touggourt

(à droite, sur la photo) a été construite, sur les vestiges d'une ancienne mosquée azzabia par le roi Ibrahim Ben Ddjellab, en 1733. Juste à proximité et au sud de celle-ci se trouvait la mosquée Malékia avec son minaret construit en briques de terre cuite (à gauche de la photo). La mosquée Malékia a été démolie par les français sauf son minaret qui en fut épargné et réaffecté en poste optique.



PH.18- la grande mosquée de Touggourt
Source: www.delcampe.net

b-La Mosquée de Sidi-Abdallah el-Maghraoui :

Elle se situe dans le Ksar de Témacine et fut construite en 1192 de l'Hedjire . Elle est célèbre par son minaret haut de 21 mètres et dont les briques des appareillages extérieurs avaient été ramenées du Djerid tunisien, par contre la pierre utilisée dans la construction est locale.



PH.19- la mosquée de Sidi Abdallah el-Maghraoui
à Témacine (Source: www.delcampe.net)

c-La Mosquée de la Coupole Verte :

Elle est appelée, également, « la mosquée soudanaise ». Elle fut construite, en 1202 de l'Hedjire, par El-Hadj Ali Témacini en hommage à son père Sidi-el-Hadj Aissa . La coupole qui couvre le tombeau de ce dernier est couverte de tuiles vertes importées de Nefta.



PH.20- La mosquée de la coupole verte à Témacine
Photo : Association Chams, 2004

d- La Mosquée de Sidi-el-Hadj Ali Témacini (La zaouia Tidjania):

Elle fut édifée en 1260 de l'Hedjire (1844 J.C), à Tamellaht. La vaste salle qui contient son tombeau et ceux de ses descendants, entourés d'une grille, est surmontée d'un tambour octogonal fort élevé qui repose sur le carré de la construction au moyen de trompes dans les angles. Il supporte une coupole octogonale, chacune des faces de ce tambour est ornée, à la hauteur du premier étage, d'une grande arcade en fer à cheval percée d'une fenêtre. Du côté de cour de la Zaouia, la salle funéraire est éclairée par une fenêtre. A hauteur du premier étage, s'ouvrent trois fenêtres séparées et encadrées par quatre fausses fenêtres. Chaque coin du tambour porte un merlon très simple. Un épi de trois boules surmonte la coupole. A l'intérieur, une riche décoration de plâtre découpé et d'inscriptions en relief garnit la voûte et le haut des murailles. Plus bas, les parois sont revêtues d'arabesques polygonales aux couleurs vives. La porte d'entrée s'ouvre à l'intérieur d'un vestibule latéral. Les gens de l'Oued-Righ se rendent fréquemment pour apporter des offrandes, à ce lieu saint.



PH.21- La Mosquée de Sidi-el-Hadj Ali Témacini
à la zaouia Tidjania, Tamellaht, Témacine
Source: www.delcampe.net

Synthèse Chapitre III:

L'utilisation des eaux pour l'irrigation et leur évacuation après usage avait imposé partout un ensemble de techniques particulières. Le paysage qui en était issu revêt un aspect de plantation : palmiers alignés, parcelles de jardin délimitées par des clôtures "*tabia*", formes géométriques des contours...etc.

De ce fait, l'oasis se trouve assimilée à un laboratoire qui concentre les ressources, les métabolise et fournit les éléments utiles à tout le système. L'oasis est, alors, l'un des éléments d'une organisation d'ensemble du territoire dont elle tire ses ressources et sa raison d'être. Elle est le produit de la ténacité de l'homme, de l'aménagement du sol par le moyen d'importants travaux hydrauliques, de l'implantation de culture. Le palmier et l'eau, sont, dans l'oued Righ comme dans tout le Sahara, les composantes fondamentales de l'oasis. Mais, ils n'ont aucun caractère spontané.

Les systèmes adoptés, fruits de l'expérience et de l'ingéniosité des cultivateurs, répondaient aux nécessités locales. Le palmier est le produit d'une organisation complexe de cultures où chaque arbre est introduit par l'homme et possède une fonction spécifique. L'eau est un élément précieux, produit et utilisé de manière rigoureuse. Pour assurer la vie des palmeraies, source de subsistance des ksouriens, rien n'a été laissé au hasard des entreprises individuelles. L'initiative personnelle et les droits privés ne se manifestent qu'à l'intérieur d'un cadre défini par les exigences et les intérêts de la communauté. Ces systèmes conservent une valeur pratique indéniable.

L'action anthropique liée à la sélection appropriée et à l'utilisation adéquate des rares facteurs vitaux, a permis aussi bien l'organisation de travaux d'hydraulique (puits artésiens, séguia, canaux de drainage...) que l'implantation des palmiers, source de vie par excellence. Il faut reconnaître que la vie n'aurait jamais été possible, dans ce désert, sans une connaissance profonde par l'homme des éléments structuraux de son environnement naturel.

Dans un premier temps, l'homme avait choisi de s'installer sur des prééminences, autour d'un jaillissement naturel "*behar*", pour bâtir ses greniers et qui lui servaient en même temps de refuge. C'était des constructions rudimentaires avec une forme circulaire. Ensuite, et avec le développement de l'agriculture basée sur l'irrigation réalisée par les puits artésiens, des ksour étaient implantés à proximité des palmeraies.

Au moyen âge, et avec l'islamisation, l'Oued Righ était une zone de passage important des caravanes du commerce transsaharien. Son essor va être lié à ce trafic. C'est cette dynamique qui va cristalliser la formation des ksour le long de cet itinéraire. Les ksour deviennent des relais voire d'importants centres de transit pourvus d'enceintes, de fossés, de mosquées et parfois même de casbahs.

Le mysticisme dans l'Oued Righ :

Le mysticisme a, depuis des siècles et même jusqu'à aujourd'hui, occupé une place fondamentale dans la vie des habitants de l'Oued Righ. La fondation des ksour était toujours associée à un saint personnage. Chaque village avait une ou plusieurs koubba et mosquées auxquelles les populations leurs accordent un entretien permanent et leurs rendent visites selon des rituels ancestraux. Ces derniers peuvent être regroupés en deux catégories :

- Les grandes fêtes religieuses commémorant des moments du cycle agricole accompagnant les travaux de l'agriculture (forage d'un puits, pollinisation, récoltes, etc...)
- Un ensemble de petits rituels « *ziarat* » pratiquées irrégulièrement à l'occasion des fêtes de mariage.

La symbolique :

La conception, que les habitants de l'Oued Righ ont du monde, et sa signification, ne se trouvent-elle pas matérialisée dans la broderie traditionnelle de Touggourt. On brodait des motifs significatifs, avec des couleurs choisies avec soin, sur un châle noir tissé à la main. Ces motifs portaient des noms tels que : *tariq* (route), *tikar* (cercle), *tiour* (oiseaux), *silsila* (chaîne)...

Ses symboles ne sont-ils pas ancrés dans d'anciennes croyances ? Sont-ils des interprétations abstraites que l'homme avait de son environnement dans lequel il vit, de son organisation et son agencement ?



PH.20- Motif de Touggourt

(Photo SELAMI, 2013)

Partie I : LE TERRITOIRE DE L'OUED RIGH

Chapitre IV : Répertoire des oasis de l'Oued-Righ

Chapitre IV : Répertoire des oasis de l'Oued-Righ

Les oasis de l'oued Righ, au nombre d'une quarantaine environ, ont toutes pour origine, un jaillissement artésien (1) et comportent chacune une ou plusieurs palmeraies. Les premiers établissements humains avaient utilisé l'écoulement naturel des eaux des "bhour", petits lacs circulaires et des "cheriat" éminences d'un cratère. Mais très tôt, des puits artésiens creusés par l'homme furent, également, exploités. Aujourd'hui, le jaillissement naturel a complètement disparu.

Voisines des parcours caravaniers, les oasis de l'oued Righ s'égrènent en chapelet sur la bordure d'un talweg de la vallée fossile. La ligne de culture s'étire elle-même, à l'intérieur du couloir naturel. Les centres les plus actifs, en raison de l'apparition de fonctions non agricoles, sont Touggourt, Témacine, Djamaa et Méghaïer.

Les oasis de la vallée de l'oued Righ peuvent se diviser en trois principaux groupes:

1^{er} groupe : Le Bas Oued Righ (Groupe de Méghaïer) : situé dans la zone du chott de Meroune, au nord de la vallée de l'oued Righ. C'est la partie aval. Il est composé des villages de : Oum Tiour, Ourir, N'sigha Mghaïer, Dendouga et Sidi Khellil

2^{ème} groupe : Le Moyen Oued Righ (Groupe de Djamaa) : situé au centre de la vallée. Il comporte les villages : Zouiat Rehab, Mazer, El-Arfiane, Tinedla, Ourlant, Djamaa Guédima, Djamaa Djédida, Tiguediddine, Sidi-Yahia, Sidi-Amrane, Tamerna Guédima, Tmerna Djeddida et Aïn Choucha. Sidi-Rached.

3^{ème} groupe : Le Haut Oued Righ (Groupe de Touggourt): qui comprend 03 sous-groupes :

Le sous-groupe de Méggarine : constitué d'un premier petit ensemble de villages nettement, écarté à l'ouest de l'artère principale des chotts et situé dans la région de sebkha secondaire avec des chotts discontinu et se trouve au sud est sud de Tamerna Djedida, à des distances successives de 12 à 24 km de cette dernière. Il comprend Bram, Harhira et Ghamra et Tala.

Un second, placé latéralement vers l'est, par rapport au premier et se trouve au sud est sud de Sidi Amrane, à des distances de 25 à 34 km de cette oasis. Il comprend, d'une part, Moggar et el-Ksour situés au milieu de la zone fort large des chotts qui vient d'Ourlana, au nord, et longe la falaise orientale de la vallée de l'oued Righ. D'autre part, Sidi Slimane et Bou Rekhis sur la rive opposée et au pied même de la falaise orientale de l'oued Righ.

Un troisième ensemble, commençant au sud du précédent, comprend les oasis de Méggarine Guédima et de Méggarine Djedida qui occupent environ quatre kilomètres du nord au sud et six kilomètres de l'est à l'ouest, à partir de la falaise orientale.

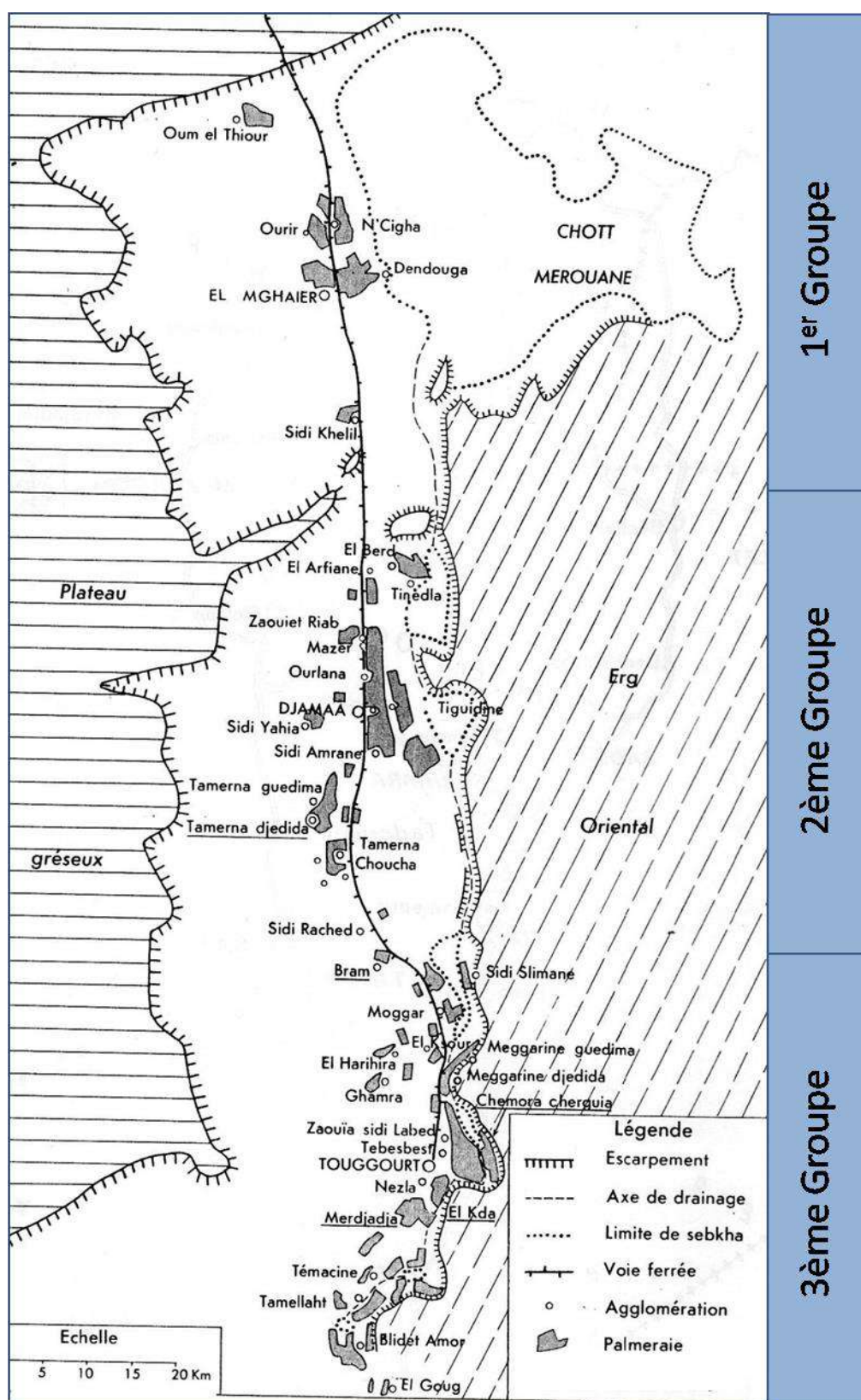
(1) « Signatures sahariennes » M. Côte ; PUP 2012, p : 50

Le sous-groupe de Touggourt : Après une interruption de 2,5 km vers le sud, le grand massif des oasis de Touggourt qui offre un développement de plus de dix kilomètres vers le sud ouest sud, sur la rive occidentale de la zone des chotts. Celle-ci, encore large mais assez confuse à la hauteur des deux Méggarine, se rétrécit à partir du massif de Touggourt et présente de nouveau une artère principale distincte de la précédente. Un chott unique et continu, le chott de Chemorra, poursuit alors vers le sud entre la falaise orientale de la vallée, à l'est, et la série des oasis de Touggourt, à l'ouest. Les oasis de Touggourt sont: Zaouia Sidi Labed- Tebesbest avec ses annexes de Chemorra, Béni Issoued et Sidi Bouaziz- Touggourt-Nezla avec ses annexes de Sidi Boudjenane, Boumerdès et Koudiat el Kda

Le sous- groupe de Témacine : Le troisième sous-groupe s'avance à l'ouest du prolongement de la falaise orientale et dépend déjà du système géographique de l'extrémité sud de l'oued Righ. Les collines à tête plate qui parsèment la plaine de l'oued Righ, deviennent de plus en plus nombreuses et importantes dans la région méridionale et se rapprochent de la falaise orientale, au sud de Touggourt. La vallée de l'oued Righ perd, alors, de sa netteté. On aperçoit de tous côtés des reliefs séparés par de larges ravinements et des couronnées représentant le prolongement du plateau supérieur. La zone des bas fonds de l'oued Righ peut être suivie, néanmoins, au travers de cette région découpée avec une série de bifurcations et elle prolonge ainsi avec des sebkha et des chotts, de distance en distance, sur une vingtaine de kilomètres vers le sud ouest. On peut considérer alors, qu'on est au point de jonction du prolongement de l'oued Mya, venant du sud ouest et prolongement beaucoup plus vague de l'oued Igharghar, venant du sud est sud. C'est l'extrémité méridionale de l'oued Righ où cette zone des bas fonds prend naissance. Les oasis qu'on rencontre de ce côté, doivent donc être, encore rattachées à l'oued Righ. A douze kilomètres au sud ouest de Touggourt, on trouve l'oasis de Témacine avec la zaouia de Tamellaht et à la naissance même de l'oued Righ, les oasis de Blidet Amor et Goug.

Dans le cadre de la reconnaissance à l'échelle du territoire, nous avons choisi de présenter, dans ce chapitre, un répertoire des ksour composé de fiche d'identification pour chaque ksar ou village où est mentionné : le nom du ksar, sa situation, son état de conservation, une brève description, une photo actuelle du lieu, une image satellite et/ou un plan s'il existe. Concernant les plans, nous disposons des plans du Sénatus-Consulte datant de 1863 (1) qui se présentent comme les meilleurs documents indiquant l'emplacement et la configuration de vieux villages ou ksour dont il difficile de retrouver les traces aujourd'hui.

(1) Source : Agence cadastrale de Méghaïer



PL.29- Les oasis de l'Oued Righ

D'après C. NESSON dans Oasis du Sahara algérien, Paris 1973, p: 2

Territoire : Vallée Oued Righ	
Etablissement humain : Ksar Ourir	Photo
Wilaya : El-Oued Daïra : Mghaïer Commune : Mghaïer	 Vestiges du ksar Ourir (Photo SELAMI, 2013)
Groupe: Mghaïer	
Etat de conservation : en ruine	
Description : La photo aérienne montre les traces d'un ancien ksar à la trame rectiligne entouré par les palmeraies et une voie ferrée, à l'ouest. Aujourd'hui, seuls subsistent quelques vestiges de coupole, arcs, murs. A l'est du ksar se trouve le gisement de sel en exploitation, aujourd'hui.	



Territoire : Vallée Oued Righ	
Etablissement humain : Ksar Mghaïer Guédima	Photo
Wilaya : El-Oued Daïra : Mghaïer Commune : Méghaïer	 Mosquée Sidi Mbarek Essaïm Au ksar Méghaïer  Koubba au ksar de Méghaïer Photos S.SELAMI, 2013
Groupe : Mghaïer	
Etat de conservation : en ruine	
Description : La photo aérienne montre les traces d'un ancien ksar de forme circulaire au milieu des palmeraies. Aujourd'hui, du ksar seuls subsistent la mosquée de Sidi Mbarek Essaïm, un des disciples de Sidi-Bouhania un marabout implanté à l'extrême sud de la vallée Oued Righ, une zaouia, une koubba et quelques habitations abandonnées.	



Limites probables de l'ancien ksar Meghaïer

Mosquée

Google earth

Imagery Date: 10/31/2011 33°57'38.66" N 5°55'52.29" E elev -1 m eye alt 359 m

Territoire : Vallée Oued Righ	
Etablissement humain : Ksar Sidi Khellil	Photo
Wilaya : El-Oued Daïra : Mghaïer Commune : Sidi-Khellil	
Groupe : Mghaïer	
Etat de conservation : moyen	
Description : Le ksar a une trame rectiligne. En son centre, il y a la grande mosquée et la rahba. Nous y retrouvons encore quelques habitations en toub (brique de terre crue) mais la plus grande parties des constructions ont été rénovées en béton par leurs propriétaires.	
 La Grande Mosquée à Sidi Khellil  Habitations en terre donnant sur la grande rahba de Sidi-Khellil (Photos S.SELAMI 2013)	
	

Territoire : Vallée Oued Righ	
Etablissement humain : Ksar Oughlant	Photo
Wilaya : El-Oued Daïra : Djamaa Commune : Djamaa	
Groupe: Djamaa	
Etat de conservation : moyen	
Description : Le ksar de Oughlant se situe sur un monticule au milieu de la palmeraie. Il a une forme de pentagone. Au centre du c ksar nous retrouvons la grande mosquée et une grande place appelée Rahba. Les constructions sont en brique de terre crue. Elles sont en moyen état. Aujourd’hui, le ksar est abandonné sauf sa mosquée qui a été restaurée récemment	
Fort Oughlant : de l’époque coloniale, se situe à l’ouest du ksar. Il est important par ses dimensions et son architecture.	



© 2013 Google
image © 2013 DigitalGlobe

Google earth

La grande mosquée et Rahba à Oughlant
(Photo : S.SELAMI, 2013)

Territoire : Vallée Oued Righ	
Etablissement humain : Ksar Djamaa Guédima	Photo
Wilaya : El-Oued Daïra : Djamaa Commune : Djamaa Groupe : Djamaa Etat de conservation : en ruine	 La grande mosquée à Djamaa Guédima  Vestiges du ksar Djamaa Guédima (Photos : S.SELAMI, 2013)
Description : de l'ancien ksar Djamaa Guédima, il ne subsiste qu'un îlot d'habitations en état de ruine et trois mosquées : mosquée Redjal Hachane, mosquée Baba Hmida et la grande mosquée située à l'ouest du ksar. Les deux premières mosquées ont été restaurées récemment. Cependant la grande mosquée qui est d'un grand intérêt architectural et importante par ses dimensions est en très mauvais état.	



Territoire : Vallée Oued Righ	
Etablissement humain : Ksar Tiguediddine	Photos
Wilaya : El-Oued Daïra : Djamaa Commune : Djamaa	 Koubba de Sidi Salem au ksar Tiguediddine  Vestiges du ksar Tiguediddine (Photos SELAMI, 2013)
Groupe : Djamaa	
Etat de conservation : Vieux : en ruine	
Description : De l'ancien ksar de Tiguediddine, il ne reste que la koubba de Sidi Salem témoignant du premier établissement humain et des vestiges de mosquée et quelques habitations en toub... Le nouveau village : le village actuel (à droite de la photo aérienne) a été édifié, à une époque récente. Sur la photo aérienne, nous pouvons repérer de gauche à droite :Ksar Djamaa Guédima –Vieux Tiguediddine- Nouveau village Tiguediddine.	



Territoire : Vallée Oued Righ	
Etablissement humain : Ksar Sidi-Yahia	Photo
Wilaya : El-Oued Daïra : Djamaa Commune : Djamaa	
Groupe :Djamaa	
Etat de conservation : en ruine	
Description : Le ksar de sidi yahia se situe sur la route Djamaa-M'rara, sur un monticule au milieu de la palmeraie. Il a une forme circulaire dont le centre est occupé par la mosquée de Sidi-Yahia et la rahba. Toutes les constructions sont en toub. Aujourd'hui, le ksar est abandonné sauf sa mosquée qui reste toujours un lieu de visite. Il y a un nouveau village construit en ciment implanté au sud du ksar.	

Le ksar Sidi-Yahia à Djamaa
(Photo SELAMI, 2013)



Territoire : Vallée Oued Righ	
Etablissement humain : Ksar Sidi-Amrane	Photos
Wilaya : El-Oued Daïra : Djamaa Commune : Djamaa	  La grande mosquée Sidi-Amrane (Photo : SELAMI, 2013)
Groupe :Djamaa	
Etat de conservation : rénové	
Description : Le ksar de sidi Amrane se situe sur la route Djamaa-Touggourt, sur un monticule au milieu de la palmeraie. Il a une forme circulaire dont le centre est occupé par la mosquée de Sidi-Yahia et la rahba. Toutes les constructions sont en toub. Aujourd’hui, le ksar est abandonné sauf sa mosquée qui reste toujours un lieu de visite. Il y a un nouveau village construit en ciment implanté au sud du ksar.	



Images © 2013 DigitalGlobe
© 2013 Google

Google earth

Territoire : Vallée Oued Righ	
Etablissement humain : Ksar Tamerna Guédima	Photos
Wilaya : El-Oued Daïra : Djamaa Commune : Djamaa	
Groupe : Djamaa	
Etat de conservation : en ruine en partie restauré	
Description : Le ksar de Tamerna se situe, sur un monticule au milieu de la palmeraie. Il a une forme circulaire. La crue d'un oued en 1969 a fait apparaître la colline sur laquelle est bâti le ksar. Il dispose de 04 portes, d'une zaouia et de deux mosquées. Les ruelles sont étroites curvilignes et d'autres droites avec des passages couverts de temps à autre. Les constructions sont en toub, troncs de palmiers et gypse.. Aujourd'hui, le ksar est abandonné sauf ses mosquées qui restent toujours un lieu de visite (Ziarate). Récemment, il y a eu quelques travaux de restauration au niveau de ce site.	
	

La Grande mosquée Tamerna Guédima
(Photo : S.S, 2013)

Territoire : Vallée Oued Righ

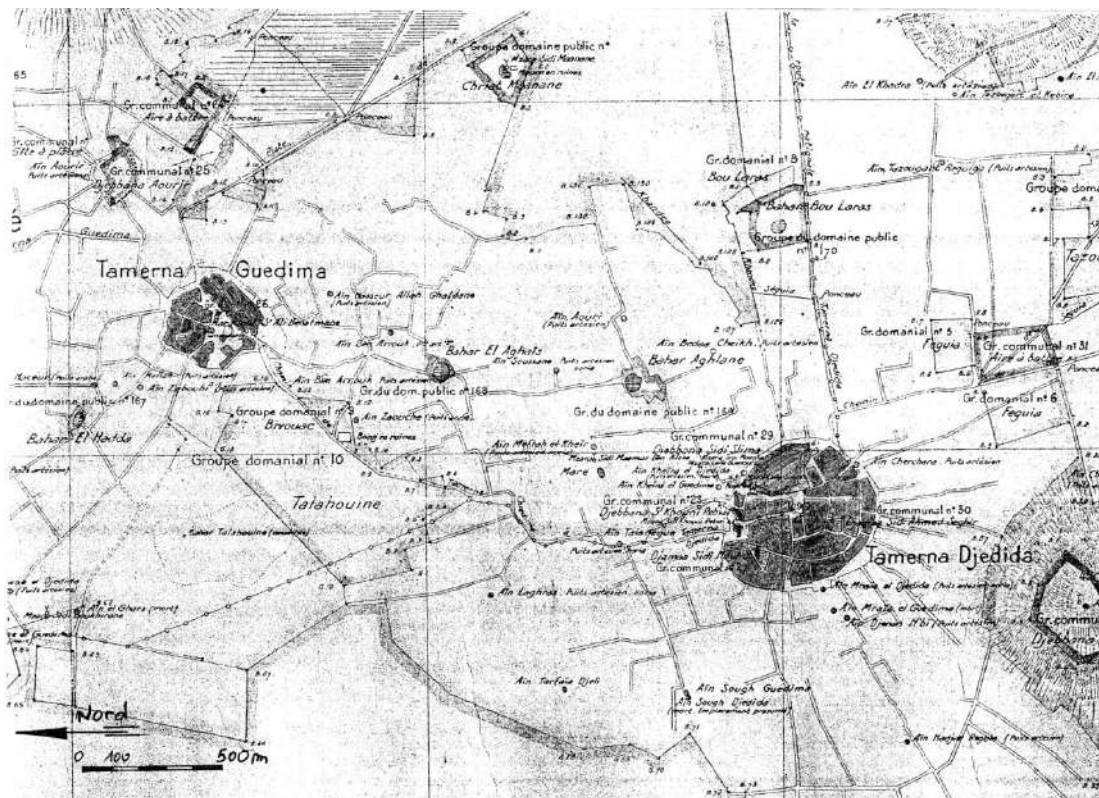
Etablissement humain : Ksar Tamerna Djeddida

Wilaya : El-Oued

Daïra : Djamaa

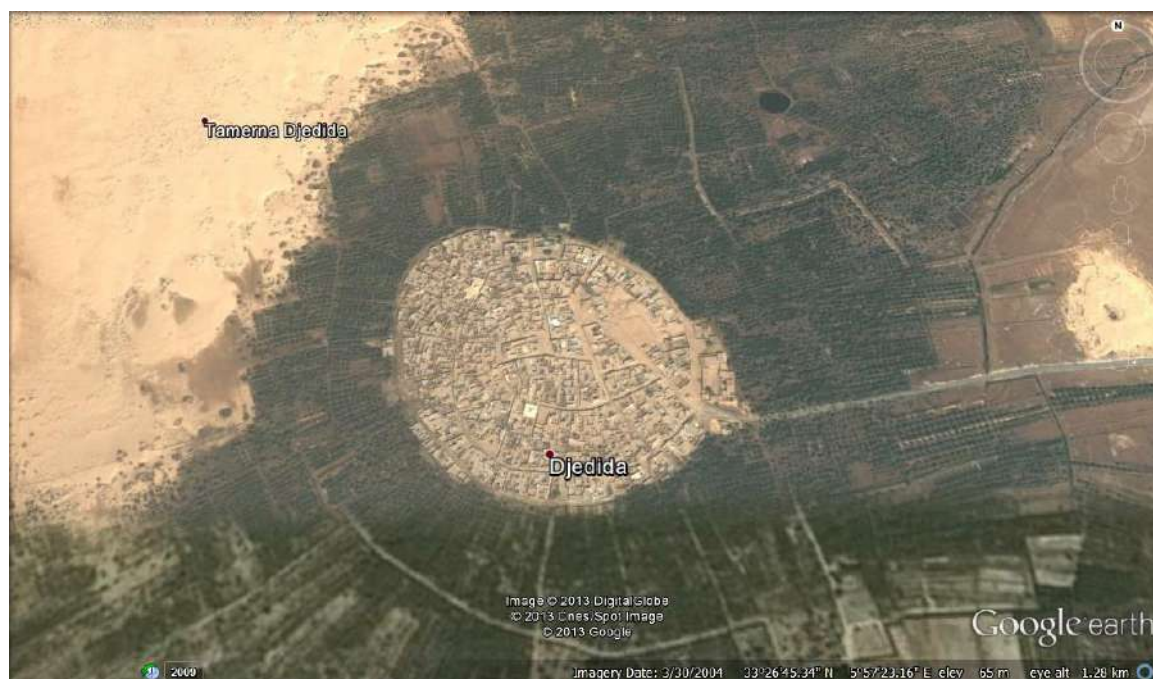
Groupe : Djamaa

Commune : Djamaa



Ksour TamernaGuédima et Tamerna Djeddida, 1863

Fonds de carte : Plan Sénatus-Consulte



Territoire : Vallée Oued Righ	
Etablissement humain : Ksar Sidi-Rached	Wilaya : El-Oued Daïra : Djamaa Commune : Djamaa
Groupe : Djamaa	

Ksar Sidi-Rached , 1863
Fonds de carte : Plan Sénatus-Consulte



Territoire : Vallée Oued Righ

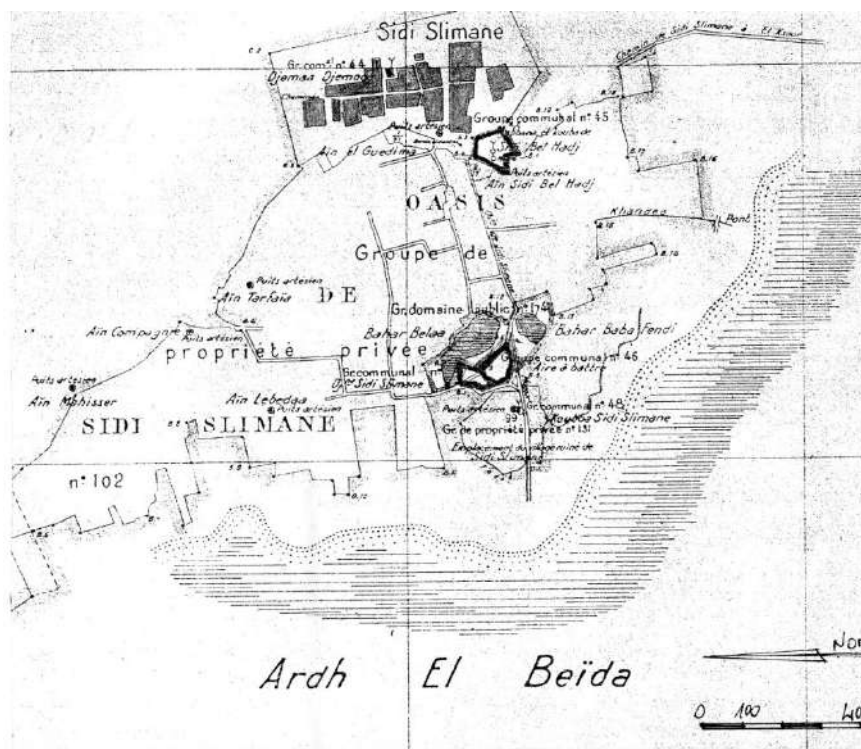
Etablissement humain : Ksar Sidi-Slimane

Wilaya : El-Oued

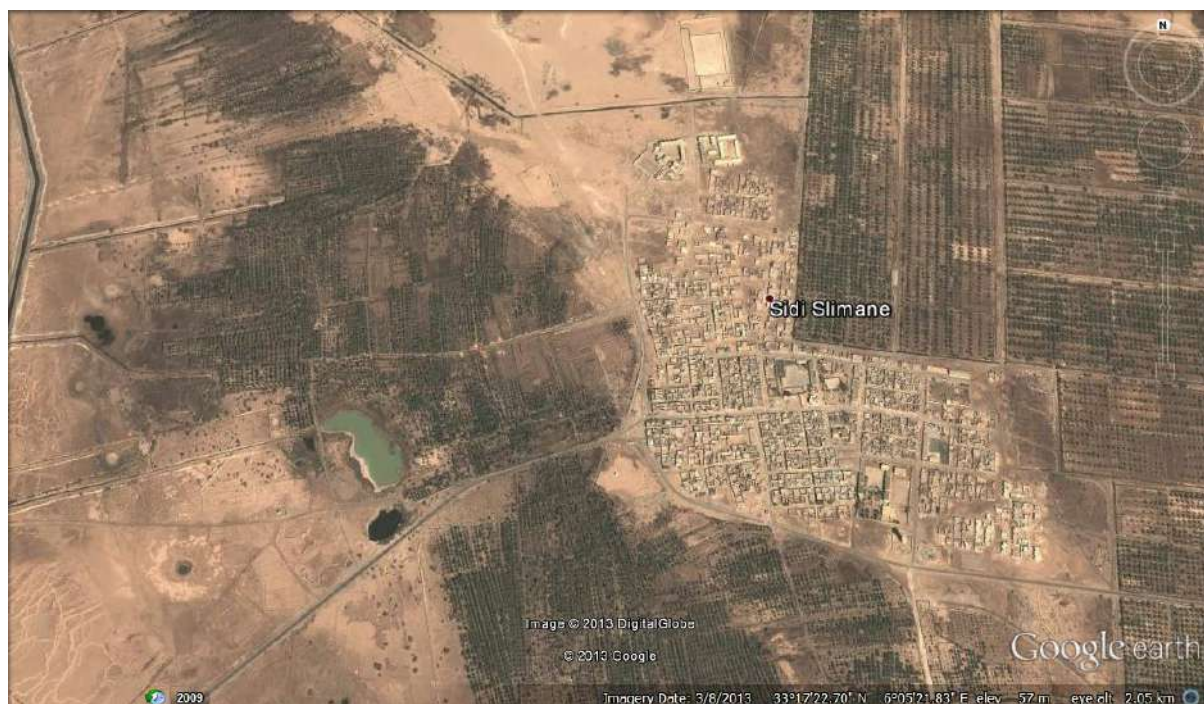
Daïra : Méggarine

Groupe : Méggarine

Commune : Sidi-Slimane



Ksar Sidi-Slimane , 1863
Fonds de carte : Plan Sénatus-Consulte



Territoire : Vallée Oued Righ

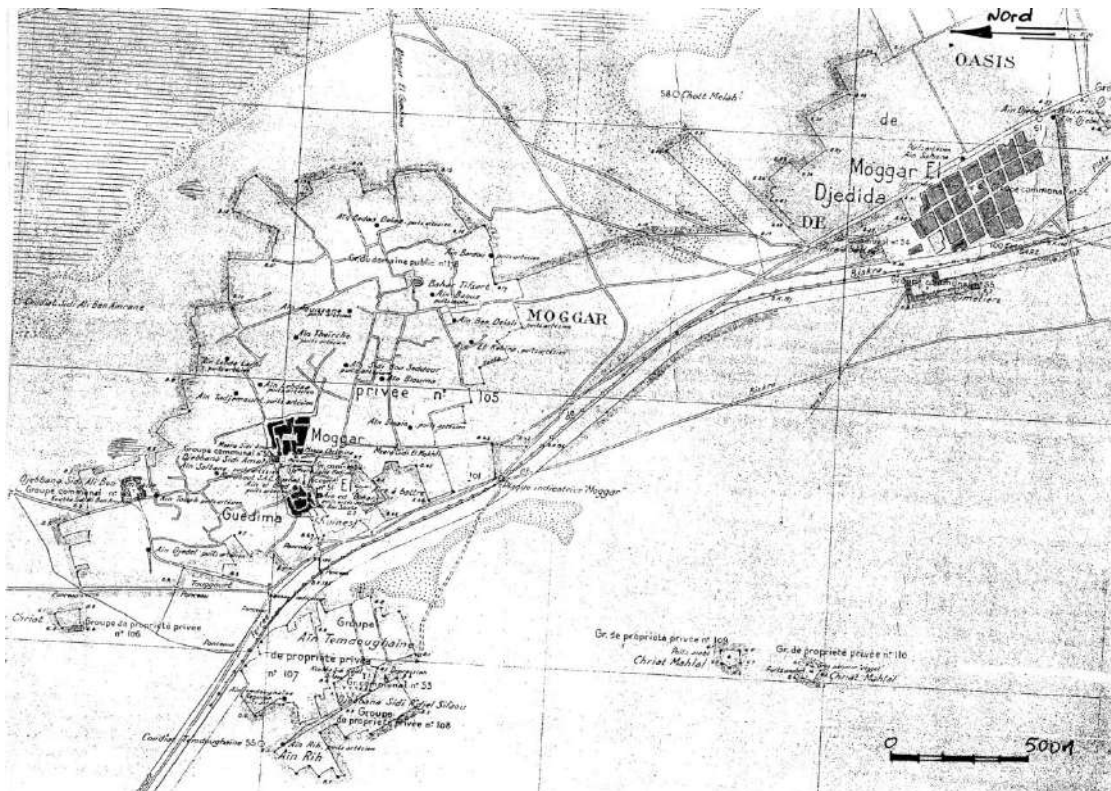
Etablissement humain : Ksour Moggar

Wilaya : El-Oued

Daïra : Méggarine

Groupe : Méggarine

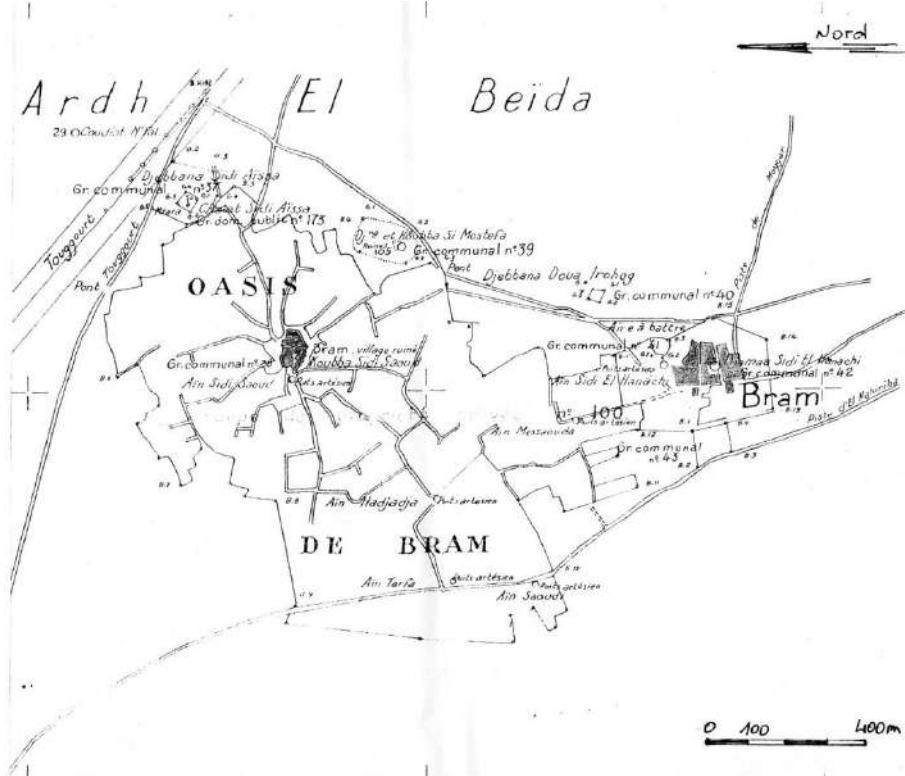
Commune : Moggar

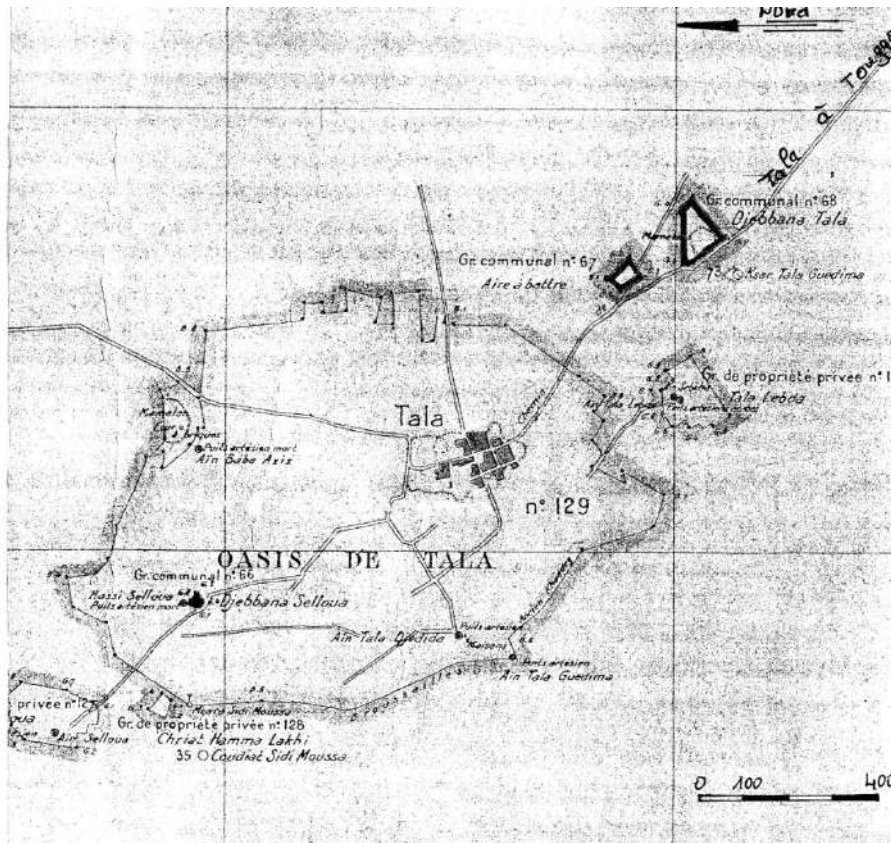


Les 02 vieux Moggar et Moggar Djeddida, 1863
Fonds de carte : Plan Sénatus-Consulte



Les 02 vieux Moggar, en ruine, aujourd'hui

Territoire : Vallée Oued Righ	
Etablissement humain : Ksar Bram	Wilaya : Ouargla Daïra : Méggarine Commune : Sidi-Slimane
Groupe : Méggarine	
 Ksar Bram , 1863 Fonds de carte : Plan Sénatus-Consulte	
 Traces du ksar enseveli sous le sable	 Vestiges du ksar Bram (Photo : Bouledjemar, 2013)

Territoire : Vallée Oued Righ	
Etablissement humain : Ksar Tala	Wilaya : Ouargla Daïra : Méggarine Commune : Moggar
Groupe : Méggarine	
 Ksar Tala , 1863 Fonds de carte : Plan Sénatus-Consulte	
 Traces du ksar enseveli sous le sable	 Vestiges du ksar Tala (Photo : Bouledjemar, 2013)

Territoire : Vallée Oued Righ

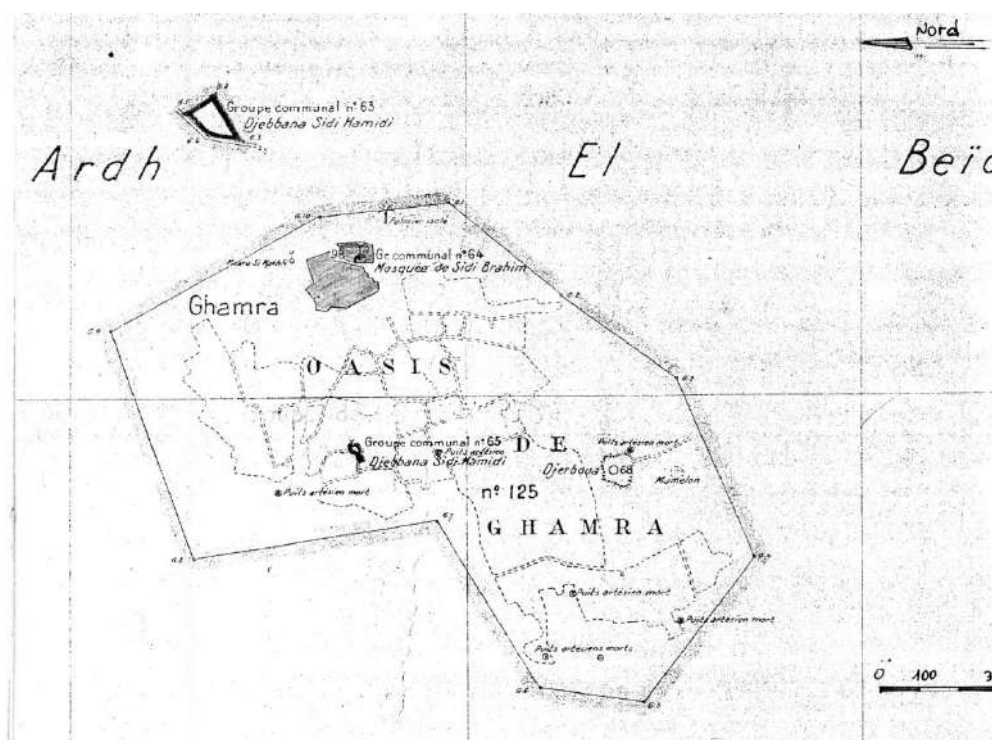
Etablissement humain : Ksar Ghamra

Wilaya : Ouargla

Daïra : Méggarine

Groupe : Méggarine

Commune : Moggar



Ksar Ghamra , 1863

Fonds de carte : Plan Sénatus-Consulte



Territoire : Vallée Oued Righ

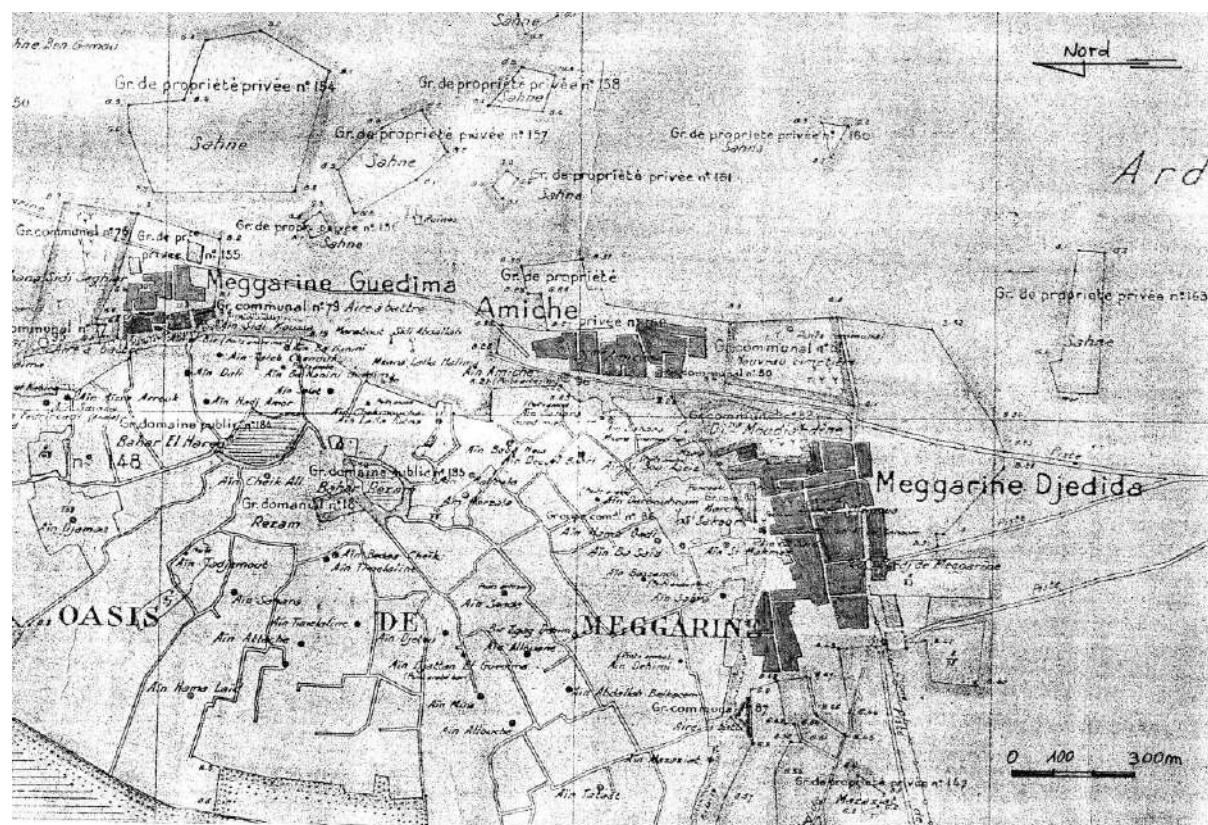
Etablissement humain : Ksar Méggarine

Wilaya : Ouargla

Daïra : Méggarine

Groupe : Méggarine

Commune : Méggarine



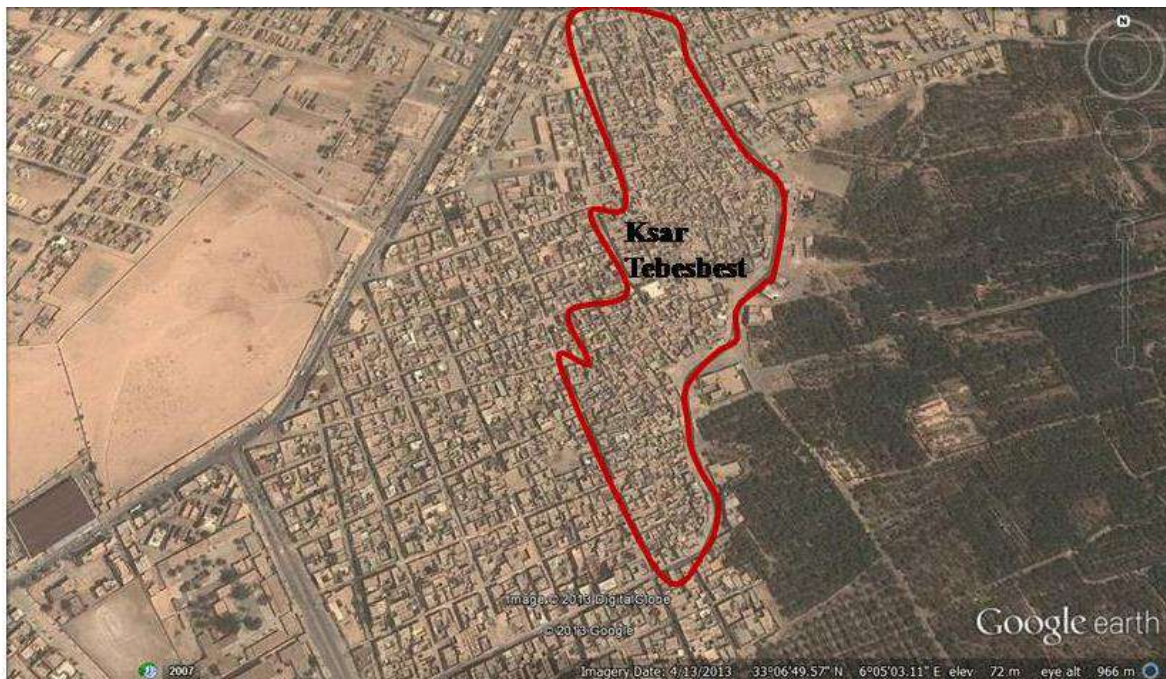
Ksar Méggarine, 1863

Fonds de carte : Plan Sénatus-Consulte



Territoire : Vallée Oued Righ	
Etablissement humain : Ksar Zaouia Sidi Labed	Photo  La Mosquée Sidi-Labed (Photo SELAMI, 2011)
Wilaya : Ouargla Daïra : Touggourt Commune : Zaouia Sidi-Labed	
Groupe : Touggourt	
Etat de conservation : médiocre	
Description : Le ksar se situe à proximité de la palmeraie. Il a une forme longitudinale dont le centre est occupé la rahba. Au niveau du ksar, il existe 03 mosquées dont les plus importantes sont la mosquée Sidi Labed et la mosquée Sidi-Lakhdar. Les constructions en toub ou en gypse sont dans un état médiocre. Aujourd'hui beaucoup d'entre elles ont été démolies et reconstruites en ciment.	

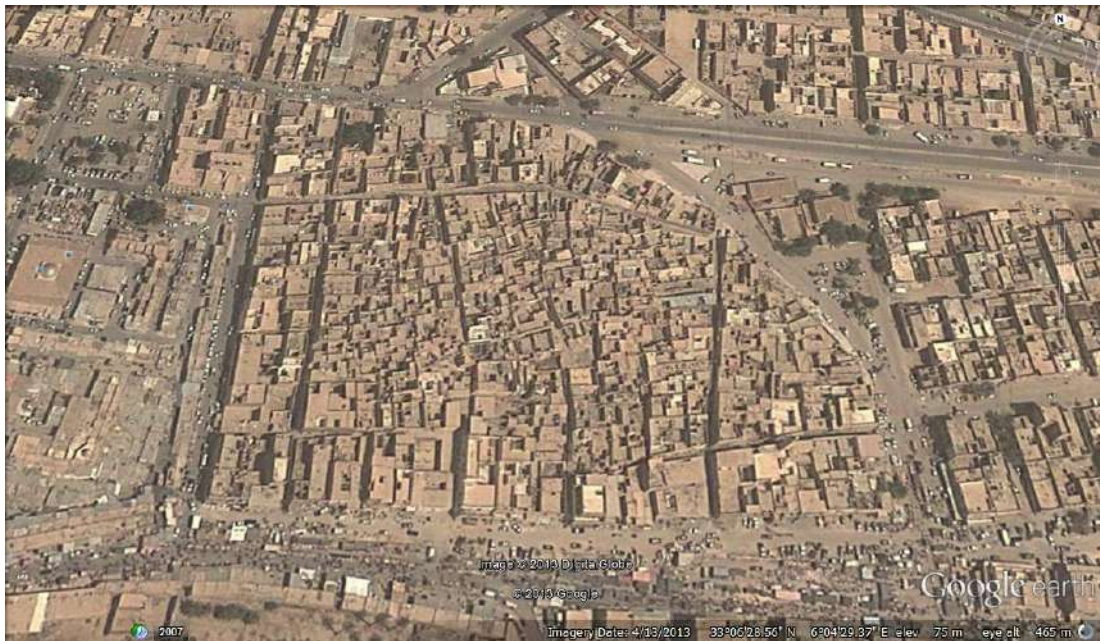


Territoire : Vallée Oued Righ	
Etablissement humain : Ksar Tebesbest	Photo 
Wilaya : Ouargla Daïra : Touggourt Commune : Tebesbest	
Groupe : Touggourt	
Etat de conservation : médiocre	
Description : Le ksar se situe à proximité de la plameraie. Il a une forme longitudinale. Le ksar est réputé par sa grande place Rahbat Lalla Méliha où se rassemble annuellement, la population de l'Oued Righ, pour la fête des dattes. La principale mosquée est celle de Sidi Gassem. Les constructions en toub ou en gypse sont dans un état médiocre. Aujourd'hui beaucoup d'entre elles ont été démolies et reconstruites en ciment.	
	

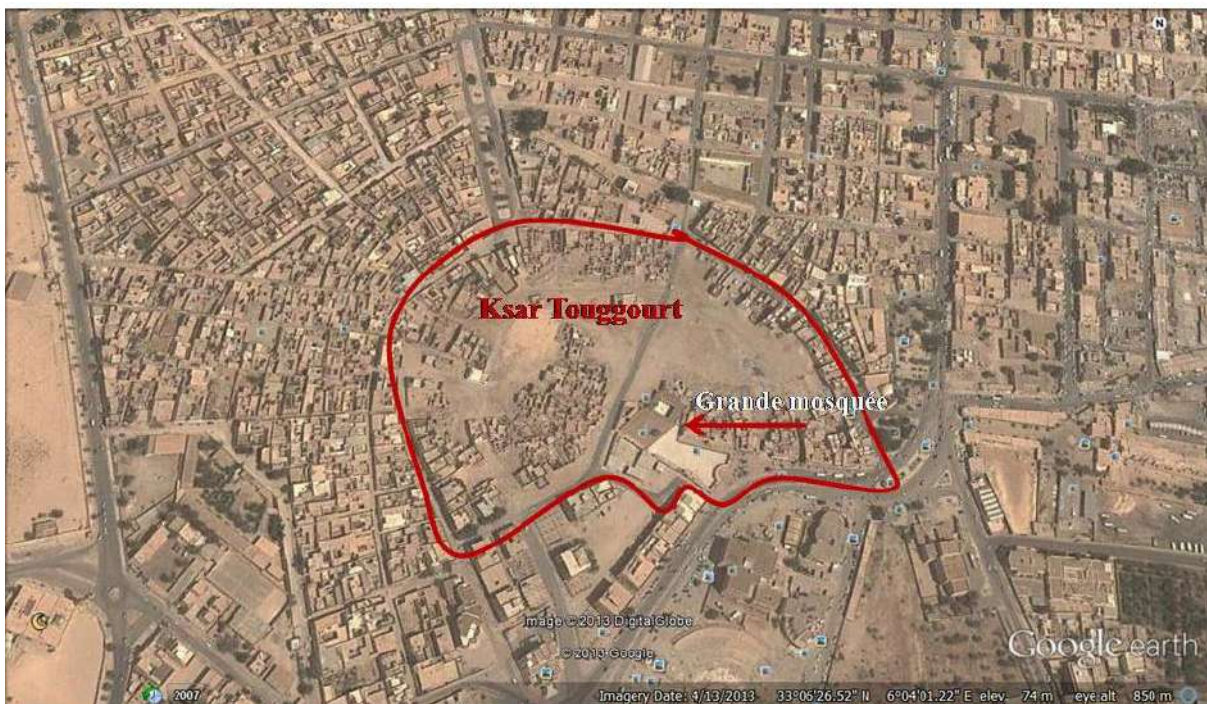
Ruelle au Ksar Tebesbest
(Photo SELAMI, 2013)

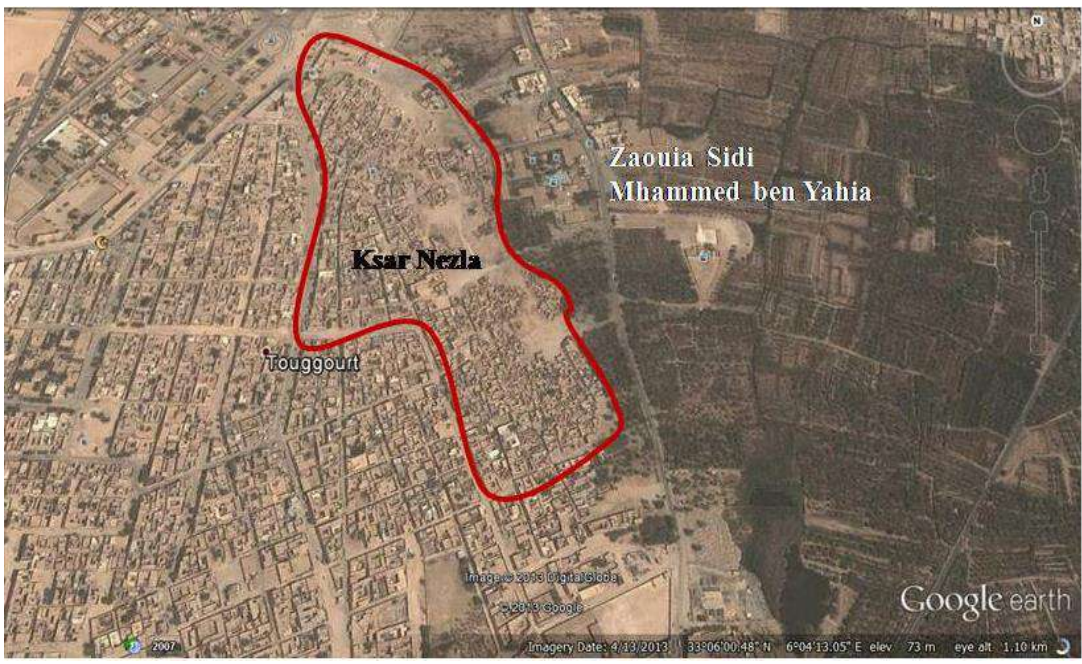
Territoire : Vallée Oued Righ	
Etablissement humain : Ksar Béni-Issoued	Photo
Wilaya : Ouargla Daïra : Touggourt Commune : Tebesbest	
Groupe : Touggourt	
Etat de conservation : médiocre	
Description : Le ksar se situe sur un monticule, sur la route de Touggourt à Taïbet. La principale mosquée est celle de Taleb Ali. Les constructions en toub ou en gypse sont dans un état médiocre. Aujourd’hui beaucoup d’entre elles ont été démolies et reconstruites en ciment.	
	
Ruelle au Ksar Béni-Issoued (Photo SELAMI, 2011)	
	

Territoire : Vallée Oued Righ	
Etablissement humain : Ksar Sidi-Bouaziz	Photo  Ruelle au Ksar Sidi-Bouaziz (Photo SELAMI, 2011)
Wilaya : Ouargla Daïra : Touggourt Commune : Touggourt	
Groupe : Touggourt	
Etat de conservation : médiocre	
Description : Le ksar se situe sur une colline. La principale mosquée est celle de Sidi Bouaziz implanté sur le sommet de la colline. Les constructions en toub ou en gypse sont dans un état médiocre. Les ruelles sont étroites et ponctuées de temps à autre de passages couverts. Aujourd'hui beaucoup d'entre elles ont été démolies et reconstruites en ciment.	

 Image © 2013 Data Sphere © 2013 Google Google earth Imagem Date: 4/13/2013 33°06'28.56" N 6°04'29.37" E elev 75m eye alt 465m

Territoire : Vallée Oued Righ	
Etablissement humain : Ksar Touggourt	Photo  La Grande mosquée de Touggourt (Photo SELAMI, 2010)
Wilaya : Ouargla Daïra : Touggourt Commune : Touggourt	
Groupe : Touggourt	
Etat de conservation : en ruine	
Description : Le ksar se situe au centre ville de Touggourt. Il a une forme radioconcentrique dont le centre est occupé par la grande mosquée de Touggourt qui seule est en assez bon état. L'état général du ksar est très délabré. Il est en ruine. Les traces des anciennes constructions se son quasiment effacées sauf quelque îlots autour de la mosquée qui	



Territoire : Vallée Oued Righ	
Etablissement humain : Ksar Nezla	Photo 
Wilaya : Ouargla Daïra : Touggourt Commune : Touggourt	
Groupe : Touggourt	
Etat de conservation : médiocre	
Description : Le ksar se situe sur une colline. La principale mosquée est celle de Sidi Bouaziz implanté sur le sommet de la colline. Les constructions en toub ou en gypse sont dans un état médiocre. Les ruelles sont étroites et ponctuées de temps à autre de passages couverts. Aujourd'hui beaucoup d'entre elles ont été démolies et reconstruites en ciment.	
 Zaouia Sidi Mhammed ben Yahia Ksar Nezla Touggourt Google earth Imagery Date: 4/13/2013 33°06'00.48" N 6°04'13.05" E elev 73 m eye alt 1.10 km	

Ruelle au Ksar Nezla
(Photo SELAMI, 2011)

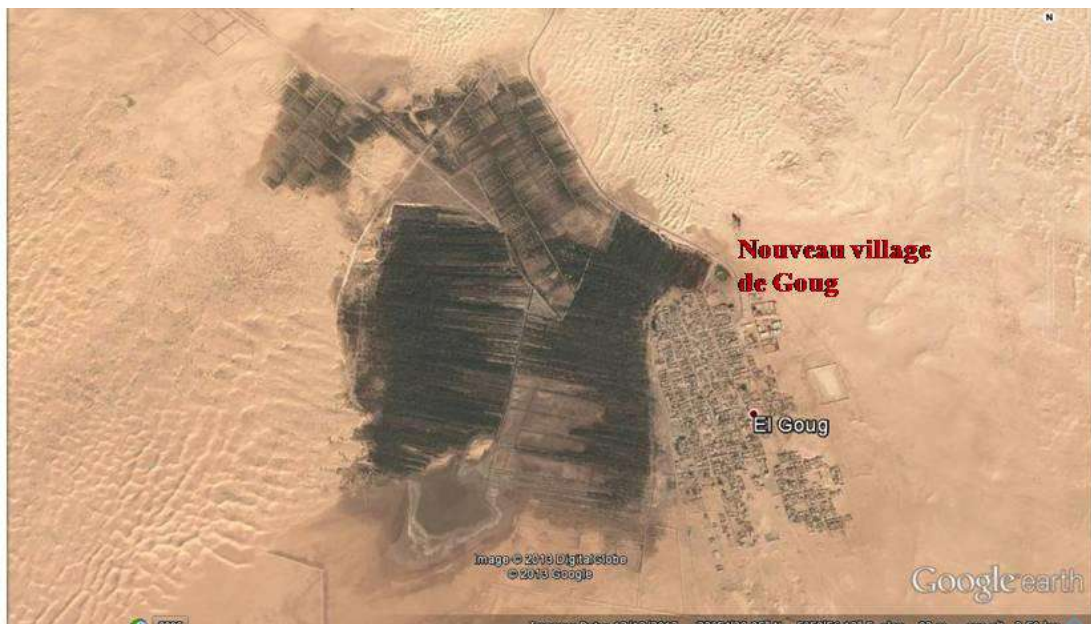
Territoire : Vallée Oued Righ	
Etablissement humain : Ksar Témacine	Photo  Ksar de Témacine (Photo prise à partir du minaret El-Maghraoui)
Wilaya : Ouargla Daïra : Témacine Commune : Témacine	
Groupe : Témacine	
Etat de conservation : médiocre	
Description : Le ksar se situe sur une colline. La principale mosquée est celle de Sidi Bouaziz implanté sur le sommet de la colline. Les constructions en toub ou en gypse sont dans un état médiocre. Les ruelles sont étroites et ponctuées de temps à autre de passages couverts. Aujourd'hui beaucoup d'entre elles ont été démolies et reconstruites en ciment.	



Ksar de Témacine
(Photo prise à partir du minaret El-Maghraoui)

Territoire : Vallée Oued Righ	
Etablissement humain : Ksar Blidet Amor	Photo  Koubba Sidi Mohamed Essayah (Photo SELAMI, 2013)
Wilaya : Ouargla Daïra : Touggourt Commune : Touggourt	
Groupe : Témachine	
Etat de conservation : médiocre	
Description : Le premier établissement humain, à Blidet Amor se trouvait au milieu de la palmeraie à proximité de la zaouia Sidi Mhammed Essayeh. En 1912, la population de Blidet Amor a été transférée par la force, par les français, au nouveau village (l'actuelle).	



Territoire : Vallée Oued Righ	
Etablissement humain : Ksar Goug	Photo
Wilaya : Ouargla Daïra : Témacine Commune : Blidet-Amor	
Groupe : Témacine	
Etat de conservation : moyen	
Description : Le ksar originel de Goug est enseveli sous les sables, à 10 km au sud du village actuel de Goug. Le lieu de la koubba Sidi Bouhania connaît deux festivités importantes, chaque année, la première celle de « Redjal el-Melah » au mois de la première récolte des dattes, en automne où beaucoup de gens se rassemblent. C’est une tradition ancestrale qui dure depuis le XVe siècle. Quant à la deuxième rencontre, elle s’effectue au mois de mai, lors de la pollinisation du palmier.	
	
Koubba Sidi Bouhania à Goug (Photo SELAMI, 2013)	
	

Conclusion Partie I:

Malgré le climat sec qui caractérise la vallée de l'Oued Righ, on y trouve de vastes palmeraies irriguées par de multiples puits et aussi de nombreux ksours. Les palmeraies s'étalent sur une grande partie de la vallée qui s'allonge, à son tour, sur une longueur de 150 kilomètres du nord au sud et 15 kilomètres d'est en ouest. Dans cette région, la survie de l'homme dépend d'elle.

L'impression qu'on peut avoir en visitant ses ksour habités, abandonnés ou en ruines c'est que quatre éléments demeurent indissociables: l'eau, le Mythe, la Palmeraie et puis l'Architecture

Dans l'Oued-Righ, la fondation de chaque ksar ou village est associée à un puits (Aïn) et ensuite à une koubba (Sidi) ou à une Zaouia . Le culte a toujours occupé une place centrale, dans la vie des ksouriens. C'étaient leurs repères, leurs témoins. Puis, à proximité de chaque village, il y a une palmeraie dont les limites demeurent très étroites aux lignes de la maçonnerie créant ainsi des contrastes remarquables. Quant-il de l'eau ? Dans l'oued Righ, l'eau coulait à flots d'un point à un autre. Jadis, on y trouvait beaucoup de sources, de « bhours » et beaucoup de puits. Aujourd'hui, les sources à jaillissement naturel ont disparu mais les lacs y sont toujours.

La plupart des ksour de l'oued Righ étaient construits sur des prééminences. A Tamerna, par exemple, un ksar construit sur un monticule et situé à 40 km au nord-ouest de Touggourt, l'action pérenne de l'air associée à celle de l'eau par le fait des inondations a fait apparaître et de façon très ostensible la dénivelée si considérable entre le sommet de la colline et les bas-fonds de la vallée. Les seuls équipements qui se sont conservés, aujourd'hui, sur ces collines sont la mosquée, la Zaouia et une koubba.

Au milieu de ces villages isolés dans les palmeraies, en ruine et abandonnés, de nos jours, on ne peut s'empêcher d'imaginer des gens en « *gandoura* », « *l' haf* » marchant, se réunissant, causant ou marchandant. Aussi une atmosphère de fête, de youyou, de héné et de couleurs écarlates. Des images qui se perpétuent jusqu'à nos jours durant les fêtes régionales de « Lalla-Méliha », « Redjel el-Hachane », « Hadra ». De toute cette atmosphère si remplie et si bruyante qui emplissait, autrefois, ces établissements, il n'en reste que de pitoyables vestiges et un silence interminable.

Face à cette richesse patrimoniale dont dispose la vallée de l'Oued Righ, il serait judicieux de développer des recherches géographiques, archéologiques ou historiques approfondies sur les différents établissements humains de la vallée afin d'en constituer un corpus de données plus précis et plus spécialisé avant leur disparition définitive si aucune action en faveur de leur sauvegarde n'est entreprise.

PARTIE II : LA VILLE DE TOUGGOURT

CHAPITRE V : Evolution Urbaine de la Ville de Tougourt

CHAPITRE VI : La Reconnaissance du Patrimoine de Tougourt

CHAPITRE VII : Répertoire du Patrimoine Historique de Tougourt

Partie II : La ville de Touggourt :

Touggourt est le plus grand centre urbain de toute la vallée de l'Oued Righ. Elle est située dans la partie amont de l'oued, à la jonction de deux principaux axes. Un premier sud nord reliant Ouargla et toutes les régions sud au nord de l'Algérie. Un deuxième axe est-ouest reliant Touggourt à Djelfa et Messaad, à l'ouest, et Oued Souf et la Tunisie, à l'est.

Depuis les temps les plus reculés, Touggourt a occupé une place importante dans l'histoire de la région. Elle était un centre très actif par ses activités agricoles, commerciales, et aussi politiques. C'est ici que se sont concentrées les populations pour donner naissance à une ville comptant aujourd'hui 150 000 habitants environs (1).

Une croissance démographique importante et une urbanisation accélérée ont caractérisé Touggourt, pendant ces dernières décennies. Le cadre urbain actuel se compose de très larges voies mécaniques, la plupart des constructions sont en béton avec beaucoup d'étages, la prolifération des toits en tuile rouge, etc...qui est lié peut-être à une mauvaise gestion de l'espace urbain.

Cependant, il y a des images d'anciennes bâtisses en toub ou en gypse qui reviennent à chaque fois que nous nous déplaçons en ville. Les images sont incomplètes : se sont des pans de murs écroulés, des mosquées parfois utilisées et parfois non, de belles maisons en brique de terre cuite comme celles de Nefta et Tozeur en Tunisie, malheureusement désaffectées, des îlots d'habitations en ruine, etc...Ils sont ici présents témoignant de temps écoulés.

A Touggourt, il y a une dualité : un cadre urbain ancien en mauvais état et un autre cadre nouveau en béton qui semble inadapté à l'aire culturelle locale. Dans ce paysage chaotique, on ne peut s'empêcher de se poser des questions sur les origines et le devenir de la ville de Touggourt.

Identifier le patrimoine historique de la ville, connaître sa consistance, avoir une idée sur ses qualités architecturales, urbanistiques, esthétiques et autres, sont les réponses données dans cette deuxième partie.

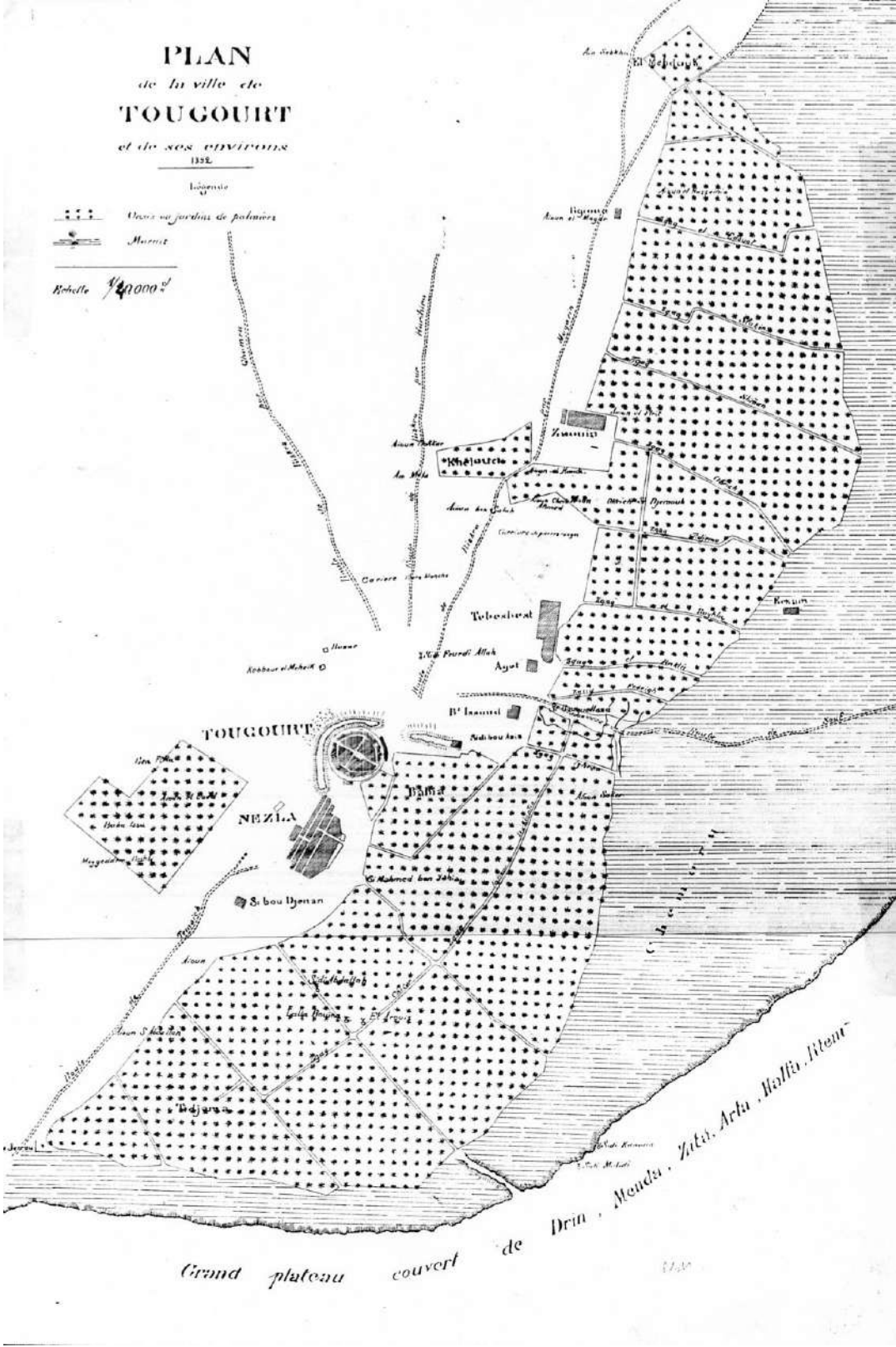
Le premier chapitre de la deuxième partie est l'étude de l'évolution urbaine de la ville. Comprendre son développement historique depuis l'époque précoloniale jusqu'à aujourd'hui en passant par trois périodes distinctes : XVème-fin XIXème, 1881-1948, période actuelle.

Le deuxième chapitre c'est la reconnaissance du patrimoine historique qui sera constituée de deux étapes importantes : l'identification et l'évaluation des qualités patrimoniales.

Le troisième et dernier chapitre de cette partie se présente en tant qu'un répertoire du patrimoine historique de Touggourt. Chaque bien du patrimoine aura deux fiches : une fiche d'identification comprenant les données générales, photos, plans (s'ils sont disponibles) et une autre fiche d'évaluation établie sur la base de vingt critères.

La synthèse générale sera une définition du patrimoine de Touggourt et sa classification.

(1) : RGPH 2008



PL 30- Plan de la ville de Touggourt et de ses environs, 1881
(Source : Agence Cadastre Touggourt)

Chapitre V-Evolution urbaine de la ville de Touggourt

La formation de la ville actuelle de Touggourt est passée par trois (03) périodes principales : une première période pré-coloniale allant du XV^{ème} siècle environs jusqu'à l'occupation française en 1854 ; Une deuxième période coloniale allant de 1854- 1948 c'est-à-dire jusqu'à l'obtention des premiers levés du Sénatus Consulte 1863 et 1948. La dernière période est relative à la ville actuelle.

Première période : les noyaux d'origine

A L'origine et juste avant l'occupation française en 1854, la ville de Touggourt était constituée de: son noyau originel le ksar de Touggourt et son annexe Baalouch, du ksar de Nezla et son annexe Sidi-Boudjenane , du Ksar de Sidi Bouaziz, du Ksar de Béni-Issoued, du Ksar de Tebesbest et celui de Zaouia Sidi-Labed. Seul le noyau originel Touggourt qui avait un système défensif composé d'un fossé, d'une muraille et d'une casbah.

Ces ksour obéissaient à une même typologie architecturale. Chaque ksar avait ses mosquées, lieux de culte et sièges d'assemblées communautaires et ses places de marché et pour les cérémonies. Le réseau viaire, à l'intérieur, suivait une hiérarchie complexe, la majeure partie est constitué d'impasses. Les ruelles étaient étroites et couvertes.

L'articulation complexe des ruelles, le jeu, d'entrées de passages de tunnels, les ouvertures improvisées et les continuel changements de dimensions répondaient au besoin de protection physique et climatique et sauvegardaient les différents niveaux d'intimité sociale organisés en systèmes nichés les uns dans les autres. La hiérarchie reflétait l'organisation sociale, la structure des noyaux familiaux, les règles et les comportements collectifs.

Une fois, passé le seuil de la maison et après une entrée en chicane, l'espace est à nouveau accueillant à travers la lumière du patio central. Les pièces, disposées autour de la cour et fermées à l'extérieur, constituaient chacune une unité habitable complète. Il n'était pas possible de définir les endroits uniquement en fonction de leur utilisation parce que celle-ci changeait sans cesse, selon les nécessités et l'alternance des saisons. En effet, la maison se transformait grâce à la mobilité des installations et au « nomadisme » interne des habitants. Seuls les murs restaient stables.

Le « Timchent », la terre crue, le gypse et la palme constituaient les éléments de base pour la construction.

La variété et la complexité spatiale offraient un riche jeu de contrastes : extérieur/intérieur, lumière/obscurité, ouvert/fermé, public/privé, répétition/surprise.

Cependant, de toute cette structure complexe et ramifiée, il n'en reste que quelques bribes. La majorité des traces de ces ksour a été effacée. Les rues qui, jadis, étaient des espaces de rencontres, de sieste et où le système du collectif prenait forme, se trouvent, aujourd'hui, réduits à de simples espaces de transit, empruntés qu'en cas de nécessité absolue. Sans oublier les risques d'effondrement pouvant survenir d'un moment à l'autre.

Quelques passages couverts persistant toujours, à proximité des mosquées et des écoles coraniques, se révèlent comme les seuls vestiges de l'ambiance qui y régnait, jadis.



PH 23- Le ksar de Tougourt (photo ancienne)
(Source : www.delcampe.net)



PH 24- Une ruelle couverte
(Source : www.delcampe.net)



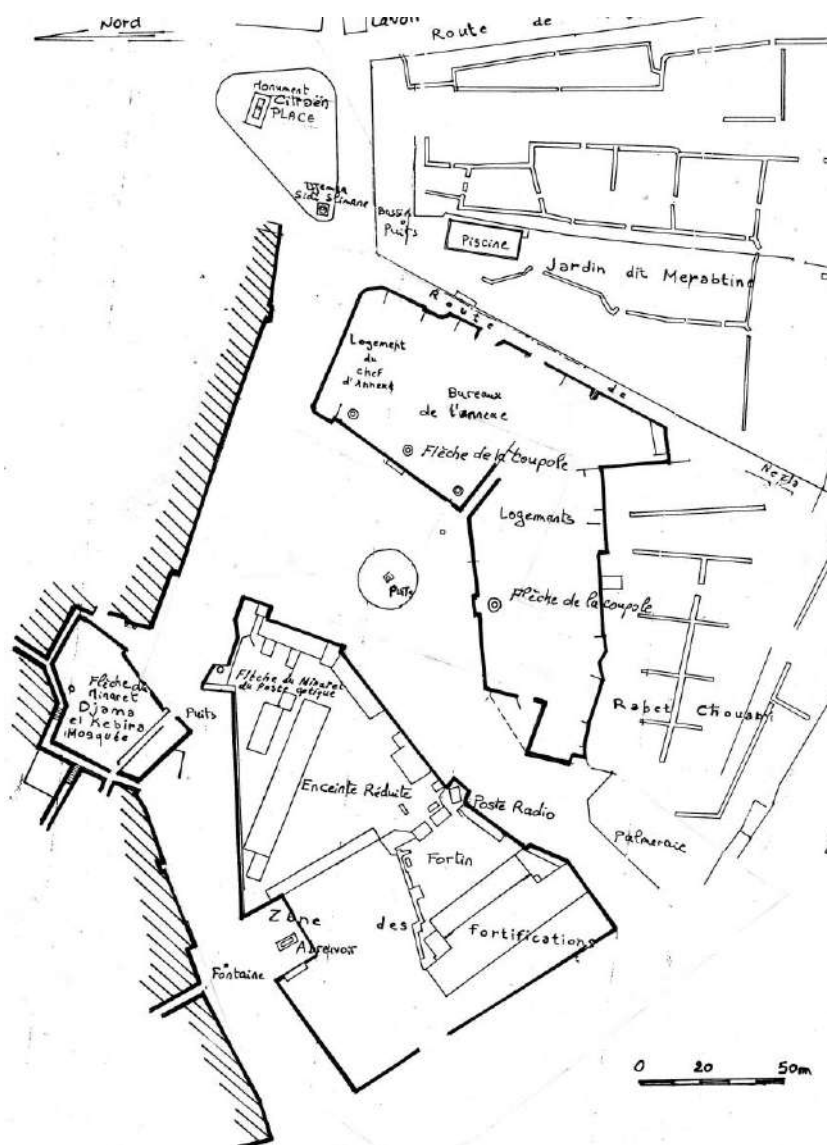
PH 25- Ksar Tougourt : La place du souk
(Source : www.delcampe.net)



PL 31- Le plan de la ville de Touggourt, 1943
(Source : Archives Agence Cadastre Touggourt)

Deuxième période (1900-1948) : Continuité et Rupture

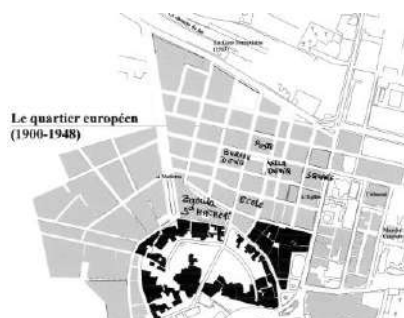
Juste après l'occupation française, de nombreuses et profondes transformations ont été effectuées par les français sur le cadre bâti préétabli. Parmi ces transformations, apparaît la destruction du quartier sud de la vieille ville afin de dégager les abords de la casbah des rois qui en fut épargnée et réaffectée en bureau arabe, et ce, pour assurer un meilleur contrôle des populations colonisées. Il eut, également, la destruction de la mosquée Malékia et l'édification sur ses mêmes lieux, de la caserne militaire.



PL32- Plan de la place forte de Touggourt,
(Plan Sénatus-Consulte, 1958)
(Source : Archives Agence Cadastre Touggourt)

A partir de 1900, un quartier abritant les officiers militaires prit naissance, au nord et à l'est du ksar de Touggourt. Il était à l'image de tous les quartiers de l'époque coloniale c'est à dire ayant une structure claire en damier et abritant de nombreux équipements, notamment, une église, un bureau de poste, des écoles, une gare ferroviaire (1914), un marché, un hôtel, un hôpital, etc. Les français, à cette époque, déployaient, à travers toutes les contrées colonisées que se soit en Algérie, Tunisie ou au Levant, l'urbanisme antique des civilisations grecque et romaine dont ils se voyaient continuateurs. Un urbanisme caractérisé par l'orthogonalité des voies et monuments prestigieux triomphant de l'irrégularité des rues des ksour préexistants voulant marquer, ainsi, la victoire de leur civilisation porteuse de « progrès » sur un urbanisme qu'ils considéraient anarchique, décadent et révolu.

Quant au type d'habitat, il puisait beaucoup dans l'art de bâtir préexistant, de façon à ce qu'on pouvait retrouver l'adoption des mêmes matériaux de construction, la reprise des mêmes éléments d'architecture voire de la distribution spatiale, etc. Comme on peut souligner l'apport de certains éléments nouveaux et sur la manière dont ces éléments étaient conjugués par rapport aux conditions naturelles et culturelles du lieu où ils s'implantaient.



PL 33 : Touggourt : Le quartier européen
(Plan SELAMI, 2011)



PH26- Touggourt : Boulevard principal
(Source : www.delcampe.net)

Parallèlement, à ce type d'habitat, des constructions traditionnelles plus récentes et produits des populations autochtones apparaissaient dans le paysage urbain. Elles étaient d'inspiration ksourienne. Leurs conditions d'apparition résidaient dans le fait que la diminution des attaques mutuelles et des pillages fit que la fonction de défense devint caduque. On quitta, alors, les villages où on était à l'étroit pour de nouvelles maisons, à l'extérieur des enceintes. Ces anciennes fortifications représentaient, ainsi, le noyau autour duquel cet habitat s'est développé. Les transformations se sont manifestées par un déplacement latent d'un tissu très dense à un autre moins dense et avec des formes plus régulières.



PL 34 : Touggourt : Le quartier extra-muros
Sidi-Abdessalem (Plan SELAMI, 2011)



PH27- Vue du quartier Sidi-Abdessalem
vers ksar Touggourt, 1940
(Source : www.delcampe.net)

Troisième période :La ville actuelle face au passé

Le paysage urbain actuel offre des constructions de type "moderne" avec une large diffusion de l'emploi du béton armé qui reste très contestable.

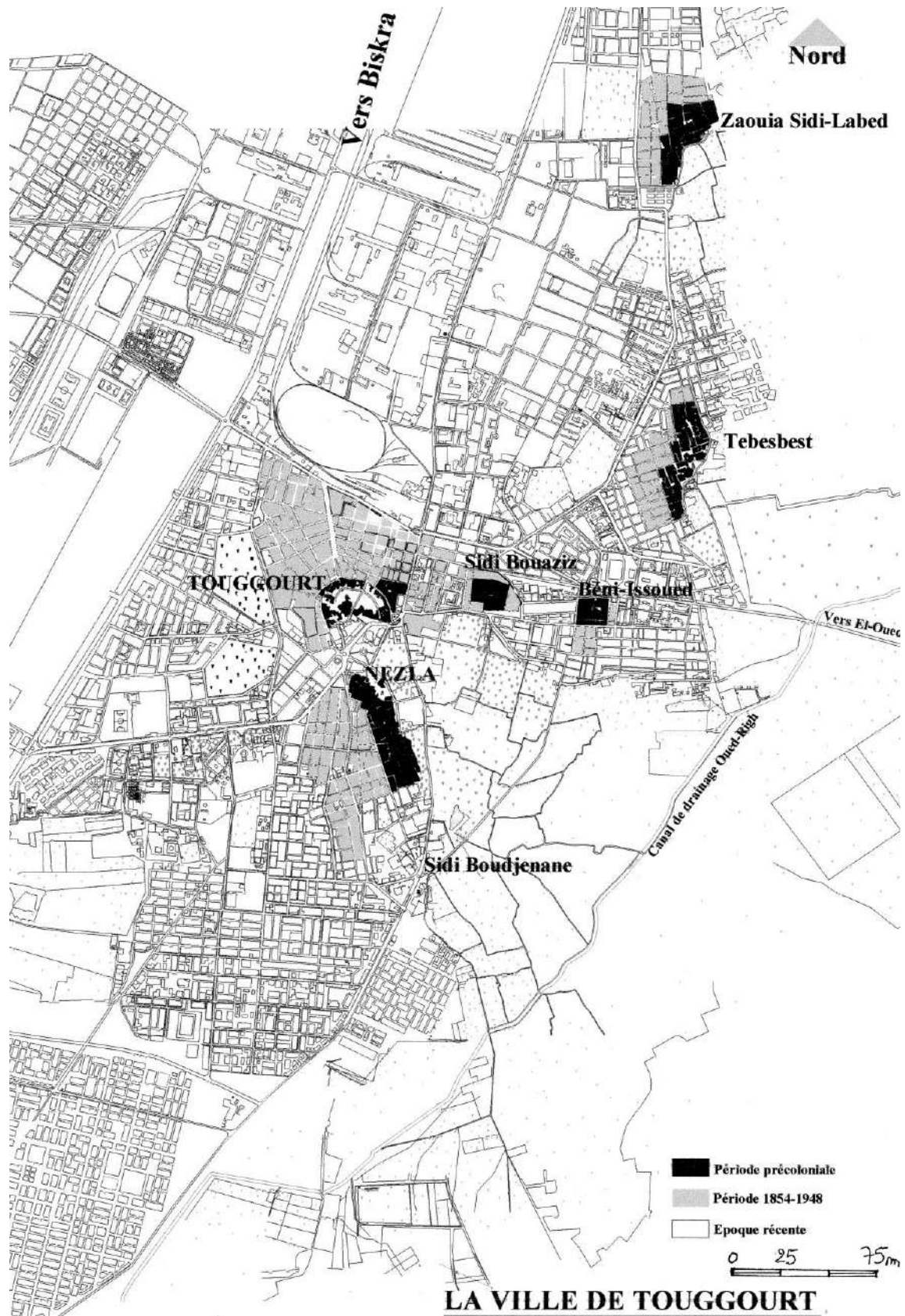
Ce type d'habitat se présente sous forme de constructions individuelles, d'habitat collectif et de lotissements. Il se caractérise par une quasi absence du critère d'"enracinement" qui confère au construit un caractère unique et incomparable. Si cette qualité fait, tellement, défaut de nos jours, c'est qu'une poussée irrésistible vers des solutions dites modernes et généralement importées d'ailleurs a fait oublier, ce qui, dans nos traditions, est encore valable. Les vieilles maisons sont abandonnées. Elles vivent, aujourd'hui, une profonde dégradation physique, sociale et économique. C'est vrai que l'action naturelle du temps est à l'origine de ce déclin, seulement, à celle-ci s'ajoute la réaction négative de l'opinion publique. En effet, ces unités historiques ont été sujettes à de plusieurs actes destructeurs et bouleversements atteignant à leur charme architectural et à leur personnalité. L'abnégation dont on fait preuve s'explique peut-être par une recherche de plus d'espace, d'un meilleur confort et de salubrité. Bref, d'un habitat mieux adapté aux exigences de la vie contemporaine et au profil culturel actuel. Une qualité dont l'ancien en est supposé dépourvu.

Néanmoins, on peut toujours percevoir un lien, quoique frêle, entre les populations locales et un passé furtif. Cela, à travers le fait que cette même population essaye, continuellement, d'adapter son habitat à sa propre manière de vivre . Là, il convient peut-être de rappeler que le processus des mutations sociales, spécifiquement, dans les contrées sahariennes du pays s'opère lentement. Le retrait dans les us et les coutumes se manifeste, ostensiblement, dans le rejet des constructions collectives qualifiées d'inadaptées.

A titre d'interprétation de cette inadaptation, on pourrait dire qu'un « back-ground » ethnocentriste, qui va et vient selon les sollicitations, mais jamais perdu définitivement, et fondé sur des valeurs arabo-musulmanes - malgré une large diffusion de biens qui transforment les conditions de vie et donc les modes de représentation - rend les petits appartements inaptes à réceptionner certains types d'activités traditionnelles.

Malgré ce désarroi social qui a suscité la réalisation de constructions en dehors des règles les plus élémentaires en matière d'aspect architectural et d'harmonie globale des différents quartiers, et malgré aussi que le lien entre la culture et la forme est sensiblement affaibli, ce lien ne disparaît, cependant jamais complètement. Le « silent language » opère toujours.

A ce stade, on ne peut que s'interroger : quelle place occupent les éléments du patrimoine dans le paysage urbain actuel ?



PL35- Plan de la ville de Touggourt
(Source : APC Touggourt, 2011)

Synthèse :

Les différentes phases de l'évolution urbaine de la ville de Touggourt a fait engendrer trois à quatre catégories de biens patrimoniaux authentiques illustrant des périodes significatives de l'histoire locale et représentatifs d'une tradition culturelle en voie de disparition et apportant un témoignage d'événements ou personnalité importantes. Nous retrouvons :

- Architecture Cultuelle (A.C):

Constructions isolées, bâties ou non bâties, considérées en tout ou en partie et édifiées pour le culte. Dans cette catégorie sont inclus les mosquées, les koubba et les zaouia autour desquels se sont formés les villages et les ksour vu l'importance symbolique que leur accordait la population locale, à l'époque pré-coloniale et en même temps avaient exercé une influence considérable dans l'aire culturelle sur le développement de l'architecture, la planification de la ville ou de la création de paysages;

- Centres Historiques (C.H):

Cette catégorie englobe les établissements humains en l'occurrence les ksour qui sont des exemples d'occupation de territoire traditionnels représentatifs d'une conception idéologique collective inscrite dans un contexte naturel, culturel et historique bien déterminés.

Cette catégorie recouvre le périmètre de la ville ancienne, des ksour aujourd'hui englobés dans une cité moderne. En ce cas, il est nécessaire de délimiter le bien dans ses dimensions historiques les plus larges, en prévoyant un traitement approprié de son environnement immédiat.

- Architecture Coloniale (A.CO) :

Cette catégorie offre des exemples de type de construction ou d'ensemble architectural illustrant une période significative de l'histoire locale à savoir la période coloniale allant de 1854 à 1962 et établissant une relation spécifique avec la nature et l'aire culturelle locale dans lesquelles ils s'inscrivent. L'héritage de cette période est assez riche et diversifié et composé d'église, de bureau de poste, ouvroir, écoles, gare, etc.

- Biens exceptionnels (B.EX):

Dans cette catégorie, nous retrouvons les biens ayant des caractéristiques spécifiques et singulières et témoignant d'un événement, d'une personnalité ou d'une position stratégique particulièrement importants

Chapitre 6 :
La reconnaissance du patrimoine historique
de la ville deTouggourt : Processus de patrimonialisation

Chapitre 6: La reconnaissance du patrimoine historique de la ville de Touggourt : Processus de patrimonialisation

Dans le contexte des profondes transformations économiques et sociales que connaît le monde entier, la conservation et la transmission des héritages matériels et même immatériels revêtent un enjeu mémoriel et identitaire de plus en plus affirmé. Le patrimoine, notamment le patrimoine bâti, constitue le support privilégié de construction des mémoires collectives dans l'espace et donc dans la durée, au-delà des ruptures, crises et mutations. Michel Verret l'a appelé le « conservatoire de l'espace » (1) où se joue l'affirmation, la légitimation des groupes sociaux.

Avec l'élargissement de la notion de patrimoine, à partir des années 1960, où on est passé d'une production ponctuelle et monumentale par le haut à une construction patrimoniale par le bas englobant de nouveaux types d'héritage, plus récents, plus représentatifs de l'ensemble de la société avec ses références identitaires multiples, l'idée de « bien commun » est née, suscitant des formes de mobilisation collectives en faveur d'un processus de patrimonialisation qui, d'après V. VESCHAMBRE, se définit en tant que réinvestissement, revalorisation et réappropriation des biens du patrimoine (2).

Si on assiste à de telles mobilisations c'est qu'il y a un certain nombre d'enjeux à pouvoir construire du patrimoine, à se l'approprier et à bénéficier de ses retombées, dépassant parfois le discours idéologique de « bien commun ». La patrimonialisation devient ainsi une forme de développement de ressource ou « capital économique » lorsqu'il s'agit de revalorisation d'emprises désaffectées, de « capital culturel » quand le patrimoine donne accès à des formes objectives de culture telle que l'histoire des techniques, l'histoire de l'art ou l'histoire tout court, de « capital social » parce qu'il permet le renforcement des liens sociaux à travers l'engagement collectif et aussi de « capital symbolique » vu que l'identification au patrimoine permet aux individus et aux groupes d'individus qui y sont associés de se distinguer et d'acquérir un certain statut, au sein de la ville, de la société voire de l'humanité toute entière (3). Il n'y a de limites précises entre ces différentes sortes de capitaux mais au contraire une circulation. Avec le patrimoine « l'économique devient culturel, la culture est relations et le tout engendre du symbolique » (4)

Dans un contexte d'extension spatiale des formes de conservation et de reconnaissance des héritages bâtis, s'approprier un héritage qui revient à faire reconnaître sa valeur patrimoniale économique, culturelle, sociale ou symbolique permet en même temps de revendiquer plus largement l'appropriation de l'espace dans lequel il s'inscrit. Une appropriation que l'on pourrait, donc, qualifier d'emboîtée puisqu'elle concerne des éléments patrimonialisés ponctuels (mosquée, hôtel, atelier, etc) et des espaces plus larges situés tout autour (quartiers anciens, village, site, etc). L'emboîtement des formes d'appropriation est caractéristique du processus de patrimonialisation : un élément patrimonialisé est à la fois un espace approprié et un point d'appui dans une logique d'un espace plus large.

(1) : « Chevilles ouvrières » Michel VERRET, 1995, les éditions de l'Atelier/éditins ouvrières, Paris, p254

(2): « Le processus de patrimonialisation : revalorisation, appropriation et marquage de l'espace », Vincent VESCHAMBRE, 2007

(3) : V. VESCHAMBRE, op.cité

(4) : « Châteaux et châtelains », Pinçon-Charlot Monique, Pinçon Michel, 2005, Paris, Editions Anne Carrière, p291

La ville actuelle de Touggourt offre une dualité spatiale très prononcée. D'une part nous avons des tissus traditionnels, des ksour, des entités historiques à part entière représentées par un système viaire labyrinthique, des constructions en pierre ou en toub, des mosquées, koubba et zaouia et d'autre part des tissus récents représentés par des lotissements et de nouvelles bâtisses en béton, etc. La plupart des constructions historiques sont dans un état avancé de dégradation lié principalement à son abandon par la population locale.

Dans ce chaos urbain, engager un processus de patrimonialisation devient plus qu'indispensable qui consiste en la reconnaissance du patrimoine historique de la ville et sa réappropriation, à différentes échelles spatiales, afin d'en construire des ressources

Pourquoi avoir choisi le terme de "reconnaissance" plutôt que "identification"?

Reconnaître, d'après LAROUSSE, signifie: a-juger, déterminer comme déjà connu. b- Identifier en fonction d'un caractère donné. c- Comprendre clairement une situation ou une explication complexe.

Donc, la reconnaissance du patrimoine historique comporte deux étapes : l'identification et l'analyse de sa qualité patrimoniale. C'est-à-dire une fois inventoriés les biens culturels de la ville de Touggourt, qu'en est-il de leur qualité, de leur valeur ? Sont-ils une leçon d'architecture ? Un art de bâtir ? Ou un simple entassement de pierres sans grande importance ? Quelle place occupent-ils chez la population locale ? Leurs confère-t-elle une attention particulière ? Un soin quelconque ? Et puis, ces mêmes biens arrivent-ils à prendre ou à se tailler une place parmi les autres architectures tant connues et reconnues par l'humanité ?

Si on doit emprunter les dédales de l'évaluation –une tâche qui demeure quelque peu risquée- c'est pour déterminer quels biens de Touggourt ont plus d'importance et méritent d'être protégés et pour quelles raisons. Mais surtout, afin de démythifier le « jugement de valeur » et de montrer que celui-ci peut se faire de manière rationnelle, objective et assurée.

C'est vrai qu'il n'existe pas de mesures tout à fait sûres ou tout à fait « objectives », néanmoins, il existe des techniques permettant de s'approcher de l'idéal de l'objectivité. Parmi celles-ci, il y a l'analyse comparative ou bien l'établissement de normes ou critères. Il suffit, alors, de juger les différents aspects du bien en fonction de chaque critère.

Dans ce chapitre, nous allons montrer que l'évaluation pourrait s'effectuer de deux manières:

- a- Soit par analyse comparative d'un échantillon constitué du ksar de Touggourt (centre historique) et de sa grande mosquée (bien culturel isolé) avec l'urbanisme et l'architecture de la civilisation arabo musulmane. A travers cet essai nous essayerons d'avoir un aperçu sur la qualité du patrimoine de Touggourt. Est-il représentatif d'une architecture célèbre ? Connue?
- b- Soit par l'établissement d'un système de cotation verbale et numérique. La méthode d'évaluation adoptée, ici, est celle de Harold KALMAN.

6.1- Identification du patrimoine historique de la ville de Touggourt :

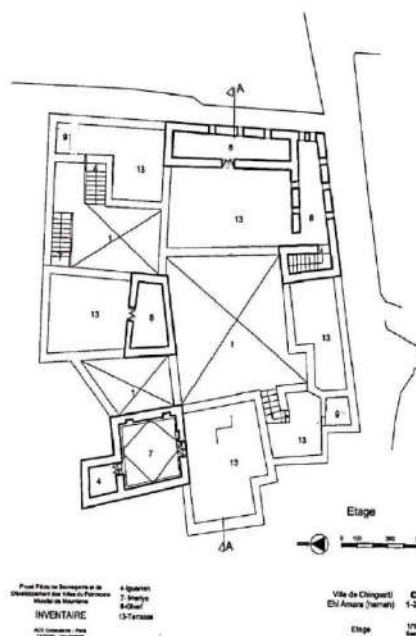
En référence à la réglementation algérienne en l'occurrence la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, et notamment l'article 8 de cette même loi: *"les biens culturels immobiliers comprennent: les monuments historiques; les sites archéologiques; les ensembles urbains ou ruraux"*,

Pour l'inventaire des biens culturels de la ville de Touggourt, il serait judicieux d'établir des fiches d'identification qui comportent les mentions suivantes (1):

- 1- Situation géographique
- 2- Identification du bien
- 3- Données juridiques
- 4- Description du bien
- 5- Situation actuelle
- 6- Sources bibliographiques
- 7- Photographies
- 8- Plans

Exemple de fiche d'inventaire établie en Mauritanie (2)

SAUVEGARDE ET DEVELOPPEMENT DES VILLES DU PATRIMOINE MONDIAL DE MAURITANIE	
Fiche d'inventaire Ville de CHINGUETTI	
Date d'élaboration: 10/04/2003	Plan de situation: 1 21
DESIGNATION Catégorisation: Fonction: Propriétaire: Statut juridique: Appellation: État actuel:	
DESCRIPTION Organisation de la parcelle: Surface de la parcelle (m²): Surface non bâtie (m²): Matériaux de construction: Plan: Niveau du sol: Hauteur: Photo: 	
INTERET Authentique: ☐ Intérêt architectural: ☐ État de l'édifice: ☐ Niveau de l'édifice: ☐ Niveau de l'édifice: ☐	
APPRECIATION D'ENSEMBLE ET NIVEAU DE SAUVEGARDE Maison exemplaire, d'un intérêt architectural et historique remarquable compte tenu de sa position urbaine, de sa grandeur spatiale et de sa composition architecturale. A l'origine, cette maison appartenait à la famille Labort, de grande noblesse. C'est la seule maison qui dispose de trois cours intérieures, aux attributions et typologies différentes, et d'un grand nombre de pièces qui les entourent. Elle comporte toutes les parties constitutives de la maison traditionnelle de Chinguetti mais son état est très dégradé. A conserver.	



(1): Article 12 de la loi n° 98-04 du 20 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel,
 (2): Villes de Mémoire; anciens ksour de Mauritanie, UNESCO, 2004,

6.2- Evaluation du patrimoine historique de la ville de Touggourt

6.2.1-Evaluation par analyse comparative :

Afin de s'exercer en matière d'évaluation, quelques biens seront analysés et puis évalués. C'est une phase pratique que nous allons aborder, à l'instant. Pour cela, nous allons choisir un échantillon composé de la vieille ville de Touggourt ; représentant les ensembles construits et la Grande Mosquée de Touggourt. C'est un exemple sur les constructions isolées et d'importance religieuse.

A- Le noyau d'origine de Touggourt : Ksar ou Médina ?

Dans quel cas une agglomération peut être considérée comme ksar ou comme médina dans l'esprit de ses habitants? Quels sont les caractéristiques qui déterminent cette appellation? Et à quelle catégorie Touggourt appartient-elle?

Dans le langage habituel "ksar" est un terme qui s'applique à une agglomération saharienne quelconque qu'elle ait ou non conservé ses remparts (1), située le long des voies de communication qui, depuis des millénaires, ont permis de féconds échanges entre la côte méditerranéenne et l'Afrique subsaharienne (2). Si la fonction essentielle d'un ksar est d'être agricole(3), la "médina" quant à elle, est un système urbain cohérent où les différents réseaux se complètent.

D'après J.-L. Biget et J.-C. Hervé, le trait fondamental de la structure de la ville arabe traditionnelle (médina) est la séparation très marquée entre zone publique centrale à caractère économique et religieux caractérisée par un réseau de rues plus ou moins larges convergentes vers les portes de la ville et les zones privées résidentielles mises en évidence par un réseau ramifié de ruelles acheminant le plus souvent vers des impasses (4).

L'autre caractéristique de la médina est la double radio-concentricité des activités économiques et résidentielles en auréoles successives des plus riches et plus spécialisées situées, au centre, aux plus pauvres et plus encombrantes reléguées à la périphérie. Un échelonnement basé essentiellement sur des inégalités sociales religieuse, ethnique, ou de métier. Malgré la prédominance de la maison à cour centrale dans les zones d'habitat, les différences sociales persistent et se traduisent par les dimensions, l'existence ou non d'étages, l'organisation intérieure, la décoration, etc.

Eugène WIRTH, quant à lui, a fait de la présence des marchés et lieux d'échange la caractéristique la plus certaine de la ville orientale sinon la caractéristique unique(5).

Si la médina offre toute une gamme de spécialistes de l'artisanat qui n'est pas très répandue au ksar, tels que les maçons, menuisiers, cordonniers, forgerons et bijoutiers...etc, également, des plaisirs et des distractions: les hammams, les cafés et les jeux, le ksar, de par sa vocation agricole, ne possède pas cette population d'échanges, sauf, éventuellement, les quelques commerçants nécessaires à la collectivité. Le groupe vivant de l'artisanat n'est représenté que par les femmes et non par des spécialistes qui fabriquent et vendent. En fait, la distinction entre ksar et médina est surtout fondée sur une différence du point de vue économique et structure sociale (6).

(1): Facteurs de l'agglomération de l'habitat en milieu saharien. Etude d'un cas N'Goussa, A.ROMEY, Alger, 1979, p: 2

(2): Les ksours du Sahara algérien: un exemple d'architecture globale, Pietro LAUREANO, Icomos n°3, 1987, p:24

(3): ROMÉY, op. cit, p: 3

(4), (5): Panoramas urbains. Situation de l'histoire des villes ; J.-L.Biget & J.-C. Hervé; Fontenay/saint-cloud, ENS, 1995, pp 309-336

(6): ROMÉY, op. cit, p: 3

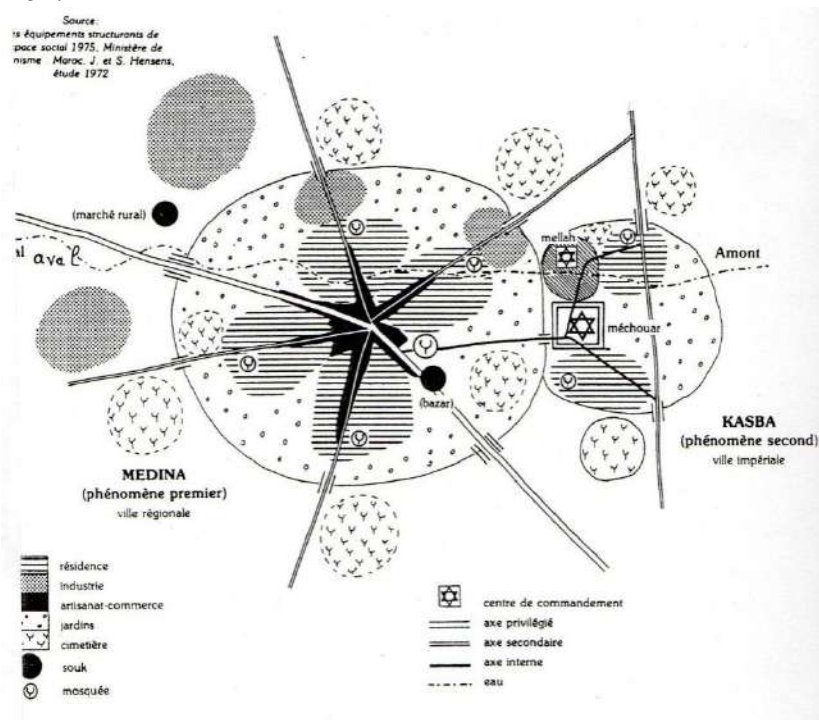
Qu'en est-il de l'agglomération de Touggourt?

Si nous reprenons, un à un, les caractères relatifs aux médinas, dans le modèle présenté par Michel Van der Meerschen(1), et les comparons au plan de la ville de Touggourt, établi en 1875 par les français, nous pouvons remarquer que Touggourt s'en rapproche sur plus d'un point tout en conservant une assise agricole qui subvenait aux échanges commerciaux, à grande échelle.

Le modèle des médinas maghrébines:

La médina se présente comme une enceinte percée de portes. Ces portes sont reliées entre elles à la grande mosquée centrale par des voies principales. Ici, la circulation est publique. Les souk voisins de la mosquée, épaississent le centre urbain et vont provoquer des inflexions, des fourches, des doubléments de voies. La citadelle, située en périphérie nécessite un nouvel accès qui la dessert. La zone industrielle, située elle aussi en périphérie, suscite une voirie autonome tangente permettant de desservir sans passer par le centre. D'autres tangentes peuvent apparaître pour relier de portes entre elles.

Dans la médina, à chaque fonction correspond un type de circulation plus ou moins publique ou privée. Le modèle de réseaux est un faisceau radial centré sur la mosquée qui est souvent appliqué au Maroc et à Marrakech en particulier. En Tunisie, le cadastre romain influence l'urbanisme musulman.



PL36- Principes et structure de la ville marocaine (médina) précoloniale

Source: Les médina maghrébines; Michel Van der Meerschen, 1987. p: 62

(1): Les médinas maghrébines, Michel Van der Meerschen, UNESCO, 1987, p: 64

Les caractéristiques fondamentales de la médina (1):

1) La grande mosquée:

La destination privilégiée dans la médina est la grande mosquée, lieu obligatoire de la prière du vendredi. Elle est située généralement au centre de la cité, on y accède par des voies principales qui vont des portes de la cité jusqu'à elle. Son rôle dépasse celui d'un simple oratoire, c'est le centre socio-politique de la communauté, son lieu de rassemblement à l'intérieur des murs. Elle joue donc, à la fois, le rôle du "temple" et du "forum, dans le même espace parfois élargi par la cour de la mosquée (çahn). Il lui arrive de cumuler, aussi, les fonctions d'enseignement, de bibliothèque et de justice.

2) La citadelle:

En dehors du M'zab où le pouvoir appartient aux citoyens, la casbah est un élément constamment présent dans les médinas. Siège du pouvoir, elle est toujours en bordure des remparts souvent sur une hauteur stratégique, lorsque le relief le permet, souvent aussi autonome. Elle est le dernier bastion fortifié de la cité en cas d'agression. Elle protège aussi le souverain ou le gouverneur des possibles soulèvements populaires internes.

3) Les souks:

C'est la structure la plus caractéristique de la cité musulmane. Les souks sont, en général, situés dans une zone centrale voisine de la grande mosquée. Le prolongement naturel des souks sont les *souïqa*, ce sont des linéaires commerciaux le long des voies principales et qui parfois se prolongent jusqu'aux portes de la ville. Les marchés hebdomadaires où se font les échanges ville-compagne sont situés près des portes, à l'intérieur ou à l'extérieur des remparts.

4) Les remparts:

Chaque médina est fortifiée par une enceinte de remparts percés de quelques portes dont l'architecture militaire est particulièrement soignée. Au Maroc, le bâti est directement accolé à la muraille. En Tunisie, en revanche, on a souvent ménagé un chemin intérieur de ronde.

L'enceinte est percée de portes qui sont reliées à la grande mosquée centrale par des voies principales.

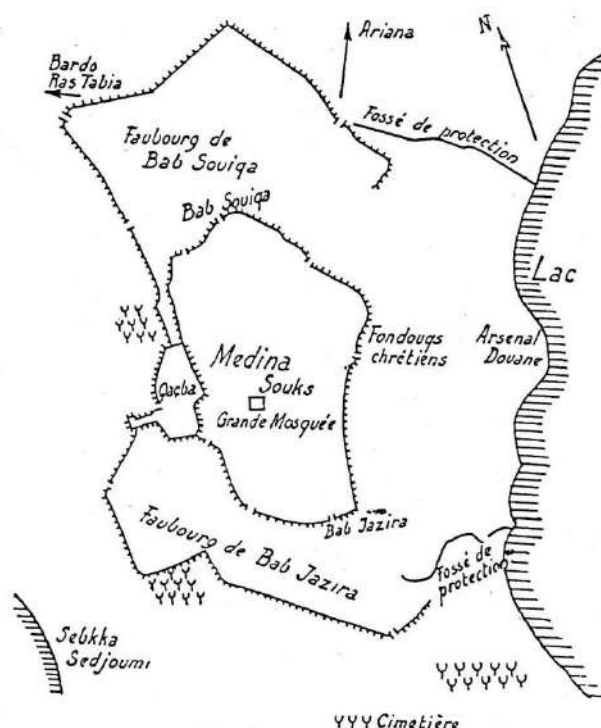
5) L'habitat et la hiérarchisation de l'espace:

Dans la médina, le quartier est une unité urbaine qui possède son identité. Il possède un équipement urbain autonome: mosquée, école coranique, bain maure, four à pain et boutiques. Il est composé de plusieurs derb. Le derb est l'unité de voisinage inférieure. Il a une forme d'arête de poisson déformée, il se termine en impasse. La circulation, à l'intérieur du derb, est semi privée, n'y ont accès que les habitants ou leur proches. Il y a des quartiers pauvres et riches, mais la ségrégation n'est jamais systématique: la maison du riche voisine celle du pauvre car leurs activités sont directement complémentaires.

(1) Michel Van der Meersch, op. Cit. Pp: 16-77

Quant au parcellaire, la structure de la maison amène à une parcelle carrée. Mais elle peut s'adapter à toutes les déformations dans la mesure où la cour entourée des pièces principales peut s'insérer dans les limites fixées. Le parcellaire n'indique pas nécessairement la division des volumes bâtis. Il n'est pas rare que les volumes se chevauchent à l'étage.

Les maisons ont des caractéristiques communes: l'entrée dans un coin de la maison, le woust-ed-dâr, patio central, est toujours protégé par une chicane qui interdit la vue directe. Le woust ed-dar est omniprésent ainsi que la pièce noble. Le portique est presque généralisé. Il existe parfois avant la chicane, une pièce ou un appartement pour les hôtes.



PL37- Plan de Tunis

Source: Michel Van der Meersch, op. Cit, p: 15

L'agglomération de Touggourt:

La vieille ville de Touggourt, bâtie sur un terrain incliné vers le sud-est qui se raccordait au plateaux environnant dans toute la région occupée par les sables, était en forme de cercle légèrement aplati, avec la mosquée principale comme centre. Elle était entourée d'un fossé rempli d'eau qui avait 7 mètres de largeur environ (1). Les maisons qui avoisinaient le fossé se reliaient entre elles de manière à former une enceinte continue à laquelle on n'accédait que par deux portes ouvertes, au nord-ouest "bab es-salem" et au sud-est "bab el-khadra" (1), en traversant sur des ponts en bois le fossé. Une troisième porte, appelée « Bab-el-Ghadr », établissait une communication directe entre la Casbah où demeuraient les Cheikh et l'extérieur. Cette porte était seule ouverte en cas d'hostilités avec les nomades ou les populations voisines.

"Touggourt, qui a la forme circulaire est entourée d'un fossé jadis plein d'eau, au dessus duquel est un mur d'enceinte de 2mètres50 d'élévation, flanqué de petites tours espacées de 60 mètres environ l'une de l'autre. Ces tours de 3 mètres de côté n'ont guère plus d'un mètre au dessus du reste de l'enceinte. Elles sont garnie d'un petit étage intérieur de façon qu'elles pourraient renfermer un double rang de défenseurs. Cette fortification primitive en grossière maçonnerie gypseuse est percée de trois portes dont l'une donne accès dans la Kasba, située sur le bord sud-ouest de l'enceinte" (2)

A l'entrée de la ville, on trouvait les services collectifs : deux principales mosquées, el-Malékia et la grande mosquée, lieux de culte et sièges d'assemblées et de services communautaires dont les minarets étaient construits en brique de terre cuite.

D'après A.BERBRUGGER, la principale mosquée de Touggourt s'appelle "Djemââ-el-Azzabia". Il dit: " cette expression est généralement connue et employée dans notre Sahara. La principale mosquée de Touggourt porte encore le nom de Djemââ-el-Azzabia. Le chef du pays, cheikh Abd-er-Rahmane ben Djellab m'a dit, en 1850, qu'à l'époque où les Béni Mzab dominaient dans le sud, leur lieu principal de prière à Touggourt se trouvait sur l'emplacement de la grande mosquée actuelle" (3). D'où l'appellation de "Azzabia"

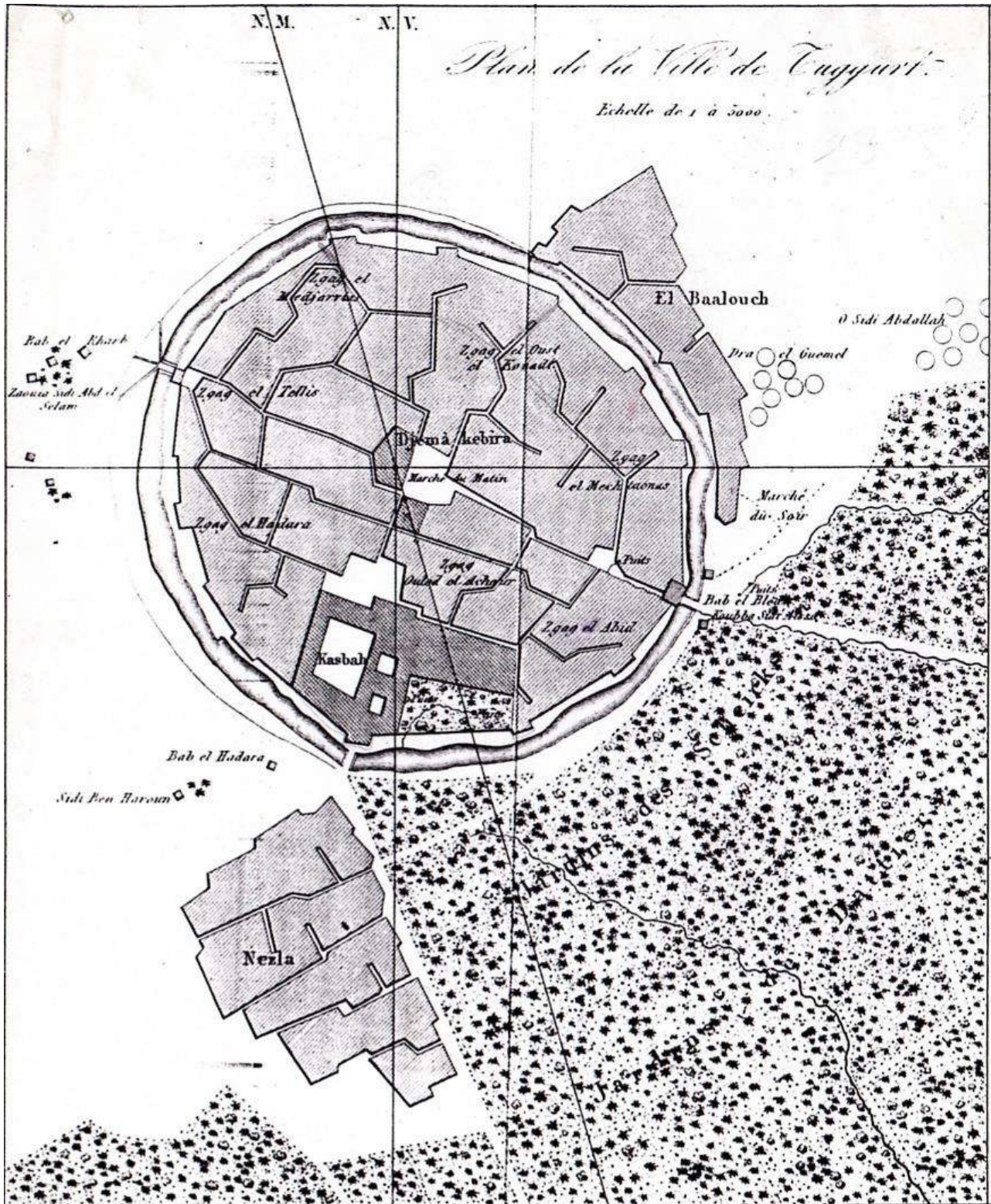
L.Charles FERAUD, un militaire qui accompagnait les troupes françaises, lors des premières conquêtes, nous communique une description des deux principales mosquées de Touggourt: " La grande mosquée de Touggourt est sans contredit, la construction la plus remarquable de ce genre non seulement de l'oued Righ mais de tout le Sahara constantinien. Elle est l'œuvre d'architectes tunisiens. On y voit des cadres de portes et des colonnettes en marbre blanc que l'on a tirées à grands frais de Tunis. Le mur de la façade est revêtu de carreaux de faïence vernie. Près de la grande mosquée, se dresse le minaret en briques cuites d'une grande solidité, ayant appartenu à la vieille mosquée en ruines et qui porte les marques des boulets que lança contre elle l'artillerie de Salah Bey" (4)

(1): Histoire des Sultans de Touggourt et du Sud Algérien, L.Charles FERAUD, G.A.L, Alger, 2006, p: 19

(2): FERAUD, op. cit. p 16

(3): "Histoire des berbères..." Ibn Khaldoun, GEUTHNER, vol:VIII. p 203.

(4): L.Charles FERAUD, op.cit., p: 18



PL.38-Plan de la ville de Touggourt, 1875
Source : Agence cadastrale de Touggourt

Ces deux mosquées ouvrent sur une grande place *rahbet soufa (marché du matin)*. C'est un carré d'environ 40 mètres de côté (1). A partir de cette place, une galerie de boutiques hanout s'échelonnent le long de la voie principale qui mène jusqu'à la porte est de la ville *bab el-bled (bab khadra)* où se tient le grand marché en plein air. C'est ici que viennent les caravanes venant du Soudan, du Tell, de Tunis et du Maroc livrer leurs marchandises en échange de dattes et autres produits.

La casbah qui ne différait guère des habitations ordinaires que par son étendue, était située au sud ouest de Touggourt. Une description plus ou moins précise de cette demeure nous est parvenue par L.Charles FERAUD qui d'après son récit, a visité les lieux:

"L'enceinte de la Kasba forme un rectangle de 45 mètres sur 50. En y entrant par la porte de la ville, qui est défendue par un tambour, on se trouve sur une petite place ayant à sa droite et devant soi des bâtiments qui servent d'écuries. Sur la face que l'on a à gauche, s'ouvre la porte conduisant à l'intérieur, si l'on suit le chemin qui aboutit perpendiculairement à la façade, mais à peine entré, on voit un deuxième couvert prenant à droite et aboutissant à une petite cour de forme à peu près triangulaire. Au sommet du triangle, on rencontre la porte appelée bab el-Gheder, qui s'ouvre sur le fossé Bab-el-Gheder ... Le passage conduisant de la cour d'entrée à l'intérieur de la Kasba, aboutit d'abord à une autre cour carrée qui, sur trois façades, est entourée des appartements des anciens cheikhs ou sultans de Touggourt. Ces appartements, au nombre d'une vingtaine environ, sont au second étage; c'est un dédale de petites chambres où la lumière pénètre à peine, correspondant entre elles par des corridors sombres ou séparées par des pièces non couvertes; des escaliers étroits communiquent avec les chambres du rez-de-chaussée, ainsi qu'avec les petites cours intérieures et le jardin. De nombreux murs de refend diminuent la portée des poutres de palmiers qui soutiennent les terrasses. Quant au jardin qui est tout petit, il contient quelques arbres fruitiers et beaucoup de rosiers"(2)

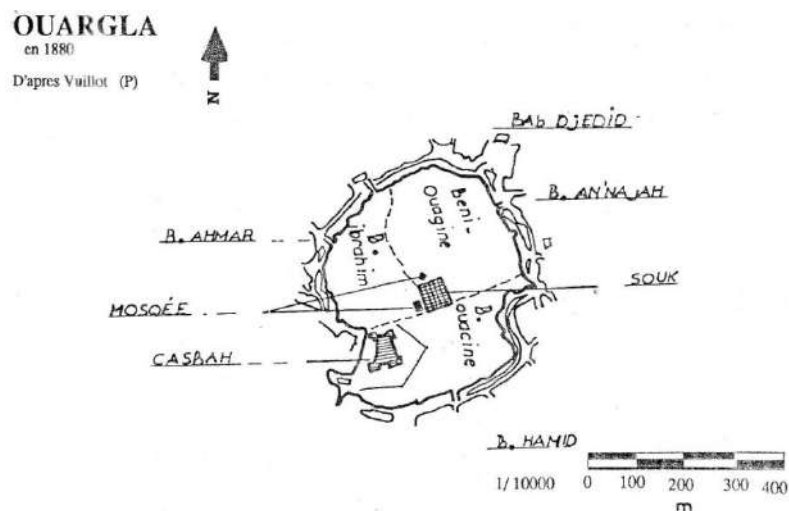
De cette description, on peut noter que hormis l'enceinte qui protégeait toute l'agglomération de Touggourt, la casbah était dotée d'une deuxième muraille flanquée de tours. Le jardin également avait son enceinte. Ce ne serait-il pas l'*agdel* de la médina de Marrakech?(3). Que les multiples chambres s'organisaient autour d'une cour centrale et qu'elle était à étage.

Ce type d'édifice, on le retrouve au ksar de Témachine, situé à 10 km au sud de Touggourt et également à Ouargla et à N'goussa. Cependant, le ksar de Béni Abbès, dans la Saoura ou ceux du M'zab n'en possèdent pas.

(1): Histoire des Sultans de Touggourt et du Sud Algérien, L.Charles FERAUD, G.A.L, Alger, 2006, p: 16

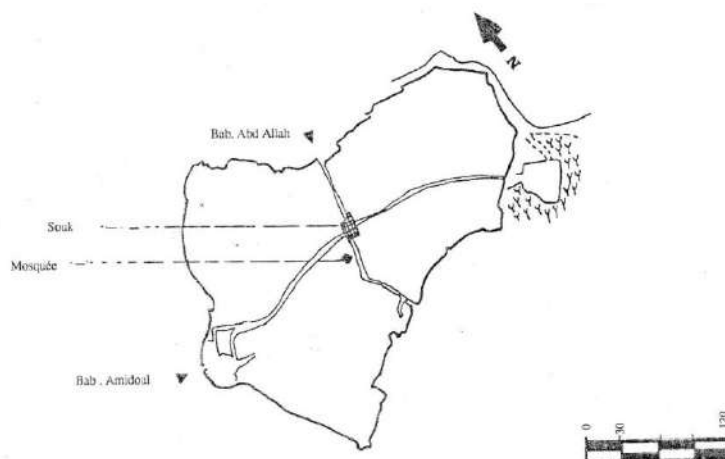
(2): L.Charles FERAUD, op.cit, pp: 16-18

(3): Les médinas maghrébines, Michel Van der Meerchen, UNESCO n°12, 1987, p: 47



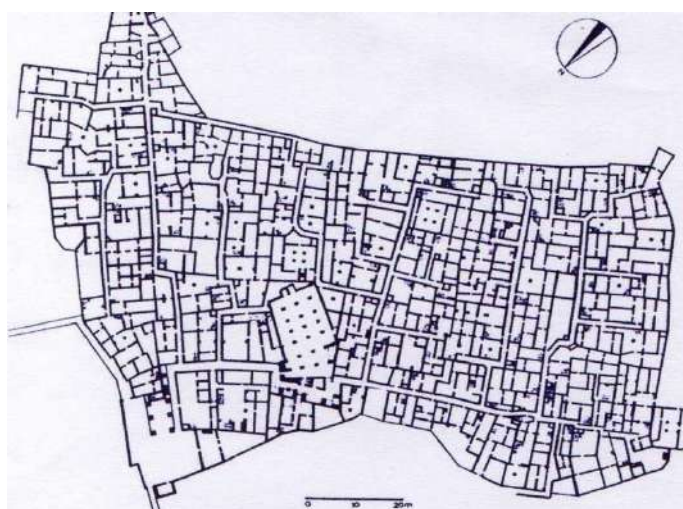
PL.39- Ouargla en 1880

Source : Espace & Société, B.BENYOUCEF, Alger, p: 148



PL.40- MELIKA (Ghardaïa)

Source : B.BENYOUCEF, op. cit. p: 147



PL.41-Le Ksar de Béni Abbès;

Source : Un village du Sahara algérien: Béni Abbès,
F. CRESTI, G.AMADEO, Napoli, 1988.

Hormis la Casbah des sultan, à Touggourt, il y avait environ six quartiers: z gag el Mestaouas, z gag el Oust, z gag el Medjarrias, z gag el Tellis, z gag el Hadara, z gag ouled achour et z gag el Abid.

A. BERBRUGER nous dit: *"ainsi à Touggourt, par exemple, les Béni Mansour se considèrent comme les vrais Rouagha et ils appellent étrangers les mestaoua qui ne sont séparés d'eux que par la rue qui va de bab el-khodra à baba bd-es-salem..."*(1)

A Touggourt, les parcours vers l'intérieur formaient une trame radioconcentrique dont le centre se trouve au niveau de la grande mosquée. Le système viaire se conforme à une hiérarchie spatiale très prononcée. En effet, depuis un espace public qu'était la place *rahba*, la mosquée ou le souk, on empruntait un système de rues, *z gag*, curvilignes (circulaires) (2) ou convergentes dont la largeur n'excédait pas les 2,50 mètres. Une fois empruntée une rue, des passages plus étroits et s'achèvent en cul de sac s'offrent, à nous. Au bout de ces impasses, on retrouve les habitations; espace privé par excellence. A proximité des lieux de culte, et à l'intersection des ruelles, on trouve souvent des bancs (*doukana*) qui sont aménagés, là, pour s'y reposer, discuter et même pour y faire la sieste, pendant les mois torrides. L'aménagement prévu, dans ces lieux, qualifiait cet espace de "public" ou "semi-public".

" Comme toutes les villes orientales, Touggourt renferme une infinité d'impasses étroites et couvertes sur lesquelles s'ouvrent les portes des maisons. Toutes ces rues sont obstruées par des bancs maçonnés qui rétrécissent la circulation de telle sorte que deux chevaux au plus peuvent y passer de front" (3).

A l'entrée de la maison, on trouve une skifa en chicane et une pièce accolée qu'on appelle bit skifa réservée à l'accueil des invités. Au centre de la maison se trouve la cour (*houch*) entouré sur un côté ou plus d'une galerie d'arcades (*sabat*). Autour de la cour centrale, s'ouvrent de petites pièces à multiples fonctions qu'on appelle *makhzen* qui jouent le rôle d' espace pour dormir, d'entrepôt pour dattes , de cuisine ou de séjour. Souvent y sont aménagés des *kanoun* (cheminées), niches et espaces de rangement. Généralement, pour aller à la terrasse, on doit traverser un escalier droit se trouvant dans la cour. A ce niveau, on trouve une chambre ou deux qu'on appelle *ghorfa*. Sous les escaliers sont aménagés des abris pour animaux.

La plupart des maisons étaient construites en terre. Cependant, celles des riches et la Casbah, étaient bâties en moellons de plâtre reliés par un mortier formé de plâtre cuit et de sable fin.

"Les maisons de Touggourt sont bâties en brique de terre (toubas) séchées au soleil; celles des riches, en moellons de marne calcaire et argileuse; la Kasba et une partie de l'enceinte, avec de la marne calcaire qui est plus solide que l'argileuse" (4)

(2): "Au M'zab, le réseau voyer est radioconcentrique. Les voiries circulaires correspondent probablement à d'anciens remparts"

Les médinas maghrébines, Michel Van der Meerchen, UNESCO, n°12, 1987, p: 72

(3): L.Charles FERAUD, op.cit, p: 16

(4): L.Charles FERAUD, op.cit, p: 19



PL.42- Plan d'un îlot à Touggourt (Rez-de-chaussée),
Source : P.O.S de Mestaoua, BET A&T, 1998

- Les Ilôts:

Les ilôts étaient, généralement, orientés vers le centre géométrique et spirituel qu'était la grande mosquée. D'où leur forme concave avec une irrégularité dans les dimensions et les tailles.

-Les Parcelles:

Les parcelles étaient des espaces privés à caractère purement résidentiel exception faite aux édifices religieux qui étaient des biens "habous" à caractère public.

L'imbrication des parcelles obéissait, souvent, au tracé des rues de desserte intérieures (contournantes ou convergentes) d'où leurs formes diversifiées et mêlées les unes aux autres.

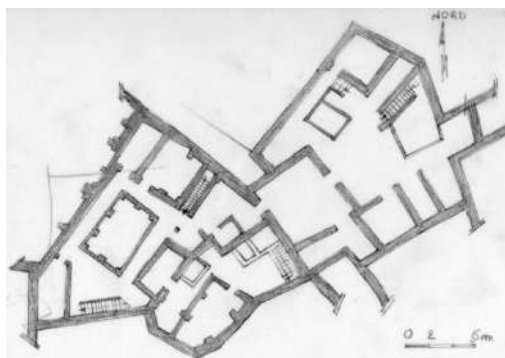
Quant aux types de crenelage, on trouvait un premier horizontal, déduit des partages (division de la parcelle mère en plusieurs autres petites parcelles) ou extensions liés à l'héritage. Le second, situé verticalement, produit lorsque certaines parcelles avaient une prise sur la voie piétonne, de façon que la parcelle délimitée au rez-de chaussée n'était pas la même au niveau de l'étage. La taille des parcelles se différenciait d'une unité à une autre. Ce qui avait eu comme conséquence, la complexité du réseau parcellaire et la création de galeries et passages couverts.



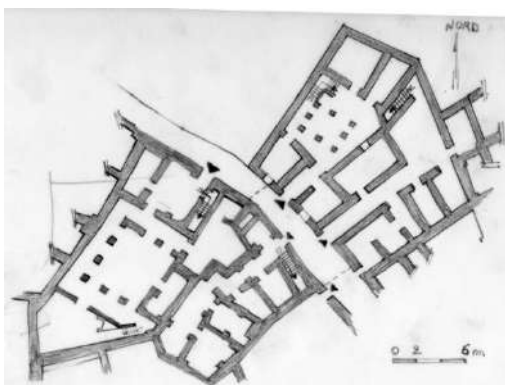
PL.43-Plan d'un îlot à Touggourt (terrasse),
Source : P.O.S de Mestaoua, BET A&T, 1998

Les habitations présentaient, à l'intérieur, des galeries à arcades et de nombreux murs de refond, destinés à diminuer la portée des coupoles ou bien des troncs de palmiers qui supportaient les terrasses. La construction des coupoles épousait le système de coffrage constitué par une croisée de nervures de palmes qui prenait appui sur les piliers ou sur les murs porteurs. Les coupoles étaient beaucoup plus conçues dans les mosquées que dans les maisons. Pour enduire les murs, on utilisait du sable argileux du lait de chaux blanc qui étaient renouvelés périodiquement.

La complexité décrite ci-dessus s'avérait, aussi, une réponse à l'aspect climatique. Le principe d'accolement permettait d'emmagasiner la chaleur en temps froids et la fraîcheur en temps chauds. Un principe de bio climatisation très efficace si l'on se réfère à l'ambiance pouvant régner dans les lieux, dès lors. Les vents et les tempêtes de sable, très fréquents dans cette région, n'avaient de prise ou d'influence sur ce type d'organisation. Ce fut, aussi, une réponse à un mode de vie sociale très communautaire basé sur les ententes mutuelles et le bon voisinage des habitants.



PL.44-Dar Benouna, Plan du 1^{er} étage



PL.45-Dar Benouna, Plan du rez-de-chaussée



PH.28- Dar Benouna au ksar de Touggourt,
Vue sur galeries patio (Photo SS, 2011)

En conclusion, l'agglomération de Touggourt, malgré qu'elle se rapproche sur plus d'un point des caractéristiques principales des médinas, elle conserve son caractère ksourien dans l'habitat.

B - La Grande Mosquée de Touggourt :

La grande mosquée de Touggourt semble se rattacher à plus d'un point aux édifications et à l'art mérénide. Elle est très représentative de cet art, dans la partie orientale du Sahara algérien. Elle a été bâtie par un des Béni-Djallab, sultans de Touggourt, des chefs Mérénides qui sont venus là fonder leur dynastie, au XVème siècle.

- Fondation

Une inscription portée sur une plaque de marbre placée au dessus de la porte d'entrée nord de la salle de prière, situe la fondation de la grande mosquée de Touggourt en 1220 de l'Hédjire par le Cheikh Ibrahim Ben Ahmed Ben Mohamed Ben Djallab .

L'inscription :

(بسم الله الرحمن الرحيم , و صلى الله على سيدنا محمد كمل بناء هذا المسجد و عظم بحول الله و حسن عونه على يد من أسس بناءه بتقوى من الله و رضوانه الأمير الأسعد و الأمين الأرشد قاصدا به وجهه الله الأكرم الشيخ إبراهيم بن محمد بن جلاب سنة 1220 هـ عشرين و مئتين و ألف و بالله التوفيق)

- Plan et Dimensions :

En ce qui concerne les dimensions de la Grande Mosquée de Touggourt, nous avons relevé celles-ci :

- **La mosquée :** largeur : 45,76 m ; profondeur : 26,00 m (la salle de prière des femmes n'est pas incluse)
- **La salle de prière :** a une forme presque carrée de 26 m environ de côté ;
- **Les nefs et les travées :** la salle de prière compte huit nefs perpendiculaires au « Mih'râb » et huit travées. La nef extrême sud est plus large que les autres.

Les nefs sont supportées par des rangées de piliers larges ayant environs un (01) mètre de côté. Les rangées de piliers s'arrêtent à deux travées du mur de la Qibla pour définir un carré de deux travées de côté en avant du « Mih'râb ». Le carré supporte une coupole.

- **La cour :** Elle a une forme carrée de 11,00 à 12,00 mètres de côté. Une galerie large d'une travée la borde des côtés nord, ouest et sud. Par contre du côté est, la galerie semble avoir été à deux travées qui ont été murées par la suite pour contenir des espaces annexes à la mosquée.

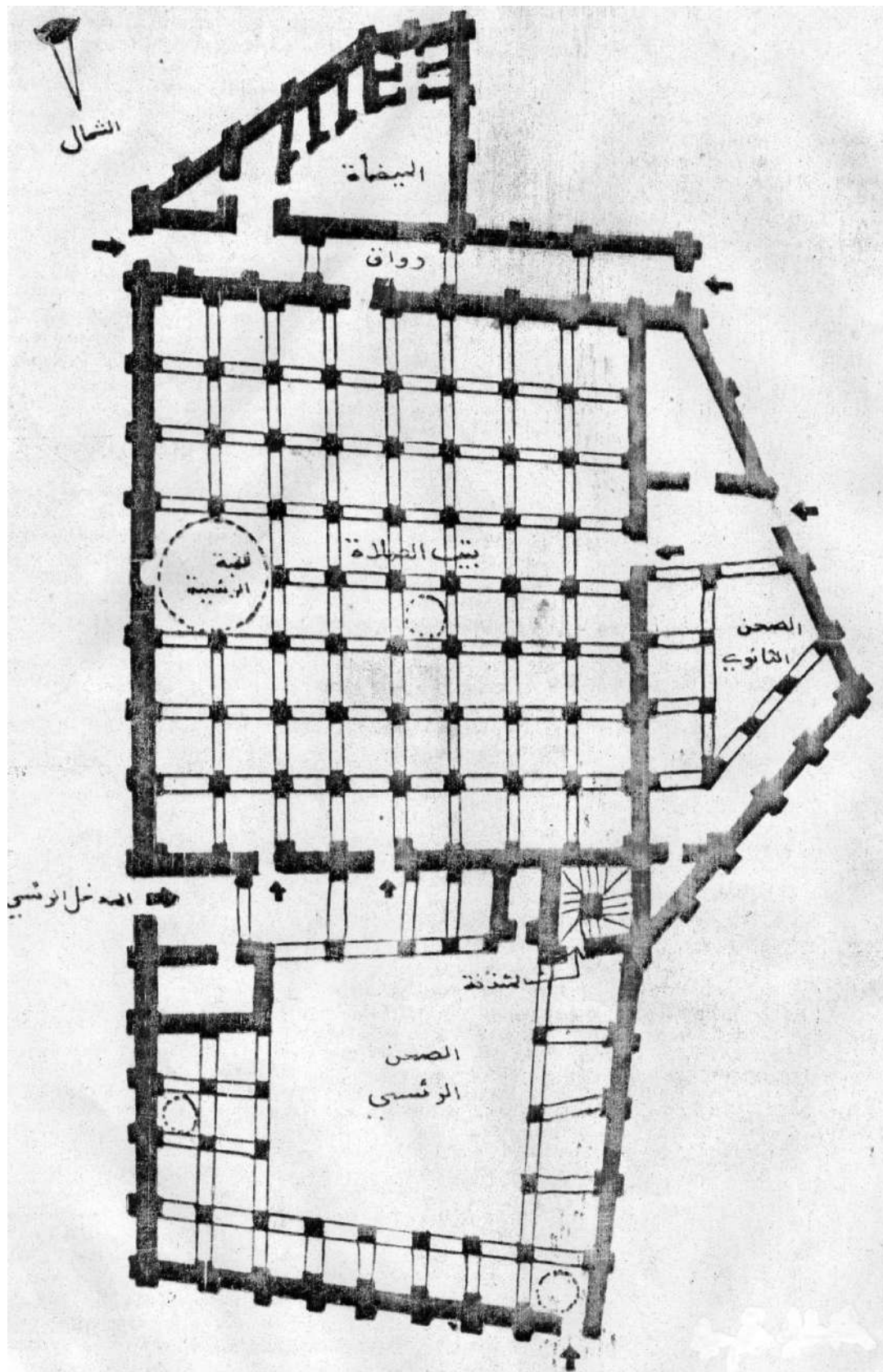
- Les organes de support :

* **Les piliers :** nous trouvons des piliers en « T » à section carrée de un (01) mètre de côté.

La version selon laquelle des colonnes en marbre avaient été ramenées de Tunis, par un long attelage de chameaux ne se trouve nullement corroborée à travers le relevé de la dite mosquée. Peut-être s'agissait-il seulement des deux petites colonnes sur lesquelles repose l'arc du « Mih'râb » ?

***Les arcs :** Ce sont des arcs de plein cintre outrepassé.

- **Le Mih'râb :** a une niche de section curviligne surmonté d'une demi-coupole lisse.



PL.46-Plan initial de la grande mosquée de Touggourt, d'après mr Abdelaziz Chahbi,

- Analyse :

C'est une construction de grandes dimensions 42 x 46 m comme presque la majorité des monuments mérinides en Algérie. A titre d'exemple : la mosquée de Mançûra à Tlemcen mesure 60,00 m de largeur et 85,00 m de profondeur ; Celle de Sidi Abou Medienne et de Sidi H'alwi ont pour dimensions respectives 18,90 x 28,45 m et 17,40 x 27,50 m (1).

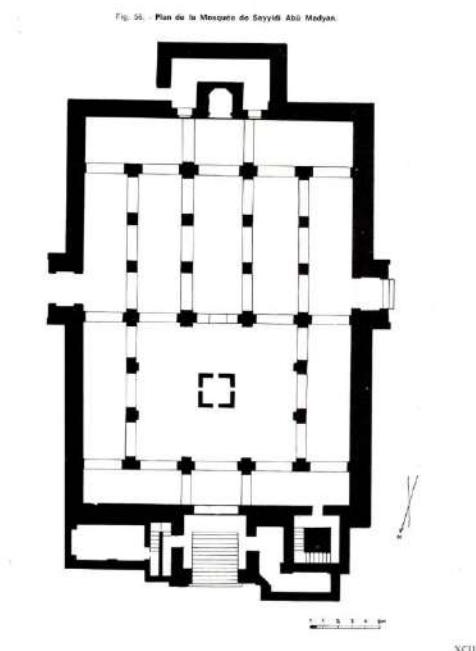
Cependant et pendant que les mosquées mérinides se présentent à nous comme des constructions plus profondes que larges, la grande mosquée de Touggourt est plus large que profonde. De ce fait, se rapproche-t-elle pas, sur ce point, des mosquées almoravides ? Un rapprochement qui va se concrétiser aussi à travers le fait qu'elle est construite sur des nefs perpendiculaires au mur de la Qibla supportées elles-mêmes par des piliers de type almoravide ?

Par la suite, la grande mosquée va réitérer un rapprochement avec l'art mérinide lorsqu'elle présente une cour carrée alors que les cours almoravides étaient rectangulaires.

On accède à la cour par une porte principale située dans l'axe du Mih'râb. C'est une porte en avant-corps à un seul décrochement comme celle de Sidi H'alwi à Tlemcen. Les portes précédant un porche ou un avant-corps est une particularité des mosquées mérinides et elle ne se trouve dans aucune autre mosquée antérieure à cette période.

Les influences Mérinides vont s'étendre jusqu'au décor. La coupole présente une riche décoration sur du plâtre avec des motifs géométriques très abondants. Les formes qui reviennent le plus souvent sont le cercle, le carré, le losange et les étoiles à six et huit pointes.

Les formes composées ou juxtaposées présentent à nous une riche et belle décoration. Aussi, un exercice fin et attentionné travaillé sur du plâtre.



PL.47-Plan de la mosquée de Sidi Abou Medienne à Tlemcen
Source : R.BOUROUIBA, L'art religieux musulman en Algérie, Alger 1983. fig. XCIII

(1): « L'art religieux musulman en Algérie », Rachid BOUROUIBA, S.N.E.D. Alger 1983. p : 250

Le décor végétal, comme à l'époque mérénide, ne fait qu'une timide apparition. On retrouve ses traces uniquement sur les carrés de faïence dont le mur de la « Qibla » et le mur nord donnant sur la cour sont parés.

Le décor du minaret :

A l'image des minarets zyanides et aussi ceux édifiés par les Almohades, le minaret de la grande mosquée de Touggourt est décoré sur toutes ses faces. On y trouve deux panneaux rectangulaires légèrement défoncés où s'inscrivent trois arcs brisés. Quant au lanternon, il est constitué de quatre supports à section carrée liés par des arcatures et coiffé d'une coupole.

Le minaret de Touggourt est différent de celui de Témachine qui présente une tour parée, sur toutes ses faces, par un panneau à réseau losangé.

Une autre influence non moins tangible est saisie dans la grande mosquée. Il s'agit des influences zyanides. Elles sont décelées, principalement, à travers le minaret qui, comme dans les mosquées abdelwadides (zyanides) est quadrangulaire et de hauteur moyenne. Il se compose d'une tour et d'un lanternon. C'est donc un minaret à deux étages dont la tour va vers le haut en gardant les mêmes dimensions. De ce fait, la silhouette du minaret se rapproche beaucoup de celle des abdelwadides qui eux mêmes se sont inspirés des almohades.(1) La tour principale est divisée en deux parties par une assise de briques.



PH.29-La Grande Mosquée de Touggourt; carreaux de faïence (photo SELAMI, 1994)



PH.30-Le minaret de la grande mosquée de Touggourt ;
Photo : SELAMI / Date : 1994

(1): « L'art religieux musulman en Algérie », Rachid BOUROUBA, S.N.E.D. Alger 1983. p : 186

6.2.2- Evaluation par cotation :

Aujourd'hui, on s'intéresse davantage à la conservation ou préservation des bâtiments historiques. Beaucoup de vieux bâtiments échappent à la démolition et se voient restaurés au lieu d'être remplacés, et ce, pour plusieurs raisons : il y a une prise de conscience de la nécessité de sauvegarder le meilleur de notre patrimoine ; on convient que certains vieux bâtiments se prêtent à de nouvelles vocations. Ensuite, dans l'actuel climat économique la rénovation ou la restauration coûte dans la plupart du temps moins cher qu'une nouvelle construction et nous pensons que la destruction de ressources réutilisables est équivalent à un gaspillage comme l'allure et la répartition de l'espace intérieur des vieux bâtiments pourraient nous plaire tout simplement. Donc, d'importants biens historiques peuvent être sauvegardés grâce à leurs qualités patrimoniales que se soit architecturale, esthétique, historique ou économique, etc qu'il faudra évaluer.

Nous disposons désormais de plusieurs façons de sauvegarder les bâtiments. La meilleure est celle qui assure une protection à long terme planifiée en l'occurrence le classement (1) que l'on pourrait qualifier de conservation préventive. D'importants bâtiments historiques peuvent être sauvegardés grâce à des lois, à des règlements de zonage ou à des stimulants économiques avant qu'une sérieuse menace de démolition ou de dégradation ne pèse sur eux.

Bien que la méthode de planification de la conservation diffère d'un pays à un autre, elle comporte habituellement les trois étapes suivantes : relevé, évaluation et politique.

Le relevé : qui comprend une étude sur le terrain et une recherche approfondie peut être fait par une institution administrative, historien ou architecte, association locale, expert –conseil ou toute personne intéressée.

L'évaluation : les résultats du relevé sont ensuite communiqués à un organisme composé de spécialistes pour évaluer chaque bâtiment ou secteur et de juger son importance architecturale et historique. C'est l'évaluation.

La politique : les recommandations de cet organisme basées sur les données du relevé et sur l'évaluation sont, ensuite, présentées aux membres d'une administration. Ces derniers élaborent ensuite la politique voulue pour sauvegarder les bâtiments jugés dignes de l'être et classent sites historiques les bâtiments ou les secteurs ayant une importance particulière.

La seconde étape qu'est l'évaluation représente un élément essentiel du processus de conservation. L'évaluation peut se résumer à l'action simple et rationnelle d'établir des critères, de juger les bâtiments en fonction de ces derniers et de les classer d'après une échelle de cotes. C'est seulement alors que l'on pourra décider quels bâtiments devraient être conservés.

(1) : article 16 de la loi 98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine historique

Dans le manuel qui suit, nous décrivons une méthode simple et commode d'évaluation des bâtiments historiques facilitant le processus d'évaluation. Cette méthode préconisée par le canadien Harold KALMAN(1), expose soigneusement la façon de procéder en partant des critères pour arriver au jugement. Le but de l'application de cette méthode est de déterminer quels bâtiments de la localité de Touggourt ont le plus d'importance et méritent d'être préservés et pour quelles raisons, de démythifier le jugement de valeur architectural et de montrer que ce jugement peut se faire de manière rationnelle, objective et assurée

Principes de l'évaluation :

L'évaluation appelée aussi appréciation, jugement ou cotation est un exercice objectif qui détermine la qualité de quelque chose. C'est un processus courant de notre vie quotidienne : les enseignants donnent des notes aux élèves, les employeurs évaluent les candidats au travail, au marché, on choisit les meilleurs légumes ou fruits, les meilleurs athlètes gagnent des médailles, etc. Toutes ces évaluations se font généralement de la même façon : on établit des normes ou critères pour une classe particulière d'objets, ensuite, on juge les différents aspects de l'objet en fonction de chaque critère. Plus l'objet se rapproche des critères établis, meilleur il est jugé.

Néanmoins, l'évaluation peut rencontrer deux types de problèmes : on peut avoir affaire à un cas limite et les classificateurs peuvent ne pas s'entendre sur la note à donner. Comme les critères eux-mêmes pourront donner matière à controverse. Donc, avant d'entreprendre l'évaluation, il est indispensable de discuter et de s'entendre sur les règles à adopter afin de réduire au maximum les écarts, sachant qu'un changement dans les règles entraîne à coup sûr un changement de l'évaluation.

Evaluation des bâtiments :

L'évaluation des bâtiments quant à elle diffère à peine de celle faite dans le cadre des élèves ou des employés. Si l'on choisit des critères sûrs et acceptés par la majorité, si les données des relevés sont précises et aussi complètes que possible et si les évaluations sont faites consciencieusement par des personnes connaissant l'architecture et l'histoire de la région étudiée on pourra, alors, en toute sûreté coter les bâtiments en fonction des normes établies.

Si l'évaluation ou le classement est fait par des experts, architectes, historiens et historiens de l'architecture qui connaissent l'histoire de la région, il ne serait pas nécessaire de fixer ou d'imposer une méthode d'évaluation précise. Par contre si le classement est fait par des personnes moins expérimentées, et c'est généralement le cas, il vaudrait mieux exposer soigneusement la façon de procéder partant des règles pour arriver au jugement.

(1): Evaluation des bâtiments historiques; Harold KALMAN, Ottawa, 1979, pp: 13-21

La méthode d'évaluation architecturale la plus simple consiste, alors, à établir un ensemble de normes ou critères qui constitueront les valeurs absolues en fonction desquelles les différents aspects d'un bâtiment seront jugés. Ainsi, plus un bien répond aux critères retenus meilleure est jugée son importance.

Cependant, il est souhaitable de différencier divers types parmi les bâtiments importants. En d'autres termes répartition des bâtiments importants en plusieurs listes qui exige une méthode d'évaluation plus perfectionnée que celle qui n'offre deux choix. Pour pouvoir établir différentes classes de bâtiments importants il faut définir une liste assez longue de critères pour pouvoir évaluer chaque élément d'un bâtiment séparément et ce, en fonction de chacun des critères.

A chaque critère correspond une série de cotes verbales et l'évaluation globale se fonde sur une moyenne des cotes obtenues. Par exemple, un bâtiment qui reçoit la cote « excellent » dans au moins trois domaines sera peut-être classé dans la catégorie la plus élevée.

Dans ce cas, une échelle de quatre cotes convient le mieux, soit les cotes « excellent », « très bon », « bon » et « passable/Médiocre ». Les deux premières se situent nettement au dessus de la moyenne, la troisième correspond à la moyenne, quant à la dernière cote, elle signifie en dessous de la moyenne.

Il existe aussi une autre méthode d'évaluation c'est celle par points numériques. Cette méthode offre la manière la plus précise et la plus souple de bien évaluer les bâtiments. Des points numériques sont accordés aux diverses cotes verbales. L'évaluation globale en faisant la moyenne des points pour chaque critère sera d'autant meilleure que le total des points sera élevé.

Critères d'évaluation:

Au cours des années, divers critères d'évaluation des bâtiments ont été proposés. La liste qui suit offre un ensemble de critères utiles et détaillés pouvant être complétés. Elle contient vingt critères détaillés (style, construction, âge, etc.) regroupés sous cinq grands critères (architecture, histoire, etc.). La première colonne précise la définition des critères détaillés, la deuxième colonne donne une explication des cotes et la troisième est réservée aux commentaires.

Ces critères s'appliquent à l'évaluation des bâtiments qu'il s'agisse de bâtiments isolés, intégrés dans des quartiers historiques ou à des ensembles historiques.

Critère	Cote (verbale)	Commentaire
A-Architecture		
1- Style		
Spécimen remarquable, rare, exceptionnel ou ancien d'un style et d'une typologie architecturaux particuliers	E : Spécimen parfait ou extrêmement ancien s'il en existe beaucoup ; excellent spécimen s'il en existe peu. TB : Spécimen excellent ou très ancien s'il en existe beaucoup ; bon spécimen s'il en existe peu. B : Bon spécimen s'il en reste beaucoup P/M : Aucun intérêt particulier.	Idéalement, il faut comparer le bâtiment à autant d'autres bâtiments de style analogue si possible et l'évaluer en fonction des objectifs du concepteur. Le relevé permettra de savoir combien de spécimens existent
2- Construction		
Exemple remarquable, rare, exceptionnel ou ancien de l'emploi d'un matériau ou d'une technique de construction.	E : Spécimen parfait ou extrêmement ancien s'il en existe beaucoup ; excellent spécimen s'il en existe peu. TB : Spécimen excellent ou très ancien s'il en existe beaucoup ; bon spécimen s'il en existe peu. B : Bon spécimen s'il en reste beaucoup P/M : Aucun intérêt particulier.	Peut être évalué seulement si le spécialiste connaît bien la nature du bâtiment. Le relevé permettra de savoir combien de spécimens existent
3- Age		
Age en rapport à l'âge moyen des bâtiments de la région.	E Construit entre les dates : 1482 et 1552. TB Construit entre les dates : 1552 et 1854. B Construit entre les dates : 1854 et 1958 P/M Construit après la date : après la date 1958.	1482 : date du plus vieux bâtiment : Zaouia sidi-mhammed 1552 : date du 1^{er} siècle turque de Touggourt 1854 : date de la colonisation de Touggourt par les français 1958 : date d'établissement du plan du Sénatus Consulte

Critère	Cote (verbale)	Commentaires
4- Architecte		
Conçu ou construit par un architecte ou un constructeur ayant particulièrement contribué à la vie de la localité, de la région ou de la nation	E Architecte ou constructeur d'une importance particulière pour l'histoire de la localité, de la région ou de la nation TB Architecte ou constructeur de grande importance pour l'histoire de la localité, de la région ou de la nation B Architecte ou constructeur identifié et connu, mais n'ayant pas d'importance particulière P/M Architecte ou constructeur non identifié ou inconnu.	L'importance de l'architecte ou du constructeur doit elle-même être évaluée en fonction de critères rationnels. Voir commentaires 7
5- Conception		
Bâtiment particulièrement attrayant ou exceptionnel en raison de son excellence, de sa valeur artistique, de sa conception exceptionnelle, de sa composition, de sa réalisation ou de son décor.	E Excellente conception TB Très bonne conception B Bonne conception P/M Conception passable ou médiocre	
6- Intérieur		
Disposition des pièces, ouvrages de finition, exécution et/ou décor est/sont particulièrement attrayant(s) ou exceptionnel(s)	E Excellent travail TB Très bon travail B Bon travail P/M Travail passable ou médiocre	L'intérieur n'est pas toujours accessible. Le but de l'évaluation du bâtiment déterminera s'il faut évaluer son intérieur ou non

Critère	Cote (verbale)	Commentaires
7- Personnalité		
activités d'une personne, d'un groupe, d'une organisation ou d'une institution ayant particulièrement contribué à la vie de la localité, de la région ou de la nation.	E Personnalité, groupe, etc. de première importance intimement liés au bâtiment TB Personnalité, groupe, etc. de première importance vaguement liés ou personnalité d'importance secondaire, intimement liée au bâtiment. B Personnalité, groupe, etc. d'importance secondaire vaguement liés au bâtiment. P/M Bâtiment sans aucun lien avec personnalité importante ou groupe, etc.	L'importance de la personne, du groupe, de l'organisation ou de l'institution doit elle-même être évaluée en fonction de critères rationnels. Comme un certain recul s'impose, il faudra probablement remonter à une ou plusieurs générations au moins. Aux fins d'une évaluation municipale, l'importance locale a la même valeur que l'importance provinciale ou nationale
5- Evènement		
Evènement dans la vie de la localité, de la région ou de la nation	E Evènement de première importance directement lié au bâtiment TB Evènement de première importance vaguement relié au bâtiment ou événement d'importance secondaire directement lié au bâtiment B Evènement secondaire vaguement lié au bâtiment P/M Bâtiment sans aucune relation avec un évènement important	Voir commentaire 7
6- Contexte		
courants de l'histoire culturelle, sociale, politique, militaire, économique ou industrielle et l'illustrant particulièrement	E Tendances de première importance directement reliées au bâtiment. TB Tendances de première importance vaguement reliées ou tendances d'importance secondaire directement reliée au bâtiment et/ou site. B Tendances d'importance secondaire vaguement reliées au bâtiment. P/M Bâtiment et/ou site sans aucune relation avec tendances importantes.	Une bonne façon de mesurer ce facteur consiste à se demander à quel point la construction pourrait être utile à l'enseignement de l'histoire culturelle

Critère	Cote (verbale)	Commentaires
C- Environnement		
10- Continuité		
Bâtiment et/ou site contribuant à assurer la continuité ou le caractère de la rue, du quartier ou de la région.	E D'importance particulière dans la détermination du caractère dominant de la région TB Important dans la détermination ou le maintien du caractère dominant de la région B Compatible avec le caractère dominant de la région. P/M Incompatible avec le caractère dominant de la région	Cette qualité changera à mesure que le quartier changera. Peut-être que les nouvelles constructions sans style réduisent la valeur environnementale d'un vieux bâtiment
11- Cadre		
Cadre ou aménagement paysager contribuant à assurer la continuité ou le caractère de la rue, du quartier ou de la région.	E D'importance particulière dans la détermination du caractère dominant de la région TB Important dans la détermination ou le maintien du caractère dominant de la région B Compatible avec le caractère dominant de la région. P/M Incompatible avec le caractère dominant de la région	Voir commentaire 10
12-Points d'intérêt		
Point d'intérêt particulièrement remarquable sur le plan visuel	E Construction qui pourrait être considérée comme le symbole de la ville ou de la région TB Construction remarquable et habituelle dans une ville ou dans une région B Construction remarquable et habituelle dans un quartier P/M Construction ni remarquable ni habituelle.	Un bâtiment peut être classé point d'intérêt s'il s'agit d'une construction importante ou remarquable qui a acquis pour la communauté une valeur esthétique ou sentimentale dépassant sa fonction. Les points différents confèrent un caractère distinctif aux villes et aux régions.

Critère	Cote (verbale)	Commentaires
D- Utilisations possibles		
13- Compatibilité		
Présente affectation compatible avec utilisation du terrain ou zonage actuels du site, de la rue ou du quartier	E Présente affectation compatible avec utilisation du terrain ou zonage actuels du site, de la rue ou du quartier. TB Présente affectation compatible avec utilisation du terrain et zonage proposés B Absence de la région de la présente affectation mais compatible P/M Présente affectation incompatible avec utilisation du terrain ou zonage.	Cette qualité change si le zonage ou l'utilisation du terrain adjacent change.
14- Réutilisation		
Bâtiment pouvant être modifié en vue d'une réutilisation compatible sans nuire aux éléments architecturaux qui contribuent à lui donner son importance.	E Affectation proposée compatible avec utilisation du terrain et zonage actuels ou proposés sans nuire aux éléments architecturaux importants. TB Affectation proposée compatible avec utilisation du terrain et zonage actuels ou proposés mais pourrait légèrement altérer les éléments architecturaux importants. B Affectation proposée exigerait un changement de zonage faisable et pourrait légèrement altérer des éléments architecturaux importants. P/M Affectation proposée incompatible avec utilisation du terrain ou zonage, ou pourrait détruire des éléments architecturaux importants.	Il faudra ici poser certaines hypothèses d'affectations possibles convenant aux courants sociaux et zonage actuels.

Critère	Cote (verbale)	Commentaire
15- Vocation publique		
Possibilité de transformation au besoin en édifice public ou en centre culturel	E Grand besoin d'édifices publics dans la région et Utilisation réalisable sans modifications importantes au bâtiment. TB Grand besoin d'édifices publics dans la région, mais l'utilisation proposée exigerait d'importantes modifications ; ou l'utilisation proposée constituerait un avantage et n'exigerait pas de grandes modifications. B Utilisation publique proposée constituerait un avantage et exigerait d'importantes modifications. P/M Utilisation publique proposée non nécessaire et/ou exigerait de très importantes modifications ; ou aucune utilisation publique proposée.	Il devra s'agir d'un bâtiment susceptible d'offrir des avantages sur le plan social et/ou offrant de grandes possibilités d'interprétation.
16- Services		
Doté des services et des installations de protection convenant à une utilisation actuelle	E Installations de protection, services publics et stationnement répondent aux normes et aux exigences actuelles. TB Amélioration nécessaire d'un de ces services qui pourra se faire sans grande difficulté ; B Amélioration nécessaire de deux de ces services qui pourra se faire sans grande difficulté. P/M Amélioration nécessaire de trois de ces services ; ou amélioration entraînerait de grandes difficultés.	Ces services comprennent la protection contre les incendies et la protection par la police, les services publics et la possibilité d'un stationnement
17- Coût		
Coût raisonnable de la préservation, de la restauration et de l'entretien	E Coût sensiblement inférieur à celui d'une nouvelle construction comparable. TB Coût quelque peu inférieur à celui d'une nouvelle construction comparable. B Coût à peu près le même que celui d'une nouvelle construction comparable. P/M Coût plus élevé que celui d'une nouvelle construction comparable.	Cela exigera peut-être une étude de faisabilité détaillée, ne pas tenir compte de ce critère si le coût est impossible à déterminer

Critère		Cote (verbale)					Commentaire
E- Intégrité							
18- Site							
Bâtiment occupant son site originel	E N'a pas été déplacé TB Site originel, fondation nouvelle B A été réinstallé ou réorienté sur la propriété originelle et près de son site d'origine P/M a été replacé à un autre endroit.						
19- Modifications							
Bâtiment et/ou ensemble peu altéré ; a conservé presque tous ses matériaux et ses caractéristiques d'origine.	Décor (ex. corniche)	Etages	Rez-de-chaussée	Intérieur			Habituellement quand un bâtiment a subi au moins deux genres de modifications, ou plus, il ne reçoit que le point le plus faible. Si les modifications et les ajouts sont assez vieux et cadrent assez bien avec l'ensemble, on pourra les évaluer en fonction de leur propre valeur à titre de parties intégrantes du bâtiment.
	E	E	E	E	Intact.		
	TB	B	TB	E	changé mais caractère respecté		
	B	P/M	B	TB	Caractère détruit.		
20- Etat							
La construction du bâtiment est en bon état	Corps de bâtiment	Ajouts	Toit	Intérieur	terrains		
	E	E	E	E	E	Satisfaisant	
	B	TB	TB	TB	E	Médiocre	
	P/M	B	B	B	TB	Mauvais	
							N'utiliser ce critère que si l'état de la construction peut être évalué avec précision.. Comme au critère 19, on accordera le point le plus faible

Différences régionales :

L'évaluation tend à déterminer les bâtiments les plus intéressants dans la région étudiée. L'évaluation faite pour une région ou une ville donnée devrait définir les bâtiments qui présentent le plus d'intérêt pour la même région ou la même ville.

Dans l'interprétation des critères sus-indiqués, on devrait accorder une importance toute particulière aux événements locaux. Par exemple, dans le cas du critère « histoire », la résidence du fondateur ou d'un personnage important de la ville revêt plus d'importance dans un relevé local qu'un politicien national.

Au chapitre de l'architecture, il faudrait évaluer les bâtiments en fonction de leur contexte local et régional. Les normes pourront être différentes selon les régions, mais les critères « style » et « construction » devraient permettre d'estimer à leur juste valeur les bâtiments les plus anciens et les plus remarquables de la région étudiée. En d'autres termes le terme « ancien » peut ne pas correspondre à la même chronologie pour deux régions ou villes différentes.

Le critère « architecte » devrait faire ressortir le talent des constructeurs locaux et le critère « conception » devrait mettre en évidence les éléments de l'architecture locale. Le critère « âge » devait quant à lui être assez flexible pour refléter la chronologie locale.

Les bâtiments caractéristiques d'une région devraient également se voir accorder une bonne cote pour le critère « environnement », par contre ceux qui ne concordent pas avec l'ensemble ne seront pas bien cotés. Par exemple, une construction qui paraît bien être intégrée dans un paysage montagneux pourrait être perçue comme déplacée dans une région saharienne.

De plus, les critères se prêtent à un système qui ne pénalise pas l'architecture propre à la région ce serait le cas des bâtiments conçus par des personnes sans formation en architecture et guidés seulement par les conventions locales. Dans ce type d'architecture, il importe que le bâtiment soit représentatif du style et des matériaux locaux et qu'il puisse être évalué selon les critères « style », « construction » et « conception ». Dans tous les cas, les bâtiments seront cotés en comparaison à d'autres bâtiments du même genre et on ne devra pas tenir compte de l'identité du constructeur.

Donc, afin d'évaluer un bâtiment, il est nécessaire de posséder une bonne connaissance de l'architecture et de l'histoire de la région étudiées. Les données du relevé y compris les recherches et les observations faites sur le terrain doivent être précises et aussi complètes que possible et ce, avant que le processus d'évaluation ne soit engagé.

Cotation verbale :

Une fois terminée l'étude de ces renseignements, il faudrait examiner chaque bâtiment et lui attribuer des cotes. On comparera entre eux les bâtiments d'un même style dans une même région. C'est la seule façon d'obtenir des comparaisons valables et de réduire les risques de subjectivité.

C'est l'utilisation de cotes qui permet de parvenir le mieux à l'objectivité. Les cotes apparaîtront parfois trompeuses en donnant l'impression d'être plus précises qu'elles ne le sont en réalité. Néanmoins, elles constituent le meilleur outil de mesure à notre disposition à condition de savoir s'en servir rationnellement.

La cotation verbale (excellent, très bon, bon, passable/Médiocre) convient le mieux lors de l'évaluation des bâtiments au cours de relevés de moindre importance ou encore lorsqu'une notation approximative suffit.

Il faudrait établir une fiche d'évaluation qui permet au spécialiste d'encrer la cote voulue correspondant au critère étudié. La fiche comporte une marge réservée à une brève justification de la cote et sera jointe au formulaire du relevé du bâtiment en question. La valeur du bâtiment s'établit alors par comparaison des cotes avec celles des autres bâtiments.

Notation (Points numériques fixes):

D'autres méthodes par points numériques peuvent être adoptées dans le processus d'évaluation. Ces méthodes offrent la manière la plus précise et la plus souple de bien évaluer les biens. Il est recommandé de choisir un total maximum arbitraire de 100 points que l'on répartira ensuite entre les cinq grands critères. Ceci exigera que l'importance de chaque critère soit déterminée dans le relevé à faire. L'évaluation visant simplement à rappeler l'importance de bâtiments historiques (par une plaque par exemple) touchera surtout les critères « architecture » et « histoire ». Les critères « environnement » et « intégrité » auront beaucoup moins d'importance et il ne vaudra peut-être même pas tenir compte du critère « utilisations possibles ». Ainsi, nous pourrions avoir une répartition des points comme suit :

A . Architecture	40
B. Histoire	45
C. Environnement	5
D. Utilisations possibles	0
E. Intégrité	10

Par contre, l'évaluation visant à protéger contre la démolition ou les modifications non adéquates d'importants bâtiments dans le quartier commercial d'une ville, déterminera des critères différents et leur donnera plus d'importance. Dans un tel cas, c'est le maintien de la vocation commerciale ainsi que le critère « utilisations possibles » deviennent beaucoup plus importants que dans le cas précédent. Il en ira de même du critère « environnement » car les bâtiments de tels quartiers ne sauraient être étudiés isolément. Le critère « histoire » aura moins de valeur que celui de l' »architecture ». Dans cette hypothèse, le maximum de points accordé à chaque critère serait ainsi :

A. Architecture	35
B. Histoire	25
C. Environnement	10
D. Utilisations possibles	15
E. Intégrité	15

Ensuite, il faut accorder un maximum de points aux critères détaillés. Le total des points de ces derniers pourra dépasser le maximum de points donnés au critère de base à condition que le total inscrit, lui, ne le dépasse pas. Par exemple, la continuité, le cadre et le point d'intérêt pourront totaliser plus de 10 à condition que le total de l'environnement ne soit pas supérieur à 10.

Quand on établira l'équivalent en points des cotes de chaque critère détaillé, la cote « excellent » devrait recevoir beaucoup plus de points que celle « très bon », afin de faire une distinction entre un bâtiment vraiment unique et un autre. On pourrait peut-être utiliser une progression géométrique (comme 20-10-5-0) ou même une progression plus marquée (comme 20-5-2-0) au lieu de l'habituelle progression arithmétique (20-15-10-5). Représentée sur un graphique, une telle progression donnerait une ligne courbe et non une ligne droite.

L'évaluation globale du bien est obtenue en faisant la moyenne des points pour chaque critère. Elle sera d'autant meilleure que le total des points sera élevé.

Points numériques variables :

Les situations changent constamment. Des évaluations et des relevés faits une année à une autre à une fin particulière seront repris des années plus tard à d'autres fins. Le système de cotation doit avoir assez de souplesse pour pouvoir s'adapter aux valeurs et aux conditions changeantes.

L'importance relative d'une construction risque de changer chaque fois que, dans son environnement, un bâtiment est construit, modifié ou démoli. De plus nos propres valeurs changent à mesure que nous en apprenons davantage sur une période, un style, un architecte ou une technique de construction.

En outre, si l'on prévoit utiliser à une nouvelle fin les données rassemblées pour une évaluation ou un relevé déjà faits, l'importance relative des divers critères risque de changer où d'autres critères viendront peut-être s'ajouter. Ainsi la compatibilité environnementale qui aurait une grande importance dans l'évaluation du paysage urbain paraîtra sans importance dans le cadre d'évaluation architecturale par pose de plaques historiques par exemple.

En résumé, nous pourrions dire qu'il n'existe pas de mesure tout à fait sûre ou tout à fait « objective » des aptitudes ou valeurs, même quand on a recours à un outil précis comme le classement par points ou notes, néanmoins ces techniques permettent de s'approcher de l'idéal d'objectivité

Fiches d'évaluation

Afin que la méthode soit suffisamment souple il faudrait procéder d'abord à la cotation verbale qui est objective et non modifiable puis à la notation numérique qui est arbitraire et peut être modifiée à volonté. A cet effet, il conviendrait d'employer deux fiches. La première fiche utilisée pour inscrire les cotes verbales, on peut y prévoir une marge pour l'addition d'autres critères éventuellement. On y reportera les cotes de chaque critère soit E, TB, B, P/M ainsi que leur justification. La seconde fiche servira à la transcription des points accordés à chaque cote verbale pour les critères concernés, on y portera également le total des points du bâtiment évalué. Si jamais une nouvelle évaluation des mêmes bâtiments avait lieu à une date ultérieure, il suffirait de refaire la fiche.

Fiche d'évaluation pour attribution de cotes verbales

Nom :					
Endroit :					
N° de référence :					
A-Architecture					
1- Style		E	TB	B	P/M
2- Construction		E	TB	B	P/M
3- Age		E	TB	B	P/M
4- Architecte		E	TB	B	P/M
5- Conception		E	TB	B	P/M
6- Intérieur		E	TB	B	P/M
B- Histoire					
7- Personnalité		E	TB	B	P/M
8- Evénement		E	TB	B	P/M
9- Contexte		E	TB	B	P/M
C- Environnement					
10- Continuité		E	TB	B	P/M
11- Cadre		E	TB	B	P/M
12- Point d'intérêt		E	TB	B	P/M
D- Utilisations possibles					
13- Compatibilité		E	TB	B	P/M
14- Réutilisation		E	TB	B	P/M
15- Vocation publique		E	TB	B	P/M
16- Services		E	TB	B	P/M
17- Coût		E	TB	B	P/M
E- Intégrité					
18- Site		E	TB	B	P/M
19- Modifications		E	TB	B	P/M
20- Etat		E	TB	B	P/M
Bâtiment évalué par		Date			
Recommandation					
Evaluation revue par		Date			
Evaluation approuvée par		Date			

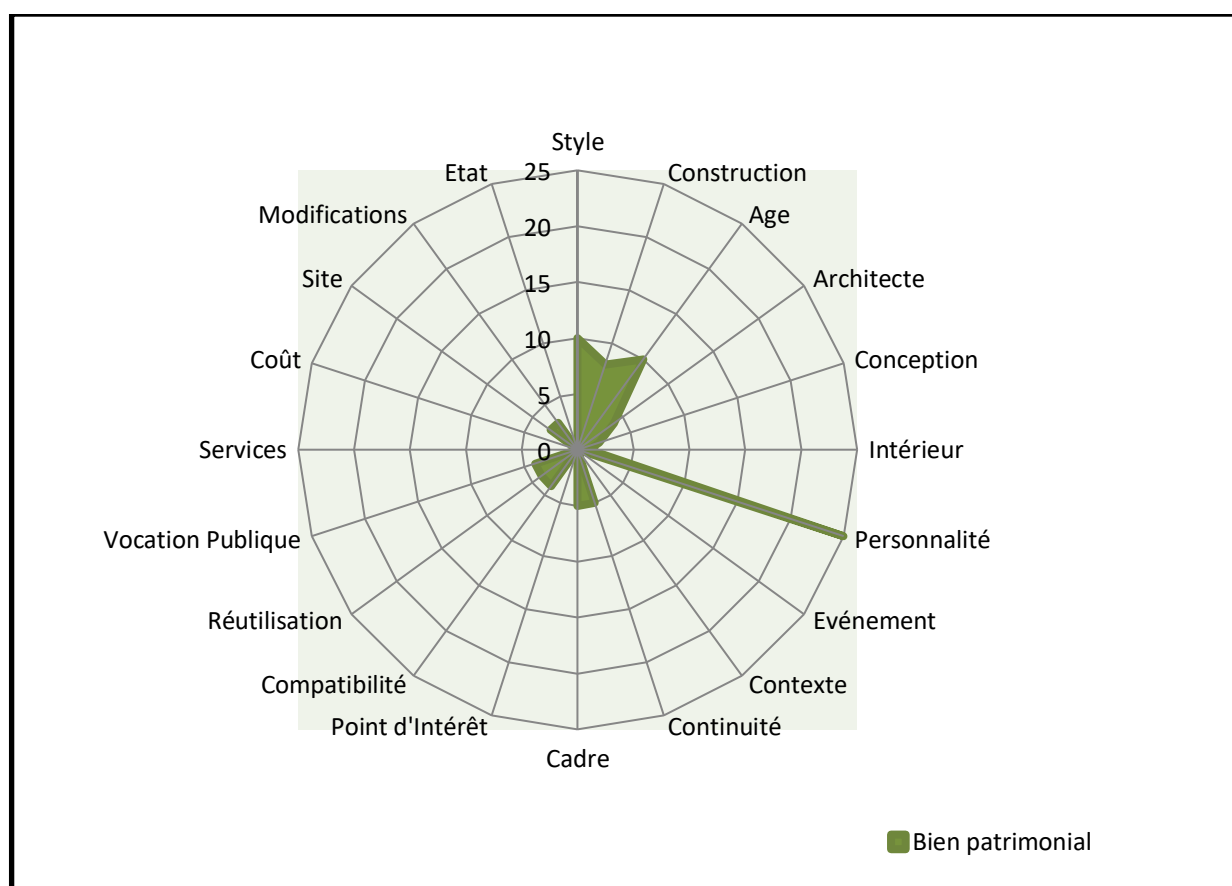
Fiche d'évaluation pour l'attribution de points numériques fixes

Nom							
endroit							
N° de référence							
A-Architecture						Maximum 35 points	
1- Style		20	10	5	0		
2- Construction		15	8	4	0		
3- Age		10	5	2	0		
4- Architecte		8	4	2	0		
5- Conception		8	4	2	0		
6- Intérieur		4	2	1	0		
B- Histoire						Maximum 25 points	
7- Personnalité		20	10	5	0		
8- Evénement		20	10	5	0		
9- Contexte		20	10	5	0		
C- Environnement						Maximum 10 points	
10- Continuité		10	5	2	0		
11- Cadre		10	2	1	0		
12- Point d'intérêt		5	5	2	0		
D- Utilisations possibles						Maximum 15 points	
13- Compatibilité		8	4	2	0		
14- Réutilisation		8	4	2	0		
15- Vocation publique		8	4	2	0		
16- Services		8	4	2	0		
17- Coût		8	4	2	0		
E- Intégrité						Maximum 15 points	
18- Site		5	3	1	0		
19- Modifications		5	3	2	0		
20- Etat		5	3	2	0		
Total des points							
Groupe						A	B
Bien évalué par:						C	D
Recommandation						Date	
Evaluation revue par						Date	
Commentaires							
Evaluation approuvée par						Date:	
Commentaires							

Emploi des ordinateurs (Graphiques):

La compilation des points pourrait également se faire grâce à un système informatisé. Une fois que les critères ont été choisis et que les points ont été alloués à chacun d'eux, la totalisation de ces derniers peut être confiée à un ordinateur. Dans l'éventualité d'une modification des critères ou des points, il suffit alors d'entrer ces nouvelles données.

Le graphique permet une lecture facile et rapide du système d'évaluation d'un bien quelconque. La lecture s'établit en superposant les deux graphiques celui du bien étudié sur celui des valeurs optimales.



Signification du total des points (Classification) :

Le total des points reçus qui est fonction de la sélection et de la pondération des critères permet de placer le bâtiment dans une des catégories de groupes d'importance. Quatre groupes de classification des bâtiments sont définis : ceux de grande importance, ceux d'importance, ceux qui ont une valeur d'environnement et ceux sans importance.

Il ne serait possible de déterminer de façon rigoureuse les points à accorder à chaque groupe puisque différentes pondérations produiront différentes distribution de points. Voici à titre de guide une distribution de points estimée valable :

Points	groupe	description
75-100	A	Grande importance
50-74	B	Importance
25-49	C	valeur d'environnement
0-24	D	Sans importance

Il reviendra aux spécialistes de faire appel à leur jugement pour déterminer la répartition de points convenable. Puisque l'évaluation vise à établir la valeur relative et non la valeur absolue, cette question n'a pas autant d'importance qu'il semble à première vue.

C'est sur la notation d'un bâtiment et sur le groupe dans il aura été classé que se fonderont les décisions relatives à son avenir dans le contexte d'un programme de conservation.

Le groupe A :

Ce sont les bâtiments de grande importance qu'il faudrait sauvegarder. Toute modification de la conception de ces bâtiments devrait aller dans le sens de la restauration et n'être exécutée qu'après de minutieuses recherches. On pourrait favoriser des changements de vocation, mais seulement à condition qu'ils ne détruisent pas l'apparence du bâtiment. Dans beaucoup de cas, il conviendrait également d'envisager la préservation et la restauration des intérieurs.

Le groupe B :

Ce sont les bâtiments importants où la conservation est également souhaitable, mais on laissera beaucoup plus de latitude dans le cas de la rénovation et de l'adaptation. Le réaménagement ne peut être autorisé que si une nouvelle construction offre sans l'ombre d'un doute de plus grands avantages que le bâtiment existant. La décision de sauvegarder ou de remplacer un bâtiment doit être fondée sur une analyse complète et minutieuse des avantages et des coûts sociaux et économiques que chaque intervention entraîne.

Le groupe C :

Ce sont les bâtiments dont on reconnaît la valeur environnementale. Ils font partie de l'environnement des quartiers historiques et c'est pourquoi ils valent la peine d'être préservés. La disparition de ces bâtiments situés dans des quartiers non historiques ne représentera probablement pas une grande perte. Cependant, si on laisse démolir ou se détériorer un trop grand nombre de ces bâtiments, la ville perdra un élément important et irremplaçable.

Le groupe D :

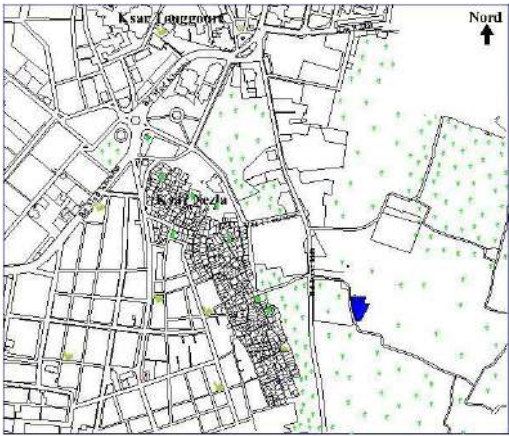
Dans le plan de conservation, on peut ne pas se préoccuper des bâtiments de catégorie D qui sont sans importance.

Chapitre VII : Répertoire du patrimoine historique de Touggourt

Architecture Cultuelle

- A.C.01- La Zaouia Sidi-M'hammed-Ben-Yahia
- A.C.02- La Grande Mosquée de Touggourt
- A.C.03- Les Tombeaux des Rois de Touggourt
- A.C.04- La Zaouia Sidi-El-Hachemi
- A.C.05- La Médersa « el-Falah »

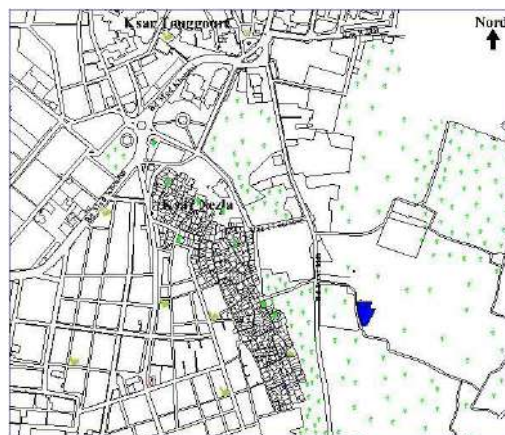
Code: A.C.01		
1/ Situation géographique		
Wilaya:	Ouargla	
Daira:	Touggourt	
Commune:	Nezla	
Quartier:	Sidi-Mhammed-Ben-Yahia	
Nom du Bien :	LA ZAOUIA SIDI-MHAMMED-BEN-YAHIA	
2/ Identification du Bien		
Nature du bien	Architecture cultuelle	
Fonction d'origine	Zaouia	
Utilisation actuelle	Zaouia	
Date de construction:	XV-XIX ème siècle	
3/ Données juridiques		
a) Propriétaire:	Biens Wakf	
b) Superficie :	11 Ha	
4/ Description du bien:		
a)Matériaux de construction	Murs	Planchers
	-Moellons gypseux avec mortier en gypse.	-Coupoles en moellons gypseux avec mortier de terre et de gypse.
b) Décoration extérieure :		
c) Décoration intérieure	Stuc sur plâtre au niveau coupole	
d) Eléments remarquables		
5/ Situation actuelle		
Etat de conservation:	Médiocre	
Exposition aux risques:	-Remontée des eaux souterraines pouvant affecter les composantes du cadre bâti.	
Projets de restauration, de mise en valeur, d'aménagement :	Aménagement et réalisation de l'extension de la mosquée	
6/ Fond documentaire		
	- Plan de Touggourt 1875-1881 -Plan Sénatus-Consult de Touggourt, 1948	



d) Description générale :

La zaouia de Sidi Mhammed Ben Yahia est composée d'une skifa, d'une salle coranique où le cheikh enseignait le coran et d'une petite pièce où se trouve actuellement sa dépouille. Elle est construite par les matériaux locaux notamment la pierre locale, le gypse et le plâtre. Ces espaces sont surmontés de coupoles

Quant à l'extension du mausolée, elle a été réalisée récemment en béton armé. Elle est composée d'un hall d'entrée, de trois salles qui ouvrent sur une cour.

**d) Description générale :**

La zaouia de Sidi Mhammed Ben Yahia est composée d'une skifa, d'une salle coranique où le cheikh enseignait le coran et d'une petite pièce où se trouve actuellement sa dépouille. Elle est construite par les matériaux locaux notamment la pierre locale, le gypse et le plâtre. Ces espaces sont surmontés de coupoles

Quant à l'extension du mausolée, elle a été réalisée récemment en béton armé. Elle est composée d'un hall d'entrée, de trois salles qui ouvrent sur une cour.

Code: A.C. 01

7/ Illustrations Photographiques:



Vue Panoramique: Angle : sud est



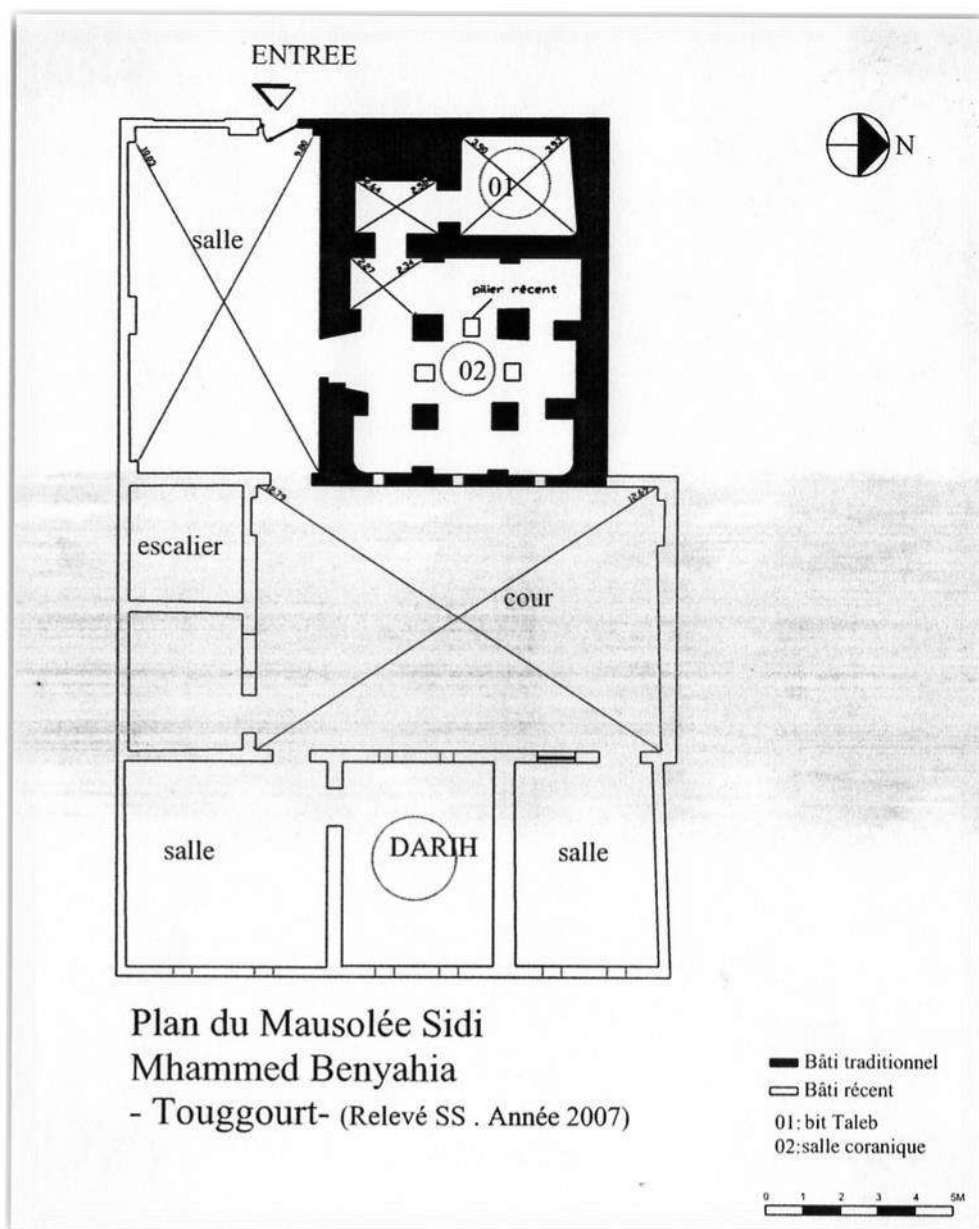
Entrée Principale Sidi-M'hammed ben-Yahia
(Photo : S.S / Date : 1994 / Angle : Ouest)



Façade Nord de Sidi-M'hammed (Photo : SELAMI Date : 1994)

Code: A.C. 01

8/ Plan:

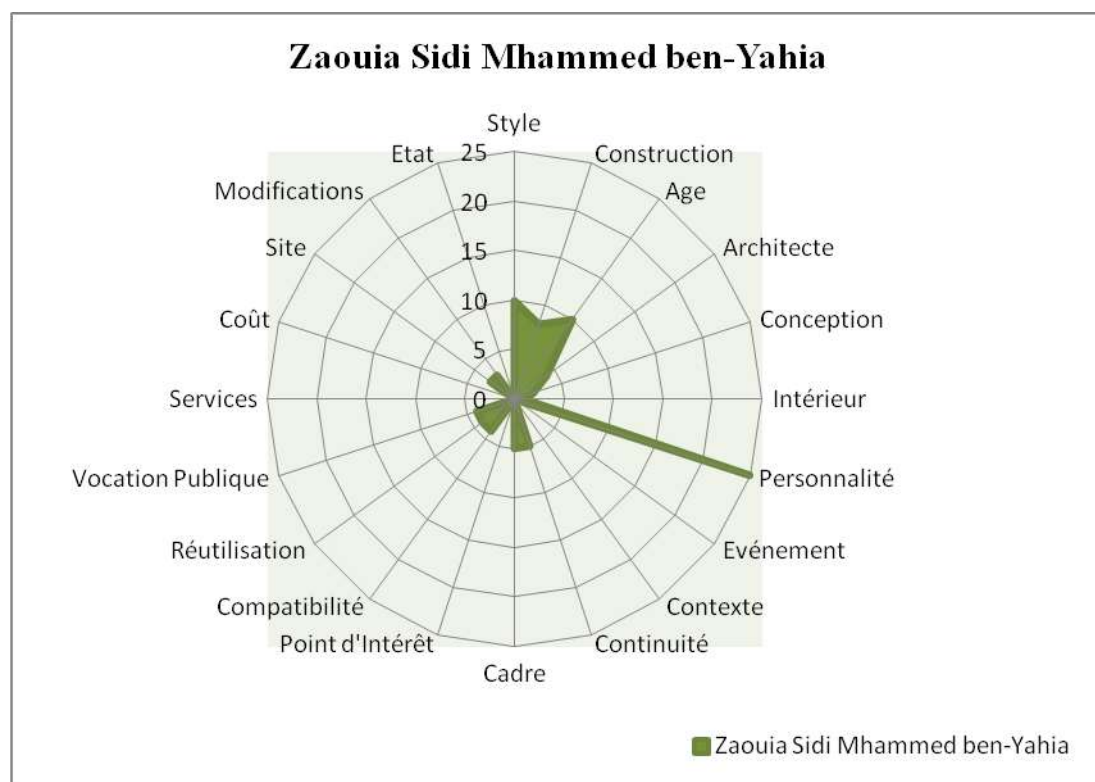


Code : A.C.01					
9/ Valeur Patrimoniale:					
A-Architecture					
1- Style	Spécimen très ancien dont il reste peu	E	TB	B	P/M
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des anciennes techniques de construction	E	TB	B	P/M
3- Age	Construit au XVème siècle	E	TB	B	P/M
4- Architecte	Constructeurs locaux	E	TB	B	P/M
5- Conception	Bâtiment particulièrement attrayant. Bonne conception	E	TB	B	P/M
6- Intérieur	Bon travail	E	TB	B	P/M
			TB		
B- Histoire					
7- Personnalité	Bâtiment associé à la vie du 1 ^{er} sultan de Touggourt	E	TB	B	P/M
8- Événement	Bâtiment lié au festival annuel « Redjal lamlah » de première importance pour la région de l'Oued-Righ	E	TB	B	P/M
9- Contexte	Bâtiment directement lié à l'instauration du rite islamique Sunnite et la retraite de l'Ibadhisme qui était préétabli, pour de longues dates, dans la région de Touggourt.	E	TB	B	P/M
			TB		
C- Environnement					
10- Continuité	Compatible avec le caractère dominant de l'implantation des koubbas de la région	E	TB	B	P/M
11- Cadre	Compatible avec le caractère dominant de l'implantation des koubbas de la région	E	TB	B	P/M
12- Point d'intérêt	Construction remarquable dans la ville et la région.	E	TB	B	P/M
			B		
D- Utilisations possibles					
13- Compatibilité	La présente affectation est compatible avec utilisation du terrain et zonage proposé.	E	TB	B	P/M
14- Réutilisation	Affectation proposée est compatible sans nuire aux éléments architecturaux importants.	E	TB	B	P/M
15- Vocation publique	Utilisations publiques réalisables sans modifications importantes au bâtiment.	E	TB	B	P/M
16- Services	Amélioration nécessaire d'au moins de 3 services	E	TB	B	P/M
17- Coût	Coût de réhabilitation quelque peu inférieur à celui d'une nouvelle construction comparable	E	TB	B	P/M
			B		
E- Intégrité					
Maximum 10 points					
18- Site	Bâtiment occupant son site d'origine	E	TB	B	P/M
19- Modifications	Il a conservé ses caractéristiques d'origine avec peu de modifications	E	TB	B	P/M
20- Etat	Etat médiocre nécessitant des interventions	E	TB	B	P/M
Bien évalué par: S.SELAMI					Date: 2013
Recommandations: Bien d'un intérêt historique remarquable pour la région de l'oued-righ. Il occupe une place importante dans la mémoire collective de la population de l'oued-Righ. il représente le lieu de retraite (khaloua) du chef spirituel Sidi-Mhammed-Ben-Yahia, premier sultan de la région. On s'y rend, chaque année, pour le pèlerinage. L'état de la bâtisse est mauvais. Nécessité d'intervenir. Bâtiment à restaurer					
Evaluation revue par					Date :
Commentaires :					
Evaluation approuvée par :					Date :
Commentaires :					

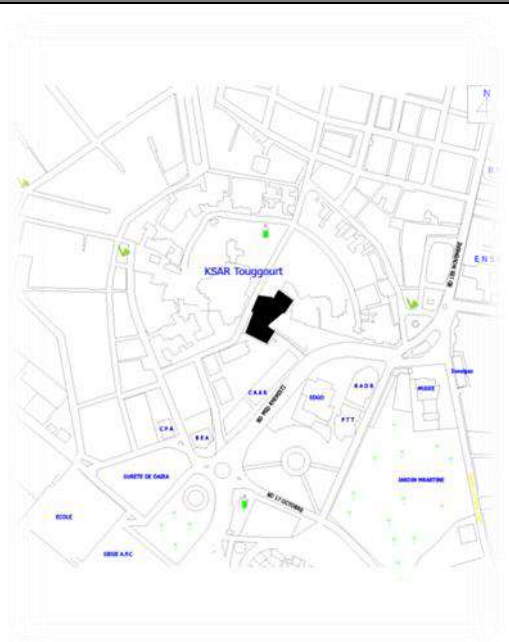
Code : A.C.01							
9/ Valeur Patrimoniale:							
A-Architecture						Maximum «35 points	
1- Style	Spécimen très ancien dont il reste peu	20	10	5	0		
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des anciennes techniques de construction	15	8	4	0		
3- Age	Construit au XVème siècle	10	5	2	0		
4- Architecte	Chef spirituel Sidi ben Yahia	8	4	2	0		
5- Conception	Bâtiment particulièrement attrayant. Bonne conception	8	4	2	0		
6- Intérieur	Bon travail	4	2	1	0		
						35	
B- Histoire						Maximum 25 points	
7- Personnalité	Bâtiment associé à la vie du 1 ^{er} sultan de Touggourt	25	10	5	0		
8- Événement	Bâtiment lié au festival annuel « Redjal lamlah » de première importance pour la région de l'Oued-Righ	25	10	5	0		
9- Contexte	Bâtiment directement lié à l'instauration du rite islamique Sunnite et la retraite de l'Ibadhisme qui était préétabli, pour de longues dates, dans la région de Touggourt.	20	10	5	0		
						25	
C- Environnement						Maximum 10 points	
10- Continuité	Important dans la détermination et le maintien du caractère dominant de la région	10	5	2	1		
11- Cadre	Important dans la détermination et le maintien du caractère dominant de la région	10	5	2	1		
12- Point d'intérêt	Construction non remarquable dans la ville.	5	2	1	0		
						10	
D- Utilisations possibles						Maximum 15 points	
13- Compatibilité	La présente affectation est compatible avec utilisation du terrain et zonage proposé.	8	4	2	0		
14- Réutilisation	Affectation proposée compatible avec utilisation du terrain mais pourrait légèrement altérer les éléments architecturaux importants.	8	4	2	0		
15- Vocation publique	Grand besoin d'édifice public dans la région mais l'utilisation proposée exigerait d'importantes modifications.	8	4	2	0		
16- Services	Amélioration nécessaire d'au moins de 3 services	8	4	2	0		
17- Coût	Impossibilité de déterminer les coûts	8	4	2	0		
						12	
E- Intégrité						Maximum 10 points	
18- Site	Bâtiment occupant son site d'origine avec nouvelles fondations dans terrain adjacent	5	3	1	0		
19- Modifications	Il a conservé ses caractéristiques d'origine avec peu de modifications	5	3	2	0		
20- Etat	Etat médiocre nécessitant des interventions	5	3	2	0		
Total des points						88	
Groupe						A	B
Bien évalué par: S.SELAMI						Date: 2013	
Recommandations: Bien d'un intérêt historique remarquable pour la région de l'oued-righ. Il occupe une place importante dans la mémoire collective de la population de l'oued-Righ. il représente le lieu de retraite (khaloua) du chef spirituel Sidi-Mhammed-Ben-Yahia, premier sultan de la région.r. Bâtiment à restaurer							
Evaluation revue par :						Date :	
Commentaires :							
Evaluation approuvée par :						Date	
Commentaires :							

Code: A.C. 01

10/ GRAPHIQUE:



Code: A.C.02		
1/ Situation géographique		
Wilaya:	Ouargla	
Daïra:	Touggourt	
Commune:	Touggourt	
Quartier:	Centre-Ville	
Nom du Bien :	LA GRANDE MOSQUEE	
2/ Identification du Bien		
Nature du bien	Architecture Culturelle	
Fonction d'origine	Mosquée	
Utilisation actuelle	Mosquée	
Date de construction:	1220 Hédjire (1805)	
3/ Données juridiques		
a) Propriétaire:	Biens Wakf	
b) Superficie :		
4/ Description du bien:		
a)Matériaux de construction	Murs	Planchers
	-Moellons gypseux avec mortier en gypse. Brique de terre cuite	-Coupoles, voûtes en moellons gypseux avec mortier de gypse.
b) Décoration extérieure :	Frise en brique de terre cuite, arcs en bas relief	
c) Décoration intérieure	Stuc sur plâtre de la grande coupole, calligraphies, faïence en mosaïque	
d)Eléments remarquables	Qualité de l'organisation spatiale. Qualité du décor du minbar en bois	
5/ Situation actuelle		
Etat de conservation:	Bon	
Exposition aux risques:	-Remontée des eaux souterraines pouvant affecter les composantes du cadre bâti.	
Projets de restauration, de mise en valeur, d'aménagement :	Travaux de réfection et d'aménagement réalisés	
6/ Fond documentaire		
	- Plan de Touggourt 1875-1881 -Plan Sénatus-Consult de Touggourt, 1958	



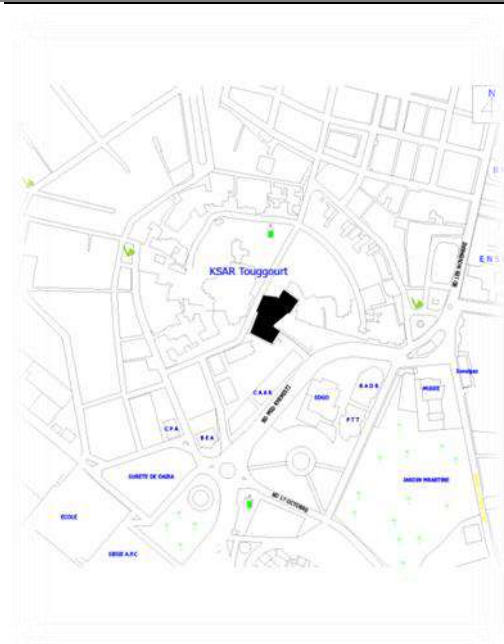
e) Description générale :

En entrant par la porte est, on pénètre dans un péristyle supporté par sept piliers carrés réunis par des arceaux en fer à cheval et qui donne sur la cour De celle-ci, entourée à son tour d'une série d'arcades, on est frappé par le volume si imposant du minaret. Sur chaque face du minaret, on avait représenté une série de trois arcs en ogive et en bas relief. Une horloge avait été placée, pendant l'époque française, sur la face est du minaret.

La façade de la mosquée, précédée du péristyle, est revêtue de carreaux de faïence peints et vernis. Les deux portes de la mosquée sont garnies de gros clous disposés en fer à cheval. Une inscription gravée sur une plaque de marbre et décorant la porte d'entrée relate que la mosquée a été achevée par l'Emir Ibrahim, fils du Cheikh Ahmed ben Mohamed ben Djellab, en 1220 de l'Hédjire (1805 J.C) . A l'intérieur, les plafonds en dôme sont soutenus par 48 piliers. La grande coupole est découpée par des arabesques en plâtre fouillé avec peintures.

Le mur qui correspond à la coupole (la Qibla) est couvert de faïences peintes . A cet endroit, on a placé une chaire (le minbar) en bois peint et sculpté à laquelle on arrive par des gradins.

Du haut du minaret, on embrasse parfaitement la ville de Touggourt.

**e) Description générale :**

En entrant par la porte est, on pénètre dans un péristyle supporté par sept piliers carrés réunis par des arceaux en fer à cheval et qui donne sur la cour. De celle-ci, entourée à son tour d'une série d'arcades, on est frappé par le volume si imposant du minaret. Sur chaque face du minaret, on avait représenté une série de trois arcs en ogive et en bas relief. Une horloge avait été placée, pendant l'époque française, sur la face est du minaret.

La façade de la mosquée, précédée du péristyle, est revêtue de carreaux de faïence peints et vernis. Les deux portes de la mosquée sont garnies de gros clous disposés en fer à cheval. Une inscription gravée sur une plaque de marbre et décorant la porte d'entrée relate que la mosquée a été achevée par l'Emir Ibrahim, fils du Cheikh Ahmed ben Mohamed ben Djellab, en 1220 de l'Hédjire (1805 J.C). A l'intérieur, les plafonds en dôme sont soutenus par 48 piliers. La grande coupole est découpée par des arabesques en plâtre fouillé avec peintures.

Le mur qui correspond à la coupole (la Qibla) est couvert de faïences peintes. A cet endroit, on a placé une chaire (le minbar) en bois peint et sculpté à laquelle on arrive par des gradins.

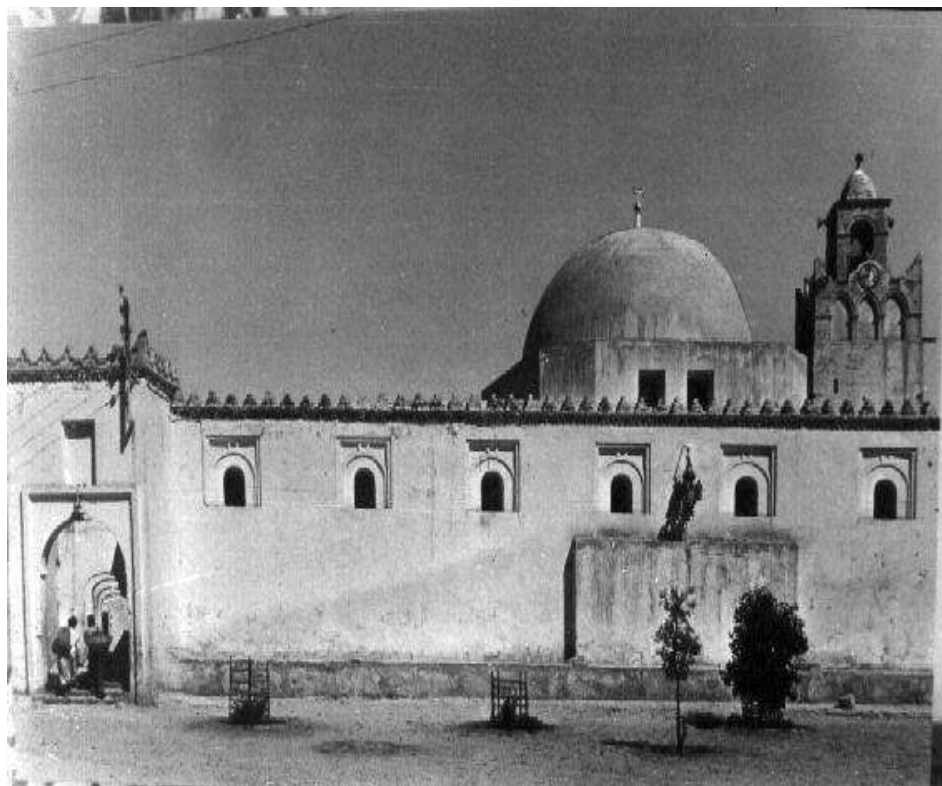
Du haut du minaret, on embrasse parfaitement la ville de Touggourt.

Code : A.C. 02

7/ Photographies:



E n 1^{er} plan : la grande mosquée, en arrière plan : le ksar de Touggourt



Façade est (mur de la qibla)

Code : A.C. 02

7/ Photographies:



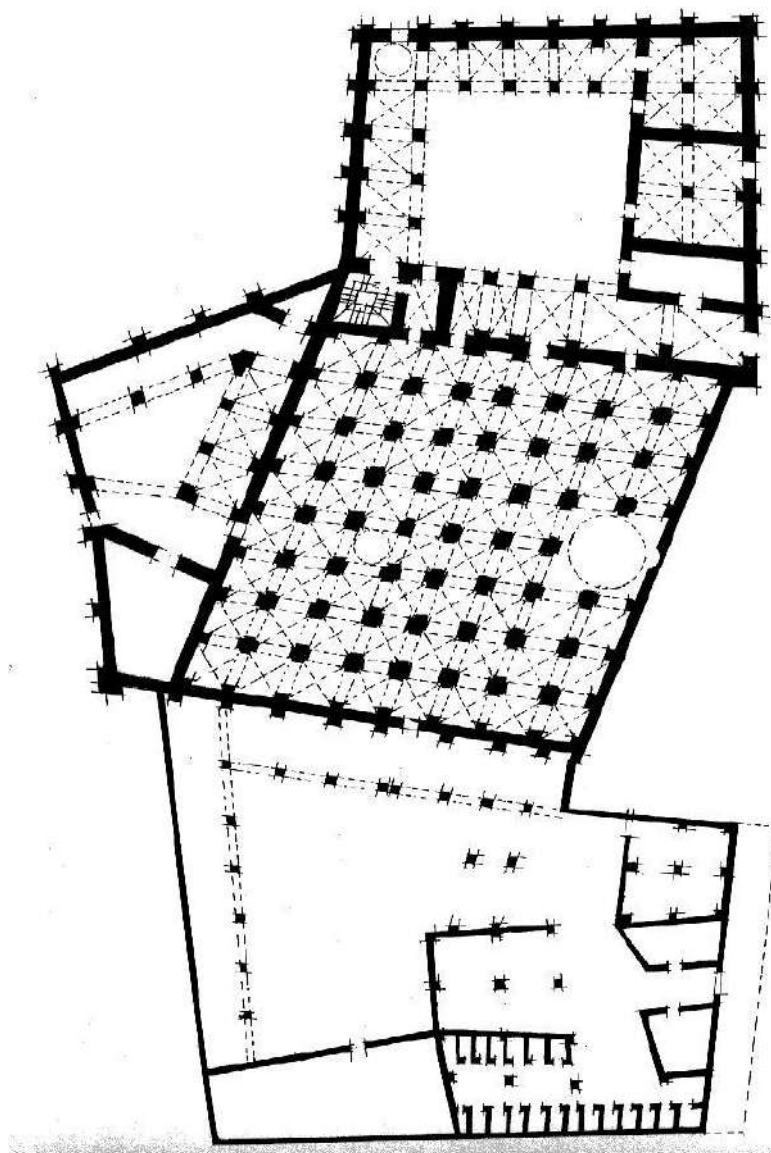
Façade est : mur de la qibla et entrée principale de la mosquée



La grande mosquée, actuellement (Photo SS, 2010)

Code: A.C. 02

8/ Plan:



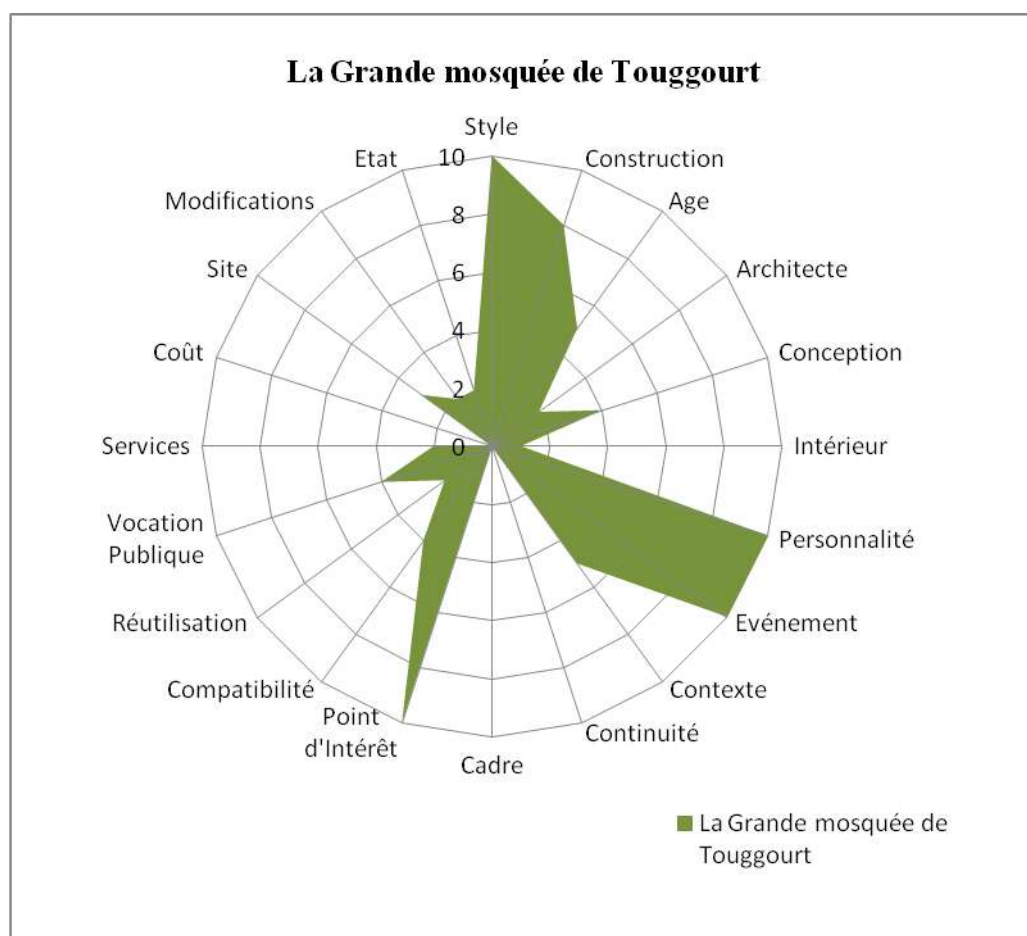
Plan de la Grande Mosquée de Touggourt)
(Relevé : D.A et S.S / Date : 1993)

Code : A.C.02						
9/ Valeur patrimoniale						
A-Architecture						
1- Style	Représentatif de l'art mérénide, à Touggourt	E	TB	B	P/M	
2- Construction	Techniques de construction traditionnelle	E	TB	B	P/M	
3- Age	Construit en 1220 Hédjire (XVIII ème siècle)	E	TB	B	P/M	
4- Architecte	Constructeur venu du Maroc	E	TB	B	P/M	
5- Conception	Bonne conception	E	TB	B	P/M	
6- Intérieur	Stucs sur plâtre, carreaux de faïence de Tunis...	E	TB	B	P/M	
			TB			
B- Histoire						
7- Personnalité	Le 1 ^{er} roi Djellabite de Touggourt	E	TB	B	P/M	
8- Événement	Instauration du règne des Béni-Djellab à Touggourt	E	TB	B	P/M	
9- Contexte	Bâtiment associé à l'architecture mérénide	E	TB	B	P/M	
			TB			
C- Environnement						
10- Continuité	Important dans le maintien du caractère régional	E	TB	B	P/M	
11- Cadre	Important dans le maintien du caractère régional	E	TB	B	P/M	
12- Point d'intérêt	Bâtiment particulièrement remarquable sur le plan visuel	E	TB	B	P/M	
			E			
D- Utilisations possibles						
13- Compatibilité	La présente affectation est compatible	E	TB	B	P/M	
14- Réutilisation	Affectation proposée compatible mais pouvant altérer légèrement les éléments architecturaux.	E	TB	B	P/M	
15- Vocation publique	C'est un édifice public et de rayonnement culturel	E	TB	B	P/M	
16- Services	Amélioration nécessaire d'au moins de 2 services	E	TB	B	P/M	
17- Coût	Coût sensiblement inférieur à celui d'une construction comparable	E	TB	B	P/M	
			B			
E- Intégrité						
18- Site	Bâtiment occupant son site d'origine avec modifications	E	TB	B	P/M	
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine avec quelques modifications	E	TB	B	P/M	
20- Etat	Etat médiocre nécessitant des interventions	E	TB	B	P/M	
Bien évalué par: S.SELAMI		Date: 2013				
Recommandations: Mosquée d'un intérêt architectural et historique remarquable. Elle occupe une position urbaine importante compte tenu qu'elle au centre du ksar et de la ville de Touggourt. Elle est sur l'emplacement de la plus ancienne mosquée des Azzaba ibadhites avant d'être reconstruite par le roi djellabite de Touggourt. On y trouve de très beaux stucs sur plâtre fouillé, des calligraphies. A préserver.						
Evaluation revue par:					Date:	
Commentaires :						
Evaluation approuvée par :					Date	
Commentaires :						

Code : A.C.02						
9/ Valeur patrimoniale						
A-Architecture				Maximum 35 points		
1- Style	Représentatif de l'art mérénide, à Touggourt	20	10	5	0	
2- Construction	Techniques de construction traditionnelles	15	8	4	0	
3- Age	Construit en 1220 Hédjire (XVIII ème siècle)	10	5	2	0	
4- Architecte	Un roi Djellabite venu du Maroc	8	4	2	0	
5- Conception	Bonne conception	8	4	2	0	
6- Intérieur	Stucs sur plâtre, carreaux de faïence de Delf...	4	2	1	0	
		32				
B- Histoire				Maximum 25 points		
7- Personnalité	Un roi Djellabite venu du Maroc	25	10	5	0	
8- Événement	Instauration du règne des Béni-Djellab à Touggourt	25	10	5	0	
9- Contexte	Bâtiment associé à l'architecture mérénide	20	10	5	0	
		25				
C- Environnement				Maximum 10 points		
10- Continuité	Important dans le maintien du caractère régional	10	5	2	0	
11- Cadre	Important dans le maintien du caractère régional	5	2	1	0	
12- Point d'intérêt	Bâtiment particulièrement remarquable sur le plan visuel	10	5	2	0	
		10				
D- Utilisations possibles				Maximum 15 points		
13- Compatibilité	La présente affectation est compatible	8	4	2	0	
14- Réutilisation	Affectation proposée compatible mais pouvant altérer légèrement les éléments architecturaux.	8	4	2	0	
15- Vocation publique	C'est un édifice public et de rayonnement culturel	8	4	2	0	
16- Services	Amélioration nécessaire d'au moins de 2 services	8	4	2	0	
17- Coût	Coût sensiblement inférieur à celui d'une construction comparable	8	4	2	0	
		12				
E- Intégrité				Maximum 15 points		
18- Site	Le monument occupe son site d'origine avec modifications dans terrains adjacents	5	3	1	0	
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine avec quelques modifications	5	3	2	0	
20- Etat	Bon état mais nécessitant des interventions	5	3	2	0	
Total des points		87				
Groupe		A	B	C	D	
Bien évalué par: S.SELAMI				Date: 2013		
Recommandations: Mosquée d'un intérêt architectural et historique remarquable. Elle occupe une position urbaine importante compte tenu qu'elle au centre du ksar et de la ville de Touggourt. Elle est sur l'emplacement de la plus ancienne mosquée des Azzaba ibadhites avant d'être reconstruite par le roi djellabite de Touggourt. On y trouve de très beaux stucs sur plâtre fouillé, des calligraphies. A préserver.						
Evaluation revue par:				Date:		
Commentaires :						
Evaluation approuvée par :				Date		
Commentaires :						

Code: A.C. 02

10/ GRAPHIQUE:



1/ Situation géographique**Wilaya:****Daïra:****Commune:****Quartier:****Nom du Bien :**

Ouargla

Touggourt

Touggourt

Cimetière de Touggourt

**LES TOMBEAUX DES
ROIS DE TOUGGOURT****2/ Identification du Bien****Nature du bien****Fonction d'origine****Utilisation actuelle****Date de construction:**

Architecture Culturelle

Mausolée

Mausolée

XVème-début XXème
siècle**3/ Données juridiques****a) Propriétaire:****b) Superficie :**

Bien Wakf

4/ Description du bien:**a) Matériaux de
construction**

Murs

-Moellons
gypseux avec
mortier en
gypse.
Brique de
terre cuite

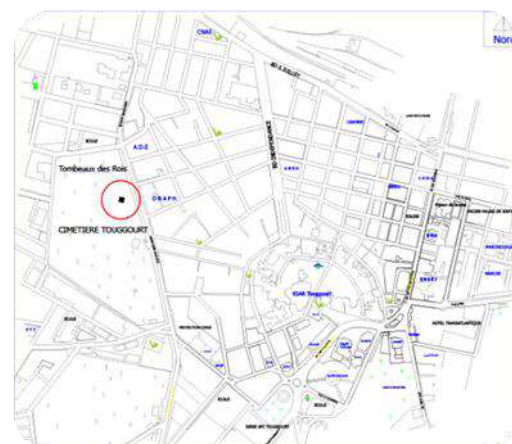
Planchers

-Coupoles
en
moellons
gypseux
avec
mortier de
gypse.**b) Décoration extérieure :****c) Décoration intérieure****d) Eléments remarquables**-
-
Architecture emblématique
des petits monuments votifs
de l'oued-righ.**5/ Situation actuelle****Etat de conservation:****Exposition aux risques:**

Moyen

-Remontée des eaux
souterraines pouvant
affecter les composantes du
cadre bâti.**Projets de restauration, de
mise en valeur,
d'aménagement :**

-

6/ Fond documentaire-Plan de Touggourt 1875-
1881
-Plan Sénatus-Consult de
Touggourt, 1958**e) Description générale :**

C'est un vaste monument rectangulaire, surmonté d'une grande coupole située au centre de 32 autres surbaissées. Il est construit en pierre à plâtre; le timchent. A l'intérieur, des piliers carrés soutiennent des arcades de forme romane. A leurs bases, les tombes d'hommes, de femmes et d'enfants appartenant à la lignée djellabite et au nombre de trente environ, furent disposées.

D'autres koubba, évoquant les noms de saints personnages, se trouvent non loin et à proximité du tombeau des rois.

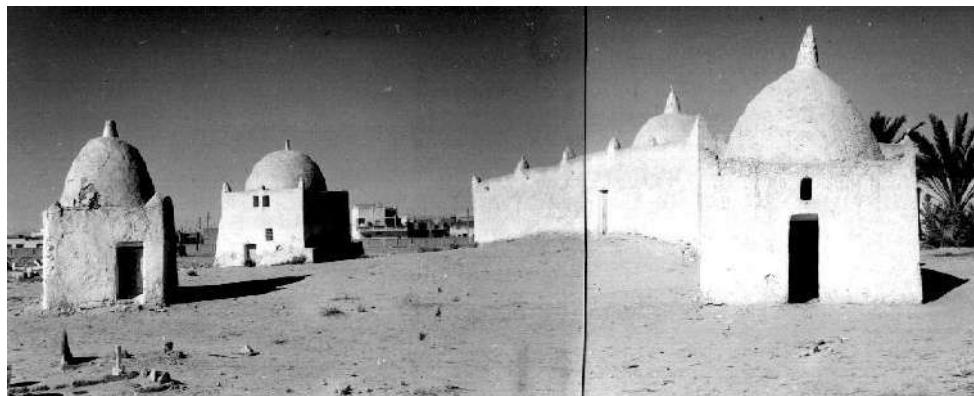
7/ Illustrations Photographiques:



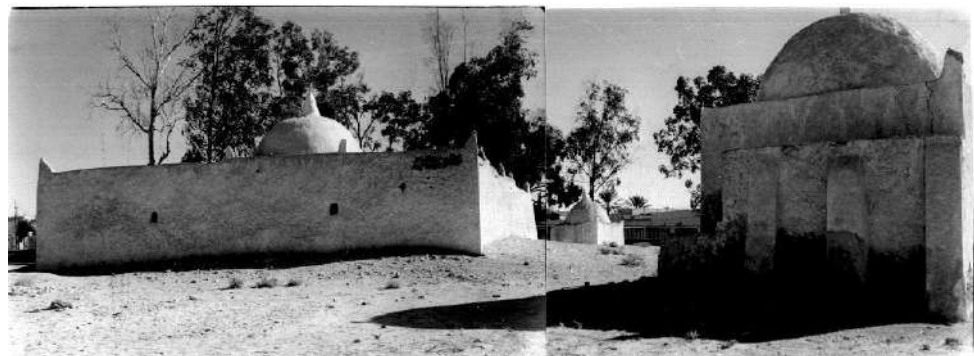
Tombeaux des Rois de Touggourt (ancienne photo)



Tombeaux des Rois de Touggourt (ancienne photo)

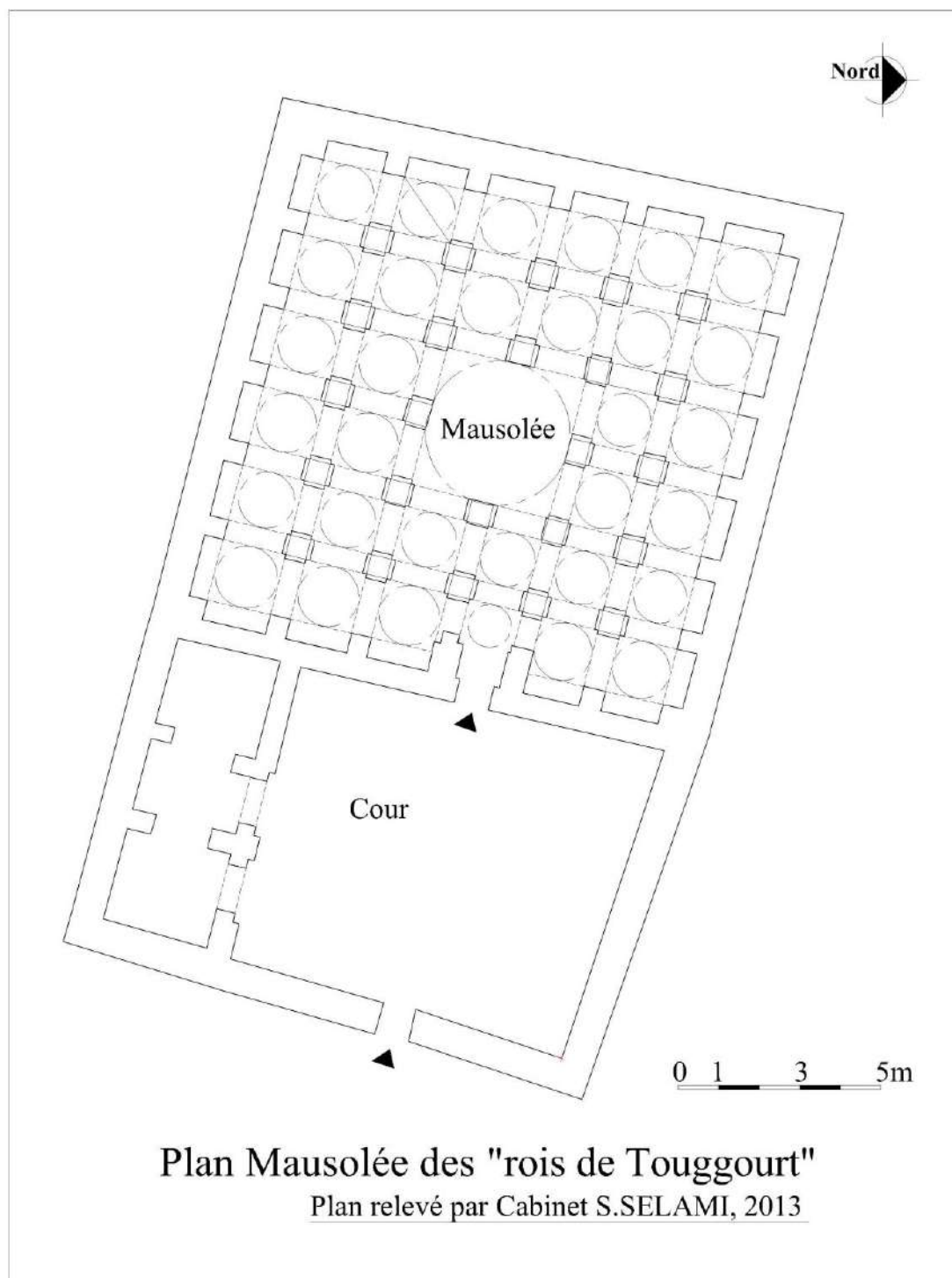


Angle : Sud-est (Photo par : S.S / Date : 1994)



Angle : Nord -ouest (Photo par : S.S / Date : 1994)

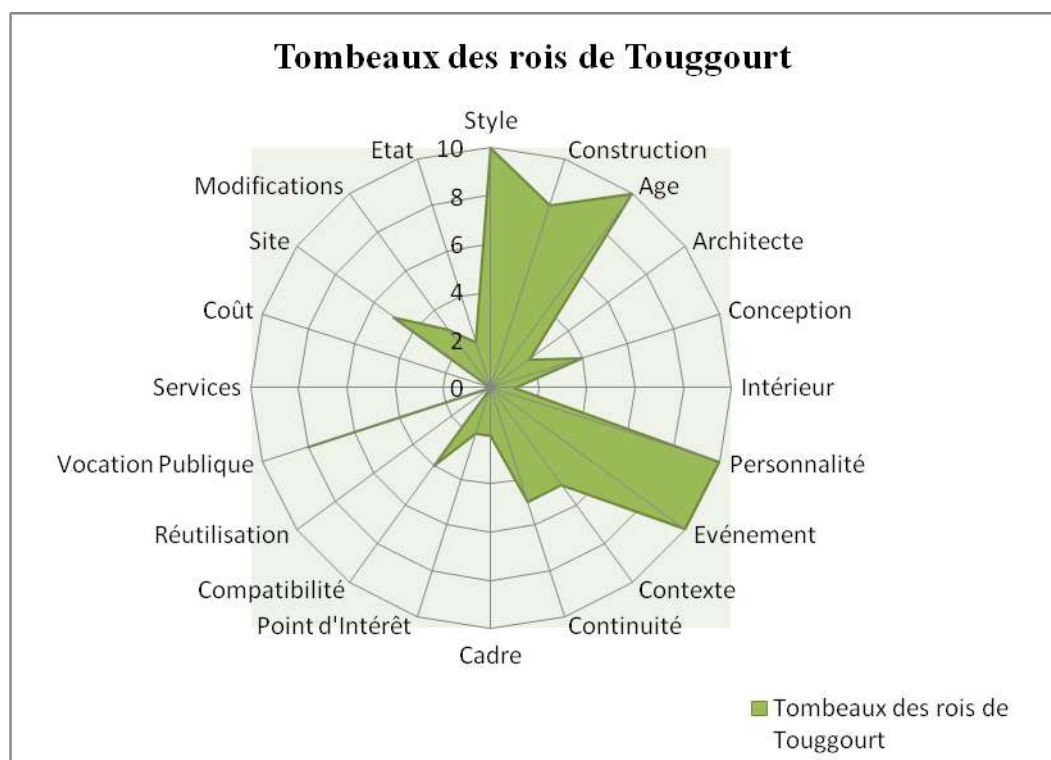
8/ Plan:



Code : A.C. 03					
9/ Valeur Patrimoniale					
A-Architecture					
1- Style	Spécimen parfait et extrêmement ancien représentatif d'un ancien style de construction.	E	TB	B	P/M
2- Construction	Spécimen parfait et extrêmement ancien l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	E	TB	B	P/M
3- Age	XV-début XXème siècle	E	TB	B	P/M
4- Architecte	Les Rois de Touggourt	E	TB	B	P/M
5- Conception	Bonne conception	E	TB	B	P/M
6- Intérieur	Bon travail	E	TB	B	P/M
			TB		
B- Histoire					
7- Personnalité	Bâtiment associé aux rois « Béni-Djellab » Touggourt	E	TB	B	P/M
8- Evénement	C'est la sépulture des rois de Touggourt	E	TB	B	P/M
9- Contexte	Bien associé à l'histoire politique de la région.	E	TB	B	P/M
			TB		
C- Environnement					
10- Continuité	Bâtiment d'importance particulière dans la détermination et le maintien du caractère dominant de la région	E	TB	B	P/M
11- Cadre	Important dans le maintien du caractère régional	E	TB	B	P/M
12- Point d'intérêt	Construction remarquable dans la ville	E	TB	B	P/M
			E		
D- Utilisations possibles					
13- Compatibilité	Présente affectation compatible	E	TB	B	P/M
14- Réutilisation	Absence de proposition de réutilisation.	E	TB	B	P/M
15- Vocation publique	Grand besoin d'édifice public, dans la région, et utilisation réalisable sans modifications importantes du bâtiment.	E	TB	B	P/M
16- Services	Doté peu des services et des installations de protection	E	TB	B	P/M
17- Coût	Coût de la restauration sensiblement inférieur à celui d'une nouvelle construction comparable.	E	TB	B	P/M
			TB		
E- Intégrité					
18- Site	Bâtiment ayant conservé presque tous ses matériaux et ses caractéristiques d'origine.	E	TB	B	P/M
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé presque tous ses matériaux et ses caractéristiques d'origine.	E	TB	B	P/M
20- Etat	Corps de bâtiment, toit et intérieur en état moyen.	E	TB	B	P/M
Bien évalué par: S.SELAMI			Date: 2013		
Recommandations: Bâtiment symbolisant le passage des Béni-Mérine à Touggourt, au XVème siècle et l'instauration de leur règne qui durera quatre siècles et demi jusqu'à l'occupation française. A préserver.					
Evaluation revue par:			Date :		
Commentaires:					
Evaluation approuvée par :			Date		
Commentaires :					

Code : A.C. 03						
9/ Valeur Patrimoniale						
A-Architecture					Maximum 35 points	
1- Style	Spécimen parfait et extrêmement ancien représentatif d'un ancien style de construction.	20	10	5	0	
2- Construction	Spécimen parfait et extrêmement ancien l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	15	8	4	0	
3- Age	XV-début XXème siècle	10	5	2	0	
4- Architecte	Les Rois de Touggourt	8	4	2	0	
5- Conception	Bonne conception	8	4	2	0	
6- Intérieur	Bon travail	4	2	1	0	
					35	
B- Histoire					Maximum 25 points	
7- Personnalité	Bâtiment associé aux rois « Béni-Djellab » Touggourt	25	10	5	0	
8- Evénement	C'est un bâtiment représentatif d'une période significative de l'histoire de Touggourt	25	10	5	0	
9- Contexte	Bien associé à l'histoire politique de la région.	20	10	5	0	
					25	
C- Environnement					Maximum 10 points	
10- Continuité	Bâtiment d'importance particulière dans la détermination et le maintien du caractère dominant de la région	10	5	2	0	
11- Cadre	Important dans le maintien du caractère régional	5	2	1	0	
12- Point d'intérêt	Construction remarquable dans la ville	10	5	2	0	
					9	
D- Utilisations possibles					Maximum 15 points	
13- Compatibilité	Présente affectation compatible	8	4	2	0	
14- Réutilisation	Absence de proposition de réutilisation.	8	4	2	0	
15- Vocation publique	Grand besoin d'édifice public, dans la région, et utilisation réalisable sans modifications importantes du bâtiment.	8	4	2	0	
16- Services	Doté peu des services et des installations de protection	8	4	2	0	
17- Coût	Coût de la restauration sensiblement inférieur à celui d'une nouvelle construction comparable.	8	4	2	0	
					12	
E- Intégrité					Maximum 15 points	
18- Site	Bâtiment se trouve sur son site d'origine.	5	3	1	0	
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé presque tous ses matériaux et ses caractéristiques d'origine.	5	3	2	0	
20- Etat	Corps de bâtiment, toit, intérieur et décors en état moyen.	5	3	2	0	
Total des points					91	
Groupe					A	B
Bien évalué par: S.SELAMI					Date: 2013	
Recommandations: Bâtiment symbolisant le passage des Béni-Mérine à Touggourt, au XVème siècle et l'instauration de leur règne qui durera quatre siècles et demi jusqu'à l'occupation française. A préserver.						
Evaluation revue par:					Date :	
Commentaires:						
Evaluation approuvée par :					Date	
Commentaires :						

10/ GRAPHIQUE:



1/ Situation géographique**Wilaya:****Daïra:****Commune:****Quartier:****Nom du Bien :**

Ouargla

Touggourt

Touggourt

Mestaoua

LA ZAOUIA SIDI-EL-HACHEMI**2/ Identification du Bien****Nature du bien****Fonction d'origine****Utilisation actuelle****Date de construction:**

Architecture Culturelle

Dar Cheikh+Ecole

coranique

Vacant

Fin XIXème-début XXème siècles

3/ Données juridiques**a) Propriétaire:****b) Superficie :**

Bien privé

2475M²**4/ Description du bien:****a) Matériaux de construction**

Murs

Planchers

-Moellons gypseux avec mortier en gypse. Brique de terre cuite

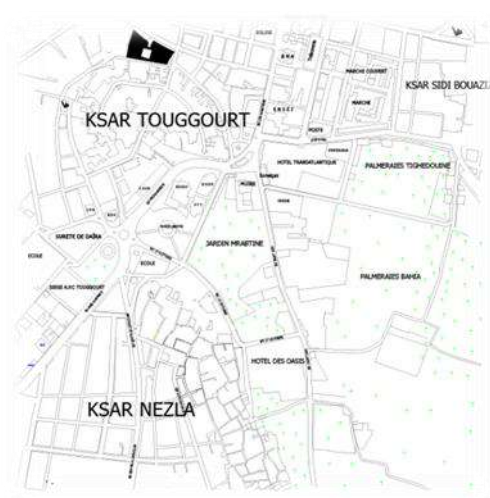
-Voûtes en moellons gypseux avec mortier de gypse.

b) Décoration extérieure :**c) Décoration intérieure****d) Eléments remarquables**Appareillage en brique de terre cuite, Frise en brique de terre cuite avec inscriptions autour du patio central
Qualité de l'organisation spatiale. Qualité du décor en brique de terre cuite**5/ Situation actuelle****Etat de conservation:****Exposition aux risques:**

Médiocre

-Démolition
-Remontée des eaux souterraines pouvant affecter les composantes du cadre bâti.**Projets de restauration, de mise en valeur, d'aménagement :****6/ Fond documentaire**

-Plan Sénatus-Consult de Touggourt, 1958

**e) Description générale :**

La Zaouia de Sidi-el-Hachemi est située sur l'aboutissement de la rue commerçante des Mzab (Si-el-Houass). Une attention particulière a été portée au traitement des façades Extérieures, principalement la façade est où des appareillages diversifiés en briques de terre cuite et une riche ornementation font relief au dessus d'une série de trois arcs en plein cintre.

L'organisation spatiale de la zaouia s'articule autour d'une première aile, située à l'est, qui était réservée à l'enseignement du Coran et le "Dhikr" ainsi qu'un lieu de réception des gens de la science.

Quant à la seconde partie, elle fut la demeure du Cheikh et de sa famille, un lieu des manifestations religieuses. Aussi, elle jouait le rôle d'hôtel quand elle abritait les Ibn-Sabil (hommes de passage).

L'organisation spatiale de la zaouia se conforme fondamentalement à la typologie de l'habitation traditionnelle. C'est à dire la multiplication d'espaces réduits (chambres) autour d'un espace

7/ Illustrations Photographiques:

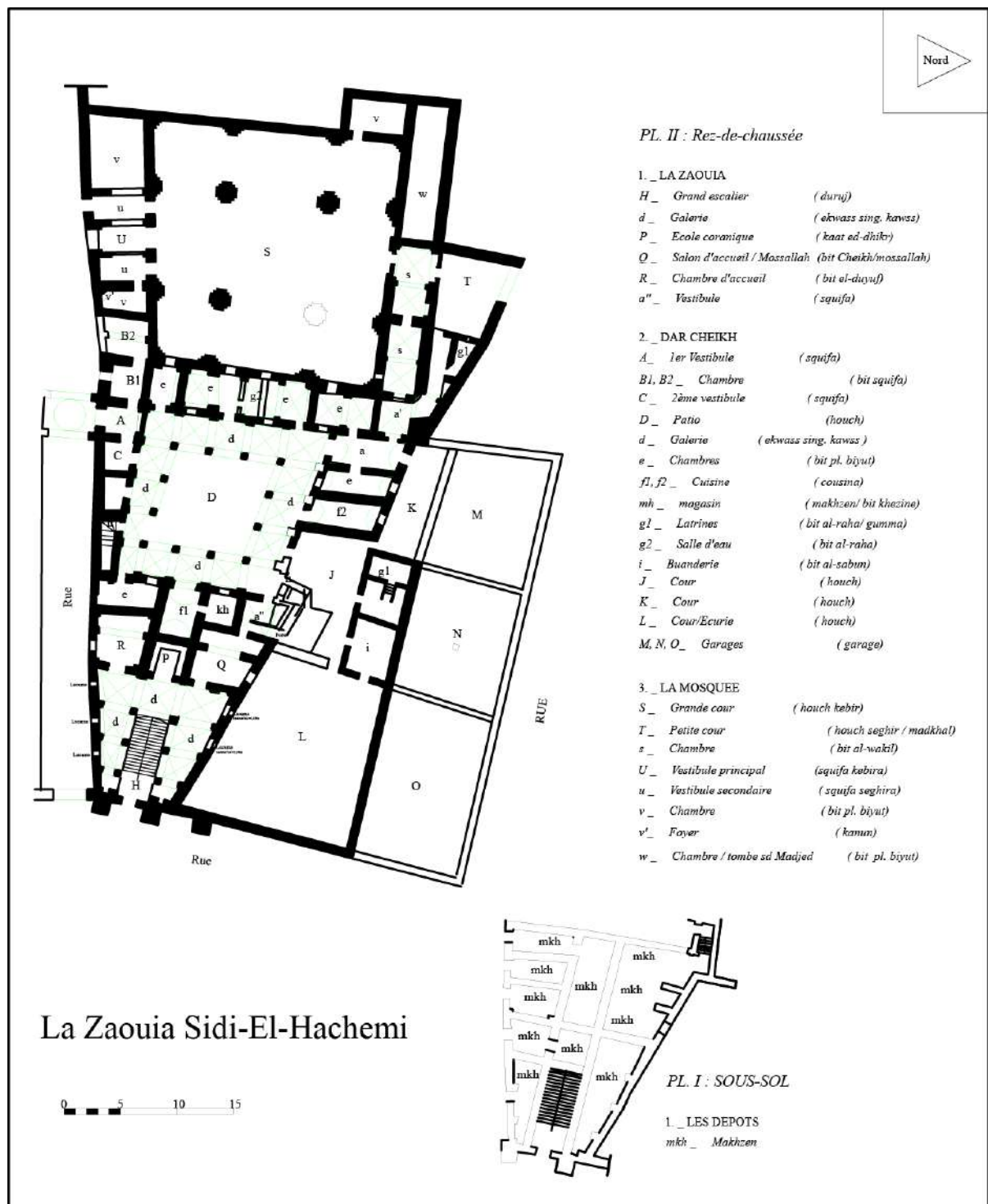


La zaouia Sidi Hachemi, (ancienne photo)



La zaouia Sidi Hachemi, (photo SS, 2010)

8/ Plan:

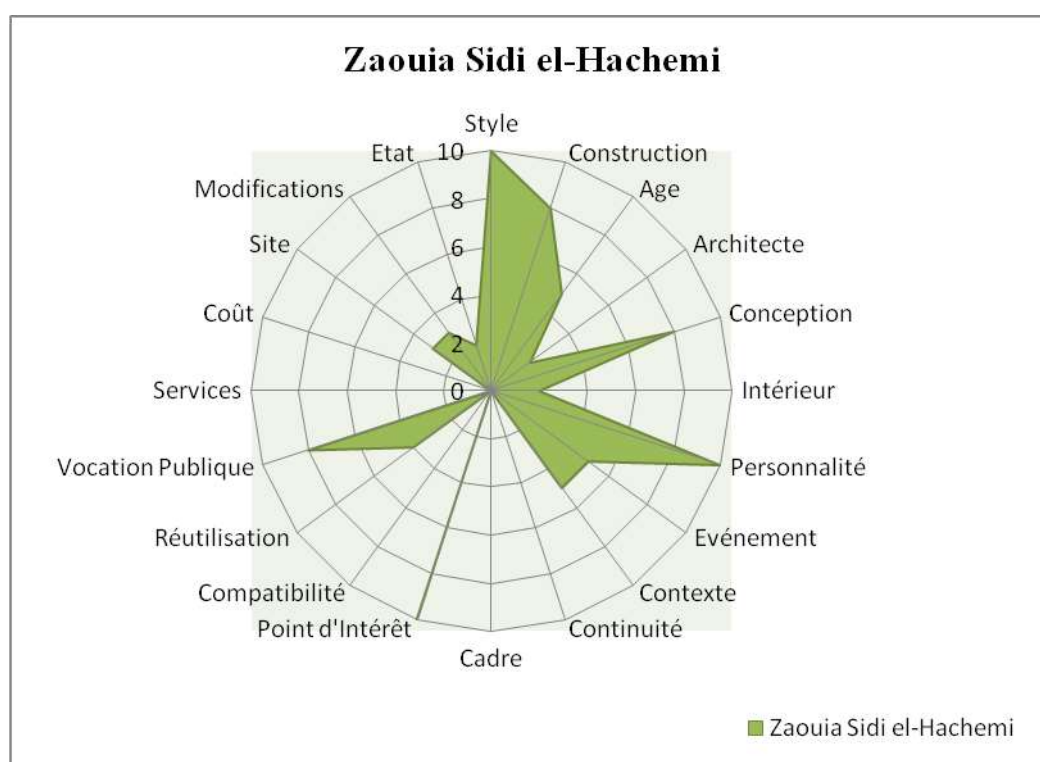


(relevé SS, 2006)

Code : A.C. 04						
9/ Valeur Patrimoniale						
A-Architecture						
1- Style	Spécimen exceptionnel	E	TB	B	P/M	
2- Construction	Très représentative de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	E	TB	B	P/M	
3- Age	Fin XIX-Début XX ème siècles	E	TB	B	P/M	
4- Architecte	Constructeur: le Cheikh Sidi-El-Hachemi CHERIF	E	TB	B	P/M	
5- Conception	Bâtiment particulièrement attrayant en raison de sa conception, de sa composition et de son décor.	E	TB	B	P/M	
6- Intérieur	Appareillages en brique de terre cuite...	E	TB	B	P/M	
			TB			
B- Histoire						
7- Personnalité	C'est la maison de Sidi-El-Hachemi CHERIF : Cheikh de la Zaouia Kadiria à Touggourt	E	TB	B	P/M	
8- Evénement	Bâtiment associé à la confrérie Kadiria à Touggourt	E	TB	B	P/M	
9- Contexte	Bâtiment vaguement associé à la confrérie Kadiria	E	TB	B	P/M	
			B			
C- Environnement						
10- Continuité	Bâtiment d'une importance particulière dans la détermination et le maintien du caractère dominant de la région	E	TB	B	P/M	
11- Cadre	D'une importance particulière dans le maintien du caractère régional	E	TB	B	P/M	
12- Point d'intérêt	Construction remarquable dans la ville	E	TB	B	P/M	
			TB			
D- Utilisations possibles						
13- Compatibilité	Présente affectation	E	TB	B	P/M	
14- Réutilisation	Bâtiment pouvant être modifié en vue d'une réutilisation compatible sans nuire aux éléments architecturaux qui contribuent à lui donner son importance.	E	TB	B	P/M	
15- Vocation publique	Grand besoin d'édifice public et de centre culturel, dans la région, et n'exigerait pas de grandes modifications	E	TB	B	P/M	
16- Services	Amélioration nécessaire d'au moins 3 services :	E	TB	B	P/M	
17- Coût	Impossible de déterminer les coûts	E	TB	B	P/M	
			TB			
E- Intégrité						
18- Site	Bâtiment ayant conservé presque tous ses matériaux et ses caractéristiques d'origine.	E	TB	B	P/M	
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé presque tous ses matériaux et ses caractéristiques d'origine.	E	TB	B	P/M	
20- Etat	Corps de bâtiment, toit, intérieur et décors en état médiocre.	E	TB	B	P/M	
Bien évalué par: S.SELAMI			Date: 2013			
Recommandations: Bâtiment très remarquable du point de vue architectural et organisation spatiale. Son plan s'inspire des palais de l'époque ottomane. Son aspect architectural est typique de l'architecture du Djerid tunisien (Nefta et Tozeur). Il occupe une position urbaine très importante dans le centre ville de Touggourt. Bâtiment à restaurer.						
Evaluation revue par :			Date :			
Commentaires :						
Evaluation approuvée par :			Date			
Commentaires :						

Code : A.C. 04									
9/ Valeur Patrimoniale									
A- Architecture						Maximum 35 points			
1- Style	Spécimen exceptionnel	20	10	5	0				
2- Construction	Très représentative de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	15	8	4	0				
3- Age	Fin XIX-Début XX ème siècles	10	5	2	0				
4- Architecte	Constructeur: le Cheikh Sidi-El-Hachemi CHERIF	8	4	2	0				
5- Conception	Bâtiment particulièrement attrayant en raison de sa conception qui est semblable à celle des palais suburbains des Beys de Tunis.	8	4	2	0				
6- Intérieur	Appareillages en brique de terre cuite...	4	2	1	0				
						35			
B- Histoire						Maximum 25 points			
7- Personnalité	C'est la maison de Sidi-El-Hachemi CHERIF : Cheikh de la Zaouia Kadiria à Touggourt	25	10	5	0				
8- Evénement	Bâtiment associé à la confrérie Kadiria à Touggourt	25	10	5	0				
9- Contexte	Bâtiment vaguement associé à la confrérie Kadiria	20	10	5	0				
						20			
C- Environnement						Maximum 10 points			
10- Continuité	Bâtiment d'une importance particulière dans la détermination et le maintien du caractère dominant de la région	10	5	2	0				
11- Cadre	D'une importance particulière dans le maintien du caractère régional	5	2	1	0				
12- Point d'intérêt	Construction remarquable dans la ville	10	5	2	0				
						10			
D- Utilisations possibles						Maximum 15 points			
13- Compatibilité	Présente affectation incompatible	8	4	2	0				
14- Réutilisation	Bâtiment pouvant être modifié en vue d'une réutilisation compatible sans nuire aux éléments architecturaux qui contribuent à lui donner son importance.	8	4	2	0				
15- Vocation publique	Grand besoin d'édifice public et de centre culturel, dans la région.	8	4	2	0				
16- Services	Amélioration nécessaire d'au moins 3 services :	8	4	2	0				
17- Coût	Coût de la restauration légèrement inférieur que celui d'une nouvelle construction comparable.	8	4	2	0				
						12			
E- Intégrité						Maximum 15 points			
18- Site	Bâtiment ayant conservé presque tous ses matériaux et ses caractéristiques d'origine.	5	3	1	0				
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé presque tous ses matériaux et ses caractéristiques d'origine.	5	3	2	0				
20- Etat	Corps de bâtiment, toit, intérieur et décors en état médiocre.	5	3	2	0				
Total des points						85			
Groupe						A	B	C	D
Bien évalué par: S.SELAMI						Date: 2013			
Recommandations: Bâtiment très remarquable du point de vue architectural et organisation spatiale. Son plan s'inspire des palais de l'époque ottomane. Son aspect architectural est typique de l'architecture du Djerid tunisien (Nefta et Tozeur). Il occupe une position urbaine très importante dans le centre ville de Touggourt. Bâtiment à restaurer.									
Evaluation revue par :						Date :			
Commentaires :									
Evaluation approuvée par :						Date			

10/ GRAPHIQUE



Code: A.C.05

1/ Situation géographique

Wilaya: Ouargla
Daïra: Touggourt
Commune: Touggourt
Quartier: Bd de l'Indépendance

Nom du Bien : **LA MEDERSA**

2/ Identification du Bien

Nature du bien: Architecture Culturelle
Fonction d'origine: Medersa
Utilisation actuelle: Vacant
Date de construction: 1943-1944

3/ Données juridiques

a) Propriétaire: Bien communal
b) Superficie :

4/ Description du bien:

a) Matériaux de construction

Murs	Planchers
- Moellons gypseux avec mortier en gypse. Brique de terre cuite	- Coupole, voûtain en moellons gypseux avec mortier de gypse.

b) Décoration extérieure :

c) Décoration intérieure

d) Eléments remarquables

5/ Situation actuelle

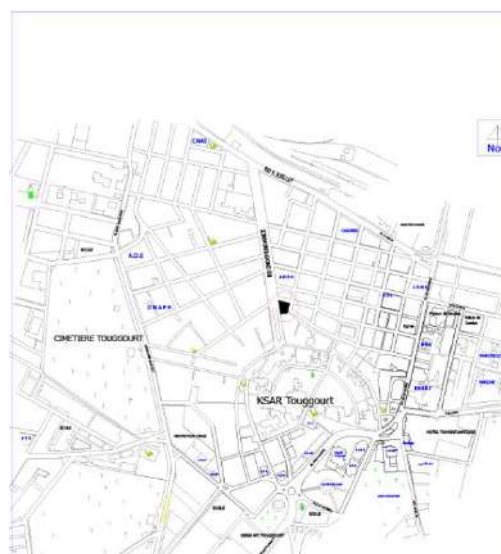
Etat de conservation:

Exposition aux risques:

Projets de restauration, de mise en valeur, d'aménagement :

6/ Fond documentaire

Médiocre
 - Démolition
 - Remontée des eaux souterraines pouvant affecter les composantes du cadre bâti.
 -
 - Plan Sénatus-Consult de Touggourt, 1958



e) Description générale :

La *Medersa* ouvre sur le boulevard de l'Indépendance. On y accède par quelques marches d'escalier. A l'entrée, on pénètre dans un petit hall d'accueil surmonté d'une coupole où s'ouvrent deux lanternons orientés est-ouest. Le hall dessert quatre classes et une grande cour centrale. Elle est construite en pierre gypseuse locale et en plâtre. Les toits sont réalisés par des voutains supportés par des poutres en IPN. Elle a été édifiée par la population autochtone, en 1943, pour l'enseignement de la langue arabe et de la religion islamique. C'est à partir de cette Médersa que les élèves étaient envoyés au Djamaa Ez-Zaïtouna à Tunis pour poursuivre leurs études.



La Medersa : Façade principale ouest (photo SS, 2011).

8/ PLAN

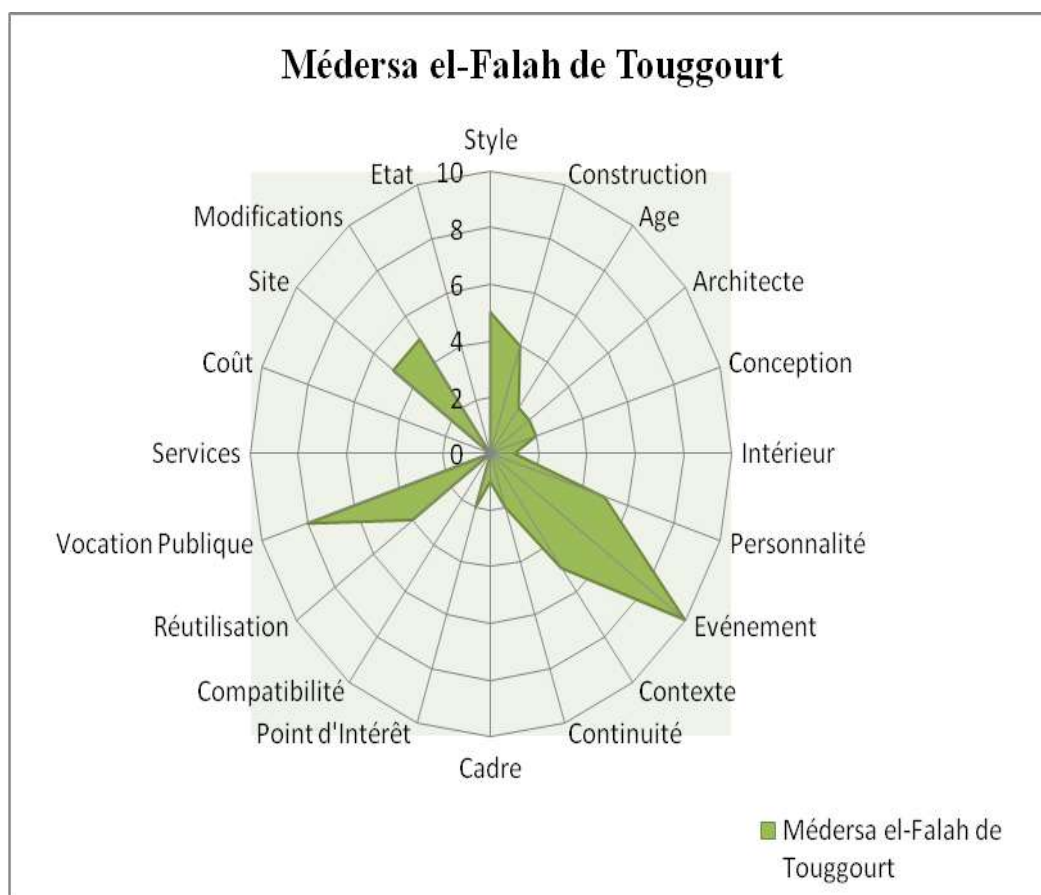


Plan SELAMI, 2014

Code : A.C. 05					
9/ Valeur Patrimoniale					
A-Architecture					
1- Style	Bon spécimen	E	TB	B	P/M
2- Construction	Bon spécimen dans l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	E	TB	B	P/M
3- Age	1943	E	TB	B	P/M
4- Architecte	les Cheikhs de Touggourt à la proposition de : »Association des Eulémas Musulmans »	E	TB	B	P/M
5- Conception	Bonne conception	E	TB	B	P/M
6- Intérieur	Bon	E	TB	B	P/M
					B
B- Histoire					
7- Personnalité	Bâtiment associé aux activités religieuses des eulémas de Touggourt, pendant l'époque coloniale.	E	TB	B	P/M
8- Evénement	C'est la première école de la langue arabe, à Touggourt	E	TB	B	P/M
9- Contexte	Bâtiment associé aux Eulémas musulmans	E	TB	B	P/M
					B
C- Environnement					
10- Continuité	Bâtiment important dans la détermination et le maintien du caractère dominant de la région	E	TB	B	P/M
11- Cadre	Important dans le maintien du caractère régional	E	TB	B	P/M
12- Point d'intérêt	Construction remarquable dans le quartier	E	TB	B	P/M
					B
D- Utilisations possibles					
13- Compatibilité	Bâtiment désaffecté.	E	TB	B	P/M
14- Réutilisation	Bâtiment pouvant être modifié en vue d'une réutilisation compatible sans nuire aux éléments architecturaux qui contribuent à lui donner son importance.	E	TB	B	P/M
15- Vocation publique	Grand besoin d'édifice public et de centre culturel, dans la région, et n'exigerait pas de grandes modifications	E	TB	B	P/M
16- Services	Amélioration nécessaire d'au moins 3 services :	E	TB	B	P/M
17- Coût	Coût de la restauration sensiblement inférieur à celui d'une nouvelle construction comparable.	E	TB	B	P/M
					E
E- Intégrité					
18- Site	Bâtiment se trouve sur son site d'origine	E	TB	B	P/M
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé presque tous ses matériaux et ses caractéristiques d'origine avec peu de modification.	E	TB	B	P/M
20- Etat	Corps de bâtiment, toit, intérieur et décors en état médiocre.	E	TB	B	P/M
Bien évalué par: S.SELAMI					Date: 2013
Recommandations: Bâtiment reflétant les activités des cheikhs de Touggourt et des « Eulémas Musulmans » et leur volonté de renforcer l'identité arabo-musulmane des Touggoutis, pendant la période coloniale française. C'est dans cette Medersa qu'on donnait des cours de langue arabe et de « Fikh » dans la religion islamique. Les lauréats de cette Medersa, étaient envoyés au Djamaa Zaïtouna pour poursuivre leurs études. Bâtiment à restaurer.					
Evaluation revue par :					Date :
Commentaires :					
Evaluation approuvée par :					Date :
Commentaires :					

Code : A.C. 05							
9/ Valeur Patrimoniale							
A-Architecture				Maximum 35 points			
1- Style	Bon spécimen	20	10	5	0		
2- Construction	Bon spécimen dans l’emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	15	8	4	0		
3- Age	1943	10	5	2	0		
4- Architecte	les Cheikhs de Touggourt à la proposition de : »Association des Eulémas Musulmans »	8	4	2	0		
5- Conception	Bonne conception	8	4	2	0		
6- Intérieur	Bon	4	2	1	0		
		16					
B- Histoire				Maximum 25 points			
7- Personnalité	Bâtiment associé aux activités religieuses des eulémas de Touggourt, pendant l’époque coloniale.	25	10	5	0		
8- Evénement	C’est la première école de la langue arabe, à Touggourt	25	10	5	0		
9- Contexte	Bâtiment associé aux Eulémas musulmans	20	10	5	0		
		20					
C- Environnement				Maximum 10 points			
10- Continuité	Bâtiment important dans la détermination et le maintien du caractère dominant de la région	10	5	2	0		
11- Cadre	Important dans le maintien du caractère régional	5	2	1	0		
12- Point d’intérêt	Construction remarquable dans le quartier	10	5	2	0		
		05					
D- Utilisations possibles				Maximum 15 points			
13- Compatibilité	Bâtiment désaffecté.	8	4	2	0		
14- Réutilisation	Bâtiment pouvant être modifié en vue d’une réutilisation compatible sans nuire aux éléments architecturaux qui contribuent à lui donner son importance.	8	4	2	0		
15- Vocation publique	Grand besoin d’édifice public et de centre culturel, dans la région, et n’exigerait pas de grandes modifications	8	4	2	0		
16- Services	Amélioration nécessaire d’au moins 3 services :	8	4	2	0		
17- Coût	Coût de la restauration à peu près le même que celui d’une nouvelle construction comparable.	8	4	2	0		
		12					
E- Intégrité				Maximum 15 points			
18- Site	Bâtiment ayant conservé presque tous ses matériaux et ses caractéristiques d’origine avec peu de modification.	5	3	1	0		
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé presque tous ses matériaux et ses caractéristiques d’origine avec peu de modification.	5	3	2	0		
20- Etat	Corps de bâtiment, toit, intérieur et décors en état médiocre.	5	3	2	0		
		63					
		Groupe		A	B	C	D
Bien évalué par: S.SELAMI		Date: 2013					
Recommandations: Bâtiment reflétant les activités des cheikhs de Touggourt et des « Eulémas Musulmans » et leur volonté de renforcer l’identité arabo-musulmane des Touggoutis, pendant la période coloniale française. C’est dans cette Medersa qu’on donnait des cours de langue arabe et de « Fikh » dans la religion islamique. Les lauréats de cette Medersa, étaient envoyés au Djamaa Zaïtouna pour poursuivre leurs études. Bâtiment à restaurer.							
Evaluation revue par :		Date :					
Commentaires :							

10/ GRAPHIQUE



Chapitre VII- La Reconnaissance du patrimoine historique de Touggourt

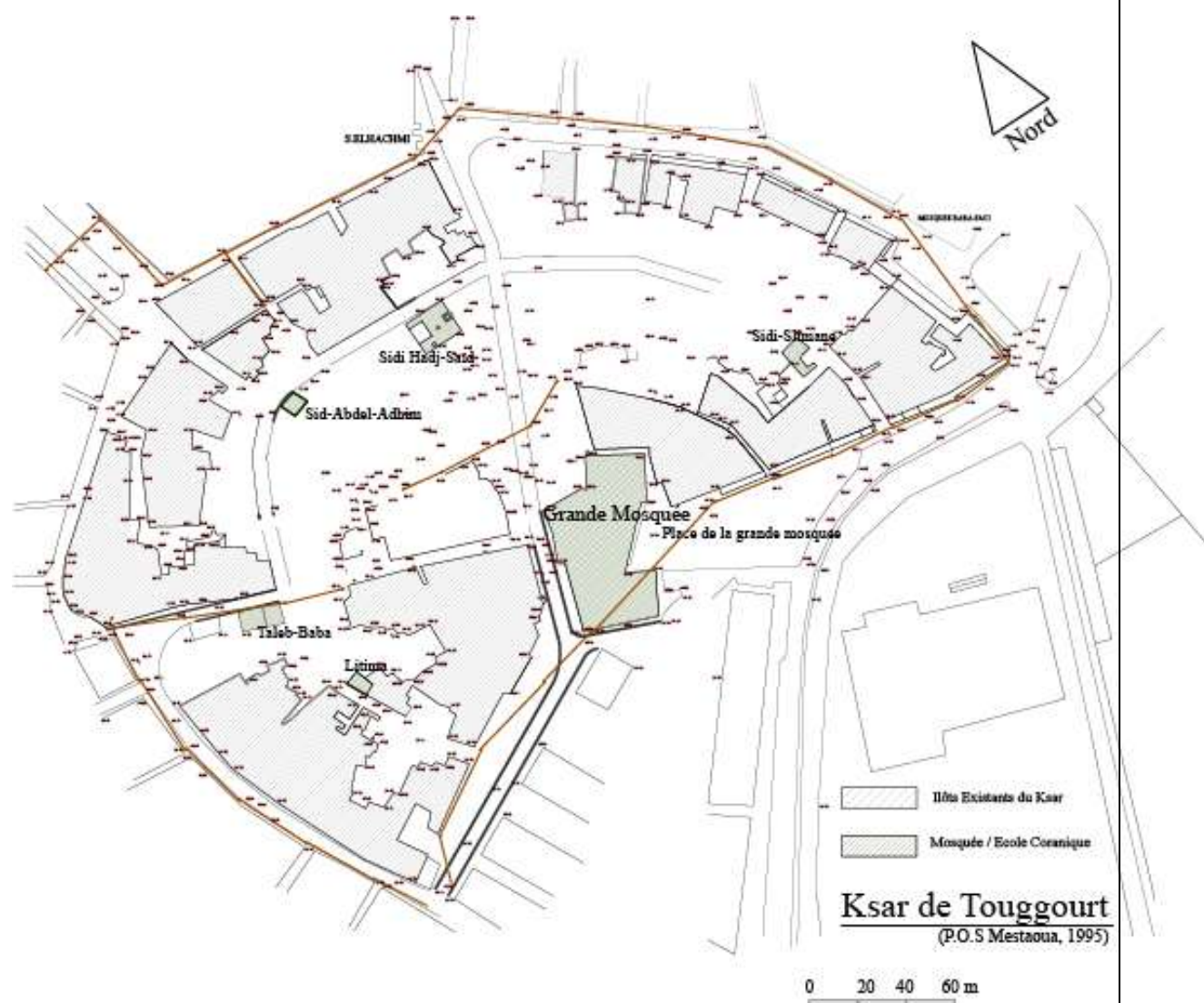
Les Centres Historiques

- CH.01- Ksar de Touggourt
- CH.02- Ksar de Nezla
- CH.03- Ksar de Sidi-Boudjenane
- CH.04- Ksar de Sidi-Bouaziz
- CH.05- Ksar de Béni-Issoued
- CH.06-Ksar de Tebesbest
- CH.07-Ksar de Zaouia Sidi-Labed

Code: C.H.01		
1/ Situation géographique		
Wilaya:	Ouargla	
Daira:	Touggourt	
Commune:	Touggourt	
Quartier:	Centre ville	
Nom du Bien :	Ksar Touggourt	
2/ Identification du Bien		
Nature du bien	Centre Historique	
Fonction d'origine	Ksar	
Utilisation actuelle	Quartier abandonné	
Date de construction:	XV-XIX ème siècle	
3/ Données juridiques		
a) Propriétaire:	Biens Wakf-Privés-Communaux	
b) Superficie :	6,25 Ha	
4/ Description du bien:		
a) Matériaux de construction	Murs -Moellons gypseux avec mortier en gypse. - terre crue	Planchers -Coupoles, voûtes en moellons gypseux - troncs de palmiers avec mortier de terre et de gypse.
b) Décoration extérieure :	Frise en brique de terre cuite,	
c) Décoration intérieure	Frise en brique de terre cuite,	
d) Eléments remarquables		
5/ Situation actuelle		
Etat de conservation:	En ruine	
Exposition aux risques:	Démolition et effacement des traces subsistantes	
Projets de restauration, de mise en valeur, d'aménagement :	Réalisation réseaux divers en 2007	
6/ Fond documentaire		
- « Histoire des berbères.. » Ibn-Khaldoune	-Plan de la ville de Touggourt 1875-1881 -Plan Sénatus-Consult de Touggourt, 1958	
7/ Photographies 		

Code: CH. 01

8/ Plan:

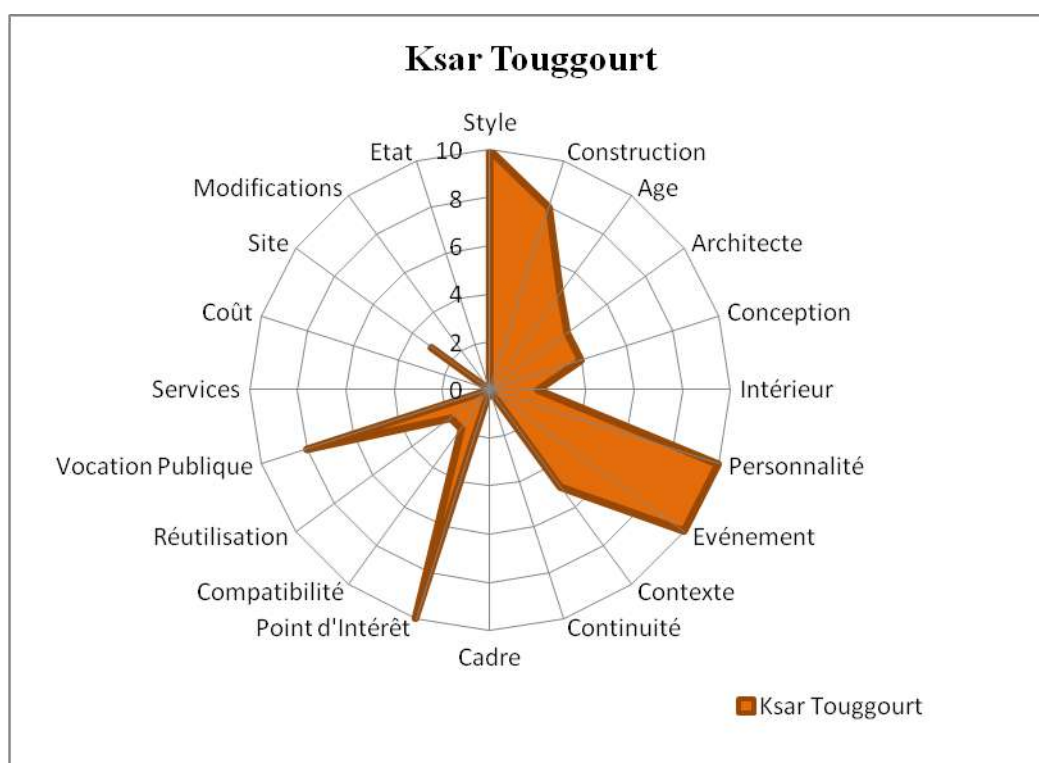


Code : CH.01						
9/ Valeur Patrimoniale						
A-Architecture						
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	E	TB	B	P/M	
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	E	TB	B	P/M	
3- Age	XVème-début XXème siècle	E	TB	B	P/M	
4- Architecte	Construit par la population locale	E	TB	B	P/M	
5- Conception	Ksar particulièrement attrayant en raison de sa conception exceptionnelle, de sa composition et de sa réalisation.	E	TB	B	P/M	
6- Intérieur	Travail très intéressant du point de vue disposition des pièces, ouvrages de finition, etc....	E	TB	B	P/M	
			TB			
B- Histoire						
7- Personnalité	Ksar lié à la vie et aux activités de la population locale	E	TB	B	P/M	
8- Événement	C'est le centre de plusieurs événements importants dans l'histoire de Touggourt	E	TB	B	P/M	
9- Contexte	Centre directement lié à la vie sociale, culturelle, économique, politique et militaire, des ksouriens	E	TB	B	P/M	
			TB			
C- Environnement						
10- Continuité	L'édification sans style de nouvelles constructions dans terrains adjacents ont beaucoup contribué à réduire la valeur environnementale particulière inhérente au ksar d'origine	E	TB	B	P/M	
11- Cadre	L'édification sans style de nouvelles constructions dans terrains adjacents ont beaucoup contribué à réduire la valeur environnementale particulière inhérente au ksar d'origine	E	TB	B	P/M	
12- Point d'intérêt	C'est un centre qui a acquis pour la communauté locale une valeur sentimentale dépassant sa fonction.	E	TB	B	P/M	
			P/M			
D- Utilisations possibles						
13- Compatibilité	Absence de la région de la présente affectation mais compatible	E	TB	B	P/M	
14- Réutilisation	Affectation proposée (village culturel) exigerait un changement de zonage faisable	E	TB	B	P/M	
15- Vocation publique	C'est un centre offrant des avantages sur le plan social et de grandes possibilités d'interprétation	E	TB	B	P/M	
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services	E	TB	B	P/M	
17- Coût	Coût plus élevé que celui d'une nouvelle construction comparable	E	TB	B	P/M	
			B			
E- Intégrité						
18- Site	Bâtiment occupe son site d'origine avec fondations nouvelles dans terrains adjacents	E	TB	B	P/M	
19- Modifications	Le centre a subi beaucoup de modifications (démolitions, etc)	E	TB	B	P/M	
20- Etat	Etat très avancé de dégradation	E	TB	B	P/M	
Bien évalué par: S.SELAMI		Date: 2013				
Recommandations:						
Evaluation revue par:		Date:				
Commentaries:						
Evaluation approuvée par:		Date:				
Commentaries:						

Code : CH.01						
9/ Valeur Patrimoniale						
A-Architecture						Maximum 35 points
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	20	10	5	0	
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	15	8	4	0	
3- Age	XVème-début XXème siècle	10	5	2	0	
4- Architecte	Construit par la population locale	8	4	2	0	
5- Conception	Ksar particulièrement attrayant en raison de sa conception exceptionnelle, de sa composition et de sa réalisation.	8	4	2	0	
6- Intérieur	Travail très intéressant du point de vue disposition des pièces, ouvrages de finition, etc....	4	2	1	0	
						33
B- Histoire						Maximum 25 points
7- Personnalité	Ksar lié à la vie et aux activités de la population locale	25	10	5	0	
8- Événement	C'est le centre de plusieurs événements importants dans l'histoire locale	25	10	5	0	
9- Contexte	Centre directement lié à la vie sociale, culturelle, économique, politique et militaire, des ksouriens	20	10	5	0	
						25
C- Environnement						Maximum 10 points
10- Continuité	L'édification sans style de nouvelles constructions dans terrains adjacents ont beaucoup contribué à réduire la valeur environnementale particulière inhérente au ksar d'origine	10	5	2	0	
11- Cadre	L'édification sans style de nouvelles constructions dans terrains adjacents ont beaucoup contribué à réduire la valeur environnementale particulière inhérente au ksar d'origine	5	2	1	0	
12- Point d'intérêt	C'est centre qui a acquis pour la communauté locale une valeur sentimentale dépassant sa fonction.	10	5	2	0	
						10
D- Utilisations possibles						Maximum 15 points
13- Compatibilité	Absence de la région de la présente affectation mais compatible	8	4	2	0	
14- Réutilisation	Affectation proposée (village culturel) exigerait un changement de zonage faisable	8	4	2	0	
15- Vocation publique	C'est un centre offrant des avantages sur le plan social et de grandes possibilités d'interprétation	8	4	2	0	
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services	8	4	2	0	
17- Coût	Coût plus élevé que celui d'une nouvelle construction	8	4	2	0	
						12
E- Intégrité						Maximum 15 points
18- Site	Bâtiment occupe son site d'origine avec fondations nouvelles dans terrains adjacents	5	3	1	0	
19- Modifications	Le centre a subi beaucoup de modifications (démolitions,etc)	5	3	2	0	
20- Etat	Etat très avancé de dégradation	5	3	2	0	
Total des points						81
Groupe						A B C D
Bien évalué par: S.SELAMI						Date: 2013
Recommandations: Centre à reconstruire						
						Date:
Commentaries:						
Evaluation approuvée par:						Date:
Commentaries:						

Code: CH. 01

10/ GRAPHIQUE:



Code: C.H.02**1/ Situation géographique**

Wilaya: Ouargla
Daïra: Touggourt
Commune: Nezla
Quartier: Nezla

Nom du Bien : Ksar Nezla

2/ Identification du Bien

Nature du bien Centre Historique
Fonction d'origine Ksar
Utilisation actuelle Quartier d'habitation
Date de construction: XV-XIX ème siècle

3/ Données juridiques

a) Propriétaire: Biens Wakf-Privés-Communaux
b) Superficie : 14 Ha

4/ Description du bien:**a) Matériaux de construction**

Murs	Planchers
-Moellons gypseux avec mortier en gypse. - terre crue	-Coupoles, voûtes en moellons gypseux - troncs de palmiers avec mortier de terre et de gypse.

b) Décoration extérieure :**c) Décoration intérieure****d) Eléments remarquables**

-Présence de palmeraie à proximité du ksar.

5/ Situation actuelle**Etat de conservation:**

En ruine ; reconstruit en béton armé

Exposition aux risques:

Démolition et effacement des traces subsistantes

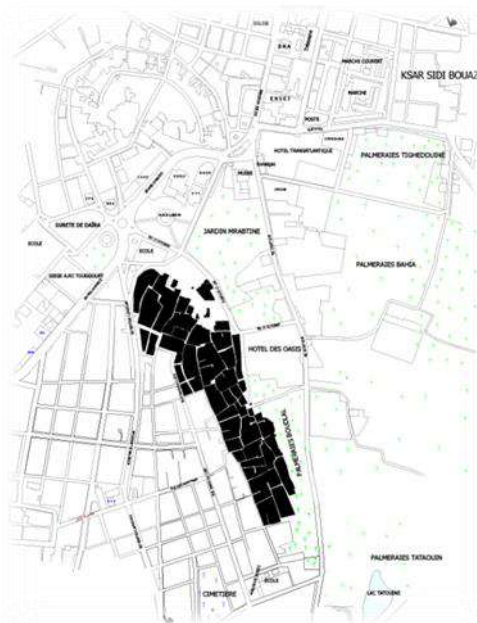
Projets de restauration, de mise en valeur, d'aménagement :

Travaux de Vrd et d'aménagement

6/ Fond documentaire

- « Histoire des berbères.. » Ibn-Khaldoun

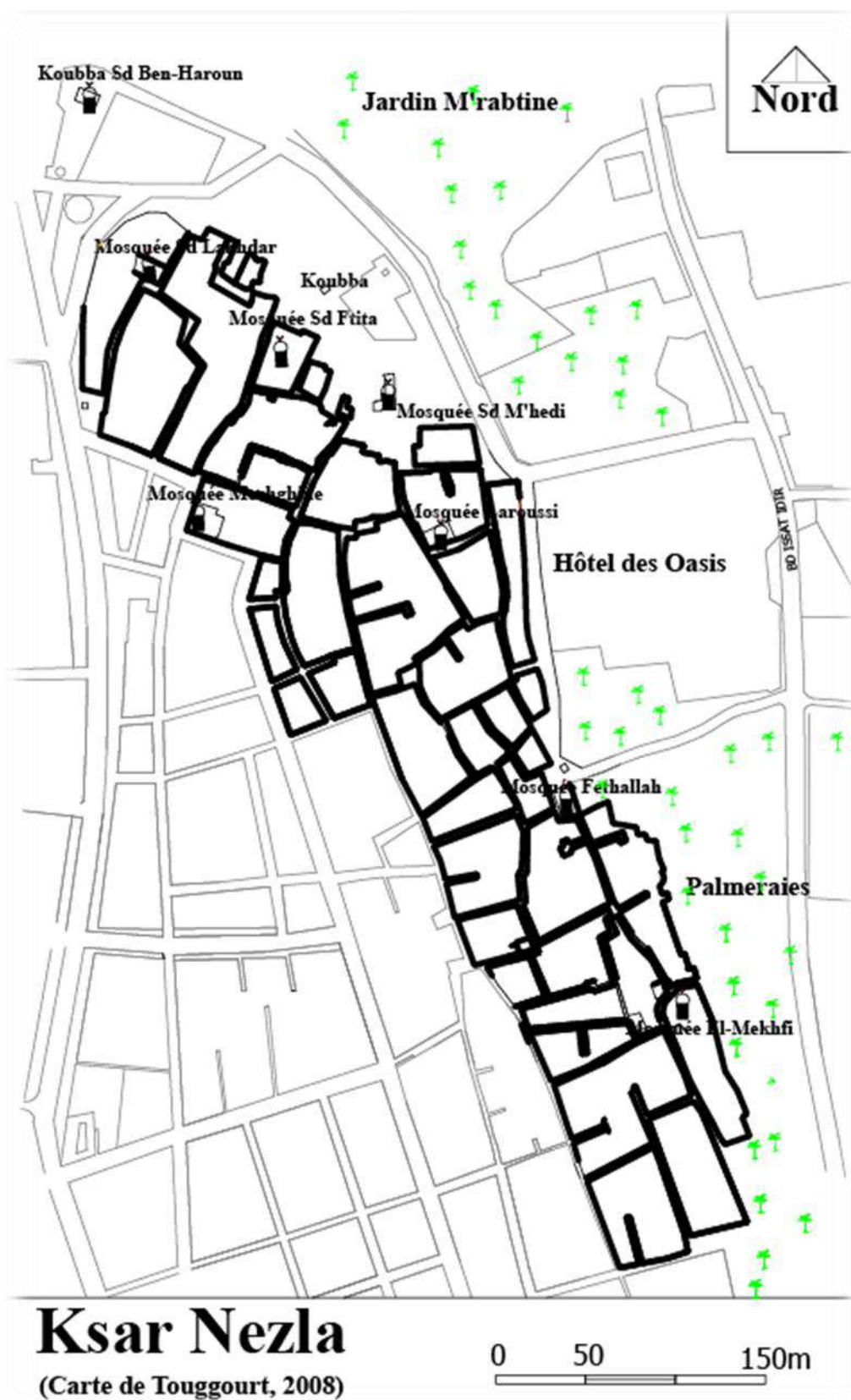
-Plan de la ville de Touggourt 1875-1881
 -Plan Sénatus-Consult de Touggourt, 1958

**7/ Photographies**

Ruelle au ksar Nezla
 Photo SS, 2013

Code: CH. 02

8/ Plan:

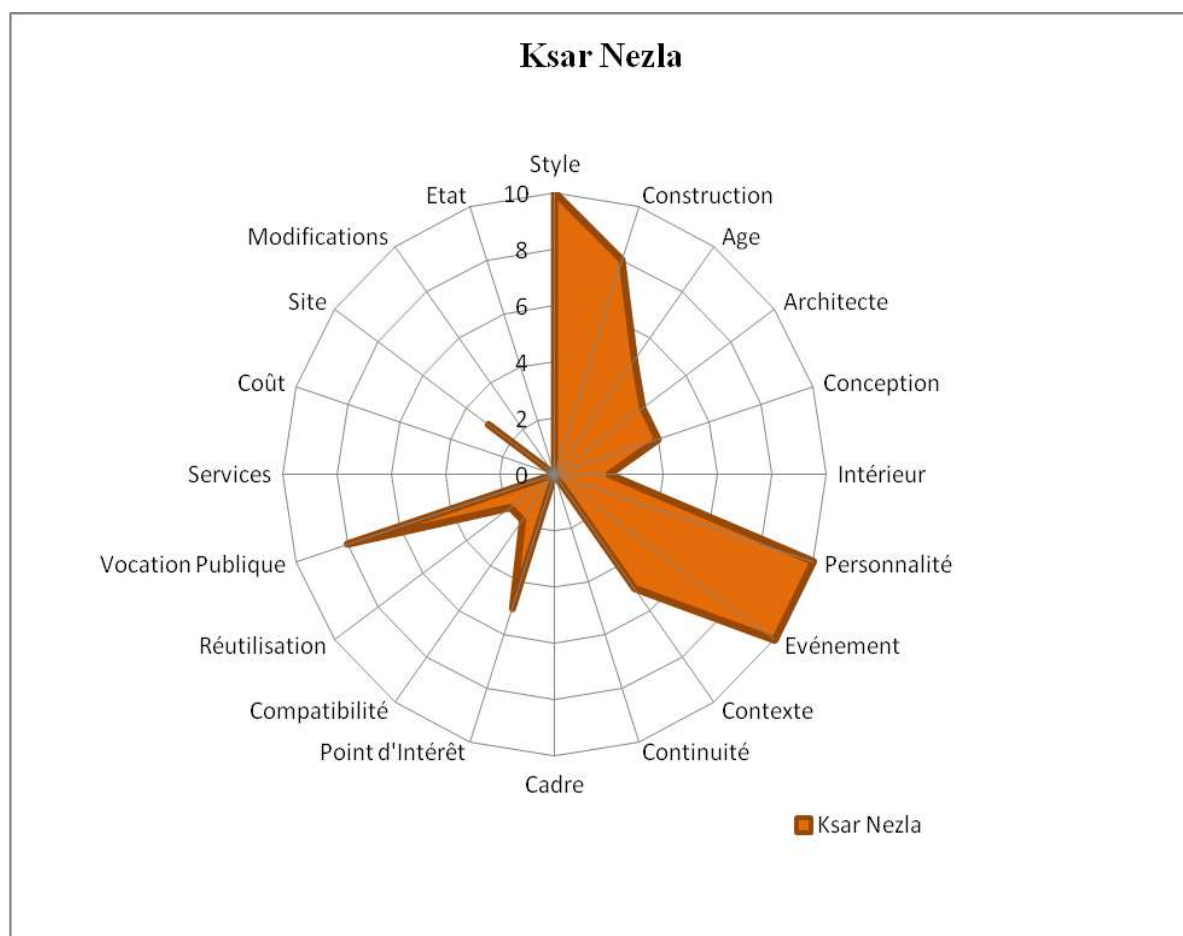


Code : CH.02						
9/ Valeur Patrimoniale						
A-Architecture						
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	E	TB	B	P/M	
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	E	TB	B	P/M	
3- Age	XVème-début XXème siècle	E	TB	B	P/M	
4- Architecte	Construit par la population locale	E	TB	B	P/M	
5- Conception	Ksar particulièrement attrayant en raison de sa conception exceptionnelle, de sa composition et de sa réalisation.	E	TB	B	P/M	
6- Intérieur	Travail très intéressant du point de vue disposition des pièces, ouvrages de finition, etc....	E	TB	B	P/M	
			TB			
B- Histoire						
7- Personnalité	Ksar lié à la vie et aux activités de la population locale	E	TB	B	P/M	
8- Événement	C'est le centre de plusieurs évènements importants dans l'histoire de Touggourt	E	TB	B	P/M	
9- Contexte	Centre directement lié à la vie sociale, culturelle, économique, politique et militaire, des ksouriens	E	TB	B	P/M	
			TB			
C- Environnement						
10- Continuité	L'édification sans style de nouvelles constructions dans terrains adjacents ont beaucoup contribué à réduire la valeur environnementale particulière inhérente au ksar d'origine	E	TB	B	P/M	
11- Cadre	L'édification sans style de nouvelles constructions dans terrains adjacents ont beaucoup contribué à réduire la valeur environnementale particulière inhérente au ksar d'origine	E	TB	B	P/M	
12- Point d'intérêt	C'est un centre qui a acquis pour la communauté locale une valeur sentimentale dépassant sa fonction.	E	TB	B	P/M	
			P/M			
D- Utilisations possibles						
13- Compatibilité	Absence de la région de la présente affectation mais compatible	E	TB	B	P/M	
14- Réutilisation	Affectation proposée (village touristique, culturel, maisons d'hôtes, etc) exigerait un changement de zonage faisable	E	TB	B	P/M	
15- Vocation publique	C'est un centre offrant des avantages sur le plan social et de grandes possibilités d'interprétation	E	TB	B	P/M	
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services	E	TB	B	P/M	
17- Coût	Coût plus élevé que celui d'une nouvelle construction comparable	E	TB	B	P/M	
			B			
E- Intégrité						
18- Site	Bâtiment occupe son site d'origine avec fondations nouvelles dans terrains adjacents	E	TB	B	P/M	
19- Modifications	Le centre a subi beaucoup de modifications	E	TB	B	P/M	
20- Etat	Etat très avancé de dégradation	E	TB	B	P/M	
			P/M			
Bien évalué par: S.SELAMI		Date: 2013				
Recommandations: A préserver les ilots qui subsistent.- A rénover les constructions démolies						
Evaluation revue par:		Date:				
Commentaries:						
Evaluation approuvée par:		Date:				
Commentaries:						

Code : CH.02								
9/ Valeur Patrimoniale								
A-Architecture					Maximum 35 points			
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	20	10	5	0			
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	15	8	4	0			
3- Age	XVème-début XXème siècle	10	5	2	0			
4- Architecte	Construit par la population locale	8	4	2	0			
5- Conception	Ksar particulièrement attrayant en raison de sa conception exceptionnelle, de sa composition et de sa réalisation.	8	4	2	0			
6- Intérieur	Travail très intéressant du point de vue disposition des pièces, ouvrages de finition, etc....	4	2	1	0			
					33			
B- Histoire					Maximum 25 points			
7- Personnalité	Ksar lié à la vie et aux activités de la population locale	25	10	5	0			
8- Événement	C'est le centre de plusieurs événements importants dans l'histoire locale	25	10	5	0			
9- Contexte	Centre directement lié à la vie sociale, culturelle, économique, politique et militaire, des ksouriens	20	10	5	0			
					25			
C- Environnement					Maximum 10 points			
10- Continuité	L'édification sans style de nouvelles constructions dans terrains adjacents ont beaucoup contribué à réduire la valeur environnementale particulière inhérente au ksar d'origine	10	5	2	0			
11- Cadre	L'édification sans style de nouvelles constructions dans terrains adjacents ont beaucoup contribué à réduire la valeur environnementale particulière inhérente au ksar d'origine	5	2	1	0			
12- Point d'intérêt	C'est un centre qui a acquis pour la communauté locale une valeur sentimentale dépassant sa fonction.	10	5	2	0			
					05			
D- Utilisations possibles					Maximum 15 points			
13- Compatibilité	La présente affectation est incompatible	8	4	2	0			
14- Réutilisation	Affectation proposée (village touristique, culturel, maisons d'hôtes, etc) exigerait un changement de zonage faisable	8	4	2	0			
15- Vocation publique	C'est un centre offrant des avantages sur le plan social et de grandes possibilités d'interprétation	8	4	2	0			
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services	8	4	2	0			
17- Coût	Coût plus élevé que celui d'une nouvelle construction comparable	8	4	2	0			
					12			
E- Intégrité					Maximum 15 points			
18- Site	Bâtiment occupe son site d'origine avec fondations nouvelles dans terrains adjacents	5	3	1	0			
19- Modifications	Le centre a subi beaucoup de modifications	5	3	2	0			
20- Etat	Etat très avancé de dégradation	5	3	2	0			
Total des points					78			
Groupe					A	B	C	D
Bien évalué par: S.SELAMI					Date: 2013			
Recommandations: A préserver les ilots qui subsistent. A rénover les constructions démolies								
Evaluation revue par:					Date:			
Commentaries:								
Evaluation approuvée par:					Date:			
Commentaries:								

Code: CH. 02

10/ GRAPHIQUE:



Code: C.H.03**1/ Situation géographique****Wilaya:**

Ouargla

Daïra:

Touggourt

Commune:

Nezla

Quartier:

Sidi-Boudjenane

Nom du Bien :**KSAR SIDI-BOUDJENANE****2/ Identification du Bien****Nature du bien**

Centre Historique

Fonction d'origine

Ksar

Utilisation actuelle

Quartier d'habitations

Date de construction:

XV-XIX ème siècle

3/ Données juridiques**a) Propriétaire:**

Biens Wakf-Privés-

b) Superficie :

2 Ha

4/ Description du bien:**a) Matériaux de construction**

Murs

Planchers

- Moellons gypseux avec mortier en gypse.
- terre crue

- Coupes, voûtes en moellons gypseux avec mortier de terre et de gypse.

b) Décoration extérieure :**c) Décoration intérieure****d) Eléments remarquables**

- Implantation et architecture de la koubba Sd Boudjenane caractéristiques de la région Oued Righ
- Introduction du béton armé au ksar.

5/ Situation actuelle**Etat de conservation:**

Médiocre

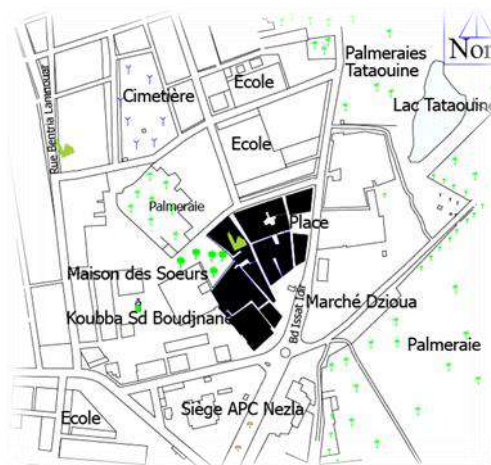
Exposition aux risques:

Démolition et effacement des traces subsistantes

Projets de restauration, de mise en valeur, d'aménagement :

6/ Fond documentaire

- Plan Sénatus-Consult de Touggourt, 1958

**7/ Photographies**

Place au ksar Sidi-Boudjenane
Photo SS 2013



Koubba Sidi-Boudjenane
Photo SS 2013

Code: CH. 03

8/ Plan:

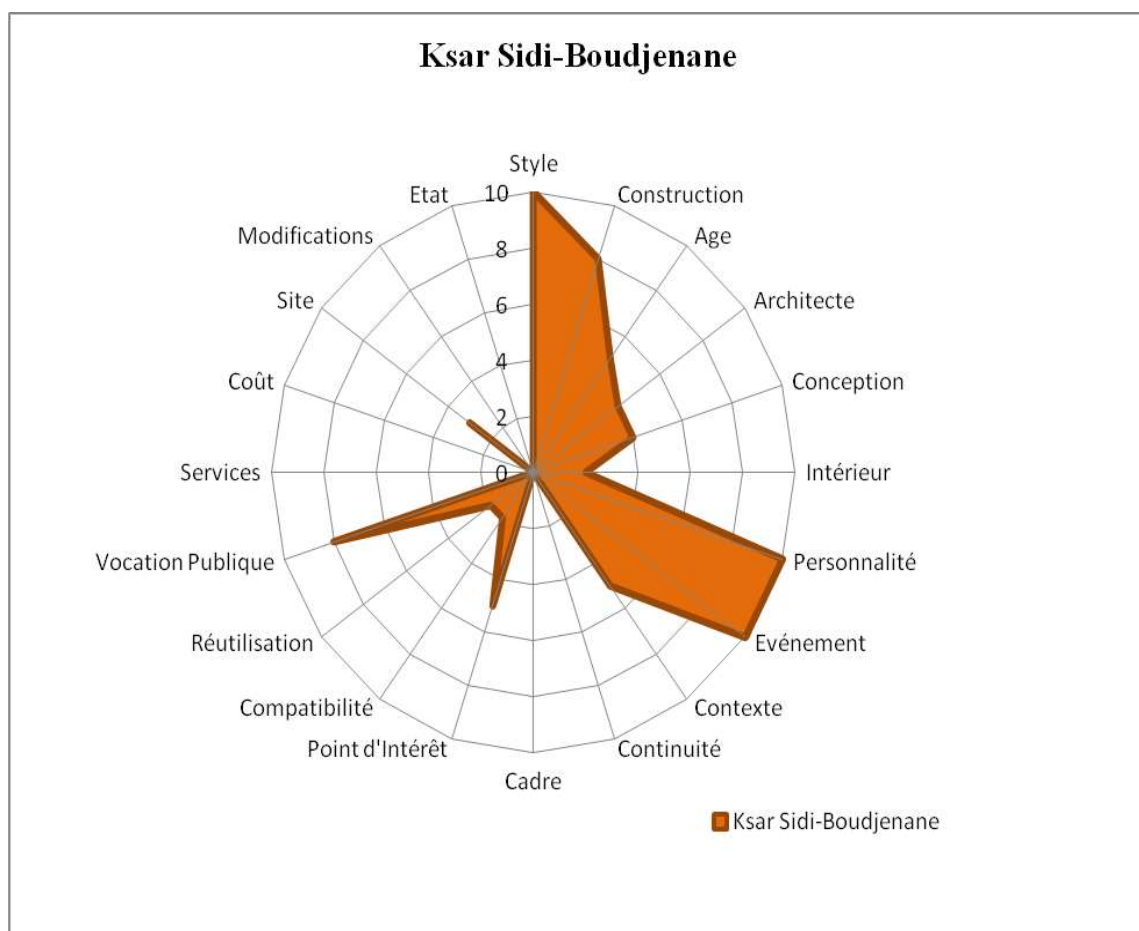


Code : CH.03					
9/ Valeur Patrimoniale					
A-Architecture					
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	E	TB	B	P/M
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	E	TB	B	P/M
3- Age	XVème-début XXème siècle	E	TB	B	P/M
4- Architecte	Construit par la population locale	E	TB	B	P/M
5- Conception	Ksar particulièrement attrayant en raison de sa conception exceptionnelle, de sa composition et de sa réalisation.	E	TB	B	P/M
6- Intérieur	Travail très intéressant du point de vue disposition des pièces, ouvrages de finition, etc....	E	TB	B	P/M
			TB		
B- Histoire					
7- Personnalité	Ksar lié à la vie et aux activités de la population locale	E	TB	B	P/M
8- Événement	C'est le centre de plusieurs événements importants dans l'histoire de Touggourt	E	TB	B	P/M
9- Contexte	Centre directement lié à la vie sociale, culturelle, économique, politique et militaire, des ksouriens	E	TB	B	P/M
			TB		
C- Environnement					
10- Continuité	L'édification sans style de nouvelles constructions dans terrains adjacents ont beaucoup contribué à réduire la valeur environnementale particulière inhérente au ksar d'origine	E	TB	B	P/M
11- Cadre	L'édification sans style de nouvelles constructions dans terrains adjacents ont beaucoup contribué à réduire la valeur environnementale particulière inhérente au ksar d'origine	E	TB	B	P/M
12- Point d'intérêt	C'est un centre qui a acquis pour la communauté locale une valeur sentimentale dépassant sa fonction.	E	TB	B	P/M
			P/M		
D- Utilisations possibles					
13- Compatibilité	Absence de la région de la présente affectation mais compatible	E	TB	B	P/M
14- Réutilisation	Affectation proposée (village touristique, culturel, maisons d'hôtes, etc) exigerait un changement de zonage faisable	E	TB	B	P/M
15- Vocation publique	C'est un centre offrant des avantages sur le plan social et de grandes possibilités d'interprétation	E	TB	B	P/M
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services	E	TB	B	P/M
17- Coût	Coût plus élevé que celui d'une nouvelle construction comparable	E	TB	B	P/M
			B		
E- Intégrité					
18- Site	Bâtiment occupe son site d'origine avec fondations nouvelles dans terrains adjacents	E	TB	B	P/M
19- Modifications	Le centre a subi beaucoup de modifications	E	TB	B	P/M
20- Etat	Etat très avancé de dégradation	E	TB	B	P/M
Bien évalué par: S.SELAMI					Date: 2013
Recommandations: A préserver les ilots qui subsistent.- A rénover les constructions démolies					
Evaluation revue par:					Date:
Commentaries:					
Evaluation approuvée par:					Date:
Commentaries:					

Code : CH.03									
9/ Valeur Patrimoniale									
A-Architecture						Maximum 35 points			
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	20	10	5	0				
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	15	8	4	0				
3- Age	XVème-début XXème siècle	10	5	2	0				
4- Architecte	Construit par la population locale	8	4	2	0				
5- Conception	Ksar particulièrement attrayant en raison de sa conception exceptionnelle, de sa composition et de sa réalisation.	8	4	2	0				
6- Intérieur	Travail très intéressant du point de vue disposition des pièces, ouvrages de finition, etc....	4	2	1	0				
						33			
B- Histoire						Maximum 25 points			
7- Personnalité	Ksar lié à la vie et aux activités de la population locale	25	10	5	0				
8- Événement	C'est le centre de plusieurs événements importants dans l'histoire locale	25	10	5	0				
9- Contexte	Centre directement lié à la vie sociale, culturelle, économique, politique et militaire, des ksouriens	20	10	5	0				
						25			
C- Environnement						Maximum 10 points			
10- Continuité	L'édification sans style de nouvelles constructions dans terrains adjacents ont beaucoup contribué à réduire la valeur environnementale particulière inhérente au ksar d'origine	10	5	2	0				
11- Cadre	L'édification sans style de nouvelles constructions dans terrains adjacents ont beaucoup contribué à réduire la valeur environnementale particulière inhérente au ksar d'origine	5	2	1	0				
12- Point d'intérêt	C'est un centre qui a acquis pour la communauté locale une valeur sentimentale dépassant sa fonction.	10	5	2	0				
						05			
D- Utilisations possibles						Maximum 15 points			
13- Compatibilité	La présente affectation est incompatible	8	4	2	0				
14- Réutilisation	Affectation proposée (village touristique, culturel, maisons d'hôtes, etc) exigerait un changement de zonage faisable	8	4	2	0				
15- Vocation publique	C'est un centre offrant des avantages sur le plan social et de grandes possibilités d'interprétation	8	4	2	0				
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services	8	4	2	0				
17- Coût	Coût plus élevé que celui d'une nouvelle construction comparable	8	4	2	0				
						12			
E- Intégrité						Maximum 15 points			
18- Site	Bâtiment occupe son site d'origine avec fondations nouvelles dans terrains adjacents	5	3	1	0				
19- Modifications	Le centre a subi beaucoup de modifications	5	3	2	0				
20- Etat	Etat très avancé de dégradation	5	3	2	0				
Total des points						78			
Groupe						A	B	C	D
Bien évalué par: S.SELAMI						Date: 2013			
Recommandations: A préserver les ilots qui subsistent. A rénover les constructions démolies									
Evaluation revue par:						Date:			
Commentaries:									
Evaluation approuvée par:						Date:			
Commentaries:									

Code: CH. 03

10/ GRAPHIQUE:



Code: C.H.04**1/ Situation géographique**

Wilaya: Ouargla
Daïra: Touggourt
Commune: Touggourt
Quartier: Marché de Touggourt

Nom du Bien : **Ksar Sidi-Bouaziz**

2/ Identification du Bien

Nature du bien Centre Historique
Fonction d'origine Ksar
Utilisation actuelle Quartier abandonné
Date de construction: XV-XIX ème siècle

3/ Données juridiques

a) Propriétaire: Biens Wakf-Privés-
b) Superficie : 5,8 Ha

4/ Description du bien:**a) Matériaux de construction**

Murs	Planchers
-Moellons gypseux avec mortier en gypse. - terre crue	-Coupoles, voûtes en moellons gypseux avec mortier de terre et de gypse.

b) Décoration extérieure :**c) Décoration intérieure**

d) Eléments remarquables Introduction du béton armé au ksar.

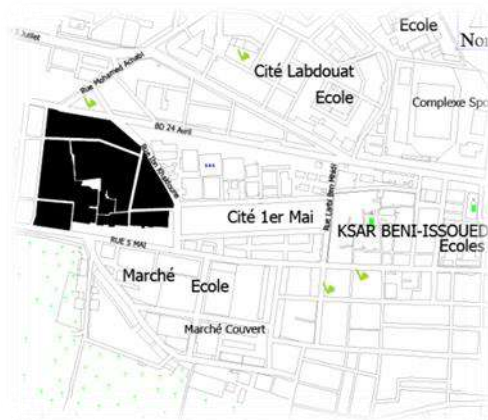
5/ Situation actuelle

Etat de conservation: Médiocre
Exposition aux risques: Démolition et effacement des traces subsistantes

Projets de restauration, de mise en valeur, d'aménagement :

6/ Fond documentaire

-Plan de la ville de Touggourt 1875-1881
 -Plan Sénatus-Consult de Touggourt, 1958

**7/ Photographies**

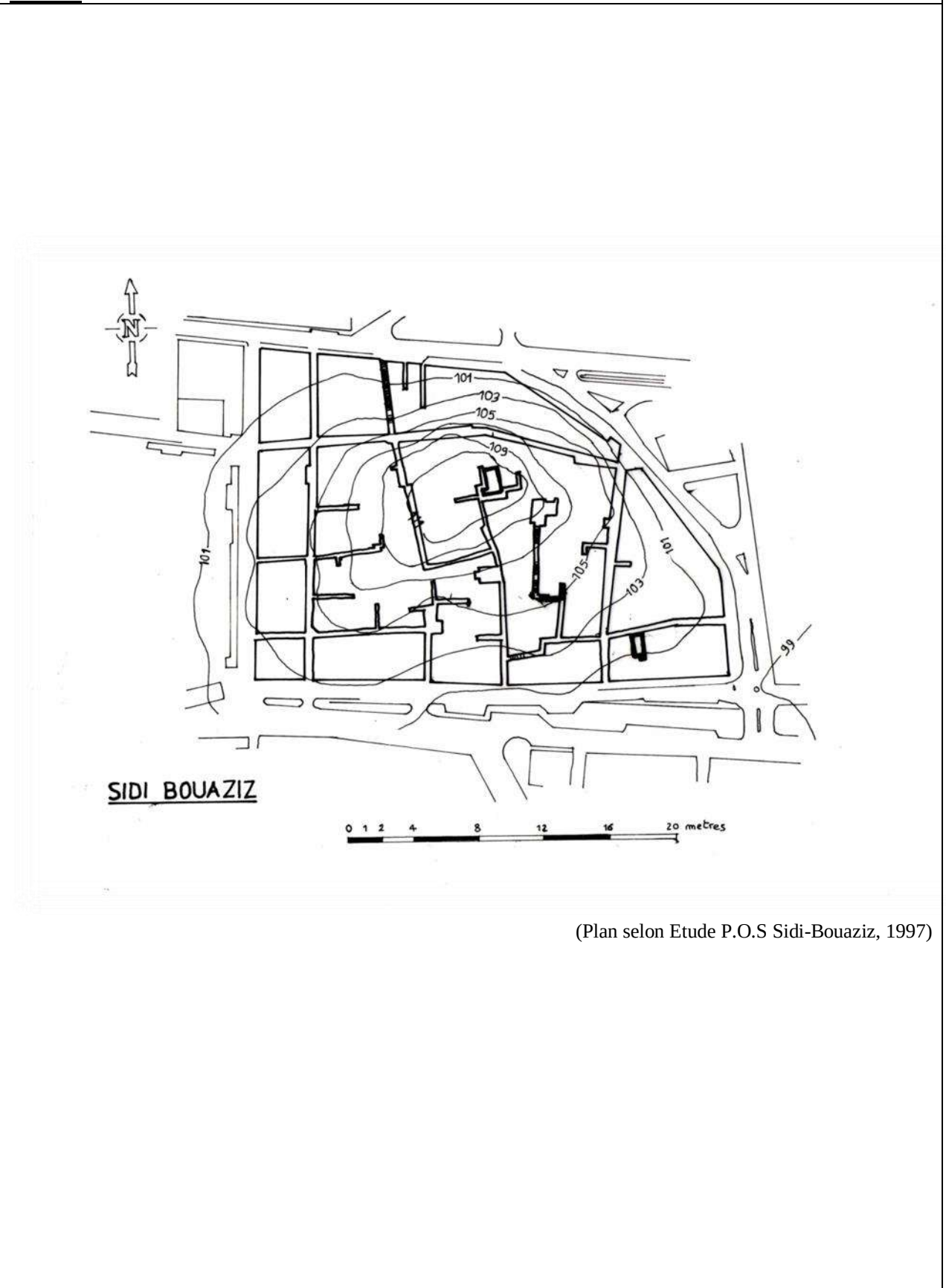
Le ksar Sidi-Bouaziz (en 1^{er} plan);
(ancienne photo)



Ruelle ksar Sidi-Bouaziz;
Photo SS 2011

Code: CH. 04

8/ Plan:



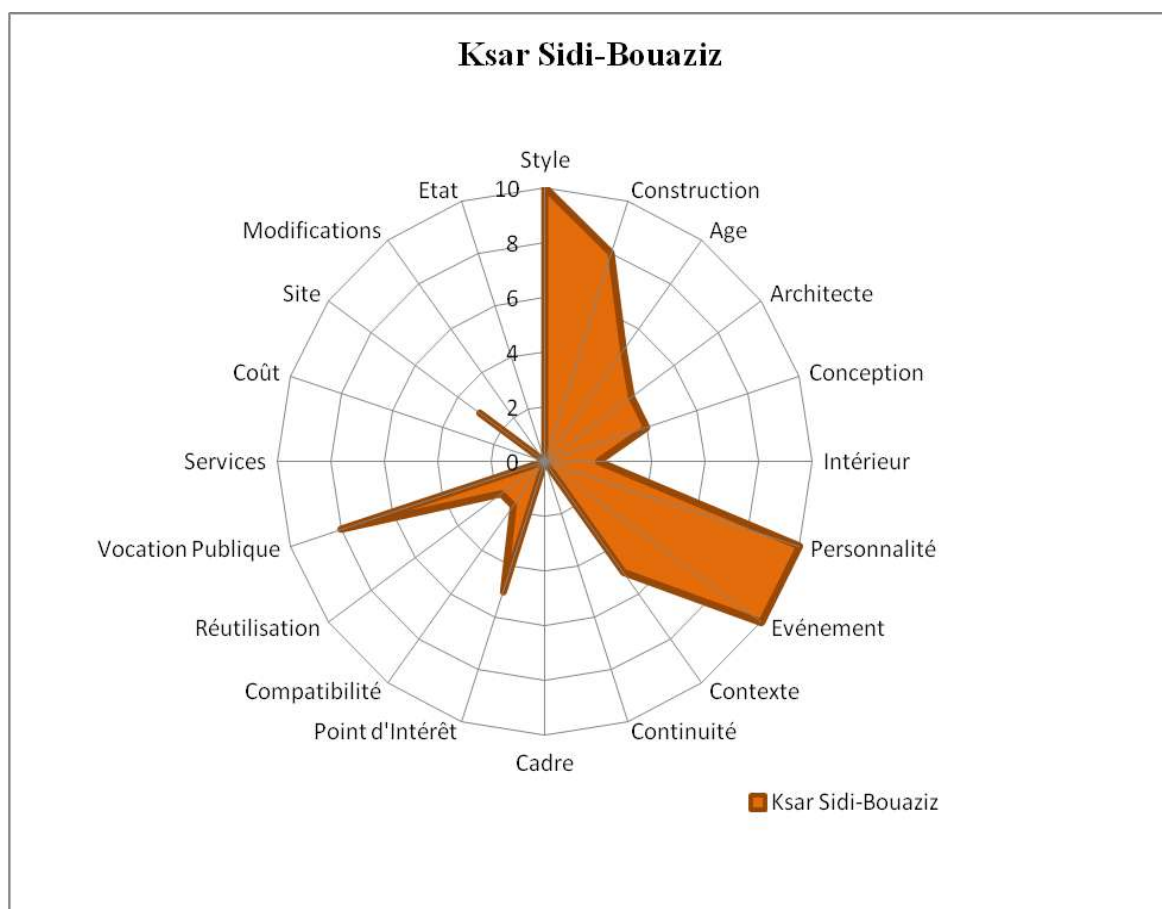
(Plan selon Etude P.O.S Sidi-Bouaziz, 1997)

Code : CH.04						
9/ Valeur Patrimoniale						
A-Architecture						
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	E	TB	B	P/M	
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	E	TB	B	P/M	
3- Age	XVème-début XXème siècle	E	TB	B	P/M	
4- Architecte	Construit par la population locale	E	TB	B	P/M	
5- Conception	Ksar particulièrement attrayant en raison de sa conception exceptionnelle, de sa composition et de sa réalisation.	E	TB	B	P/M	
6- Intérieur	Travail très intéressant du point de vue disposition des pièces, ouvrages de finition, etc....	E	TB	B	P/M	
			TB			
B- Histoire						
7- Personnalité	Ksar lié à la vie et aux activités de la population locale	E	TB	B	P/M	
8- Événement	C'est le centre de plusieurs évènements importants dans l'histoire de Touggourt	E	TB	B	P/M	
9- Contexte	Centre directement lié à la vie sociale, culturelle, économique, politique et militaire, des ksouriens	E	TB	B	P/M	
			TB			
C- Environnement						
10- Continuité	L'édification sans style de nouvelles constructions dans terrains adjacents ont beaucoup contribué à réduire la valeur environnementale particulière inhérente au ksar d'origine	E	TB	B	P/M	
11- Cadre	L'édification sans style de nouvelles constructions dans terrains adjacents ont beaucoup contribué à réduire la valeur environnementale particulière inhérente au ksar d'origine	E	TB	B	P/M	
12- Point d'intérêt	C'est un centre qui a acquis pour la communauté locale une valeur sentimentale dépassant sa fonction.	E	TB	B	P/M	
			P/M			
D- Utilisations possibles						
13- Compatibilité	Absence de la région de la présente affectation mais compatible	E	TB	B	P/M	
14- Réutilisation	Affectation proposée (village touristique, culturel, maisons d'hôtes, etc) exigerait un changement de zonage faisable	E	TB	B	P/M	
15- Vocation publique	C'est un centre offrant des avantages sur le plan social et de grandes possibilités d'interprétation	E	TB	B	P/M	
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services	E	TB	B	P/M	
17- Coût	Coût plus élevé que celui d'une nouvelle construction comparable	E	TB	B	P/M	
			B			
E- Intégrité						
18- Site	Bâtiment occupe son site d'origine avec fondations nouvelles dans terrains adjacents	E	TB	B	P/M	
19- Modifications	Le centre a subi beaucoup de modifications	E	TB	B	P/M	
20- Etat	Etat très avancé de dégradation	E	TB	B	P/M	
Bien évalué par: S.SELAMI			Date: 2013			
Recommandations: A préserver les ilots qui subsistent.- A rénover les constructions démolies						
Evaluation revue par:			Date:			
Commentaries:						
Evaluation approuvée par:			Date:			
Commentaries:						

Code : CH.04									
9/ Valeur Patrimoniale									
A-Architecture						Maximum 35 points			
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	20	10	5	0				
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	15	8	4	0				
3- Age	XVème-début XXème siècle	10	5	2	0				
4- Architecte	Construit par la population locale	8	4	2	0				
5- Conception	Ksar particulièrement attrayant en raison de sa conception exceptionnelle, de sa composition et de sa réalisation.	8	4	2	0				
6- Intérieur	Travail très intéressant du point de vue disposition des pièces, ouvrages de finition, etc....	4	2	1	0				
						33			
B- Histoire						Maximum 25 points			
7- Personnalité	Ksar lié à la vie et aux activités de la population locale	25	10	5	0				
8- Événement	C'est le centre de plusieurs événements importants dans l'histoire locale	25	10	5	0				
9- Contexte	Centre directement lié à la vie sociale, culturelle, économique, politique et militaire, des ksouriens	20	10	5	0				
						25			
C- Environnement						Maximum 10 points			
10- Continuité	L'édification sans style de nouvelles constructions dans terrains adjacents ont beaucoup contribué à réduire la valeur environnementale particulière inhérente au ksar d'origine	10	5	2	0				
11- Cadre	L'édification sans style de nouvelles constructions dans terrains adjacents ont beaucoup contribué à réduire la valeur environnementale particulière inhérente au ksar d'origine	5	2	1	0				
12- Point d'intérêt	C'est un centre qui a acquis pour la communauté locale une valeur sentimentale dépassant sa fonction.	10	5	2	0				
						05			
D- Utilisations possibles						Maximum 15 points			
13- Compatibilité	La présente affectation est incompatible	8	4	2	0				
14- Réutilisation	Affectation proposée (village touristique, culturel, maisons d'hôtes, etc) exigerait un changement de zonage faisable	8	4	2	0				
15- Vocation publique	C'est un centre offrant des avantages sur le plan social et de grandes possibilités d'interprétation	8	4	2	0				
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services	8	4	2	0				
17- Coût	Coût plus élevé que celui d'une nouvelle construction comparable	8	4	2	0				
						12			
E- Intégrité						Maximum 15 points			
18- Site	Bâtiment occupe son site d'origine avec fondations nouvelles dans terrains adjacents	5	3	1	0				
19- Modifications	Le centre a subi beaucoup de modifications	5	3	2	0				
20- Etat	Etat très avancé de dégradation	5	3	2	0				
Total des points						78			
Groupe						A	B	C	D
Bien évalué par: S.SELAMI						Date: 2013			
Recommandations: A préserver les ilots qui subsistent. A rénover les constructions démolies									
Evaluation revue par:						Date:			
Commentaries:									
Evaluation approuvée par:						Date:			
Commentaries:									

Code: CH. 04

10/ GRAPHIQUE:



Code: C.H.05**1/ Situation géographique****Wilaya:**

Ouargla

Daïra:

Touggourt

Commune:

Tebesbest

Quartier:

Béni-Issoued

Nom du Bien :**KSAR BENI-ISSOUED****2/ Identification du Bien****Nature du bien**

Centre Historique

Fonction d'origine

Ksar

Utilisation actuelle

Quartier d'habitations

Date de construction:

XV-XIX ème siècle

3/ Données juridiques**a) Propriétaire:**

Biens Wakf-Privés-

b) Superficie :

2 Ha

4/ Description du bien:**a) Matériaux de construction**

Murs

Planchers

- Moellons gypseux avec mortier en gypse.
- terre crue

- Coupoles, voûtes en moellons gypseux avec mortier de terre et de gypse.

b) Décoration extérieure :**c) Décoration intérieure****d) Eléments remarquables**

- Implantation et architecture du ksar caractéristiques de la région Oued Righ
- Introduction du béton armé au ksar.

5/ Situation actuelle**Etat de conservation:**

Médiocre

Exposition aux risques:

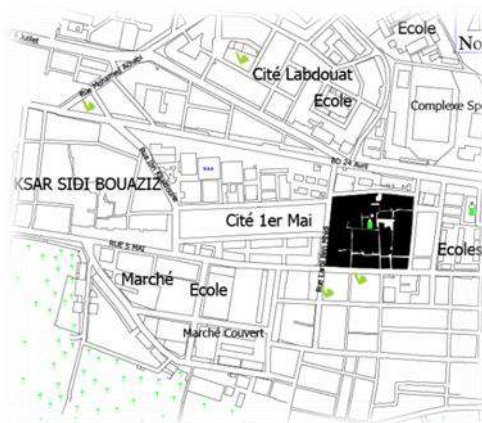
Démolition des anciennes constructions et leur remplacement par de nouvelles en béton armé

Projets de restauration, de mise en valeur, d'aménagement :

Aménagement et réalisation des réseaux

6/ Fond documentaire

- Plan Sénatus-Consult de Touggourt, 1958

**7/ Photographies**

Ruelles au ksar Béni-Issoued
(Photos SS 2011)

Code: CH. 05

8/ Plan:



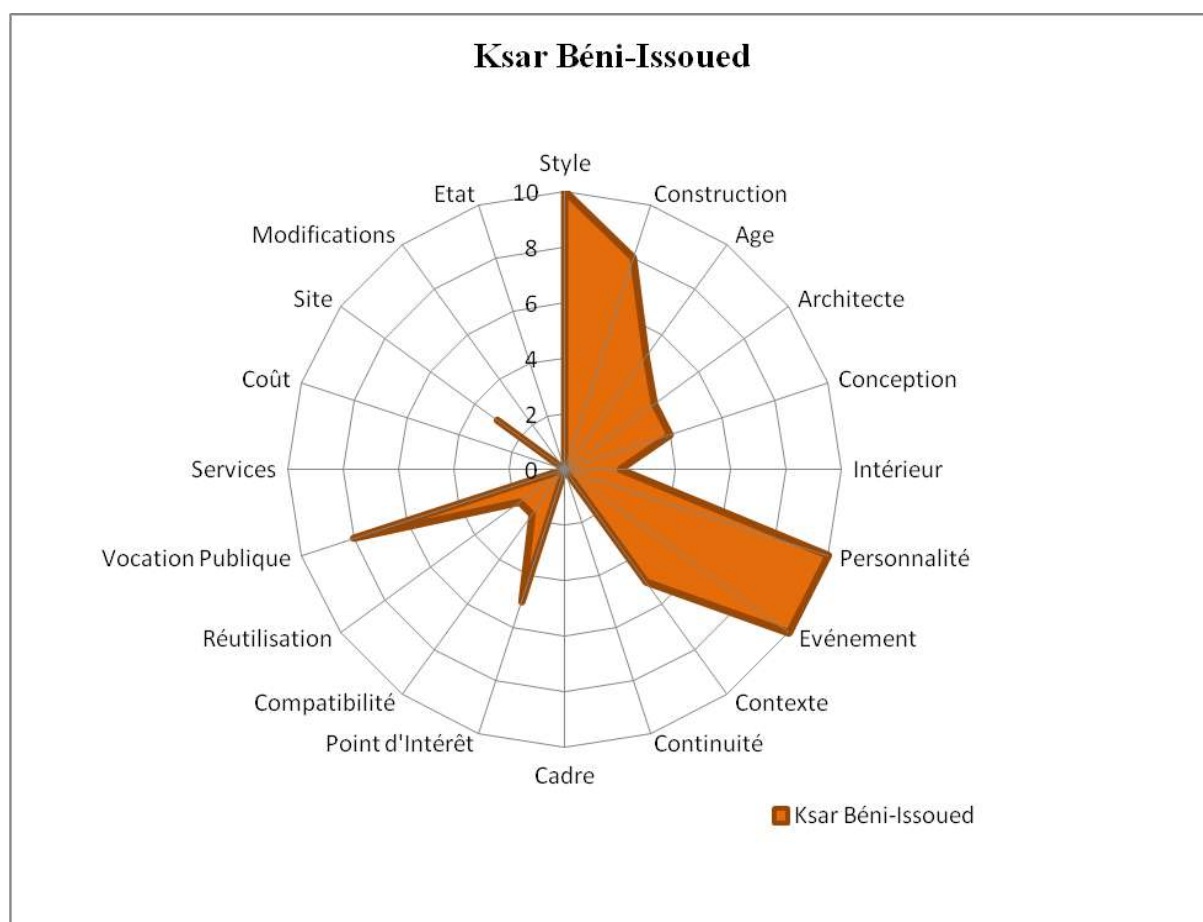
Plan Ksar Béni-Issoued
(selon étude P.O.S Béni-Issoued, 1997)

Code : CH.05						
9/ Valeur Patrimoniale						
A-Architecture						
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	E	TB	B	P/M	
2- Construction	Exemple remarquable de l’emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	E	TB	B	P/M	
3- Age	XVème-début XXème siècle	E	TB	B	P/M	
4- Architecte	Construit par la population locale	E	TB	B	P/M	
5- Conception	Ksar particulièrement attrayant en raison de sa conception exceptionnelle, de sa composition et de sa réalisation.	E	TB	B	P/M	
6- Intérieur	Travail très intéressant du point de vue disposition des pièces, ouvrages de finition, etc....	E	TB	B	P/M	
		TB				
B- Histoire						
7- Personnalité	Ksar lié à la vie et aux activités de la population locale	E	TB	B	P/M	
8- Événement	C’est le centre de plusieurs évènements importants dans l’histoire de Touggourt	E	TB	B	P/M	
9- Contexte	Centre directement lié à la vie sociale, culturelle, économique, politique et militaire, des ksouriens	E	TB	B	P/M	
		TB				
C- Environnement						
10- Continuité	L’édification sans style de nouvelles constructions dans terrains adjacents ont beaucoup contribué à réduire la valeur environnementale particulière inhérente au ksar d’origine	E	TB	B	P/M	
11- Cadre	L’édification sans style de nouvelles constructions dans terrains adjacents ont beaucoup contribué à réduire la valeur environnementale particulière inhérente au ksar d’origine	E	TB	B	P/M	
12- Point d’intérêt	C’est un centre qui a acquis pour la communauté locale une valeur sentimentale dépassant sa fonction.	E	TB	B	P/M	
		P/M				
D- Utilisations possibles						
13- Compatibilité	Absence de la région de la présente affectation mais compatible	E	TB	B	P/M	
14- Réutilisation	Affectation proposée (village touristique, culturel, maisons d’hôtes, etc) exigerait un changement de zonage faisable	E	TB	B	P/M	
15- Vocation publique	C’est un centre offrant des avantages sur le plan social et de grandes possibilités d’interprétation	E	TB	B	P/M	
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services	E	TB	B	P/M	
17- Coût	Coût plus élevé que celui d’une nouvelle construction comparable	E	TB	B	P/M	
		P/M				
E- Intégrité						
18- Site	Bâtiment occupe son site d’origine avec fondations nouvelles dans terrains adjacents	E	TB	B	P/M	
19- Modifications	Le centre a subi beaucoup de modifications	E	TB	B	P/M	
20- Etat	Les constructions sont délabrées	E	TB	B	P/M	
		P/M				
Bien évalué par: S.SELAMI		Date: 2013				
Recommandations: A préserver les ilots qui subsistent.- A rénover les constructions démolies						
Evaluation revue par:		Date:				
Commentaries:						
Evaluation approuvée par:		Date:				
Commentaries:						

Code : CH.05							
9/ Valeur Patrimoniale							
A-Architecture						Maximum 35 points	
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	20	10	5	0		
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	15	8	4	0		
3- Age	XVème-début XXème siècle	10	5	2	0		
4- Architecte	Construit par la population locale	8	4	2	0		
5- Conception	Ksar particulièrement attrayant en raison de sa conception exceptionnelle, de sa composition et de sa réalisation.	8	4	2	0		
6- Intérieur	Travail très intéressant du point de vue disposition des pièces, ouvrages de finition, etc....	4	2	1	0		
						33	
B- Histoire						Maximum 25 points	
7- Personnalité	Ksar lié à la vie et aux activités de la population locale	25	10	5	0		
8- Événement	C'est le centre de plusieurs événements importants dans l'histoire de Touggourt	25	10	5	0		
9- Contexte	Centre directement lié à la vie sociale, culturelle, économique, politique et militaire, des ksouriens	20	10	5	0		
						25	
C- Environnement						Maximum 10 points	
10- Continuité	L'édification sans style de nouvelles constructions dans terrains adjacents ont beaucoup contribué à réduire la valeur environnementale particulière inhérente au ksar d'origine	10	5	2	0		
11- Cadre	L'édification sans style de nouvelles constructions dans terrains adjacents ont beaucoup contribué à réduire la valeur environnementale particulière inhérente au ksar d'origine	5	2	1	0		
12- Point d'intérêt	C'est un centre qui a acquis pour la communauté locale une valeur sentimentale dépassant sa fonction.	10	5	2	0		
						05	
D- Utilisations possibles						Maximum 15 points	
13- Compatibilité	Absence de la région de la présente affectation mais compatible	8	4	2	0		
14- Réutilisation	Affectation proposée (village touristique, culturel, maisons d'hôtes, etc) exigerait un changement de zonage faisable	8	4	2	0		
15- Vocation publique	C'est un centre offrant des avantages sur le plan social et de grandes possibilités d'interprétation	8	4	2	0		
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services	8	4	2	0		
17- Coût	Coût plus élevé que celui d'une nouvelle construction	8	4	2	0		
						12	
E- Intégrité						Maximum 15 points	
18- Site	Bâtiment occupe son site d'origine avec fondations nouvelles dans terrains adjacents	5	3	1	0		
19- Modifications	Le centre a subi beaucoup de modifications	5	3	2	0		
20- Etat	Les constructions sont délabrées	5	3	2	0		
Total des points						78	
Groupe						A	B
Bien évalué par: S.SELAMI						Date: 2013	
Recommandations: A préserver les ilots qui subsistent. A rénover les constructions démolies							
Evaluation revue par:						Date:	
Commentaries:							
Evaluation approuvée par:						Date:	

Code: CH. 05

10/ GRAPHIQUE:



Code: C.H.06
1/ Situation géographique
Wilaya:
Daïra:
Commune:
Quartier:

Ouargla
Touggourt
Tebesbest
Tebesbest

Nom du Bien :
KSAR TEBESBEST
2/ Identification du Bien
Nature du bien
Fonction d'origine
Utilisation actuelle
Date de construction:
3/ Données juridiques
a) Propriétaire:
b) Superficie :

Centre Historique
Ksar
Quartier d'habitations
XV-XIX ème siècle

Biens Wakf-Privés-
8 Ha

4/ Description du bien:
a) Matériaux de construction

Murs	Planchers
- Moellons gypseux avec mortier en gypse. - terre crue	- Coupoles, voûtes en moellons gypseux avec mortier de terre et de gypse.

b) Décoration extérieure :
c) Décoration intérieure
d) Eléments remarquables

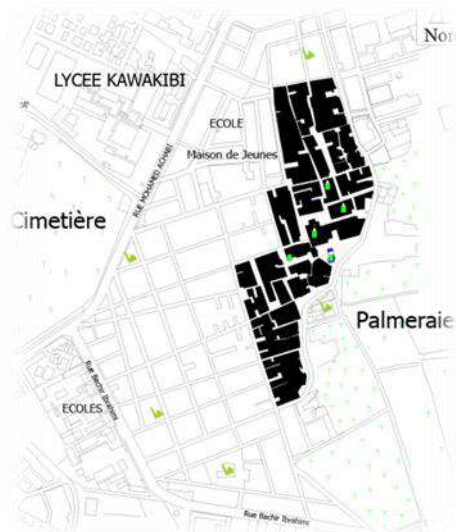
- Introduction du béton armé au ksar.

5/ Situation actuelle
Etat de conservation:
Exposition aux risques:

Projets de restauration, de mise en valeur, d'aménagement :

6/ Fond documentaire

- Plan de Touggourt 1875-1881
- Plan Sénatus-Consult de Touggourt, 1958


7/ Photographies


Ruelles au ksar Tebesbest (Photos SS 2013)

Code: CH. 06

8/ Plan:

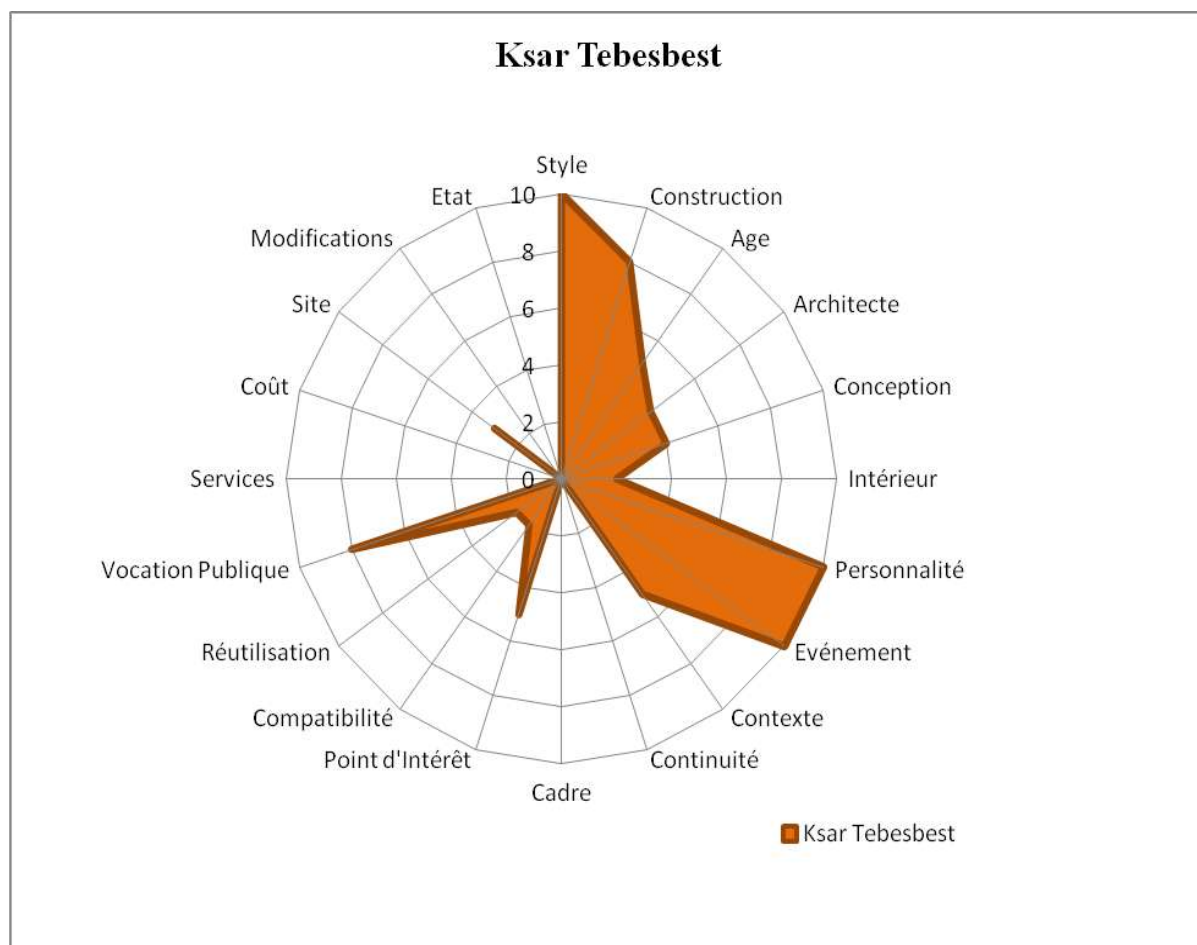


Code : CH.06						
9/ Valeur Patrimoniale						
A-Architecture						
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	E	TB	B	P/M	
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	E	TB	B	P/M	
3- Age	XVème-début XXème siècle	E	TB	B	P/M	
4- Architecte	Construit par la population locale	E	TB	B	P/M	
5- Conception	Ksar particulièrement attrayant en raison de sa conception exceptionnelle, de sa composition et de sa réalisation.	E	TB	B	P/M	
6- Intérieur	Travail très intéressant du point de vue disposition des pièces, ouvrages de finition, etc....	E	TB	B	P/M	
			TB			
B- Histoire						
7- Personnalité	Ksar lié à la vie et aux activités de la population locale	E	TB	B	P/M	
8- Événement	C'est le centre de plusieurs évènements importants dans l'histoire de Touggourt	E	TB	B	P/M	
9- Contexte	Centre directement lié à la vie sociale, culturelle, économique, politique et militaire, des ksouriens	E	TB	B	P/M	
			TB			
C- Environnement						
10- Continuité	L'édification sans style de nouvelles constructions dans terrains adjacents ont beaucoup contribué à réduire la valeur environnementale particulière inhérente au ksar d'origine	E	TB	B	P/M	
11- Cadre	L'édification sans style de nouvelles constructions dans terrains adjacents ont beaucoup contribué à réduire la valeur environnementale particulière inhérente au ksar d'origine	E	TB	B	P/M	
12- Point d'intérêt	C'est un centre qui a acquis pour la communauté locale une valeur sentimentale dépassant sa fonction.	E	TB	B	P/M	
			P/M			
D- Utilisations possibles						
13- Compatibilité	Absence de la région de la présente affectation mais compatible	E	TB	B	P/M	
14- Réutilisation	Affectation proposée (village touristique, culturel, maisons d'hôtes, etc) exigerait un changement de zonage faisable	E	TB	B	P/M	
15- Vocation publique	C'est un centre offrant des avantages sur le plan social et de grandes possibilités d'interprétation	E	TB	B	P/M	
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services	E	TB	B	P/M	
17- Coût	Coût plus élevé que celui d'une nouvelle construction comparable	E	TB	B	P/M	
			P/M			
E- Intégrité						
18- Site	Bâtiment occupe son site d'origine avec fondations nouvelles dans terrains adjacents	E	TB	B	P/M	
19- Modifications	Le centre a subi beaucoup de modifications	E	TB	B	P/M	
20- Etat	Les constructions sont délabrées	E	TB	B	P/M	
			P/M			
Bien évalué par: S.SELAMI			Date: 2013			
Recommandations: A préserver les ilots qui subsistent.- A rénover les constructions démolies						
Evaluation revue par:			Date:			
Commentaries:						
Evaluation approuvée par:			Date:			
Commentaries:						

Code : CH.06						
9/ Valeur Patrimoniale						
A-Architecture					Maximum 35 points	
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	20	10	5	0	
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	15	8	4	0	
3- Age	XVème-début XXème siècle	10	5	2	0	
4- Architecte	Construit par la population locale	8	4	2	0	
5- Conception	Ksar particulièrement attrayant en raison de sa conception exceptionnelle, de sa composition et de sa réalisation.	8	4	2	0	
6- Intérieur	Travail très intéressant du point de vue disposition des pièces, ouvrages de finition, etc....	4	2	1	0	
					33	
B- Histoire					Maximum 25 points	
7- Personnalité	Ksar lié à la vie et aux activités de la population locale	25	10	5	0	
8- Événement	C'est le centre de plusieurs événements importants dans l'histoire de Touggourt	25	10	5	0	
9- Contexte	Centre directement lié à la vie sociale, culturelle, économique, politique et militaire, des ksouriens	20	10	5	0	
					25	
C- Environnement					Maximum 10 points	
10- Continuité	L'édification sans style de nouvelles constructions dans terrains adjacents ont beaucoup contribué à réduire la valeur environnementale particulière inhérente au ksar d'origine	10	5	2	0	
11- Cadre	L'édification sans style de nouvelles constructions dans terrains adjacents ont beaucoup contribué à réduire la valeur environnementale particulière inhérente au ksar d'origine	5	2	1	0	
12- Point d'intérêt	C'est un centre qui a acquis pour la communauté locale une valeur sentimentale dépassant sa fonction.	10	5	2	0	
					05	
D- Utilisations possibles					Maximum 15 points	
13- Compatibilité	Absence de la région de la présente affectation mais compatible	8	4	2	0	
14- Réutilisation	Affectation proposée (village touristique, culturel, maisons d'hôtes, etc) exigerait un changement de zonage faisable	8	4	2	0	
15- Vocation publique	C'est un centre offrant des avantages sur le plan social et de grandes possibilités d'interprétation	8	4	2	0	
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services	8	4	2	0	
17- Coût	Coût plus élevé que celui d'une nouvelle construction	8	4	2	0	
					12	
E- Intégrité					Maximum 15 points	
18- Site	Bâtiment occupe son site d'origine avec fondations nouvelles dans terrains adjacents	5	3	1	0	
19- Modifications	Le centre a subi beaucoup de modifications	5	3	2	0	
20- Etat	Les constructions sont délabrées	5	3	2	0	
Total des points					78	
Groupe					A	B
Bien évalué par: S.SELAMI					Date: 2013	
Recommandations: A préserver les ilots qui subsistent. A rénover les constructions démolies						
Evaluation revue par:					Date:	
Commentaries:						
Evaluation approuvée par:					Date:	
Commentaries:						

Code: CH. 06

10/ GRAPHIQUE:



Code: C.H.07**1/ Situation géographique**

Wilaya: Ouargla
Daïra: Touggourt
Commune: Zaouia Labidia
Quartier: ancien

Nom du Bien :

KSAR ZAOUIA SIDI-LABED

2/ Identification du Bien

Nature du bien Centre Historique
Fonction d'origine Ksar
Utilisation actuelle Quartier d'habitations
Date de construction: XV-XIX ème siècle

3/ Données juridiques

a) Propriétaire: Biens Wakf-Privés-
b) Superficie : 11 Ha

4/ Description du bien:**a) Matériaux de construction**

Murs	Planchers
- Moellons gypseux avec mortier en gypse. - terre crue	- Coupoles, voûtes en moellons gypseux avec mortier de terre et de gypse.

b) Décoration extérieure :**c) Décoration intérieure****d) Éléments remarquables**

D'anciennes fresques sur les murs et le dôme du mausolée Sidi-Labed

5/ Situation actuelle**Etat de conservation:****Exposition aux risques:**

Médiocre
 - Démolition des quelques constructions qui subsistent et leur remplacement par de nouvelles en béton armé
 - Remontée des eaux souterraines pouvant affecter les composantes du cadre bâti.
 Aménagement et réalisation des réseaux

Projets de restauration, de mise en valeur, d'aménagement :**6/ Fond documentaire**

- Plan de Touggourt 1875-1881
 - Plan Sénatus-Consult de Touggourt, 1958

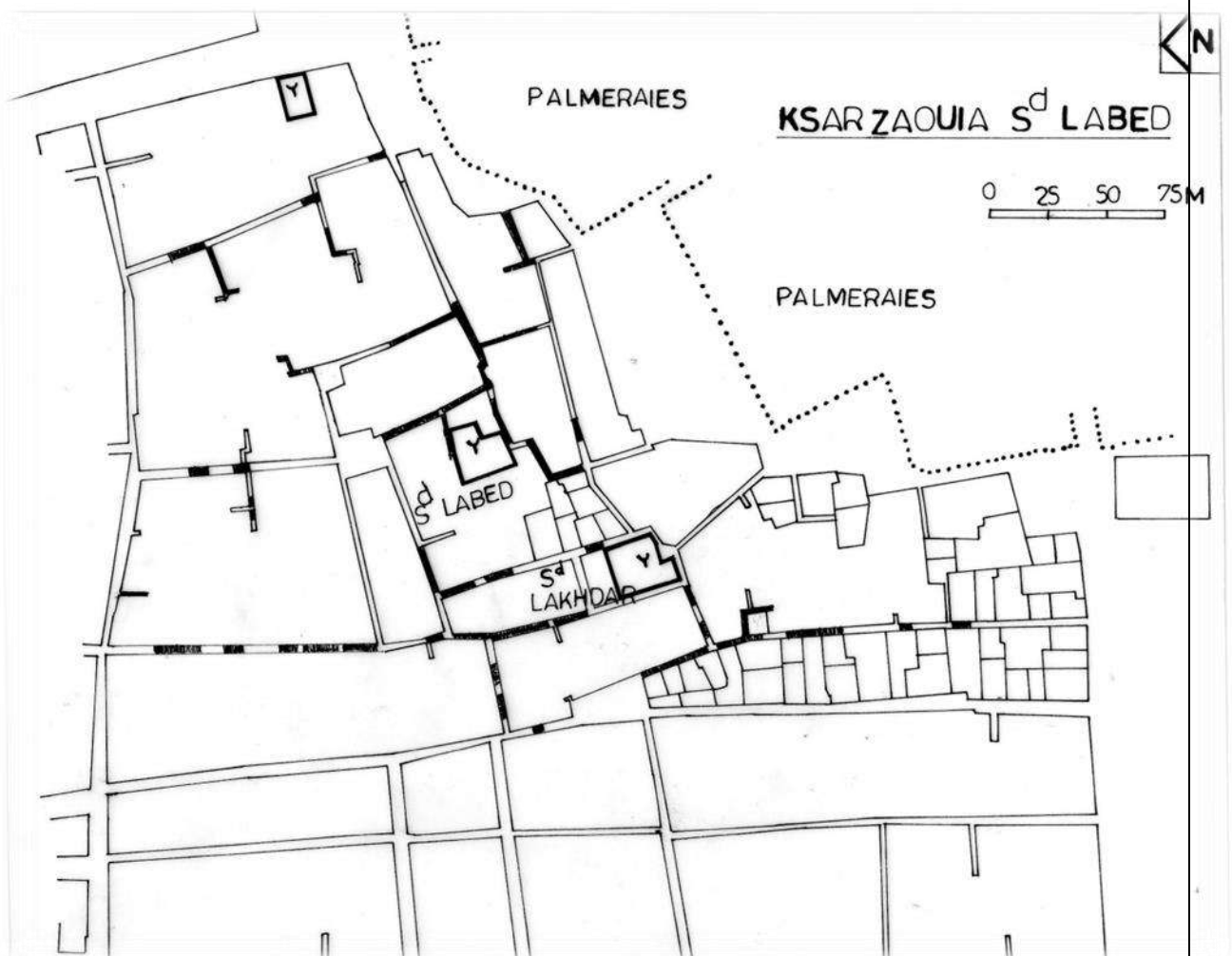
**7/ Photographies**

Ruelle couverte

La mosquée Sidi-Labed
(photos SELAMI, 2013)

Code: CH. 07

8/ Plan:



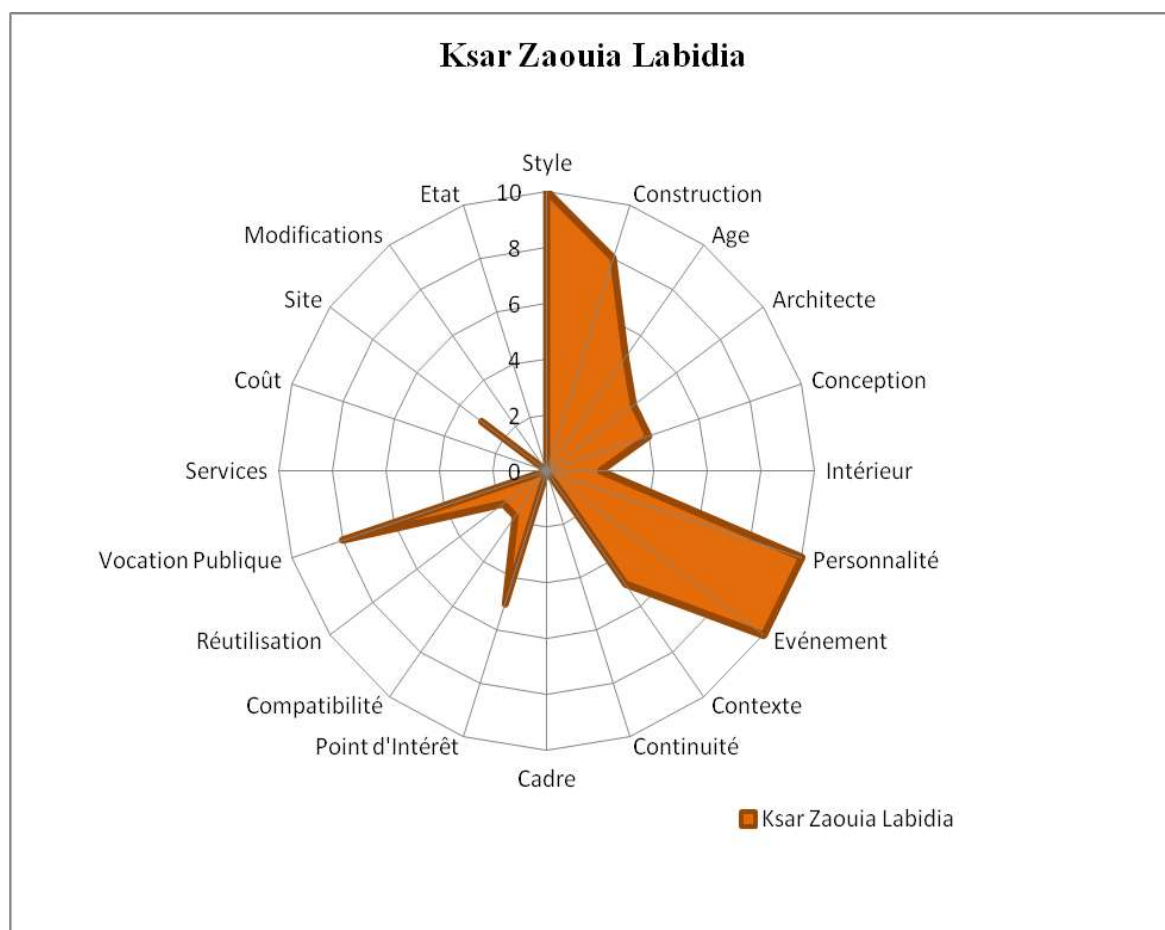
(Plan selon étude P.O.S Zaouia Sidi-Labeled, 1997)

Code : CH.07						
9/ Valeur Patrimoniale						
A-Architecture						
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	E	TB	B	P/M	
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	E	TB	B	P/M	
3- Age	XVème-début XXème siècle	E	TB	B	P/M	
4- Architecte	Construit par la population locale	E	TB	B	P/M	
5- Conception	Ksar particulièrement attrayant en raison de sa conception exceptionnelle, de sa composition et de sa réalisation.	E	TB	B	P/M	
6- Intérieur	Travail très intéressant du point de vue disposition des pièces, ouvrages de finition, etc....	E	TB	B	P/M	
		TB				
B- Histoire						
7- Personnalité	Ksar lié à la vie et aux activités de la population locale	E	TB	B	P/M	
8- Événement	C'est le centre de plusieurs évènements importants dans l'histoire de Touggourt	E	TB	B	P/M	
9- Contexte	Centre directement lié à la vie sociale, culturelle, économique, politique et militaire, des ksouriens	E	TB	B	P/M	
		TB				
C- Environnement						
10- Continuité	L'édification sans style de nouvelles constructions dans terrains adjacents ont beaucoup contribué à réduire la valeur environnementale particulière inhérente au ksar d'origine	E	TB	B	P/M	
11- Cadre	L'édification sans style de nouvelles constructions dans terrains adjacents ont beaucoup contribué à réduire la valeur environnementale particulière inhérente au ksar d'origine	E	TB	B	P/M	
12- Point d'intérêt	C'est un centre qui a acquis pour la communauté locale une valeur sentimentale dépassant sa fonction.	E	TB	B	P/M	
		P/M				
D- Utilisations possibles						
13- Compatibilité	Absence de la région de la présente affectation mais compatible	E	TB	B	P/M	
14- Réutilisation	Affectation proposée (village touristique, culturel, maisons d'hôtes, etc) exigerait un changement de zonage faisable	E	TB	B	P/M	
15- Vocation publique	C'est un centre offrant des avantages sur le plan social et de grandes possibilités d'interprétation	E	TB	B	P/M	
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services	E	TB	B	P/M	
17- Coût	Coût plus élevé que celui d'une nouvelle construction comparable	E	TB	B	P/M	
		P/M				
E- Intégrité						
18- Site	Bâtiment occupe son site d'origine avec fondations nouvelles dans terrains adjacents	E	TB	B	P/M	
19- Modifications	Le centre a subi beaucoup de modifications	E	TB	B	P/M	
20- Etat	Les constructions sont délabrées	E	TB	B	P/M	
		P/M				
Bien évalué par: S.SELAMI		Date: 2013				
Recommandations: A préserver les ilots qui subsistent.- A rénover les constructions démolies						
Evaluation revue par:		Date:				
Commentaries:						
Evaluation approuvée par:		Date:				
Commentaries:						

Code : CH.07						
9/ Valeur Patrimoniale						
A-Architecture						Maximum 35 points
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	20	10	5	0	
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	15	8	4	0	
3- Age	XVème-début XXème siècle	10	5	2	0	
4- Architecte	Construit par la population locale	8	4	2	0	
5- Conception	Ksar particulièrement attrayant en raison de sa conception exceptionnelle, de sa composition et de sa réalisation.	8	4	2	0	
6- Intérieur	Travail très intéressant du point de vue disposition des pièces, ouvrages de finition, etc....	4	2	1	0	
						33
B- Histoire						Maximum 25 points
7- Personnalité	Ksar lié à la vie et aux activités de la population locale	25	10	5	0	
8- Événement	C'est le centre de plusieurs événements importants dans l'histoire de Touggourt	25	10	5	0	
9- Contexte	Centre directement lié à la vie sociale, culturelle, économique, politique et militaire, des ksouriens	20	10	5	0	
						25
C- Environnement						Maximum 10 points
10- Continuité	L'édification sans style de nouvelles constructions dans terrains adjacents ont beaucoup contribué à réduire la valeur environnementale particulière inhérente au ksar d'origine	10	5	2	0	
11- Cadre	L'édification sans style de nouvelles constructions dans terrains adjacents ont beaucoup contribué à réduire la valeur environnementale particulière inhérente au ksar d'origine	5	2	1	0	
12- Point d'intérêt	C'est un centre qui a acquis pour la communauté locale une valeur sentimentale dépassant sa fonction.	10	5	2	0	
						05
D- Utilisations possibles						Maximum 15 points
13- Compatibilité	Absence de la région de la présente affectation mais compatible	8	4	2	0	
14- Réutilisation	Affectation proposée (village touristique, culturel, maisons d'hôtes, etc) exigerait un changement de zonage faisable	8	4	2	0	
15- Vocation publique	C'est un centre offrant des avantages sur le plan social et de grandes possibilités d'interprétation	8	4	2	0	
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services	8	4	2	0	
17- Coût	Coût plus élevé que celui d'une nouvelle construction	8	4	2	0	
						12
E- Intégrité						Maximum 15 points
18- Site	Bâtiment occupe son site d'origine avec fondations nouvelles dans terrains adjacents	5	3	1	0	
19- Modifications	Le centre a subi beaucoup de modifications	5	3	2	0	
20- Etat	Les constructions sont délabrées	5	3	2	0	
Total des points						78
Groupe						A B C D
Bien évalué par: S.SELAMI						Date: 2013
Recommandations: A préserver les ilots qui subsistent. A rénover les constructions démolies						
Evaluation revue par:						Date:
Commentaries:						
Evaluation approuvée par:						Date:

Code: CH. 07

10/ GRAPHIQUE:



Reconnaissance du patrimoine historique de Touggourt

Architecture Coloniale

- ACO.01- Eglise de Touggourt
- ACO.02- Ouvroir des sœurs
- ACO.03- La Maison des Petites Soeurs
- ACO.04- Hôtel militaire « Hoggar »
- ACO.05- Hôtel « Transatlantique »
- ACO.06- Ecole «du Centre »
- ACO.07- Ecole Mixte Française
- ACO.08- Ancien Palais de Justice
- ACO.09- Ancienne poste
- ACO.10- « Fort DEVIQ »
- ACO.11- « Fort RANNOU »
- ACO.12- Siège Radio Touggourt
- ACO.13- CSA DEVIQ
- ACO.14- VILLA R.DEVIQ
- ACO.15- Marché Couvert

Code: A.CO.01
1/ Situation géographique

Wilaya:	Ouargla
Daïra:	Touggourt
Commune:	Touggourt
Quartier:	Centre ville de Touggourt
Nom du Bien :	EGLISE TOUGGOURT

2/ Identification du Bien

Nature du bien	architecture coloniale
Fonction d'origine	Eglise
Utilisation actuelle	Ecole
Date de construction:	1900-1958

3/ Données juridiques

a) Propriétaire:	Biens Diocésain. Privé
b) Superficie :	1800M ² (40 x 45 m)

4/ Description du bien:

a) Matériaux de construction	Murs	Planchers
	Moellons gypseux avec mortier en gypse. Terre cuite	coupole, voûtes et voûtains en moellons gypseux,
b) Décoration extérieure :	Frise en brique de terre cuite,	
c) Décoration intérieure	Formes géométriques au niveau balustrade	
d) Eléments remarquables	- La grande salle remarquable par sa hauteur et succession d'arcs et de voûtes - Les double-voûtes ventilées	

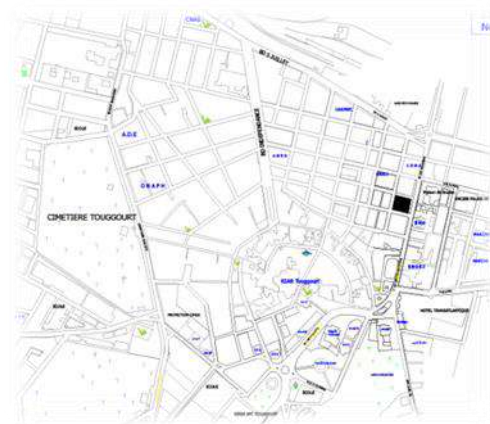
5/ Situation actuelle

Etat de conservation:	Bon
Exposition aux risques:	Remontée des eaux souterraines pouvant affecter les composantes du cadre bâti.

Projets de restauration, de mise en valeur, d'aménagement :

6/ Fonds documentaire

Plan du Sénatus-Consult de Touggourt, 1958


7/ Photographie

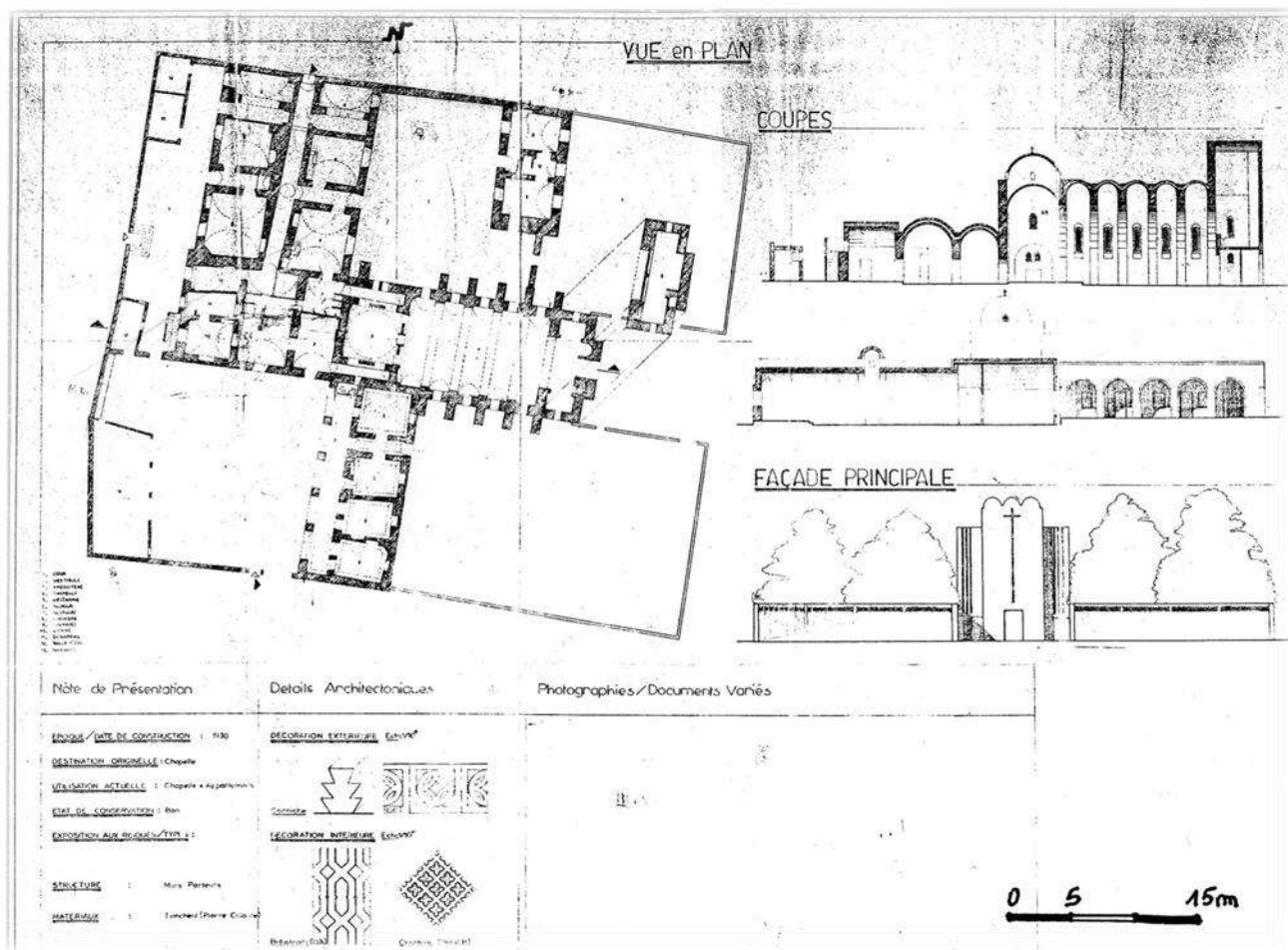

Façade principale (est). Photo ancienne



Coupoles et voûtes. Photo SS, 1993

Code: A.CO. 01

8/ Plan:



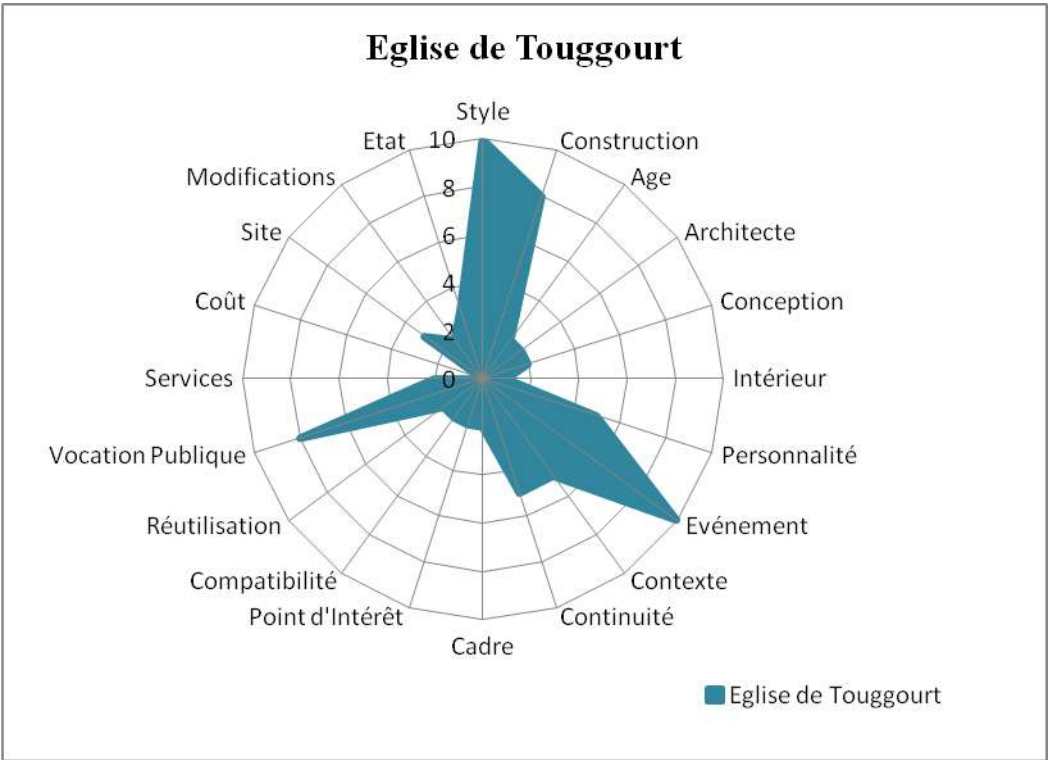
Plans Eglise de Touggourt
(Relevé SS, DA, 1993)

Code: A.CO. 01				
9/ Valeur Patrimoniale				
A-Architecture				
1- Style	Type architectural particulier dont peu subsiste	E	TB	B P/M
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	E	TB	B P/M
3- Age	1900- 1958	E	TB	B P/M
4- Architecte	Les Pères Blancs dont importance particulière dans l'histoire de la localité	E	TB	B P/M
5- Conception	Bonne conception.	E	TB	B P/M
6- Intérieur	Bon travail	E	TB	B P/M
			B	
B- Histoire				
7- Personnalité	Bâtiment intimement lié aux activités des Pères Blancs	E	TB	B P/M
8- Événement	Bâtiment associé à la période coloniale française	E	TB	B P/M
9- Contexte	Bâtiment intimement associé la propagation du christianisme au Sahara	E	TB	B P/M
			B	
C- Environnement				
10- Continuité	Compatible avec le caractère dominant de la région.	E	TB	B P/M
11- Cadre	Compatible avec le caractère dominant de la région.	E	TB	B P/M
12- Point d'intérêt	Construction remarquable dans le quartier.	E	TB	B P/M
			B	
D- Utilisations possibles				
13- Compatibilité	La présente affectation est compatible avec changement d'utilisation des terrains adjacents.	E	TB	B P/M
14- Réutilisation	Affectation proposée exigerait un changement de zonage faisable et pourrait légèrement altérer les éléments architecturaux importants.	E	TB	B P/M
15- Vocation publique	Utilisation publique proposée constituerait un avantage et n'exigerait pas de grandes modifications.	E	TB	B P/M
16- Services	Amélioration nécessaire de deux de ses services	E	TB	B P/M
17- Coût	Coût sensiblement inférieur à celui d'une construction comparable	E	TB	B P/M
			B	
E- Intégrité				
18- Site	Bâtiment occupant son site d'origine avec fondations nouvelles dans terrain adjacent	E	TB	B P/M
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine avec modifications dans terrain adjacent	E	TB	B P/M
20- Etat	Etat satisfaisant de l'ensemble de l'édifice	E	TB	B P/M
			TB	
Bien évalué par: S.SELAMI		Date: 2013		
Recommandations: A préserver				
Evaluation revue par:		Date:		
Commentaires:				
Evaluation approuvée par:		Date:		
Commentaires:				

Code: A.CO. 01								
9/ Valeur Patrimoniale								
A-Architecture					Maximum 35 points			
1- Style	Type architectural particulier dont peu subsiste	20	10	5	0			
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	15	8	4	0			
3- Age	1900- 1958	10	5	2	0			
4- Architecte	Les Pères Blancs dont importance particulière dans l'histoire de la localité	8	4	2	0			
5- Conception	Bonne conception.	8	4	2	0			
6- Intérieur	Bon travail	4	2	1	0			
					25			
B- Histoire					Maximum 25 points			
7- Personnalité	Bâtiment intimement lié aux activités des Pères Blancs	25	10	5	0			
8- Événement	Bâtiment associé à la période coloniale française	25	10	5	0			
9- Contexte	Bâtiment intimement associé à la propagation du christianisme au Sahara	20	10	5	0			
					20			
C- Environnement					Maximum 10 points			
10- Continuité	Compatible avec le caractère dominant de la région.	10	5	2	0			
11- Cadre	Compatible avec le caractère dominant de la région.	5	2	1	0			
12- Point d'intérêt	Construction remarquable dans le quartier.	10	5	2	0			
					5			
D- Utilisations possibles					Maximum 15 points			
13- Compatibilité	La présente affectation est compatible avec changement d'utilisation des terrains adjacents.	8	4	2	0			
14- Réutilisation	Affectation proposée exigerait un changement de zonage faisable et pourrait légèrement altérer les éléments architecturaux importants.	8	4	2	0			
15- Vocation publique	Utilisation publique proposée constituerait un avantage et n'exigerait pas de grandes modifications.	8	4	2	0			
16- Services	Amélioration nécessaire de deux de ses services	8	4	2	0			
17- Coût	Coût sensiblement inférieur à celui d'une construction comparable	8	4	2	0			
					14			
E- Intégrité					Maximum 10 points			
18- Site	Bâtiment occupant son site d'origine avec fondations nouvelles dans terrain adjacent	5	3	1	0			
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine avec modifications dans terrain adjacent	5	3	2	0			
20- Etat	Etat satisfaisant de l'ensemble de l'édifice	5	3	2	0			
Total des points					72			
Groupe					A	B	C	D
Bien évalué par: S.SELAMI					Date: 2013			
Recommandations: A préserver								
Evaluation revue par:					Date:			
Commentaires:								
Evaluation approuvée par:					Date:			
Commentaires:								

Code : A.CO.01

10/ GRAPHIQUE:



Code: A.CO.02**1/ Situation géographique****Wilaya:**

Ouargla

Daïra:

Touggourt

Commune:

Touggourt

Quartier:

La Selis

Nom du Bien :**OUVROIR DES SOEURS****2/ Identification du Bien****Nature du bien**

architecture coloniale

Fonction d'origine

Ouvroir

Utilisation actuelleCentre de formation
artisanale**Date de construction:**

1900-1958

3/ Données juridiques**a) Propriétaire:**

Bien communal

b) Superficie :5900 m²**4/ Description du bien:****a) Matériaux de construction**

Murs

Planchers

Moellons
gypseux avec
mortier en
gypse.
Terre cuitecoupole,
voûtes en
moellons
gypseux,
double-
voûtes
ventilées**b) Décoration extérieure :**

-

c) Décoration intérieure

-

d) Eléments remarquables- succession des voûtes
- double-voûte ventilée**5/ Situation actuelle****Etat de conservation:**

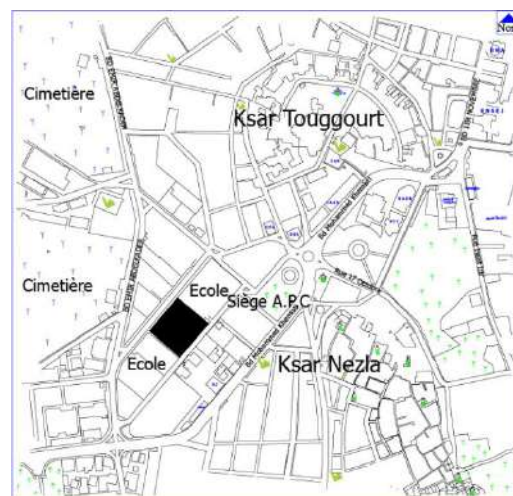
Bon

Exposition aux risques:Remontée des eaux
souterraines pouvant
affecter les composantes du
cadre bâti.**Projets de restauration, de
mise en valeur,
d'aménagement :**

-

6/ Fonds documentaire

Plan Sénatus-Consult 1958

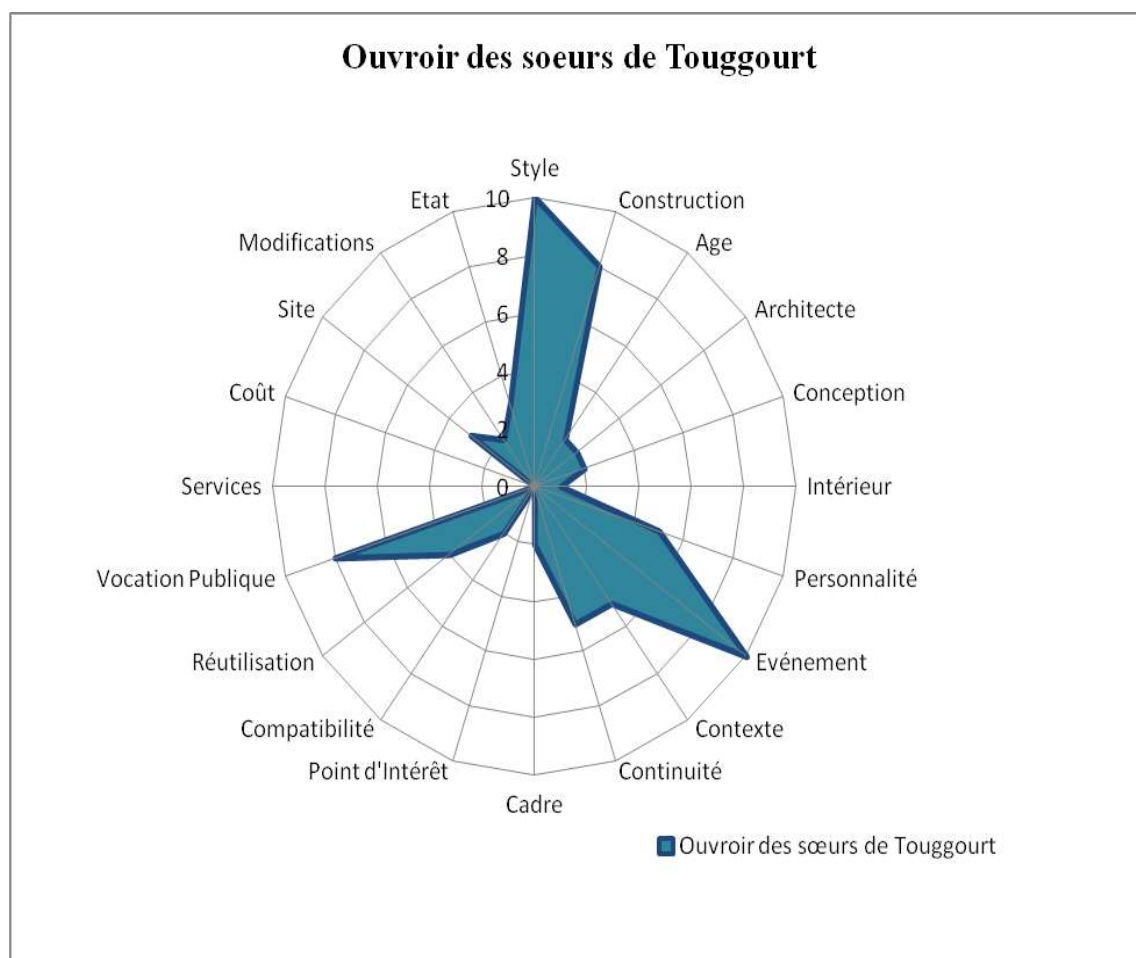
**7/ Photographies**L'ouvroir de Touggourt, en 1^{er} plan
(photo ancienne)L'ouvroir des Sœurs, vue intérieure de la cour.
(Photo SS, 1993)

Code : A.CO.02					
9/ Valeur Patrimoniale					
A-Architecture					
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	E	TB	B	P/M
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	E	TB	B	P/M
3- Age	1900- 1958	E	TB	B	P/M
4- Architecte	Sœurs Blanches	E	TB	B	P/M
5- Conception	Bonne conception.	E	TB	B	P/M
6- Intérieur	Bon travail.	E	TB	B	P/M
			B		
B- Histoire					
7- Personnalité	Bâtiment intimement lié aux activités des sœurs blanches	E	TB	B	P/M
8- Événement	Bâtiment associé à la période coloniale	E	TB	B	P/M
9- Contexte	Bâtiment lié au christianisme au Sahara.	E	TB	B	P/M
			B		
C- Environnement					
10- Continuité	Important dans la détermination et le maintien du caractère dominant de la région.	E	TB	B	P/M
11- Cadre	Important dans la détermination et le maintien du caractère dominant de la région.	E	TB	B	P/M
12- Point d'intérêt	Construction peu remarquable sur le plan visuel.	E	TB	B	P/M
			B		
D- Utilisations possibles					
13- Compatibilité	La présente affectation est compatible sur certaines parties du bien.	E	TB	B	P/M
14- Réutilisation	Affectation proposée compatible sans nuire aux éléments architecturaux importants.	E	TB	B	P/M
15- Vocation publique	Utilisation proposée constituerait un avantage et n'exigerait pas de grandes modifications.	E	TB	B	P/M
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services	E	TB	B	P/M
17- Coût	Coût sensiblement inférieur à celui d'une construction nouvelle	E	TB	B	P/M
			TB		
E- Intégrité					
18- Site	Bâtiment occupant son site d'origine avec modifications dans terrains adjacents	E	TB	B	P/M
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine avec modifications dans terrains adjacents	E	TB	B	P/M
20- Etat	Etat satisfaisant de l'ensemble de l'édifice	E	TB	B	P/M
Bien évalué par: S.SELAMI					Date: 2013
Recommandations: Bâtiment remarquable par son architecture adaptée au caractère de la région. On y retrouve les éléments de l'architecture locale tels que : la coupole, les voûtes, les arcs, la galerie d'arcades, les cours, etc... Aussi, il est réalisé par les matériaux locaux et selon les techniques de construction traditionnelle. A préserver.					
Evaluation revue par:					Date:
Commentaires:					
Evaluation approuvée par:					Date:
Commentaires:					

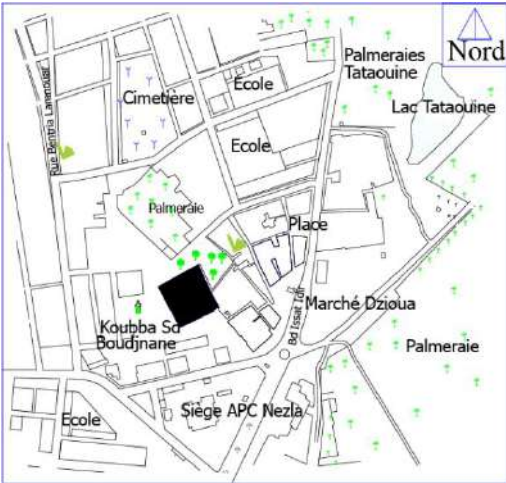
Code : A.CO.02									
9/ Valeur Patrimoniale									
A- Architecture						Maximum 35 points			
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	20	10	5	0				
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	15	8	4	0				
3- Age	1900- 1958	10	5	2	0				
4- Architecte	Sœurs Blanches	8	4	2	0				
5- Conception	Bonne conception.	8	4	2	0				
6- Intérieur	Bon travail.	4	2	1	0				
						25			
B- Histoire						Maximum 25 points			
7- Personnalité	Bâtiment intimement lié aux activités des sœurs blanches	25	10	5	0				
8- Événement	Bâtiment associé à la période coloniale	25	10	5	0				
9- Contexte	Bâtiment lié au christianisme au Sahara.	20	10	5	0				
						20			
C- Environnement						Maximum 10 points			
10- Continuité	Important dans la détermination du caractère dominant de la région.	10	5	2	0				
11- Cadre	Compatible au caractère dominant de la région.	5	2	1	0				
12- Point d'intérêt	Construction peu remarquable sur le plan visuel.	10	5	2	0				
						07			
D- Utilisations possibles						Maximum 15 points			
13- Compatibilité	La présente affectation est compatible sur certaines parties du bien.	8	4	2	0				
14- Réutilisation	Affectation proposée compatible sans nuire aux éléments architecturaux importants.	8	4	2	0				
15- Vocation publique	Utilisation proposée constituerait un avantage et n'exigerait pas de grandes modifications.	8	4	2	0				
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services	8	4	2	0				
17- Coût	Coût sensiblement inférieur à celui d'une nouvelle construction	8	4	2	0				
						14			
E- Intégrité						Maximum 15 points			
18- Site	Bâtiment occupant son site d'origine avec modifications dans terrains adjacents	5	3	1	0				
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine avec modifications dans terrains adjacents	5	3	2	0				
20- Etat	Etat satisfaisant de l'ensemble de l'édifice	5	3	2	0				
Total des points						74			
Groupe						A	B	C	D
Bien évalué par: S.SELAMI						Date: 2013			
Recommandations: Bâtiment remarquable par son architecture adaptée au caractère de la région. On y retrouve les éléments de l'architecture locale tels que : la coupole, les voûtes, les arcs, la galerie d'arcades, les cours, etc... Aussi, il est réalisé par les matériaux locaux et selon les techniques de construction traditionnelle. A préserver.									
Evaluation revue par:						Date:			
Commentaries:									
Evaluation approuvée par:						Date:			
Commentaires:									

Code: A.CO. 02

10/ GRAPHIQUE:



Code: A.CO.03		
1/ Situation géographique		
Wilaya:	Ouargla	
Daira:	Touggourt	
Commune:	Nezla	
Quartier:	Sidi-Boudjenane	
Nom du Bien :	Maison des Sœurs de Jésus	
2/ Identification du Bien		
Nature du bien	architecture coloniale	
Fonction d'origine	Maison des Soeurs	
Utilisation actuelle	Maison des Soeurs	
Date de construction:	Avant 1939	
3/ Données juridiques		
a) Propriétaire:	Bien Diocésain	
b) Superficie :	3600 m²	
4/ Description du bien:		
a)Matériaux de construction	Murs	Planchers
	Moellons gypseux avec mortier en gypse.	coupole, voûtes et voûtains en moellons gypseux, double-voûtes ventilées
b)Décoration extérieure :	-	
c) Décoration intérieure	-	
d)Eléments remarquables	-Présence d'une koubba Lalla Meriem - Cadre naturel agréable (jardins) à proximité de la maison.	
5/ Situation actuelle		
Etat de conservation:	Bon	
Exposition aux risques:	-	
Projets de restauration, de mise en valeur, d'aménagement :		
-		
6/ Fonds documentaire		
	Plan Sénatus-Consult 1958	



Map showing the location of the Maison des Sœurs de Jésus (marked with a black square) in Sidi-Boudjenane. The map includes landmarks such as the Cemetery (Cimetière), Schools (Ecole), Market (Marché Dzioua), and Lake Tataouine (Lac Tataouine). The map also shows the location of the Koubba Sidi Boudjenane and the APC Nezla.

7/ Photographies



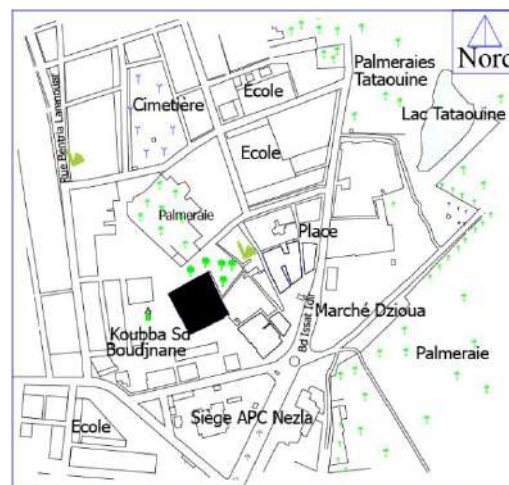
La maison des Soeurs (photo SS 2013)



La Koubba Lalla Meriem, (photo SS, 1994)



Arcs donnant sur la cour (photo SS, 1994)

**7/ Photographies**

La maison des Soeurs (photo SS 2013)



La Koubba Lalla Meriem, (photo SS, 1994)



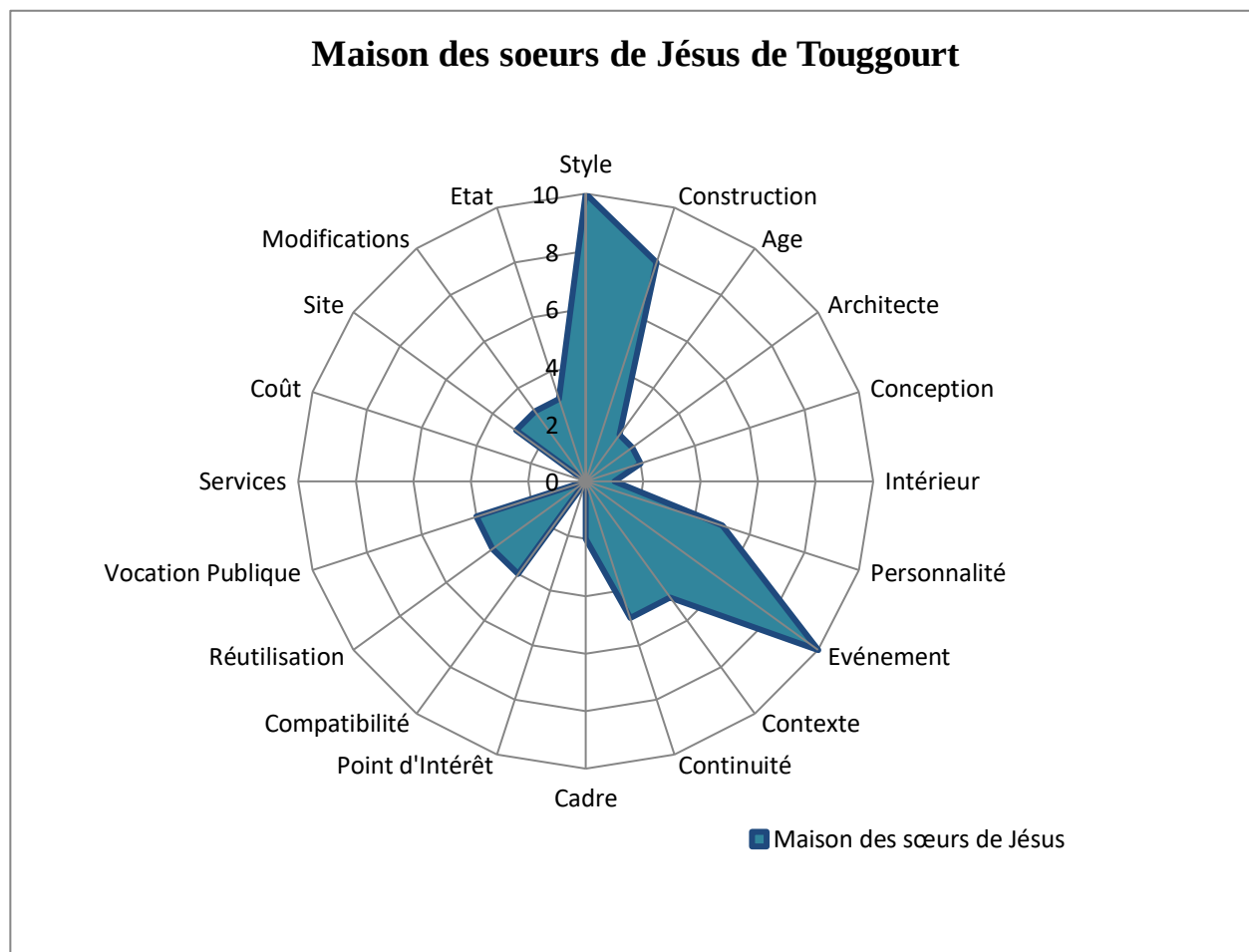
Arcs donnant sur la cour (photo SS, 1994)

Code : A.CO.03					
9/ Valeur Patrimoniale					
A-Architecture					
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	E	TB	B	P/M
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	E	TB	B	P/M
3- Age	1939	E	TB	B	P/M
4- Architecte	Les petites sœurs du Père De Foucauld	E	TB	B	P/M
5- Conception	Bonne conception.	E	TB	B	P/M
6- Intérieur	Bon travail	E	TB	B	P/M
			B		
B- Histoire					
7- Personnalité	Bâtiment associé à la vie des sœurs chrétiennes	E	TB	B	P/M
8- Événement	Le bâtiment est associé à la période coloniale	E	TB	B	P/M
9- Contexte	Le bâtiment est relié aux activités des sœurs chrétiennes De Foucauld dans le monde. C'est leur première maison	E	TB	B	P/M
			B		
C- Environnement					
10- Continuité	Important dans la détermination du caractère dominant de la région.	E	TB	B	P/M
11- Cadre	Important dans la détermination du caractère dominant de la région.	E	TB	B	P/M
12- Point d'intérêt	Construction peu remarquable	E	TB	B	P/M
			TB		
D- Utilisations possibles					
13- Compatibilité	La présente affectation est compatible avec utilisation du terrain et zonage proposé.	E	TB	B	P/M
14- Réutilisation	Affectation proposée (siège association culturelle, Centre de documentation, etc) compatible sans nuire aux éléments architecturaux importants	E	TB	B	P/M
15- Vocation publique	Grand besoin d'édifice public dans la région et l'utilisation proposée constituerait un avantage et n'exigerait pas de grandes modifications.	E	TB	B	P/M
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services qui pourra se faire sans grande difficulté.	E	TB	B	P/M
17- Coût	Coût sensiblement inférieur à celui d'une nouvelle construction semblable	E	TB	B	P/M
			TB		
E- Intégrité					
18- Site	Site originel avec fondations nouvelles dans terrains adjacents.	E	TB	B	P/M
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine avec quelques modifications récentes.	E	TB	B	P/M
20- Etat	Etat satisfaisant de l'ensemble de l'édifice	E	TB	B	P/M
			TB		
Bien évalué par: S.SELAMI		Date: 2013			
Recommandations: A Préserver					
Evaluation revue par:		Date:			
Commentaires:					
Evaluation approuvée par:		Date:			
Commentaires:					

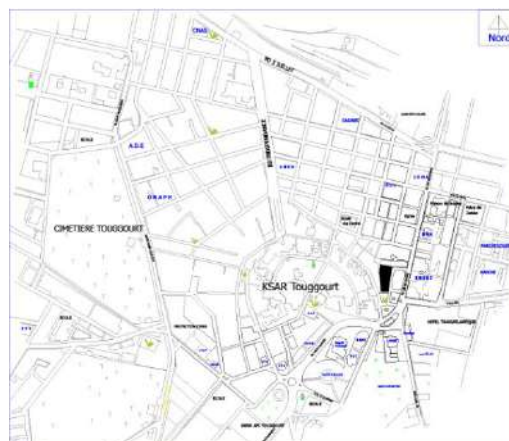
Code : A.CO.03								
9/ Valeur Patrimoniale								
A-Architecture					Maximum 35 points			
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	20	10	5	0			
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	15	8	4	0			
3- Age	1939	10	5	2	0			
4- Architecte	Les petites sœurs du Père De Foucauld	8	4	2	0			
5- Conception	Bonne conception.	8	4	2	0			
6- Intérieur	Bon travail	4	2	1	0			
					25			
B- Histoire					Maximum 25 points			
7- Personnalité	Bâtiment associé à la vie des sœurs chrétiennes de Touggourt	25	10	5	0			
8- Événement	Le bâtiment est associé à la période coloniale	25	10	5	0			
9- Contexte	Le bâtiment est relié aux activités des sœurs chrétiennes De Foucauld dans le monde. C'est leur première maison	20	10	5	0			
					20			
C- Environnement					Maximum 10 points			
10- Continuité	Important dans la détermination du caractère dominant de la région.	10	5	2	0			
11- Cadre	Important dans la détermination du caractère dominant de la région.	5	2	1	0			
12- Point d'intérêt	Construction peu remarquable	10	5	2	0			
					07			
D- Utilisations possibles					Maximum 15 points			
13- Compatibilité	La présente affectation est compatible avec utilisation du terrain et zonage proposé.	8	4	2	0			
14- Réutilisation	Affectation proposée compatible avec utilisation du terrain et zonage actuel ou proposés mais pourrait légèrement altérer les éléments architecturaux importants.	8	4	2	0			
15- Vocation publique	Grand besoin d'édifice public dans la région et l'utilisation proposée constituerait un avantage et n'exigerait pas de grandes modifications.	8	4	2	0			
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services qui pourra se faire sans grande difficulté.	8	4	2	0			
17- Coût	Coût sensiblement inférieur à celui d'une nouvelle construction semblable	8	4	2	0			
					12			
E- Intégrité					Maximum 15 points			
18- Site	Site originel avec fondations nouvelles dans terrains adjacents.	5	3	1	0			
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine avec quelques modifications récentes.	5	3	2	0			
20- Etat	Etat satisfaisant de l'ensemble de l'édifice	5	3	2	0			
Total des points					73			
Groupe					A	B	C	D
Bien évalué par: S.SELAMI					Date: 2013			
Recommandations: A Préserver								
Evaluation revue par:					Date:			
Commentaires:								
Evaluation approuvée par:					Date:			
Commentaires:								

Code: A.CO. 03

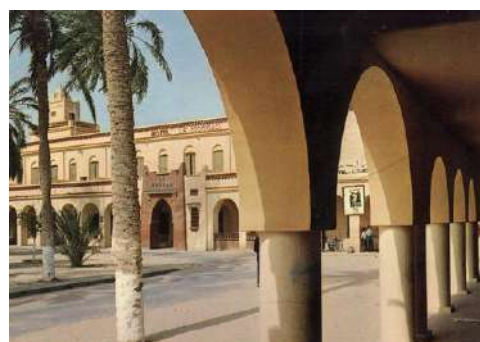
10/ GRAPHIQUE:



Code: A.CO.04		
1/ Situation géographique		
Wilaya:	Ouargla	
Daïra:	Touggourt	
Commune:	Touggourt	
Quartier:	Centre ville de Touggourt	
Nom du Bien :	HOTEL DU « HOGGAR »	
2/ Identification du Bien		
Nature du bien	architecture coloniale	
Fonction d'origine	Hôtel	
Utilisation actuelle	Vacant	
Date de construction:	1900-1943	
3/ Données juridiques		
a) Propriétaire:	Bien privé	
b) Superficie :		
4/ Description du bien:		
a) Matériaux de construction	Murs	Planchers
	Moellons gypseux avec mortier en gypse. Terre cuite	coupole, voûtes et voûtains en moellons gypseux,
b) Décoration extérieure :	Frise en brique de terre cuite,	
c) Décoration intérieure	Formes géométriques au niveau balustrade	
d) Eléments remarquables	Bâtiment à étage (R+1)	
5/ Situation actuelle		
Etat de conservation:	Médiocre	
Exposition aux risques:	-Démolition -Remontée des eaux souterraines pouvant affecter les composantes du cadre bâti.	
Projets de restauration, de mise en valeur, d'aménagement :	-	
6/ Fonds documentaire	-Carte de la ville de Touggourt, 1943 Plan du Sénatus-Consult de Touggourt, 1958	



7/ Photographie



Façade principale (est). (Photo ancienne)



Façade principale (est). (Photo ancienne)



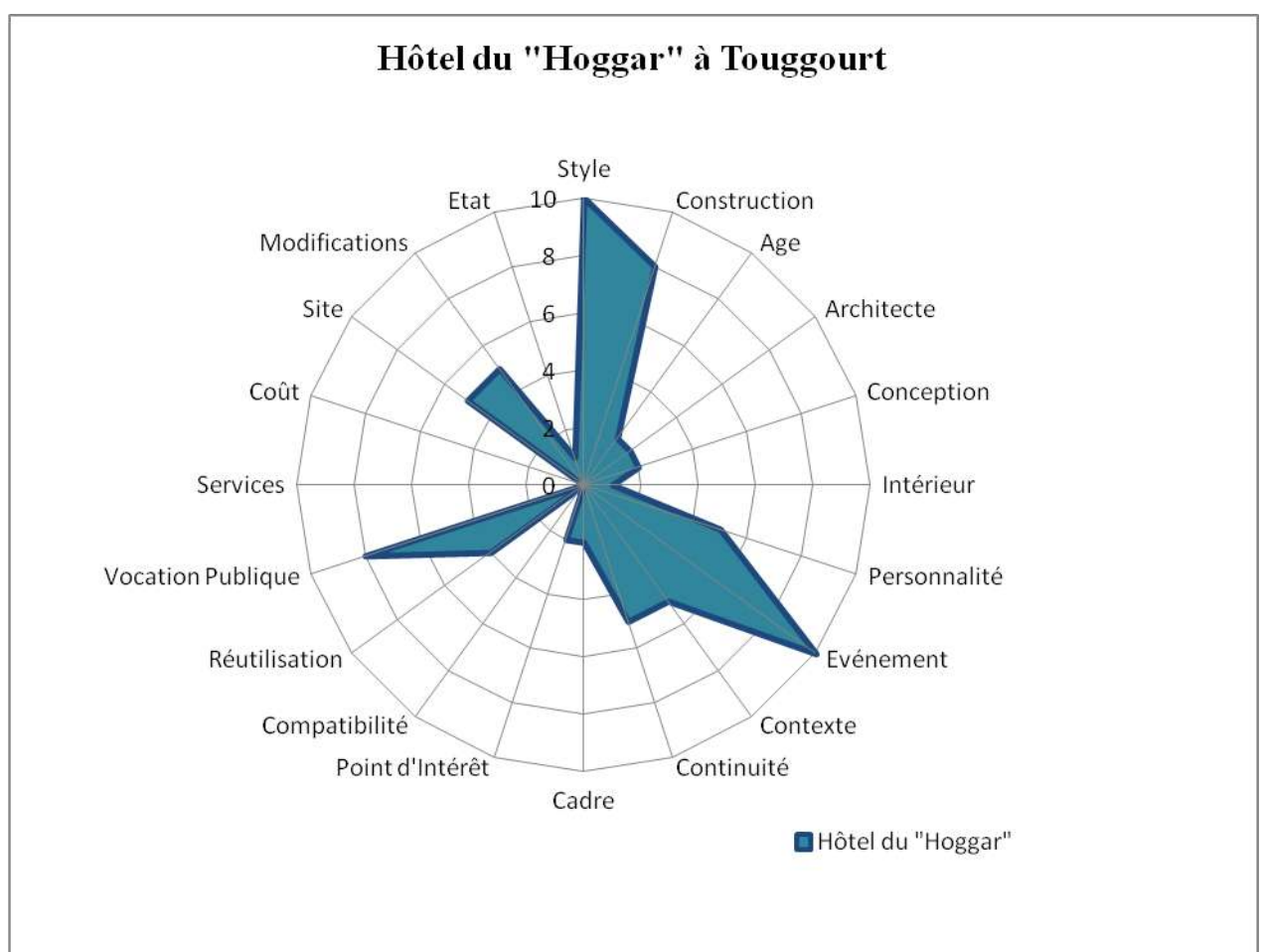
Façade principale (Photo SS, 2011)

Code : A.CO.04				
9/ Valeur Patrimoniale				
A-Architecture				
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	E	TB	B P/M
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	E	TB	B P/M
3- Age	1900- 1943	E	TB	B P/M
4- Architecte	Henri De Chazelles constructeur de grande importance pour l'histoire de la localité	E	TB	B P/M
5- Conception	Bonne conception.	E	TB	B P/M
6- Intérieur	Bon travail	E	TB	B P/M
			B	
B- Histoire				
7- Personnalité	Bâtiment associé à H.CHAZELLES, John del Piaz par la suite PDG de la Campagnie Générale Transatlantique	E	TB	B P/M
8- Événement	Bâtiment associé à la période coloniale	E	TB	B P/M
9- Contexte	Bâtiment lié à la promotion du tourisme nord africain par la CGT	E	TB	B P/M
			B	
C- Environnement				
Maximum 10 points				
10- Continuité	Important dans la détermination du caractère dominant de la région	E	TB	B P/M
11- Cadre	Important dans la détermination du caractère dominant de la région	E	TB	B P/M
12- Point d'intérêt	Construction remarquable dans le centre-ville.	E	TB	B P/M
			TB	
D- Utilisations possibles				
13- Compatibilité	Bâtiment désaffecté	E	TB	B P/M
14- Réutilisation	Affectation proposée (musée, hôtel, maison d'hôtes, école spécialisée) compatible avec terrain et zonage actuels sans nuire aux éléments architecturaux importants.	E	TB	B P/M
15- Vocation publique	Le bâtiment offre de grandes possibilités d'interprétation à vocation publique	E	TB	B P/M
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services	E	TB	B P/M
17- Coût	Coût sensiblement inférieur à celui d'une nouvelle construction	E	TB	B P/M
			TB	
E- Intégrité				
18- Site	Bâtiment occupant son site d'origine	E	TB	B P/M
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine	E	TB	B P/M
20- Etat	Etat médiocre	E	TB	B P/M
Bien évalué par: S.SELAMI		Date: 2013		
<u>Recommandations:</u> Bâtiment important par ses dimensions et sa position urbaine. Il ouvre sur une grande place publique : la place Citroën. Il reflète l'architecture régionale. A restaurer.				
Evaluation revue par:		Date:		
Commentaires:				
Evaluation approuvée par :		Date :		
Commentaires :				

Code : A.CO.04							
9/ Valeur Patrimoniale							
A-Architecture						Maximum 35 points	
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	20	10	5	0		
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	15	8	4	0		
3- Age	1900- 1943	10	5	2	0		
4- Architecte	Henri De Chazelles constructeur de grande importance pour l'histoire de la localité	8	4	2	0		
5- Conception	Bonne conception.	8	4	2	0		
6- Intérieur	Bon travail	4	2	1	0		
						25	
B- Histoire						Maximum 25 points	
7- Personnalité	Bâtiment associé à H.CHAZELLES, John del Piaz par la suite PDG de la Campagnie Générale Transatlantique	25	10	5	0		
8- Evénement	Bâtiment associé à la période coloniale	25	10	5	0		
9- Contexte	Bâtiment directement lié à la période coloniale	20	10	5	0		
						20	
C- Environnement						Maximum 10 points	
10- Continuité	Important dans la détermination du caractère dominant de la région	10	5	2	0		
11- Cadre	Important dans la détermination du caractère dominant de la région	5	2	1	0		
12- Point d'intérêt	Construction remarquable dans le centre-ville.	10	5	2	0		
						9	
D- Utilisations possibles						Maximum 15 points	
13- Compatibilité	Bâtiment désaffecté	8	4	2	0		
14- Réutilisation	Affectation proposée compatible sans nuire aux éléments architecturaux importants.	8	4	2	0		
15- Vocation publique	Utilisation proposée constituerait un avantage et n'exigerait pas de grandes modifications.	8	4	2	0		
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services	8	4	2	0		
17- Coût	Coût difficile à déterminer	8	4	2	0		
						12	
E- Intégrité						Maximum 15 points	
18- Site	Bâtiment occupant son site d'origine	5	3	1	0		
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine	5	3	2	1		
20- Etat	Etat médiocre	5	3	2	1		
Total des points						77	
Groupe						A	B
Bien évalué par: S.SELAMI						Date: 2013	
<u>Recommandations:</u> Bâtiment important par ses dimensions et sa position urbaine. Il ouvre sur une grande place publique : la place Citroën. Il reflète l'architecture régionale. A restaurer.							
Evaluation revue par:						Date:	
Commentaires:							
Evaluation approuvée par :						Date :	
Commentaires :							

Code: A.CO. 04

10/ GRAPHIQUE:

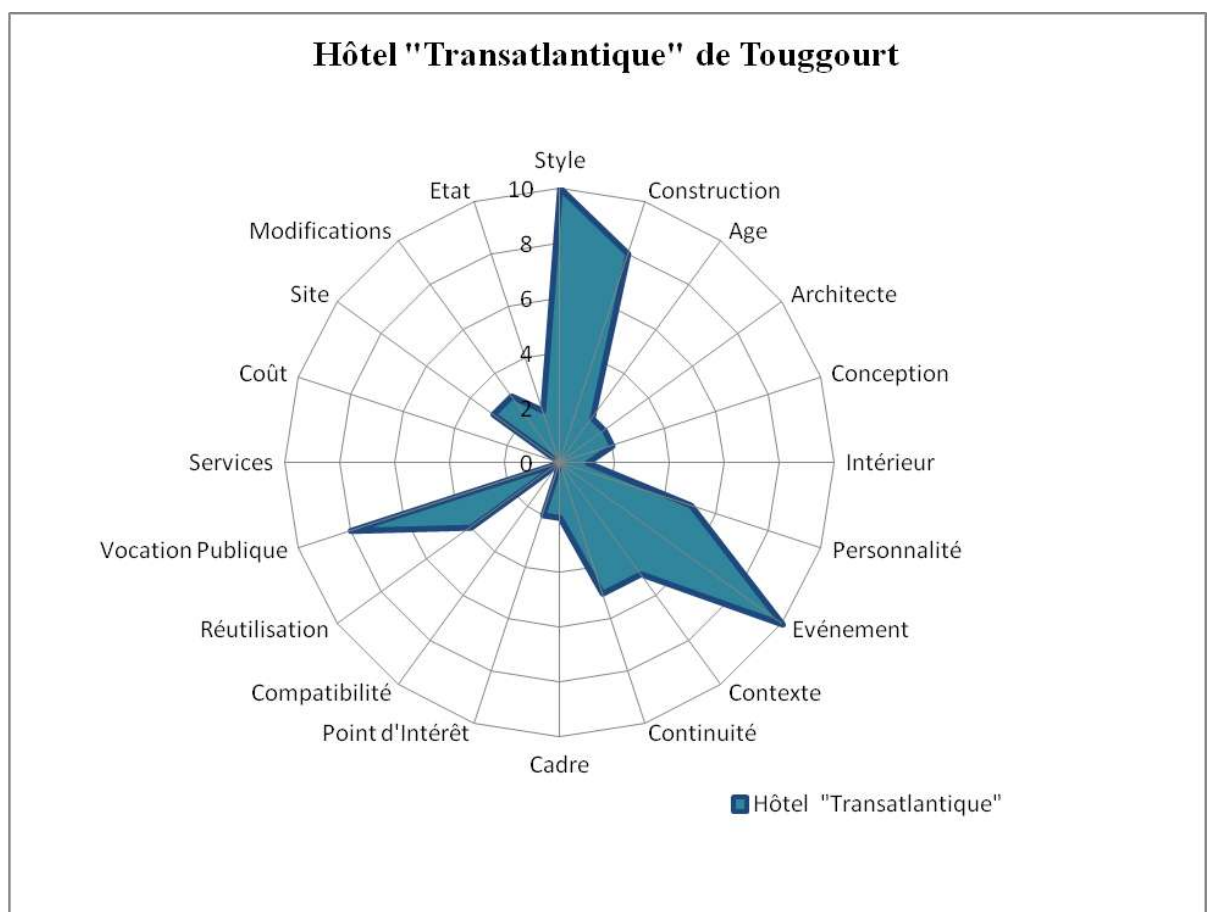


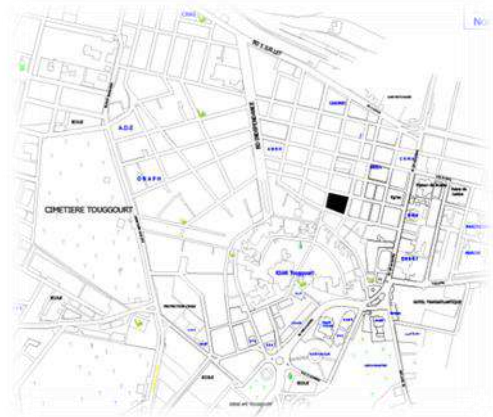
Code: A.CO.05	
1/ Situation géographique Wilaya : Daïra : Commune : Quartier : Nom du Bien :	Ouargla Touggourt Nezla Centre-ville Hôtel « Transatlantique »
2/ Identification du Bien Nature du bien Fonction d'origine Utilisation actuelle Date de construction: 3/ Données juridiques a) Propriétaire: b) Superficie :	Architecture Coloniale Hôtel Hôtel (Nakhil) 1900-1930 Bien Privé
4/ Description du bien: a) Matériaux de construction Murs Moellons gypseux avec mortier en gypse. Terre cuite Planchers Coupole, voûtains en moellons gypseux Frise en brique de terre cuite, b) Décoration extérieure: c) Décoration intérieure:	
5/ Situation actuelle Etat de conservation: Exposition aux risques: Projets de restauration, de mise en valeur, d'aménagement : 6/ Bibliographie	Moyen
	7/ Photographies:  Hôtel Transatlantique; Vue aérienne (1930)  Vue sur façade principale  Entrée principale, 1930

Code : A.CO.05					
9/ Valeur Patrimoniale					
A-Architecture					
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	E	TB	B	P/M
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	E	TB	B	P/M
3- Age	1925	E	TB	B	P/M
4- Architecte	John del Piaz de la Compagnie Générale Transatlantique	E	TB	B	P/M
5- Conception	Bonne conception.	E	TB	B	P/M
6- Intérieur	Bon travail	E	TB	B	P/M
					B
B- Histoire					
7- Personnalité	Bâtiment lié à la personnalité de John del Piaz PDG de la CGT de renommée internationale	E	TB	B	P/M
8- Événement	Bâtiment associé à la période coloniale	E	TB	B	P/M
9- Contexte	Bâtiment lié au développement du tourisme nord africain	E	TB	B	P/M
					B
C- Environnement					
10- Continuité	Compatible avec le caractère dominant de la région.	E	TB	B	P/M
11- Cadre	Compatible avec le caractère dominant de la région.	E	TB	B	P/M
12- Point d'intérêt	Construction remarquable dans la ville.	E	TB	B	P/M
					TB
D- Utilisations possibles					
13- Compatibilité	Affectation incompatible	E	TB	B	P/M
14- Réutilisation	Affectation proposée (hôtel haut standing , administration importante) compatible avec zonage actuel sans altérer les éléments architecturaux importants.	E	TB	B	P/M
15- Vocation publique	Possibilité de transformation au besoin en édifice public ou en centre culturel. Utilisation proposée constituerait un avantage et n'exigerait pas de grandes modifications.	E	TB	B	P/M
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services	E	TB	B	P/M
17- Coût	Coût sensiblement inférieur à celui d'une nouvelle construction	E	TB	B	P/M
					E
E- Intégrité					
18- Site	Bâtiment occupant son site d'origine avec fondations nouvelles dans terrain adjacents	E	TB	B	P/M
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine avec transformations terrains adjacents	E	TB	B	P/M
20- Etat	Etat moyen de l'ensemble de l'édifice	E	TB	B	P/M
Bien évalué par: S.SELAMI					Date: 2013
Recommandations:					
Evaluation revue par:					Date:
Commentaires:					
Evaluation approuvée par:					Date:
Commentaries:					

Code : A.CO.05							
9/ Valeur Patrimoniale							
A-Architecture						Maximum 35 points	
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	20	10	5	0		
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	15	8	4	0		
3- Age	1925	10	5	2	0		
4- Architecte	John del Piaz de la Compagnie Générale Transatlantique	8	4	2	0		
5- Conception	Bonne conception.	8	4	2	0		
6- Intérieur	Bon travail	4	2	1	0		
						25	
B- Histoire						Maximum 25 points	
7- Personnalité	Bâtiment lié à la personnalité de John del Piaz PDG de la CGT de renommée internationale	25	10	5	0		
8- Événement	Bâtiment associé à la période coloniale	25	10	5	0		
9- Contexte	Bâtiment lié au développement du tourisme nord africain	20	10	5	0		
						20	
C- Environnement						Maximum 10 points	
10- Continuité	Important dans la détermination du caractère dominant de la région	10	5	2	0		
11- Cadre	Important dans la détermination du caractère dominant de la région	5	2	1	0		
12- Point d'intérêt	Construction remarquable dans le centre- ville.	5	2	1	0		
						9	
D- Utilisations possibles						Maximum 15 points	
13- Compatibilité	Absence de la région de la présente affectation	8	4	2	0		
14- Réutilisation	Affectation proposée compatible pouvant altérer légèrement les éléments architecturaux importants.	8	4	2	0		
15- Vocation publique	Possibilité de transformation au besoin en édifice public ou en centre culturel. Utilisation proposée constituerait un avantage et n'exigerait pas de grandes modifications.	8	4	2	0		
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services	8	4	2	0		
17- Coût	Coût sensiblement inférieur à celui d'une nouvelle construction	8	4	2	0		
						14	
E- Intégrité						Maximum 15 points	
18- Site	Bâtiment occupant son site d'origine avec fondations nouvelles dans terrain adjacents	5	3	1	0		
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine avec transformations terrains adjacents	5	3	2	0		
20- Etat	Etat moyen de l'ensemble de l'édifice	5	3	2	1		
Total des points						76	
Groupe						A	B
Bien évalué par: S.SELAMI						Date: 2013	
Recommandations: Bâtiment à sauvegarder							
Evaluation revue par:						Date:	
Commentaires:							
Evaluation approuvée par:						Date:	
Commentaries:							

10/ GRAPHIQUE:



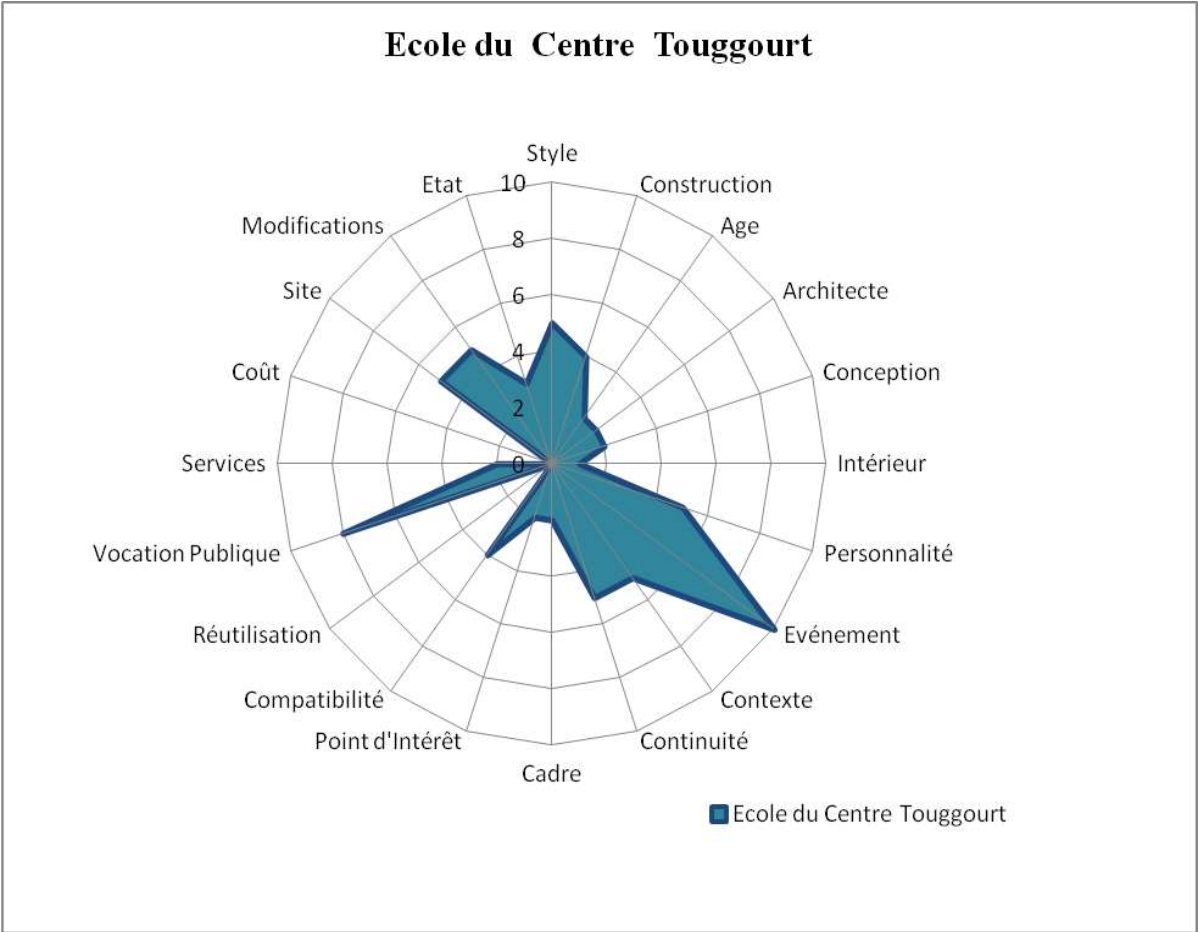
Code: A.CO.06		
1/ Situation géographique Wilaya: Daïra: Commune: Quartier: Nom du Bien :		
2/ Identification du Bien Nature du bien Fonction d'origine Utilisation actuelle Date de construction:		
3/ Données juridiques a) Propriétaire: b) Superficie :		
4/ Description du bien: a) Matériaux de construction b) Décoration extérieure : c) Décoration intérieure d) Eléments remarquables		
5/ Situation actuelle Etat de conservation: Exposition aux risques: Projets de restauration, de mise en valeur, d'aménagement :		
6/ Fond documentaire		
		
		7/ Photographies  L'école du "Centre" Touggourt; Vue extérieure  L'école du "Centre" Touggourt; Vue sur cour

Code : A.CO.06					
9/ Valeur Patrimoniale					
A-Architecture					
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	E	TB	B	P/M
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	E	TB	B	P/M
3- Age	1932	E	TB	B	P/M
4- Architecte	M.GALIANA Architecte Voyer de Touggourt	E	TB	B	P/M
5- Conception	Bonne conception.	E	TB	B	P/M
6- Intérieur	Bon travail	E	TB	B	P/M
					B
B- Histoire					
7- Personnalité	Bâtiment associé à GALIANA ayant contribué dans l'histoire locale	E	TB	B	P/M
8- Evénement	Bâtiment associé à la période coloniale française.	E	TB	B	P/M
9- Contexte	Bâtiment associé à la propagation de la culture française	E	TB	B	P/M
					B
C- Environnement					
10- Continuité	Important dans la détermination du caractère dominant de la région.	E	TB	B	P/M
11- Cadre	Important dans la détermination du caractère dominant de la région.	E	TB	B	P/M
12- Point d'intérêt	Construction remarquable et habituelle dans le quartier.	E	TB	B	P/M
					B
D- Utilisations possibles					
13- Compatibilité	La présente affectation est compatible.	E	TB	B	P/M
14- Réutilisation	Absence de proposition de réutilisation.	E	TB	B	P/M
15- Vocation publique	Utilisation en équipement public constituerait un avantage et n'exigerait pas de grandes modifications.	E	TB	B	P/M
16- Services	Amélioration nécessaire de deux de ses services	E	TB	B	P/M
17- Coût	Coût sensiblement inférieur à celui d'une construction comparable	E	TB	B	P/M
					B
E- Intégrité					
18- Site	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine	E	TB	B	P/M
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine	E	TB	B	P/M
20- Etat	Etat satisfaisant de l'ensemble de l'édifice	E	TB	B	P/M
Bien évalué par: S.SELAMI					Date: 2013
Recommandations: A préserver					
Evaluation revue par:					Date:
Commentaires:					
Evaluation approuvée par:					Date:
Commentaries:					

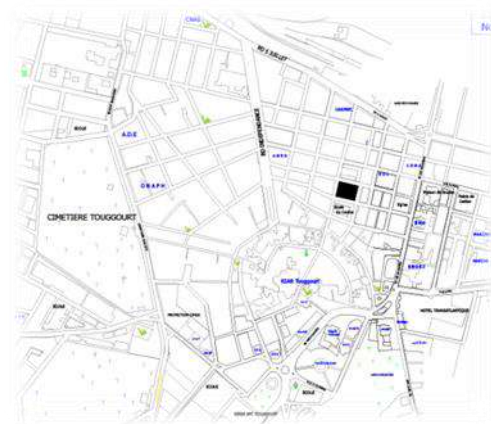
Code : A.CO.06						
9/ Valeur Patrimoniale						
A-Architecture			Maximum 35 points			
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	20	10	5	0	
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	15	8	4	0	
3- Age	1932	10	5	2	0	
4- Architecte	M. GALIANA Architecte Voyer de Touggourt	8	4	2	0	
5- Conception	Bonne conception.	8	4	2	0	
6- Intérieur	Bon travail	4	2	1	0	
		16				
B- Histoire			Maximum 25 points			
7- Personnalité	Bâtiment lié à M.GALIANA ayant contribué dans l'histoire locale	25	10	5	0	
8- Événement	Bâtiment associé à la période coloniale française.	25	10	5	0	
9- Contexte	Bâtiment associé à la propagation de la culture française	20	10	5	0	
		20				
C- Environnement			Maximum 10 points			
10- Continuité	Important dans la détermination du caractère dominant de la région.	10	5	2	0	
11- Cadre	Important dans la détermination du caractère dominant de la région.	5	2	1	0	
12- Point d'intérêt	Construction remarquable et habituelle dans le quartier.	10	5	2	0	
		9				
D- Utilisations possibles			Maximum 15 points			
13- Compatibilité	La présente affectation est compatible.	8	4	2	0	
14- Réutilisation	Absence de proposition de réutilisation.	8	4	2	0	
15- Vocation publique	Utilisation en équipement public constituerait un avantage et n'exigerait pas de grandes modifications.	8	4	2	0	
16- Services	Amélioration nécessaire de deux de ses services	8	4	2	0	
17- Coût	Coût sensiblement inférieur à celui d'une construction comparable	8	4	2	0	
		14				
E- Intégrité			Maximum 15 points			
18- Site	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine	5	3	1	0	
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine	5	3	2	0	
20- Etat	Etat satisfaisant de l'ensemble de l'édifice	5	3	2	1	
Total des points		72				
Groupe		A	B	C	D	
Bien évalué par: S.SELAMI		Date: 2013				
Recommandations: A préserver						
Evaluation revue par:		Date:				
Commentaires:						
Evaluation approuvée par:		Date:				
Commentaries:						

Code: A.CO. 06

10/ GRAPHIQUE:



Code: A.CO.07		
1/ Situation géographique		
Wilaya:	Ouargla	
Daïra:	Touggourt	
Commune:	Touggourt	
Quartier:	Baalouch	
Nom du Bien :	Ecole Mixte	
2/ Identification du Bien		
Nature du bien	architecture coloniale	
Fonction d'origine	Ecole Mixte Française	
Utilisation actuelle	Maison de Jeunes	
Date de construction:	1930	
3/ Données juridiques		
a) Propriétaire:	Bien Communal	
b) Superficie :	2150 M ² (surface englobant logements de fonction contigus)	
4/ Description du bien:		
a) Matériaux de construction	Murs Moellons gypseux avec mortier en gypse. Terre cuite	Planchers Coupoles, voûtes en moellons gypseux,
b) Décoration extérieure :		
c) Décoration intérieure		
d) Eléments remarquables	Hall d'accueil surmonté par une grande coupole. Dans ce même hall, on y trouve une plaque en marbre relatant l'inauguration du bâtiment en 1930.	
5/ Situation actuelle		
Etat de conservation:	Bon	
Exposition aux risques:	-	
Projets de restauration, de mise en valeur, d'aménagement :	Bâtiment restauré en 2001	
6/ Fonds documentaire	Plan du Sénatus-Consult de Touggourt, 1958.	



7/ Photographie



Vue principale nord (photo SS, 1994)



Vue intérieure sur cour

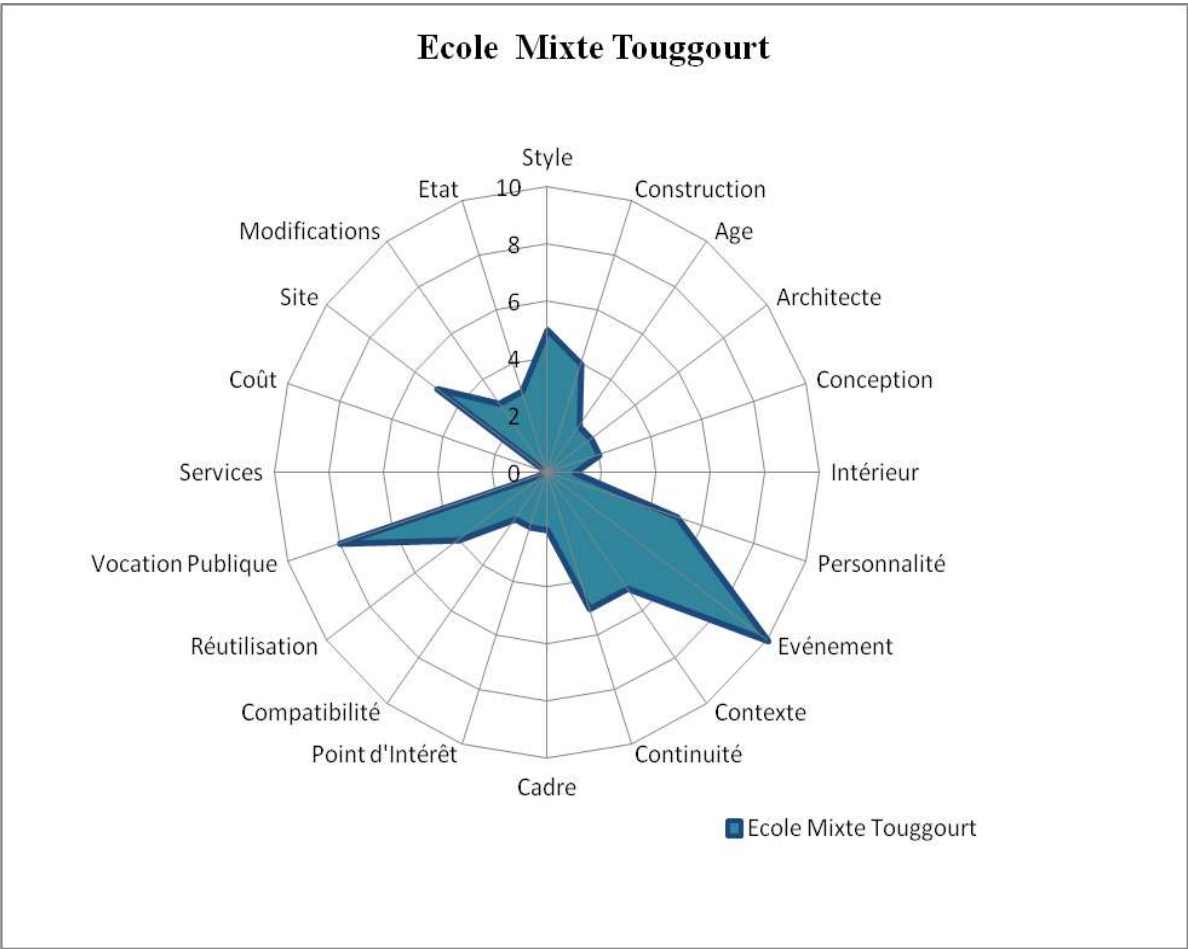


Code: A.CO.07						
9/ Valeur Patrimoniale						
A-Architecture						
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	E	TB	B	P/M	
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	E	TB	B	P/M	
3- Age	1930	E	TB	B	P/M	
4- Architecte	M. GALIANA Architecte Voyer de la commune Touggourt	E	TB	B	P/M	
5- Conception	Bonne conception.	E	TB	B	P/M	
6- Intérieur	Bon travail	E	TB	B	P/M	
				B		
B- Histoire						
7- Personnalité	Bâtiment lié à H. CHAZELLES ayant contribué dans l'histoire locale	E	TB	B	P/M	
8- Événement	Bâtiment associé à la période coloniale française	E	TB	B	P/M	
9- Contexte	Bâtiment directement lié à la propagation de la culture française	E	TB	B	P/M	
				B		
C- Environnement						
10- Continuité	Important dans la détermination du caractère dominant de la région.	E	TB	B	P/M	
11- Cadre	Important dans la détermination du caractère dominant de la région.	E	TB	B	P/M	
12- Point d'intérêt	Construction remarquable et habituelle dans le quartier.	E	TB	B	P/M	
				TB		
D- Utilisations possibles						
13- Compatibilité	La présente affectation est compatible.	E	TB	B	P/M	
14- Réutilisation	Affectation proposée (centre culturel, école spécialisée, etc) compatible sans nuire aux éléments architecturaux importants.	E	TB	B	P/M	
15- Vocation publique	Possibilité de transformation au besoin en édifice public ou en centre culturel. Utilisation proposée constituerait un avantage et n'exigerait pas de grandes modifications.	E	TB	B	P/M	
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services qui pourra se faire sans grande difficultés.	E	TB	B	P/M	
17- Coût	Coût sensiblement inférieur à celui d'une construction comparable	E	TB	B	P/M	
				E		
E- Intégrité						
18- Site	Bâtiment se trouve sur son site d'origine	E	TB	B	P/M	
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine avec peu de modifications dans terrains adjacents	E	TB	B	P/M	
20- Etat	Etat satisfaisant de l'ensemble de l'édifice	E	TB	B	P/M	
Bien évalué par: S.SELAMI					Date: 2013	
Recommandations: A Conserver						
Evaluation revue par:					Date:	
Commentaires:						
Evaluation approuvée par:					Date:	
Commentaries:						

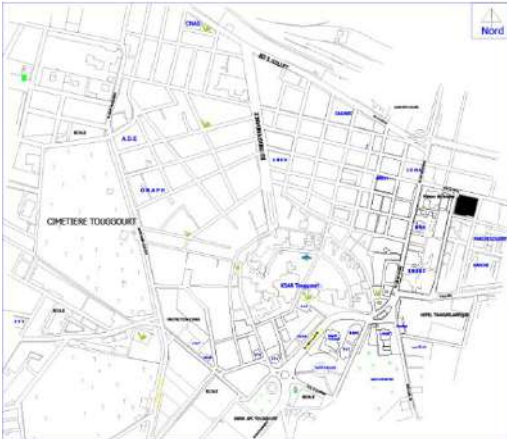
Code: A.CO.07							
9/ Valeur Patrimoniale							
A-Architecture						Maximum 35 points	
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	20	10	5	0		
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	15	8	4	0		
3- Age	1930	10	5	2	0		
4- Architecte	GALIANA, Architecte voyer de Touggourt	8	4	2	0		
5- Conception	Bonne conception.	8	4	2	0		
6- Intérieur	Bon travail	4	2	1	0		
						16	
B- Histoire						Maximum 25 points	
7- Personnalité	Bâtiment sans lien avec personnalité importante	25	10	5	0		
8- Événement	Bâtiment associé à la période coloniale française	25	10	5	0		
9- Contexte	Bâtiment directement lié à l'instauration des français à Touggourt.	20	10	5	0		
						20	
C- Environnement						Maximum 10 points	
10- Continuité	Important dans la détermination du caractère dominant de la région.	10	5	2	0		
11- Cadre	Important dans la détermination du caractère dominant de la région.	5	2	1	0		
12- Point d'intérêt	Construction remarquable et habituelle dans le quartier.	10	5	2	0		
						9	
D- Utilisations possibles						Maximum 15 points	
13- Compatibilité	La présente affectation est compatible	8	4	2	0		
14- Réutilisation	Affectation proposée (centre culturel, école spécialisée, etc) compatible sans nuire aux éléments architecturaux importants.	8	4	2	0		
15- Vocation publique	Bâtiment offrant des avantages sociaux et de grandes possibilités d'interprétation	8	4	2	0		
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services qui pourra se faire sans grande difficultés.	8	4	2	0		
17- Coût	Coût sensiblement inférieur à celui d'une nouvelle construction comparable	8	4	2	0		
						14	
E- Intégrité						Maximum 15 points	
18- Site	Bâtiment se trouve sur son site d'origine	5	3	1	0		
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine avec peu de modifications dans terrains adjacents	5	3	2	0		
20- Etat	Etat satisfaisant de l'ensemble de l'édifice	5	3	2	0		
Total des points						70	
Groupe						A	B
Bien évalué par: S.SELAMI						Date: 2013	
Recommandations: A Conserver							
Evaluation revue par:						Date:	
Commentaires:							
Evaluation approuvée par:						Date:	
Commentaries:							

Code: A.CO. 07

10/ GRAPHIQUE:



Code: A.CO.08		
1/ Situation géographique		
Wilaya:	Ouargla	
Daïra:	Touggourt	
Commune:	Touggourt	
Quartier:	Quartier européen	
Nom du Bien :	ANCIEN PALAIS DE JUSTICE	
2/ Identification du Bien		
Nature du bien	architecture coloniale	
Fonction d'origine	Palais de justice+Commissariat+ Mahkama	
Utilisation actuelle	Bureaux Cadastre+Douane	
Date de construction:	1900-1958	
3/ Données juridiques		
a) Propriétaire:	Bien communal	
b) Superficie :		
4/ Description du bien:		
a)Matériaux de construction	Murs	Planchers
	Moellons gypseux avec mortier en gypse. Terre cuite	coupole, voûtains en moellons gypseux,
b) Décoration extérieure :	Frise en brique de terre cuite, tuile verte, claustras	
c) Décoration intérieure	-Faïence en mosaïque au niveau du hall d'entrée -Bois sculpté	
d) Eléments remarquables	-Les espaces intérieurs s'organisent autour d'un patio central agrémenté d'un plan d'eau en son milieu. -Deux galeries d'arcades entourent le bâtiment sur ses façades sud et ouest. A l'angle sud-ouest se trouve un élément d'appel surmonté d'une coupole et décoré par des claustras	
5/ Situation actuelle		
Etat de conservation:	Bon	
Exposition aux risques:	Remontée des eaux souterraines pouvant affecter les composantes du cadre bâti.	
Projets de restauration, de mise en valeur, d'aménagement :	-	
6/ Fonds documentaire		
	Plan du Sénatus-Consult de Touggourt. 1958	



7/ Photographies



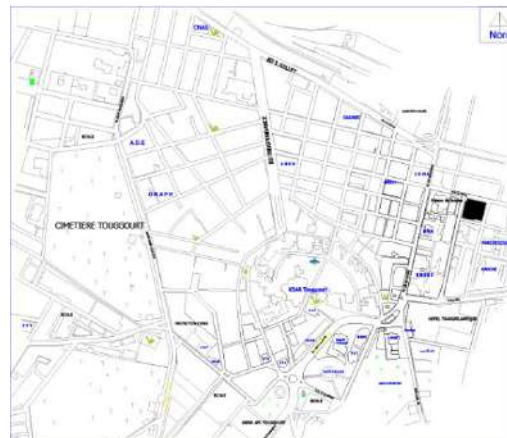
Le Palais de Justice (Photo ancienne)



Palais de justice Touggourt (photo SELAMI, 2011)



La cour intérieure, (photo SELAMI, 2011)



7/ Photographies



Le Palais de Justice (Photo ancienne)



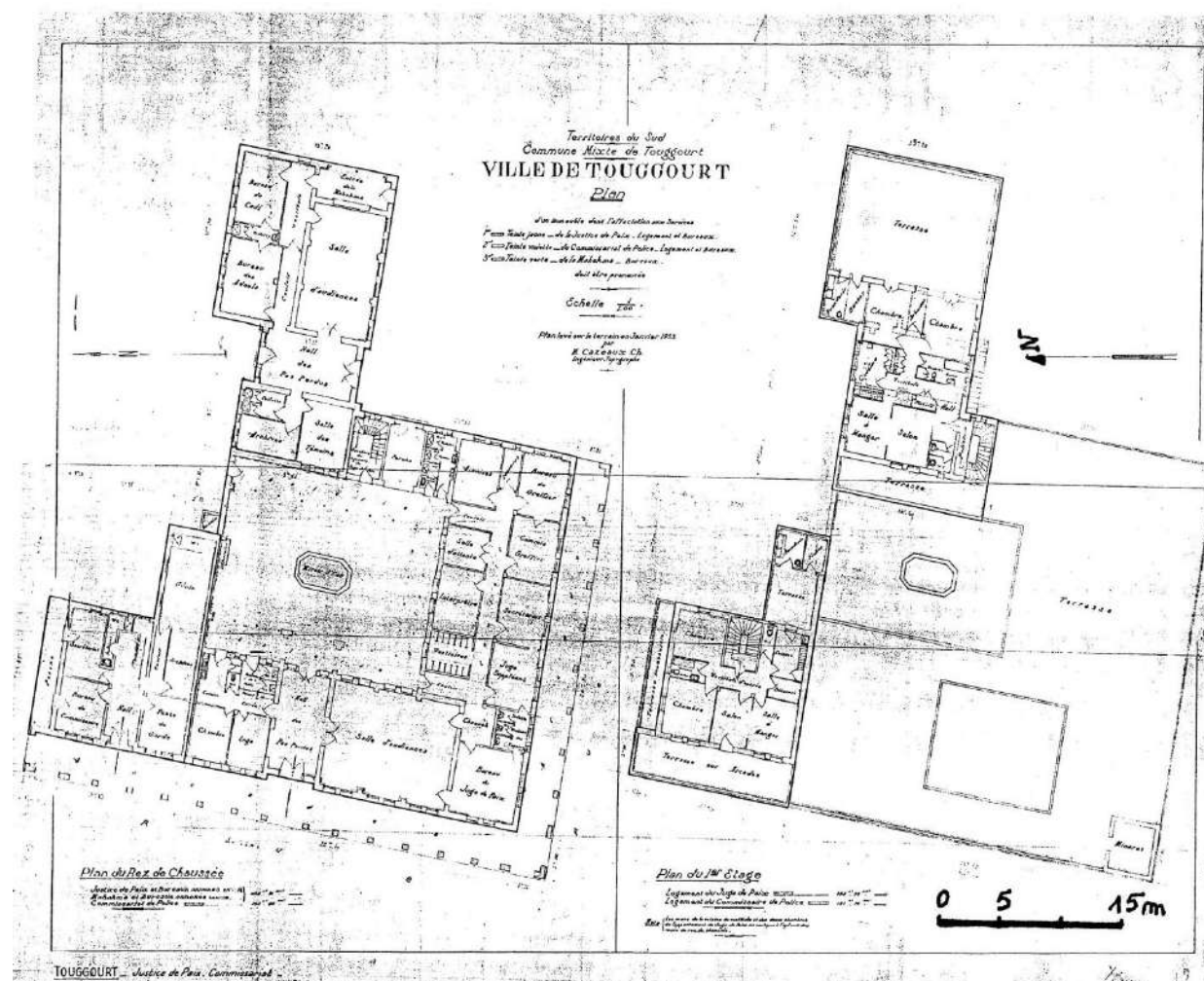
Palais de justice Touggourt
(photo SELAMI, 2011)



La cour intérieure, (photo SELAMI, 2011)

Code: A.C0. 08

8/ Plan:



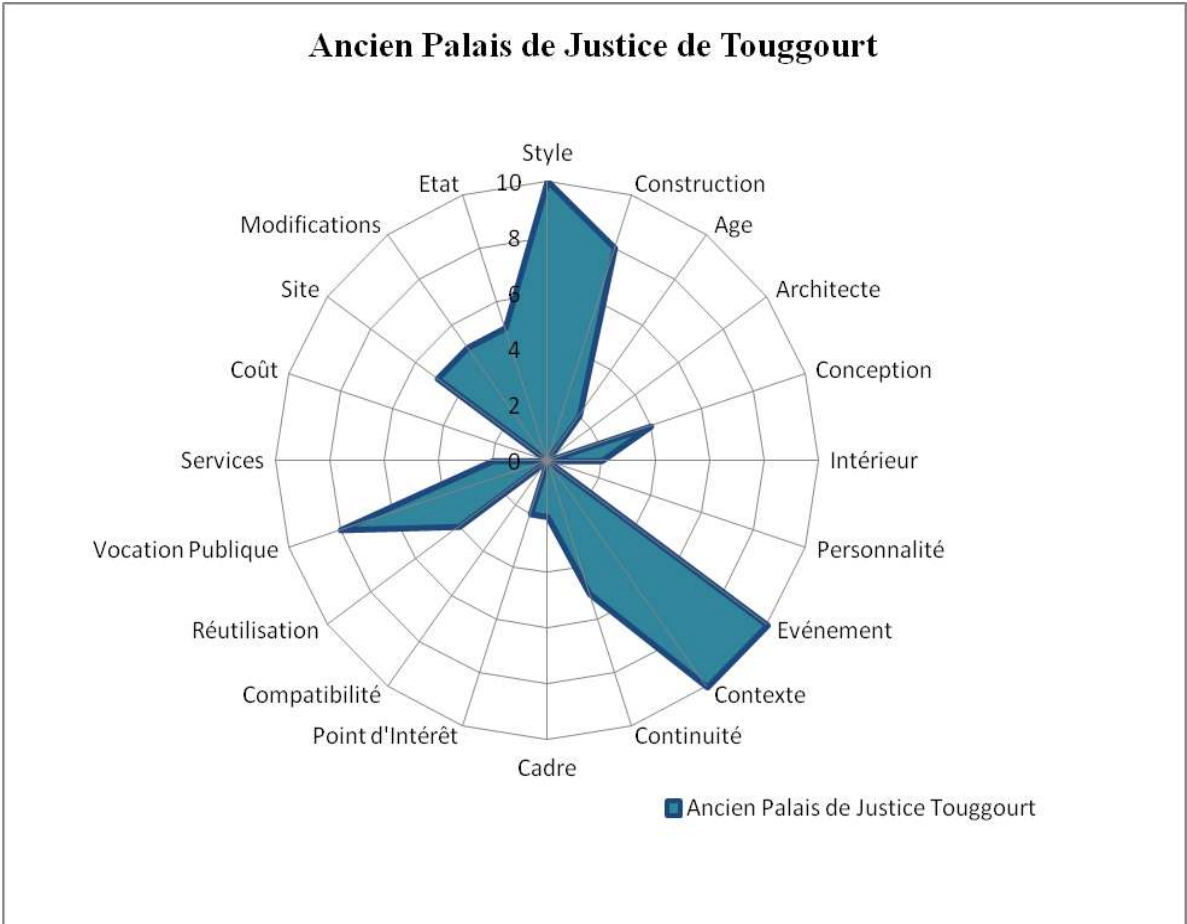
Palais de Justice et Bureaux annexes,
Plan levé sur le terrain en Janvier 1953
Par M Cazeaux Ch. Ingénieur Topographe

Code : A.CO.08					
9/ Valeur Patrimoniale					
A-Architecture					
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	E	TB	B	P/M
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	E	TB	B	P/M
3- Age	1900- 1953	E	TB	B	P/M
4- Architecte	-	E	TB	B	P/M
5- Conception	Bonne conception.	E	TB	B	P/M
6- Intérieur	Bon travail	E	TB	B	P/M
					B
B- Histoire					
7- Personnalité	Bâtiment sans lien avec personnalité importante	E	TB	B	P/M
8- Événement	Bâtiment associé à la période coloniale	E	TB	B	P/M
9- Contexte	Bâtiment directement lié à la période coloniale	E	TB	B	P/M
					TB
C- Environnement					
10- Continuité	Important dans la détermination du caractère dominant de la région.	E	TB	B	P/M
11- Cadre	Important dans la détermination du caractère dominant de la région.	E	TB	B	P/M
12- Point d'intérêt	Construction remarquable et habituelle dans le quartier.	E	TB	B	P/M
					B
D- Utilisations possibles					
13- Compatibilité	La présente affectation est peu compatible (Agence Cadastre).	E	TB	B	P/M
14- Réutilisation	Affectation proposée (Musée, centre culturel islamique, etc) compatible sans nuire aux éléments architecturaux importants.	E	TB	B	P/M
15- Vocation publique	Possibilité de transformation au besoin en édifice public ou en centre culturel. Utilisation proposée constituerait un avantage et n'exigerait pas de grandes modifications.	E	TB	B	P/M
16- Services	Amélioration nécessaire de deux de ses services	E	TB	B	P/M
17- Coût	Coût sensiblement inférieur à celui d'une construction comparable	E	TB	B	P/M
					E
E- Intégrité					
18- Site	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine	E	TB	B	P/M
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine	E	TB	B	P/M
20- Etat	Etat satisfaisant de l'ensemble de l'édifice	E	TB	B	P/M
Bien évalué par: S.SELAMI					Date: 2013
Recommandations: Bâtiment remarquable par sa typologie architecturale et sa position urbaine.					
A préserver					
Evaluation revue par:					Date:
Commentaires :					
Evaluation approuvée par :					Date :
Commentaires :					

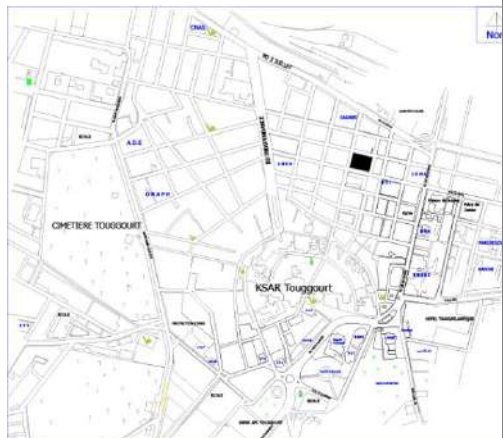
Code : A.CO.08							
9/ Valeur Patrimoniale							
A-Architecture				Maximum 35 points			
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	20	10	5	0		
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	15	8	4	0		
3- Age	1900- 1953	10	5	2	0		
4- Architecte	-	8	4	2	0		
5- Conception	Bonne conception.	8	4	2	0		
6- Intérieur	Bon travail	4	2	1	0		
		26					
B- Histoire				Maximum 25 points			
7- Personnalité	Bâtiment sans lien avec personnalité importante	25	10	5	0		
8- Événement	Bâtiment associé à la période coloniale	25	10	5	0		
9- Contexte	Bâtiment directement lié à la période coloniale.	20	10	5	0		
		20					
C- Environnement				Maximum 10 points			
10- Continuité	Compatible avec le caractère dominant de la région.	10	5	2	0		
11- Cadre	Compatible avec le caractère dominant de la région.	5	2	1	0		
12- Point d'intérêt	Construction remarquable et habituelle dans le quartier.	10	5	2	0		
		9					
D- Utilisations possibles				Maximum 15 points			
13- Compatibilité	La présente affectation est peu compatible.	8	4	2	0		
14- Réutilisation	Affectation (Musée, centre culturel islamique, etc) proposée compatible sans nuire aux éléments architecturaux importants.	8	4	2	0		
15- Vocation publique	Possibilité de transformation au besoin en édifice public ou en centre culturel. Utilisation proposée constituerait un avantage et n'exigerait pas de grandes modifications.	8	4	2	0		
16- Services	Amélioration nécessaire de deux de ses services	8	4	2	0		
17- Coût	Coût sensiblement inférieur à celui d'une construction comparable	8	4	2	0		
		14					
E- Intégrité				Maximum 15points			
18- Site	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine	5	3	1	0		
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine	5	3	2	0		
20- Etat	Etat satisfaisant de l'ensemble de l'édifice	5	3	2	0		
Total des points		84					
Groupe		A	B	C	D		
Bien évalué par: S.SELAMI		Date: 2013					
Recommandations: Bâtiment remarquable par sa typologie architecturale et sa position urbaine. A préserver							
Evaluation revue par:		Date:					
Commentaires :							
Evaluation approuvée par :		Date :					
Commentaires :							

Code: A.CO. 8

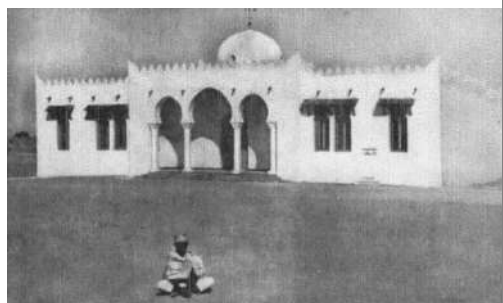
10/ GRAPHIQUE:



Code: A.CO.09		
1/ Situation géographique		
Wilaya:	Ouargla	
Daïra:	Touggourt	
Commune:	Touggourt	
Quartier:	Baalouch	
Nom du Bien :	L'ANCIENNE POSTE	
2/ Identification du Bien		
Nature du bien	architecture coloniale	
Fonction d'origine	Bureau de poste	
Utilisation actuelle	Bibliothèque municipale	
Date de construction:	1900-1930	
3/ Données juridiques		
a) Propriétaire:	Bien communal+privé	
b) Superficie :	500-600 m ² (y compris logement)	
4/ Description du bien:		
a) Matériaux de construction	Murs	Planchers
	Moellons gypseux avec mortier en gypse.	coupole, voûtains en moellons gypseux,
b) Décoration extérieure :	Faïence en mosaïque cadrant la porte d'entrée	
c) Décoration intérieure	Faïence en mosaïque sur murs	
d) Eléments remarquables	-La grande coupole à lanternons aux vitres multicolores couvrant le hall d'entrée. -présence de galeries d'arcades autour du patio.	
5/ Situation actuelle		
Etat de conservation:	Bon	
Exposition aux risques:	Remontée des eaux souterraines pouvant affecter les composantes du cadre bâti.	
Projets de restauration, de mise en valeur, d'aménagement :	-	
6/ Fonds documentaire	-Algérie Postes-1830-1962 ENCYCLOPEDIE de L'AFN -Plan du Sénatus-Consult de Touggourt, 1958	



7/ Photographies



Façade principale (sud).
(Photo ancienne)



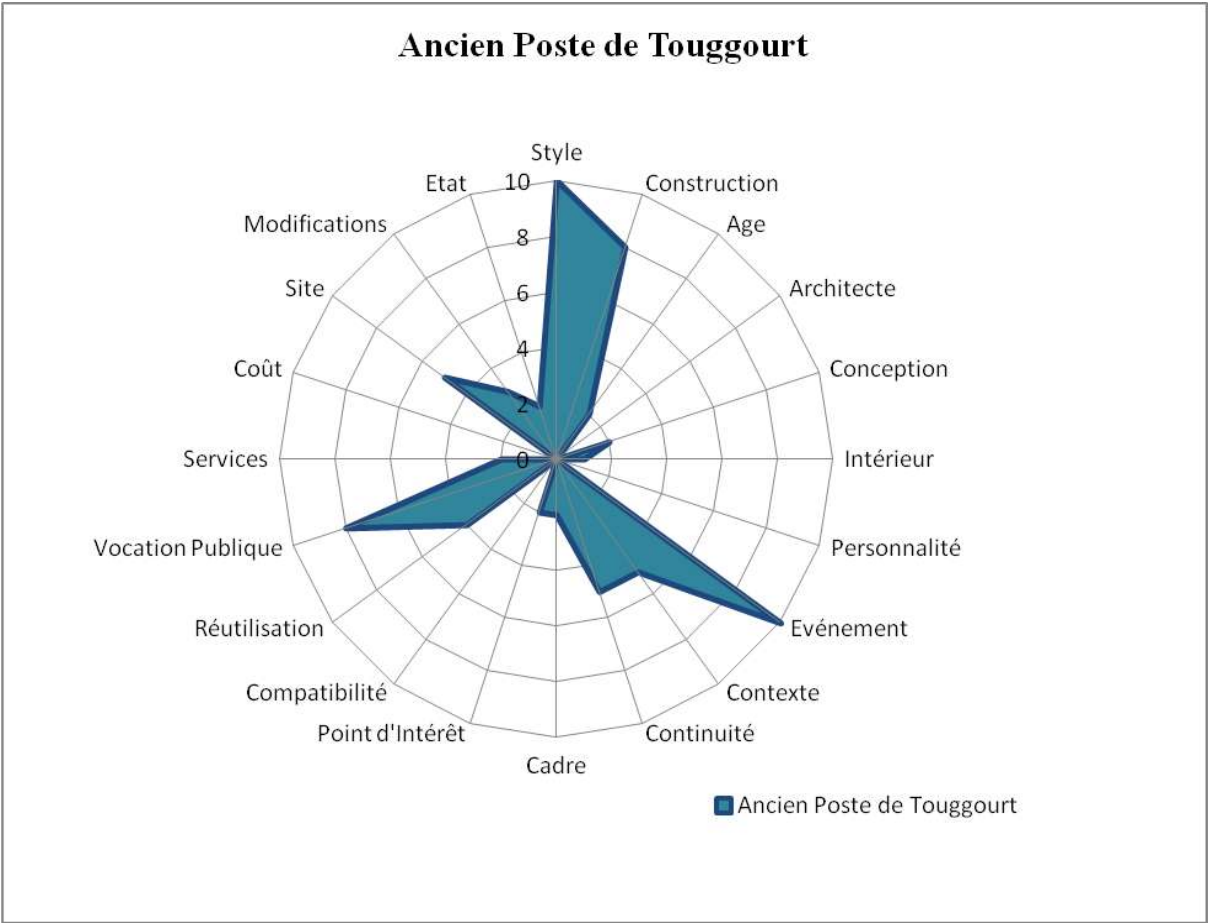
Entrée principale.
(Photo SS, 2011)

Code : A.CO.09					
9/ Valeur Patrimoniale					
A-Architecture					
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	E	TB	B	P/M
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	E	TB	B	P/M
3- Age	1900- 1953	E	TB	B	P/M
4- Architecte	-	E	TB	B	P/M
5- Conception	Bonne conception.	E	TB	B	P/M
6- Intérieur	Bon travail	E	TB	B	P/M
			B		
B- Histoire					
7- Personnalité	Bâtiment sans lien avec personnalité importante	E	TB	B	P/M
8- Événement	Bâtiment associé à la période coloniale française	E	TB	B	P/M
9- Contexte	Bâtiment directement lié à la colonisation de Touggourt.	E	TB	B	P/M
			TB		
C- Environnement					
10- Continuité	Important dans la détermination du caractère dominant de la région.	E	TB	B	P/M
11- Cadre	Important dans la détermination du caractère dominant de la région.	E	TB	B	P/M
12- Point d'intérêt	Construction remarquable dans le quartier.	E	TB	B	P/M
			TB		
D- Utilisations possibles					
13- Compatibilité	La présente affectation est peu compatible (bibliothèque municipale).	E	TB	B	P/M
14- Réutilisation	Affectation proposée (siége administration, etc) compatible sans nuire aux éléments architecturaux importants.	E	TB	B	P/M
15- Vocation publique	Possibilité de transformation au besoin en édifice public ou en centre culturel. Utilisation proposée constituerait un avantage et n'exigerait pas de grandes modifications.	E	TB	B	P/M
16- Services	Amélioration nécessaire de deux de ses services	E	TB	B	P/M
17- Coût	Coût sensiblement inférieur à celui d'une construction comparable	E	TB	B	P/M
			TB		
E- Intégrité					
18- Site	Bâtiment se trouve sur son site	E	TB	B	P/M
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine avec peu de modifications dans terrains adjacents	E	TB	B	P/M
20- Etat	Etat moyen de l'ensemble de l'édifice	E	TB	B	P/M
Bien évalué par: S.SELAMI			Date: 2013		
<u>Recommandations:</u> Bâtiment remarquable par son architecture adaptée au caractère de la région. On y retrouve les éléments de l'architecture locale tels que : la coupole, les arcs, la galerie d'arcades, le patio, etc... Comme il est réalisé par les matériaux locaux et selon les techniques de construction traditionnelle. Néanmoins, il y a eu de nouveaux apports à savoir les hauteurs importantes des espaces et les grandes ouvertures favorisant ainsi la ventilation et l'éclairage. Bâtiment à préserver.					
Evaluation revue par:			Date:		
Commentaires :					
Evaluation approuvée par :			Date :		
Commentaires :					

Code : A.CO.09						
9/ Valeur Patrimoniale						
A-Architecture			Maximum 35 points			
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	20	10	5	0	
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	15	8	4	0	
3- Age	1900- 1953	10	5	2	0	
4- Architecte	-	8	4	2	0	
5- Conception	Bonne conception.	8	4	2	0	
6- Intérieur	Ouvrages intéressants du point de vue réalisation et agencement	4	2	1	0	
		23				
B- Histoire			Maximum 25 points			
7- Personnalité	Bâtiment sans lien avec personnalité importante	25	10	5	0	
8- Événement	Bâtiment associé à la période coloniale française	25	10	5	0	
9- Contexte	Bâtiment associé à la période coloniale française	20	10	5	0	
		15				
C- Environnement			Maximum 10 points			
10- Continuité	Important dans la détermination du caractère dominant de la région.	10	5	2	0	
11- Cadre	Important dans la détermination du caractère dominant de la région.	5	2	1	0	
12- Point d'intérêt	Construction remarquable dans le quartier.	10	5	2	0	
		9				
D- Utilisations possibles			Maximum 15 points			
13- Compatibilité	La présente affectation est peu compatible.	8	4	2	0	
14- Réutilisation	Affectation proposée compatible sans nuire aux éléments architecturaux importants.	8	4	2	0	
15- Vocation publique	Possibilité de transformation au besoin en édifice public ou en centre culturel. Utilisation proposée constituerait un avantage et n'exigerait pas de grandes modifications.	8	4	2	0	
16- Services	Amélioration nécessaire de deux de ses services	8	4	2	0	
17- Coût	Coût sensiblement inférieur à celui d'une construction comparable	8	4	2	0	
		14				
E- Intégrité			Maximum 15 points			
18- Site	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine	5	3	1	0	
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine	5	3	2	0	
20- Etat	Etat satisfaisant de l'ensemble de l'édifice	5	3	2	0	
Total des points		71				
Groupe		A	B	C	D	
Bien évalué par: S.SELAMI		Date: 2013				
Recommandations: Bâtiment remarquable par son architecture adaptée au caractère de la région. On y retrouve les éléments de l'architecture locale tels que : la coupole, les arcs, la galerie d'arcades, le patio, etc... Comme il est réalisé par les matériaux locaux et selon les techniques de construction traditionnelle. Néanmoins, il y a eu de nouveaux apports à savoir les hauteurs importantes des espaces et les grandes ouvertures favorisant ainsi la ventilation et l'éclairage. Bâtiment à préserver.						
Evaluation revue par:		Date:				
Commentaires :						
Evaluation approuvée par :		Date :				
Commentaires :						

Code: A.CO.09

10/ GRAPHIQUE:



Code: A.CO.10**1/ Situation géographique****Wilaya:****Daïra:****Commune:****Quartier:****Nom du Bien :**Ouargla
Touggourt
Tebesbest
Schmorra**FORT DEVIQ****2/ Identification du Bien****Nature du bien****Fonction d'origine****Utilisation actuelle****Date de construction:**architecture coloniale
Résidence Armand DEVIQ
Centre Handicapés
1900-1940**3/ Données juridiques****a) Propriétaire:****b) Superficie :**

Bien Communal

4/ Description du bien:**a) Matériaux de construction**

Murs Planchers

Moellons Voûtains,
gypseux avec en
mortier en moellons
gypse. gypseux,
Terre cuite**b) Décoration extérieure :****c) Décoration intérieure****d) Eléments remarquables**-
Double-toit ventilé**5/ Situation actuelle****Etat de conservation:****Exposition aux risques:**

Bon

-

Projets de restauration, de mise en valeur, d'aménagement :

Bâtiment réhabilité en 2001

6/ Fonds documentairePlan Sénatus de Touggourt,
1958**7/ Photographie**

Vue nord, en bas de la colline,



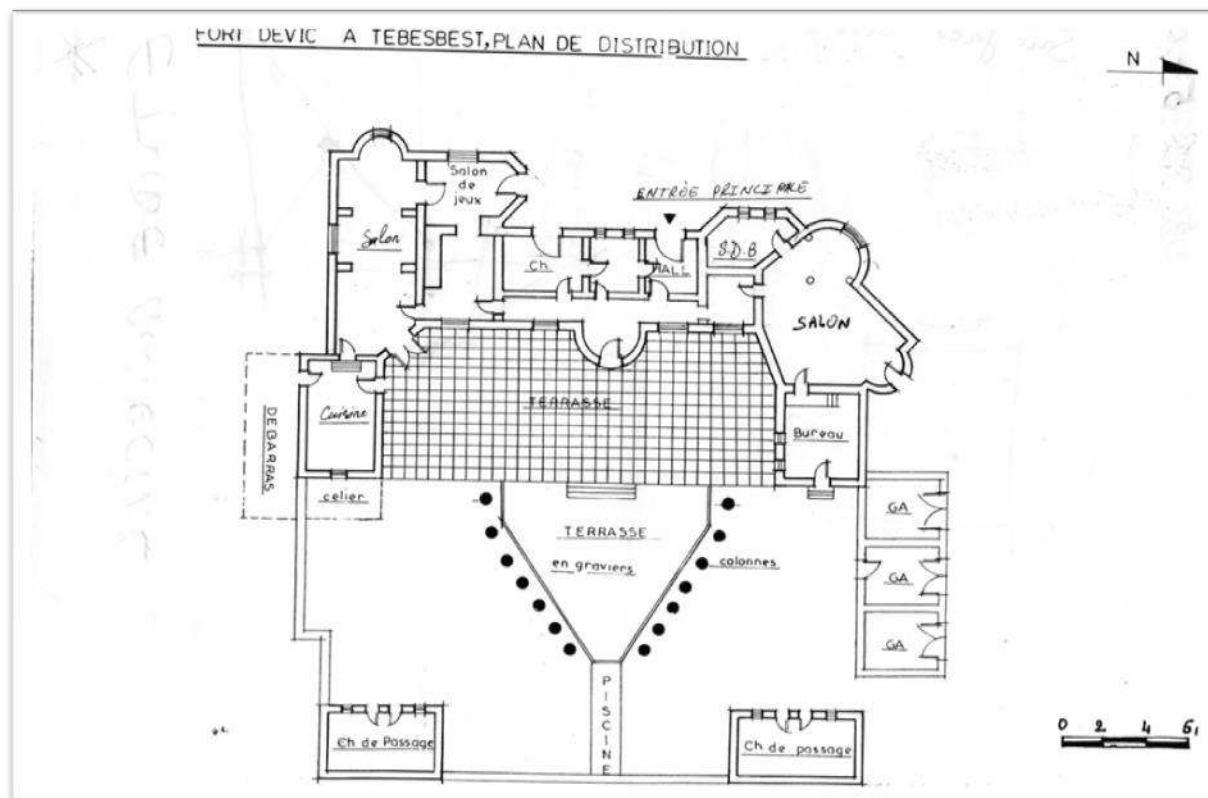
Vue de la palmeraie vers Fort DEVIC,



Angle sud-ouest (Photos SS, 2013)

Code: A.CO. 10

8/ Plan:



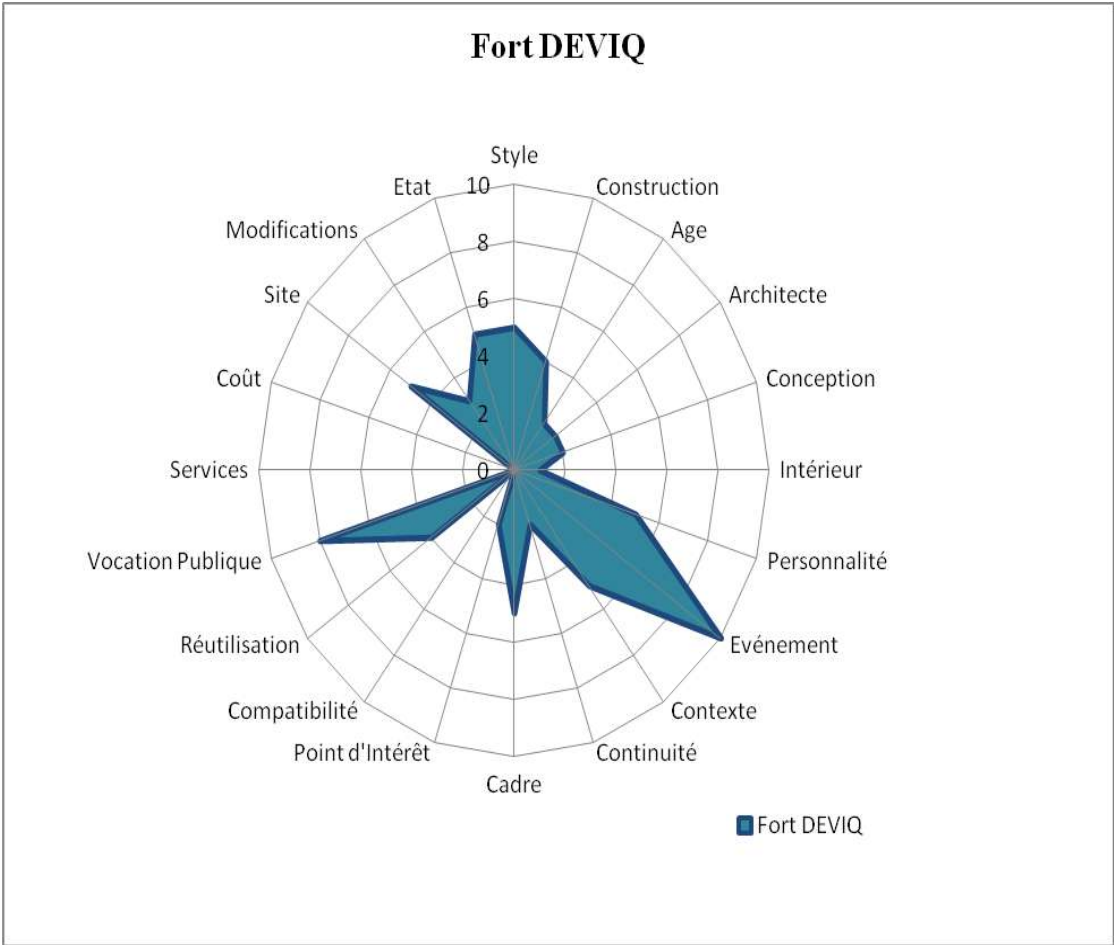
Plan SELAMI, 2001

Code : A.CO.10					
9/ Valeur Patrimoniale					
A-Architecture					
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	E	TB	B	P/M
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	E	TB	B	P/M
3- Age	1900- 1958	E	TB	B	P/M
4- Architecte	Armand DEVIQ	E	TB	B	P/M
5- Conception	Bonne conception.	E	TB	B	P/M
6- Intérieur	Bon travail	E	TB	B	P/M
					B
B- Histoire					
7- Personnalité	Résidence du Colon Armand DEVIQ, gérant de la société C.S.A de transport routier de marchandises. Cette société nationalisée par la suite S.N.T.R.	E	TB	B	P/M
8- Evénement	Bâtiment associé à la colonisation de Touggourt	E	TB	B	P/M
9- Contexte	Bâtiment directement lié à l'instauration des français à Touggourt.	E	TB	B	P/M
					B
C- Environnement					
10- Continuité	Compatible avec le caractère dominant de la région.	E	TB	B	P/M
11- Cadre	Compatible avec le caractère dominant de la région.	E	TB	B	P/M
12- Point d'intérêt	Construction remarquable dans le quartier.	E	TB	B	P/M
					B
D- Utilisations possibles					
13- Compatibilité	La présente affectation est incompatible (Centre Handicapés).	E	TB	B	P/M
14- Réutilisation	Affectation proposée (Maison d'hôte, administration agricole, etc) compatible sans nuire aux éléments architecturaux importants.	E	TB	B	P/M
15- Vocation publique	Possibilité de transformation au besoin en édifice public. Utilisation proposée constituerait un avantage et n'exigerait pas de grandes modifications.	E	TB	B	P/M
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services	E	TB	B	P/M
17- Coût	Coût sensiblement inférieur à celui d'une construction comparable	E	TB	B	P/M
					B
E- Intégrité					
18- Site	Bâtiment se trouve sur son site d'origine	E	TB	B	P/M
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine avec peu de modifications	E	TB	B	P/M
20- Etat	Etat satisfaisant de l'ensemble de l'édifice (réhabilité en 2001)	E	TB	B	P/M
Bien évalué par: S.SELAMI					Date: 2013
Recommandations: Bâtiment remarquable du point de vue implantation et intégration par rapport au contexte naturel environnant. A préserver.					
Evaluation revue par:					Date:
Commentaires :					
Evaluation approuvée par :					Date :
Commentaires :					

Code : A.CO.10						
9/ Valeur Patrimoniale						
A-Architecture			Maximum 35 points			
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	20	10	5	0	
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	15	8	4	0	
3- Age	1900- 1958	10	5	2	0	
4- Architecte	Armand DEVIQ	8	4	2	0	
5- Conception	Bonne conception.	8	4	2	0	
6- Intérieur	Bon travail	4	2	1	0	
		16				
B- Histoire			Maximum 25 points			
7- Personnalité	Résidence du Colon Armand DEVIQ, gérant de la société C.S.A de transport routier de marchandises. Cette société qui sera nationalisé S.N.T.R.	25	10	5	0	
8- Evénement	Bâtiment associé à la colonisation de Touggourt	25	10	5	0	
9- Contexte	Bâtiment directement lié à l'instauration des français à Touggourt.	20	10	5	0	
		20				
C- Environnement			Maximum 10 points			
10- Continuité	Compatible avec le caractère dominant de la région.	10	5	2	0	
11- Cadre	Important dans la détermination du caractère dominant de la région.	5	2	1	0	
12- Point d'intérêt	Construction remarquable dans le quartier.	10	5	2	0	
		9				
D- Utilisations possibles			Maximum 15 points			
13- Compatibilité	La présente affectation est incompatible	8	4	2	0	
14- Réutilisation	Le bâtiment offre des possibilités de réutilisation diverses (maison d'hôtes, administration agricole, etc) sans nuire aux éléments architecturaux importants.	8	4	2	0	
15- Vocation publique	Possibilité de transformation au besoin en édifice public. Utilisation proposée constituerait un avantage et n'exigerait pas de grandes modifications.	8	4	2	0	
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services	8	4	2	0	
17- Coût	Coût sensiblement inférieur à celui d'une construction comparable	8	4	2	0	
		12				
E- Intégrité			Maximum 15 points			
18- Site	Bâtiment ayant conservé son site d'origine	5	3	1	0	
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine avec peu de modifications	5	3	2	0	
20- Etat	Etat satisfaisant de l'ensemble de l'édifice (réhabilité en 2001)	5	3	2	0	
Total des points		70				
Groupe		A	B	C	D	
Bien évalué par: S.SELAMI		Date: 2013				
Recommandations: Bâtiment remarquable du point de vue implantation et intégration par rapport au contexte naturel environnant. A préserver.						
Evaluation revue par:		Date:				
Commentaires :						
Evaluation approuvée par :		Date :				
Commentaires :						

Code: A.CO. 10

10/ GRAPHIQUE:



Code: A.CO.11		
1/ Situation géographique		
Wilaya:	Ouargla	
Daïra:	Touggourt	
Commune:	Touggourt	
Quartier:	Merdjadja	
Nom du Bien :	FORT RANNOU	
2/ Identification du Bien		
Nature du bien	architecture coloniale	
Fonction d'origine	Domaine Alexandre RANNOU	
Utilisation actuelle	Vacant	
Date de construction:	1912-1914	
3/ Données juridiques		
a) Propriétaire:	Bien domanial	
b) Superficie :	80 Ha	
4/ Description du bien:		
a) Matériaux de construction	Murs	Planchers
	Moellons gypseux avec mortier en gypse.	Voûtaines et coupoles en moellons gypseux,
	Terre cuite	
b) Décoration extérieure :	Frise en brique de terre cuite	
c) Décoration intérieure	Mosaïques	
d) Eléments remarquables	-Le bâtiment est surmonté d'une tour carrée servant de château d'eau. -Disposition des pièces : salon, cuisine, office, séjour	
5/ Situation actuelle		
Etat de conservation:	Assez Bon	
Exposition aux risques:	Risque de démolition de certains corps du bâtiment à cause du manque d'entretien.	
Projets de restauration, de mise en valeur, d'aménagement :	-	
6/ Fonds documentaire		
-Oasis du Sahara algérien. Les oasis de l'Oued Righ. C.Nesson. Paris, 1973	-Plan Sénatus-Consult Touggourt, 1958	



7/ Photographies



Le domaine "RANOU", à Merdjadja.
(photo aérienne)



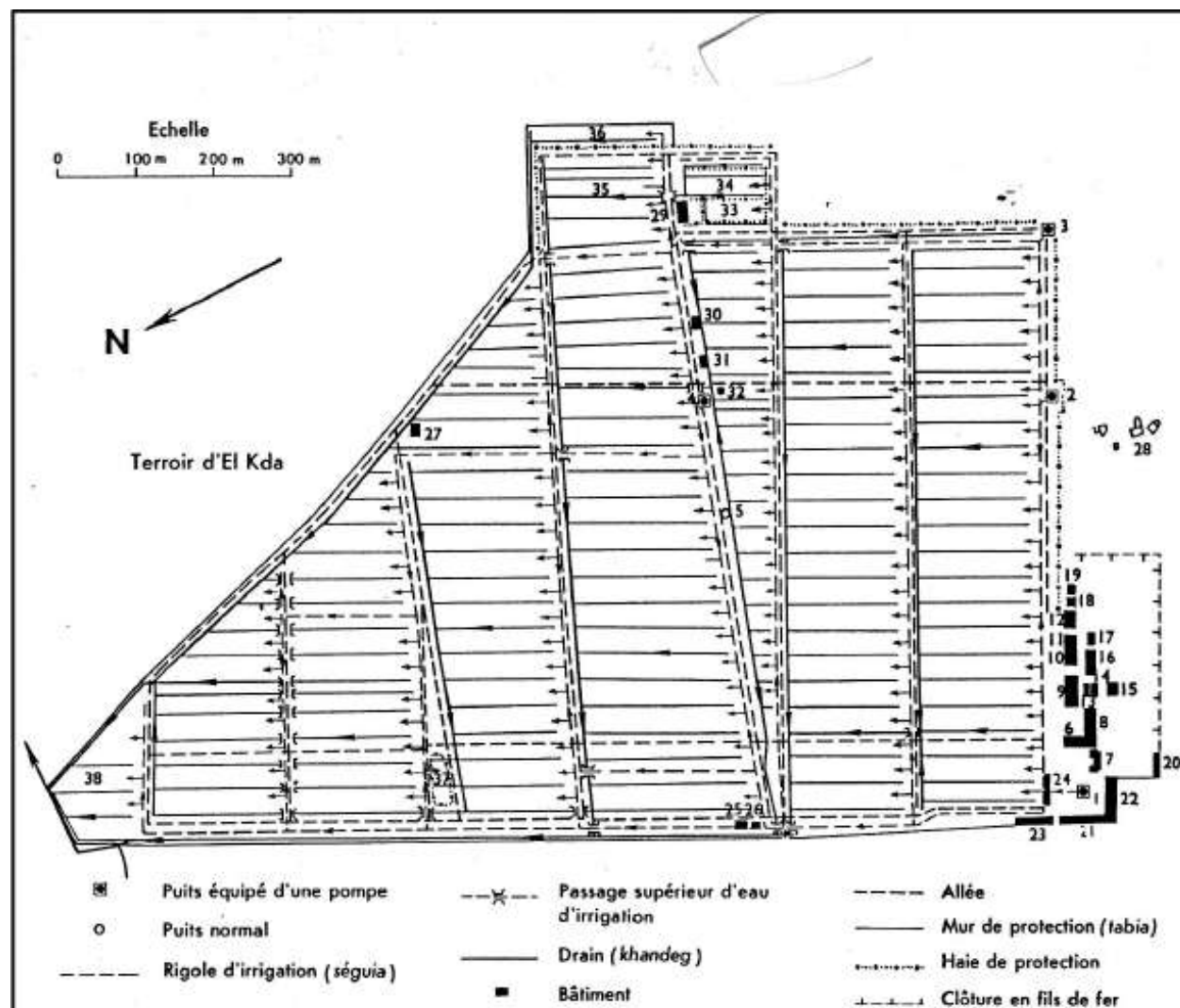
Façade est de la maison "RANOU",
(photo SS, 2011)



Façade ouest de la maison "RANOU",

Code : A.CO.11

8/ Plan



6- Résidence du propriétaire, au 1er étage, au dessus d'un magasin d'emballage de dattes
 7- Bâtiment de direction. 8- Magasin de stockage des dattes précédé au nord d'un auvent à arcades pour le rangement de l'outillage agricole. 9-10- Magasins de confection de colis postaux et d'emballage des dattes. 11- Groupe de 4 tunnels de mûrissage chauffés par deux chaudières à mazout. 12- Penderie pour les régimes arrivés de la plantation et destinés aux tunnels de mûrissage. 13-14- Serres désaffectées employées autrefois pour le mûrissage des dattes au soleil. 15- Groupe de quatre tunnels de mûrissage chauffés par deux chaudières à mazout. 16- Magasin de triage et d'entrepôt des claies à dattes. 17- Groupe de deux tunnels de mûrissage chauffés par deux fours à bois. 18- Four à plâtre. 19- Plâtrerie pour la pulvérisation du plâtre à l'électricité. 20- Entrepôt d'essence et de mazout bordé d'un hangar à outils. 21- Magasin de confection de caisses avec scierie pour le sciage des planches. 22- Cinq maisons d'habitation pour les ouvriers de la palmeraie. 23- Maison du contremaître. 24- Bergerie. 25-26-27- Maisons d'ouvriers agricoles. 28- Tentes de semi-nomades Ouled Sayeh, ouvriers agricoles dans la palmeraie. 29- Scierie. 30- Centrale électrique équipée de deux groupes électrogènes. 31- Maison du conducteur de la centrale. 32- Hangar pour l'entrepôt de matériel et d'engrais.

Plan Domaine RANOU

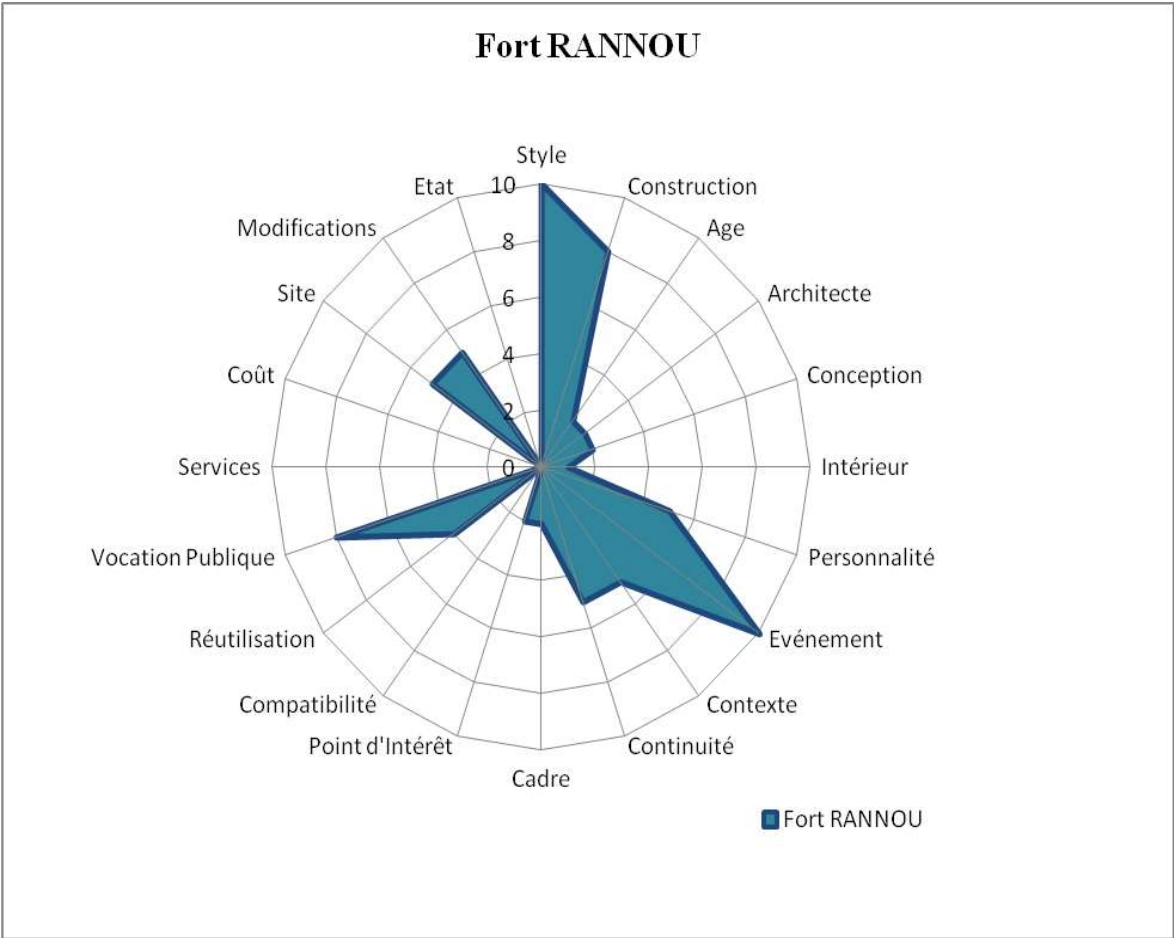
(Oasis du Sahara algérien. Les Oasis de l'Oued Righ.
 C.Nesson, Paris -1973- pp 17)

Code : A.CO.11					
9/ Valeur Patrimoniale					
A-Architecture					
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	E	TB	B	P/M
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	E	TB	B	P/M
3- Age	1900- 1953	E	TB	B	P/M
4- Architecte	Alexandre RANNOU	E	TB	B	P/M
5- Conception	Très bonne conception.	E	TB	B	P/M
6- Intérieur	Bon travail	E	TB	B	P/M
			TB		
B- Histoire					
7- Personnalité	Bâtiment associé au colon A. RANNOU producteur et exportateur des dattes de l'Oued-Righ vers l'Europe	E	TB	B	P/M
8- Événement	Bâtiment associé à la colonisation de Touggourt	E	TB	B	P/M
9- Contexte	Bâtiment directement lié à l'instauration des Colons	E	TB	B	P/M
			B		
C- Environnement					
10- Continuité	Important dans la détermination du caractère dominant de la région.	E	TB	B	P/M
11- Cadre	Important dans la détermination du caractère dominant de la région.	E	TB	B	P/M
12- Point d'intérêt	Construction remarquable et habituelle dans le quartier.	E	TB	B	P/M
			TB		
D- Utilisations possibles					
13- Compatibilité	Bâtiment désaffecté.	E	TB	B	P/M
14- Réutilisation	Affectation proposée (Maison d'hôtes, centre de recherches agronomiques, etc) compatible sans nuire aux éléments architecturaux importants.	E	TB	B	P/M
15- Vocation publique	Possibilité de transformation au besoin en édifice public ou en centre culturel. Utilisation proposée constituerait un avantage et n'exigerait pas de grandes modifications.	E	TB	B	P/M
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services	E	TB	B	P/M
17- Coût	Coût sensiblement inférieur à celui d'une construction comparable	E	TB	B	P/M
			TB		
E- Intégrité					
18- Site	Bâtiment ayant conservé son site d'origine	E	TB	B	P/M
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine	E	TB	B	P/M
20- Etat	Etat moyen de l'ensemble de l'édifice	E	TB	B	P/M
Bien évalué par: S.SELAMI					Date: 2013
Recommandations: Bâtiment à restaurer et à mettre en valeur vu sa valeur architecturale et environnementale (dunes de sable, palmeraies, lac (Merjdjddja) puits, etc).					
Evaluation revue par:					Date:
Commentaries:					
Evaluation approuvée par:					Date:
Commentaries:					

Code : A.CO.11									
9/ Valeur Patrimoniale									
A-Architecture						Maximum 35 points			
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	20	10	5	0				
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	15	8	4	0				
3- Age	1900- 1953	10	5	2	0				
4- Architecte	Marcel RANNOU	8	4	2	0				
5- Conception	Bonne conception.	8	4	2	0				
6- Intérieur	Ouvrages intéressants du point de vue réalisation et agencement	4	2	1	0				
						25			
B- Histoire						Maximum 25 points			
7- Personnalité	Bâtiment sans lien avec personnalité importante	25	10	5	0				
8- Événement	Bâtiment associé à la période coloniale	25	10	5	0				
9- Contexte	Bâtiment directement lié à l'instauration des français à Touggourt.	20	10	5	0				
						20			
C- Environnement						Maximum 10 points			
10- Continuité	Important dans la détermination du caractère dominant de la région.	10	5	2	0				
11- Cadre	Important dans la détermination du caractère dominant de la région.	5	2	1	0				
12- Point d'intérêt	Construction remarquable et habituelle dans le quartier.	10	5	2	0				
						9			
D- Utilisations possibles						Maximum 15 points			
13- Compatibilité	Bâtiment désaffecté	8	4	2	0				
14- Réutilisation	Affectation proposée (Maison d'hôtes, centre de recherches agronomiques, etc) compatible sans nuire aux éléments architecturaux importants.	8	4	2	0				
15- Vocation publique	Possibilité de transformation au besoin en édifice public ou en centre culturel. Utilisation proposée constituerait un avantage et n'exigerait pas de grandes modifications.	8	4	2	0				
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services	8	4	2	0				
17- Coût	Coût sensiblement inférieur à celui d'une construction comparable	8	4	2	0				
						12			
E- Intégrité						Maximum 15 points			
18- Site	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine	5	3	1	0				
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine	5	3	2	0				
20- Etat	Etat médiocre de l'ensemble de l'édifice	5	3	2	0				
Total des points						76			
Groupe						A	B	C	D
Bien évalué par: S.SELAMI						Date: 2013			
Recommandations: Bâtiment à restaurer et à mettre en valeur vu sa valeur architecturale et environnementale (dunes de sable, palmeraies, lac (Merddjddja) puits, etc).									
Evaluation revue par:						Date:			
Commentaries:									
Evaluation approuvée par:						Date:			
Commentaries:									

Code: A.CO. 11

10/ GRAPHIQUE:



Code: A.CO.12**1/ Situation géographique****Wilaya:****Daïra:****Commune:****Quartier:****Nom du Bien :**

Ouargla

Touggourt

Touggourt

Bd Indépendance

Siège Radio Touggourt**2/ Identification du Bien****Nature du bien****Fonction d'origine**architecture coloniale
Centrale électrique puis
Radio locale Touggourt
Vacant**Utilisation actuelle****Date de construction:**

1910

3/ Données juridiques**a) Propriétaire:**

Bien communal

b) Superficie :4400 M²**4/ Description du bien:****a) Matériaux de construction**

Murs

Planchers

Moellons
gypseux avec
mortier en
gypse.
Terre cuiteVoûtains et
coupoles
en
moellons
gypseux,**b) Décoration extérieure :**Frise en brique de terre
cuite**c) Décoration intérieure****d) Eléments remarquables**-Le bâtiment est surmonté
d'une tour carrée servant de
château d'eau.**5/ Situation actuelle****Etat de conservation:****Exposition aux risques:**

Moyen

Risque de démolition de
certains corps du bâtiment à
cause du manque
d'entretien.**Projets de restauration, de
mise en valeur,
d'aménagement :**

-

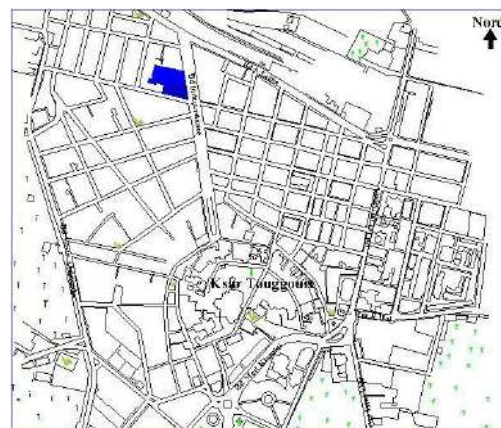
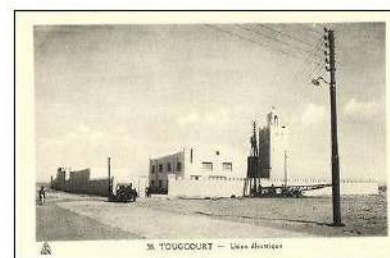
6/ Fonds documentaire**7/ Photographies**

Photo SELAMI, 2013

Code : A.CO.12

8/ Plan

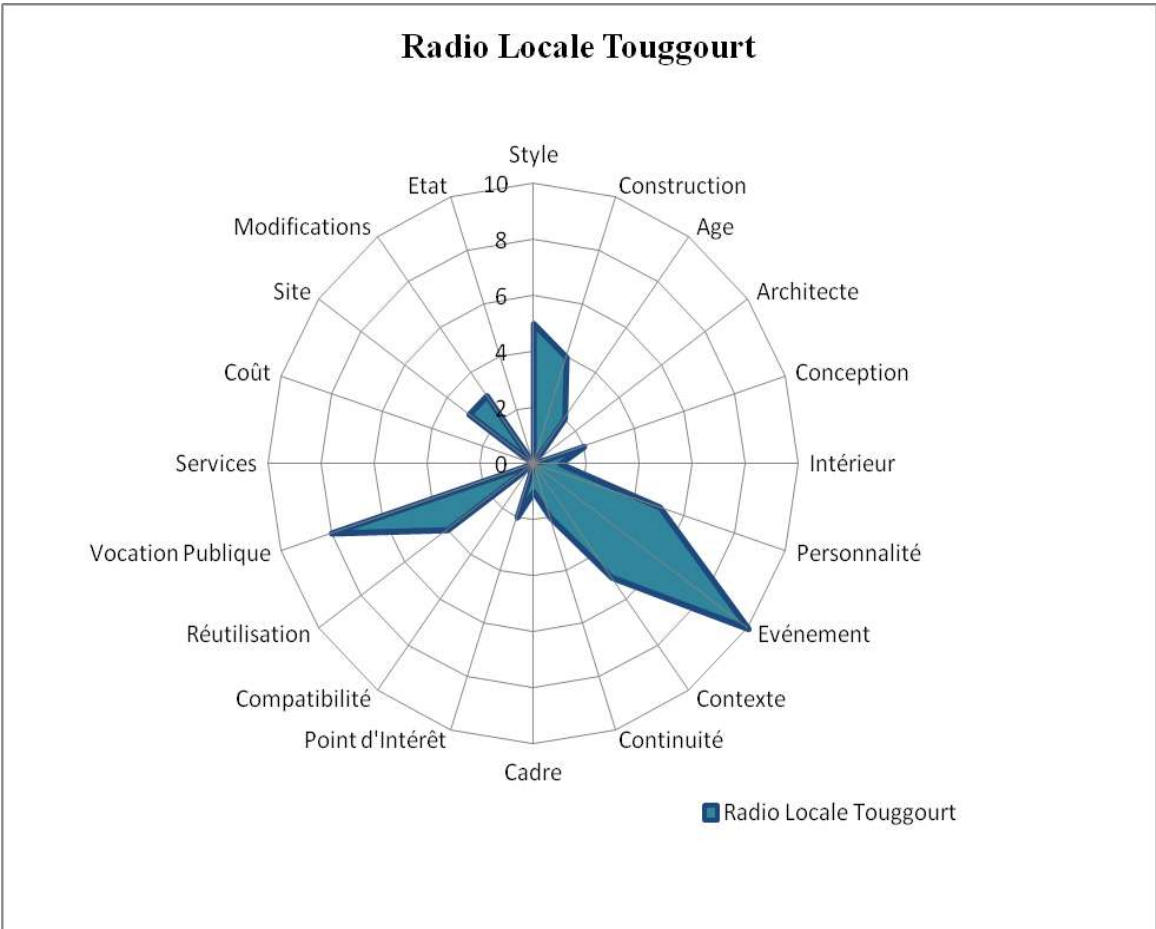


Code : A.CO.12					
9/ Valeur Patrimoniale					
A-Architecture					
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	E	TB	B	P/M
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	E	TB	B	P/M
3- Age	1900- 1953	E	TB	B	P/M
4- Architecte	-	E	TB	B	P/M
5- Conception	Bonne conception.	E	TB	B	P/M
6- Intérieur		E	TB	B	P/M
			B		
B- Histoire					
7- Personnalité	Bâtiment associé à l'artiste local Saïd BOUAGGA	E	TB	B	P/M
8- Événement	Bâtiment associé à la période coloniale de l'Algérie	E	TB	B	P/M
9- Contexte	Bâtiment directement lié à l'instauration des français à Touggourt.	E	TB	B	P/M
			B		
C- Environnement					
10- Continuité	Compatible avec le caractère dominant de la région.	E	TB	B	P/M
11- Cadre	Compatible avec le caractère dominant de la région.	E	TB	B	P/M
12- Point d'intérêt	Construction remarquable et habituelle dans le quartier.	E	TB	B	P/M
			B		
D- Utilisations possibles					
13- Compatibilité	Bâtiment désaffecté	E	TB	B	P/M
14- Réutilisation	Possibilités de réutilisation (Espace d'expositions culturelles, siège radio locale, etc) compatible sans nuire aux éléments architecturaux importants.	E	TB	B	P/M
15- Vocation publique	Possibilité de transformation au besoin en édifice public. Utilisation proposée constituerait un avantage et n'exigerait pas de grandes modifications.	E	TB	B	P/M
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services	E	TB	B	P/M
17- Coût	Coût sensiblement inférieur à celui d'une construction comparable	E	TB	B	P/M
			TB		
E- Intégrité					
18- Site	Bâtiment occupe son site d'origine avec modification dans terrains adjacents	E	TB	B	P/M
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine avec modifications dans terrains adjacents	E	TB	B	P/M
20- Etat	Etat médiocre de l'ensemble de l'édifice	E	TB	B	P/M
Bien évalué par: S.SELAMI			Date: 2013		
Recommandations: Bâtiment à restaurer vu ses possibilités de réutilisation donc valeur économique					
Evaluation revue par:			Date:		
Commentaries:					
Evaluation approuvée par:			Date:		
Commentaries:					

Code : A.CO.12						
9/ Valeur Patrimoniale						
A-Architecture			Maximum 35 points			
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	20	10	5	0	
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	15	8	4	0	
3- Age	1900- 1958	10	5	2	0	
4- Architecte	-	8	4	2	0	
5- Conception	Bonne conception.	8	4	2	0	
6- Intérieur	Ouvrages intéressants du point de vue réalisation du Phare	4	2	1	0	
		14				
B- Histoire			Maximum 25 points			
7- Personnalité	Bâtiment associé à l'artiste local Saïd BOUAGGA	25	10	5	0	
8- Evénement	Bâtiment associé à la période coloniale de l'Algérie	25	10	5	0	
9- Contexte	Bâtiment directement lié à l'établissement des français à Touggourt.	20	10	5	0	
		20				
C- Environnement			Maximum 10 points			
10- Continuité	Compatible avec le caractère dominant de la région.	10	5	2	0	
11- Cadre	Compatible avec le caractère dominant de la région.	5	2	1	0	
12- Point d'intérêt	Construction remarquable et habituelle dans le quartier.	10	5	2	0	
		05				
D- Utilisations possibles			Maximum 15 points			
13- Compatibilité	Bâtiment désaffecté	8	4	2	0	
14- Réutilisation	Possibilités de réutilisation (Espace d'expositions culturelles, siège radio locale, etc) compatible sans nuire aux éléments architecturaux importants.	8	4	2	0	
15- Vocation publique	Possibilité de transformation au besoin en édifice public. Utilisation proposée constituerait un avantage et n'exigerait pas de grandes modifications.	8	4	2	0	
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services	8	4	2	0	
17- Coût	Coût sensiblement inférieur à celui d'une construction comparable	8	4	2	0	
		12				
E- Intégrité			Maximum 15 points			
18- Site	Bâtiment occupe son site d'origine avec modification dans terrains adjacents	5	3	1	0	
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine avec modifications dans terrains adjacents	5	3	2	0	
20- Etat	Etat médiocre de l'ensemble de l'édifice	5	3	2	0	
Total des points		57				
Groupe		A	B	C	D	
Bien évalué par: S.SELAMI		Date: 2013				
Recommandations: Bâtiment à restaurer vu ses possibilités de réutilisation donc valeur économique						
Evaluation revue par:		Date:				
Commentaries:						
Evaluation approuvée par:		Date:				
Commentaries:						

Code: A.CO. 12

10/ GRAPHIQUE:



Code: ACO.14**1/ Situation géographique****Wilaya:****Daïra:****Commune:****Quartier:**

Ouargla

Touggourt

Touggourt

Baalouch

Nom du Bien :**Villa René DEVIQ****2/ Identification du Bien****Nature du bien****Fonction d'origine****Utilisation actuelle**

architecture coloniale

Résidence

Siège Inspection
d'Education

1900-1958

Date de construction:**3/ Données juridiques****a) Propriétaire:****b) Superficie :**

Bien communal

753 M²**4/ Description du bien:****a) Matériaux de construction**

Murs

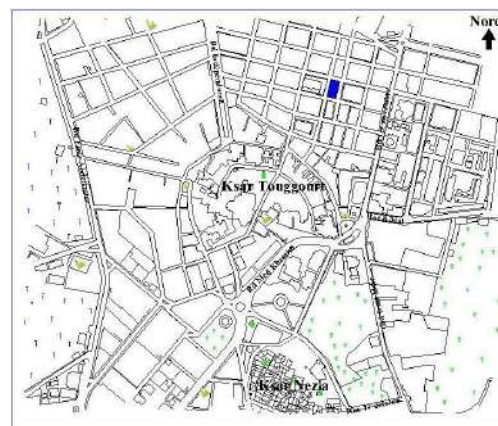
Planchers

Moellons
gypseux avec
mortier en
gypse.
Terre cuiteVoûtains
en
moellons
gypseux,
IPN**b) Décoration extérieure :**Frise en brique de terre
cuite**c) Décoration intérieure****d) Eléments remarquables**-Présence de balcons,
terrasses, escalier en
colimaçon, grand hall**5/ Situation actuelle****Etat de conservation:****Exposition aux risques:**

Bon (réhabilité)

Affectation de fonctions
non compatibles pouvant
nuire aux éléments
architecturaux importants**Projets de restauration, de
mise en valeur,
d'aménagement :**

-

6/ Fonds documentaire**7/ Photographies**

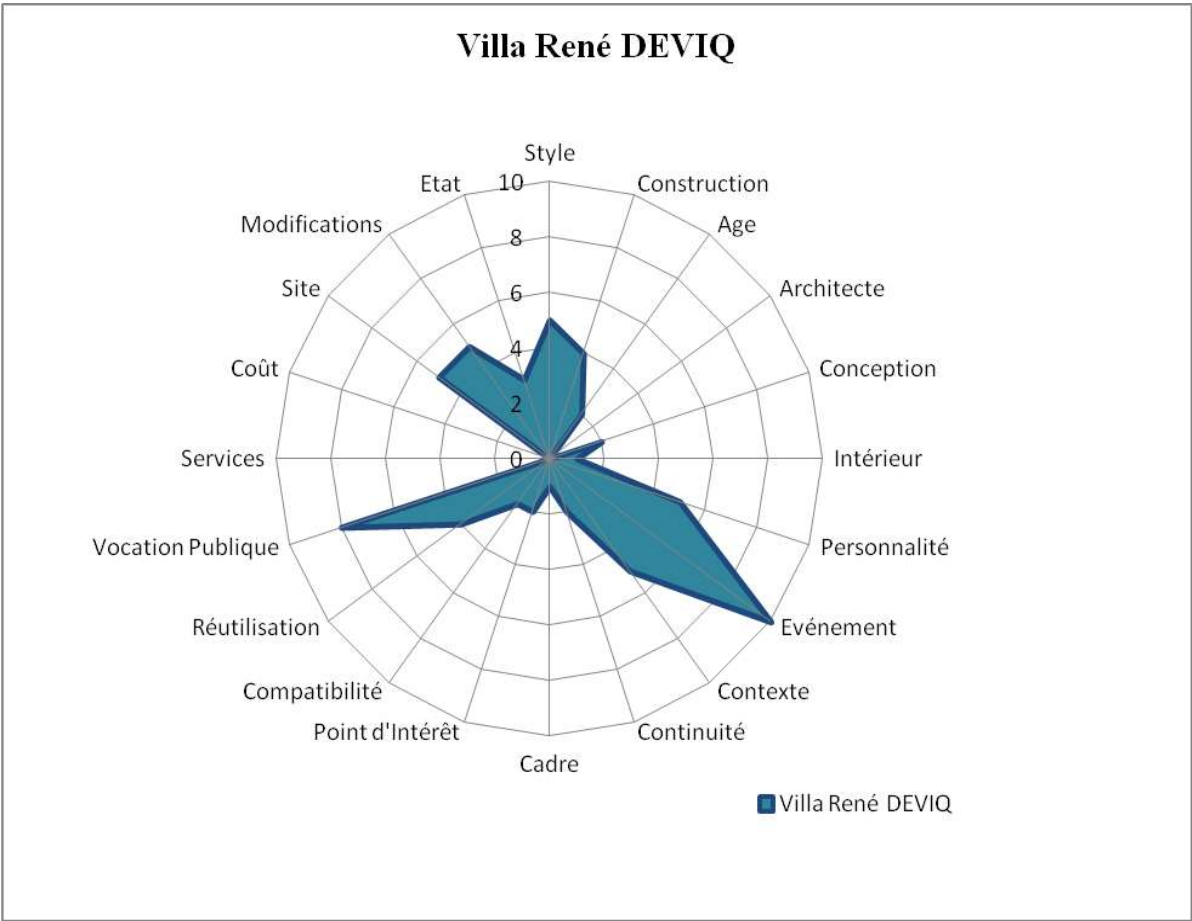
Photos SELAMI, 2013

Code : ACO.14						
9/ Valeur Patrimoniale						
A-Architecture						
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	E	TB	B	P/M	
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	E	TB	B	P/M	
3- Age	1900- 1958	E	TB	B	P/M	
4- Architecte	René DEVIQ	E	TB	B	P/M	
5- Conception	Bonne conception.	E	TB	B	P/M	
6- Intérieur		E	TB	B	P/M	
			B			
B- Histoire						
7- Personnalité	Bâtiment associé au Colon René DEVIQ	E	TB	B	P/M	
8- Événement	Bâtiment associé à la période coloniale de l'Algérie	E	TB	B	P/M	
9- Contexte	Bâtiment directement lié à l'instauration des français à Touggourt.	E	TB	B	P/M	
			B			
C- Environnement						
10- Continuité	Compatible avec le caractère dominant de la région.	E	TB	B	P/M	
11- Cadre	Compatible avec le caractère dominant de la région.	E	TB	B	P/M	
12- Point d'intérêt	Construction remarquable et habituelle dans le quartier.	E	TB	B	P/M	
			B			
D- Utilisations possibles						
13- Compatibilité	Absence de la région mais compatible	E	TB	B	P/M	
14- Réutilisation	Possibilités de réutilisation (Espace d'expositions, activités culturelles, etc) compatible sans nuire aux éléments architecturaux importants.	E	TB	B	P/M	
15- Vocation publique	Possibilité de transformation au besoin en édifice public. Utilisation proposée constituerait un avantage et n'exigerait pas de grandes modifications.	E	TB	B	P/M	
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services	E	TB	B	P/M	
17- Coût	Coût sensiblement inférieur à celui d'une construction comparable	E	TB	B	P/M	
			TB			
E- Intégrité						
18- Site	Bâtiment occupe son site d'origine	E	TB	B	P/M	
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine	E	TB	B	P/M	
20- Etat	Très bon état	E	TB	B	P/M	
			E			
Bien évalué par: S.SELAMI					Date: 2013	
Recommandations: Bâtiment à restaurer vu ses possibilités de réutilisation donc valeur économique						
Evaluation revue par:					Date:	
Commentaries:						
Evaluation approuvée par:					Date:	
Commentaries:						

Code : ACO.14					
9/ Valeur Patrimoniale					
A-Architecture				Maximum 35 points	
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	20	10	5	0
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	15	8	4	0
3- Age	1900- 1958	10	5	2	0
4- Architecte	René DEVIQ	8	4	2	0
5- Conception	Bonne conception.	8	4	2	0
6- Intérieur	Ouvrages intéressants du point de vue réalisation du Phare	4	2	1	0
		16			
B- Histoire				Maximum 25 points	
7- Personnalité	Bâtiment associé au Colon René DEVIQ	25	10	5	0
8- Événement	Bâtiment associé à la période coloniale de l'Algérie	25	10	5	0
9- Contexte	Bâtiment directement lié à l'établissement des français à Touggourt.	20	10	5	0
		20			
C- Environnement				Maximum 10 points	
10- Continuité	Compatible avec le caractère dominant de la région.	10	5	2	0
11- Cadre	Compatible avec le caractère dominant de la région.	5	2	1	0
12- Point d'intérêt	Construction remarquable et habituelle dans le quartier.	10	5	2	0
		05			
D- Utilisations possibles				Maximum 15 points	
13- Compatibilité	Absence de la région mais compatible	8	4	2	0
14- Réutilisation	Possibilités de réutilisation (Espace d'expositions, activités culturelles, etc) compatible sans nuire aux éléments architecturaux importants.	8	4	2	0
15- Vocation publique	Possibilité de transformation au besoin en édifice public. Utilisation proposée constituerait un avantage et n'exigerait pas de grandes modifications.	8	4	2	0
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services	8	4	2	0
17- Coût	Coût sensiblement inférieur à celui d'une construction comparable	8	4	2	0
		14			
E- Intégrité				Maximum 15 points	
18- Site	Bâtiment occupe son site d'origine	5	3	1	0
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques	5	3	2	0
20- Etat	Bon état	5	3	2	0
		14			
Total des points		68			
Groupe		A	B	C	D
Bien évalué par: S.SELAMI		Date: 2013			
Recommandations: Bâtiment à restaurer vu ses possibilités de réutilisation donc valeur économique					
Evaluation revue par:		Date:			
Commentaries:					
Evaluation approuvée par:		Date:			
Commentaries:					

Code: ACO. 14

10/ GRAPHIQUE:



Code: ACO.15**1/ Situation géographique**

Wilaya: Ouargla
Daïra: Touggourt
Commune: Touggourt
Quartier: Quartier Européen

Nom du Bien : **Marché Couvert Touggourt**

2/ Identification du Bien

Nature du bien architecture coloniale
Fonction d'origine Marché couvert
Utilisation actuelle Marché couvert
Date de construction: 1900-1958

3/ Données juridiques

a) Propriétaire: Bien communal
b) Superficie : 1000 M²

4/ Description du bien:

a) Matériaux de construction

Murs	Planchers
Moellons gypseux avec mortier en gypse. Terre cuite	Voûtaines en moellons gypseux, IPN, coupole

b) Décoration extérieure : Frise en brique de terre cuite

c) Décoration intérieure

d) Eléments remarquables

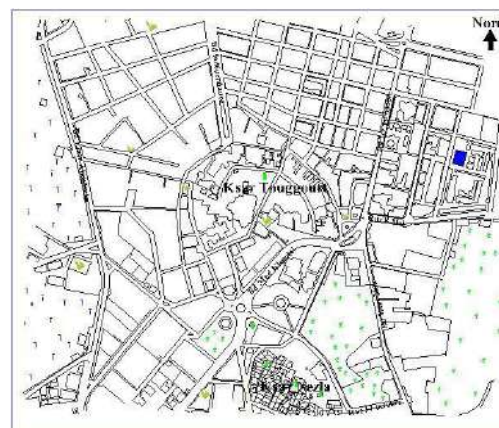
- Présence de galerie d'arcades tout au tour
- Présence de coupole

5/ Situation actuelle

Etat de conservation:

Exposition aux risques: Moyen
 Affectation de fonctions non compatibles pouvant nuire aux éléments architecturaux importants

Projets de restauration, de mise en valeur, d'aménagement :

6/ Fonds documentaire**7/ Photographies**

Marché couvert Touggourt, 1930



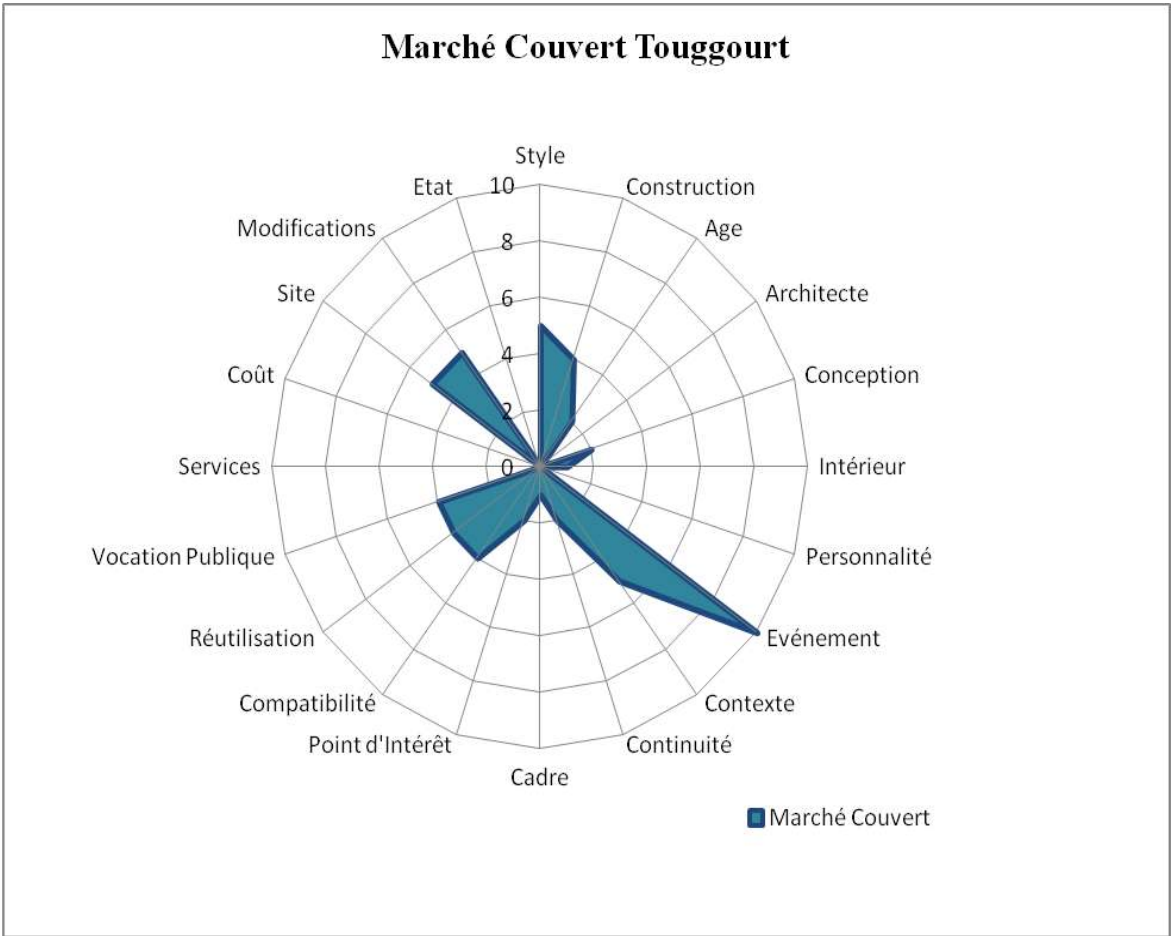
Photo SELAMI, 2013

Code : ACO.15						
9/ Valeur Patrimoniale						
A-Architecture						
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	E	TB	B	P/M	
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	E	TB	B	P/M	
3- Age	1900- 1958	E	TB	B	P/M	
4- Architecte	-	E	TB	B	P/M	
5- Conception	Bonne conception.	E	TB	B	P/M	
6- Intérieur	Bon travail	E	TB	B	P/M	
			B			
B- Histoire						
7- Personnalité	Bâtiment sans lien avec personnalité importante	E	TB	B	P/M	
8- Événement	Bâtiment associé à la période coloniale de l'Algérie	E	TB	B	P/M	
9- Contexte	Bâtiment directement lié à l'instauration des français à Touggourt.	E	TB	B	P/M	
			B			
C- Environnement						
10- Continuité	Compatible avec le caractère dominant de la région.	E	TB	B	P/M	
11- Cadre	Compatible avec le caractère dominant de la région.	E	TB	B	P/M	
12- Point d'intérêt	Construction remarquable et habituelle dans le quartier.	E	TB	B	P/M	
			B			
D- Utilisations possibles						
13- Compatibilité	Affectation compatible	E	TB	B	P/M	
14- Réutilisation	Possibilités de réutilisation (Grand bazar, marché des dattes, etc) compatible sans nuire aux éléments architecturaux importants.	E	TB	B	P/M	
15- Vocation publique	Possibilité de transformation au besoin en édifice public. Utilisation proposée constituerait un avantage et n'exigerait pas de grandes modifications.	E	TB	B	P/M	
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services	E	TB	B	P/M	
17- Coût	Coût sensiblement inférieur à celui d'une construction comparable	E	TB	B	P/M	
			TB			
E- Intégrité						
18- Site	Bâtiment occupe son site d'origine	E	TB	B	P/M	
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine	E	TB	B	P/M	
20- Etat	Etat moyen de l'ensemble de l'édifice	E	TB	B	P/M	
			E			
Bien évalué par: S.SELAMI			Date: 2013			
Recommandations: Bâtiment à restaurer vu ses possibilités de réutilisation donc valeur économique						
Evaluation revue par:			Date:			
Commentaries:						
Evaluation approuvée par:			Date:			
Commentaries:						

Code : ACO.15						
9/ Valeur Patrimoniale						
A-Architecture			Maximum 35 points			
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	20	10	5	0	
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	15	8	4	0	
3- Age	1900- 1958	10	5	2	0	
4- Architecte		8	4	2	0	
5- Conception	Bonne conception.	8	4	2	0	
6- Intérieur	Bon travail	4	2	1	0	
		14				
B- Histoire			Maximum 25 points			
7- Personnalité	Bâtiment sans lien avec personnalité importante	25	10	5	0	
8- Événement	Bâtiment associé à la période coloniale de l'Algérie	25	10	5	0	
9- Contexte	Bâtiment directement lié à l'établissement des français à Touggourt.	20	10	5	0	
		15				
C- Environnement			Maximum 10 points			
10- Continuité	Compatible avec le caractère dominant de la région.	10	5	2	0	
11- Cadre	Compatible avec le caractère dominant de la région.	5	2	1	0	
12- Point d'intérêt	Construction remarquable et habituelle dans le quartier.	10	5	2	0	
		05				
D- Utilisations possibles			Maximum 15 points			
13- Compatibilité	Affectation compatible	8	4	2	0	
14- Réutilisation	Possibilités de réutilisation (Grand bazar, marché des dattes, etc) compatible sans nuire aux éléments architecturaux importants.	8	4	2	0	
15- Vocation publique	Possibilité de transformation au besoin en édifice public. Utilisation proposée constituerait un avantage et n'exigerait pas de grandes modifications.	8	4	2	0	
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services	8	4	2	0	
17- Coût	Coût sensiblement inférieur à celui d'une construction comparable	8	4	2	0	
		12				
E- Intégrité			Maximum 15 points			
18- Site	Bâtiment occupe son site d'origine	5	3	1	0	
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques	5	3	2	0	
20- Etat	Etat moyen	5	3	2	0	
Total des points		56				
Groupe		A	B	C	D	
Bien évalué par: S.SELAMI		Date: 2013				
Recommandations: Bâtiment à restaurer vu ses possibilités de réutilisation donc valeur économique						
Evaluation revue par:		Date:				
Commentaries:						
Evaluation approuvée par:		Date:				
Commentaries:						

Code: ACO. 15

10/ GRAPHIQUE:



Reconnaissance du patrimoine historique de Touggourt

Biens Exceptionnels

B.EX.01- Le Monument et la Place CITROËN

B.EX.02- La Gare Ferroviaire

B.EX.03- Le Hôtel « Oasis »

Code: BEX.01**1/ Situation géographique**

Wilaya: Ouargla
Daïra: Touggourt
Commune: Touggourt
Quartier: Centre ville Touggourt

Nom du Bien : **MONUMENT CITROËN**

2/ Identification du Bien

Nature du bien Bien Exceptionnel
Fonction d'origine Stèle commémorative
Utilisation actuelle Stèle commémorative
Date de construction: 1922

3/ Données juridiques

a) Propriétaire: Bien communal
b) Superficie : 700 m² (pl ace Citroën)

4/ Description du bien:

Le monument représente le point de départ de la première traversée transsaharienne de Touggourt à Tombouctou, le 17 décembre 1922. L'expédition composée de 5 voitures à chenilles était organisée et patronnée par André CITROËN. L'ouvrage commémorant l'événement est en grès fin. Il consiste en une colonne haute de 5 m environ constituée de cinq (5) blocs superposés et se présente sous la forme d'un prisme droit. L'assise est un hexagone semi-régulier (3 côtés de 90 cm et 3 côtés de 70 cm). Sur les six faces de la colonne sont gravées des indications essentielles de la mission : promoteurs, accompagnateurs, itinéraires, étapes, dates, spécimens humains, symboles, etc...

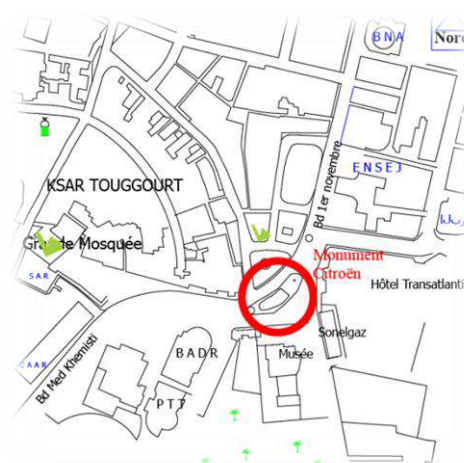
5/ Situation actuelle

Etat de conservation: Bon
Exposition aux risques:

Projets de restauration, de mise en valeur, d'aménagement :

6/ Fonds documentaire

-Fascicule « Stèle commémorative : monument Citroën », APC Touggourt
 -Plan Sénatus-Consult Touggourt, 1958

**7/ Photographies**

Le monument et place Citroën (photo ancienne)



Le monument Citroën, (photo ancienne)



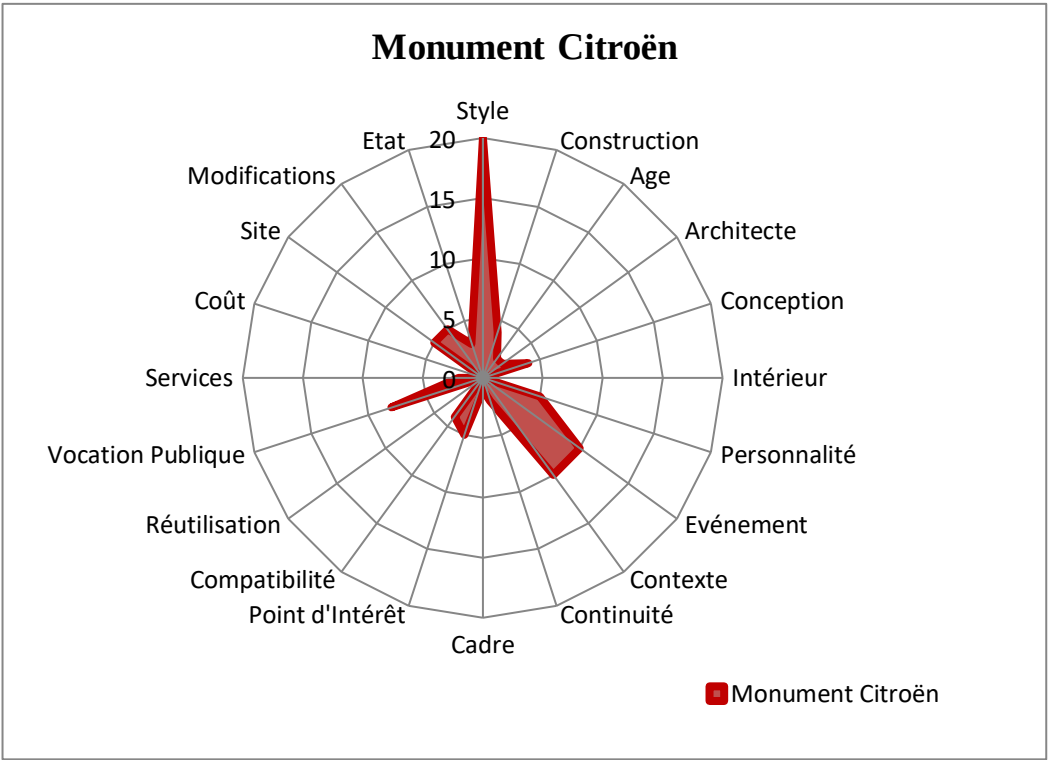
Le monument Citroën, (Photo SS, 2011)

Code : BEX.01					
9/ Valeur Patrimoniale					
A-Architecture					
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	E	TB	B	P/M
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	E	TB	B	P/M
3- Age	1922	E	TB	B	P/M
4- Architecte	André CITROËN	E	TB	B	P/M
5- Conception	Bâtiment particulièrement attrayant	E	TB	B	P/M
6- Intérieur	-	E	TB	B	P/M
					B
B- Histoire					
7- Personnalité	L'industriel français : André CITROËN	E	TB	B	P/M
8- Événement	Le point de départ de l'expédition transsaharienne Citroën de Touggourt à Tombouctou	E	TB	B	P/M
9- Contexte	Liaison de l'Algérie à l'Afrique occidentale	E	TB	B	P/M
					E
C- Environnement					
10- Continuité	Compatible avec le caractère dominant de la région	E	TB	B	P/M
11- Cadre	Compatible avec le caractère dominant de la région	E	TB	B	P/M
12- Point d'intérêt	C'est un bien qui a acquis pour la communauté locale une valeur sentimentale dépassant sa fonction.	E	TB	B	P/M
					B
D- Utilisations possibles					
13- Compatibilité	La présente affectation est compatible	E	TB	B	P/M
14- Réutilisation	Absence de proposition de réutilisation	E	TB	B	P/M
15- Vocation publique	C'est un bien offrant de grandes possibilités d'interprétation	E	TB	B	P/M
16- Services	Amélioration nécessaire de deux services (éclairage, stationnement)	E	TB	B	P/M
17- Coût	Impossible de déterminer les coûts	E	TB	B	P/M
					B
E- Intégrité					
18- Site	Bien occupant son site d'origine	E	TB	B	P/M
19- Modifications	Bien ayant subi peu de modifications	E	TB	B	P/M
20- Etat	Assez bon état	E	TB	B	P/M
					E
Bien évalué par: S.SELAMI					Date: 2013
Recommandations: Bien d'importance territoriale indéniable. C'est un repère historique. A préserver.					
Evaluation revue par:					Date:
Commentaries:					
Evaluation approuvée par:					Date:
Commentaries:					

Code : BEX.01									
9/ Valeur Patrimoniale									
A-Architecture						Maximum 35 points			
1- Style	spécimen unique	20	10	5	0				
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	15	8	4	0				
3- Age	1922	10	5	2	0				
4- Architecte	André CITROËN	8	4	2	0				
5- Conception	Bâtiment particulièrement attrayant	8	4	2	0				
6- Intérieur	-	4	2	1	0				
						32			
B- Histoire						Maximum 25 points			
7- Personnalité	L'industriel français : André CITROËN	25	10	5	0				
8- Événement	Le point de départ de l'expédition transsaharienne Citroën de Touggourt à Tombouctou	25	10	5	0				
9- Contexte	Liaison de l'Algérie à l'Afrique occidentale	20	10	5	0				
						25			
C- Environnement						Maximum 10 points			
10- Continuité	Compatible avec le caractère dominant de la région	10	5	2	0				
11- Cadre	Compatible avec le caractère dominant de la région	5	2	1	0				
12- Point d'intérêt	C'est un bien qui a acquis pour la communauté locale une valeur sentimentale dépassant sa fonction.	10	5	2	0				
						8			
D- Utilisations possibles						Maximum 15 points			
13- Compatibilité	La présente affectation est compatible	8	4	2	0				
14- Réutilisation	Absence de proposition de réutilisation	8	4	2	0				
15- Vocation publique	C'est un bien offrant des avantages sur le plan social et de grandes possibilités d'interprétation	8	4	2	0				
16- Services	Amélioration nécessaire de deux services (éclairage, stationnement)	8	4	2	0				
17- Coût	Impossible de déterminer les coûts	8	4	2	0				
						14			
E- Intégrité						Maximum 15 points			
18- Site	Bien occupant son site d'origine	5	3	1	0				
19- Modifications	Bien ayant subi peu de modifications	5	3	2	0				
20- Etat	Assez bon état	5	3	2	0				
Total des points						92			
Groupe						A	B	C	D
Bien évalué par: S.SELAMI						Date: 2013			
Recommandations: Bien d'importance territoriale indéniable. C'est un repère historique. A préserver.									
Evaluation revue par:						Date:			
Commentaries:									
Evaluation approuvée par:						Date:			
Commentaries:									

Code: BEX. 01

10/ GRAPHIQUE:



Reconnaissance du patrimoine historique de Touggourt

Biens Exceptionnels

B.EX.01- Le Monument et la Place CITROËN

B.EX.02- La Gare Ferroviaire

B.EX.03- Le Hôtel « Oasis »

Code: BEX.01**1/ Situation géographique**

Wilaya: Ouargla
Daïra: Touggourt
Commune: Touggourt
Quartier: Centre ville Touggourt

Nom du Bien : **MONUMENT CITROËN**

2/ Identification du Bien

Nature du bien Bien Exceptionnel
Fonction d'origine Stèle commémorative
Utilisation actuelle Stèle commémorative
Date de construction: 1922

3/ Données juridiques

a) Propriétaire: Bien communal
b) Superficie : 700 m² (pl ace Citroën)

4/ Description du bien:

Le monument représente le point de départ de la première traversée transsaharienne de Touggourt à Tombouctou, le 17 décembre 1922. L'expédition composée de 5 voitures à chenilles était organisée et patronnée par André CITROËN. L'ouvrage commémorant l'événement est en grès fin. Il consiste en une colonne haute de 5 m environ constituée de cinq (5) blocs superposés et se présente sous la forme d'un prisme droit. L'assise est un hexagone semi-régulier (3 côtés de 90 cm et 3 côtés de 70 cm). Sur les six faces de la colonne sont gravées des indications essentielles de la mission : promoteurs, accompagnateurs, itinéraires, étapes, dates, spécimens humains, symboles, etc...

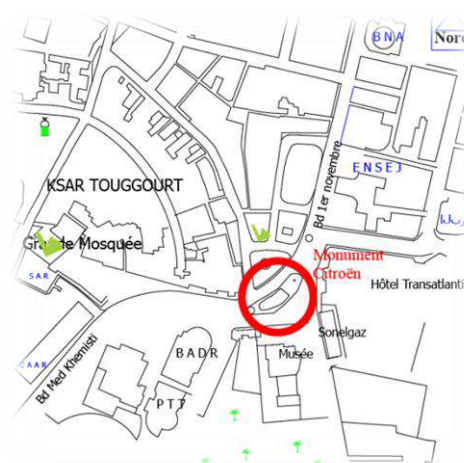
5/ Situation actuelle

Etat de conservation: Bon
Exposition aux risques:

Projets de restauration, de mise en valeur, d'aménagement :

6/ Fonds documentaire

-Fascicule « Stèle commémorative : monument Citroën », APC Touggourt
 -Plan Sénatus-Consult Touggourt, 1958

**7/ Photographies**

Le monument et place Citroën (photo ancienne)



Le monument Citroën, (photo ancienne)



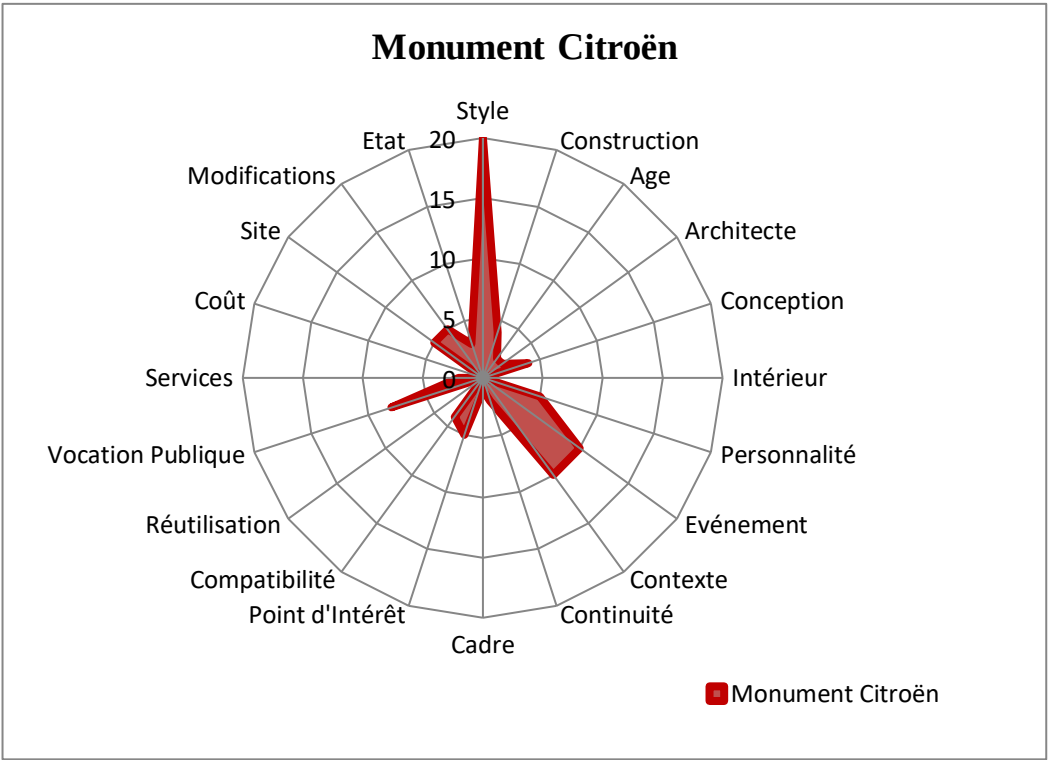
Le monument Citroën, (Photo SS, 2011)

Code : BEX.01					
9/ Valeur Patrimoniale					
A-Architecture					
1- Style	Bon spécimen dont peu subsiste	E	TB	B	P/M
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	E	TB	B	P/M
3- Age	1922	E	TB	B	P/M
4- Architecte	André CITROËN	E	TB	B	P/M
5- Conception	Bâtiment particulièrement attrayant	E	TB	B	P/M
6- Intérieur	-	E	TB	B	P/M
					B
B- Histoire					
7- Personnalité	L'industriel français : André CITROËN	E	TB	B	P/M
8- Événement	Le point de départ de l'expédition transsaharienne Citroën de Touggourt à Tombouctou	E	TB	B	P/M
9- Contexte	Liaison de l'Algérie à l'Afrique occidentale	E	TB	B	P/M
					E
C- Environnement					
10- Continuité	Compatible avec le caractère dominant de la région	E	TB	B	P/M
11- Cadre	Compatible avec le caractère dominant de la région	E	TB	B	P/M
12- Point d'intérêt	C'est un bien qui a acquis pour la communauté locale une valeur sentimentale dépassant sa fonction.	E	TB	B	P/M
					B
D- Utilisations possibles					
13- Compatibilité	La présente affectation est compatible	E	TB	B	P/M
14- Réutilisation	Absence de proposition de réutilisation	E	TB	B	P/M
15- Vocation publique	C'est un bien offrant de grandes possibilités d'interprétation	E	TB	B	P/M
16- Services	Amélioration nécessaire de deux services (éclairage, stationnement)	E	TB	B	P/M
17- Coût	Impossible de déterminer les coûts	E	TB	B	P/M
					B
E- Intégrité					
18- Site	Bien occupant son site d'origine	E	TB	B	P/M
19- Modifications	Bien ayant subi peu de modifications	E	TB	B	P/M
20- Etat	Assez bon état	E	TB	B	P/M
					E
Bien évalué par: S.SELAMI					Date: 2013
Recommandations: Bien d'importance territoriale indéniable. C'est un repère historique. A préserver.					
Evaluation revue par:					Date:
Commentaries:					
Evaluation approuvée par:					Date:
Commentaries:					

Code : BEX.01									
9/ Valeur Patrimoniale									
A-Architecture						Maximum 35 points			
1- Style	spécimen unique	20	10	5	0				
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	15	8	4	0				
3- Age	1922	10	5	2	0				
4- Architecte	André CITROËN	8	4	2	0				
5- Conception	Bâtiment particulièrement attrayant	8	4	2	0				
6- Intérieur	-	4	2	1	0				
						32			
B- Histoire						Maximum 25 points			
7- Personnalité	L'industriel français : André CITROËN	25	10	5	0				
8- Événement	Le point de départ de l'expédition transsaharienne Citroën de Touggourt à Tombouctou	25	10	5	0				
9- Contexte	Liaison de l'Algérie à l'Afrique occidentale	20	10	5	0				
						25			
C- Environnement						Maximum 10 points			
10- Continuité	Compatible avec le caractère dominant de la région	10	5	2	0				
11- Cadre	Compatible avec le caractère dominant de la région	5	2	1	0				
12- Point d'intérêt	C'est un bien qui a acquis pour la communauté locale une valeur sentimentale dépassant sa fonction.	10	5	2	0				
						8			
D- Utilisations possibles						Maximum 15 points			
13- Compatibilité	La présente affectation est compatible	8	4	2	0				
14- Réutilisation	Absence de proposition de réutilisation	8	4	2	0				
15- Vocation publique	C'est un bien offrant des avantages sur le plan social et de grandes possibilités d'interprétation	8	4	2	0				
16- Services	Amélioration nécessaire de deux services (éclairage, stationnement)	8	4	2	0				
17- Coût	Impossible de déterminer les coûts	8	4	2	0				
						14			
E- Intégrité						Maximum 15 points			
18- Site	Bien occupant son site d'origine	5	3	1	0				
19- Modifications	Bien ayant subi peu de modifications	5	3	2	0				
20- Etat	Assez bon état	5	3	2	0				
Total des points						92			
Groupe						A	B	C	D
Bien évalué par: S.SELAMI						Date: 2013			
Recommandations: Bien d'importance territoriale indéniable. C'est un repère historique. A préserver.									
Evaluation revue par:						Date:			
Commentaries:									
Evaluation approuvée par:						Date:			
Commentaries:									

Code: BEX. 01

10/ GRAPHIQUE:



Code: B.EX.02**1/ Situation géographique**

Wilaya: Ouargla
Daïra: Touggourt
Commune: Touggourt
Quartier: La Gare

Nom du Bien : **LA GARE FERROVIAIRE**

2/ Identification du Bien

Nature du bien Bien Exceptionnel
Fonction d'origine Gare Ferroviaire
Utilisation actuelle Gare Ferroviaire
Date de construction: 1914

3/ Données juridiques

a) Propriétaire: Bien communal
b) Superficie : -

4/ Description du bien:

a) Matériaux de construction

Murs	Planchers
Moellons gypseux avec mortier en gypse.	Voûtains en moellons gypseux,

b) Décoration extérieure : -

c) Décoration intérieure**d) Eléments remarquables**

Le chemin de fer a été réalisé, à Touggourt, en 1914. Il lie Touggourt à Biskra, Constantine et Skikda (Philippeville), le port le plus proche, au nord, pour le transport des voyageurs et marchandises, notamment les dattes de l'Oued Righ.

En 1956, avec la découverte du pétrole, à Hassi-Messaoud, la gare de Touggourt va acquérir une place territoriale très importante. Le pétrole était transporté par camions citernes jusqu'à Touggourt pour être acheminé dans des wagons vers les ports de Skikda et Bédjaïa.

Cette ligne du Constantinois a eu deux vies bien différentes
 - de 1914 à 1958 c'est une voie étroite de 1m qui transporte des dattes et des touristes ;
 - de janvier 1958 au 8 mai 1960 c'est une ligne de transport du pétrole. Après cette date elle continue à travailler pour les pétroliers, mais pas en transportant le pétrole désormais acheminé par oléoduc.

5/ Situation actuelle

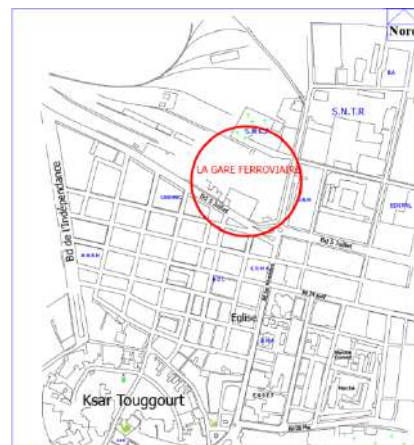
Etat de conservation: Moyen

Exposition aux risques:

Projets de restauration,

6/ Fonds documentaire

Les voies ferrées de pénétration sahariennes en Afrique du nord française. Les pénétrantes de Djelfa, Touggourt, et djebel Onk. Georges Bouchet

**7/ Photographies**

Le chemin de fer à Touggourt



Le train à Touggourt (photo ancienne)



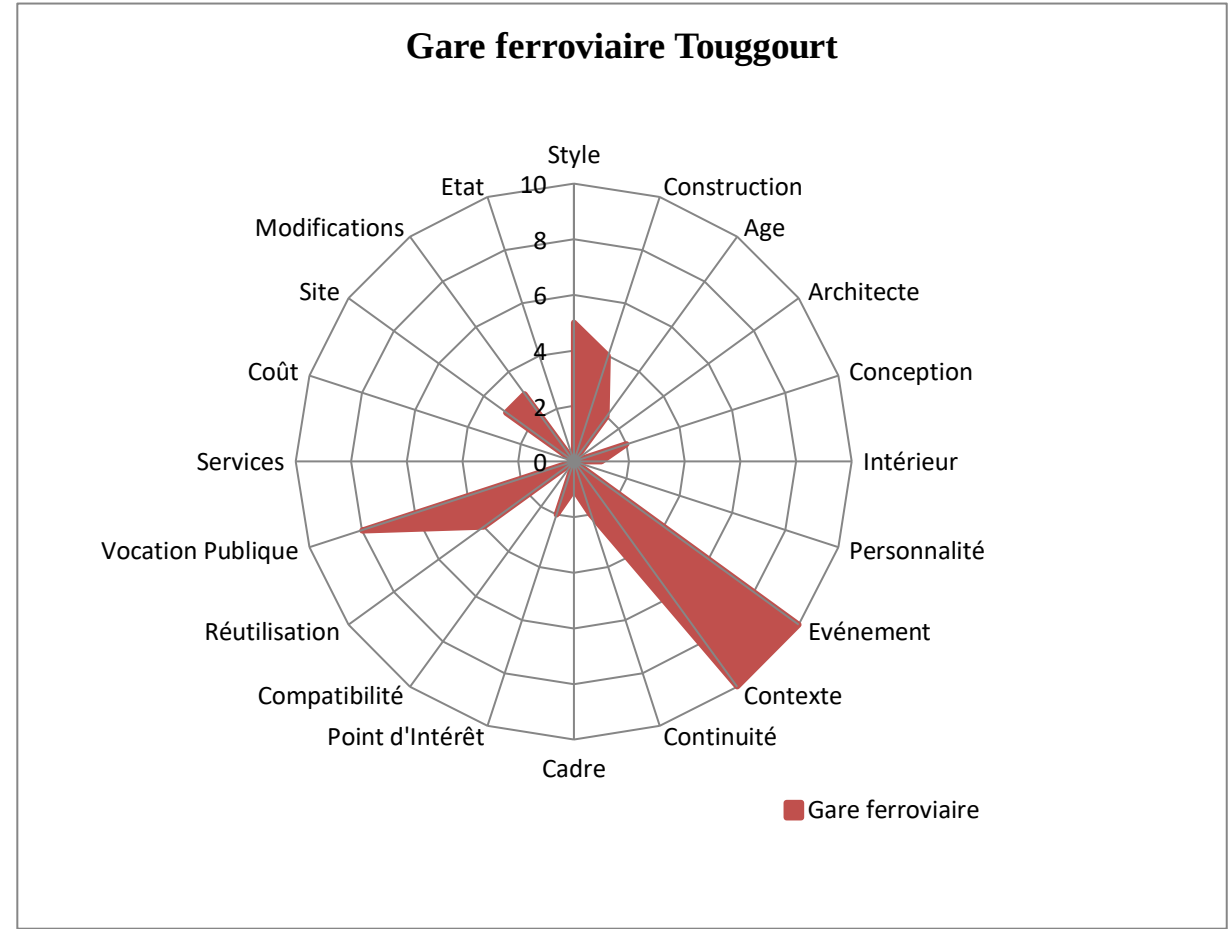
La gare de transport marchandises à Touggourt (photo SS, 2014)

Code : BEX.02					
9/ Valeur Patrimoniale					
A-Architecture					
1- Style	Bon spécimen	E	TB	B	P/M
2- Construction	Bon exemple de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	E	TB	B	P/M
3- Age	1914	E	TB	B	P/M
4- Architecte	-	E	TB	B	P/M
5- Conception	Bonne conception.	E	TB	B	P/M
6- Intérieur	Bon travail	E	TB	B	P/M
			B		
B- Histoire					
7- Personnalité	Bâtiment sans lien avec personnalité importante	E	TB	B	P/M
8- Événement	Bâtiment lié à la période coloniale de l'Algérie	E	TB	B	P/M
9- Contexte	Exploitation des richesses agricoles et pétrolières de la région	E	TB	B	P/M
			TB		
C- Environnement					
10- Continuité	Compatible avec le caractère dominant de la région.	E	TB	B	P/M
11- Cadre	Compatible avec le caractère dominant de la région.	E	TB	B	P/M
12- Point d'intérêt	Construction peu remarquable dans le quartier.	E	TB	B	P/M
			B		
D- Utilisations possibles					
13- Compatibilité	Le bâtiment est désaffecté	E	TB	B	P/M
14- Réutilisation	Affectation proposée (hall d'expositions ferroviaire) compatible sans nuire aux éléments architecturaux importants.	E	TB	B	P/M
15- Vocation publique	Possibilité de transformation au besoin en édifice public. Utilisation proposée constituerait un avantage et n'exigerait pas de grandes modifications.	E	TB	B	P/M
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services	E	TB	B	P/M
17- Coût	Coût sensiblement inférieur à celui d'une construction comparable	E	TB	B	P/M
			TB		
E- Intégrité					
18- Site	Bâtiment se trouve sur son site d'origine avec modifications dans terrains adjacents	E	TB	B	P/M
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine avec reconstruction de la gare des voyageurs	E	TB	B	P/M
20- Etat	Etat médiocre de l'ensemble de l'édifice	E	TB	B	P/M
			TB		
Bien évalué par: S.SELAMI					Date: 2013
<u>Recommandations:</u> Bâtiment nécessitant des travaux de restauration et de mise en valeur.					
Evaluation revue par:					Date:
Commentaires :					
Evaluation approuvée par :					Date :
Commentaires :					

Code : BEX.02									
9/ Valeur Patrimoniale									
A-Architecture						Maximum 35 points			
1- Style	Bon spécimen	20	10	5	0				
2- Construction	Bon exemple de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	15	8	4	0				
3- Age	1914	10	5	2	0				
4- Architecte	-	8	4	2	0				
5- Conception	Bonne conception.	8	4	2	0				
6- Intérieur	Bon travail	4	2	1	0				
						14			
B- Histoire						Maximum 25 points			
7- Personnalité	Bâtiment sans lien avec personnalité importante	25	10	5	0				
8- Événement	Bâtiment lié à la période coloniale de l'Algérie	25	10	5	0				
9- Contexte	Exploitation des richesses agricoles de la région	20	10	5	0				
						20			
C- Environnement						Maximum 10 points			
10- Continuité	Compatible avec le caractère dominant de la région.	10	5	2	0				
11- Cadre	Compatible avec le caractère dominant de la région.	5	2	1	0				
12- Point d'intérêt	Construction peu remarquable dans le quartier.	10	5	2	0				
						05			
D- Utilisations possibles						Maximum 15 points			
13- Compatibilité	Le bâtiment est désaffecté	8	4	2	0				
14- Réutilisation	Affectation proposée (Hall d'expositions ferroviaires) compatible sans nuire aux éléments architecturaux importants.	8	4	2	0				
15- Vocation publique	Possibilité de transformation au besoin en édifice public. Utilisation proposée constituerait un avantage et n'exigerait pas de grandes modifications.	8	4	2	0				
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services	8	4	2	0				
17- Coût	Coût sensiblement inférieur à celui d'une construction comparable	8	4	2	0				
						12			
E- Intégrité						Maximum 15 points			
18- Site	Bâtiment se trouve sur son site d'origine avec modifications dans terrains adjacents	5	3	1	0				
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine avec reconstruction de la gare des voyageurs	5	3	2	0				
20- Etat	Etat médiocre de l'ensemble de l'édifice	5	3	2	0				
Total des points						57			
Groupe						A	B	C	D
Bien évalué par: S.SELAMI						Date: 2013			
Recommandations: Bâtiment nécessitant des travaux de restauration et de mise en valeur.									
Evaluation revue par:						Date:			
Commentaires :									
Evaluation approuvée par :						Date :			
Commentaires :									

Code: BEX.02

10/ GRAPHIQUE:



Code: B.EX.03**1/ Situation géographique****Wilaya:****Daïra:****Commune:****Quartier:****Nom du Bien :**

Ouargla

Touggourt

Nezla

Ksar Nezla

HÔTEL « OASIS »**2/ Identification du Bien****Nature du bien****Fonction d'origine****Utilisation actuelle****Date de construction:**

Bien Exceptionnel

Hôtel

Hôtel

1960-1965

3/ Données juridiques**a) Propriétaire:****b) Superficie :**

Bien communal

1,5 Ha

4/ Description du bien:**a) Matériaux de construction**

Murs

Planchers

Moellons gypseux avec mortier en gypse. Pierre Louss

coupole, voûtains en moellons gypseux,

b) Décoration extérieure :

-

c) Décoration intérieure

-

d) Eléments remarquables

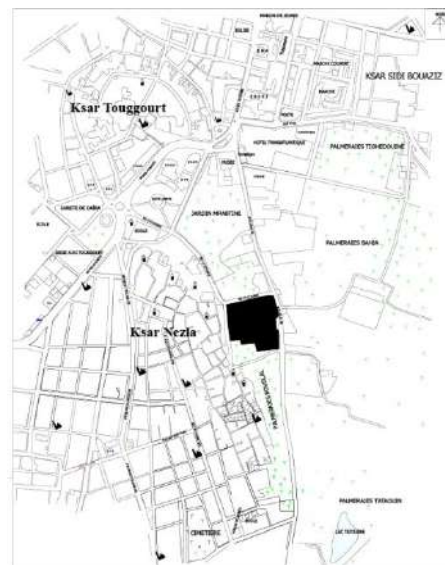
- La bâtiment d'angle en forme de tour carrée.
 - présence d'éléments typiques de l'architecture locale tels que : arcs, galeries d'arcades autour de la cour centrale, contreforts, petites fenêtres, etc...

5/ Situation actuelle**Etat de conservation:****Exposition aux risques:**

Bon

Remontée des eaux souterraines pouvant affecter les composantes du cadre bâti.

Projets de restauration, de mise en valeur, d'aménagement :

6/ Fonds documentaire**7/ Photographies**

Hôtel des "Oasis"; Vue sur façade principale



Hôtel des "Oasis"; façade sur cour



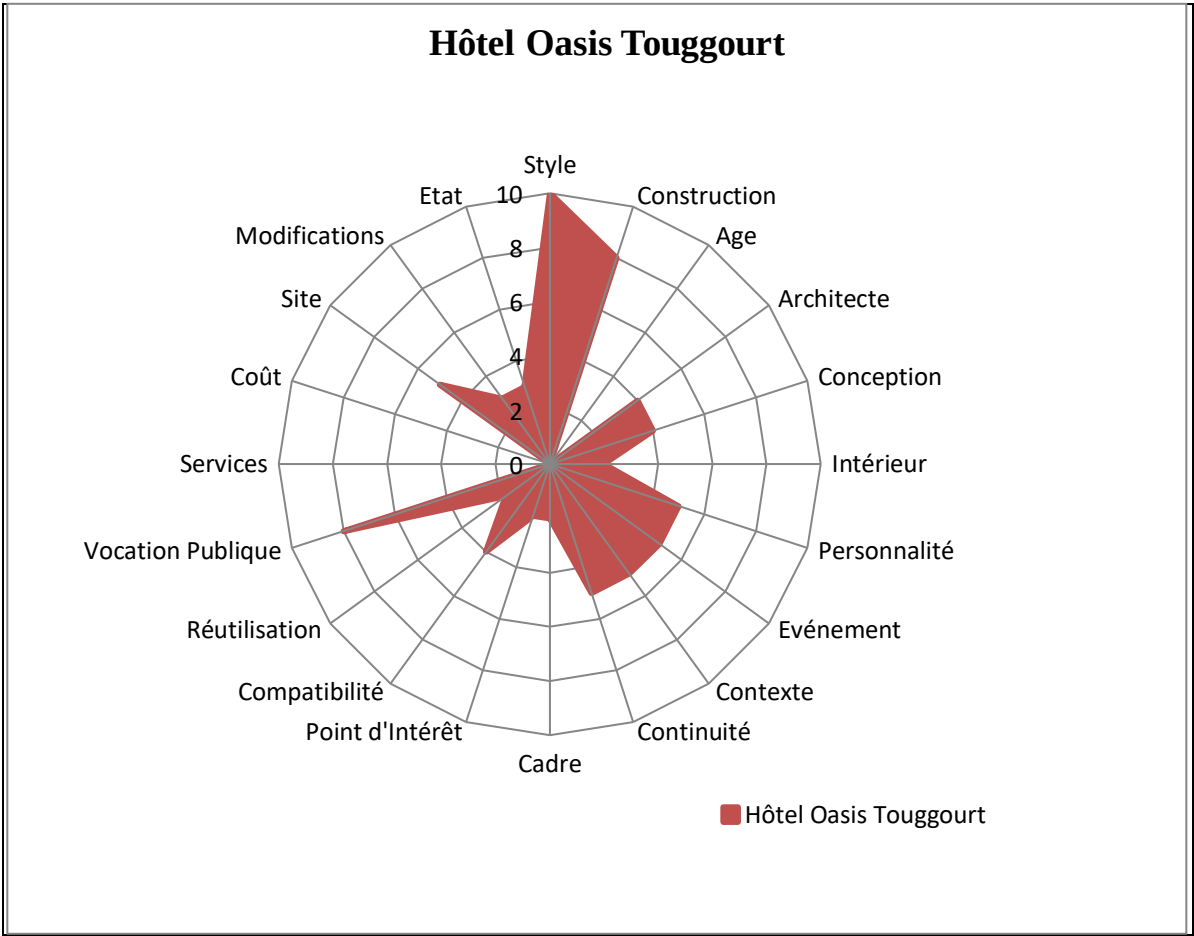
Hôtel des "Oasis"; vue intérieure

Code : BEX.03					
9/ Valeur Patrimoniale					
A-Architecture					
1- Style	spécimen remarquable du point de vue style.	E	TB	B	P/M
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	E	TB	B	P/M
3- Age	1960-1965	E	TB	B	P/M
4- Architecte	L'Architecte français : Fernand POUILLON	E	TB	B	P/M
5- Conception	Bâtiment particulièrement attrayant en raison de sa valeur architecturale, de sa composition et de sa réalisation	E	TB	B	P/M
6- Intérieur	Ouvrages exceptionnels du point de vue réalisation et agencement	E	TB	B	P/M
			TB		
B- Histoire					
7- Personnalité	L'architecte Fernand POUILLON	E	TB	B	P/M
8- Événement	Bâtiment lié aux travaux de F.POUILLON en Algérie.	E	TB	B	P/M
9- Contexte	Développement du tourisme en Algérie	E	TB	B	P/M
			B		
C- Environnement					
10- Continuité	Important dans la détermination du caractère dominant de la région	E	TB	B	P/M
11- Cadre	Important dans la détermination du caractère dominant de la région	E	TB	B	P/M
12- Point d'intérêt	Construction remarquable dans le quartier.	E	TB	B	P/M
			TB		
D- Utilisations possibles					
13- Compatibilité	La présente affectation est compatible avec changements dans terrains adjacents.	E	TB	B	P/M
14- Réutilisation	Affectation proposée (Hôtel haut standing) compatible sans nuire aux éléments architecturaux importants.	E	TB	B	P/M
15- Vocation publique	Possibilité de transformation au besoin en édifice public. Utilisation proposée constituerait un avantage et n'exigerait pas de grandes modifications.	E	TB	B	P/M
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services	E	TB	B	P/M
17- Coût	Coût sensiblement inférieur à celui d'une construction comparable	E	TB	B	P/M
			TB		
E- Intégrité					
18- Site	Bâtiment ayant conservé son site d'origine	E	TB	B	P/M
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine avec modification dans terrains adjacents	E	TB	B	P/M
20- Etat	Etat satisfaisant de l'ensemble de l'édifice	E	TB	B	P/M
Bien évalué par: S.SELAMI					Date: 2013
Recommandations: Bâtiment remarquable par son architecture adaptée au caractère de la région. On y retrouve les éléments de l'architecture locale tels que : la coupole, les arcs, la galerie d'arcades, le patio, etc... Comme il est réalisé par les matériaux locaux et selon les techniques de construction traditionnelle. Bâtiment à préserver.					
Evaluation revue par:					Date:
Commentaires :					
Evaluation approuvée par :					Date :
Commentaires :					

Code : BEX.03							
9/ Valeur Patrimoniale							
A-Architecture						Maximum 35 points	
1- Style	spécimen remarquable du point de vue style.	20	10	5	0		
2- Construction	Exemple remarquable de l'emploi des matériaux et des anciennes techniques de construction	15	8	4	0		
3- Age	1960-1965	10	5	2	0		
4- Architecte	L'Architecte français : Fernand POUILLON	8	4	2	0		
5- Conception	Bâtiment particulièrement attrayant en raison de sa valeur architecturale, de sa composition et de sa réalisation	8	4	2	0		
6- Intérieur	Ouvrages exceptionnels du point de vue réalisation et agencement	4	2	1	0		
						28	
B- Histoire						Maximum 25 points	
7- Personnalité	L'architecte Fernand POUILLON	25	10	5	0		
8- Événement	Bâtiment lié aux travaux de F.POUILLON en Algérie.	25	10	5	0		
9- Contexte	Développement du tourisme en Algérie	20	10	5	0		
						15	
C- Environnement						Maximum 10 points	
10- Continuité	Compatible avec le caractère dominant de la région.	10	5	2	0		
11- Cadre	Compatible avec le caractère dominant de la région.	5	2	1	0		
12- Point d'intérêt	Construction remarquable dans le quartier.	10	5	2	0		
						09	
D- Utilisations possibles						Maximum 15 points	
13- Compatibilité	La présente affectation est compatible avec changements dans terrains adjacents.	8	4	2	0		
14- Réutilisation	Affectation proposée (hôtel haut standing) compatible sans nuire aux éléments architecturaux importants.	8	4	2	0		
15- Vocation publique	Possibilité de transformation au besoin en édifice public. Utilisation proposée constituerait un avantage et n'exigerait pas de grandes modifications.	8	4	2	0		
16- Services	Amélioration nécessaire de trois de ses services	8	4	2	0		
17- Coût	Coût sensiblement inférieur à celui d'une construction comparable	8	4	2	0		
						14	
E- Intégrité						Maximum 15 points	
18- Site	Bâtiment se trouve sur son site d'origine	5	3	1	0		
19- Modifications	Bâtiment ayant conservé ses caractéristiques d'origine	5	3	2	0		
20- Etat	Etat satisfaisant de l'ensemble de l'édifice	5	3	2	0		
Total des points						77	
Groupe						A	B
Bien évalué par: S.SELAMI						Date: 2013	
Recommandations: Bâtiment remarquable par son architecture adaptée au caractère de la région. On y retrouve les éléments de l'architecture locale tels que : la coupole, les arcs, la galerie d'arcades, le patio, etc... Comme il est réalisé par les matériaux locaux et selon les techniques de construction traditionnelle. Bâtiment à préserver.							
Evaluation revue par:						Date:	
Commentaires :							
Evaluation approuvée par :						Date :	
Commentaires :							

Code: BEX.03

10/ GRAPHIQUE:



**TAB.03-Tableau comparatif des valeurs patrimoniales
(Catégorie Architecture Cultuelle)**

Code	Bien	Architecture		Histoire		Environnement		Utilisations possibles		Intégrité		Total		
		CV	CN	CV	CN	CV	CN	CV	CN	CV	CN	CV	CN	Classe
AC 01	Zaouia Sidi ben Yahia	TB	35/35	TB	25/25	B	10/10	B	12/15	B	6/15	B	88/100	A
AC 02	Grande mosquée	TB	35/35	TB	25/25	E	10/10	B	12/15	B	8/15	TB	87/100	A
AC 03	Tombeaux des rois	TB	35/35	TB	25/25	E	9/10	P/M	12/15	TB	10/15	TB	91/100	A
AC 04	Zaouia Sidi Hachemi	TB	35/35	B	20/25	TB	10/10	TB	12/15	TB	8/15	TB	85/100	A
AC 05	Médersa el-Falah	B	16/35	B	20/25	B	5/10	E	12/15	TB	10/15	B	63/100	B

CV : Cotation Verbale
CN : Cotation Numérique

Les valeurs architecturales, historiques et environnementales considérables qu'offrent les biens culturels identifiés, dans la ville de Touggourt, accordent à ces bâtiments un statut de vrais « repères urbains » d'une importance capitale dans la définition du caractère culturel général de la ville. Ces mêmes biens présentent un état de dégradation avancé dû à l'abandon et au manque d'entretien qui nécessite une politique sérieuse de prise en charge.

**TAB.04- Tableau comparatif des valeurs patrimoniales
(Catégorie Centre Historique)**

Code	Bien	Architecture		Histoire		Environnement		Utilisations possibles		Intégrité		Total		
		CV	CN	CV	CN	CV	CN	CV	CN	CV	CN	CV	CN	Classe
CH 01	Ksar Touggourt	TB	33/35	TB	25/25	P/M	10/10	B	12/15	P/M	3/10	B	81/100	A
CH 02	Ksar Nezla	TB	33/35	TB	25/25	P/M	5/10	B	12/15	P/M	3/10	B	78/100	A
CH 03	Ksar Sidi-Boudjenane	TB	33/35	TB	25/25	P/M	5/10	B	12/15	P/M	3/10	B	78/100	A
CH 04	Ksar Sidi-Bouaziz	TB	33/35	TB	25/25	P/M	5/10	B	12/15	P/M	3/10	B	78/100	A
CH 05	Ksar Béni-Issoued	TB	33/35	TB	25/25	P/M	5/10	B	12/15	P/M	3/10	B	78/100	A
CH 06	Ksar Tebesbest	TB	33/35	TB	25/25	P/M	5/10	B	12/15	P/M	3/10	B	78/100	A
CH 07	Ksar Zaouia Labidia	TB	33/35	TB	25/25	P/M	5/10	B	12/15	P/M	3/10	B	78/100	A

CV : Cotation Verbale
CN : Cotation Numérique

Les transformations multiples (démolitions, reconstructions, dégradation, etc) qu'ont subi les ksour de la ville de Touggourt ont beaucoup contribué à diminuer leurs qualités environnementales. Une situation qui contraste avec leur position dans le centre urbain. Ces ksour, avec leur nombre important, constituent un potentiel important de valeurs architecturales, historiques et culturelles pouvant générer des rentes économiques élevées.

**TAB.05-Tableau comparatif des valeurs patrimoniales
(Catégorie Architecture Coloniale)**

Code	Bien	Architecture		Histoire		Environnement		Utilisations possibles		Intégrité		Total		
		CV	CN	CV	CN	CV	CN	CV	CN	CV	CN	CV	CN	Classe
ACO 01	Eglise	B	25/35	B	20/25	TB	5/10	B	14/15	TB	8/15	B	72/100	B
ACO 02	Ouvroir	B	25/35	B	20/25	B	7/10	TB	14/15	TB	8/15	B	74/100	B
ACO 03	Maison des sœurs de Jésus	B	25/35	B	20/25	TB	7/10	TB	12/15	TB	9/15	TB	73/100	B
ACO 04	Hôtel Hoggar	TB	25/35	B	20/25	TB	9/10	TB	12/15	E	11/15	TB	75/100	A
ACO 05	Hôtel Transatlantique	B	25/35	B	20/25	TB	9/10	E	14/15	TB	8/15	TB	76/100	A
ACO 06	Ecole « Centre »	B	16/35	B	20/25	TB	9/10	TB	14/15	E	13/15	TB	72/100	B
ACO 07	Ecole « Mixte »	B	16/35	B	20/25	TB	9/10	E	14/15	TB	11/15	TB	70/100	B

CV : Cotation Verbale
CN : Cotation Numérique

Code	Bien	Architecture		Histoire		Environnement		Utilisations possibles		Intégrité		Total		
		CV	CN	CV	CN	CV	CN	CV	CN	CV	CN	CV	CN	Classe
ACO 08	Palais de Justice	B	26/35	TB	20/25	TB	9/10	TB	14/15	TB	15/15	TB	84/100	A
ACO 09	Ancienne Poste	B	23/35	TB	15/25	TB	9/10	TB	14/15	TB	10/15	B	71/100	B
ACO 10	FORT DEVIQ	B	16/35	B	20/25	B	9/10	TB	14/15	TB	15/15	TB	74/100	B
ACO 11	FORT RANNOU	TB	25/35	B	20/25	TB	9/10	TB	12/15	E	12/15	TB	76/100	A
ACO 12	Siège Radio Touggourt	B	14/35	B	20/25	B	5/10	TB	12/15	B	6/15	B	57/100	B
ACO 13	CSA DEVIQ	B	16/35	B	20/25	B	5/10	TB	12/15	E	10/15	B	63/100	B
ACO 14	Villa R. DEVIQ	B	16/35	B	20/25	B	5/10	TB	14/15	E	13/15	B	68/100	B
ACO 15	Marché Couvert	B	14/35	B	15/25	B	5/10	TB	12/15	E	10/15	B	56/100	B

Les bâtiments historiques de la période coloniale représentent un vrai capital patrimonial pour la ville pouvant être récupéré et réintégré dans la vie urbaine et ce en considération aux grandes possibilités de réutilisation qu'ils offrent, leur état physique satisfaisant et leur valeur environnementale considérable.

**TAB.06- Tableau comparatif des valeurs patrimoniales
(Catégorie Biens Exceptionnels)**

Code	Bien	Architecture		Histoire		Environnement		Utilisations possibles		Intégrité		Total		
		CV	CN	CV	CN	CV	CN	CV	CN	CV	CN	CV	CN	Classe
BEX01	Monument Citroën	B	32/35	E	25/25	B	8/10	B	14/15	E	13/15	B	92/100	A
BEX02	Gare ferroviaire	B	14/35	TB	20/25	B	5/10	TB	12/15	TB	6/15	TB	57/100	B
BEX03	Hôtel « Oasis »	TB	28/35	B	15/25	TB	9/10	TB	14/15	E	11/15	TB	77/100	A

CV : Cotation Verbale
CN : Cotation Numérique

Les éléments de la catégorie « Biens Exceptionnels » confèrent à la ville de Touggourt une importance territoriale voire extra territoriale. Ce sont soit des témoins d'événements historiques spécifiques (cas du monument Citroën), soit de haute valeur économique pour la région (cas de la gare ferroviaire) ou d'importance architecturale et environnementale (hôtel des « oasis »).

Synthèse Chapitre VII: Reconnaissance du patrimoine historique de Touggourt :

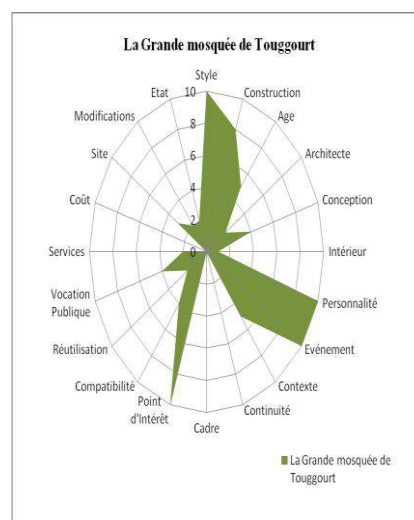
Le patrimoine historique de Touggourt pourrait se répartir en trois principales classes :

CLASSE A

1-Les bâtiments culturels (mosquées, zaouia, koubba) :

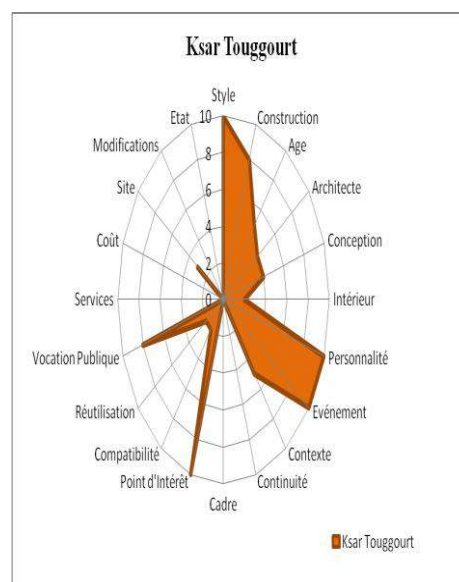
Dans cette catégorie, nous retrouvons, la zaouia Sidi Mhammed ben Yahia, la grande mosquée de Touggourt, les tombeaux des rois, la zaouia sidi el-Hachemi.

Ce sont de vrais repères architecturaux et témoins d'événements historiques importants pour la région. Ils sont d'un grand intérêt pour la définition du style et de la typologie architecturale régionale. Ils sont dans un état de conservation moyen nécessitant des interventions, à temps, pour leur sauvegarde et maintien.



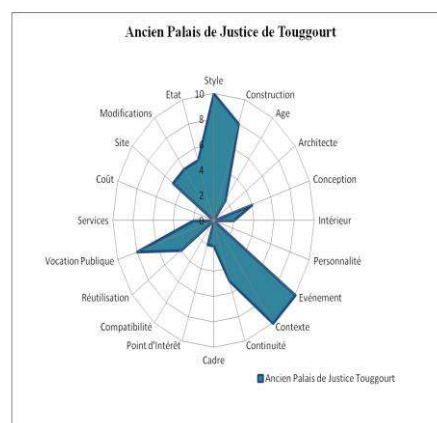
2-Le ksar de Touggourt :

Le ksar de Touggourt est très important du point de vue historique, culturel et stratégique. Il avait une importance architecturale et urbanistique indéniable. Il reflétait un espace homogène et organisé autour de la grande mosquée qui occupait son centre. Il comportait beaucoup d'infrastructures urbaines, à savoir, le grand souk, la rue commerçante, la grande rahba, un ensemble de petites mosquées, un hammam, une casbah et ses jardins, etc... De plus, le ksar de Touggourt témoigne de beaucoup d'événements historiques : la dynastie des Béni Djellab, les sièges turcs et l'occupation française en 1854 qui avait de lourdes conséquences sur le ksar. Aujourd'hui, il est dans un état de délabrement très avancé qui nécessite une prise en charge sérieuse et adéquate d'autant plus qu'il occupe une position urbaine centrale pouvant en tirer un potentiel économique et urbain considérable.



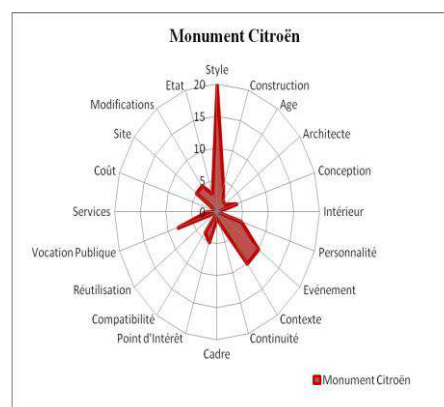
3- L'architecture coloniale :

Où nous retrouvons les premiers hôtels Transatlantiques, l'ancien tribunal implantés au cœur de la ville, ainsi que le fort Rannou qui constituent des repères architecturaux majeurs pour la ville et importants dans la détermination du caractère général de la région. Ils sont porteurs de solutions architecturales et techniques, dans un environnement culturel spécifique.



4-Les biens exceptionnels :

Dans cette classe, se présentent : le monument Citroën et l'hôtel des Oasis Touggourt. Ces biens sont exceptionnels par leur témoignage d'événement historique important voire extra territorial comme le monument Citroën qui reflète le point de départ de la traversée, pour la première fois, du désert à travers l'Afrique noire. Ils sont également intéressants du point de vue architectural et intégration dans l'aire culturelle où ils s'implantent.



CLASSE B

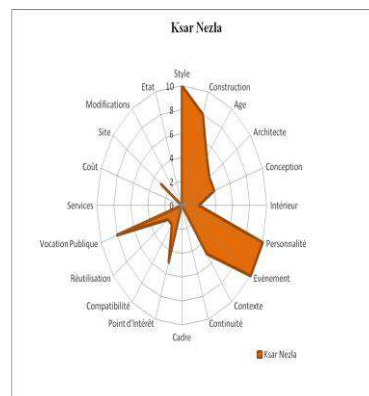
1- L'architecture Culturelle :

Dans cette catégorie, nous retrouvons les biens ayant une valeur patrimoniale moindre mais ils constituent toujours des témoignages d'événements importants pour l'histoire locale comme le cas de la Medersa qui est la première école arabo-musulmane, à Touggourt, en 1943, à l'instigation des Eulémas Musulmans, notamment, le cheikh Abdelhamid Ibn Badis et le cheikh El-Ibrahimi qui avaient rendu visite à Touggourt, entre 1920 et 1940, et auraient proposé aux cheikh de Touggourt de bâtir cette école.



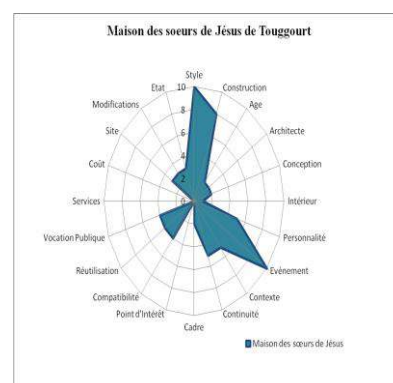
2-L'ensemble des ksours :

Ce sont les produits des sociétés ksouriennes d'autrefois. Ils reflètent leur conception de la vie, leur savoir faire et leur maîtrise d'un espace désertique. Ils peuvent nous apprendre comment que nos ancêtres ont pu se comporter avec le climat chaud et sec qui caractérise toujours la région et dont l'habitat actuel n'y répond nullement. Ils sont dans un état de délabrement très avancés. La majorité de leurs habitations ont été remplacées par de nouvelles constructions en ciment. Ces ksour nécessitent une prise en charge sérieuse et même des interventions d'urgence afin de récupérer quelque témoins de ces premiers établissements humains.



3- L'architecture coloniale :

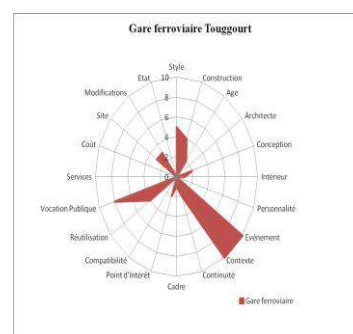
Les constructions de l'époque coloniale française, en l'occurrence, le palais de justice, l'église, les écoles, les domaines, villas ou forts présentent un intérêt du point de vue architectural et technique. Ils nous enseignent sur les techniques de constructions en milieux arides et l'emploi des matériaux traditionnels locaux tout en apportant des améliorations sur le cadre habité. Si dans les constructions traditionnelles locales, l'homme ne pouvait que s'adapter avec les moyens disponibles. Ici, la technique est au



au service du confort de l'homme. Celui-ci agit sur son espace. Ce dernier devient, dans cette catégorie, plus spacieux, mieux éclairé et aéré. Il y a introduction de la double voûte ventilée, de la grande coupole, des sanitaires, des revêtements du sol et des murs, etc... l'ensemble de ces biens est dans un état de sauvegarde satisfaisant. Aujourd'hui, l'enseignement qu'on pourrait en déduire : c'est comment que l'architecture pourrait répondre aux exigences de l'époque.

4-Les biens exceptionnels :

La gare de chemin de fer, édictée en 1914 et ayant une importance pour l'économie territoriale vu la proximité de Touggourt des champs pétroliers de Hassi-Messaoud. La gare de Touggourt est le Terminal de la ligne de chemin de fer Skikda-Touggourt. Aujourd'hui, cette structure reste sous exploitée nécessitant une réhabilitation et une mise en valeur afin d'optimiser sa rentabilité



Conclusion Générale

Conclusion générale

Si le terme de « patrimoine », d'après Françoise CHOAY englobe toute œuvre ou création produit des savoirs et savoir faire des hommes, l'architecture, selon C.N.SCHULTZ, en demeure la concrétisation palpable des significations que l'homme a acquit au fil du temps. C'est dans l'architecture qu'il conserve les significations existentielles.

De ce fait, définir et répertorier le patrimoine architectural d'une ville donnée permet donc de comprendre les conceptions que l'homme avait de son univers, de ses expériences passées dans l'environnement où il vit. Dans un premier temps, ils n'étaient pris en compte, dans le classement, que les grands monuments historiques, mais avec la Charte de Venise, en 1964, le terme de patrimoine s'est élargi aux ensembles urbains, ruraux voire les petits monuments.

En Algérie, la législation en vigueur, notamment la loi 98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, seuls les monuments classés, inscrits sur l'inventaire supplémentaire ou inclus dans un secteur sauvegardé, qui sont pris en charge par des mesures de protection. Il n'existe aucune disposition législative pour le contrôle des biens non encore classés et qui sont en situation de péril permanent.

Dans le cas d'étude de la ville de Touggourt, l'approche est que la reconnaissance du patrimoine historique étendue à tout bien culturel ayant une valeur historique, culturelle, architecturale ou autre et qui n'est pas encore classé par la loi sus mentionnée pourrait contribuer à définir le caractère général de la région et de ce fait, la sauvegarde de son patrimoine dans la ville actuelle.

Pour l'expérience de cette thèse, nous avons choisi un axe de recherche Territoire-Ville-Bien étant donné qu'un bien ne pourrait être pris isolément mais inséré dans son contexte le plus large : géographique, naturel, historique, urbain, etc...

A travers le premier chapitre, nous avons pu comprendre que l'implantation des hommes, dans la vallée de l'Oued Righ dans laquelle la ville de Touggourt se situe, ainsi que le développement de la culture des palmiers n'auraient jamais été possibles sans l'existence d'un potentiel très important en eaux souterraines. C'est l'hydrologie de l'immense bassin du Bas-Sahara ainsi que le relief plat de la vallée qui avaient favorisé la mise en valeur agricole.

L'étude de l'histoire de la région a montré, que malgré qu'elle eut été occupée depuis la préhistoire, elle est marquée par quatre époques importantes :

- 1- **La période du IVème-Vème siècle** qui a connu l'établissement du peuplement berbère « Righa », qui selon Ibn Khaldoun, est une branche de la grande famille berbère des zénètes. C'est cette population, donnant d'ailleurs son nom à la contrée, qui aurait développé les premières palmeraies de l'Oued Righ.
- 2- **Le Xème-XIème siècle** qui a connu la pénétration de l'Islam kharedjite que les Righa adoptèrent profondément. Les chefs ibadhites fuyant leur capitale Tahert, au nord, auraient trouvé refuge dans la vallée de l'Oued Righ avant d'aller s'installer à Sedrata près de Ouargla et par la suite au M'zab.

Dans l'Oued Righ, les ibadhites avaient fondé de nombreux villages, plusieurs mosquées et de multiples « halaka » (cercles) de culte et de savoir.

Au cours de la deuxième moitié du XIème siècle, l'influence arabe a eu son grand impact, dans la région, avec l'invasion des Banou-Hilal, au cours de laquelle les populations du Righ se soumirent aux Béni-Hachem.

3- **Le XVème siècle :**

Jusqu'au XVème siècle, l'histoire locale n'est qu'une suite confuse de guérillas et de luttes de çofs parmi les berbères sédentaires qui faisaient toujours appel aux rescousses des tribus nomades. Jusqu'à cette date, la région de l'Oued Righ était passée sous l'autorité de plusieurs dynasties, en l'occurrence, les Hammadites du Hodna, les Almoravides Béni-Ghania, les Almohades et les Hafçides de Béjaïa.

Mais au XV ème siècle, l'Islam sunnite voit sa floraison, dans l'Oued Righ. Un personnage très important dans l'histoire locale fait son apparition dans la région. C'est Sidi Mhammed Ben Yahia, Cherif de lignée idrisside et premier Sultan de Touggourt et ses environs. Il aurait gouverné, le pays, pendant un quart de siècle où il aurait apporté, avec le concours de ses disciples, de l'organisation et de l'ordre dans toute la vallée.

L'autre personnage non moins important, El-Hadj Soleïman el-Mérini surnommé el-Djellab avait fondé, dans l'Oued Righ, au cours de la deuxième moitié du XVème siècle, la dynastie des Béni-Djellab, qui va régner pendant plus de quatre siècles jusqu'à l'occupation française en 1854.

- 4- **L'époque coloniale française** qui a connu de grands projets de mise en valeur agricole : multiplication du nombre de forages à pompes, extension et création de nouvelles palmeraies et réalisation du chemin de fer, en 1914, en vue d'exporter les dattes vers l'Europe. La découverte du Pétrole, en 1956, à Hassi-Messaoud, avait renforcé la position de Touggourt en tant que centre important de transit.

Durant le troisième chapitre, nous avons pu étudier l'action qu'ont eu les hommes dans leur milieu naturel. Nous avons pu déduire que les Righa ayant eu une connaissance approfondie de leur environnement naturel et des ressources dont disposait leur territoire avaient pu créer des microcosmes de vie, dans l'immensité du désert. Ils avaient développé un système d'oasis qui se trouvaient assimilées à de vrais laboratoires pour la survie de la communauté dont l'eau et le palmier sont les composantes fondamentales. L'utilisation appropriée des rares facteurs vitaux avaient imposé, partout dans la vallée, un même paysage composé de puits artésiens, séguia, canaux d'irrigation et de drainage et plantation de palmiers.

Quant à l'architecture des ksour, dans un premier temps, les Righa avaient choisi de s'installer sur des prééminences autour d'un jaillissement naturel « cheriat » pour bâtir leurs greniers qui leur servaient aussi de refuges. C'étaient des constructions rudimentaires avec une forme circulaire. Au moyen âge, avec l'islamisation et l'essor du trafic commercial caravanier, les ksour sont devenus des zones de relais et de transit souvent pourvus d'enceintes, de fossés et agglomérés autour de mosquées et parfois de Casbahs comme furent Touggourt et Témacine.

Le mysticisme a, depuis des siècles, occupé une place fondamentale dans la vie des habitants de l'Oued Righ. La fondation des ksour était toujours associée à un saint personnage. Les koubba, les mosquées et les zaouia sont très nombreuses, dans l'Oued Righ. Les principales zaouia, dans la vallée, sont la zaouia Sidi Mhammed Ben Yahia à Touggourt et la Zaouia Tidjania, à Témacine, qui attire vers elle beaucoup de fidèles.

Aujourd'hui, l'Oued Righ offre un paysage composé de quatre catégories de ksour :

- 1- Des villages ensevelis sous les sables tels que Bram, Tala, Sidi-Rached, Ghamra et Harihira. La plupart de ceux-ci sont situés sur la rive ouest de l'oued qui a connu le tarissement de ses puits.
- 2- Des ksour de forme circulaire, probablement berbères, situés sur des prééminences et souvent engloutis au milieu des palmeraies. Ils sont, aujourd'hui abandonnés et en ruine. Seuls des vestiges en toub ou en pierre gypseuse qui persistent autour de mosquées et koubba visitées lors des « ziarat » rituelles. Tamerna, Sidi-Yahia, Oughlant, Témacine, etc... illustrent cette catégorie.

- 3- A proximité de ces ksour circulaires, il existe des villages de forme géométrique rectiligne, sans fortifications, construits, probablement, à une époque plus récente. Dans cette catégorie, on trouve les villages de Sidi-Amrane, Sidi- Khellil, Sidi-Slimane, etc...
- 4- Des ksour situés au milieu des périmètres urbains dont la majorité est dans un état de dégradation très avancé à cause de l'urbanisation actuelle. Ils se trouvent désagregés, défigurés et démolis au profit de nouvelles constructions en béton armé sans aucun caractère d'intégration.

Les cas les plus représentatifs se situent dans la ville de Touggourt, centre urbain très important de la vallée. C'est à Touggourt que se concentrent les activités commerciales, administratives, industrielles et autres. L'urbanisation est à son apogée sans prise en compte du caractère historique et culturel de la ville.

La question qui se pose avec acuité, à Touggourt, c'est : quels témoins historiques subsistent-ils dans la ville actuelle ? Ont-ils quelque valeur patrimoniale ? Pourraient-ils être considérés comme étant de vrais repères susceptibles d'engendrer une nouvelle architecture mieux adaptée à l'aire culturelle et historique ?

Pour la reconnaissance du patrimoine historique, nous avons dû étudier le contexte urbain et son évolution dans lequel il s'insère. Trois époques caractérisent l'évolution urbaine de la ville de Touggourt :

- 1- Une première époque « précoloniale » du XVème jusqu'à 1854 composée essentiellement de ksour, koubba et mosquées.
- 2- Une deuxième période « coloniale » de 1854 à 1962 dont un leg important de constructions coloniales constitué d'écoles, ouvriers, église, maisons, résidences, etc...
- 3- Une période « récente » de l'indépendance jusqu'à aujourd'hui.

Suite à l'étude de l'évolution urbaine, un répertoire - quasiment exhaustif- du patrimoine historique de la ville de Touggourt est présenté, au septième chapitre.

Le répertoire de Touggourt a été réparti en quatre catégories :

- 1- **Architecture Cultuelle (AC)**: englobant les principales koubba, mosquées et zaouia, au nombre de cinq.
- 2- **Centres Historiques (CH)** : au nombre de sept ksour.
- 3- **Architecture Coloniale (A.CO)** : au nombre de treize biens (église, ouvroir, écoles, hôtels, etc..).
- 4- **Biens Exceptionnels** : au nombre de trois où nous retrouvons le monument Citroën, la gare ferroviaire et l'hôtel des « Oasis » de l'époque récente construit par l'architecte F. POUILLON.

Dans l'élaboration du répertoire du patrimoine historique de Touggourt, deux types de fiches sont présentés pour chaque bien :

- Une fiche d'identification : mentionnant le nom, la nature, la situation, les données juridiques, une description, photo et éventuellement des plans.
- Une fiche de la valeur patrimoniale scindée en cotation verbale et une autre numérique où vingt critères de jugement sont arrêtés selon un barème de 100 points.

Le répertoire fait ressortir trois principales classes :

Classe A [75-100points] où nous retrouvons les biens culturels tels que la Grande Mosquée de Touggourt, la Zaouia Sidi-el-Hachemi, la koubba Sidi-Mhammed ben Yahia, les tombeaux des rois, le ksar de Touggourt, le monument Citroën, l'ancien tribunal, l'hôtel "Transatlantique", l'hôtel "Hoggar" et l'hôtel des « Oasis ».

Cette classe englobe les biens ayant une valeur patrimoniale importante. Ce sont de vrais repères architecturaux, urbanistiques et témoins d'événements historiques importants pour la région. Ils sont d'un grand intérêt pour la définition du style architectural de la région.

Classe B [50-74points] qui englobe l'ensemble des ksour situés dans le périmètre urbain de Touggourt (Tebesbest, zaouia Labidia, Nezla, Sidi-Boudjenane, Sidi-Bouaziz et Béni Issoued), les biens de l'époque coloniale française, la gare de chemin de fer ayant une importance pour l'économie territoriale ainsi que la Médersa "el-Falah" qui est la première école arabo-musulmane, en période coloniale, à l'instigation des Eulémas Musulmans.

L'intérêt que présentent les biens de cette classe, que se soient produits des sociétés ksouriennes ou architecture coloniale c'est qu'ils nous enseignent sur la maîtrise de l'espace, de la technique de construction et de l'emploi des matériaux traditionnels locaux, en milieu désertique.

Les biens culturels sont des biens collectifs, publics et associatifs que les individus partagent entre eux, nous avons une part de responsabilité essentielle dans la récupération de notre mémoire et sa transmission, aux générations futures, dans son authenticité, richesse et diversité. Ce patrimoine est le témoignage des multiples expérimentations de nos ancêtres. Chaque génération donne une interprétation différente du passé et en tire des idées nouvelles. De là, l'éventail des significations, des symboles va s'élargir davantage et puis les choix donc les facultés d'abstraire et de généraliser vont se multiplier.

Prendre conscience de son histoire, incarnée dans le patrimoine architectural qui est un capital spirituel, culturel, social et économique aux valeurs irremplaçables, pourrait constituer un environnement d'équilibre et même d'épanouissement pour l'homme.

Une fois que le patrimoine est répertorié, classé et défini, on pourrait en déduire plusieurs leçons qui pourraient être présentées sous forme de manuels :

- Manuel des caractéristiques urbanistiques de la région
- Manuel des caractéristiques architecturales
- Manuel des techniques de constructions traditionnelles
- Manuel des matériaux traditionnels de construction
- Manuel des motifs et décors architecturaux

Des manuels qui pourraient orienter toute nouvelle construction pour qu'elle soit mieux adaptée à l'aire culturelle de la région de l'Oued Righ.

D'autres axes de recherches pourraient être, éventuellement, développés, concernant la région:

Esquisse d'une stratégie pour la protection du patrimoine architectural à Touggourt :

Compte tenu de la nature des établissements historiques, de leur spécificité et de leur diversité se trouvant dans la région de Touggourt, il est nécessaire d'agir au niveau :

Des textes de loi et des réglementation :

La protection doit utiliser toutes les lois et tous les règlements existants et qui peuvent concourir à la sauvegarde des biens quelles que soient leurs origines. En promulguant même, à l'échelle locale, et pour les biens non encore classé, des arrêtés municipaux au sujet d'actions précises comme la réglementation des constructions à proximité ou à l'intérieur des établissements historiques, la réglementation d'activités commerciales ou autres.

Des structures administratives : par la création d'un organisme chargé de la réhabilitation du patrimoine architectural et urbain de la ville de Touggourt.

Des moyens financiers : le patrimoine architectural et urbain doit pouvoir bénéficier d'incitations financières nécessaires à son maintien autant que les nouvelles constructions.

De l'encadrement des actions du privé : en le sensibilisant à travers des programmes de vulgarisation et en formant suffisamment des techniciens spécialisés dans les tissus traditionnels. Aussi, en encourageant la création d'associations pour la sauvegarde du patrimoine.

De la sauvegarde du patrimoine : appartenant au domaine privé de l'état, aux habous et aux collectivités locales.

Indépendement de ces mesures, il est indispensable :

1- d'affiner encore plus la connaissance du patrimoine architectural et urbain au niveau de Touggourt et aussi de la région de l'Oued-Righ.

1.a- Etablir un inventaire exhaustif de tous les biens culturels à travers le territoire de l'Oued-Righ et puis la ville de Touggourt. Cet inventaire pourrait être étayé par des relevés: un moyen de sauvegarde devant l'incessant risque de disparition et de dissipation.

1.b- Peut-être aussi, étaler l'évaluation qualitative, présentée là sommairement, sur l'ensemble des biens de Touggourt, voire de l'Oued-Righ.

Le but de ces deux missions serait d'englober davantage nos connaissances concernant la région de Touggourt.

- 2- d'engager efficacement et avec le maximum de moyens, la sauvegarde le ksar de Touggourt pour que cette expérience puisse servir d'exemple aux autres actions.
- 3- d'engager des actions concrètes à travers les principaux établissements de l'Oued-Righ.
- 4- de créer un organisme à l'échelle régionale chargé de la réhabilitation du patrimoine architectural et urbain.

Egalement, on pourrait prévoir les projets suivants :

A l'échelle de la vallée de l'Oued-Righ:

- 1- Projet de protection de la vallée de l'Oued-Righ (mise en valeur des palmeraies, réfection du canal de l'Oued-Righ, restructuration du système d'irrigation, etc...).
- 2- Projet de sauvegarde et réhabilitation des ksour de l'Oued-Righ.
- 3- Projet de rénovation et réfection de leurs réseaux divers (A.E.P, A.E.U, Electricité, Téléphone
- 4- Projet de sauvegarde des grands équipements historiques de l'Oued-Righ tels que la grande mosquée de Touggourt, le minaret de Témachine, la zaouia Tidjania de Témachine, etc. ...
- 5- Projet de création du Musée de l'Oued-Righ.
- 6- Projet de création d'une école des arts et des métiers traditionnels.
- 7- Projet de la protection de l'environnement naturel (palmeraies, canaux, lacs, etc...)

A l'échelle de la ville de Touggourt:

- 8- Projet de reconstruction de la vieille ville (Mestaoua) de Touggourt
- 9- Projet de réhabilitation et de restauration des ilots témoins au ksar de Touggourt
- 10- Projet de réaménagement de la promotion immobilière située au sud du ksar de Touggourt.
- 11- Projets de restauration de la zaouia de Sidi-el-Hachemi, de Sidi- M'hamed ben Yahia, de Sidi-ben-Haroun, de la grande mosquée de Touggourt, etc...
- 12- Projet d'aménagement du jardin des M'rabtine, à Touggourt.
- 13- Projet de mise en valeur du monument et de la place Citroën.
- 14- Projet de la reconstruction des entrées de la vieille ville de Touggourt.
- 15- Projet de la Zone d'Expansion Touristique (Z.E.T) de Merdjadja.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

Léon L'AFRICAIN,

Description de l'Afrique, Tierce partie du monde, t. 3, Bougie, Constantine, Tripoli, Tombouctou, le Soudan, Neuilly-sur-Seine, Altair, 2001,

AL-'AYYĀŠĪ,

Al-Rihla al-'Ayyāšīyya, 1661-1663, édité par Sa'īd al-Fādilī et Sulaymān al-Qurašī, Abu Dhabi, Dār al-Suwaydī, 2006

Louis-Adrien BERBRUGGER, ,

Observations archéologiques sur les oasis méridionales du Sahara algérien », *Revue africaine* 2 (1857)

BEN OUEZDOU H.

Découvrir la Tunisie du Sud, de Matmata à Tataouine: Ksour, jessour et troglodytes, Tunis, 2001

Brahim BENYOUCEF

Introduction à l'histoire de l'architecture islamique; O.P.U, 1994

Brahim BENYOUCEF

Le M'zab; Imprimerie Aboudaoud

Magali BOISNARD

"Sultans de Touggourt" Paris,Geutner 1933.

Rachid BOUROUIBA

L'art religieux musulman en Algérie, SNED, Alger, 1983

CAUVET,Commandant

"Les marabouts, petits monuments funéraires et votifs du Nord de l'Afrique" *Revue Africaine*,Vol 64,1923.

M.CHERBONNEAU

"Précis historique de la dynastie des Béni-Djellab.Princes de Touggourt" *Revue africaine* .

M.A.CHOISY

"Documents relatifs à la mission dirigée au Sud de l'Algérie". Rapport géologique . Paris,1890.

Fanny COLONNA

Timimoun, une civilisation citadine; Entreprise Algérienne de Pressé, 1989

Marc COTE

La ville et le désert. Le Bas-Sahara algérien; Kathala, 2005

Marc COTE

Signatures sahariennes. Terroirs & territoires vus du ciel ; P.U.P 2012

Paolo CUNEO

Introduction à l'urbanisme en pays d'Islam et à l'histoire des villes du maghreb au moyen âge; C.A.S, 1993

Paolo Cuneo

Note sur l'inventaire informatisé du patrimoine architectural islamique d'Algérie, Dans "Algérie, les signes de la permanence"; C.A.S, 1993

M. DAUMAS

"Le Sahara Algérien. Etude géographique, statistique et historique" Paris, 1845.

M.DUBOCQ

"Mémoire sur la constitution géologique des Zibans et de l'Oued-Righ". Paris,1852.

P.Roger DUVOLLET

"D'Alger à Tamanrasset.Algérie 1830-1900- 1960. Hassi-Messaoud, Ouargla, Touggourt, les Ajjers,Béni-Abbès" ; Paris,1983.

P.Roger DUVOLLET

"Les trois provinces d'Algérie au Sahara. Le grand Erg oriental". Paris,1983.

L.CH.FERAUD :

"Les Béni-Djellab, Sultans de Touggourt" Revue Africaine.

Philippe FERNAND

"Etapas Sahariennes.Touggourt-Ouargla-Souf-la mer intérieure-Khenga Sidi- Nadji-L'Aurès et Khenchela" ; Alger,1880.

L.Charles FERAUD

Histoire des sultans de Touggourt et du sud Algérie; Editions G.A.L, 2006

Pierre FONTAINE

"TOUGGOURT,Capitale des Oasis"Paris,1952.

Mouloud GAÏD

L'Algérie sous les turcs; Editions Mimouni, 1991

HÉRODOTE,

L'enquête, Livres I à IV, Édition d'Andrée Barguet, Paris, Gallimard, 1985

Mahieddine DJENDER

Introduction à l'histoire de l'Algérie; E.N.A.L, 1991.

M.C.JONNART

"Exposé de la situation générale des Territoires du Sud de l'Algérie" 1er et 2ème Volumes(1908-1909), Alger, 1909-1910.

Charles André JULIEN

Histoire de l'Afrique du nord. Tunisie-Algérie-Maroc, des origines à la conquête arabe (647 ap.J-C); Presse CAMERON, 1980

H.JUS

« Les Oasis de l'Oued-Righ en 1856 et 1883" Paris,Challamel,1884

Mahfoud KADDACHE

"L'Algérie dans l'Antiquité" 3^{ème} édition, Alger 1992.

Mahfoud KADDACHE

"L'Algérie Médiévale" 2ème édition, Alger 1992.

Harold KAMAN

Evaluation des bâtiments historiques, Ottawa, 1979

A. IBN-KHALDOUN

"Histoire des Berbères et des Dynasties musulmanes de l'Afrique Septentrionale" trad: DE SLANE. T. III, Paris,Geutner 1925.

IBN KHALDŪN,

Peuples et nations du monde (extraits des 'Ibar traduits de l'arabe et présentés par Abdesselam Cheddadi) 2 vol, Actes Sud, 1995.

V.LARGEAU

"Le Sahara Algérien" 2^{ème} édition, Paris, Hachette 1881.

V.LARGEAU

"Le Pays des Rirha" Ouargla, Voyage à Ghadamès. Paris, 1879.

Abdallah LAROUÏ

L'histoire du Maghreb, un essai de synthèse (vol. I et II); Librairie François MASPERO, 1975

Jean LETHIELLEUX

"Ouargla, Cité Saharienne." Des origines au début du XX^{ème} Siècle. Paris, Geutner 1984.

André LOUIS

Tunisie du sud, ksars et villages de crêtes, Paris, CNRS, 1975

M.CH.LUTHAUD

"Exposé de la situation générale des territoires du sud de l'Algérie" 3^{ème} et 4^{ème} Volumes (1913-14-15); Alger, 1914-1916.

Georges MARÇAIS

L'architecture musulmane d'occident. Vol. I et V; Paris, 1954

Max MARCHAND

"Histoire Abrégée de l'Algérie" (Le Sahara)

Nadir MAROUF

Lecture de l'espace oasien; Sindabad, 1980

Emile MASQUERAY

Formation des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie. Kabyles de Djurdjura, Chaouïa de l'Aourâs, Beni Mezab. EDISUD, 1983.

Christian NORBERG-SCHULTZ

« La signification dans l'architecture occidentale ». Pierre Mardaga, 4^{ème} édition, 1985

Cl. NESSON, Dj. SARI, P. PEILLON;

Recherches sur l'Algérie, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, 1978;

P. PASSAGER

Bulletin de liaisons Sahariennes(n°38) "Touggourt, légende et histoire" Alger, Juin 1960.

Claude PAVARD

Lumières du M'zab; Editions DELROISSE, D.Ln°657

Jean Jacques PERENNES

Structures agraires et décolonisation, les oasis de l'Oued R'hir (Algérie); OPU

Attilio PETRUCCIOLI
Dar Al-Islam; Pierre MARDAGA, 1990

Pinçon-Charlot Monique, Pinçon Michel
« Châteaux et châtelains », Editions Anne Carrière, Paris, 2005

René POTTIER
"Histoire du Sahara" édition Latines, 1947.

René POTTIER
"Le Sahara" Paris. B-Arthaud. Grenoble, 1950.

Claude Ptolémée,
Traité de Géographie d'Alexandrie. Paris, Eberhardt, Imprimeur du Collège Royal de France, 1828,
nouvelle édition augmentée de cartes de 1989 :

William RAGOT
"Le Sahara de la province de Constantine, Région Nord du Sahara" Constantine, 1874.

ABDERRAHIM, A.M. REICHLEN
"La Poterie de Touggourt et de sa Région" Libya 1984-86.

André RAVERAU
L'atelier du désert; Editions Parenthèses, 2003

A. REY-GOLDZEIGUER
"Le Royaume Arabe" Alger, SNED 1977.

M. Georges ROLLAND
La conquête du désert, Biskra-Touggourt-L'oued Rir', Paris, 1889

Alain ROMÉY
Facteurs d'agglomération de l'habitat en milieu saharien. Etude d'un cas: N'goussa; E.P.A.U, 1979.

Georges ROZET
"Les Premières Oasis et le Mزاب" Publications du Centenaire, Paris 1930.

Aloïs RIEGL
Le culte des monuments modernes, Socio-anthropologie n°9, 2003

M.J. SAVORNIN
"Les Territoires du Sud de l'Algérie" Esquisse géologique et hydrologique. Alger, 1930.

Villes de Mémoire; anciens ksour de Mauritanie, UNESCO, 2004

Michel VERRET
« Chevilles ouvrières » Michel VERRET, 1995, les éditions de l'Atelier/éditins ouvrières, Paris,

Vincent VESCHAMBRE
« Le processus de patrimonialisation : revalorisation, appropriation et marquage de l'espace », 2007

J.ZACCONE

"De Batna à Tuggurt et au Souf" Paris, 1865.

Guides, rapports, articles

Recueil législatif sur l'archéologie, la protection des sites, des musées et des monuments historiques; Agence Nationale d'Archéologie et de Protection des sites et monuments historiques.

Guide de gestion des sites du patrimoine, culture mondiale; ICCROM, 1996

Repertoire delle schede di catalogo dei beni culturali; Roma, 1984.

Les technologies appropriées au service de la conservation des biens culturels; UNESCO, 1986

BERBRUGGER, Adrien

"Puits Artésiens des Oasis Méridionales de l'Algérie"

M.G.ROLLAND

"Rapport Statistique des Oasis du Sahara Algérien"

COLONEL THIERIET

"Rapport sur l'anarchie hydraulique dans le Territoire de Touggourt

Bulletin de liaison saharienne N°38, juin 1960

Espace habité, vécus domestiques et formes d'urbanité. Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales; CRASC, 1997

Mohamed Sadok CHAÏEB

Requalification des ksour du sud tunisien, <http://www.archi-mag.com>, communication à la journée d'étude autour du thème "Spécificités architecturales du Sud Tunisien", Douz, 4 Juillet 2009

Ouvrages en arabe :

الفن المعماري الجزائري
سلسلة الفن والثقافة

دكتور صالح لمعي مصطفى

عمارة الحضارات القديمة: المصرية, ما بين النهرين, اليونانية, الرومانية

دار النهضة العربية, بيروت 1979

واحة عبر التاريخ: ورقلة

Une oasis saharienne à travers l'histoire : Ouargla

Association du ksar pour la Culture et l'Israh avec Denys Pillet & Joseph tawaf 2011

أ عبد الحميد ابراهيم قادري

تقرت البهجة, قراءة تاريخية و اجتماعية

مطبعة الأسكندر قسنطينة 2011

LISTE DES PLANS

N°	Titre	Page
PL.01	Carte de l'Algérie	20
PL.02	Croquis de situation de l'Oued Righ	21
PL.03	Le Bas-Sahara	22
PL.04	Schéma géographique de la région de l'Oued Righ	23
PL.05	Coupe hydrogéologique de l'Oued Righ	27
PL.06	Sanhadja & Zenata, à la fin du Xe et au début du XIe siècles	34
PL.07	Les tribus au XIIe siècle	38
PL.08	Le morcellement politique à la fin du XVe siècle	43
PL.09	Schéma de l'oasis dentelée de Chemorra Cherguia	55
PL.10	Schéma de l'oasis frangenate d'El-Kda	56
PL.11	Schéma de l'oasis circulaire de Tamerna-Djédida	57
PL.12	L'oasis circulaire de Bram	58
PL.13	Schéma du terroir bloc de Mrdjadja	58
PL.14	Schéma de l'irrigation et du drainage des parcelles	59
PL.15	Les grandes pistes commerciales	61
PL.16	Les routes des caravanes aux XIe et XIIe siècles	63
PL.17	L'oasis de Bram dans l'Oued Righ	66
PL.18	Typologie des Ksour selon Piétro Laureano	67
PL.19	Témacine, 1909. J.C.ECHALLIER	68
PL.20	Tamerna Djedida, 1908. J.C.ECHALLIER	69
PL.21	Tamerna Quedima, 1908. J.C.ECHALLIER	69
PL.22	Djamaa Quédima, 1908. J.C.ECHALLIER	69
PL.23	Moggar Quedima et Djedida, 1908. J.C.ECHALLIER	69
PL.24	Tamellaht, 1909. J.C.ECHALLIER	70
PL.25	Plan de Zaouia, 1923. J.C.ECHALLIER	70

PL.26	Plan de Tebesbest, 1909. J.C.ECHALLIER	70
PL.27	Plan de Touggourt. J. LETTHIELLEUX	71
PL.28	Ksar Témacine	73
PL.29	Les oasis de l'Oued Righ	83
PL.30	Plan de la ville de Touggourt et ses environs, 1882	113
PL.31	Plan de Touggourt, 1943	116
PL.32	Plan de la place forte de Touggourt, 1948	117
PL.33	Le quartier européen (1900-1948)	118
PL.34	Le quartier Sidi-Abdessalem (1900-1924)	118
PL.35	Plan de la ville de Touggourt (actuellement)	120
PL.36	Principes et structure de la ville marocaine (médina) précoloniale	127
PL.37	Plan de Tunis sous les Hafçides	129
PL.38	Plan de la ville de Touggourt, 1875	131
PL.39	Plan de Ouargla en 1880. B.BENYOUCEF	133
PL.40	Plan de Mélika (Ghardaïa), B.BENYOUCEF	133
PL.41	Le ksar de Béni-Abbès. F.CRESTI, G.AMADEO	133
PL.42	Plan d'un îlot à Touggourt (rez-de-chaussée)	135
PL.43	Plan d'un îlot à Touggourt (Terrasse)	135
PL.44	Dar Benouna, plan du 1 ^{er} étage	144
PL.45	Dar Benouna, plan du rez-de-chaussée	144
PL.46	Plan initial de la grande mosquée de Touggourt. A. CHEHBI	138
PL.47	Plan de la mosquée de Sidi Abou Médienne à Tlemcen.R.BOUROUIBA	139

Liste des Photographies

N°	Titre	Page
PH.01	Forage à Ourir, situé au nord de la vallée de l'Oued Righ	51
PH.02	Répartition des eaux par petits bassins	51
PH.03	Le canal de drainage principal Oued Righ	52
PH.04	La présence de beaucoup de lacs artésiens dans la vallée de l'Oued Righ	52
PH.05	La culture du palmier dattier	53
PH.06	La pollinisation du palmier par l'homme	53
PH.07	Le grand marché de Touggourt	64
PH.08	Une rue commerçante au ksar de Témachine	64
PH.09	La muraille de Témachine édifiée sur les troncs de palmiers	68
PH.10	Touggourt, vue prise du minaret de la nouvelle mosquée porte ouest et village de Nezla	72
PH.11	Le ksar de Témachine vue panoramique	73
PH.12	Koubba à Touggourt	74
PH.13	La koubba de Sidi Bouhania à Goug	74
PH.14	La ziara à Sidi Bouhania, au mois de mai	74
PH.15	La koubba de Sidi Mohamed Sayyeh à Blidet Amor	75
PH.16	La koubba de Sidi Mhammed ben Yahia, à Nezla	75
PH.17	Les tombeaux des rois de Touggourt	75
PH.18	La grande mosquée de Touggourt	76
PH.19	La mosquée de Sidi Abdallah el Maghraoui à Témachine	76
PH.20	La mosquée de la coupole verte à Témachine	77
PH.21	La mosquée de Sidi-el-Hadj Ali Témacini à Tamellaht, Témachine	78
PH.22	Motif de Touggourt	79
PH.23	Le ksar de Touggourt (photo aérienne)	115
PH.24	Une ruelle couverte au ksar de Touggourt	115
PH.25	Ksar de Touggourt : la place du souk	115
PH.26	Touggourt : Boulevard principal	118
PH.27	Vue du quartier Sidi-Abdessalem vers ksar Touggourt, 1940	118
PH.28	Dar Benouna, au ksar de Touggourt	136
PH.29	La grande mosquée de Touggourt, carreaux de faïence	140
PH.30	Le minaret de la grande mosquée de Touggourt	140

LISTE DES FICHES D'INVENTAIRE DES KSOUR DE L'OUED RIGH

N°	FICHE D'INVENTAIRE	Page
01	Ksar Ourir	84
02	Ksar Mghaïer Guédima	85
03	Ksar Sidi Khellil	86
04	Ksar Ourlant	87
05	Ksar Djamaa Guédima	88
06	Ksar Tiguediddine	89
07	Ksar Sidi Yahia	90
08	Ksar Sidi Amrane	91
09	Ksar Tamerna Guédima	92
10	Ksar Tamerna Djédida	93
11	Ksar Sidi Rached	94
12	Ksar Sidi Slimane	95
13	Ksour Moggar	96
14	Ksar Bram	97
15	Ksar Tala (Ghamra Guédima)	98
16	Ksar Ghamra	99
17	Ksar Méggarine	100
18	Ksar Zaouia Sidi-Labed	101
19	Ksar Tebesbest	102
20	Ksar Béni-Issoued	103
21	Ksar Sidi-Bouaziz	104
22	Ksar Touggourt	105
23	Ksar Nezla	106
24	Ksar Témacine	107
25	Blidet-Amor	108
26	Goug	109

**LISTE DES FICHES DE RECONNAISSANCE DU PATRIMOINE HISTORIQUE DE
LA VILLE DE TOUGGOURT**

N°	FICHE DE RECONNAISSANCE	Page
	Architecture Cultuelle	
AC.01	La zaouia Sidi Mhammed Ben Yahia	159
AC.02	La grande mosquée de Touggourt	165
AC.03	Les tombeaux des rois de Touggourt	172
AC.04	La zaouia Sidi-el-Hachemi	178
AC.05	La Médersa el-Falah	184
	Centres Historiques	
CH.01	Ksar de Touggourt	190
CH.02	Ksar de Nezla	195
CH.03	Ksar Sidi-Boudjenane	200
CH.04	Ksar Sidi-Bouaziz	205
CH.05	Ksar Béni-Issoued	210
CH.06	Ksar Tebesbest	215
CH.07	Ksar Zaouia Labidia	220
	Architecture Coloniale	
ACO.01	Eglise de Touggourt	226
ACO.02	Ouvroir des Sœurs	231
ACO.03	La maison des Petites Sœurs du Père de Foucauld	235
ACO.04	Hôtel militaire « Hoggar »	239
ACO.05	Hôtel « Transatlantique »	243
ACO.06	Ecole du Centre	247
ACO.07	Ecole Mixte Française	251
ACO.08	Ancien Palais de Justice	255
ACO.09	Ancienne Poste	260
ACO.10	Fort DEVIQ	264
ACO.11	Fort RANNOU	269
ACO.12	Siège Radio Touggourt	274
ACO.13	CSA DEVIQ	279
ACO.14	Villa René DEVIQ	283
ACO.15	Marché couvert	287
	Biens Exceptionnels	
BEX.01	Monument et place CITROËN	292
BEX.02	La gare ferroviaire	296
BEX.03	L'hôtel « Oasis »	300

LISTE DES TABLEAUX

N°	Tableau	Page
TAB.01	Répartition des sites par période de classement (avant et après indépendance)	11
TAB.02	Tableau schématique des principautés successives en Afrique du nord	36
TAB.03	Tableau comparatif des valeurs patrimoniales (Architecture Cultuelle)	304
TAB.04	Tableau comparatif des valeurs patrimoniales (Centres Historiques)	305
TAB.05	Tableau comparatif des valeurs patrimoniales (Architecture Coloniale)	306
TAB.06	Tableau comparatif des valeurs patrimoniales (Biens Exceptionnels)	307

ANNEXES

Annexe I- La Charte de Venise (1964)

**Annexe II- La loi 98- 04 du 15 juin 1998 relative à la protection du
patrimoine**

Annexe III- Dynastie et filiation des Béni-Djellab

CHARTRE INTERNATIONALE SUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES MONUMENTS ET DES SITES (CHARTRE DE VENISE 1964)

IIe Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, Venise, 1964

Adoptée par ICOMOS en 1965.

Chargées d'un message spirituel du passé, les œuvres monumentales des peuples demeurent dans la vie présente le témoignage vivant de leurs traditions séculaires. L'humanité, qui prend chaque jour conscience de l'unité des valeurs humaines, les considère comme un patrimoine commun, et, vis-à-vis des générations futures, se reconnaît solidairement responsable de leur sauvegarde. Elle se doit de les leur transmettre dans toute la richesse de leur authenticité.

Il est dès lors essentiel que les principes qui doivent présider à la conservation et à la restauration des monuments soient dégagés en commun et formulés sur un plan international, tout en laissant à chaque nation le soin d'en assurer l'application dans le cadre de sa propre culture et de ses traditions.

En donnant une première forme à ces principes fondamentaux, la Charte d'Athènes de 1931 a contribué au développement d'un vaste mouvement international, qui s'est notamment traduit dans des documents nationaux, dans l'activité de l'ICOM et de l'UNESCO, et dans la création par cette dernière du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels. La sensibilité et l'esprit critique se sont portés sur des problèmes toujours plus complexes et plus nuancés ; aussi l'heure semble venue de réexaminer les principes de la Charte afin de les approfondir et d'en élargir la portée dans un nouveau document.

En conséquence, le IIe Congrès International des Architectes et des Techniciens des Monuments Historiques, réuni, à Venise du 25 au 31 mai 1964, a approuvé le texte suivant :

DÉFINITIONS

Article 1.

La notion de monument historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle.

Article 2.

La conservation et la restauration des monuments constituent une discipline qui fait appel à toutes les sciences et à toutes les techniques qui peuvent contribuer à l'étude et à la sauvegarde du patrimoine monumental.

Article 3.

La conservation et la restauration des monuments visent à sauvegarder tout autant l'œuvre d'art que le témoin d'histoire.

CONSERVATION

Article 4.

La conservation des monuments impose d'abord la permanence de leur entretien.

Article 5.

La conservation des monuments est toujours favorisée par l'affectation de ceux-ci à une fonction utile à la société ; une telle affectation est donc souhaitable mais elle ne peut altérer l'ordonnance ou le décor des édifices. C'est dans ces limites qu'il faut concevoir et que l'on peut autoriser les aménagements exigés par l'évolution des usages et des coutumes.

Article 6.

La conservation d'un monument implique celle d'un cadre à son échelle. Lorsque le cadre traditionnel subsiste, celui-ci sera conservé, et toute construction nouvelle, toute destruction et tout aménagement qui pourrait altérer les rapports de volumes et de couleurs seront proscrits.

Article 7.

Le monument est inséparable de l'histoire dont il est le témoin et du milieu où il se situe. En conséquence le déplacement de tout ou partie d'un monument ne peut être toléré que lorsque la sauvegarde du monument l'exige ou que des raisons d'un grand intérêt national ou international le justifient.

Article 8.

Les éléments de sculpture, de peinture ou de décoration qui font partie intégrante du monument ne peuvent en être séparés que lorsque cette mesure est la seule susceptible d'assurer leur conservation.

RESTAURATION

Article 9.

La restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel. Elle a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques. Elle s'arrête là où commence l'hypothèse, sur le plan des reconstitutions conjecturales, tout travail de complément reconnu indispensable pour raisons esthétiques ou techniques relève de la composition architecturale et portera la marque de notre temps. La restauration sera toujours précédée et accompagnée d'une étude archéologique et historique du monument.

Article 10.

Lorsque les techniques traditionnelles se révèlent inadéquates, la consolidation d'un monument peut être assurée en faisant appel à toutes les techniques modernes de conservation et de construction dont l'efficacité aura été démontrée par des données scientifiques et garantie par l'expérience.

Article 11.

Les apports valables de toutes les époques à l'édification d'un monument doivent être respectés, l'unité de style n'étant pas un but à atteindre au cours d'une restauration. Lorsqu'un édifice comporte plusieurs états superposés, le dégagement d'un état sous-jacent ne se justifie qu'exceptionnellement et à condition que les éléments enlevés ne présentent que peu d'intérêt, que la composition mise au jour constitue un témoignage de haute valeur historique, archéologique ou esthétique, et que son état de conservation soit jugé suffisant. Le jugement sur la valeur des éléments en question et la décision sur les éliminations à opérer ne peuvent dépendre du seul auteur du projet.

Article 12.

Les éléments destinés à remplacer les parties manquantes doivent s'intégrer harmonieusement à l'ensemble, tout en se distinguant des parties originales, afin que la restauration ne falsifie pas le document d'art et d'histoire.

Article 13.

Les adjonctions ne peuvent être tolérées que pour autant qu'elles respectent toutes les parties intéressantes de l'édifice, son cadre traditionnel, l'équilibre de sa composition et ses relations avec le milieu environnant.

SITES MONUMENTAUX

Article 14.

Les sites monumentaux doivent faire l'objet de soins spéciaux afin de sauvegarder leur intégrité et d'assurer leur assainissement, leur aménagement et leur mise en valeur. Les travaux de conservation et de restauration qui y sont exécutés doivent s'inspirer des principes énoncés aux articles précédents.

FOUILLES

Article 15.

Les travaux de fouilles doivent s'exécuter conformément à des normes scientifiques et à la « Recommandation définissant les principes internationaux à appliquer en matière de fouilles archéologiques » adoptée par l'UNESCO en 1956.

L'aménagement des ruines et les mesures nécessaires à la conservation et à la protection permanente des éléments architecturaux et des objets découverts seront assurés. En outre, toutes initiatives seront prises en vue de faciliter la compréhension du monument mis au jour sans jamais en dénaturer la signification.

Tout travail de reconstruction devra cependant être exclu à priori, seule l'anastylose peut être envisagée, c'est-à-dire la reconstitution des parties existantes mais démembrées. Les éléments d'intégration seront toujours reconnaissables et représenteront le minimum nécessaire pour assurer les conditions de conservation du monument et rétablir la continuité de ses formes.

DOCUMENTATION ET PUBLICATION

Article 16.

Les travaux de conservation, de restauration et de fouilles seront toujours accompagnés de la constitution d'une documentation précise sous forme de rapports analytiques et critiques illustrés de dessins et de photographies. Toutes les phases de travaux de dégagement, de consolidation, de reconstitution et d'intégration, ainsi que les éléments techniques et formels identifiés au cours des travaux y seront consignés. Cette documentation sera déposée dans les archives d'un organisme public et mise à la disposition des chercheurs ; sa publication est recommandée.

Ont participé à la commission pour la rédaction de la charte internationale pour la conservation et la restauration des monuments :

M. Raymond Lemaire (Belgique),
rapporteur
M. Piero Gazzola (Italie), président
M. José Bassegoda-Nonell (Espagne)
M. Luis Benavente (Portugal)
M. Djurdje Boskovic (Yougoslavie)
M. Hiroshi Daifuku (UNESCO)
M. P.L. de Vrieze (Pays-Bas)

M. Harald Langberg (Danemark)
M. Mario Matteucci (Italie)
M. Jean Merlet (France)
M. Carlos Flores Marini (Mexique)
M. Roberto Pane (Italie)
M. S.C.J. Pavel (Tchécoslovaquie)
M. Paul Philippot (ICCROM)
M. Victor Pimentel (Pérou)

M. Harold Plenderleith (ICCROM)
M. Deoclecio Redig de
Campos (Vatican)
M. Jean Sonnier (France)
M. François Sorlin (France)
M. Eustathios Stikas
(Grèce) Mme Gertrud
Tripp (Autriche)
M. Jan Zachwatowicz (Pologne)
M. Mustafa S. Zbiss (Tunisie)

LOIS

Loi n° 98 - 04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 98, 122-21° et 126;

Vu l'ordonnance n° 66-62 du 26 mars 1966 relative aux zones et sites touristiques;

Vu l'ordonnance n° 66-154 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code de procédure civile;

Vu l'ordonnance n° 66-155 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code de procédure pénale;

Vu l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal;

Vu l'ordonnance n° 75-43 du 17 juin 1975, modifiée, portant code pastoral;

Vu l'ordonnance n° 75-58 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code civil;

Vu l'ordonnance n° 75-74 du 12 novembre 1975, modifiée, portant établissement du cadastre général et institution du livre foncier;

Vu l'ordonnance n° 75-79 du 15 décembre 1975 relative aux sépultures;

Vu la loi n° 83-03 du 5 février 1983 relative à la protection de l'environnement

Vu l'ordonnance n° 84-06 du 7 janvier 1984, modifiée et complétée, relative aux activités minières;

Vu l'ordonnance n° 84-12 du 23 juin 1984, modifiée, portant régime général des forêts;

Vu l'ordonnance n° 86-14 du 19 août 1986 relative aux activités de prospection, de recherche, d'exploitation et de transfert par canalisation des hydrocarbures;

Vu la loi n° 90-08 du 7 avril 1990 relative à la commune;

Vu la loi n° 90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya;

Vu l'ordonnance n° 90-25 du 18 novembre 1990, modifiée et complétée, portant loi d'orientation foncière.

Vu la loi n° 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et à l'urbanisme

Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990 portant loi domaniale;

Vu la Loi n° 90-31 du 4 décembre 1990 relative aux associations;

Vu la loi n° 91-10 du 27 avril 1991 relative aux biens Wakfs;

Vu la Loi n° 91-11 du 27 avril 1991 fixant les règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique;

Vu la Loi n° 91-16 du 14 septembre 1991 relative au moudjahid et au chahid;

Vu le Décret législatif n° 94-07 du 7 Dhou El Hidja 1414 correspondant au 18 Mai 1994 relatif aux conditions de la production architecturale et à l'exercice de la profession d'architecte;

Vu l'ordonnance n° 97-10 du 27 Chaoual 1417 correspondant au 6 mars 1997 relative aux droits d'auteurs et droits voisins;

Après adoption par le Parlement;

Promulgue la Loi dont la teneur suit :

TITRE I

DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er. — La présente loi a pour objet de définir le patrimoine culturel de la Nation, d'édicter les règles générales de sa protection, sa sauvegarde et sa mise en valeur, et de fixer les conditions de leur mise en oeuvre.

Art. 2. — Aux termes de la présente loi, sont considérés comme patrimoine culturel de la nation tous les biens culturels immobiliers, immobiliers par destination et mobiliers existant sur et dans le sol des immeubles du domaine national, appartenant à des personnes physiques ou morales de droit privé, ainsi que dans le sous-sol des eaux intérieures et territoriales nationales légués par les différentes civilisations qui se sont succédées de la préhistoire à nos jours.

Sont également partie du patrimoine culturel de la nation, les biens culturels immatériels produits de manifestations sociales et de créations individuelles et collectives qui s'expriment depuis des temps immémoriaux à nos jours.

Art. 3. — Les biens culturels comprennent :

- 1 - les biens culturels immobiliers;
- 2 - les biens culturels mobiliers;
- 3 - les biens culturels immatériels.

Art. 4. — Les biens culturels relevant du domaine privé de l'Etat et des collectivités locales peuvent faire l'objet d'actes de gestion par leurs titulaires dans les formes prévues par la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990 relative au domaine national susvisée.

Les règles de gestion des biens culturels Wakfs sont régies par la loi n° 91-10 du 27 avril 1991 susvisée.

Art. 5. — Les biens culturels immobiliers, propriété privée peuvent être intégrés dans le domaine public de l'Etat par voie d'acquisition amiable, par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, par l'exercice du droit de préemption de l'Etat ou par acte de donation.

L'Etat peut acquérir par voie d'acquisition amiable un bien culturel mobilier.

L'Etat se réserve le droit d'établir des servitudes dans l'intérêt public tel que le droit de visite et d'investigation des autorités et le droit de visite éventuel du public.

Art. 6. — Toute publication de caractère scientifique effectuée sur le territoire national ou à l'étranger, ayant pour objet l'étude de documents inédits conservés en Algérie et concernant le patrimoine culturel national, est soumise à l'autorisation du ministre chargé de la culture.

Art. 7. — Il est établi par le ministère chargé de la culture un inventaire général des biens culturels classés, inscrits sur l'inventaire supplémentaire ou créés en secteurs sauvegardés.

L'enregistrement de ces biens culturels s'effectue à partir des listes arrêtées par le ministère chargé de la culture et publiées au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

La liste générale des biens culturels fait l'objet d'une mise à jour tous les dix (10) ans publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Les modalités d'application de la présente disposition sont fixées par voie réglementaire.

TITRE II

DE LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS IMMOBILIERS

Art. 8. — Les biens culturels immobiliers comprennent :

- les monuments historiques;
- les sites archéologiques;
- les ensembles urbains ou ruraux.

Les biens culturels immobiliers quel que soit leur statut juridique, peuvent être soumis à l'un des régimes de protection ci-dessous énoncés en fonction de leur nature et de la catégorie à laquelle ils appartiennent :

- l'inscription sur l'inventaire supplémentaire;

— le classement;

— la création en " secteurs sauvegardés".

Art. 9. — La maîtrise d'oeuvre portant sur des biens culturels immobiliers proposés au classement, classés ou inscrits sur la liste de l'inventaire supplémentaire est assurée par des spécialistes qualifiés dans chacun des domaines concernés.

Les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire.

Chapitre I

L'inscription sur l'inventaire supplémentaire des biens culturels immobiliers

Art. 10. — Les biens culturels immobiliers qui, sans justifier un classement immédiat, présentent un intérêt du point de vue de l'histoire, de l'archéologie, des sciences, de l'ethnographie, de l'anthropologie, de l'art ou de la culture appelant une préservation, peuvent être inscrits sur l'inventaire supplémentaire.

Les biens culturels immobiliers inscrits sur la liste de l'inventaire supplémentaire qui ne font pas l'objet d'un classement définitif dans un délai de dix (10) ans sont radiés de la liste dudit inventaire.

Art. 11. — L'inscription sur la liste de l'inventaire supplémentaire est prononcée, par arrêté du ministre chargé de la Culture, après avis de la commission nationale des biens culturels pour les biens culturels immobiliers d'intérêt national sur sa propre initiative, ou à l'initiative de toute personne y ayant intérêt.

Elle peut être également prononcée par arrêté du wali, après avis de la Commission des biens culturels de la wilaya concernée, pour les biens culturels immobiliers ayant une valeur significative au niveau local à l'initiative du ministre chargé de la culture, des collectivités locales ou toute personne y ayant intérêt.

Art. 12. — L'arrêté d'inscription sur la liste de l'inventaire supplémentaire comporte les mentions suivantes :

- la nature du bien culturel et sa description;
- sa situation géographique;
- les sources documentaires et historiques;
- l'intérêt qui a justifié son inscription;
- l'étendue de l'inscription prononcée, totale ou partielle;
- la nature juridique du bien;
- l'identité des propriétaires, affectataires ou tout autre occupant légal;
- les servitudes et obligations.

Art. 13. — L'arrêté d'inscription sur la liste de l'inventaire supplémentaire prononcé par le ministre chargé de la culture ou le wali, selon les cas prévus à l'article 11 ci-dessus et publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire, fait l'objet d'un affichage au siège de la commune du lieu de situation de l'immeuble pendant deux (2) mois consécutifs.

Il est notifié par le ministre chargé de la culture ou le wali, selon le cas, au propriétaire du bien culturel concerné. Lorsque l'inscription est prononcée par arrêté du ministre chargé de la culture, il est notifié au wali du lieu de situation de l'immeuble aux fins de sa publication à la conservation foncière; cette opération ne donne lieu à aucune perception au profit du Trésor.

Art. 14. — A compter de la notification de l'arrêté d'inscription sur la liste de l'inventaire supplémentaire, les propriétaires publics ou privés sont tenus de saisir le ministre chargé de la culture de tout projet de modification substantielle de l'immeuble qui aurait pour conséquence d'enlever, de faire disparaître ou de supprimer les éléments qui ont permis son inscription et qui risquent ainsi de porter atteinte à l'intérêt qui en a justifié la préservation.

Art. 15. — Le propriétaire d'un bien culturel immobilier inscrit sur la liste de l'inventaire supplémentaire ne peut procéder à aucune modification susvisée de ce bien sans avoir obtenu l'autorisation préalable du ministre chargé de la culture.

L'autorisation préalable est délivrée conformément aux procédures prévues à l'article 23 de la présente loi.

Le ministre chargé de la culture dispose d'un délai maximum de deux (2) mois à compter de la date de dépôt de la demande pour faire connaître sa réponse.

En cas d'opposition du ministre chargé de la culture aux travaux envisagés, une procédure de classement peut être engagée conformément aux dispositions édictées par les articles 16, 17 et 18 de la présente loi.

Pour tout projet de remise en état ou de réparation pour lequel une autorisation préalable du ministre chargé de la culture est requise, le propriétaire du bien doit solliciter l'avis technique des services chargés de la culture.

Chapitre II

Le classement des biens culturels immobiliers

Art. 16. — Le classement est une mesure de protection définitive. Les biens culturels immobiliers classés appartenant à des propriétaires privés sont cessibles.

Les effets du classement suivent ces biens culturels immobiliers classés en quelques mains qu'ils passent. Aucune servitude ne peut être établie par convention sur un bien culturel classé sans l'autorisation du ministre chargé de la culture.

Art. 17. — Les monuments historiques se définissent comme toute création architecturale isolée ou groupée qui témoigne d'une civilisation donnée, d'une évolution significative et d'un événement historique.

Sont concernés, notamment les oeuvres monumentales architecturales, de peinture, de sculpture, d'art décoratif, de calligraphie arabe, les édifices ou ensembles monumentaux à caractère religieux, militaire, civil, agricole ou industriel, les structures de l'époque préhistorique, monuments funéraires, cimetières, grottes, abris sous-roche, peintures et gravures rupestres, les monuments commémoratifs, les structures ou les éléments isolés ayant un rapport avec les grands événements de l'histoire nationale.

Ils sont soumis au classement par arrêté du ministre chargé de la culture après avis de la commission nationale des biens culturels, sur sa propre initiative ou de toute personne y ayant intérêt.

L'arrêté de classement s'étend aux immeubles bâtis ou non bâtis situés dans une zone de protection qui consiste en une relation de visibilité entre le monument historique et ces abords desquels il est inséparable.

Le champ de visibilité dont la distance est fixée à un minimum de deux cents (200) mètres peut être étendu afin d'éviter notamment la destruction des perspectives monumentales comprises dans cette zone; son extension est laissée à l'appréciation du ministre chargé de la culture sur proposition de la commission nationale des biens culturels.

Art. 18. — Le ministre chargé de la culture peut à tout moment ouvrir par voie d'arrêté une instance de classement des monuments historiques.

L'arrêté d'ouverture d'instance de classement doit mentionner :

- la nature et la situation géographique du bien culturel;
- la délimitation de la zone de protection;
- l'étendue du classement;
- la nature juridique du bien culturel;
- l'identité des propriétaires;
- les sources documentaires et historiques, plans et photos;
- les servitudes et obligations.

A compter du jour où le ministre chargé de la culture notifie par voie administrative l'ouverture d'une instance de classement aux propriétaires publics ou privés, tous les effets du classement s'appliquent de plein droit au monument culturel ainsi qu'aux immeubles bâtis ou non bâtis situés dans la zone de protection.

Ils cessent de s'appliquer si le classement n'intervient pas dans les deux (2) années qui suivent cette notification.

L'arrêté d'ouverture d'une instance de classement est publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire et fait l'objet d'un affichage pendant deux (2) mois au siège de la commune du lieu de situation du monument culturel durant lesquels les propriétaires peuvent présenter leurs observations écrites sur un registre spécial tenu par les services déconcentrés du ministre chargé de la culture.

Passé ce délai, leur silence est considéré comme un acquiescement.

L'opposition au classement formulée par les propriétaires est soumise à l'avis de la commission nationale des biens culturels.

Le classement ne peut intervenir que sur avis conforme de la commission nationale des biens culturels dans un délai n'excédant pas deux (2) mois à compter de la réception du registre spécial par l'administration chargée de la culture.

Art. 19. — Le ministre chargé de la culture prononce le classement des monuments historiques par arrêté après consultation et avis de la commission nationale des biens culturels.

L'arrêté doit déterminer les conditions de classement et énoncer les servitudes et obligations qui en découlent.

Art. 20. — L'arrêté de classement est publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et Populaire, il est notifié par le ministre chargé de la culture au wali du lieu de situation du monument historique en vue de sa publication à la conservation foncière.

Cette opération ne donne lieu à aucune perception au profit du Trésor.

Art. 21. - Sont soumis à l'autorisation préalable des services du ministre chargé de la culture tous les travaux de conservation, de restauration, de remise en état, d'adjonction, de changement et d'urbanisme à entreprendre sur les sites historiques proposés au classement ou classés ou sur les immobiliers dans la zone de protection.

Sont également soumis à l'autorisation préalable des services du ministre chargé de la culture, les travaux ci-après, à entreprendre dans la zone de protection du monument historique, classé ou proposé au classement :

— les travaux d'infrastructures tels que l'installation des réseaux électriques et téléphoniques, aériens ou souterrains, des conduites de gaz, d'eau potable et d'assainissement, ainsi que tous travaux susceptibles de constituer une agression, visuelle portant atteinte à l'aspect architectural du monument concerné;

— l'implantation d'industries ou de grands travaux publics ou privés;

— les travaux de déboisement ainsi que de reboisement lorsque ceux-ci sont de nature à affecter l'aspect extérieur du monument concerné.

Art. 22. — Toute installation et pose d'enseignes publicitaires est interdite dans et sur les monuments historiques classés ou proposés au classement, sauf autorisation des services du ministre chargé de la culture.

Art. 23. — Lorsque la nature des travaux à entreprendre sur un monument historique classé ou proposé au classement ou sur un immeuble adossé au monument historique classé, situé dans sa zone de protection nécessite l'octroi d'un permis de construire ou de lotir en vue de construire celui-ci n'est délivré qu'avec l'accord préalable des services du ministre chargé de la culture.

Cet accord est réputé donné faute de réponse dans un délai maximum de deux (2) mois, suivant la transmission de la demande de construire ou de lotir par l'autorité chargée de son instruction.

Art. 24. — Le morcellement, le partage ou le lotissement des monuments historiques classés ou proposés au classement sont interdits, sauf sur autorisation préalable du ministre chargé de la culture, après avis de la commission nationale des biens culturels.

Art. 25. — L'occupation et l'utilisation du monument historique qui doit s'adapter aux exigences de la conservation sont soumises à l'autorisation préalable du ministre chargé de la culture.

Il est tenu de se conformer aux servitudes en matière d'occupation, d'utilisation ou de réutilisation de l'immeuble, énoncées dans l'arrêté de classement.

Art. 26. — Tous les travaux quelle que soit leur nature, sur des monuments historiques classés ou proposés au classement sont exécutés sous le contrôle technique des services du ministre chargé de la culture.

Art. 27. — Toute organisation de spectacles dans et sur les biens culturels immobiliers proposés au classement, classés ou inscrits sur la liste de l'inventaire supplémentaire, est soumise à autorisation préalable des services du ministre chargé de la culture.

Cette autorisation est également requise pour toute prise de vue photographique ou cinématographique.

Art. 28. — Les sites archéologiques sont définis comme des espaces bâtis ou non bâtis qui n'ont pas de fonction active et qui témoignent des actions de l'homme ou des actions conjuguées de l'homme et de la nature, y compris les sous-sols y afférents et qui ont une valeur historique, archéologique, religieuse, artistique, scientifique, ethnologique ou anthropologique.

Il s'agit notamment, des sites archéologiques, y compris les réserves archéologiques et les parcs culturels.

Art. 29. — Les sites archéologiques sont soumis au classement par arrêté du ministre chargé de la culture après avis de la commission nationale des biens culturels conformément à la procédure prévue par les articles 16, 17 et 18 de la présente loi.

Art. 30. — Il est établi un plan de protection et de mise en valeur pour les sites archéologiques et leur zone de protection.

Le plan de protection et de mise en valeur fixe les règles générales d'organisation, de construction, d'architecture, d'urbanisme, d'occupation s'il y a lieu, ainsi que les servitudes d'utilisation du sol, notamment celles relatives à la détermination des activités qui peuvent y être exercées dans les limites du site classé et de sa zone de protection.

La procédure d'élaboration, d'instruction, d'approbation et le contenu du plan de protection et de mise en valeur sont précisés par voie réglementaire.

Art. 31. — Dès la publication de l'arrêté portant ouverture d'instance de classement au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire, les travaux entrepris ou envisagés ci-après dans les limites du site ou dans sa zone de protection sont soumis à l'autorisation préalable des services du ministre chargé de la culture :

— les projets de restauration, de réhabilitation, d'adjonction, de construction nouvelle, de remise en état des immeubles compris dans le site;

— les travaux et l'organisation de spectacles visés aux articles 21, 22 et 27 de la présente loi;

— les projets de lotissement, de morcellement ou de partage d'immeubles.

L'autorisation préalable est délivrée dans un délai n'excédant pas un (1) mois pour les travaux qui ne nécessitent pas l'octroi d'un permis de construire ou de lotir et deux (2) mois à compter de la réception du dossier transmis par les autorités chargées de la délivrance des permis de construire et de lotir. Passé ce délai, le silence de l'administration vaut accord.

La délivrance de l'autorisation préalable soumet au contrôle technique des services du ministre chargé de la culture tous travaux envisagés jusqu'à la publication du plan de protection et de mise en valeur.

Art. 32. — Les réserves archéologiques sont constituées d'espaces où n'ont pas encore été effectuées des prospections, des investigations et qui peuvent contenir des sites et monuments qui n'ont été ni identifiés, ni recensés, ni inventoriés. Elles peuvent receler en sous-sol des vestiges et posséder, à ciel ouvert des structures archéologiques.

Art. 33. — L'arrêté prononcé par le ministre chargé de la culture après avis de la commission nationale des biens culturels délimite et crée la réserve archéologique.

Art. 34. — Pendant la période comprise entre l'arrêté d'ouverture d'instance de classement et le classement effectif de la réserve qui ne peut dépasser six (6) mois, aucune construction ou autre projet ne peut être implanté sur la réserve.

Le ministre chargé de la culture peut ordonner la suspension de tout projet sur la réserve.

L'accord préalable du ministre chargé de la culture est requis pour tout projet de construction ou de lotissement sur la réserve archéologique proposée au classement ou classée.

Dans le cas où un projet est en cours de réalisation au moment de l'ouverture d'instance de classement, le ministre chargé de la culture peut en ordonner la suspension.

L'accord préalable du ministre chargé de la culture est requis pour tout projet de construction soumis à l'octroi d'un permis de construire ou de lotir.

Art. 35. — Tout projet devant être implanté dans une réserve classée doit être en conformité avec les activités qui peuvent y être exercées et qui sont déterminées, au préalable, par les services compétents du ministre chargé de la culture et inclus dans le cadre des projets d'aménagement et d'urbanisme ou des plans d'occupation des sols.

Art. 36. — Les réserves inscrites sur la liste de l'inventaire supplémentaire ou classées doivent être portées à la connaissance des autorités chargées de l'élaboration des plans directeurs et d'urbanisme et des plans d'occupation des sols au niveau de chaque commune.

Art. 37. — La mise à jour des vestiges enfouis par une opération de recherche archéologique aboutit à la constitution d'un site archéologique.

Art. 38. — Sont classés en parc culturel les espaces caractérisés par la prédominance et l'importance des biens culturels qui s'y trouvent et qui sont indissociables de leur environnement naturel.

Art. 39. — La création et la délimitation du parc culturel interviennent par décret pris sur rapport conjoint des ministres chargés de la culture, des collectivités locales et de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des forêts après avis de la commission nationale des biens culturels.

Art. 40. — La protection, la sauvegarde et la mise en valeur des territoires compris dans les limites du parc sont confiées à un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de la culture. Cet établissement est chargé notamment de l'élaboration du plan général d'aménagement du parc.

Le plan général d'aménagement du parc est un instrument de protection qui doit être inclus dans les plans d'aménagement et d'urbanisme et se substitue au plan d'occupation des sols pour la zone concernée.

La création de l'établissement public et la réglementation applicable dans les limites du parc culturel font l'objet d'un texte réglementaire.

Chapitre III

Les secteurs sauvegardés

Art. 41. — Sont érigés en secteur sauvegardés, les ensembles immobiliers urbains ou ruraux tels que les casbahs, médinas, ksours, villages et agglomérations traditionnels caractérisés par leur prédominance de zone d'habitat, et qui, par leur homogénéité et leur unité architecturale et esthétique, présentent un intérêt historique, architectural, artistique ou traditionnel de nature à en justifier la protection, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur.

Art. 42. — Les secteurs sauvegardés sont créés et délimités par décret pris sur rapport conjoint des ministres chargés de la culture, de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement, de l'urbanisme et de l'architecture.

Ils peuvent être proposés par les collectivités locales ou le mouvement associatif au ministre chargé de la culture.

La création des secteurs sauvegardés intervient après avis de la commission nationale des biens culturels.

Art. 43. - Les secteurs sauvegardés sont dotés d'un plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur tenant lieu de plan d'occupation des sols.

Art. 44. — Le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur est approuvé :

— par décret exécutif pris sur rapport conjoint des ministres chargés de la culture, de l'intérieur, des collectivités locales de l'environnement, de l'urbanisme et de l'architecture pour les secteurs sauvegardés de plus de cinquante mille (50.000) habitants ;

— par arrêté des ministres chargés de la culture, de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement, de l'urbanisme et de l'architecture pour les secteurs sauvegardés de moins de cinquante mille (50.000) habitants après avis de la commission nationale des biens culturels.

Art. 45. — L'élaboration, l'instruction, le contenu, la mise en oeuvre du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur, les mesures de sauvegarde applicables avant sa publication ainsi que les conditions de sa modification, de sa révision, de sa mise à jour régulière seront précisés dans un texte réglementaire.

Chapitre IV

L'expropriation pour cause d'utilité publique

Art. 46. — Les biens culturels immobiliers classés ou proposés au classement peuvent faire l'objet d'une expropriation pour cause d'utilité publique par l'Etat en vue d'en assurer la protection et la sauvegarde.

Sont également concernés les immeubles compris dans leur zone de protection et qui permettent d'isoler, d'assainir ou de dégager l'immeuble classé ou proposé au classement ainsi que ceux qui sont inclus dans les secteurs sauvegardés.

Art. 47. — L'expropriation pour cause d'utilité publique est poursuivie conformément à la législation en vigueur dans le but de sauvegarder les biens immobiliers notamment dans les cas suivants :

— refus du propriétaire de se conformer aux prescriptions et servitudes imposées par la mesure de protection ;

— lorsque le propriétaire se trouve dans l'impossibilité d'entreprendre les travaux prescrits, même dans le cas d'une aide financière de l'Etat ;

— lorsque l'occupation ou l'utilisation du bien culturel est incompatible avec les exigences de la conservation et que le propriétaire oppose un refus de remédier à cette situation ;

— lorsque le partage de l'immeuble porte atteinte à l'intégrité du bien culturel et a pour effet d'en modifier le parcellaire.

Chapitre V

Le droit de préemption

Art. 48. — Toute aliénation, à titre onéreux d'un bien culturel immobilier classé, proposé au classement, inscrit sur la liste de l'inventaire supplémentaire ou compris dans un secteur sauvegardé peut donner lieu à l'exercice du droit de préemption par l'Etat.

Art. 49. — L'aliénation à titre onéreux ou gratuit d'un bien culturel immobilier classé ou proposé au classement inscrit sur la liste de l'inventaire supplémentaire ou compris dans un secteur sauvegardé, quel qu'en soit son propriétaire, est soumise à l'autorisation préalable du ministre chargé de la culture.

Les officiers publics sont tenus de notifier au ministre chargé de la culture tout projet d'aliénation du bien culturel immobilier. Le ministre chargé de la culture dispose d'un délai de deux (2) mois à compter de la réception de la notification pour faire connaître son intention.

Passé ce délai, l'autorisation est réputée accordée, et toute aliénation de biens culturels consentie sans l'accomplissement de cette formalité est réputée nulle.

TITRE III

DE LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS MOBILIERS

Art. 50. — Les biens culturels mobiliers comprennent notamment :

— le produit des explorations et des recherches archéologiques, terrestres et subaquatiques;

— les objets d'antiquité tels qu'outils, poteries, inscriptions, monnaies, sceaux, bijoux, habits traditionnels, armes et restes funéraires;

— les éléments résultant du morcellement des sites historiques;

— le matériel anthropologique et ethnologique;

— les biens culturels liés à la religion, l'histoire des sciences et techniques, l'histoire de l'évolution sociale, économique et politique;

— les biens d'intérêt artistique tels que :

* peintures et dessins, faits entièrement à la main sur tout support en toutes matières;

* estampes originales, affiches et photographies en tant que moyen de création originale;

* assemblages et montages artistiques originaux, en toutes matières, productions de l'art statuaire et de la sculpture, en toutes matières, objets d'art appliqué dans des matières telles que le verre, la céramique, le métal, le bois, etc...

— les manuscrits et incunables, livres, documents ou publications d'intérêt spécial;

— Les objets d'intérêt numismatique (médailles et monnaies) ou philatélique;

— les documents d'archives, y compris les enregistrements de textes, les cartes et autre matériel cartographique, les photographies, les films cinématographiques, les enregistrements sonores et les documents lisibles par machine.

Art. 51. — Les biens culturels mobiliers présentant un intérêt du point de vue de l'histoire, de l'art, de l'archéologie, de la science, de la religion et des techniques qui constituent la richesse culturelle de la nation, peuvent être proposés au classement ou classés, inscrits sur l'inventaire supplémentaire par arrêté du ministre chargé de la culture après avis de la commission nationale des biens culturels, sur sa propre initiative ou à la demande de toute personne y ayant intérêt.

Ils peuvent également faire l'objet d'une inscription sur la liste de l'inventaire supplémentaire, par arrêté du wali après avis de la commission des biens culturels de la wilaya concernée, lorsque le bien culturel mobilier a une valeur significative du point de vue historique, artistique ou culturel à l'échelle locale.

L'arrêté d'inscription sur la liste de l'inventaire supplémentaire est notifié au propriétaire public ou privé qui détient le bien culturel concerné, par le ministre chargé de la culture ou le wali selon la valeur nationale ou locale du bien culturel.

L'inscription d'un bien culturel mobilier sur la liste de l'inventaire supplémentaire entraîne tous les effets du classement pendant dix (10) ans. Ils cessent de s'appliquer si au terme de ce délai, le bien culturel mobilier n'est pas classé.

Art. 52. — Le classement ou l'inscription sur la liste de l'inventaire supplémentaire des biens culturels mobiliers n'entraîne pas soumission de plein droit au régime du domaine public.

Ils peuvent être maintenus dans la propriété et la jouissance des propriétaires.

Dès qu'un bien culturel mobilier est classé, il peut être intégré dans les collections nationales.

Art. 53. — Les biens culturels mobiliers classés par arrêté du ministre chargé de la culture font l'objet d'une publication au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

L'arrêté de classement doit mentionner la nature du bien culturel mobilier protégé, son état de conservation, sa provenance, son lieu de dépôt, l'identité et l'adresse du propriétaire, du possesseur ou du détenteur ainsi que toute autre information pouvant aider à son identification.

L'arrêté de classement est notifié par le ministre chargé de la culture au propriétaire public ou privé.

Art. 54. — Le classement n'ouvre droit à aucune indemnité au profit du détenteur public ou privé, sauf cas prévu à l'article 77 de la présente loi.

Art. 55. — L'inscription sur la liste de l'inventaire supplémentaire met à la charge des détenteurs, personnes publiques ou privées, une obligation d'entretien et de garde du bien culturel mobilier.

Peuvent bénéficier à ce titre de l'assistance technique des services spécialisés du ministère chargé de la culture, les propriétaires privés du bien en vue de sa conservation dans les conditions requises.

Lorsqu'il est constaté que le propriétaire ne porte pas au bien culturel mobilier les précautions suffisantes pour sa préservation, le ministre chargé de la culture peut procéder par voie d'arrêté au classement du bien culturel après avis de la commission nationale des biens culturels et à son intégration dans les collections nationales; celle-ci s'effectue par voie d'acquisition amiable.

Art. 56. — Le détenteur de bonne foi propriétaire, affectataire ou dépositaire d'un bien culturel mobilier classé, qui en conserve la jouissance doit en assurer la protection, conservation, l'entretien ainsi que la garde. Tout manquement aux obligations liées à la jouissance d'un bien culturel mobilier classé entraîne de plein droit la suppression de jouissance.

En cas d'opposition du propriétaire, le ministre chargé de la culture peut l'y obliger par tous moyens.

Art. 57. — Le ministre chargé de la culture se réserve le droit de visite et d'investigation par des hommes de l'art habilités à cet effet en vue de la sauvegarde et la conservation du bien culturel mobilier classé.

Les modalités d'application de la présente disposition sont fixées par voie réglementaire.

Art. 58. — Dans tous les cas, le ministre chargé de la culture peut rechercher les biens culturels mobiliers identifiés qui n'ont pas encore fait l'objet d'une mesure de protection et exercer toute mesure conservatoire utile.

Art. 59. — Toute personne détentrice d'un bien culturel mobilier susceptible d'être classé doit faciliter toutes investigations ou recherches d'origine dudit objet et fournir tous renseignements utiles le concernant.

Art. 60. — Le transfert des biens culturels mobiliers classés ou inscrits sur la liste de l'inventaire supplémentaire pour des motifs de réparation, restauration ou autre opération nécessaire à leur conservation doit s'effectuer avec l'autorisation préalable des services compétents du ministère chargé de la culture.

Le transfert temporaire à l'étranger pour des motifs de réparation, de restauration, d'identification, de consolidation ou d'exposition des biens culturels mobiliers protégés est soumis à l'autorisation expresse du ministre chargé de la culture.

Art. 61. — Peuvent faire l'objet d'aliénation sur le territoire national, les biens culturels mobiliers inscrits sur la liste de l'inventaire supplémentaire, classés ou proposés au classement appartenant à des personnes physiques ou morales de droit privé, le propriétaire d'un bien culturel mobilier classé est tenu d'informer le ministre chargé de la culture de son intention d'aliéner ledit bien.

Il doit également informer l'acquéreur de l'arrêté de classement ou d'inscription sur la liste de l'inventaire supplémentaire.

Le ministre chargé de la culture peut acquérir le bien culturel par voie amiable.

Art. 62. — L'exportation des biens culturels mobiliers protégés est interdite à partir du territoire national.

L'exportation temporaire d'un bien culturel protégé peut s'effectuer dans le cadre d'échanges culturels ou scientifiques ou en vue de participer à la recherche dans un cadre universel.

Elle est autorisée, exclusivement, par le ministre chargé de la culture.

Art. 63. — Le commerce des biens culturels mobiliers non protégés, identifiés ou non est une profession réglementée.

Les conditions et modalités d'exercice de cette profession font l'objet d'un texte réglementaire.

Art. 64. — Les biens culturels archéologiques ne peuvent faire l'objet de transactions commerciales lorsque ces biens proviennent de fouilles clandestines ou programmées, de découvertes fortuites anciennes ou récentes, sur le territoire national ou dans les eaux intérieures et territoriales nationales.

Ces biens culturels relèvent du domaine national.

Art. 65. — Dans le cadre du commerce d'antiquités, peuvent être acquis licitement les biens meubles archéologiques ou historiques protégés lorsque la législation des Etats où ce bien est acquis le permet.

Art. 66. — Le déclassement d'un bien culturel mobilier peut intervenir selon les formes et procédures ayant présidé à son classement lorsque l'objet ou l'oeuvre d'art est détruit à la suite de catastrophe naturelle ou d'accident provoquant la destruction totale et irréversible du bien culturel, ou par le fait d'une guerre.

TITRE IV

DES BIENS CULTURELS IMMATERIELS

Art. 67. — Les biens culturels immatériels se définissent comme une somme de connaissances, de représentations sociales, de savoir, de savoir-faire, de compétences, de techniques, fondés sur la tradition dans différents domaines du patrimoine culturel représentant les véritables significations de rattachement à l'identité culturelle détenus par une personne ou un groupe de personnes.

Il s'agit notamment des domaines suivants: l'ethnomusicologie, les chants traditionnels et populaires, les hymnes, les mélodies, le théâtre, la chorégraphie, les cérémonies religieuses, les arts culinaires, les expressions littéraires orales, les récits historiques, les contes, les fables, les légendes, les maximes, les proverbes, les sentences et les jeux traditionnels.

Art. 68. — La protection des biens culturels immatériels a pour objet l'étude, la sauvegarde et la conservation des expressions et matériaux culturels traditionnels, elle concerne, notamment:

— la constitution de corpus et banques de données concernant le patrimoine culturel immatériel par l'identification, la transcription et la classification, la collecte, l'enregistrement par tous moyens appropriés et sur tous supports auprès de personnes, groupe de personnes ou de communautés detentrices du patrimoine culturel immatériel;

— l'étude des matériaux recueillis par des scientifiques et institutions spécialisées pour approfondir la connaissance et repérer les références identitaires socio-historiques;

— la sauvegarde de l'intégrité des traditions en veillant à éviter leur déformation lors de leur transmission et diffusion;

— les matériaux de la culture traditionnelle et populaire collectés font l'objet de mesures de conservation appropriées à leur nature de manière à en conserver la mémoire sous toutes ses formes et la transmettre aux générations futures;

— la diffusion de la culture immatérielle, traditionnelle et populaire par tous moyens: expositions, manifestations diverses, publications, toutes formes et tous procédés et moyens de communication, création de musées ou sections de musées;

— la reconnaissance des personnes ou groupe de personnes détenteurs d'un bien culturel immatériel dans un des domaines du patrimoine culturel traditionnel et populaire.

Art. 69. — Les biens culturels identifiés par les moyens prévus à l'article 68 ci-dessus à l'initiative du ministre chargé de la culture, des collectivités locales, des associations, des organismes et institutions spécialisés ou de toute autre personne qualifiée, font l'objet d'une banque nationale de données établie par le ministre chargé de la culture.

Les dispositions du présent article sont précisées par voie réglementaire.

TITRE V

LES RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES

Art. 70. — Au sens de la présente loi, on entend par recherche archéologique toute investigation menée scientifiquement sur le terrain et utilisant les technologies nouvelles dans le but de reconnaître, localiser, identifier des vestiges archéologiques de toute nature et de toute époque pour des reconstitutions à caractère économique, social et culturel et ce, afin de faire progresser la connaissance de l'histoire dans son sens le plus étendu.

Ces travaux de recherche peuvent être fondés sur :

— des prospections systématiques et des recensions à l'échelle d'un espace donné, d'une région, de nature terrestre ou subaquatique;

— des fouilles ou sondages terrestres ou subaquatiques;

— des investigations archéologiques sur des monuments;

— des objets et collections de musées.

Art. 71. — Le ministre chargé de la culture est seul habilité à faire entreprendre ou à autoriser des prospections de fouille ou de sondage et autres types de recherches archéologiques devant s'effectuer sur des terrains privés ou publics, dans les eaux intérieures ou territoriales nationales, dans ou sur des biens culturels immobiliers protégés au sens de la présente loi.

Dans tous les cas où une recherche archéologique est entreprise, l'auteur des recherches est tenu d'arrêter un plan de gestion de découvertes du site fouillé.

Ne peuvent être autorisées à entreprendre des recherches que les personnes reconnues en leur qualité de chercheurs et les institutions de recherche reconnues à l'échelle nationale et internationale. Ils doivent attester de leur qualité, de leur expérience et de leur compétence dans le domaine.

Toute opération de recherche archéologique autorisée doit faire l'objet d'une publication scientifique.

Art. 72. — La demande d'autorisation de recherche doit être adressée au ministre chargé de la culture et doit préciser le lieu ou la région du déroulement des recherches, la nature juridique du lieu et la durée des travaux envisagés ainsi que le but scientifique recherché.

La décision est notifiée à l'intéressé dans les deux (2) mois qui suivent la réception de la demande.

Dans le cas où les recherches doivent s'effectuer sur un terrain privé, l'auteur de la demande doit solliciter l'accord préalable du propriétaire et s'engager expressément à prendre en charge toutes les situations futures qui peuvent se produire pendant l'exécution des recherches.

Art. 73. — Les travaux de recherche doivent être entrepris par l'auteur de la demande d'autorisation sous sa responsabilité et sous le contrôle des représentants du ministère chargé de la culture habilités à cet effet.

Toute découverte de biens culturels à l'occasion de prospections, sondages et fouilles ou autre type de recherche archéologique autorisées, doit faire l'objet d'une déclaration immédiate au représentant du ministère chargé de la culture qui procède à son enregistrement et prend toutes les mesures nécessaires à sa conservation.

Art. 74. — Le ministre chargé de la culture, peut prononcer le retrait provisoire ou définitif de l'autorisation de recherche.

Le retrait provisoire est effectué pour les motifs suivants :

1 - l'importance des découvertes impliquant une éventuelle acquisition de l'immeuble considéré;

2 - le non-respect des prescriptions imposées pour l'exécution des recherches.

Le retrait définitif est prononcé pour les motifs suivants :

1 - le défaut de déclaration des biens culturels découverts aux représentants du ministère chargé de la culture ou aux autorités concernées;

2 - la décision de l'administration de poursuivre, sous sa direction, les travaux de recherches devenus trop importants et impliquant des conséquences sur le régime de propriété de l'immeuble fouillé;

3 - la récidive en matière de non respect des prescriptions imposées pour l'exécution des recherches archéologiques.

La notification de la décision de retrait provisoire ou définitif de l'autorisation de recherche doit intervenir dans un délai n'excédant pas quinze (15) jours. Cette décision suspend toutes les opérations de recherche et pendant ce délai, tous travaux de quelque nature que ce soit ne peuvent être entrepris par le propriétaire de l'immeuble.

Toute intention d'aliéner le bien en l'état doit être portée à l'attention des services compétents du ministère chargé de la culture.

Art. 75. — Aucune indemnisation ne peut être versée à l'auteur des recherches en cas d'infraction ayant entraîné le retrait prévu par l'article 74 ci-dessus sauf dans le cas où l'administration décide d'en poursuivre les travaux de recherche.

Dans le cas de retrait motivé par la décision de l'administration de poursuivre la fouille sous sa direction ou d'en acquérir les immeubles, l'auteur des recherches a droit à une indemnisation fixée conformément à la réglementation en vigueur.

Art. 76. — L'Etat peut procéder d'office à l'exécution des recherches archéologiques sur des immeubles lui appartenant ou appartenant à des particuliers, ou relevant du domaine public ou privé de l'Etat et des collectivités locales.

Dans le cas de recherches archéologiques entreprises sur des immeubles appartenant à des particuliers, et à défaut d'accord amiable avec le propriétaire, l'exécution de ces opérations est déclarée d'utilité publique par l'Etat. L'occupation temporaire des lieux est fixée pour une période de cinq (5) ans, renouvelable une seule fois.

A la fin des travaux de recherches archéologiques, le ministre chargé de la culture peut décider d'en poursuivre l'acquisition après classement du bien culturel selon la procédure prévue par les dispositions de la présente loi ou de faire procéder à une remise en état des lieux dans le cas d'une rétrocession à leur propriétaire.

L'occupation temporaire des lieux ouvre droit à une indemnisation, en raison du préjudice résultant de la privation momentanée de jouissance.

Art. 77. — Lorsque, par suite de travaux autorisés ou fortuitement, des biens culturels sont mis à jour, l'inventeur de ces biens est tenu d'en faire la déclaration aux autorités locales compétentes qui doivent immédiatement informer les services du ministère chargé de la culture.

Il peut être versé à l'inventeur des objets culturels découverts, une prime dont le montant est fixé par voie réglementaire.

Les autorités territorialement compétentes doivent prendre toutes les mesures de conservation nécessaires à la préservation du bien culturel ainsi découvert.

Les propriétaires des immeubles sur lesquels ont été découverts des biens culturels mobiliers sont indemnisés pour les sujétions découlant de la conservation *in-situ* desdits biens.

Le ministre chargé de la culture peut ordonner dans ce cas une suspension provisoire des travaux qui ne peut dépasser un délai de six (6) mois à l'issue duquel il peut procéder au classement d'office de l'immeuble afin de poursuivre les opérations de recherche.

Art. 78. — Toute découverte de biens culturels dans les eaux intérieures ou territoriales nationales doit faire l'objet, par l'inventeur de ces biens, d'une déclaration dans les formes prévues à l'article 77 ci-dessus.

En outre, il est interdit de prélever, déplacer, dégrader ou altérer tout bien culturel ainsi découvert.

Quiconque aura prélevé de manière volontaire, dans les eaux intérieures ou territoriales nationales un bien culturel, est tenu d'en faire la déclaration et la remise aux autorités locales compétentes qui en informeront immédiatement les services du ministère chargé de la culture.

TITRE VI DES ORGANES

Art. 79. — Il est institué auprès du ministre chargé de la culture une commission nationale des biens culturels chargée :

- d'émettre des avis sur toutes les questions relatives à l'application de la présente loi dont elle est saisie par le ministre chargé de la culture;

- de délibérer sur les propositions de protection des biens culturels mobiliers et immobiliers, ainsi que sur la création de secteurs sauvegardés des ensembles immobiliers urbains ou ruraux habités d'intérêt historique ou artistique.

La composition, l'organisation et le fonctionnement de la commission nationale des biens culturels sont fixés par voie réglementaire.

Art. 80. — Il est institué au niveau de chaque wilaya une commission des biens culturels chargée d'étudier et de proposer à la commission nationale des biens culturels toutes demandes de classement, de création de secteurs sauvegardés ou d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des biens culturels.

Elle émet son avis et délibère sur les demandes d'inscription sur la liste de l'inventaire supplémentaire des biens culturels ayant une valeur locale significative pour la wilaya concernée.

La composition, l'organisation et le fonctionnement de la commission des biens culturels de la wilaya seront fixés par voie réglementaire.

Art. 81. — Il est institué auprès du ministre chargé de la culture une commission chargée de l'acquisition des biens culturels destinés à l'enrichissement des collections nationales et une commission chargée de l'expropriation des biens culturels.

La composition, l'organisation et le fonctionnement de ces commissions sont fixés par voie réglementaire.

TITRE VII

DU FINANCEMENT DES OPERATIONS D'INTERVENTION ET DE MISE EN VALEUR DES BIENS CULTURELS

Art. 82. — Les propriétaires privés des biens culturels immobiliers sur lesquels sont entreprises des opérations de sauvegarde, de restauration, de réhabilitation, de conservation et de mise en valeur peuvent bénéficier d'aides financières directes ou indirectes de l'Etat.

Peuvent bénéficier également de ces avantages, les entrepreneurs ou promoteurs immobiliers lorsqu'ils entreprennent des travaux de restauration, de réhabilitation et de conservation sur des biens culturels immobiliers protégés au titre de la présente loi.

Art. 83. — Les biens culturels immobiliers classés ou proposés au classement nécessitant des travaux de sauvegarde ou de protection immédiate sont ordonnés sur une liste d'urgence. Les propriétaires privés desdits biens peuvent bénéficier d'une aide de l'Etat ou des collectivités locales pour les travaux de consolidation, de confortement et/ou de gros oeuvres.

Les propriétaires des immeubles situés dans la zone de protection du bien culturel immobilier concerné peuvent bénéficier de cette aide lorsque ceux-ci ont pour effet de participer à la mise en valeur du bien culturel immobilier classé.

Art. 84. — Les propriétaires privés des biens culturels immobiliers classés ou proposés au classement peuvent bénéficier d'une aide financière de l'Etat pour la restauration et la réhabilitation dont le taux de participation peut être octroyé proportionnellement au coût des travaux sans pour autant dépasser 50% du coût total.

Les propriétaires privés de biens culturels classés ou proposés au classement en bon état de conservation, peuvent bénéficier de subventions d'un taux variant de 15% à 50% de supplément des dépenses qui seraient entraînées par la restauration des motifs architectoniques extérieurs ou intérieurs du bien culturel.

Art. 85. — Les biens culturels classés ou proposés au classement relevant du domaine public ou privé de l'Etat et des collectivités locales bénéficient de l'accès aux différentes formes de financement à la restauration selon la législation en vigueur.

Toutefois, les propriétaires ou affectataires publics des biens culturels immobiliers classés ou proposés au classement éligibles au financement de l'Etat pour leur restauration, sont tenus de proposer des programmes d'utilisation ou de réutilisation du bien qui tiennent compte de leur intégration dans la vie économique et sociale.

Art. 86. — Les propriétaires privés d'immeubles compris dans un secteur sauvegardé qui, sans être classés, doivent être réparés, réhabilités ou mis en valeur, peuvent bénéficier des aides directes ou indirectes de l'Etat ou des collectivités locales.

L'entretien courant des immeubles ne pourra faire l'objet d'un soutien financier par l'Etat.

Art. 87. — Il est institué un fonds national du patrimoine culturel pour le financement de toutes les opérations :

- de sauvegarde, de conservation, de protection, de restauration, de réhabilitation et de mise en valeur des biens culturels immobiliers et mobiliers;

- de sauvegarde, de conservation et de protection des biens culturels immatériels.

La création de ce fonds, ainsi que l'accès aux différentes formes de financement d'aides directes ou indirectes pour toutes les catégories de biens culturels sont prévus dans le cadre de la loi de finances.

Art. 88. — Les dispositions des articles 471, 472, 473 et 474 de l'ordonnance n° 75-58 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, relative au code civil, ne s'appliquent pas aux baux des locaux à usage d'habitation, commercial, artisanal ou professionnel compris dans un secteur sauvegardé et qui font l'objet des travaux prévus à l'article 41 de la présente loi, comme c'est le cas des biens culturels immobiliers classés ou proposés au classement.

La révision du prix de ces baux ainsi que le calcul des taux de location des locaux sus-cités font l'objet d'un texte réglementaire.

Art. 89. — Lorsque les travaux prévus aux articles 21 (alinéa premier), 31 (alinéa premier) et 41 de la présente loi sont nécessaires à la conservation du bien culturel immobilier classé ou proposé au classement ou compris dans un secteur sauvegardé, l'Etat peut, à la demande du propriétaire garantir le logement provisoire ou définitif des occupants de bonne foi, des immeubles à usage d'habitation.

Art. 90. — Le locataire bénéficie du droit de réintégration des immeubles restaurés à caractère commercial, artisanal ou professionnel compris dans un secteur sauvegardé.

Le locataire perd le droit de réintégration susvisé, lorsque la nature de son activité est incompatible avec les besoins du plan permanent.

Le locataire bénéficiaire du droit de réintégration peut obtenir une indemnisation pour la période de non activité.

Le contrat de location est suspendu durant la période des travaux. Celui-ci reprend effet après réintégration du locataire.

Les conditions de location peuvent être modifiées selon les besoins que requiert la nouvelle situation de l'immeuble.

Les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire.

TITRE VIII

DU CONTROLE ET DES SANCTIONS

Art. 91. — Toute association légalement constituée qui se propose par ses statuts d'agir pour la protection des biens culturels peut se porter partie civile, en ce qui concerne les infractions à la présente loi.

Art. 92. — Outre les officiers et agents de police judiciaire, sont également habilités à rechercher et à constater les infractions aux dispositions de la présente loi :

— les hommes de l'art spécialement habilités dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur;

— les inspecteurs chargés de la protection du patrimoine culturel;

— les agents de conservation, de valorisation et de surveillance.

Art. 93. — Quiconque met les agents chargés de la protection de biens culturels dans l'impossibilité d'accomplir leurs fonctions ou qui y met des obstacles est puni conformément aux dispositions du code pénal.

Art. 94. — Sont punies d'une amende de 10.000 DA à 100.000 DA et d'une peine d'emprisonnement d'un (1) an à trois (3) ans, sans préjudice de tous dommages et intérêts, les infractions suivantes :

— les recherches archéologiques sans autorisation du ministre chargé de la culture;

— la non déclaration des découvertes fortuites;

— la non déclaration et non remise à l'Etat des objets découverts au cours de recherches archéologiques autorisées.

Le ministre chargé de la culture peut exiger en outre, la remise en état des lieux aux frais exclusifs de l'auteur de l'infraction.

En cas de récidive, la peine est portée au double.

Art. 95. — Sont punies d'un emprisonnement de deux (2) ans à cinq (5) ans et d'une amende de 100.000 DA à 200.000 DA ou de l'une de ces deux peines seulement, sans préjudice de tous dommages intérêts et confiscations, les infractions suivantes:

— vente ou recel d'objets provenant de fouilles ou de sondages, découverts fortuitement ou au cours de recherches archéologiques autorisées;

— vente ou recel d'objets provenant de recherches sous-marines;

— vente ou recel de biens culturels classés ou inscrits sur la liste de l'inventaire supplémentaire ainsi que ceux provenant de leur morcellement ou dépeçage;

— vente ou recel d'éléments architectoniques provenant du morcellement ou d'un dépeçage d'un bien culturel immobilier ou immobilier par destination.

Art. 96. — Quiconque détériore ou mutile volontairement un bien culturel mobilier ou immobilier proposé au classement, classé ou inscrit sur la liste de l'inventaire supplémentaire est puni, sans préjudice de tous dommages et intérêts, d'un emprisonnement de deux (2) ans à cinq (5) ans et d'une amende de 20.000 DA à 200.000 DA.

La même peine s'applique à celui qui détériore, détruit ou mutile volontairement des objets découverts au cours de recherches archéologiques.

Art. 97. — L'aliénation sans autorisation préalable d'un bien culturel immobilier ou mobilier, classé ou inscrit sur la liste de l'inventaire supplémentaire, entraîne l'annulation de l'acte sans préjudice de dommages et intérêts.

Art. 98. — Sont punies d'une amende de 2.000 DA à 10.000 DA, sans préjudice des dommages et intérêts, les infractions constituées par l'occupation ou l'utilisation d'un bien culturel immobilier classé non conforme aux servitudes établies et énoncées par l'autorisation préalable délivrée par le ministre chargé de la culture.

Art. 99. — Quiconque entreprend des travaux de restauration, de réhabilitation, de réparation, d'adjonction, de mise en valeur, de reconstruction ou de démolition sur des biens culturels immobiliers proposés au classement, classés ainsi que sur des immeubles inclus dans leur zone de protection en infraction des procédures prévues à la présente loi, est puni d'une amende de 2.000 DA à 10.000 DA, sans préjudice des dommages et intérêts.

Quiconque entreprend ces mêmes travaux sur des immeubles classés ou non classés compris dans le périmètre d'un secteur sauvegardé est puni de la même peine.

Art. 100. — Toute infraction aux dispositions de la présente loi relative à la publicité, à l'organisation de spectacles, aux prises de vues photographiques et cinématographiques, aux travaux d'infrastructure, à l'implantation d'industries ou de grands travaux publics ou privés, au reboisement et déboisement est punie d'une amende de 2.000 DA à 10.000 DA.

Art. 101. — Tout gardien ou dépositaire d'un bien culturel mobilier classé ou inscrit sur la liste de l'inventaire supplémentaire doit déclarer dans les vingt-quatre (24) heures la disparition de ce bien sous peine d'emprisonnement de six (6) mois à deux (2) ans et d'une amende de 100.000 DA à 200.000 DA ou de l'une de ces deux peines seulement.

En cas de récidive, la peine est portée au double.

Art. 102. — Quiconque exporte illicitement un bien culturel mobilier classé ou non classé, inscrit ou non inscrit, sur la liste de l'inventaire supplémentaire est passible d'une amende de 200.000 DA à 500.000 DA et d'un emprisonnement de 3 à 5 ans.

En cas de récidive, cette peine est portée au double.

Est puni de la même peine quiconque importe illicitement un bien culturel mobilier dont la valeur historique, artistique ou archéologique est reconnue par le pays d'origine.

Art. 103. — Quiconque publie sur le territoire national ou à l'étranger des travaux à caractère scientifique ayant pour objet des documents inédits conservés en Algérie et concernant le patrimoine culturel sans autorisation du ministère chargé de la culture, est puni d'une amende de 50.000 DA à 100.000 DA.

La juridiction peut en outre, ordonner la confiscation de la publication.

Art. 104. — Les propriétaires, locataires ou tout autre occupant de bonne foi d'un bien culturel immobilier classé ou inscrit sur la liste de l'inventaire supplémentaire, qui s'opposent à la visite des lieux par des hommes de l'art spécialement habilités seront punis d'une amende de 1.000 DA à 2.000 DA.

En cas de récidive, la peine est portée au double.

Sont également concernés :

— les immeubles compris dans la zone de protection du bien culturel classé;

— les immeubles compris dans le périmètre d'un secteur sauvegardé.

Art. 105. — Les infractions énoncées aux articles 92 à 104 de la présente loi sont recherchées et constatées par des procès-verbaux dressés par des agents habilités à la diligence du ministre chargé de la culture.

TITRE IX

DISPOSITIONS FINALES

Art. 106. — Sont considérés comme régulièrement inscrits sur l'inventaire général des biens culturels visé à l'article 7 de la présente loi, les biens culturels mobiliers, immobiliers par destination et immobiliers proposés au classement, classés ou inscrits sur la liste de l'inventaire supplémentaire, ayant déjà fait l'objet d'une publication au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Sont exclus de l'inventaire général des biens culturels les sites naturels classés conformément à la loi relative à la protection de l'environnement susvisée.

Art. 107. — Sont abrogées toutes les dispositions contraires à la présente loi, notamment celles de l'ordonnance n° 67-281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels.

Art. 108. — La présente loi sera publiée au *Journal officiel* de République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998.

Liamine ZEROUAL.

DECRETS

Décret présidentiel n° 98-187 du 4 Safar 1419 correspondant au 30 mai 1998 portant nomination des membres du Conseil d'Etat.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 78-(2, 4, 7) et 152 (2) ;

Vu la loi organique n° 98-01 du 4 Safar 1419 correspondant au 30 mai 1998 relative aux compétences, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'Etat ;

Décrète :

Article 1er. — Sont nommés membres du Conseil d'Etat, Mesdames et Messieurs :

Président :

— Ahmed Bellil

ANNEXE I

LA DYNASTIE ET FILIATION DES BENI-DJELLAB:

Voici la généalogie des sultans de Touggourt et la liste des membres de la famille des Béni-Djellab, jusqu'à la prise de Touggourt, par les français, en 1854 (1):

1) Soleïman el-Mérini:

Le premier qui fonda la dynastie des Béni-Djellab fut alors, le cheikh Soleïman, qui dès son investiture, ordonna de bâtir une mosquée. Elle fut élevée sur l'emplacement même où jadis, le cheikh Bellal réunissait les hérétiques, pour la prière en commun.

Aussitôt l'oeuvre achevée, il affranchissa les esclaves et appela autour de lui, les hommes populaires des principales oasis, notamment les chefs spirituels. Il conserva la djemâa qui était l'assemblée où les cheikhs puisaient leurs inspirations.

Il constitua une Deïra de 500 cavaliers, comme un noyau de l'armée avec laquelle il chatit les rebelles et rétablit les tributs. Pour affermir son autorité, El-Hadj-Soleïman maria sa fille au chef des Douaouida, Mohamed Sakkeri, qui venait de prendre pour la première fois, le titre de "cheikh-el-Arab".

Quatre princes l'auraient succédé, sans pouvoir donner des dates précises sur leurs ascensions respectives, au pouvoir ou leur durée d'investiture.

2) Ali, fils de Hadj-Soleïman.

3) Ahmed, fils d'Ali ben-Hadj-Soleïman.

4-5) Amor et Sliman, tous deux fils du précédent.

6) 1551, ascension d'Achmed ben Sliman ben Ahmed ben Ali au trône

En 1552, ce prince repoussa l'attaque dirigée par Salah-Raïs le turque sur Touggourt, contre un tribut de 30 esclaves importés du Soudan.

7) Mansour, fils du prince Ahmed.

8) Othman Ben-Djellab succéda à son père.

9) Ali II, le neveu d'Othman ben-Djellab.

10) Mebrouk ben Othman.

11) Ali III, fils de Mebrouk et surnommé le "borgne".

12) Mustapha, fils d'Ali le borgne.

13) Sliman II Ben Mustapha. Il fut assassiné de guet-apens, par une certaine Oum-el-Hanibent-el-Bey, fille d'une célèbre famille de Sidi-Khaled. Le corps de ce prince repose dans la mosquée de Sidi-Khelil.

14) Son fils Ahmed le succéda, mais son règne fut éphémère. Les Ouled-Moulet dont il avait méconnu les privilèges, s'insurgèrent contre lui. La révolte s'est propagée aussi chez les Selmia, marchands d'esclaves, chez les Rahman, fantassins aguerris, et chez les Bouazid. Le prince fut alors, tué dans une bataille contre ces tribus, à Meggarine Kedima, qui était le marché du Souf et de Touggourt.

15) La souveraineté fut alors, conférée à Mohamed el-Akhal, cousin de Sliman II, qui d'après certains historiens, aurait converti de force des juifs, installés là, à l'islam avec la complicité d'une femme juive Zemima.

16) Succession d'El-Akhal qui régna sans difficultés jusqu'à sa mort. Il fut enterré à Zaouiet Sidi-Abdessalem dont il avait fait restaurer le siège. La quiétude commençait à renaître dans les Oasis de Touggourt.

17) Ibrahim fut proclamé cheikh, à la mort d'El-Akhal.

Après un règne de quelques années, il remit l'autorité souveraine entre les mains de ses deux fils, Abdelkader et Ahmed, et partit pour le Hidjaz.

(1): Histoire des Sultans de Touggourt et du sud algérien; L.Charles FERAUD, GAL, Alger, 2006, p: 34

18) Forcé bientôt de quitter le pays vers le bled-Djerid et bien qu'éloigné de sa patrie, le cheikh Abdelkader ben-Ibrahim n'avait renoncé à ses droits.

En 1137 (1724ap.J-C), celui-ci fit son entrée dans la capitale Touggourt. Une réunion solennelle de la djemââ lui donna l'investiture et prêta entre ses mains, le serment d'obéissance. C'est à ce prince, qu'on attribue la restauration de la porte principale de la Casbah, haute de vingt coudées, doublée de fer artistement travaillé et ornée de dessins formés avec des clous, à tête large et ronde.

Son règne qui dura sept ans n'offre d'intérêt que par l'absence de troubles intérieures. Il laissa cinq garçons.

19) Cependant, l'autorité souveraine revint à son frère Ahmed ben-Ibrahim ben Djellab. Le règne de ce prince commença en l'année 1144(1731)et dura neuf ans. Au bout de ce temps, une intrigue de famille amena la chute d'Ahmed.

Il fut expulsé de ses états, par son cousin Omar ben-Djellab.

20) Le cheikh Omar régna 17ans, mais l'année 1170 (1756) fut signalée par une révolte de ses deux frères Ali-Bâss et Ahmed. Omar voulut conserver son autorité, tua ses deux frères. Ils furent enterrés dans la mosquée de Sidi-Messaoud, à l'ancienne Meggarine, petit village à proximité de Touggourt. Ce fut le dernier acte du cheikh Omar avant sa mort, qui arriva la même année.

21) Le cheikh Mohamed ben-Djellab succéda à Omar, en l'année 1170(1756).

22) Quatre ans plus tard, Mohamed partit pour le pèlerinage en 1174 (1760), la djemââ institua son fils Amrane, gouverneur intérimaire de la principauté de l'Oued-Righ.

Neuf mois après, il mourut d'une fièvre à El-Oued, capitale du territoire du Souf, lorsque celle-ci menaçait la liberté du commerce et la tranquillité publique de Touggourt. Amrane y serait allé à la tête d'une armée, mettre fin à ces menaces.

Sur ces entrefaites, le cheikh Mohamed revint du Hidjaz, la fortune de Touggourt était revenue avec lui, ainsi que la quiétude dans le désert.

Durant les cinq années de son règne,il affermit la justice, allégea les impôts et substitua la peine de mort à la "dia" (amende), afin de prévoir les crimes de violence et de meurtres.

23) En 1179(1765), son fils Omar ben-Djellab lui succéda. Son règne ne dura que cinq mois. Il a eu des désordres à réprimer chez les Selmia et les Rahman. Ce fut à Sidi-Khaled,qu'il mourut malade. Il laissa trois fils, le cheikh Ahmed, Abdelkader et le cheikh Ferhat.

24) Le cheikh Abdelkader, deuxième fils du sultan Omar, avait reçu le commandement de son frère, lorsque celui-ci partit pour le Hidjaz. En 1190(1779), il fut salué cheikh des oasis. Salah-Bey régnait alors, à Constantine et se contentait difficilement, du tribut dérisoire que lui payait Touggourt. Le cheikh Abdelkader mourut sans postérité, vers la fin de l'année 1197 (1782).

Nous verrons que cette contrée reste insoumise, malgré la campagne turque et que les Beys ne réussirent à y avoir un semblant d'influence, qu'à l'aide de la politique dissolvante de division et de corruption. Ainsi en Mars 1791, le Consul Astoin annonçait que " *Salah-Bey était allé faire le siège d'une ville dans le Sahara, sous prétexte qu'elle refusait de payer la garme*".

Le premier siège dut être de l'époque du cheikh Ferhat qui mourut peu après à El-Oued, laissant un fils nommé le cheikh El-Khâzen. Son règne avait duré dix années.

26) L'élou de la djemââ fut le cheikh Ibrahim el-Hadj-ben-Gana. Sa dévotion lui fit exercer quelques persécutions contre les ouvriers juifs, établis dans le quartier occidental de la ville. Vers 1209(1794), il légua le pouvoir à son neveu Ali ben Kaidoum, pour partir à la Mecque. Ce dernier fut sujet de nombreuses injustices. Quelques mois plus tard, le cheikh Ibrahim réapparut dans ses états, dédaignant une vengeance facile, laissa Ali fuir. Durant son règne de douze ans, il n'eut d'autres pensées que de relever et d'affermir l'autorité.

27) Vers la fin de l'année 1220(1805), le cheikh El-Khâzen, fils de Ferhat, pénétra par les armes, dans le territoire de Touggourt, et comme il n'avait pour objet que le trône qui avait appartenu à son père, il laissa Ibrahim se sauver à Sidi-Khaled. Voulant bénir son entrée, il a offert à la principale mosquée de Touggourt, des livres saints et créa des avantages pour les Talebs et les Oualis.

Cependant, l'aîné des fils du cheikh Ahmed ben-Djellab, encouragé par ses frères et quelques grandes familles dépouillées de leurs privilèges, entraîna la tribu des Ouled-Moulet, prit la Casbah et tua le cheikh El-Khâzen.

28) Le règne d'El-Khâzen avait à peine duré une année. Mohamed ben-Ahmed-ben-Djellab jouit paisiblement et sans éclats de l'autorité pendant seize ans. Mais la 17ème année fut signalée par une expédition de Ahmed-Bey-el-Mamlouk, Bey de Constantine, contre Touggourt en 1821. Mais Touggourt fut sauvée par l'intervention du Caïd-Eddar de Mohamed ben-Djellab, ben Djari, qui proposa 100.000 bacetas à Ahmed-Bey. (1)

(1):Ahmed-Bey étant simple janissaire de la garnison de Collo,d'où lui vint le surnom d'El-Colli,avait fait la connaissance des Ben-Gana,modestes artisans habitant alors aux environs de Mila, petite ville au pied de la Kabylie. Il épousa une fille de cette famille.

Parvenu plus tard à la dignité de Bey,gouverneur de la province de Constantine et s'intéressant à l'avenir des parents de sa femme, il maria la soeur de celle-ci à l'un des Cheikhs el-Arab du beit Bou-Akkaz

Ahmed-Bey investit Hadj ben-Gana, son beau frère, du titre de "Cheikh el-Arab" pour l'opposer à la famille des Douaouida, héréditaires de ce titre séculaire et qui continuaient à être les maîtres du Sahara. Dès lors, commença la rivalité entre ces deux familles.

Mohamed ben-el-Hadj ben-Gana succéda à son père qui mourut dans une expédition contre les Kabyles de Felissa.Telle est l'explication de l'arrivée de la famille tellienne des Ben-Gana dans le Sahara.

29) A la mort de Mohamed ben-Djellab en 1237, le cheikh Omar, son fils, fut proclamé sultan. Il resta maître du pays, pendant onze ans.

30) Ibrahim ben-Djellab succéda à son frère Omar, au début de l'année 1284. C'est sous le règne de ce prince, que fut bâtie la grande mosquée de Touggourt, appelée "Djemaa el-Kebir". Les dalles dont elle est pavée et les colonnes qui en supportent la voûte, sont en marbre.Elles ont été amenées par un long attelage d'hommes et de chameaux. Après deux ans de règne, Ibrahim partit pour la terre sacrée du Hidjaz .

31) Le pouvoir revint au cheikh Ali, le 20 Redjeb 1249 (1833). Avant l'expiration de l'année 1249, il y eut encore un changement dans la dynastie.

32) Au mois de Dhoul-Kada, le cheikh Ahmed Djellab, profitant du départ de son père pour le Hidjaz, réapparut à Touggourt.

33) Ahmed ben-Djellab eut pour successeur Abderrahman.

Par ailleurs, Mohamed ben Abdallah, ami du marabout Senoussi, partit de Tripoli pour Ghadamès et se montra dans le Souf, au mois de Février 1851. Il fit appel aux Souafa d'El-Oued et les pressa de s'unir à lui pour marcher contre Touggourt et détrôner Abderrahman, leur ennemi. Mais les Souafa résistèrent aux suggestions, alors il repoussa dans la direction de Ouargla. Il en devint le Chérif. Il écrivit aux gens d'El-Oued, de Temacine, aux Saïd-Omar, nomades de Temacine, faisant appel à leur vieille haine contre Touggourt. Il déploya une expédition contre Touggourt qui échoua devant l'offensive inattendue de Abderrahman, sur l'Oasis de Temacine, lieu de campement du Chérif.

En Janvier 1852, Abderrahman ben-Djellab tomba gravement malade. Sentant sa fin approcher et ne laissant que des enfants en bas âge, l'aîné Abdelkader n'avait que sept ans, arriva au Général de Salles, Commandant à Constantine, demander un titre de "Souverain de Touggourt", en faveur de son fils Abdelkader.

34) Après la mort de Abderrahman la France devait accepter la régence de Lalla-Aïchouch, grand-mère de Abdelkader, et de la Djemââ qui devaient guider le jeune enfant. Cette régence

devait être acceptée surtout après l'échec de la tentative des Ben-Gana (1) (Ahmed ben-Hadj) pour la prise du pouvoir, à Touggourt. Alors un Tédér (brevet d'investiture) et un cachet furent envoyés au jeune Abdelkader, par le Général commandant la province de Constantine.

35) Selman ben-Ali-el-Kebir fit appel aux Saoud, Souafa de Kouinine, Taghzout et Zegoum et les Ouled-Moulet, rallia tous les ennemis de la Deïra et prépara une armée contre Touggourt où il fit son entrée triomphale, aidé par les gens de Tebesbest qui coururent à son soutien, aussitôt que le Cheikh de Nezla, Bouchemal membre de la Djemââ, ait entrepris une marche contre Selman et Ouled-Saoud. On doit noter que Tebesbest était le village ennemi de Nezla, mais à la fin, ils fraternisent tous.

Aussitôt après son installation, Selman renforça ses alliances avec le Chérif de Ouargla, ennemi de la France. Il lui avait ouvert ses marchés qui étaient fort prospères par l'apport des caravanes des gens du Souf, alimentées à leur tour de la régence de Tunis. De ce fait, l'Oued Righ et le Souf étaient en quelques sortes, la base d'opérations des insoumis, puisque ces derniers ne tiraient toutes leurs ressources que de ces deux régions. En l'occurrence, les caravanes du Chérif et des insurgés du Sud-Ouest de l'Algérie, allaient aux marchés de Touggourt et d'El-Oued. Les français les mirent donc, en état de blocus et toutes relations avec celles-ci furent défendues aux tribus.

En 1853, mois de Mars, une colonne s'est réunie à Biskra sous les ordres du Colonel Desvaux, commandant la subdivision de Batna, qui partit à la conquête de Touggourt. Selman, voyant dans l'hésitation des gens de Nezla et Tebesbest (faubourgs de Touggourt et renfermant beaucoup de partisans des fils de Abderrahman) pour s'allier avec lui, comme un début de révolte, alors et pour anéantir toutes espérances d'insurrection, il tua tous les enfants du cheikh Ben-Djellab défunt, ainsi que la grand-mère Lalla-Aichouch qui avait péri d'une manière tragique. Ensuite, il appela à lui les Souafa, convoqua tous les contingents des villages de l'Oued Righ et renforça les défenses de Touggourt. Il écrivit au Chérif de Ouargla, demandant son assistance face aux troupes françaises arrivées, celui-ci à El-Hadjira, apprit que la colonne française avait rebroussé chemin de Dziuoua, il retourna à Ouargla.

Craignant d'éventuelles reconquêtes françaises, Selman fit exécuter des travaux pour mettre Touggourt en état de défense. La porte dite "bab-Errahma" fut murée, les communications avec l'extérieur n'avaient plus lieu que par "bab-el-khadra" et l'enceinte de la ville fut réparée et refaite entièrement sur certains points reconnus trop faibles.

Après la déstabilisation et le détronement du Chérif de la région de Ouargla par des goums français, Touggourt fut son refuge, son centre d'action et sa ligne de retraite dans toutes ses offensives contre les tribus alliées aux français. Ainsi une colonne légère composée de fantassins des R'amra, Amer, Ouled-Djellal, Sidi-Khaled, Ouled-Zekri et dirigée par le Commandant MARMIER, chef du bureau arabe de Batna, fut envoyée pour faire soumettre Touggourt.

Après une guerre acharnée à Bou-Rekhis, à 15Km de Touggourt, entre l'armée de Selman, allié au Chérif, et la colonne française installée dans l'oasis de Meggarine. La victoire^{2e} était dans le camp de la colonne commandée par MARMIER qui fit son entrée à Touggourt.

Le 5 Décembre 1854, le Colonel DESVAUX arriva à Touggourt avec sa colonne et prit possession de l'ancienne capitale des Béni-Djellab, au nom de la France. Selman et le Chérif auraient abandonné Touggourt, le 2 Décembre 1854.

En Décembre 1854, l'ensemble de la région de l'Oued Righ fut repris et contrôlé par les français.

Résumés (Arabe, Français, Anglais)

التعريف و المحافظة على الميراث المعماري التاريخي في المجال الحضري الحديث

مجال الدراسة : مدينة تڤرت

ملخص

إذا كان مصطلح " الميراث " حسب فرنسواز شويا يعني أي إبداع للإنسان أو منتج لخبرته و معرفته , تبقى الهندسة المعمارية , برأي كريستان نوغبار شولتز, المجال الوحيد الذي تجسد فيه كل المعاني و التصورات الكونية التي استنبطها الإنسان في المحيط الذي يعيش فيه عبر الزمن . تمثل الهندسة المعمارية الوعاء الذي يحافظ فيه الإنسان على مفاهيمه العامة للحياة . و لهذا فإن التعريف بالميراث المعماري لمدينة ما , قد يمكننا من فهم الأفكار السائدة في تلك المنطقة و النتائج المستخلصة من تجارب الإنسان و خبرته في محيط معيشتة .

في مرحلة أولى , لم يأخذ بعين الاعتبار في عملية التصنيف إلا المعالم التاريخية الكبرى , بينما ميثاق البندقية (Charte de Venise) في عام 1964 , توسع مصطلح المعلم التاريخي ليشمل المجموعات السكنية الحضرية , الريفية و حتى المعالم التاريخية الصغيرة.

القوانين السارية المفعول بالوطن الجزائري خاصة منها قانون 04-98 المؤرخ في 15 جوان 1998 المتعلق بحماية المعالم التاريخية , فان الحماية لا تخص إلا المعالم التاريخية المصنفة , المسجلة على قائمة الجرد الإضافي أو المتجاودة في حدود قطاع محفوظ . و لا يوجد أي قانون لحماية المعالم و لم تصنف بعد و كم هي عديدة و متواجدة في حال خطر دائم.

في دراسة حالة مدينة تڤرت , الواقعة بجنوب شرق الجزائر العاصمة , على مسافة 650 كلم , كانت فرضيتنا هي انه معرفة التراث التاريخي المعماري شاملة لجميع المعالم ذوي قيمة تاريخية , معمارية , ثقافية ...الخ و التي ليست بالضرورة مصنفة حسب القانون 04-98 , قد تساهم هاته المعرفة في تحديد الهوية المعمارية العامة للمنطقة و بالتالي المحافظة على الميراث ضمن المحيط العمراني الحالي . من أجل تطبيق هذه النظرية, تم اختيارنا للمحور التالي: الإقليم – المدينة – المعلم . ذلك لأنه لا يمكننا الفصل بين المعلم و المحيط المتواجد به : الجيوغرافي الطبيعي , التاريخي, الحضري إلخ .

كانت منطقة وادي ريغ مع مركزها الحضري الكبير تڤرت , عبارة عن وحدة إقليمية شاملة في وسط الصحراء الشرقية الجزائرية . لقد كانت ممرا كبيرا للتبادل التجاري . لم يكن لهذا التبادل أن يستمر لولا معرفة سكان المنطقة لمحيطهم الطبيعي. رغم أن هذه المنطقة الصحراوية تتميز بمناخها الحار , فإن قبائل " ريغة " , السكان الأصليون لوادي ريغ , تمكنوا من تشييد على طول الوادي , سلسلة من القصور الصحراوية معتمدة على زراعة النخيل و التبادل التجاري . فقد استطاعوا خلق محيطات معيشية صغيرة متجانسة يمكن تشبيهها بمخابر ألا و هي الواحات .

إن هذه الأخيرة تجسد تحدي الإنسان و مقدرته على تخطي العراقيل و التحكم في المجالات , في وسط بيئي مجهول و غير معروف ألا و هو الصحراء . مما أدى إلى الحصول على مجالات ذات نمط عمراني موحد. إن نشأة و تطور القصور في منطقة وادي ريغ, يتبع تخطيطاً مبدئياً واحداً حيث أربعة (04) عناصر تبدو غير منفصلة عن بعضها البعض : الماء – الاعتقادات – غابات النخيل و القصر . و مع ذلك فإن هذه المجالات الكبيرة , التي كانت عبر التاريخ منظمة , متجانسة و مولدة لأنماط حضرية تعرف اليوم حالة الهجرة و التهميش في عالم جديد و الذي ليس بالضرورة أفضل . أنماط معيشية جديدة توسعت , بمحاذاة القصور , والتي هي في أغلب الحالات , مستوردة من أماكن أخرى .

إن مدينة تقرت المثل المطابق لهذه الازدواجية في المنطقة. تطورت مدينة تقرت , لتصبح عبر الزمن قطبا حضريا مهما . فعرفت في السنوات العشر الأخيرة تطورا عمرانياً سريعاً لكنه غير متجانس و متطابق مع المحيط الثقافي و الطبيعي العام للمنطقة. يجب الاعتراف بأن الإنسان في أيامنا هذه , قد يتوه أمام الصور و النماذج العديدة و المتعددة التي تتداولها وسائل الإعلام الحضرية .

رغم أن المعالم التاريخية لمدينة تقرت عديدة و متنوعة إلا أنها في حالة متدهورة للغاية يمكن لها بواسطة معرفتنا المعمقة لها , تكوين سجل مرجعي في تشييد البنايات الحديثة , و لهذا و من أجل التعريف بالمعالم التاريخية لمدينة تقرت , ارتأينا تقديم بطاقتين لكل معلم

-بطاقة تعريفية: حيث سجل اسم المعلم , طبيعته , موقعه , الملكية , وصف , صورة و مخططات حسب وجودها .

-بطاقة تقييمية: حيث حددت معايير و عددها عشرون للتقييم حسب سلم تنقيطي ب: 200 نقطة .

و بهذا تم تكوين سجل مكون من أكثر من عشرين معلم , معرفة , مقيمة و مصنفة إلى مجموعات عبارة عن مرجع يمكن له أن يصبح عن طريق دراسات أخرى أكثر تعمقا في تشييد هندسة معمارية أكثر تجانسا مع المحيط العام الخاص بالمنطقة .

إن لمعرفة معالمنا التاريخية أهمية معتبرة في تكوين الشخصية و توطيد الانتماء لمجتمع ما . نتيجة ذلك : توطد هويتنا الثقافية .

طالبة ما بعد التدرج: السيدة سعاد سلامي-مشوش

المقرر: الأستاذ : السعيد معزوز

La reconnaissance et la sauvegarde du patrimoine historique dans la ville contemporaine. Cas d'étude : La ville de Touggourt

Résumé

Si le terme de « patrimoine », d'après Françoise CHOAY englobe toute œuvre ou création produit des savoirs et savoir faire des hommes, l'architecture, selon C.N.SCHULTZ, demeure la concrétisation palpable des significations que l'homme a acquit au fil du temps. C'est dans l'architecture qu'il conserve les significations existentielles.

De ce fait, définir et répertorier le patrimoine architectural d'une ville donnée permet donc de comprendre les conceptions que l'homme avait de son univers, de ses expériences passées dans l'environnement où il vit. Dans un premier temps, ils n'étaient pris en compte, dans le classement, que les grands monuments historiques, mais avec la Charte de Venise, en 1964, le terme de patrimoine s'est élargi aux ensembles urbains, ruraux voire les petits monuments.

En Algérie, la législation en vigueur, notamment la loi 98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, seuls les monuments classés, inscrits sur l'inventaire supplémentaire ou inclus dans un secteur sauvegardé, qui sont pris en charge par des mesures de protection. Il n'existe aucune disposition législative pour le contrôle des biens non encore classés et qui sont en situation de péril permanent.

Dans le cas d'étude de la ville de Touggourt, l'approche est que la reconnaissance du patrimoine historique étendue à tout bien culturel ayant une valeur historique, culturelle, architecturale ou autre et qui n'est pas encore classé par la loi 98-04 pourrait contribuer à définir le caractère général de la région et de ce fait, la sauvegarde de son patrimoine dans la ville actuelle.

Pour l'expérimentation de cette thèse, nous avons choisi un axe de recherche Territoire-Ville-Bien étant donné qu'un bien ne pourrait être pris isolément mais inséré dans son contexte le plus large : géographique, naturel, historique, urbain, etc...

La vallée de l'Oued Righ avec son grand centre urbain Touggourt, était une entité territoriale, située dans le Sahara oriental algérien. C'était un important couloir de transit des hommes et des marchandises. Ce transfert n'aurait jamais été possible sans une connaissance profonde, par l'homme, de son environnement.

Malgré la rudesse du désert et la sécheresse du climat, les Righa, premiers peuplements de la région, avaient pu développer, le long de l'oued, tout un système d'habitations saharien basé sur la culture du palmier et les échanges commerciaux. Ils avaient pu créer des microcosmes assimilés à de vrais laboratoires, qui sont les oasis. Elles représentent le défi de l'homme à surmonter les difficultés et maîtriser l'espace, dans un monde inconnu et chaotique qu'est le désert. Les espaces créés avaient du caractère (Genius loci). C'était une unité où chaque partie trouvait sa place (Gestalt).

Dans l'oued Righ, l'implantation, l'organisation et le développement des ksour et établissements humains obéissaient à un même schéma d'organisation. Quatre éléments demeuraient indissociables : l'eau, le mythe, la palmeraie et le ksar.

Cependant, ces grands espaces, qui par le passé étaient structurés, organisés et générateurs de modèles urbains se trouvent, aujourd'hui, abandonnés et en marge d'un monde nouveau qui n'est pas forcément meilleur. Un autre type d'habitat s'est développé, à côté, qui, dans la plupart des cas, est importé d'ailleurs.

Le cas le plus représentatif de cette dualité reste la ville de Touggourt. Avec le temps, Touggourt s'est développé pour devenir un vrai centre urbain. Elle a connu, ces dernières décennies, une urbanisation très rapide néanmoins pas très adéquate avec l'aire culturelle et naturelle locale. Il faudra reconnaître que, de nos jours, l'homme est désorienté, perdu face aux multiples images et modèles qui lui parviennent par les outils de la civilisation contemporaine.

Malgré que son patrimoine est riche et diversifié, il est en souffrance, il pourrait, avec une connaissance approfondie, constituer un registre de référence pour les constructions nouvelles. Pour la reconnaissance du patrimoine historique de Touggourt, deux types de fiches sont présentés pour chaque bien :

- Une fiche d'identification : mentionnant le nom, la nature, la situation, les données juridiques, une description, photo et éventuellement des plans.
- Une fiche de la valeur patrimoniale où vingt critères de jugement sont arrêtés selon un barème de cotation numérique de 200 points.

Ainsi le répertoire est constitué de plus d'une vingtaine de biens, identifiés, évalués et classifiés susceptibles d'engendrer une nouvelle architecture mieux adaptée à l'aire culturelle générale de la région.

La reconnaissance de notre patrimoine prend une importance cruciale dans la formation des hommes et l'affirmation de l'appartenance à une même société. Comme résultat : notre identité culturelle va se renforcer.

Post-Graduante: Mme Souad SELAMI-MECHOUCHE
Rapporteur: Pr Saïd MAZOUZ

**The Recognition and the Preservation of the Historical Heritage
In the Contemporary City
Study case: the city of Touggourt**

Summary

If the word “**heritage**”, according to Françoise CHOAY, includes any work or creation produced from **knowledge** (savoir) and **the know-how** (savoir faire) of men, **architecture**, according to C.N.SCHULTZ, remains the tangible realization of all conceptions that man has acquired over time. It is in architecture that man preserves the existential conceptions and ideas.

Therefore, defining and listing the **architectural heritage** of a given city allows us to understand the conceptions and designs that man had of his universe, his past experiences in the environment where he lived. At first, **only the big historical monuments** were taken into account, in the classification(ranking), but with the Charter of Venice, in 1964, the word **heritage** has been expanded to urban, rural sets of buildings even **the small monuments**.

In Algeria, the legislation, in particular the law 98-04 of June 15th, 1998 relative to the protection and the preservation of cultural heritage, only the monuments which are classified, registered on the additional inventory or included in a conservation area, are taken care by protective measures. There is **no legislative measure** for the control and the protection of **the not yet classified properties** which are in permanent danger.

In the study case of the city of Touggourt, the approach is that the recognition of historical heritage has extended to any cultural property having a historical, cultural, architectural or other value and which is not classified by the law 98-04. Yet such property could contribute to define the general character of the region and thus, safeguard its heritage in the current city.

To put this thesis into practice, we have chosen an area of research **Territory-city-property** since a property could not be taken in isolation but inserted in its wider context: geographical, natural, historic, urban, etc. ...

The valley of **Oued Righ** with its big urban center ,Touggourt was a territorial entity, situated in the Eastern Algerian Sahara. It was an important transit for people and goods. This transfer would never have been possible without a deep knowledge, of man to his environment.

Despite the harsh desert and the dry climate, **Righa**, first settlers of the region, had been able to develop, along the river **Oued Righ**, a whole Saharan system of houses based on the culture of the palm tree and trade. They had been able to create microcosms likened to real laboratories, which are oases. They represent the challenge of man to overcome difficulties and control space in an unknown and chaotic world that is the desert.The spaces created had of the character (Genius loci). It was a unit where each part found its place (Gestalt).

In **Oued Righ**, the implementation, the organization and the development of ksour and human settlements respected the same plan of organization. Four elements remained inseparable: water, myth, the palm grove and the ksar.

However, **these great spaces**, which in the past were structured, organized and generative of urban models **are abandoned** today and in the margin of a new world that is not necessarily better. Another type of housing environment, which in most cases imported from elsewhere, is developed close by.

The most representative case of this duality remains the city of Touggourt. Over time, Touggourt has grown to become a real urban area. In these last decades ,it has known **a very fast urbanization**, nevertheless, **not very adequate** with the local cultural and natural area. It will be necessary to recognize that, nowadays, man is confused and lost in front of multiple images and models that reach him thanks to the means of the contemporary civilization.

Although **Touggourt heritage** is rich and diverse, it is suffering. With a deep knowledge, it could constitute a reference register for the new constructions. For the recognition of the historical heritage of Touggourt, **two types of index cards(forms)** are presented for every property

- **An index card(form) of identification:** mentioning the name, nature, the situation, the legal data, a description, the photo and possible plans.

- **An index card(form) of heritage value** where twenty assessment criteria are established according to a scale of numerical score of 200 points.

So **an index of more than twenty properties** is established , identified, estimated and classified susceptible to engender new architecture better adapted to the general cultural area of the region.

The recognition of our heritage is of paramount importance in the training of people and the assertion of belonging to the same society. As result: our cultural identity will be strengthened.

Post-Graduante: Mme Souad SELAMI-MECHOUCHE
Rapporteur : Pr Saïd MAZOUZ